

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2021

PÉRIODIQUE n°10

06/12/2021

41. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés	764
42. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 49 à 56	765
43. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière	765
44. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière	767
45. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 57 à 68	
57. Résolution relative à l'arrêt du compte budgétaire 2020, du compte de résultats 2020 et du bilan au 31 décembre 2020 de la Province du Brabant wallon	769
58. Résolution relative à la deuxième modification budgétaire 2021	771
59. Résolution relative à la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour 2022	775
60. Résolution portant sur la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Régie communale autonome wavrienne pour l'organisation d'événements au sein du hall culturel dénommé « La Sucrierie »	776
61. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 prévue le 15 décembre 2021	777
62. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2020 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées	779
63. Résolution portant avis sur la modification budgétaire n°2 du Budget 2021 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon	1137
64. Résolution modifiant la résolution du 29 novembre 2018 relative à la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome (API BW)	1138
65. Résolution relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes	1139
66. Résolution relative à l'avenant n° 2 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)	1145
67. Résolution relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe	1147
68. Note de politique générale MR-PS 2022	1150
46. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses écrites	
Question écrite n°15 de M. Olivier Vanham (CDH) relative aux pauses des éducateurs scolaires	1166
Question écrite n°16 de M. Olivier Vanham (CDH) relative à l'Administration provinciale et aux mandats électifs de certains agents	1166
Question écrite n°17 de M. Jacques Otlet (MR) relative aux CPMS	1169

47. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales

Séance du 30 septembre 2021

Questions n°20 à 23 relatives aux inondations	1170
Question n°24 relative à la rentrée scolaire	1178
Question n°25 relative à « Place aux Jeunes »	1180
Question n°26 relative aux difficultés financières du théâtre de la Valette à Ittre	1181
Question n°27 relative à la condamnation de l'Etat belge dans le dossier du financement des zones de secours	1182

48. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses de fin de séance

Séance du 30 septembre 2021

Question de fin de séance n° 12 relative au lancement du projet Life-Riparias	1183
---	------

41. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON – Police générale et sécurité – Arrêtés

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/MB1/248868**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 26 octobre 2021, la délibération du Conseil de police de la zone « Ardennes Brabançonnnes » en date du 30 septembre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/MB1/248986**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 27 octobre 2021, la délibération du Conseil de police de la zone « Nivelles-Genappe » en date du 5 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2020/247367**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 18 octobre 2021, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 12 avril dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2020, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2021/MB1/249048**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du novembre 2021, la délibération du Conseil de police de la zone « Ouest Brabant wallon » en date du 14 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2021, est approuvée.

42. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 49 à 56

N°	Commune	Objet	Date de délibération du Conseil/du Collège communal
49	Wavre	Ordonnance temporaire de police – mise en zone 30 du Chemin de Messe [validité : jusqu'à l'adoption par le Conseil communal d'un règlement complémentaire de circulation routière]	Col. 07/10/2021
50	Wavre	Ordonnance temporaire de police – mise en circulation locale de la Rue Fond des Chevaux [validité : jusqu'à l'adoption par le Conseil communal d'un règlement complémentaire de circulation routière]	Col. 07/10/2021
51	Wavre	Ordonnance temporaire de police – mise en sens unique limité de la rue du Pont du Christ [validité : jusqu'à l'adoption par le Conseil communal d'un règlement complémentaire de circulation routière]	Col. 14/10/2021
52	Wavre	Ordonnance temporaire de police – modification du sens de circulation de la rue de la Cure [validité : jusqu'à l'adoption par le Conseil communal d'un règlement complémentaire de circulation routière]	Col. 21/10/2021
53	Lasne	Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – limitation du stationnement – zone bleue Centre de Lasne	Cons. 29/06/2021

54	Rixensart	Règlement communal sur la conservation de la nature – Usage nocturne de tondeuses à gazon automatisées	Cons. 23/06/2021
55	Lasne	Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – rue du Réservoir – sens unique limité	Cons. 29/06/2021
56	Lasne	Règlement complémentaire de police sur la circulation routière – Mise en zone 30 km/h du Chemin du Gros Tienne, de la rue Jean-Philippe et de la rue aux Fleurs. Installation d'un dispositif de ralentisseur de trafic à la rue aux Fleurs.	Cons. 29/06/2021

43. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière

Objet : Comptes de l'exercice 2020

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les comptes, pour l'exercice 2020, de la province du Brabant wallon, votés en séance du Conseil provincial en date du 30 septembre 2021 et parvenus complets à l'autorité de tutelle le 20 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur lesdits comptes, rendu en date du 24 septembre 2021 ;

Considérant que les comptes sont conformes à la Loi,

Arrête :

Article 1^{er} : Les comptes annuels pour l'exercice 2020, de la Province du Brabant wallon, votés en séance du Conseil provincial en date du 30 septembre 2020, sont approuvés comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	185 822 574.87 €	84 454 385.55 €
Non valeurs (2)	127 004.65 €	0.00 €
Engagements (3)	170 496 647.66 €	96 690 823.26 €
Imputations (4)	158 389 739.51 €	26 004 676.46 €
Résultat budgétaire (1-2-3)	15 198 922.56 €	-12 236737.71 €
Résultat comptable (1-2-4)	27 305 830.71 €	58 449 709.09 €

Total bilan	319 322 339.83 €
Fonds de réserves	
ordinaire	11 674 019.96 €
extraordinaire	7 991 738.70 €
Provisions	6 065 148.30 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat d'exploitation	166 605 658.67 €	165 044 983.02 €	-1 560 675.65 €
Résultat financier	2 402 132.96 €	989 797.89 €	-1 412 335.07 €
Résultat exceptionnel	6 954.48 €	135 458.16 €	128 503.68 €
Résultat de l'exercice	169 014 746.11 €	166 170 239.07€	-2 844 507.04 €
Fonds de réserves	10 129 053.27 €	12 511 297.45 €	2 382 244.18 €
Mali de l'exercice à reporter			-462 262.86 €

Art.2 : L'attention des autorités provinciales est attirée sur les éléments suivants :

- Vos comptes 2020 ont été votés au-delà du délai prévu à l'article L 2231-8 §2 du CDLD qui prévoit que le Conseil provincial doit arrêter ses comptes durant le mois de mai. Je vous invite à veiller au respect de ce délai légal lors du vote de vos prochains comptes ;
- En application de l'article L 2231-4 du CDLD, le Collège provincial doit charger « un de ses membres de faire, au moins une fois par an, la vérification de la caisse provinciale ; il peut vérifier les caisses publiques toutes les fois que le Collège le juge nécessaire ». Je constate que cette procédure essentielle n'est pas toujours respectée dans votre province et vous invite à y remédier à l'avenir ;
- Comme le précise la circulaire budgétaire, de manière générale et afin de se conformer aux obligations européennes de calendrier de vote des budgets, les montants des recettes qui ne seraient pas connus lors de l'élaboration de ces budgets devront être calculés sur base de la progression en pourcentage de la moyenne des cinq dernières années ;
- L'examen de la liste par articles des droits constatés restant à apurer a révélé l'existence de droits antérieurs à 2015 (certains remontant même à 2003) mais qui n'ont toujours pas été recouverts en 2020 et ce, sans justification particulière. Je vous invite donc à mettre en œuvre les procédures utiles afin de permettre au recouvrement de ces droits ou les porter en non-valeurs ou en irrécouvrables, conformément à l'article 43 du RGCP ;
- Comme le rappelle la circulaire budgétaire, j'insiste « sur l'intérêt de rendre les rôles de taxes exécutoires dans le courant de l'exercice auquel ils se rattachent. En effet, cette manière de procéder assure à la province une prise en compte équilibrée d'année en année de l'ensemble de ses recettes fiscales » ;
- Bien que les dépassements de crédits de dépenses constatés à l'ordinaire respectent l'article 10, alinéa 3, du RGCP, il convient cependant, conformément à l'alinéa 4 du même article, d'informer le Conseil provincial des reventilations opérées ;
- Je vous invite à corriger le groupe économique (68 ou 78) des articles concernant les provisions pour les mettre en accord avec l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;
- De même, les non-valeurs relatives à des emprunts ne sont pas à classer en dépenses de dette mais bien en dépenses de transferts sous le code économique 642 ;
- Je vous rappelle qu'en application de l'article L2212-65, § 2, 8°, du CDLD, l'avis de légalité du Directeur financier doit être sollicité pour tout projet de décision du Conseil provincial ou du Collège provincial ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros hors TVA. Cette disposition n'a pas été respectée en ce qui concerne trois subsides d'investissement octroyés dans le cadre de l'aide et le développement à la petite enfance ;
- Je vous invite à prendre en compte les remarques émises par la Cour des Comptes dans son rapport à propos notamment du transfert comptable des immobilisations en cours achevées en cours d'exercice.

Art.3 : Mention du présent arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

Art.4 : Le présent arrêté est publié pour extrait au Moniteur belge.

Art.5 : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial du Brabant wallon. Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.

Art.6 : Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes.

Namur, le 29 novembre 2021

Christophe Collignon

44. SERVICE PUBLIC DE WALLONIE – Département des Finances locales – Direction de la tutelle financière

Objet : Modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2021

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, l'article 7 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2021 de la Province du Brabant wallon votées en séance du Conseil provincial en date du 28 octobre 2021 et parvenues complètes à l'autorité de tutelle le 29 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la Cour des Comptes sur le projet des modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2021 de la Province du Brabant wallon, rendu en date du 6 octobre 2021 ;

Considérant que suite à ces modifications budgétaires, le budget provincial 2021 modifié se clôture avec, au service ordinaire, un boni de 229.132,96 € au propre et un boni de 206.494,83 € au global et, au service extraordinaire, avec un mali de -5.986.590,84 € au propre et un boni de 3.498,51 € au global ;

Considérant, en conséquence, que ledit budget modifié respecte l'obligation d'équilibre édictée par l'article L2231-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que les modifications budgétaires sont conformes à la loi et à l'intérêt régional,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les modifications budgétaires n° 2 pour l'exercice 2021 de la Province du Brabant wallon votées en séance du Conseil provincial en date du 28 octobre 2021 sont **approuvées** comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	163 840 435.01 €	Résultats :	229 132.96 €
	Dépenses	163 611 302.05 €		
Exercices antérieurs	Recettes	16 612 131.76 €	Résultats :	11 772 895 .85 €
	Dépenses	4 839 235.81 €		
Prélèvements	Recettes	5 160 015.59 €	Résultats :	-11 795 534.08 €
	Dépenses	16 955 549.67 €		
Global	Recettes	185 612 582.36 €	Résultats :	206 494.83 €
	Dépenses	185 406 087.53 €		

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Récapitulation des résultats

Exercice propre	Recettes	14 030 200.16 €	Résultats :	-5 986 590.84 €
	Dépenses	20 016 791.00 €		
Exercices antérieurs	Recettes	12 239 936.22 €	Résultats :	-11 271.03 €
	Dépenses	12 251 207.25 €		
Prélèvements	Recettes	7 797 961.38 €	Résultats :	6 001 360.38 €
	Dépenses	1 796 601.00 €		
Global	Recettes	34 068 097.76 €	Résultats :	3 498.51 €
	Dépenses	34 064 599.25 €		

Art. 2. : L'attention des autorités provinciales est attirée sur les points suivants :

- En ce qui concerne les additionnels au précompte immobilier, je prends acte de votre méthode de calcul de la prévision qui conduit à une prévision budgétaire d'un montant supérieur de 1.165.407,95 € à celle indiquée dans le courrier de mon administration du 26 avril 2021. Ce point fera toutefois l'objet d'une attention particulière et d'une évaluation lors de l'instruction des comptes 2021 ;
- Je vous invite à nouveau à corriger le groupe économique (68 ou 78) des articles concernant les provisions pour les mettre en accord avec l'arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;
- J'insiste pour que le tableau de la balise d'emprunt intègre également les emprunts des entités consolidées de la province.

Art. 3. : Mention de cet arrêté est portée au registre des délibérations en marge de l'acte concerné.

Art. 4. : Le présent arrêté est publié par extrait au Moniteur belge.

Art. 5. : Le présent arrêté est notifié, pour exécution, au Collège provincial. Il est communiqué par le Collège provincial au Conseil provincial et au Directeur financier, conformément à l'article 7 du Règlement général de la Comptabilité provinciale.

Art. 6. : Le présent arrêté est notifié, pour information, à la Cour des Comptes.

Namur, le 29 novembre 2021

Christophe Collignon

45. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 57 à 68

57. Résolution relative à l'arrêt du compte budgétaire 2020, du compte de résultats 2020 et du bilan au 31 décembre 2020 de la Province du Brabant wallon

(Finances – Budget)

(Approuvée par arrêté de tutelle du 29 novembre 2021)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, particulièrement l'article L2231-8, § 2 ;

Vu les articles 112*bis* et 113*octies* de la loi provinciale du 30 avril 1836 ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu le rapport du 24 septembre 2021 émis par la Cour des Comptes et relatif au compte budgétaire 2020, au compte de résultats 2020 et au bilan au 31 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la Directrice générale du 29 septembre 2021 énoncé comme suit : « *Il doit être souligné que différentes annexes obligatoires selon la circulaire de la Région wallonne ne sont pas jointes au compte et au dossier des conseillers provinciaux. Certaines annexes seraient pourtant particulièrement utiles. Elles restent requises par l'autorité de tutelle lors de la transmission du dossier pour l'exercice de sa tutelle d'approbation.*

De même, le compte est l'occasion de souligner que le rapport annuel du Directeur financier au conseil, tel que visé à l'article L2212-65, §5, du CDLD n'est plus remis depuis l'exercice 2017. Les éléments de ce rapport ne peuvent pas être considérés comme redondants au présent compte dès lors que le Code précise que ce rapport comporte notamment : un état actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie ; une évaluation de l'évolution passée et future des budgets ; une synthèse des différents avis qu'il a rendus à la demande ou d'initiative ; l'ensemble des données financières des services provinciaux, des régies provinciales, des sociétés dans lesquelles la province a une participation d'au moins 15 % et des a.s.b.l. auxquelles la province participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15% des membres des organes de gestion.

Ce rapport a été à plusieurs reprises demandé par le collège provincial. » ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 EUR ; qu'en application de l'article L2212-65, le dossier a été instruit sous la responsabilité du Directeur financier, cumulant donc la fonction d'instruction, d'avis préalable et d'exécution ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation conformément à l'article L3131-1, §2, 5° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que le Collège provincial a pris connaissance du compte budgétaire 2020 en sa séance du 17 juin 2021 ;

Considérant que le Collège provincial a pris connaissance du compte de résultats de l'exercice 2020 et du bilan au 31 décembre 2020 en sa séance du 16 septembre 2021 ;

Considérant que le compte budgétaire 2020, le compte de résultats 2020 et le bilan au 31 décembre 2020 sont joints à la présente résolution ainsi que les rapports du Directeur financier et les annexes légales à transmettre à la Cour des Comptes et à la tutelle ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 25 oui et 8 abstentions ;

A la majorité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le compte budgétaire de la Province du Brabant wallon pour l'exercice 2020, dont les résultats sont repris ci-dessous et tel qu'annexé à la présente résolution, est arrêté.

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	185.822.574,87	84.454.385,55
Non valeurs (2)	127.004,65	0,00
Engagements (3)	170.496.647,66	96.690.823,26
Imputations (4)	158.389.739,51	26.004.676,46
Résultat budgétaire (1-2-3)	15.198.922,56	-12.236.437,71
Résultat comptable (1-2-4)	27.305.830,71	58.449.709,09

Article 2 – Le compte de résultats de la Province du Brabant wallon pour l'exercice 2020, qui dégage un mali de l'exercice à reporter de 462.262,86 EUR dont une synthèse est reprise ci-dessous et tel qu'annexé à la présente résolution, est arrêté.

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat d'exploitation	166.605.658,67	165.044.983,02	-1.560.675,65
Résultat financier	2.402.132,96	989.797,89	-1.412.335,07
Résultat exceptionnel	6.954,48	135.458,16	128.503,68
Résultat de l'exercice	169.014.746,11	166.170.239,07	-2.844.507,04
Fonds de réserves	10.129.053,27	12.511.297,45	2.382.244,18
Boni de l'exercice à reporter	179.143.799,38	178.681.536,52	-462.262,86

Article 3 – Le bilan de la Province du Brabant wallon au 31 décembre 2020, qui s'élève à un total à l'actif et au passif de 319.322.399,83 EUR dont une synthèse est reprise ci-dessous et tel qu'annexé à la présente résolution, est arrêté.

Bilan	
Total bilan	319.322.399,83
Fonds de réserves	
Ordinaire	11.674.019,96
Extraordinaire	7.991.738,70
Provisions	6.065.148,30

Article 4 – En application de l'article L2231-9, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial :

- communiquera les présents comptes et bilan de l'exercice 2020, dans les cinq jours de son arrêt, aux organisations syndicales représentatives ;
- organisera, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission des présents comptes et bilan de l'exercice 2020 aux autorités de tutelle, une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes et bilan de l'exercice 2020.

- Article 5 – En application de l’article L2231-9, §1^{er}, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial veillera :
- à l’insertion, au Bulletin provincial, des comptes sommaires par nature des recettes et dépenses, dans le mois qui suit celui au cours duquel ils ont été arrêtés ;
- au dépôt de ces comptes aux archives de l’administration de la Région wallonne ;
- au dépôt de ces comptes aux greffes de la province, à l’inspection du public, pendant un mois, à partir de l’arrêté de compte ;
- à l’information au public de ce dépôt par la voie du Bulletin provincial, ainsi que par la voie d’au moins un journal distribué dans la province et par une information disponible sur le site internet de la province.

Fait à Wavre, le 30 septembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

58. Résolution relative à la deuxième modification budgétaire 2021

(Finances – Budget)

(Approuvée par arrêté de tutelle le 29 novembre 2020)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L2212-32, L2231-1 et L2232-2 ;

Vu l’arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale et plus particulièrement ses articles 5 à 15 ;

Vu le budget de la Province du Brabant wallon pour l’exercice 2021 adopté en séance du Conseil provincial le 28 janvier 2021 et approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville le 05 mars 2021 ;

Vu la première série de modifications budgétaires pour l’exercice 2021 adoptée en séance du Conseil provincial le 24 juin 2021 et approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville le 26 juillet 2021 ;

Vu que les membres du Comité de direction ont été consultés en date du 3 septembre 2021 via l’application Notecop ;

Vu l’avis rendu par la Cour des comptes en date du 6 octobre 2021 ;

Vu les avis favorables rendus par la Directrice générale en date des 15 septembre 2021 et 12 octobre 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d’avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu’en application de l’article L2212-65, §2, 8°, l’avis du Directeur financier a été demandé en date des 3 septembre 2021 et 8 octobre ; qu’en date des 15 septembre 2021 et 11 octobre, le Directeur financier a émis son avis ;

Considérant que les réponses et suivis apportés à la deuxième modification budgétaire 2021 suite à la réception de l’avis du Directeur financier sont repris en annexe de la présente résolution ;

Considérant l'arrêté d'approbation de la première modification budgétaire 2021 du 26 juillet 2021 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville ; que dans celui-ci, l'attention des autorités provinciales était attirée sur plusieurs éléments ; Que le mémorandum annexé à la présente résolution reprend les suivis réalisés par la Province du Brabant wallon dans le cadre de la seconde modification budgétaire ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle spéciale d'approbation conformément à l'article L3131-1, §2, 1° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant la nécessité d'apporter de nouvelles modifications au budget 2021 pour permettre l'exécution des décisions des autorités provinciales et ajuster divers crédits ;

Considérant les ressources et réserves dont dispose la Province du Brabant wallon ;

Considérant qu'après la transmission de l'avant-projet de MB2 à la Cour des comptes, il est apparu nécessaire de prévoir de nouveaux crédits :

- relatifs à des factures nécessitant la création d'articles millésimés afin qu'elles soient payées rapidement ;
- relatifs à de nouvelles recettes ;
- relatifs à des mises à niveau de crédits de dépenses de personnel et de fonctionnement vu les engagements réalisés entre-temps ;
- relatifs à l'adaptation du montant des 10% du fonds des Provinces dans le cadre de la Zone de secours afin de correspondre à 10 % du fonds des Provinces adapté en MB1-2021 ;
- relatifs au complément pour intervenir dans le déficit de l'ISBW ;
- relatifs, au niveau du service extraordinaire, à l'adhésion à l'intercommunale iMio.

Considérant que, concernant le groupe économique des provisions, la Région indique que les provisions pour risques et charges relèvent du groupe économique 68-78 (Arrêté ministériel du 15 février 2001 portant exécution de l'article 41 de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale) ; que cette classification impliquerait que l'utilisation des provisions relèverait de prélèvements et ne pourrait, dès lors, servir à équilibrer l'exercice propre mais uniquement le résultat global ; que cette classification contreviendrait à la définition telle que reprise à l'article 1er, 15°, 3ème tiret de l'arrêté du Gouvernement wallon portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui est : « provision pour risques et charges: la constitution de provisions pour risques et charges vise à introduire une planification de certaines dépenses à venir dans la comptabilité communale. Il doit s'agir de dépenses afférentes à un exercice futur, certaines ou du moins très probables quant à leur principe, circonscrites quant à leur nature ou leur objet mais indéterminées quant à leur montant. Elle permet le rapatriement et l'inscription des recettes nécessaires à l'exercice propre d'un budget ultérieur, dans la fonction concernée » ; qu'à défaut d'une telle définition dans le règlement général relatif à la comptabilité provinciale porté par l'Arrêté royal du 2 juin 1999, il est renvoyé par analogie aux définitions du règlement général relatif à la comptabilité communale ; que la Circulaire budgétaire pour les Provinces reprend bel et bien cette distinction ; qu'en effet, selon le plan comptable, les prélèvements ne sont pas comptabilisés à l'exercice propre, dès lors les dispositions prévues dans l'Arrêté ministériel contreviennent aux dispositions prévues par un arrêté du Gouvernement/Arrêté royal qui leur est supérieur ; que l'acte réglementaire primant, la Province du Brabant wallon n'a pas classé ces provisions dans le groupe économique 68-78 ;

Qu'en ce qui concerne l'estimation des centimes additionnels, la Province a réceptionné le montant de la perception des centimes additionnels pour l'année 2020 ; que le montant perçu équivaut à 99,7% de l'estimation portée au budget 2020 ; que ce taux est également repris dans les comptes et bilan 2020 arrêtés par le Conseil provincial en date du 30 septembre 2021 actuellement soumis à l'approbation de l'Autorité de tutelle ; que ce taux de réalisation indique clairement la juste évaluation des recettes relatives aux centimes additionnels basée sur la méthode de calcul des précédentes circulaires budgétaires qui a été appliquée pour l'estimation au budget 2021 ;

Considérant qu'il y a néanmoins lieu de préciser que le crédit budgétaire relatif au financement des Zones de secours par la Province du Brabant wallon procède d'une volonté de la Province d'augmenter sa dotation en faveur du financement de la Zone de secours ; que certes il correspond à la volonté de

la Région wallonne d'assurer la reprise du financement des Zones de secours par les Provinces ; que cependant ce crédit budgétaire est inscrit sans aucune reconnaissance préjudiciable dans le chef de la Province du Brabant wallon, qu'elle ne constitue pas une acceptation de la décision du Gouvernement wallon des 9 juillet 2020 et 14 juillet 2021 et qu'elle est fait sous toutes réserves des droits de recours ultérieurs dans le cadre de cette réforme ; qu'en effet, aucun texte légal n'oblige les Provinces à intervenir dans le financement des Zones de secours ; qu'en outre la Province émet des réserves notamment quant à la conformité de la décision du Gouvernement wallon des 9 juillet 2020 et 14 juillet 2021 par rapport aux règles de répartition des compétences quant au financement des Zones de secours ; par rapport à la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ; et par rapport au CDLD ; qu'en outre il est patent que l'Etat fédéral ne respecte pas ses obligations de financement des Zones de secours ;

Considérant que la Province du brabant wallon présente la particularité de disposer d'un territoire se confondant parfaitement avec celui de la Zone de secours ; que cette unicité de territoire est source d'opportunités et a permis depuis de nombreuses années de créer des économies d'échelle globales ou encore de synergies par la mise à disposition, au profit de la Zone, de compétences et de services divers de la Province ;

Considérant qu'une convention de partenariat a été conclue le 26 mars 2015 entre la Province et la Zone de secours du Brabant wallon ; que cette convention a donné lieu à l'octroi par la Province à la Zone de secours d'aides administratives et matérielles valorisées sur la base de justificatifs ;

Considérant qu'à ce jour, la Province a toujours veillé à respecter l'article L2233-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en justifiant le versement des 10% de financement du Fonds des Provinces par la valorisation des aides en nature et des services prestés par la Province au profit de la Zone de secours, comme prévu par ladite convention conclue le 26 mars 2015 ;

Que la Région, en tant qu'autorité de tutelle de la Province, a admis, depuis plusieurs exercices budgétaires, cette manière de procéder bien connue de ses services et encore tout récemment évoquée dans un courriel du 13 octobre 2020 ; que la Région a donc toujours admis cette manière de procéder et ne l'a pas remis en cause ;

Considérant que le principe de légitime confiance requiert que soient en règle générale honorées les attentes légitimes suscitées par les pouvoirs publics dans le chef de l'administré ; que, selon la formule constante adoptée par le Conseil d'Etat, l'administré doit pouvoir compter « *sur une ligne de conduite claire et bien définie de l'autorité ou sur des promesses* » (CE, 10 décembre 1985, n° 25.945) ou encore « *sur des concessions* » faites par l'autorité publique dans un cas concret (CE, 6 février 2001, n° 93.104 ; CE, 5 novembre 2015, n° 99.052) ;

Considérant qu'il a par exemple été jugé que le principe de légitime confiance s'applique dans une situation dans laquelle « *l'autorité a fourni au préalable à l'intéressé des assurances précises susceptibles de faire naître dans son chef des espérances fondées* » (CE, 4 février 2013, n° 222.367) ; que ce principe peut être invoqué lorsque « *l'administration exerce son pouvoir d'appréciation en prenant une décision qui s'écarte sans motif apparent d'une ligne de conduite constante, à laquelle l'administré a pu légitimement se fier, ou de promesses ou assurances précises qui ont été données sans réserves, à propos d'un cas concret* » (CE, 20 février 2015, n° 230.262) ; que, de la même manière, le Conseil d'Etat a jugé que « *quand un acte de l'administration compétente a suscité la confiance, qu'il n'y a pas de contre-indication qui rend la confiance indigne de protection comme la mauvaise foi ou la prévisibilité du changement, que c'est sur la base de la confiance suscitée que l'administré a agi ou décidé de ne pas agir, l'administration est tenue d'honorer la confiance suscitée sauf si elle fait valoir des raisons admissibles de changer d'avis* » (CE, 17 décembre 2013, n° 225.866) ;

Considérant qu'en l'espèce, un changement d'interprétation quant à la manière dont la Province du Brabant wallon est tenue de s'acquitter de ses obligations sur pied de l'article L2233-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ne repose sur aucun motif légitime ou encore prévisible ;

Considérant, qu'en changeant d'interprétation, la Région contraint la Province d'acter par modification budgétaire le montant de la dotation de 10% de financement du Fonds des Provinces et de facturer consécutivement à la Zone de secours un montant équivalent ;

Considérant que l'inefficience d'un tel procédé est manifeste et contraire aux principes de bonne administration qui régissent l'action de la Région comme de la Province ;

Considérant que le changement d'attitude de la Région viole le principe de légitime confiance et les principes de bonne administration ;

Que, pour ces motifs, la Province a décidé de continuer de fournir les pièces justificatives permettant la valorisation des aides et services prestés au profit de la Zone de secours et apportant la preuve de la bonne application de l'article L2233-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Que ces pièces constituent une preuve adéquate et suffisante du versement des 10% de financement du Fonds des Provinces en faveur de la Zone de secours du Brabant ;

Considérant qu'après la modification budgétaire, les services ordinaire et extraordinaire présenteront à l'exercice global des bonis, respectivement, de 206.494,83 euros et 3.498,51 euros ;

Considérant que l'exercice propre du service ordinaire présentera un boni de 229.132,96 euros ;

Considérant que les modifications envisagées ne portent aucunement atteinte à l'intérêt général ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Des crédits de recettes et de dépenses du budget ordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2021 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 2 - Des crédits de recettes et de dépenses du budget extraordinaire de la Province du Brabant wallon de l'exercice 2021 sont modifiés conformément aux tableaux annexés à la présente résolution.

Article 3 - Après réalisation de ces modifications budgétaires, le boni présumé global du service ordinaire s'élève à 206.494,83 euros.

Au service extraordinaire, les recettes atteignent 34.068.097,76 euros alors que les dépenses sont de 34.064.599,25 euros, ce qui dégage un boni global de 3.498,51 euros.

Article 4 - En application de l'article L2231-9, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial :

- communique la présente série de modifications budgétaires, dans les cinq jours de son approbation, aux organisations syndicales représentatives ;
- organise, sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant la présente série de modifications budgétaires.

Fait à Wavre, le 28 octobre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale a.i.,

Le Président,

N. Schroeders

L. Renault

59. Résolution relative à la perception de centimes additionnels au précompte immobilier pour 2022

(Taxes – Centimes additionnels)

Vu la Constitution et particulièrement les articles 10, 170, §3 et 172 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et particulièrement les articles L2212-33, L2213-2, L2213-3 et L2231-6 ;

Vu l'article 16 de la loi ordinaire du 9 août 1980 de réformes institutionnelles ;

Vu les arrêtés royaux 110 et 145 des 13 et 30 décembre 1982 ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du 13 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2022 ;

Vu le courrier du 13 septembre 2021 de la Région wallonne relatif aux prévisions budgétaires 2022-2026 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 10 novembre 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 5 novembre 2021 ; qu'en date du 10 novembre 2021, le Directeur financier a rendu un avis favorable ;

Considérant que la présente résolution est soumise à la tutelle générale d'annulation conformément à l'article L3122-2, 7° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir aux voies et moyens du budget provincial de l'exercice 2022 ;

Considérant que le centime additionnel au précompte immobilier est la taxe provinciale la plus importante et qu'il constitue à lui seul près de la moitié du total des recettes ordinaires du budget provincial et qu'elles doivent dès lors être évaluées à leur juste valeur afin de refléter une image réelle de la situation économique 2022 ;

Considérant qu'il permet d'assurer une répartition équitable de la charge fiscale entre les diverses catégories de contribuables ;

Considérant qu'en 2021, les centimes additionnels étaient fixés à 1.150 ;

Considérant que le maintien de ce taux permet de prévoir, pour l'exercice 2022, une recette de 84.939.618,30 euros sur base des chiffres transmis par la Région wallonne ;

Considérant la volonté de la majorité provinciale de maintenir une pression fiscale modérée en Brabant wallon en privilégiant une rationalisation constante des dépenses par la multiplication des synergies et des économies d'échelle ;

Considérant que la perception effective des additionnels au précompte immobilier comporte des aléas ; que le Brabant wallon se prémunit contre ceux-ci en ne budgétisant jamais les droits en instance ; que les retards d'enrôlement ont pour effet de faire glisser les recettes d'un exercice sur un autre mais qu'ils ne portent pas atteinte à l'équilibre à moyen terme des finances provinciales ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - Il est perçu au profit de la Province du Brabant wallon pour l'année budgétaire 2022, mille cent cinquante centimes additionnels au précompte immobilier.

A partir du 1^{er} janvier 2022, la Région wallonne, et plus particulièrement le SPW fiscalité, assure la perception du précompte immobilier.

Article 2 - La présente résolution entre en vigueur le jour de sa publication au Bulletin provincial et de sa mise en ligne sur le site internet.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

Le Président,

L. Renault

60. Résolution portant sur la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Régie communale autonome wavrienne pour l'organisation d'événements au sein du hall culturel dénommé « La Sucrierie » (*Convention – La Sucrierie*)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L2212-32 ;

Vu la décision du Collège provincial du Brabant wallon du 12 juillet 2012 relative à l'octroi d'une subvention de 7.000.000 euros à la Ville de Wavre pour la construction du Hall culturel polyvalent de Wavre ;

Vu le modèle de convention de service appliqué au sein du hall culturel « La Sucrierie » dans le cadre de la mise à disposition de ces locaux, équipements et/ou services ;

Vu la déclaration de politique provinciale pour la législature 2018-2024 ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 9 novembre 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 9 novembre 2021 ; qu'en date du 12 novembre 2021, le Directeur financier a émis un avis ;

Considérant l'intérêt de mettre en place un partenariat, entre la Province du Brabant wallon et la Régie communale autonome wavrienne, afin d'organiser des événements au sein du hall culturel « La Sucrierie » ;

Considérant la nécessité d'encadrer les mises à disposition gratuites des locaux de « La Sucrierie », dans le cadre du partenariat envisagé ;

Considérant la nécessité, pour la Province du Brabant wallon, de respecter les conditions d'utilisation mises en place au sein du Hall culturel de « La Sucrierie » ;

Considérant la nécessité d'organiser la transmission des informations entre les partenaires, ainsi que la répartition des tâches à effectuer, afin de permettre la bonne organisation des événements envisagés ;

Considérant la nécessité de permettre la promotion, par les deux partenaires, des événements susmentionnés, notamment en assurant que chacun dispose des éléments pour ce faire ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte la convention de partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Régie communale autonome wavrienne, telle qu'annexée.
Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

61. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 prévue le 15 décembre 2021 *(Intercommunale Bataille de Waterloo – Assemblée générale)*

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1^{er} ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 *Contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* ;

Vu le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Bataille de Waterloo 1815, porté par une résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la convocation de la Province à l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, le 15 décembre 2021, telle que transmise le 29 octobre 2021 ;

Vu l'ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 10 novembre 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant la cohérence du budget 2022 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant l'absence d'intervention financière de la Province relative au budget 2022 ;

Considérant la transmission de l'évaluation du plan stratégique 2020-2021-2022 ;

Considérant le report d'une grande partie des travaux en 2022 pour raisons administratives ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les représentants de la Province du Brabant wallon reportent à l'Assemblée générale la proportion des votes ayant fondé la décision du Conseil provincial ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le Conseil provincial approuve les points 2 et 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 15 décembre 2021, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

62. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2020 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées

(Rapports d'évaluation – contrats de gestion – associations subventionnées)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu que l'avis favorable de la Directrice générale est repris individuellement dans chaque proposition de résolution reprise en annexe ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la motivation formelle de chaque rapport d'évaluation est reprise individuellement dans les propositions de résolution ci-annexées ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;
A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2020 repris dans le tableau récapitulatif tels qu'annexés.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Annexe à la résolution n°30/1/20 telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance le 30 janvier 2020

BÉNÉFICIAIRE	MENTION PROPOSÉE	ANNEXE N°
A.S.B.L. Comité du contrat de rivière de la Senne	Favorable	2
A.S.B.L. Contrat de rivière Dyle-Gette	Favorable	3
S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815	Favorable	4
A.S.B.L. Groupe politique MR	Favorable	5
A.S.B.L. Groupe politique Ecolo	Favorable	6
A.S.B.L. Groupe politique PS	Favorable	7
A.S.B.L. Groupe politique CDH	Favorable	8
A.S.B.L. Groupe politique DéFI	Favorable	9
A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes (APW)	Favorable	10
A.S.B.L. TV Com	Favorable	11
A.S.B.L. Abbaye de Villers-la-Ville	Favorable	12
A.S.B.L. Maison du Tourisme du Brabant wallon (MTBW)	Favorable	13

A.S.B.L. Improvisation.be	Favorable	14
A.S.B.L. Maison du Conte et de la Littérature	Favorable	15
A.S.B.L. Maison Ephémère	Favorable	16
A.S.B.L. Musée de l'Eau et de la Fontaine	Favorable	17
A.S.B.L. Cinéwa	Favorable	18
A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne	Favorable	19
A.S.B.L. Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Favorable	20
A.S.B.L. Centre culturel du Brabant wallon	Favorable	21
Fondation Folon	Favorable	22
Fondation Laure Nobels	Favorable	23
A.S.B.L. Promolecture	Favorable	24
A.S.B.L. Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)	Favorable	25
A.S.B.L. La Chaloupe	Favorable	26
A.S.B.L. Atelier Théâtre Jean Vilar	Favorable	27
A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE)	Favorable	28
A.S.B.L. Les Baladins du Miroir	Favorable	29
Fondation d'utilité publique Chapelle Musicale Reine Elisabeth	Favorable	30
A.S.B.L. Odyssea	Favorable	31
A.S.B.L. Les Amis du Musée Wellington Waterloo	Favorable	32
A.S.B.L. Infor Jeunes	Favorable	33
A.S.B.L. C'est tout com	Favorable	34
A.S.B.L. Espace Culturel Ferme du Biéreau	Favorable	35
A.S.B.L. Parc à mitrailles	Favorable	36
A.S.B.L. Brabant wallon Agro-Qualité	Favorable	37
A.S.B.L. CAP INNOVE (Centre d'Accompagnement de Projets Innovants)	Favorable	38
A.S.B.L. Africa Rise	Négatif	39
A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Favorable	40
A.S.B.L. UCM Bw (Union des Classes Moyennes du Brabant wallon)	Favorable	41
A.S.B.L. Creative Wallonia Engine (anciennement A.S.B.L. Fostering Ideas)	Favorable	42
A.S.B.L. Créa-Job	Favorable	43
A.S.B.L. Mind & Market	Favorable	44
S.A. Ecole de maîtrise automobile (E.M.A.)	Favorable	45
A.S.B.L. Pro vélo	Favorable	46
A.S.B.L. Association d'entreprises Alliance Centre BW	Favorable	47
A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (C.C.I.B.W.)	Favorable	48
A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)	Favorable	49
S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)	Favorable	50
A.S.B.L. Fondation pour la jeune entreprise (FJE)	Favorable	51
A.S.B.L. Centre Indépendant de Promotion Fourragère (C.I.P.F.)	Favorable	52
A.S.B.L. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS)	Favorable	53
S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)	Favorable	54
A.S.B.L. Solidarité Groupement Social Féminin Libéral (pour la Maison Maternelle Paul Henricot)	Favorable	55

A.S.B.L. Maison Maternelle du Brabant wallon (à Ottignies-Louvain-la-Neuve)	Favorable	56
CPAS de Chaumont-Gistoux (dans le cadre du service « Sour'Dimension »)	Favorable	57
A.S.B.L. Mobilité en Brabant wallon (pour le projet « Cap BW »)	Favorable	58
A.S.B.L. l'Université des Aînés	Favorable	59
Régie foncière provinciale autonome, exerçant son activité commerciale sous nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW)	Favorable	60
A.S.B.L. Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon	Favorable	61
A.S.B.L. Fédération des Maisons de la laïcité	Favorable	62

Annexe n°2 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment ses objectifs opérationnels 3.2 « mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supracommunaux » et 3.8 « lutter efficacement contre les inondations » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 juin 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA ; qu'en application de l'article L2212-65, §2 8°, l'avis du Directeur financier ne devait pas être demandé, qu'il a néanmoins été demandé en date du 05 octobre 2021 ; qu'en date du 06 octobre 2021, le directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 26 mars 2021 par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé, est adopté.

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

- 1°. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
- 2°. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
- 3°. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne ;
- 4°. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
- 5°. organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... ;
- 6°. réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- 7°. participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs et deuxième et troisième catégorie, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique de la Senne.

Rapport d'évaluation

Pour l'année 2020, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'A.S.B.L. Contrat de rivière Senne.

1. En matière d'information et de sensibilisation

En raison de la crise sanitaire du COVID19, de nombreuses actions de sensibilisation ont dû être postposées. C'est le cas notamment de l'évènement « Big Jump », des Journées Wallonnes de l'eau 2020 et des Balad'eau.

En 2020, le Contrat de rivière a pu toucher environ 700 enfants grâce à ses actions de sensibilisation, qui comptent 22 animations.

Une nouvelle brochure présentant les animations du Contrat de rivière a été réalisée.

En 2019, le Contrat de rivière s'est associé à la SPGE et les OAA (organismes d'assainissement agréés) dans le cadre de la campagne « Ici commence la mer ». Des pavés émaillés portant le slogan « Ici commence la mer, ne jetez rien » ont été placés en mars 2020 à proximité d'avaloirs dans toute la Wallonie (3/Commune). L'idée est de sensibiliser les citoyens à la problématique des déchets dans les avaloirs, ces derniers menant aux cours d'eau et *in fine* à la mer. En 2020, le Contrat de rivière a géré la commande de pavés, a été l'intermédiaire pour la distribution des pavés et la sensibilisation à faire autour du sujet. En 2020, les Contrats de rivière ont lancé le projet de pochoirs de peinture « ici commence la mer » afin de marquer plus de sites.

Les Contrats de rivière wallons se sont associés pour réaliser un achat groupé de panneaux signalétiques routiers et sentiers permettant de nommer les cours d'eau (90 panneaux « routiers » et 7 panneaux « sentiers » seront placés en 2021).

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise depuis 2015 des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une Commune du sous bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau. Les balades prévues en 2020 ayant été annulées, le Contrat de rivière a imprimé des dépliants du recueil des 18 Balad'eau et les a distribués aux communes, à destination des riverains intéressés.

Le Big Jump ayant également dû être annulé, il a été remplacé par le « Small Jump » via les réseaux sociaux pour lequel tout un chacun était invité à envoyer une vidéo de son saut symbolique aux organisateurs.

Au travers des groupes de travail, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a également continué ses actions de sensibilisation des agriculteurs à la problématique des inondations par coulées de boue via l'installation de fascines par exemple.

La communication du Contrat de rivière a été repensée et retravaillée en 2020 : modernisation du logo, élaboration d'une nouvelle brochure de présentation des animations, élaboration d'une nouvelle brochure de présentation du Contrat de rivière en cours, remodelage du site web, création d'une page Facebook. Une Newsletter est envoyée tous les mois et un bulletin de liaison tous les trois mois. De façon générale, le Contrat de rivière Senne fait également la promotion de ses actions par différents médias tels que bulletins, journaux, communiqués, etc.

Enfin, en matière de lutte contre les inondations, diverses actions se sont déroulées en 2020, parmi lesquelles :

- la 7^{ème} plateforme inondations s'est tenue en février 2019 à Tubize et réunissait l'ensemble des gestionnaires du bassin de la Senne. Le projet Life-Bellini était au centre de cette journée (voir plus bas) ;
- la 8^{ème} plateforme n'a pas eu lieu à cause de la crise. Le Contrat de rivière a proposé à la place un bilan via le trimestriel Info-Senne de début 2021 ;
- via les éco-cantonniers par l'assistance et le transfert de bonnes pratiques ;
- suivi et relais sur les travaux réalisés par les différents gestionnaires ;
- la mise en place d'actions « barrages flottants » permettant de sensibiliser les citoyens à l'impact des déchets sur les inondations ;
- l'information et le suivi via la Newsletter, l'Info-Senne, le site web et la page Facebook, et lors de la rencontre de riverains (déchets sur les berges) ;
- le suivi des points noirs avec les Communes pour les soutenir davantage dans la résolution des points noirs sur leur cours d'eau ;
- l'implication du Contrat de rivière en tant que partenaire d'un projet Life pour la mise en place de ZIT (Zone d'Immersion Temporaire), en collaboration avec la DGO3 - Direction des Cours d'eau non navigables (projet LIFE BELINI II allant de 2017 à 2024). Le projet a officiellement débuté en février 2017. Le projet de ZIT sur le Coeurcq à Tubize est réalisé. Les travaux de création d'une ZIT à Braine-le-Château se terminent. Une maquette de présentation des différentes ZIT est en cours de réalisation ;
- le soutien à l'organisation et la participation active à la 6^{ème} réunion de Comité technique par sous-bassin hydrographique (CTSBH) organisées en octobre 2020 par le SPW (par visioconférence).

2. En matière d'établissement de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau

Le nouveau programme d'action 2020-2022 compte 499 actions réparties dans 38 thématiques. Ces actions découlent en grande partie de l'inventaire de terrain. Le nouvel inventaire de terrain a démarré en 2021. Un inventaire spécifique a été réalisé par le pôle des éco-cantonniers en 2020 concernant certains des points noirs de l'inventaire 2018 (déchets, entraves, érosions, rejets), sur les communes du bassin dans le cadre du suivi rapproché du Programme d'action 2020-2022. Parmi celles-ci, il y a eu notamment la résolution des points noirs « déchets verts » à Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Ittre et

Nivelles. Ainsi que la résolution des points noirs « entraves » à Nivelles et Rebecq, la restauration de cours d'eau communaux pilotes tels que les projets « poissons » sur le cours d'eau de Noucelles à Braine-le-Château et sur le Ry du Bois de Fauquez à Ittre.

3. En matière de programme d'actions

Le nouveau programme d'action 2020-2022 compte 499 actions réparties dans 38 thématiques.

Un total de 18 actions supplémentaires ont été ajoutées aux actions de bases, pour un total de 517 actions.

68 % de l'ensemble des actions étaient réalisées ou en cours de réalisation fin 2020.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie réglementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées par celui-ci, ainsi que la réalisation et la prise en charge financière de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière.

4. En matière de coordination du Comité de rivière et d'organisation des réunions

La Cellule de coordination a organisé :

- 1 assemblée générale du comité de rivière ;
- 1 séance de Conseil d'administration ;
- 1 réunion en visioconférence pour le Groupe de travail sensibilisation au sujet des Journées Wallonnes de l'eau 2021.

5. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

Des groupes de travail sont organisés autour de plusieurs thématiques vouées à encore évoluer :

- GT « sensibilisation à l'eau » (1 réunion en 2020) ;
- GT « Balad'Eau » (pas de réunion en 2020) ;
- GT « Agriculture » (pas de réunion en 2019 – d'autres acteurs sont actifs sur cette thématique).

En 2020, en raison de la crise sanitaire, la Cellule de coordination a participé à seulement 3 réunions de bureau ou avec les collègues échevinaux, mais aussi avec les groupes de travail, le comité de rivière et autres.

6. En matière de gestion des plantes invasives

La Cellule de coordination :

- réalise pour l'ensemble du bassin, un recensement annuel de la présence de la berce du Caucase en veillant à informer les gestionnaires de sa présence et s'assurant de l'éradication effective des individus. En 2019 et 2020, un repérage a été effectué par les éco-cantonniers le long des cours d'eau sur 32 sites du sous bassin de la Senne et une gestion a été effectuée dans quelques communes en collaboration avec les services environnement ;
- propose la formation des ouvriers régionaux, communaux et provinciaux, ainsi que des particuliers demandeurs ;
- participe, depuis 2018, à un projet pilote de gestion de la renouée du Japon sur la Thines à Nivelles, en collaboration avec la Province du Brabant wallon ;
- participe également à l'éradication de la balsamine de l'Himalaya dans les communes d'Ittre, Nivelles, Braine-le-Château et Braine-l'Alleud et la ville de Tubize.

A noter que le Contrat de rivière Senne a participé à l'élaboration d'un projet Life RIPARIAS concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

7. En matière de participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs de deuxième et troisième catégorie, en vue de l'établissement des PARIS pour le sous-bassin hydrographique de la Senne

En 2020, la cellule de coordination du Contrat de rivière Senne a participé à l'encodage des PARIS (Programme d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée) en aidant les gestionnaires Communaux et Provinciaux.

Liquidation des subventions

Pour l'année 2020, une subvention d'un montant total de 72.331,94 euros a été octroyée au Contrat de rivière Senne en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl occupe 7 employés permanents (5,24 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 340.000,00 euros, dont 21% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 86 % du budget annuel de l'asbl. Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 6 font partie de la Province du Brabant wallon.

Il couvre 130 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (22%).

Au regard de ces éléments, le Service estime que le critère coût/bénéfice est favorable.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID-19 a inévitablement impacté les activités du contrat de rivière (ex. annulation de certaines actions, report d'autres). Le contrat de rivière s'est cependant adapté et a réussi à remplir ses missions malgré la crise (ex. réunions en visioconférence).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°3 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment ses objectifs opérationnels 3.2 « mutualiser et partager les ressources humaines et financières du Brabant wallon au service des enjeux communaux et supracommunaux » et 3.8 « lutter efficacement contre les inondations » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 février 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA ; qu'en application de l'article L2212-65, §2 8°, l'avis du Directeur financier ne devait pas être demandé, qu'il a néanmoins été demandé en date du 05 octobre 2021 ; qu'en date du 06 octobre 2021, le directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 4 mai 2021 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019–2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont :

1. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
2. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
3. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette ;
4. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... ;
6. réalisation d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
7. participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

Rapport d'évaluation

1. En matière d'information et de sensibilisation

En raison de la crise sanitaire du COVID19, de nombreuses actions de sensibilisation ont dû être postposées ou annulées.

La cellule de coordination :

- avait prévu 23 modules d'activités différentes, dans le cadre des Journées wallonnes de l'eau. Malheureusement, toutes les activités de l'édition 2020 des Journées wallonnes de l'eau ont été annulées pour cause de crise sanitaire ;
- a prêté du matériel d'exposition et d'animation (ex. prêt du « puzzle-poisson » pour un stage de pêche par la Fédération piscicole Dyle-Gette, prêt du pochoir « ici commence la mer », prêt du barrage flottant) ;
- a continué de coordonner les commandes pour les 14 Contrats de rivière wallons de plaques émaillées « ici commence la mer » à poser près des avaloirs ;
- a développé un projet pédagogique « poissons en classes » à l'école communale de Gentinnes à Chastre autour de l'élevage de 400 truites fario ;
- a assuré un service d'aide-conseil pour les propriétaires d'étangs et de zones humides ;
- a poursuivi ses partenariats avec le secteur du tourisme, notamment par l'organisation de la descente de la Dyle en Kayak en 2020, ainsi qu'avec le Groupe sentier de Perwez pour le développement de géocaches et a effectué des échanges d'information avec le nouveau directeur de l'Abbaye de Villers-la-Ville ;
- a favorisé des partenariats entre le Contrat de rivière Dyle-Gette (CRDG) et le secteur des mouvements de jeunesse et autres structures jeune public d'activités, au travers notamment de la création de fiches actions « scoutmains » (a.s.b.l. Les Scouts) (ex. participation à un chantier de nettoyage de l'Unité scout de Bossut à Grez-Doiceau) ;
- a travaillé en partenariat avec Protect'Eau en tant que relais d'informations vers l'agriculteur et le citoyen à la problématique de la contamination des eaux par le nitrate et les produits phytopharmaceutiques ainsi qu'aux bonnes pratiques d'utilisation de ces intrants ;
- a assuré une communication sur l'inventaire des zones sensibles et à haute valeur écologique le long des cours d'eau pour adapter les entretiens et travaux aux cours d'eau et les abords de ces zones (sur le planning des travaux du Brabant wallon et lors de l'encodage des enjeux-objectifs PARIS) ;
- a formé les communes aux bonnes pratiques en matière de gestion intégrée et concertée des petits cours d'eau ;
- a proposé au Brabant wallon et à la Région wallonne (SPW) un chantier de gestion intégrée en vue de rétablir la libre circulation du poisson. Il s'agit notamment d'un ouvrage d'art sur la Thyle ;
- a démarré et coordonné des projets de mise en place de réseaux de panneaux nominatifs le long des rivières sur les voiries carrossables et les sentiers de promenade ;
- a réalisé et placé des bâches de sensibilisation aux infractions environnementales le long des cours d'eau ;
- a répondu à une sollicitation du Brabant wallon pour la création d'une animation scolaire sur le thème de la rivière dans le domaine du Bois des rêves en collaboration avec le Musée de l'Eau et de la Fontaine, ainsi qu'à une sollicitation du Centre culturel de Jodoigne pour la création d'un projet pédagogique à l'école de l'Ardoisière, projets tous deux prévus pour la rentrée scolaire 2020 et 2021 ;
- a soutenu la réalisation de 10 projets locaux, notamment par l'acquisition de matériel et après des actions de sensibilisation ;
- a organisé 36 chantiers de nettoyage des cours d'eau par la prestation de bénévoles ou hors bénévolat de l'a.s.b.l. Aer Aqua Terra ;
- a poursuivi la nouvelle campagne d'analyse de la qualité de l'eau entamée en 2018 (25 stations ont été échantillonnées 4 fois en 2020) ;

- a collaboré avec la Fédération Halieutique et piscicole de Dyle-Gette et la Maison wallonne de la pêche à des projets de développement d'espace de frai, via un rechargement granulométrique, sur Le Train à Chaumont-Gistoux ;
- a collaboré avec le SPW, le Service de la Pêche et le SPW-DEMNA pour des inventaires piscicoles ciblés et des opérations de rempoissonnement ciblés ;
- a favorisé la programmation de films documentaires sur les cours d'eau, avec la collecte d'une trentaine de films en 2020, en vue de les communiquer au centre culturel en 2021 ;
- a alimenté le site internet du CRDG ainsi que la page Facebook ;
- a édité une lettre d'information trimestrielle du CRDG et l'agenda du CRDG ;
- a fourni des articles pour les bulletins/sites web des communes et associations ;
- a relayé les activités du CRDG auprès de la presse ;
- a rédigé une lettre d'information électronique du CRDG ;
- a poursuivi la diffusion d'un feuillet du code de bonne pratique pour la vidange d'étang.

2. En matière d'établissement et de la tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau

Il n'y a pas eu de session d'inventaire de terrain planifiée en 2020, cependant le Contrat de rivière a poursuivi les suivis des encodages précédents de manière ponctuelle. Une campagne spécifique pour réactualiser cet inventaire débutera en février 2021.

3. En matière de programme d'actions

Au programme d'actions 2020-2022, 197 actions étaient prévues pour l'année 2020, 164 actions sont à réaliser tous les ans, 216 actions sont à réaliser en continu, soit un total de 577 actions.

Pour 2020, cela donne un total de 103 actions réalisées, 115 en cours, 45 reportées, 2 annulées et 323 sans réponse du partenaire, soit un taux de réalisation de 17%.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie règlementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées par celui-ci, ainsi que la réalisation et la prise en charge financière de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière.

4. En matière de coordination du Comité de rivière, d'organisations de réunions

La cellule de coordination a organisé :

- 1 assemblée générale du comité de rivière par visioconférence ;
- 1 séance de Conseil d'administration.

La cellule de coordination :

- a participé à de nombreuses réunions sur sollicitation des gestionnaires de cours d'eau ou d'associations en vue de faciliter la concertation ou la gestion intégrée des cours d'eau ;
- a favorisé des partenariats entre le CRDG et le secteur des entreprises (Alliance Centre BW, Incridibel Cie) ;
- a mis en place divers partenariats avec le secteur du Développement rural (Fondation Rurale de Wallonie), avec notamment la participation de la FRW au Groupe de travail « sensibilisation du riverain » ;
- a développé une procédure coordonnée à l'échelle du bassin Dyle-Gette entre les partenaires du CRDG pour lutter contre les infractions environnementales le long des cours d'eau ;
- a aidé à la mise en place de rencontres intercommunautaires avec la partie néerlandophone des bassins de la Dyle, dans le cadre de la réalisation d'une étude cartographique de la vallée

de la Dyle. Le Contrat de rivière coordonne notamment la compilation des données requises auprès des différents services gestionnaires.

5. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

La cellule de coordination :

- a créé un groupe de travail sur la thématique des « pollutions accidentelles » dans les cours d'eau. Le CRDG a mis en application une procédure coordonnée en vue d'améliorer la réactivité lors des pollutions accidentelles dans les cours d'eau, notamment par des opérations de test et de suivis de pollutions ;
- a organisé des rencontres d'information et d'échanges entre les partenaires du CRDG, tel que le groupe de travail « associations bénévoles » ;
- a participé à l'organisation de balades et de cycles de promenades guidées en bordure de cours d'eau (notamment La Dyle et la Marbaise en 2020) ;
- a préparé des balades numérisables le long des cours d'eau, telle que la « Balade des 6 ruisseaux » qui se fait notamment le long de l'Orne en passant de Chastre à Mont-Saint-Guibert et Walhain.

6. En matière d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Le CRDG a participé à la mise en place d'un projet Life, nommé « Riparias », traitant les espèces exotiques envahissantes. En préambule du projet Fife Riparias, le CRDG a poursuivi l'inventaire des populations d'écrevisses exotiques dans le bassin de la Dyle (placement de nasses). Ce projet devrait permettre notamment le financement de la gestion d'une plante invasive, l'hydrocotyle fausse renoncule, à la source de l'invasion sur l'Argentine, soit sur des étangs privés situés à Waterloo.

Balsamine de l'Himalaya :

Des actions de gestion ont été poursuivies avec l'engagement de 3 ouvriers expérimentés et 1 étudiant entre le 2 juin et le 18 septembre 2020 ainsi que l'organisation de 34 chantiers participatifs avec les partenaires locaux sur 15 cours d'eau.

L'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations (ex. prospection de la balsamine de l'Himalaya dans la vallée du Train en 2020).

Berce du Caucase :

L'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations. Le Contrat de rivière a poursuivi la coordination du programme régional d'éradication (Plan Berce). La Cellule de coordination du CRDG a assuré une formation et un accompagnement aux ouvriers engagés par le Brabant wallon dans le cadre d'un marché annuel de lutte contre la berce du Caucase.

Hydrocotyle fausse-renoncule :

Suite aux trois années de gestion de la Grande Marbaise en collaboration entre le Contrat de rivière, la Province du Brabant wallon et la Région flamande entre 2015 et 2017, le Contrat de rivière assure le suivi annuel de contrôle. En 2020, aucune plante n'a été observée.

Le partenariat avec la Province du Brabant wallon dans le cadre d'un chantier de gestion sur l'Argentine à La Hulpe, entamé en 2018, a été poursuivi en 2020.

7. En matière de participation à l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette

Le Contrat de rivière a participé aux formations des communes à l'utilisation de la plateforme PARIS et proposé son aide à la réalisation des programmes communaux dans le courant du 1^{er} semestre 2020. La Cellule de coordination a également participé à 2 séances de questions-réponses organisées par la Wallonie, ainsi qu'à la réunion de validation des projets encodés.

Liquidation des subventions

Pour l'année 2020, une subvention d'un montant total de 175.366,56 euros a été octroyée au Contrat de rivière Dyle-Gette en application du contrat de gestion. Cette subvention a entièrement été justifiée et liquidée.

Rapport coût du service/qualité

L'a.s.b.l. occupe 5 employés permanents (4,2 ETP) ainsi que du personnel temporaire dans le cadre de certaines activités. Elle dispose d'un budget annuel de l'ordre de 360.000,00 euros, dont 47% sont couverts par les subventions provinciales. Les charges de personnel correspondent à 62% du budget annuel de l'a.s.b.l.

Le Contrat de rivière est actif dans 23 communes dont 21 font partie de la Province du Brabant wallon. Il couvre 470 km des 600 km de cours d'eau de deuxième et troisième catégorie de la Province (78%).

Au regard de ces éléments, le Service estime que le critère coût/bénéfice est favorable.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID-19 a inévitablement impacté les activités du contrat de rivière (ex. annulation de certaines actions, report d'autres). Le contrat de rivière s'est cependant adapté et a réussi à remplir ses missions malgré la crise (ex. réunions en visioconférence).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°4 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 10/11/2021 ;

Considérant le plan stratégique 2020-2022 transmis en date du 20 août 2021 par la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à la S.C.R.L. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- Cohérence de la stratégie touristique nationale et internationale de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815

Indicateurs quantitatifs :

(Sur base des chiffres fournis par le concessionnaire si nécessaire)

- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de visiteurs par catégorie ;
- Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
- Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) ;
- Statistiques de fréquentation du site web www.waterloo1815.be et des médias sociaux utilisés par l'association ;
- Inventaire des monuments et sites propriétés de l'Intercommunale ou exploités par elle ;
- Montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles ;

- Inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles.

Rapport d'évaluation 2020

Pour effectuer le présent rapport, l'administration s'est basée sur le rapport d'activité 2020 de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815. Comme pour l'exercice 2018 et les précédents, l'Intercommunale n'a pas transmis de rapport d'exécution du contrat de gestion pour l'année 2020. L'évaluation du plan stratégique 2020-2022, fait office de rapport d'exécution. Aucune note d'intention pour l'année 2020 n'a été transmise. Cette dernière est remplacée par le plan stratégique 2020-2022. Il est à noter que l'administration n'a pas reçu le rapport d'activité de la SA Panorama chargée de la gestion quotidienne du site jusque fin mars 2019. Il convient également de préciser que, depuis avril 2019, la concession est assurée par la société Kléber-Rossillon Waterloo.

Dès lors, il n'a pas été possible de fournir des informations pour les indicateurs suivants :

- Nombre de visiteurs ;
- Nombre de visiteurs par catégorie ;
- Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
- Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) ;
- Statistiques de fréquentation du site web www.waterloo1815.be et des médias sociaux utilisés par l'association ;

Par ailleurs, il est à noter que les indicateurs listés sont liés à l'exploitation du site et non à la gestion du patrimoine immobilier. Il est à rappeler que ce n'est pas l'Intercommunale qui gère l'exploitation mais bien Kleber Rossillon.

Il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'Intercommunale que pour :

- Inventaire des monuments et sites propriétés de l'Intercommunale ou exploités par elle

L'Intercommunale « Bataille de Waterloo 1815 » assure la gestion quotidienne de ses propriétés, à savoir :

En qualité de propriétaire :

- ✓ La ferme d'Hougoumont et une dizaine d'hectares de terres agricoles ;
- ✓ Le Mémorial 1815 ;
- ✓ Le Panorama de la Bataille de Waterloo ;
- ✓ L'Hôtel du Musée qui regroupe les restaurants Bivouac de l'Empereur et Brasserie Wellington ;
- ✓ Le Fonds Gustave Maison (bibliothèque napoléonienne) ;
- ✓ Le Fonds Victor Hugo de Jean Lacroix (bibliothèque Victor Hugo)

En qualité de concessionnaire, jusqu'au 31 décembre 2028 :

- ✓ La Butte du Lion

En qualité de concessionnaire d'un droit de superficie concédé par le Commissariat général au Tourisme sur différents sols et biens lui appartenant et ce dans le cadre de la réhabilitation du champ de Bataille de Waterloo :

- ✓ Le Mémorial
- ✓ Les abords et les parkings nécessaires à l'exploitation des lieux.
- ✓ Les restaurants le Bivouac de l'Empereur et la brasserie Wellington

- Montant des investissements réalisés dans les monuments et sites propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles

- ✓ Restauration de la Ferme d'Hougoumont : 2.156.499,64 € HTVA
 - ✓ Restauration de la toile du Panorama : 229.815 € HTVA
 - ✓ Liaison Panorama-Mémorial : 822.865,46 € HTVA
 - ✓ Mémorial : 9.514.212 € HTVA (enveloppe CRAC)
 - ✓ Mur de la mémoire : 335.832,28 € (enveloppe CRAC)
 - ✓ Abords et parkings : 2.801.772 € HTVA
- Inventaire chiffré des travaux à réaliser dans les monuments et sites classés propriétés de l'intercommunale ou exploités par elles.
- ✓ Panorama :
 - Restauration complète du décor périphérique ;
 - Restauration de la toiture, du système d'égouttage ;
 - Sablage du vitrage de la verrière ;
 - Nouvelle installation sonore et scénographie sur la plateforme ;
 - Restauration de l'avant-scène (avec escalier donnant accès à la plateforme, aménagement de l'ancienne boutique et accès PMR par l'ancienne entrée).
 - ✓ Hougoumont :
 - Amélioration des jardins ;
 - Protection des châtaigniers côté sud ;
 - Installation d'un petit parking ;
 - Ajout d'éléments historiques à la scénographie et l'installation de la maquette de la ferme actuellement située au Panorama.

Ces travaux seront majoritairement financés par le Projet Hougoumont UK et du sponsoring britannique.

- ✓ Liaison Panorama-Mémorial :
 - Contrôle de l'installation électrique endommagée par les infiltrations d'eau ;
 - Remplacement des luminaires et prises endommagés ;
 - Contrôle des trips leds, des connections et des alimentations.
- ✓ Mémorial :
 - Aménagement PMR du desk d'accueil suite à l'appel à projet du plan wallon d'investissement (subvention de 30.000 €)
- ✓ Mur de la Mémoire :
 - Demande de certificats de patrimoine pour l'aménagement d'un cœur de site touristique (barrières, clôtures, murs, chemins afin de fluidifier le circuit des visiteurs)
- ✓ Abords et parkings :
 - La signalétique extérieure amenant au Mémorial doit être revue afin d'homogénéiser l'ensemble. Un audit devrait être étudié avec l'aide de la PBW.

Les documents reçus ne donnent pas d'information sur les budgets consentis à la réalisation de ces travaux.

Liquidation des subventions

En ce qui concerne les aides et subventions prévues à l'article 2 du contrat de gestion précité, en 2019, l'intercommunale n'a pas reçu de subvention à titre d'intervention dans les travaux réalisés dans les édifices classés au sens de l'article 215 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, dans les limites du règlement relatif aux taux de subventionnement des travaux aux édifices classés approuvé par le Conseil provincial en sa séance du 9 novembre 1995.

De plus, le renouvellement de la mise à disposition d'un agent provincial au sein de l'intercommunale n'a pas eu lieu et ne se justifie plus dès lors que la gestion et la promotion du site ont été cédés à une concessionnaire.

Enfin, en ce qui concerne la prise en charge de la mission de désignation d'un nouvel exploitant, la Province est intervenue dans les frais de conseils d'un Cabinet juridique à hauteur de 30.737,03 € pour l'exercice 2019.

Rapport coût du service/qualité

Si l'année 2019 était une année charnière pour l'Intercommunale avec l'arrivée de Kléber Rossillon comme concessionnaire, 2020 aura également constitué une année particulière en raison de la crise sanitaire du COVID-19 qui a contraint le site du Champ de Bataille à une fermeture de plusieurs semaines.

L'intercommunale est néanmoins restée très attentive à sa mission telle que définie à l'article 1^{er} du contrat de gestion précité, qu'il s'agisse du respect des engagements pris avec les partenaires du Champ de Bataille, de la collaboration avec la Fédération touristique du Brabant wallon et les acteurs touristiques impliqués dans la promotion du site, de la poursuite de la réfection et mise à niveau des infrastructures et notamment les projets d'adaptation nécessaires pour l'accueil du public PMR.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°5 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Association Libérale Brabançonne Wallonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que le groupe politique MR a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique MR a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation de 2.800 € par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé ;
- Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 juillet 2020 ;
- Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 16 juillet 2020.

Liquidation des subventions

Dotation de 2.800 € par conseiller provincial

Une subvention de 44.800 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 12 novembre 2020.

Cette subvention a été liquidée le 10 décembre 2020 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique

Une subvention de 49.578,70 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 juillet 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée sous forme de plusieurs versements, à savoir 15.882,11 euros le 30 juillet 2020, 17.739,56 euros le 27 mai 2021 et enfin 15.957,03 euros le 8 juillet 2021, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique

Une subvention de 40.591,51 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 16 juillet 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 30.433 euros en date du 30 juillet 2020 et d'un versement de 10.158,51 euros en date du 29 juillet 2021, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique MR a notamment pour objectif d'organiser diverses activités, visant à aider et informer ses élus en Brabant wallon, afin de mettre en œuvre le projet politique commun inscrit dans la Charte du Mouvement Réformateur et de son programme.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à l'organisation de telles activités (réunion en visioconférence, ...) malgré l'impact de la crise sanitaire liée à la propagation du virus « Covid-19 ». Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique MR a mentionné des difficultés à organiser des réunions en présentiel durant la crise sanitaire liée à la propagation du virus « Covid-19 ». La plupart de ces réunions ont donc été organisées en visioconférence.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 6 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Écolo J ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA ; qu'en application de l'article L2212-65, §2 8°, l'avis du Directeur financier ne devait pas être demandé, qu'il a néanmoins été demandé en date du 28 septembre 2021 ; qu'en date du 29 septembre 2021, le directeur financier a indiqué avoir pris connaissance du dossier ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que le groupe politique ÉCOLO a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique ECOLO a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation de 2.800 € par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé ;
- Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 12 novembre 2020 ;
- Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 24 septembre 2020.

Liquidation des subventions

Dotation de 2.800 € par conseiller provincial

Une subvention de 25.200 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 18 septembre 2020.

Cette subvention a été liquidée le 12 novembre 2020 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique

Une subvention de 49.578,70 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 18 septembre 2020.

Cette subvention a été liquidée le 29 juillet 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique

Une subvention de 40.591,51 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 18 septembre 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 30.433 euros en date du 8 octobre 2020 et d'un versement de 10.158,51 euros en date du 29 juillet 2021, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique ECOLO a pour objectif de sensibiliser aux enjeux et valeurs de l'écologie politique, particulièrement en matière culturelle, sociale, économique et environnementale. Pour ce faire, il peut notamment participer aux réflexions et actions mises en œuvre par le parti.

En 2020, le groupe ECOLO a assuré la présence et la participation de ses membres aux réunions du Conseil provincial, que ce soit en présentiel ou en visio-conférence. En outre, il a organisé des réunions de coordination politique, des assemblées ou encore des séances de formation.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique ECOLO a mentionné la nécessité de recourir à des logiciels de visio-conférence du fait de l'impossibilité de se réunir en présentiel.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°7 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Fédération du Parti Socialiste du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que le groupe politique PS a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique PS a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation de 2.800 € par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé ;
- Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 18 octobre 2020 ;
- Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 17 septembre 2020.

Liquidation des subventions

Dotation de 2.800 € par conseiller provincial

Une subvention de 19.600 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 24 septembre 2020, pour ensuite être ramenée à 16.800 euros par une décision du Collège provincial prise le 10 décembre 2020.

Cette subvention a été liquidée le 8 octobre 2020 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique

Une subvention de 49.578,70 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 18 octobre 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée le 18 août 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique

Une subvention de 40.591,51 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 17 septembre 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 30.433 euros en date du 8 octobre 2020 et d'un versement de 10.158,51 euros en date du 18 août 2021, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique PS a notamment pour objectif d'apporter un soutien technique aux activités du Parti socialiste et de ses conseillers provinciaux en Brabant wallon.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure qu'il a bien organisé des activités à destination des conseillers du Parti socialiste, notamment deux réunions de travail portant sur le « *Plan de relance pour le Brabant wallon* » et deux autres consacrées au « *Plan de relance tourisme* ».

Néanmoins, le groupe précise que, au vu de l'impact de la crise sanitaire, la plupart de ces réunions se sont déroulées en visio-conférence.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique PS a signalé que de nombreuses réunions ont dû se dérouler en visio-conférence suite à la crise induite par la propagation du virus « *Covid-19* ».

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°8 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2019 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Groupe politique CDH-BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA ; qu'en application de l'article L2212-65, §2 8°, l'avis du Directeur financier ne devait pas être demandé, qu'il a néanmoins été demandé en date du 28 septembre 2021 ; qu'en date du 29 septembre 2021, le directeur financier a indiqué avoir pris connaissance du dossier ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que le groupe politique CDH a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2019 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique CDH a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation de 2.800 € par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé ;
- Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 12 novembre 2020 ;
- Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 30 septembre 2020.

Liquidation des subventions

Dotation de 2.800 € par conseiller provincial

Une subvention de 8.400 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 21 septembre 2020.

Cette subvention a été liquidée le 12 novembre 2020 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique

Une subvention de 49.578,70 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 12 novembre 2020.

Seuls 21.339,40 euros de cette subvention ont été liquidés, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration, en quatre tranches :

- 1.068,32 euros liquidés le 10 octobre 2020 ;
- 763,31 euros liquidé le 10 octobre 2020 ;
- 1.407,84 euros liquidés le 3 juin 2021 ;
- 18.099,93 euros liquidés le 3 juin 2021.

Le groupe a renoncé au reste du montant de cette subvention, soit 28.239,30 euros, par un courrier électronique daté du 25 mai 2021.

Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique

Une subvention de 40.591,51 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 30 septembre 2020.

Cette subvention a été liquidée à hauteur d'un montant de 37.016,92 euros, sous la forme d'une avance de 30.433 euros en date du 12 novembre 2020 et d'un versement de 6.583,92 euros en date du 29 juillet 2021, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique ait été examiné par l'administration.

Le groupe a renoncé au reste du montant de cette subvention, soit 3.574,59 euros, par un courrier électronique daté du 25 mai 2021.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique CDH a pour objectif de soutenir et promouvoir l'action de ses conseillers provinciaux brabançons wallons pour l'exercice de leur mandat. Pour ce faire, il est autorisé notamment à organiser des réunions de formation ou encore à leur apporter un soutien logistique.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation, par les conseillers provinciaux CDH, à de nombreuses activités telles les séances du Conseil provincial et les réunions préparatoires à ces rencontres, ou encore des séances d'études et de travail sur des thèmes en rapport avec les politiques menées en Brabant wallon.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le groupe politique CDH a mentionné l'impossibilité de participer à des activités en présentiel du fait des mesures prises pour lutter contre la propagation du virus « Covid-19 » mais que des moyens financiers ont été investis afin d'accentuer sa visibilité sur les réseaux sociaux.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2019 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Solidarité Défi ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 29/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA ; qu'en application de l'article L2212-65, §2 8°, l'avis du Directeur financier ne devait pas être demandé, qu'il a néanmoins été demandé en date du 28 septembre 2021 ; qu'en date du 29 septembre 2021, le directeur financier a indiqué avoir pris connaissance du dossier ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que le groupe politique DÉFI a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique DÉFI

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial :

Le groupe politique fera parvenir à la Province un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et les formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues.

2. Pour la dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratifs et techniques, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques.

3. Pour la dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique :

Le groupe politique fera parvenir à la Province des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, le groupe politique DÉFI a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent auquel il a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent.

L'analyse du respect des indicateurs de tâches confiés, tels que décrit au point précédent du présent rapport,

- Dotation de 2.800 € par conseiller provincial : le groupe politique a fait parvenir à la Province le rapport d'activité demandé ;
- Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 26 novembre 2020 ;
- Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique : le groupe politique a fait parvenir à la Province l'ensemble des justificatifs requis à l'article 4 de l'arrêté d'octroi approuvé par le Collège provincial en sa séance du 26 novembre 2020.

Liquidation des subventions

Dotation de 2.800 € par conseiller provincial

Une subvention de 5.600 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 3 décembre 2020.

Cette subvention a été liquidée le 14 janvier 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Dotation annuelle de 49.578,70 € par groupe politique

Une subvention de 49.578,70 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 26 novembre 2020.

Seuls 41.120,38 euros de cette subvention ont été liquidés le 15 juillet 2021 après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration. Le groupe a renoncé au reste du montant de cette subvention, soit 8.452,32 euros, par un courrier daté du 17 juin 2021.

Dotation annuelle spécifique de 37.500 € par groupe politique

Une subvention de 40.591,51 euros pour l'année 2020 a été octroyée par le Collège provincial en sa séance du 26 novembre 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée, sous la forme d'une avance de 30.433 euros en date du 14 janvier 2021 et d'un versement de 10.158,51 euros en date du 8 juillet 2021, après que l'ensemble des pièces remises par le groupe politique a été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le groupe politique DÉFI a notamment pour objectif de recueillir, en dehors de tout esprit de lucre, des fonds destinés à soutenir l'action de ses représentants et de les encadrer sur le plan administratif.

Les pièces transmises par ce groupe permettent de conclure à la participation, par les conseillers provinciaux DÉFI, à de nombreuses activités telles les réunions des commissions et conseils, la représentation de la Province dans le cadre de mandats d'observateur ou encore lors de cérémonies et manifestations organisées par la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et les Communes situées sur son territoire.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Le Groupe politique signale que de nombreuses manifestations ont été annulées suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus « Covid-19 », et que d'autres ont dû être organisées sous forme de visio-conférence.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°10 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018 - 2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et associations ;

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Association des Provinces wallonnes du 1^{er} juin 2010 validant la nécessité pour les Provinces wallonnes membres de l'a.s.b.l. de conclure un contrat de gestion avec l'Association des Provinces wallonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion 2018 - 2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.) ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 06/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2018 - 2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018 – 2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018 - 2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association des Provinces wallonnes (A.P.W.)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne et Communauté française.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des Provinces assurées par l'APW dans des réunions auprès des autorités supérieures ;
- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;
- Nombre de communes participant à l'opération « *Place aux Enfants* » ;
- Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants ;
- Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'a.s.b.l. TV Com a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la

subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne et Communauté française : l'Association des Provinces wallonnes déclare que son avis a été sollicité pour tous les avant-projets de décrets ou d'arrêtés du Gouvernement wallon susceptibles d'influencer les finances ou la gestion des Provinces.

L'association a ainsi pu se positionner sur la question de la simplification administrative, sur l'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2021 ou encore la reprise du financement des zones de secours.

Sur ce dernier point, l'Association des Provinces wallonnes a décidé de commander une étude visant à réaliser un diagnostic de la situation financière des Provinces.

L'Association des Provinces wallonnes a également participé à diverses actions visant à mettre en avant l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des Provinces assurées par l'APW dans des réunions auprès des autorités supérieures : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir représenté les provinces auprès des autorités suivantes :
 - o Chambre de recours régionale ;
 - o Collège de prévention (aide à la jeunesse) ;
 - o Comité C ;
 - o Comité d'orientation « *Circular Wallonia* » ;
 - o Comité d'orientation de la Centrale régionale de Mobilité ;
 - o Comité de suivi FEDER-FSE ;
 - o Commission nationale pour les Droits de l'Enfant ;
 - o Conseil économique et social de Wallonie– Pôle ruralité ;
 - o École d'Administration Publique WB – Collège scientifique ;
 - o Groupement d'Informations Géographiques ;
 - o IMIO – Observateur CA ;
 - o Observatoire des Politiques culturelles ;
 - o Collège wallon de l'alimentation durable ;
 - o Comité de gestion de l'ORPSS ;
 - o Commission Coordination de chantiers – Impétrant ;
 - o Commission de la Protection de la Santé à l'école ;
 - o Commission des marchés publics – Fédéral ;
 - o Commission de conservation des sites Natura 2000 ;
 - o Conseil régional de la Formation ;
 - o Conseil supérieur du Logement ;
- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux : l'Association des Provinces wallonnes déclare avoir organisé les groupes de travail suivants :
 - o Agriculture ;
 - o CEPLI ;
 - o Culture ;
 - o Égalité des chances ;
 - o Formation ;
 - o Impétrants ;
 - o Infrastructures sportives ;
 - o Reprise du financement des zones de secours par Provinces ;
 - o Ressources humaines ;
 - o Santé et social ;
 - o Simplification administrative ;

- Nombre de communes participant à l'opération « Place aux Enfants » : l'Association des Provinces wallonnes déclare que 14 communes ont pu accueillir l'opération « Place aux Enfants » en respectant les règles d'hygiène et de distanciation ;
- Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants : l'Association des Provinces wallonnes n'a pas pu organiser de journée d'études thématiques en 2020 du fait de la crise sanitaire et des mesures prises pour y faire face.
- Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes : Le site Internet de l'Association des Provinces wallonnes nous informe que cinq documents ont été publiés au cours de l'année 2020 :
 - o Rapport d'activité 2020 ;
 - o Étude portant sur un diagnostic de la situation financière des Provinces wallonnes ;
 - o Cinq à la Une 79 – Septembre/Octobre/Novembre 2020 ;
 - o Cinq à la Une 78 – Avril/Mai/Juin 2020 ;
 - o Cinq à la Une 77 – Janvier/Février/Mars 2020.

Liquidation des subventions

Une subvention de 70.893 euros a été octroyée à l'Association des Provinces wallonnes pour l'année 2020 par le Collège provincial en sa séance du 19 novembre 2020.

La totalité de cette subvention a été liquidée le 10 décembre 2020 après que l'ensemble des pièces justificatives transmises par l'association ait été examiné par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'Association des Provinces wallonnes a pour objectif d'assurer aux Provinces wallonnes tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie.

Les pièces transmises par cette association démontrent qu'elle a rempli cet objectif malgré l'impact de la crise liée à la propagation du virus « Covid-19 ». Elle a ainsi veillé à représenter les Provinces dans diverses instances et à présenter leurs points de vue dans le cadre de sa fonction consultative. En outre, elle a adapté son organisation aux mesures sanitaires en organisant des ateliers en ligne, ...

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Dans son rapport d'activité, l'Association des Provinces wallonnes fait état d'un impact considérable de la crise sanitaire sur ses activités.

Ainsi, elle évoque notamment la participation de 14 communes à l'opération « Place aux enfants » en 2020, contre plus de 150 habituellement. En outre, elle n'a pas été en mesure d'organiser des journées ou des matinées d'études thématiques du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie.

Par contre, l'association a été en mesure d'organiser des ateliers en ligne. Elle a également pu participer à un groupe de travail visant à pérenniser la possibilité de réunir les instances locales en visio-conférence. Un décret en ce sens devrait voir le jour en 2021.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018 - 2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. TV Com

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2 « Favoriser l'accès à la culture pour tous », 8.4 « Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables » et 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du 19 décembre 2019 portant le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. TV Com ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 portant l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. TV Com ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. TV Com ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 04/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022, reprise dans le rapport d'activité 2020, transmise en date du 7 juillet 2020 par le Directeur de l'a.s.b.l. TV Com ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. TV Com a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. TV Com

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'émissions d'informations générales
- Nombre d'émissions et captation valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement)
- Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com
- Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, etc.)
- Fréquentation du site

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilans
- Copies des émissions disponibles chez TV Com

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du contrat de gestion, l'a.s.b.l. TV Com a transmis à la Province un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant.

L'association y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs :

- *Reconnaissance par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel* : l'association est reconnue par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Cet organisme a constaté, le 8 juillet 2021, que l'a.s.b.l. TV Com a respecté ses obligations pour l'année 2020.

2. Indicateurs quantitatifs :

- *Nombre d'émissions d'informations générales* : l'association déclare avoir diffusé 509 émissions d'informations générales en 2020. Elles sont réparties comme suit :
 - Journal télévisé : 294 éditions ;
 - Programmes hebdomadaires :
 - Gradins : 22 éditions ;
 - L'Invité : 127 éditions ;
 - Votre commune et vous : 33 éditions ;
 - Le mode d'après : 23 éditions ;
 - Zéro Trace : 10 éditions ;
- *Nombre d'émissions et captations valorisant l'identité brabançonne wallonne (culture, tourisme, économie, social, sport et environnement)* : l'association déclare avoir valorisé l'identité brabançonne wallonne dans 648 émissions en 2020. Elles sont réparties comme suit :
 - Actu BW : 242 éditions ;
 - Actu Été : 52 éditions ;

- Gradins : 22 éditions ;
 - Dbranché : 22 éditions ;
 - L'Agenda : 11 éditions ;
 - Pause Culture : 7 éditions ;
 - Éduca BW : 13 éditions ;
 - Votre commune et vous : 33 éditions ;
 - Il était une fois en BW : 40 éditions ;
 - Le monde d'après : 23 éditions ;
 - Zéro Trace : 10 éditions ;
 - Un monument histoire : 3 éditions ;
 - JT et captations Musiq3 : 15 éditions ;
 - Captations diverses : 8 éditions ;
 - L'Invité : 127 éditions ;
 - La 52^{ème} : 6 éditions ;
 - Festival cirque « En l'air » : 6 éditions ;
 - Capsule de présentation de la saison CCOLLN : 1 édition ;
- *Présence du logo provincial sur le site et sur l'antenne TV Com* : le logo provincial est bien affiché sur le site Internet et l'antenne de TV Com ;
 - *Réalisation d'au minimum 7 capsules par an pour les actions provinciales (ex. : orchidées, BW en fête, etc.)* : du fait de la crise sanitaire, l'association n'a pas été en mesure de réaliser sept capsules. Néanmoins, une capsule a été réalisée dans le cadre de l'anniversaire des 25 ans de la Province du Brabant wallon. Elle a été diffusée sur les réseaux sociaux de la Province et de TV Com
 - *Fréquentation du site* : l'association comptabilise un total de 1.398.498 sessions et 2.007.565 pages vues sur son site Internet, pour un total de 912/434 visiteurs.

Liquidation des subventions

Une subvention de 230.000 euros a été octroyée l'a.s.b.l. TV Com pour l'année 2020 par le Collège provincial en sa séance du 17 septembre 2020.

Une avance de 50 pourcents de ce montant a été liquidée le 8 octobre 2020. Le solde sera liquidé lorsque les pièces justificatives transmises par l'association auront été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'a.s.b.l. TV Com a notamment pour objectif de produire et réaliser des programmes qui rendent compte de la vie politique, culturelle, économique, sociale et sportive du Brabant wallon.

Les pièces transmises par cette association démontrent qu'elle a rempli cet objectif malgré l'impact de la crise liée à la propagation du virus « Covid-19 ». Il convient notamment de signaler que TV Com a proposé des nouveaux programmes (Le monde d'après, ...), ou encore a produit trois documentaires autour de châteaux brabançons wallons, dont celui d'Hélécine.

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

L'association déclare que la crise sanitaire, si elle a largement impacté le travail en son sein, ne l'a pas empêchée de continuer à assumer sa mission de service public liée à l'information.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°12 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 3 août 2021 par l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville sont les suivants :

- 1. Indicateurs qualitatifs
 - Reconnaissance médiatique de la notoriété du site ;
 - Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon ;
 - Utilisation des éléments de visibilité provinciale lors de chaque événement qui se tient à l'abbaye ;
 - Programme de manifestations organisées à l'abbaye ;
 - Programme de mise à disposition ;
 - Programme des 2 journées de formation méthodologique à destination des enseignants du secondaire inter-réseau du Brabant wallon.

- 2. Indicateurs quantitatifs
 - Nombre de visiteurs annuels par catégorie ;
 - Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site ;
 - Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) en fonction des publics cible ;
 - Nombre de produits touristiques créés seuls et en collaboration avec d'autres sites touristiques (pour les visiteurs individuels et pour les groupes) ;
 - Statistiques de fréquentation du site web Villers.be et des médias sociaux utilisés par l'abbaye.

- 2bis. Indicateurs quantitatifs pour l'action de relance suite à la crise sanitaire Covid-19
 - nombre d'œuvres exposées,
 - nombre de visiteurs sur la période du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021

Rapport d'évaluation 2020

Pour effectuer le présent rapport, l'administration s'est basée sur le rapport d'activité 2020 de l'a.s.b.l. Durant l'exercice 2020, l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1er du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

1. Indicateurs qualitatifs

- *Reconnaissance médiatique de la notoriété du site*
 - Démarche qualité
 - Wallonie destination qualité : réalisation d'un 3^{ème} dossier, labellisation octroyée le 20 octobre 2020 ;
 - Label « Bienvenue vélo » : renouvellement de labellisation avec mise à jour des équipements ;
 - Ecolabel international « Clé verte » : audit du 23 novembre, renforcement de la politique de tri des déchets, présentation au personnel ;
 - Label jardins remarquables : candidature, audit le 14 septembre ;
 - Access I : audit le 5 novembre, labellisation obtenue ;
 - Billetterie intelligente : utilisation de la plateforme ORC ;
 - Stratégie Marketing
 - Comme dans toutes les activités de l'Abbaye, le premier semestre a été marqué par une fermeture au public de l'Abbaye dès le 15 mars.

- Durant cette période de confinement, toutes les forces ont été placées sur la communication ;
- Rectification des différents tarifs et combinés entre l'Abbaye, la micro-brasserie et le vignoble ;
- Partenariat de développement commercial des cosmétiques à base de houblon ;
- Action SNCB Hello Belgium ;
- Pass Visit Wallonia ;
- Participation à la stratégie territoriale du tourisme en Brabant wallon ;
- Collaboration avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon ;
- Image de marque de l'abbaye
 - Poursuite de la stratégie de ligne graphique ;
 - Utilisation des logos des pouvoirs subsidiants + hyperliens ;
- Le programme d'activité concourt à la notoriété médiatique du site
- Actions de promotions
 - Action presse avec une conférence de presse pour les Journées du patrimoine et une interview de présentation générale ;
 - Action de confinement ;
 - Action #Abbaye à la maison
 - Production audio-visuelles maison
 - Contenu didactique pour adultes
 - Action de déconfinement ;
 - Deux vidéos de relance
 - Action spéciale réouverture
 - Vidéo de relance de la culture belge
 - Action vers les écoles « Faites la classe à l'Abbaye »
 - Capsules sur le patrimoine cistercien dans son environnement
 - Plateforme avec des outils de médiation
 - Jeu QR-code
 - Contact avec partenaire
 - Association de la ville
 - Partenaires institutionnels
 - Partenaire médias
 - Sites cisterciens
 - Autre

○ *Programme de manifestations organisées à l'abbaye*

En raison de la situation liée au Covid-19 et des dispositions sanitaires en vigueur, de nombreux événements prévus ont dû être reportés ou annulés. Ceux qui ont été organisés sont :

- Événements de l'asbl :
 - Exposition Photo Johnny Halliday par Daniel Angeli
 - Exposition photos Guy Focant
 - Exposition Villers ne noir et blanc
 - Exposition Perfect World
 - Les Estivales
 - Semaine intergénérationnelle
 - Après-midi enseignants
 - Journée spéciale Hildegarde de Bingen
 - Perpalnor
 - Action mobilité
 - Exposition Folon
- Événements en partenariat :
 - Jardin du yoga
 - Journée du patrimoine
 - Trail de l'abbaye
 - Week-end Parcs et Jardin de Wallonie

- Coordination des activités des partenaires
 - Carnaval de Villers
 - Nuit des sentiers
 - Trail des cisterciens
 - Spectacles Notre Dame de Paris
 - Départ d'un marathonien de l'abbaye de Villers dans le cadre de l'épreuve sportive « Enduroman »
 - Thé dansant sur le thème des Fairytales
- Réflexion au sujet d'un calendrier alternatif pour les événements 2021

○ *Programme de mise à disposition*

Aucune demande de la Province n'a été adressée à l'asbl

○ *Programme des 2 journées de formation méthodologique à destination des enseignants du secondaire inter-réseau du Brabant wallon*

En raison de la situation sanitaire, l'organisation de ces 2 journées de formation n'a pas été demandée par le coordinateur pédagogique de la Province.

2. Indicateurs quantitatifs

○ *Nombre de visiteurs annuels par catégorie*

- Entrée Gratuites : 15.181 = +47%
- Individuels payants : 73.396 = +91%
- Groupes payants : 1.453 = -84%
- Nombre de participants aux manifestations dans et autour du site : 19.344 = -78%

○ *Nombre d'animations et d'événements organisés sur le site*

- 5 expositions
- 8 manifestations tout public
- 1 spectacle
- 22 concerts
- 4 événements de partenaires locaux
- 4 conférences
- 10 stages / Journées-découvertes
- 56 visites guidées programmées / ateliers programmés / visites à la demande
- 23 animations d'anniversaires

○ *Nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) en fonction des publics cibles*

- 213 FamilyPass
- 132 Personnel Pall
- 60 utilisations de l'ardoise tactile : nette diminution liée au respect des consignes sanitaires pendant la pandémie
- 54 locations de l'audio-guides
- Carnet « Moi, Radulphe » : carnet parsemé d'énigmes à destination des familles
- Visite –Jeu QR codes en janvier 2020 : 35 personnes
- Enquête criminelle pour ados enfant à partir de 10 ans
- Secrets du Jardin des simples : feuillet de description des plantes
- Outils spécifiques pour les société privées et locations de site
- Outils spécifiques pour les écoles

○ *Nombre de produits touristiques créés seuls et en collaboration avec d'autres sites touristiques (pour les visiteurs individuels et pour les groupes)*

- Abbaye : 19 nouveaux produits touristiques

- En partenariat : 2 nouveau produits touristiques
- *Statistiques de fréquentation du site web Villers.be et des médias sociaux utilisés par l'abbaye*
 - Site web :
 - Villers.be : 204.606 visiteurs – 741.089 pages vues
 - Cister.net : 8.226 visiteurs – 22.944 pages vues
 - Réseaux sociaux
 - Facebook Abbaye : 28.203 followers – 220 publications
 - Facebook Boutique : 1.778 followers – 25 publications
 - Twitter : 652 followers – 52 publications
 - Instagram : 3.568 followers – 42 publications (hors stories)
 - Newsletters
 - Info-Abbaye : 3 productions – 5718 abonnés
 - Productions audio-visuelles
 - Vlog / websérie : 3 productions – 1,6 K vues sur Youtube et 34,2K vues sur Facebook d'une moyenne de 3 secondes
 - Podcasts : 7 productions – 756 « écouter SoundCloud et 113 Spotify
 - Youtube Abbaye : 28 vidéos diffusées – 80 abonnés avec 15,4 K vues
 - Actions vers la presse
 - Invitations presse : 265
 - Communiqués de presses 17 en 4 langues
 - Insertions publicitaires numériques
 - Publicités Facebook : 92 campagnes
 - Publicités Google Adwords : 5 campagnes
 - Insertions numériques médias : 52 campagnes
 - Diffusions publicitaires TV/radio
 - Spots tv RTBF : 5 campagnes – 46 passages
 - Spots tv régionales : 10 campagnes – 1200 passages
 - Spots radios : 6 campagnes – 130 passages

2bis. Indicateurs quantitatifs pour l'action de relance suite à la crise sanitaire Covid-19

- *nombre d'œuvres exposées*
 - 15 œuvres
 - Visites guidées grand public - groupe
 - Ateliers d'aquarelle
 - Animations Folon écoles primaires
 - Visites de l'exposition pour les secondaires
- *nombre de visiteurs sur la période du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021*
 - La fréquentation de l'exposition a été estimée pour la période du 25 octobre au 31 décembre à 14.148 visiteurs
 - Un combiné Villers/Fondation Folon a été mis en place : 357 combinés vendus jusqu'au 31/12/20

Liquidation des subventions

Subventions octroyées en 2020 : 60.000 € et liquidée le 3 aout 2021 + 10.000€ liquidée le 29 juillet 2021.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour objet de promouvoir le site de l'Abbaye de Villers-la-Ville et de planifier le développement de ce site. Elle vise également à participer et organiser des activités, en rapport avec l'animation culturelle, à l'Abbaye.

Durant l'année 2020, malgré la situation socio-sanitaire, l'association s'est adaptée afin de promouvoir le site de l'Abbaye de Villers-la-Ville, que ce soit au moyen des réseaux sociaux, de publicités visuelles... Il est à noter que l'asbl fait partie des organes de la MTBW. La collaboration entre la Province et l'Abbaye de Villers-la-Ville est très régulière.

Elle a également continué à développer ce site en poursuivant la démarche qualité et sa stratégie marketing.

En outre, il est à noter que le site de l'Abbaye a accueilli 109.374 visiteurs au cours de l'année 2020, une diminution de 24% par rapport à 2019 due à l'annulation de la majorité des manifestations suite à la situation socio-sanitaire. Par contre, il y a une augmentation de 56% des visiteurs hors manifestations (2020 : 90.030 – 2019 : 57.691).

Au vu de ces éléments, le rapport coût/qualité est estimé satisfaisant.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Globalement le COVID a particulièrement impacté l'asbl au niveau de l'organisation des événements (diminution de 90.000 spectateurs à 20.000). Mais inversement, l'asbl dénombre plus de visiteurs : 90.000 visiteurs alors qu'en général cela tournait aux alentours de 60.000. Aussi, l'asbl comptabilise une diminution de 10% de son chiffre d'affaire (1.016.539€ pour 2020 contre 1.141.539€ en 2019). Par ailleurs, les événements étant annulés, il y a une forte diminution des dépenses pour ce type d'organisations ce qui a pu aussi limiter l'impact sur la rentabilité (998.911€ contre 1.285.383€). Enfin une partie du personnel a dû être en chômage pour force majeure d'avril 2020 jusque fin août 2020. Par la suite, l'asbl n'a plus pu le faire et il y avait suffisamment d'activités pour relancer un programme plus complet. Les dépenses en personnel ont néanmoins augmenté par l'engagement d'une personne supplémentaire et le salaire de 2 directeurs qui ont cotravaillé le temps du passage de flambeaux (1.529.335€ en 2020 pour 1.453.708€ pour 2019). L'un dans l'autre, l'association voit une légère augmentation de son bénéfice (681€ pour 2020 contre 659€ pour 2019).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°13 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Code wallon du tourisme, notamment le titre II du livre I relatif à l'organisation du tourisme et particulièrement les articles 33 D et 34 D ;

Vu le décret du 9 novembre 2016 apportant diverses modifications aux législations concernant le tourisme et son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 10.3 « *contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie touristique de promotion et d'animation cohérente et coordonnée à l'échelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 mai 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2020 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 17 septembre 2020 par le Directeur de l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs qualitatifs

Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon, Démarchage/prospection/suivi de partenaires touristiques pour « Wallonie Destination Qualité », « Bienvenue Vélo » et tout autre label mis en place par le Commissariat général au Tourisme et Wallonie Belgique Tourisme

- Indicateurs quantitatifs

Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir/téléphonie) de l'asbl (au DQGN)

Nombre de demandes d'information adressées à l'asbl par courriel et courrier
Nombre de consultations du site Internet de l'asbl
Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'asbl
Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'asbl
Nombre de participations en foires et salons touristiques
Nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'asbl
Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'asbl
Nombre de forfaits pour groupes réalisés par an (avec chiffres d'affaires)
Nombre d'opérateurs touristiques inscrits aux actions de relance suite à la crise sanitaire Covid-19
Nombre de réservations et/ou entrée chez les opérateurs participant à chacune de ces actions
Nombre d'insertions publicitaires éditées par l'asbl dans le cadre de ces actions spécifiques
Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'asbl dans le cadre de ces actions spécifiques

- Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Rapport d'activités
Comptes et bilan
Plan d'actions

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport moral et financier pour l'exercice précédent, ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Maison du Tourisme du Brabant wallon » a mis en avant les éléments suivants :

La Maison du Tourisme du Brabant wallon regroupe les 27 communes de la Province depuis le 4 septembre 2020. L'asbl est née en juillet 2018 tandis que sa reconnaissance institutionnelle a été actée en mai 2019 par la Région wallonne.

2020 fut une année de défis. La crise sanitaire COVID-19 a frappé tout le monde et particulièrement le secteur du tourisme. Malgré la pandémie, l'année 2020 a été très productive et de nombreuses actions ont été réalisées dans le but de rester toujours proche des partenaires touristiques dont beaucoup ont dû fermer leurs portes pendant de nombreuses semaines.

Indicateurs quantitatifs

- *Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon*

En 2020, la Fédération du tourisme et la Maison du tourisme ont collaboré pour mettre en place une action « 1+1 » (une nuitée achetée = une nuitée offerte). Un budget de 110.000€ a été libéré en soutien au secteur touristique au travers de bons d'achats dont la valeur est doublée par la maison du tourisme (150€ au lieu de 75€ ; 500€ au lieu de 100€). La fédération a pris en charge une part importante de la promotion de cette action.

Par ailleurs, le 25 mai 2020, la maison du tourisme a participé à une réunion de concertation du groupe de travail 27+1 « Tourisme » en visio-conférence. A l'ordre du jour de cette rencontre :

1. Actions de relance tourisme au niveau de la Région wallonne – point d'information ;
2. Actions de relance tourisme au niveau de la MTBW – présentation ;
3. Echanges sur les pistes d'actions des communes.

Enfin, la MTBW participe également aux études touristiques mises en place par différents acteurs (INBW, Communes, ULB). Elle épaula la Fédération du tourisme et la Province.

- *Démarchage/prospection/suivi de partenaires touristiques pour « Wallonie Destination Qualité », « Bienvenue Vélo » et tout autre label mis en place par le Commissariat général au Tourisme et Wallonie Belgique Tourisme*

La Maison du Tourisme a obtenu sa propre labellisation « Wallonie Destination Qualité » Q1 en mai 2020. Basé sur l'amélioration continue, ce label comprend l'engagement d'actions sur 3 ans. Ce plan d'actions a été réalisé en articulation avec d'autres actions prévues par la MTBW. Avec l'accord de la cellule Wallonie Destination Qualité, le calendrier du plan d'actions a été modifié et réorganisé suite à la crise sanitaire.

Un grand chantier d'unification a débuté dans le second trimestre de 2019 afin de créer le lien entre la nouvelle Maison du Tourisme du Brabant wallon et les syndicats d'initiative et offices du tourisme de son territoire. Ainsi 2 premières visites ont eu lieu fin 2019. Ce chantier fut poursuivi en 2020 en version visio-conférence et se poursuivra en 2021 et 2022. Les objectifs sont d'une part de développer une promotion commune efficace et, d'autre part, de les accompagner dans divers projets transversaux.

Dans le cadre du soutien à la labellisation, la Maison du Tourisme du Brabant wallon est, à la fois, un lieu d'informations sur les différents labels pour les partenaires mais aussi, un agent de contrôle du Commissariat général au tourisme (CGT). En 2020, le Brabant wallon comptait une trentaine de partenaires touristiques labellisés « Bienvenue Vélo » (hébergements, attraction et SI/OT). Par ailleurs, un budget de 5000€ a été libéré pour booster cette labellisation, destiné en première phase aux SI/OT et au DQGN. De ce fait, 7 partenaires ont pu recevoir les kits de trousse (réparation et secours – d'une valeur de 250 €).

Cependant les « Ateliers du tourisme », événement destiné à présenter la stratégie touristique de la Province à l'ensemble du secteur, qui étaient prévus en mars 2020 ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Reportés en novembre, ils ont une nouvelle fois fait l'objet d'un report pour 2021.

Indicateurs quantitatifs

- *Nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir/téléphonie) de l'asbl (au DQGN)*
- L'année 2020 a été défavorable en termes de visite sur place. La situation sanitaire ayant obligé la fermeture du lieu d'accueil. On comptabilise 1762 visiteurs au DQGN sur l'année. Soit une nette diminution par rapport à 2019.
- Le nombre de contacts téléphoniques n'est pas quantifiable.
- *Nombre de demandes d'information adressées à l'asbl par courriel et courrier*
- Courriels : Il est difficile d'évaluer le nombre de courriels, vu les nombreuses adresses utilisées, 2 adresses mails générales et 10 adresses mails individuelles, 3 systèmes Messenger, et le chat Instagram. L'estimation de la MTBW est de 4.000 contacts onlines et téléphoniques.
- Courriers : 981 courriers informatifs (documentations envoyées) et +/-100 courriers administratifs, 182 courriers entrants.
- *Nombre de consultations du site Internet www.destinationbw.be*
- C'est le 11 juin 2020 que le collège provincial a validé le nouveau site internet et en a transmis la gestion à la Maison du tourisme :
 - En comparaison à 2019, le nombre d'utilisateurs a été en forte croissance en 2020

Juillet – Décembre 2019	Janvier-Juin 2020	Juillet-Décembre 2020
28 049	40 065	109 476

- En terme nombre de pages vues, cela est également en nette augmentation

Juillet – Décembre 2019	Janvier-Juin 2020	Juillet-Décembre 2020
73 370	105 593	339 104

- Fin septembre 2020 la MTBW a mis en ligne son blog touristique. Durant les 3 derniers mois de 2020, 19 articles ont été rédigés par 9 contributeurs différents. Le nombre de pages consultées s'est élevé à 1690 pour une moyenne de 2 :33 minutes de lecture.
- La première newsletter B2B a été envoyée le 10 février 2020. 9 sont sorties sur l'année 2020. Elles sont destinées aux prestataires touristiques du Brabant wallon, institutionnels et aux partenaires.
- La première newsletter à destination du grand public a été envoyée le 26 août à 2.186 contacts. La moyenne annuelle du taux d'ouverture est de 43,49%.
- La crise sanitaire de 2020 fut propice aux balades à pied ou à vélo. Ce fut l'occasion pour la MTBW de développer davantage son compte CIRKWI. En 2020, ses balades ont été consultées près de 59.000 fois.
- *Statistiques relatives aux médias sociaux utilisés par l'a.s.b.l.*
 - Facebook
 - 18.340 fans sur la page française « Destination Brabant wallon »
 - 5.195 fans sur la page néerlandaise « Beleef Waals-Brabant »
 - 5.172 fans sur la page anglaise « Waterloo an Beyond »
 - Instagram
 - 2.165 fans
- *Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'asbl*
- Insertions publicitaires :
 - Sur le marché belge : participation aux brochures Escapades de Wallonie Belgique Tourisme (WBT), insertion dans le focus été de la DH, le dossier Summer de La Libre (+online), Pasar, De Zondag, Touring Magazine (+ concours), June magazine, Together, Brussels Times, Okra, Raak.
 - Sur le marché français : article online sur le Petit Futé, insertion dans la Voix du Nord et l'Incontournable
 - Sur le marché hollandais : insertion dans le Max Magazine et le Plus Magazine
 - En radio : Spots sur Vivacité, Classic21, DH Radio, NRJ, Bel RTL
- Publications éditées par l'asbl :
 - Magazine touristique (FR, NL, EN) : La préparation de l'édition 2021 du magazine d'appel dans les trois langues a été finalisée en fin d'année 2020. En raison de la crise sanitaire, la MTBW n'a pas eu besoin d'imprimer une nouvelle édition des magazines en 2020. Le stock de brochures a été liquidé autant que possible.
 - Promotion du tourisme en BW vers les Brabançons wallons : création de cartes postales sur la thématique des circuits présents sur le site internet. Distribuées durant l'été par les SI/OT, hébergements, attractions, centre culturels.
- *Nombre de participations en foires et salons touristiques*

Vu la crise sanitaire, la participation concerne uniquement le 1^{er} trimestre. Les autres salons ont été annulés.

- Janvier 2020 : Salon des vacances des Voyages Léonard - Barchon

- Janvier 2020 : Tourissima 2020 - Lille
- Février 2020 : Fiets & Wandelbeurs - Gand
- *Nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'asbl*
- Salon des vacances des Voyages Léonard : +/- 40 visiteurs sur stand par jour avec des contacts qualitatifs + quelques visiteurs qui prennent juste la brochure - 8 000 visiteurs de l'événement
- Tourissima 2020 : +/- 100 visiteurs sur stand par jour - 18 300 visiteurs de l'événement dont 401 professionnels et journalistes.
- Fiets & Wandelbeurs : 200/300 visiteurs sur stand – 16.000 visiteurs de l'événement
- *Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. sur les salons événements*

La diffusion de brochures et de documents promotionnels a été fortement compromise avec la situation sanitaire. L'asbl s'est focalisée sur les contacts individuels et les promotions online. Le peu de distribution en salon événement n'est pas comptabilisable.

- *Nombre de forfaits pour groupes réalisés par an (avec chiffres d'affaires)*

Aucun forfait n'a été créé en 2020.

Indicateurs quantitatifs pour les actions de relance suite à la crise sanitaire Covid-19

La MTBW a mené trois actions dans ce cadre :

- création de 4 circuits thématiques (escapades)
- action 1+1 – 1 nuitée achetée = 1 nuitée offerte
- création de chasses Totemus en Brabant wallon
- *Nombre d'opérateurs touristiques inscrits à chaque action*
 - Les circuits thématiques étaient une création de la MTBW. Les opérateurs ne devaient pas s'inscrire. Il s'agissait de découvrir le Brabant wallon autrement sur base de thématiques.
 - Pour l'action 1+1, une trentaine d'opérateurs touristiques se sont inscrits.
 - 5 chasses ont été créées (Braine-le-Château, Waterloo, Hélécinne, Wavre, Nivelles) mettant en avant différents opérateurs et partenaires.
- *Nombre de réservations et/ou entrées chez les opérateurs touristiques*
 - Circuits thématiques : pas de statistiques
 - Action 1+1 : 8.073 bons émis entre le 24/8 et le 31/12 pour une valeur totale de 26.350€ (sur un budget de 110.000€)
 - Totemus : 3.130 utilisateurs de juillet 2020 à janvier 2021
- *Nombres d'insertions publicitaires*
- Circuits thématiques :
 - en radio :
 - diffusion d'un spot de 20 secondes sur Vivacité, Classic 21, DH Radio et NRJ (du 1er au 8 juillet)
 - sur Bel RTL dans le Meilleur de la Wallonie (dimanche matin)
 - en tv :
 - diffusion d'un spot de 20 secondes sur LN24 du 1er au 15 juillet

- diffusion sur des tv locales et thématiques tout le mois d'aout
 - en écrit :
 - Touring Magazine FR et NL : 1 page avec mention d'un concours (14/7) + item dans newsletter
 - June Magazine : 1 article écrit par journaliste sur leur site web (4/8)
- Action 1+1
 - Suite au communiqué de presse : reportages ont été faits sur TVCOM, dans l'Avenir, la DH, sur Vivacité, Bel RTL,...
 - Promotion :
 - Newsletter : 3 annonces
 - Taux d'ouverture de ces newsletters
 - Newsletter 26/08: 39,1% = 856
 - Newsletter 7/10: 48,4% = 1076
 - Newsletter 15/12: 42,6% = 991
 - Nombre de clics/ clics unique sur le lien de l'opération
 - Newsletter 26/08: 81 clics / 62 clics uniques
 - Newsletter 7/10: 75 clics / 61 clics uniques
 - Newsletter 15/12: 85 clics / 62 clics uniques
 - 4 articles dans le blog : Nombre de visites sur ces articles
 - Pause bien-être 29/09/20 : 60
 - Une nuit gratuite 14/10/20 : 73
 - Chez Spoons 4/12/20 : 155
 - La St Valentin en BW 1/02/21 : 16
 - Insertions payantes :
 - Insertion de 1/2 page dans le Touring Magazine en français et en néerlandais
 - Insertion de 1/2 page dans le Métro
 - La Libre et la DH
 - DH Mag : 3 parutions en cover 4
 - La Libre : 5 parutions en Bandeau (H 10 x 227)
 - Diffusion dans le journal « De Standaard »
- *Statistiques relatives aux médias sociaux*
- Circuits thématiques :
 - Escapades - FB ads (4 visuels) 3 mois : 8108 clics sur le lien / couverture : 145 951 / impressions : 525 870
 - Escapades - Instagram (4 visuels) 3 mois : 2878 clics sur le lien / couverture : 207 806 / impressions : 752 823
 - Escapades - NL- FB ads 2,5 mois : 5626 clics sur le lien / couverture : 155 336 / impressions : 440 897
- Action 1+1
 - Landing page sur le site (FR/NL) : <https://www.destinationbw.be/emotion/> : 23.708 vues (10% des utilisateurs du site) + URL /nl : 10.939 vues
 - Nombre de visites la page cirklo <https://cirklo-light.com/fr/products/destinationbw> : 195.341 visites
 - Facebook
 - 14/12: prolongation: 4032 personnes touchées / 109 clics
 - 13/11 : présentation hébergements : 1102 personnes touchées / 8 clics
 - 6/11 : présentation hébergements : 1277 personnes touchées / 19 clics
 - 30/10 : présentation hébergements : 2074 personnes touchées / 28 clics
 - 23/10 : présentation hébergements : 2641 personnes touchées / 56 clics
 - 16/10 : présentation hébergements : 1216 personnes touchées / 16 clics
 - 9/10 : présentation hébergements : 2859 personnes touchées / 91 clics
 - 20/8 : lancement action 1+1 : 160356 personnes touchées / 17529 clics

- En NL, peu de données
 - 6/11 : 331 personnes touchées / 8 clics
 - 21/12 : prolongation action : 343 personnes touchées / 9 clics
- Pub payante FR sur 4 mois :
 - 257.989 personnes touchées
 - 5821 clics + 5727
- Pub payante NL sur 4 mois :
 - 102.879 personnes touchées
 - 3585 clics
- Totemus :
 - Chasses aux trésors - Totemus FB 2 mois : 3666 interactions / couverture : 44 776 / impressions : 112 283

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 24.000€ a été octroyée le 20 février 2020 avec une avance de 80 % (19.200€) mise en liquidation dès l'arrêté d'octroi. Le solde de la subvention (4.800€) a été liquidé le 18 mai 2021 sur base de justificatifs.

Une subvention exceptionnelle de 100.000 euros a été octroyée le 10 décembre 2020 à titre d'intervention dans les actions de relance touristique directement liées à la crise du Covid-19. Elle a été liquidée par tranche : 29.645 € le 1^{er} juin 2021 et 70.355 € le 15 juillet 2021.

Rapport coût du service/qualité

La Maison du Tourisme du Brabant wallon regroupe dorénavant les 27 communes de la Province. L'analyse des indicateurs atteste que la MTBW est restée très active dans un contexte particulier de crise sanitaire. Si la fréquentation du comptoir d'accueil a chuté, l'association a néanmoins obtenu sa propre labellisation 'Wallonie Destination Qualité' et a poursuivi sa collaboration avec le CGT dans le cadre du label « Bienvenue vélo ». La concertation avec les syndicats d'initiatives et les offices du tourisme a été maintenue en dépit de la crise sanitaire. Certes la participation en foires et salons a été compromise mais la MTBW a multiplié le nombre d'insertions publicitaires et a surtout tiré profit du site Internet www.destinationbw.be dont le nombre d'utilisateurs et de pages consultées a connu une très forte augmentation. L'utilisation accrue des réseaux sociaux, la création d'un blog et celle de 2 newsletters a permis à l'asbl de maintenir la visibilité de la destination touristique dans un contexte de crise exceptionnelle.

De plus, la MTBW a développé 3 importantes actions de relance suite à la crise sanitaire : la création de 4 circuits thématiques, l'action 1 nuit achetée = 1 nuit offerte (prolongée en 2021) et la création de chasses Totemus. Ces 3 actions ont été promues via les médias classiques (radio, tv locales, insertions publicitaires) mais ont surtout fait l'objet d'une très forte promotion en ligne (newsletter, blog et réseaux sociaux). Globalement, la MTBW a bien mobilisé ses moyens pour continuer à assurer la visibilité de la destination à l'heure où la crise sanitaire engendrait un nouveau intérêt pour le tourisme de proximité.

Au vu de ces éléments, le rapport coût/qualité est positif.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 8.4. « Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables » et 8.7 « favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » couvrant les exercices 2020-2022 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » couvrant les exercices 2020-2022 ;

Vu les statuts de l'asbl « Improvisation.be » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 30/09/2021 (NC 35067) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 31 mai 2021 par le Président de l'asbl « Improvisation.be » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « Improvisation.be »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- l'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent;
- l'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'écoles secondaires de la Province du Brabant wallon participant aux ateliers et leur localisation ;
- Nombre d'ateliers réalisés ;
- Nombre d'élèves participant aux ateliers.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Improvisation.be », a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'asbl fonctionne en année scolaire. L'évaluation est donc établie sur septembre 2020 à juin 2021.

Indicateurs qualitatifs :

- *l'encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent*

12 écoles et 3 ateliers ont été organisés permettant à 195 élèves de pratiquer les techniques d'improvisation ;

Le Verseau à Wavre, l'Institut de la Vallée Bailly de Braine-L'Alleud, l'Institut Saint Albert de Jodoigne, le Collège Sainte Gertrude à Nivelles, l'IPAM de Nivelles, l'Institut du Sacré Cœur de Nivelles, l'Athénée Royale de Nivelles, l'Institut de la Providence à Wavre, l'Athénée Royale d'Ottignies (Les Villas), l'Athénée Royale Riva Bella à Braine-l'Alleud, Collège Saint-Etienne de Court-st-Etienne, Collège Da Vinci de Perwez.

Les ateliers ont été annulés dès le 13 mars 2020 suite au confinement.

- *l'organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.*

Au vu de la situation sanitaire de 2020 et début 2021, aucune finale n'a pu être programmée.

Indicateurs quantitatifs :

- *Nombre d'écoles secondaires de la Province du Brabant wallon participant aux ateliers et leur localisation ;*
- *Nombre d'ateliers réalisés ;*

- *Nombre d'élèves participant aux ateliers.*

Les chiffres demandés ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 45.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 8 octobre 2020 avec une avance de 50% (22.500€).

Seuls 8.732,24 euros du solde de la subvention ont été liquidés le 15 juin 2020 sur base des justificatifs. L'asbl a renoncé au reste du montant de la subvention par mail en date du 31 mai 2021.

L'asbl bénéficie d'un avantage en nature par la mise à disposition, le transport et le montage/démontage de la patinoire « d'improvisation » provinciale pour un montant annuel de 228€.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but des activités socio-culturelles d'improvisation et de théâtre pour adolescents et adultes. Elle offre également des activités créatives socio-culturelles pour les enfants, adolescents et adultes désireux de développer leurs connaissances techniques et leurs aptitudes à la création artistique.

L'asbl accompagne les professeurs et étudiants des écoles du Brabant wallon dans leur démarche créative liée à l'art de la parole. La réelle plus-value de l'asbl s'inscrit donc dans l'accompagnement et le suivi créatif de jeunes en milieu scolaire en BW. L'asbl fonctionne avec 2 personnes dont le travail touche plus de 195 élèves en Brabant wallon. Le rapport coût/qualité est satisfaisant même si la finalité du travail avec les jeunes a dû être annulée au vu de la situation sanitaire actuelle.

Situation suite à la crise sanitaire

Le lancement des inscriptions a bien eu lieu le 1/09/2020. 12 écoles se sont montrées intéressées. 15 groupes ont été inscrits. 2 groupes ont malheureusement annulé suite à la pandémie.

Les ateliers ont commencé début octobre avec les 13 groupes.

Le 16/11/2020, les écoles passent en code rouge avec 50% en distanciel ce qui signifie qu'une animation sur 3 a pu être réalisée. Malgré la diminution des animations, l'échange avec les élèves a été plus riche.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°15 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2020 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » couvrant les exercices 2020 à 2021 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du Contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Vu les statuts de l'asbl « La Maison du Conte et de la Littérature »

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 35172) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 14 juillet 2021 par la Coordinatrice de l'asbl « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;
- Préciser la ligne de gestion et de programmation pour l'animation des infrastructures mises à disposition par la Ville de Jodoigne mais également pour toutes autres infrastructures du Brabant wallon ;
- Fournir tout document mentionnant le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera ;
- Lister les contacts avec tout partenaire d'organisation lors d'événements réalisés sur le territoire du Brabant wallon ;

- Lister les ateliers et stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du Kamishibai organisés par l'association ;
- Lister les animations, spectacles et formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination des professionnels ou non ;
- Enumérer les partenariats et collaborations réalisés chaque année, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
- Démontrer la pratique du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial ;
- Dans le cadre des tâches de médiations culturelles :
 - Préciser le nombre de rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)
 - Enumérer et préciser les « projets » (récurrent ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons... ;
- Diffusion de spectacles :
 - Lister les spectacles/conteries (création) des animateurs ;
 - Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
 - Préciser les accompagnements artistiques de projets.
- Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.

Pour ce faire, elle proposera dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence de jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe ;

- Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « La Maison du Conte et de la Littérature asbl » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon

Participation au Réseau Secteur Contes.

La Maison du Conte et de la Littérature fait partie du jury d'un grand festival reconnu : Chiny. Cela lui permet de programmer les conteurs qui ont gagné des prix l'année suivante ; Le conte est reconnu comme discipline à part entière dans le décret des arts de la scène.

Participation au Réseau « Conte et Littérature » en Belgique francophone.

L'asbl est aussi expert conte auprès de la Commission des Arts de la scène à la Fédération Wallonie Bruxelles (avis sur les dossiers de demande d'aides à la création au niveau secteur « Conte »).

Création d'un catalogue d'activités et diffusion auprès des partenaires ainsi que dans leur newsletter.

Participation à la plateforme « Culture Ecoles » créée par le Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche qui a permis des animations d'ateliers dans les écoles de l'entité et des partenariats avec la bibliothèque de Jodoigne, le Gal culturalité et le Centre culturel de Jodoigne et Orp Jauche.

2. Préciser la ligne de gestion et de programmation pour l'animation des infrastructures mises à disposition par la Ville de Jodoigne mais également pour toutes autres infrastructures du Brabant wallon

La Maison du conte et de la littérature n'utilise qu'un bureau administratif aux Rendanges. Elle ne s'occupe aucunement de la gestion et de la programmation des infrastructures de la Ville de Jodoigne. Elle a établi un partenariat avec la Ville puisque aucune salle n'appartient à l'asbl.

3. Fournir tout document mentionnant le soutien de la Province du Brabant wallon à l'association dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements qu'elle organisera

La Maison du Conte et de la Littérature mentionne bien dans toutes ses communications le soutien de la Province du Brabant wallon. Elle a bien fourni toutes les publications pour 2020.

4. Lister les contacts avec tout partenaire d'organisation lors d'événements réalisés sur le territoire du Brabant wallon

Les partenaires d'organisation sont repris dans les autres points.

5. Lister les ateliers et stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du Kamishibai organisés par l'association

Ateliers nomades – projets court terme

Atelier Traces : Home du CPAS avec Article 27 Résidence Samiette Nivelles? 2 dates en présentiel et 1 date en décembre où 6 colis créatifs ont été livrés - Entre 8 et 10 adultes (personnes âgées) - 2 dates annulées

Atelier intergénérationnel : Que vois-tu dans le noir ? dans le cadre du festival Les nuits d'encre. 1 seule date à Nivelles sur les 5 prévues : 12 personnes (Perwez-Wavre-Waterloo-Jodoigne)

Labo des histoires école de devoirs du Rose-Eau Jodoigne 3 dates - Moyenne de 4 enfants

Atelier plein air dans le cadre de Place aux artistes Braine-le-Château été 2020 - 11 adultes et enfants

Atelier dans le cadre de Noël en Fête organisé par le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche : participation au colis créatif : 30 boîtes achetées au centre culturel de Jodoigne

Atelier intergénérationnel dans le cadre de La fureur de Lire : « Envolée en territoire imaginaire » à la bibliothèque de Gembloux : 9 enfants et 13 adultes

Stages animés par des professionnels

Atelier de 2 jours : « Exploration au cœur des contes traditionnels » avec l'artiste complice Christine Horman accompagnée de Don Fabulist à Louvain-la Neuve : 8 adultes

Date: 22 & 23 février 2020 – 2 jours

Lieu : à Ecole primaire "Les Bruyères"- 11, Av. Des Arts - 1348 Louvain-La-Neuve, Belgique

Un stage prévu en mai 2020 « Le corps en expansion » a été reporté en juin 2021

6. Lister les animations, spectacles et formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination des professionnels ou non

Formations

Initiation à la lecture vivante

A l'Académie de Jodoigne avec l'Accueil Temps Libre : 9 adultes

Pour les futurs baby-sitters avec l'ISBW. 3 dates à Chaumont-Gistoux – Braine-l'Alleud et Mont Saint Guibert : 36 personnes

Aux Rendanges à Jodoigne tout public adulte : 10 adultes

Lecture à voix haute

Dans le cadre du projet « Culture à domicile » avec la collaboration du Centre culturel de Genappe, du CCBW et du CPAS de Genappe : 12 adultes

Dans le cadre du projet « Lecture à domicile » de la Croix-Rouge de Belgique avec la Bibliothèque de Jodoigne : 15 adultes

Atelier Oralité

Dans le cadre du Colloque sur Michel Van Zeveren à la bibliothèque centrale Nivelles : 15 participants

Outils astuces et décors de conteurs

A Jodoigne pour 5 personnes

Animations

Temps des histoires

à la Bibliothèque de Gembloux - 5 dates (99 enfants et parents) - Annulation 2 dates

à l'AMO Genappe 1 date (2 adultes et 4 ados) - Annulation 1 date

à Beauvechain Café /conte avec le CPAS - 3 dates dont 2 en présentiel 1 en mode colis créatif où 3 colis ont été distribués (9 adultes)- Annulation des 4 dates entre mars et juin

à Ramillies avec le CPAS - 3 dates (2 en présentiel avec 20 adultes et 1 date en mode colis créatif)
Annulation de 5 dates

à l'AMO Nivelles - date d'avril annulée

Histoires minuscules

à l'AMO de Nivelles - 7 dates (9 enfants, 21 adultes et 12 bébés) - Annulation de 3 dates

à l'AMO de Genappe - 5 dates (12 adultes, 20 enfants) - Annulation d'une date

à l'espace enfance de Jauche, dans le cadre du projet semeurs d'histoires - 2 dates (8 bébés et 8 adultes) - Annulation de 3 dates entre avril et juin

7. Enumérer les partenariats et collaborations réalisés chaque année, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon

La programmation itinérante pour adultes en BW (escales dans différents lieux donc autant de partenaires de lieux)

En termes de lieux : 2 lieux de spectacles pour la troisième programmation itinérante

Seules les dates de septembre (Court-Saint-Etienne) et octobre (Jodoigne) ont été maintenues.

Une date de novembre a été reportée à juin 2021 (Incourt)

Une date de novembre s'est transformée en une série d'ateliers slams avec les adolescents à Genappe

Festival Les Nuits d'encre annulé en 2020, reporté en 2021 mais en formule light

Histoire de se rencontrer = rencontre des auteurs invités Caroline Lamarche et Michel Van Zeveren n'a pas pu se faire ni en 2020 ni en 2021

Atelier intergénérationnel préparé par les animatrices sur base de l'univers de l'auteur jeunesse et abordant la thématique des Lisières : Que vois-tu dans le noir ? dans le cadre du festival Les nuits d'encre - 1 seule date à Nivelles sur les 5 prévues (Perwez-Wavre-Waterloo-Jodoigne)

Partenaires : Centre culturel d'Ottignies ; Bibliothèque centrale Nivelles + bibliothèques partenaires pour l'atelier + Pointculture LLN

Les Grands Feux de Ittre : pas en 2020. Nouvelle édition en 2021 avec nouvelle mouture « Carnaval sauvage » ateliers + programmation d'artistes

Participation à Scène de villages : pas d'édition en 2020

Fête du 38 au Centre culturel de Genappe : sortie du vélo kamishibai

Festival O bois des rêves : programmation de 2 conteuses

Salon des auteurs : Le livre tout proche organisé par La Province du Brabant wallon : annulé en octobre 2020. Remplacé par appel à projets « Le livre tout proche ». Lancement du Fonds Conte avec Place aux livres et le Courlieu fait une demande dans le cadre de l'appel à Projets pour faire venir 2 conteuses dans 8 écoles en 2021. Ceci dans le cadre de la promotion du futur Fonds conte organisé par Place aux livres et la Maison du Conte et de la Littérature.

La Province, via le CCBW a également soutenu le *Projet Lalela* dans le cadre du Livre tout proche. Subside de 6000€ dévolu aux prestations des artistes.

LALELA, ce sont des artistes de la parole au téléphone qui offrent gratuitement des lectures, des histoires à tout un chacun. Le projet Lalela est né durant le premier confinement du mois de mars 2020. À ce moment-là, toutes les activités ont été arrêtées net. Afin de ne pas rester immobiles, la Maison du Conte a décidé d'imaginer un projet qui puisse continuer leur action quotidienne de création de liens et de diffusion des arts du récit mais à distance, au travers du téléphone. 580 lalélas ont été dits entre mai 2020 et janvier 2021 grâce à une dizaine d'artistes professionnels et un investissement réseau-communication de la part de La Maison du Conte et de la Littérature (lien graphiste-teaser vidéo- réalisation de cartes postales).

Participation au Goût des Lettres : une rencontre d'auteure belge en collaboration avec le Centre culturel de Beauvechain, la bibliothèque de Grez Doiceau. D'habitude, c'est +/-4 rencontres par an.

Programmation d'artistes dans le cadre de Place aux artistes 2020 : Valérie Bienfaisant à Jodoigne

On peut citer aussi un partenariat avec Article 27 Wallonie, le home du CPAS de Nivelles, l'Atelier Traces, le CPAS de Beauvechain et Ramillies (plan global de cohésion social), la Bibliothèque centrale de Nivelles ainsi que des liens avec certains centres culturels à l'occasion de l'alliance culture-école ;

8. Démontrer la pratique du conte et des arts du récit entre les générations, les cultures, les différents publics (jeunes/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial

Projet AMO Tempo Genappe/ Nivelles pour les adolescents.

Nouveau projet avec les CPAS de Ramillies et Beauvechain : organisation d'animations « Temps des histoires » pour les aînés : des lectures vivantes d'albums soigneusement choisis ou des contes coups de cœur.

Projet Lalela, histoires au bout du fil (projet né au 1^{er} confinement en 2020) :

Lalela signifie « écouter » en zoulou. LALELA, c'est tendre l'oreille pour entendre, redonner du sens et du lien entre celui qui dit et celui qui écoute. LALELA, c'est une voix et vous à l'autre bout du fil. LALELA, ce sont des artistes de la parole au téléphone qui offrent gratuitement des lectures, des histoires à tout un chacun. 580 lalélas ont été dits entre mai 2020 et janvier 2021.

9. Dans le cadre des tâches de médiations culturelles :

- Préciser le nombre de rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)
- Énumérer et préciser les « projets » (récurrent ou non) qui mettent en avant la médiation et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons,... ;

Une rencontre d'auteurs belges (habituellement 4 à 5) organisés dans le cadre du Goût des lettres, en collaboration avec le Centre culturel de la Vallée de la Néthen, la bibliothèque de Grez-Doiceau (moyenne de 60 personnes par rencontre)

En 2020, il n'y a eu qu'une rencontre avec l'autrice du livre « Poney flottant »

Date : 24/01/2020 – 1 soirée

Lieu : Au Centre culturel de Beauvechain

Nombre de personnes présentes : 48 personnes

Rencontres d'auteurs organisés au Point Culture de LLN : Histoires de se rencontrer découvertes de l'univers des auteurs des Nuits d'encre : annulé en 2020 et reporté en 2021 mais à nouveau annulé

Participation au Salon des auteurs organisé par la Province « Le livre tout proche »
Octobre annulé en 2020. La province prend part au projet Lalela avec l'intermédiaire du CCBW

Rencontre « Au cœur des contes traditionnels » avec l'artiste complice Christine Horman et la psychanalyste Csilla Kemensei à Louvain-La Neuve au Pointculture de LLN

Date: 21/02/2020 – 1 soirée

Nombre de personnes présentes : 22 personnes

Rencontre au cœur de la légende de Mélusine avec l'artiste complice Christine Horman report en 2021

10. Diffusion de spectacles :

- Lister les spectacles/conteries (création) des animateurs ;
- Lister les spectacles professionnels programmés par la Maison (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
- Préciser les accompagnements artistiques de projets.

Spectacles/conteries (créations) des animateurs de l'a.s.b.l.

Les petites formes -7 représentations de spectacles créées par les animatrices

Mais où sont-elles passées ?

Bibliothèque de Hannut février 2020 : 2 séances : 63 enfants et 55 adultes

Cpas de Tubize février 2020 : 6 enfants et 6 adultes

Vélo Kamishibai

Place aux artistes Hamme-Mille à Beauvechain : 13 adultes et 15 enfants

Place aux artistes à Jodoigne : 30 personnes

Place aux artistes à Chaumont Gistoux : 3 séances – 84 personnes

Place aux artistes à Braine-Le-Château : 30 personnes

Atelier plein air dans le cadre de Place aux artistes Braine-le-Château : 11 adultes et enfants

Spectacles programmés (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers)

Les spectacles qui ont pu être programmés en 2020 : 2 spectacles

« Welcome Home Apollinaire Djoumou » à Court-Saint-Etienne : 33 personnes (jauge Covid)

Date : 25/09/2020

Lieu : Au Courlieu rue du Grand Philippe 4 – 1490 Court-Saint-Etienne (Beaurieux)

Partenaire : Le Courlieu asbl

« Barbe Blues » avec une conteuse française à Jodoigne : 55 personnes (jauge Covid)

Date : 09/10/2020

Lieu : À la Chapelle Notre-Dame du Marché - Grand Place - 1370 Jodoigne

Partenaire : Le Centre culturel de Jodoigne-Orp Jauche

Nombre de personnes présentes : 55 personnes (Jauge COVID)

Annulation du spectacle de novembre « La terre est mon pays » de Valérie Bienfaisant : en alternative propositions d'ateliers slam avec les secondaires (voir alliance culture école)

Report du Spectacle de Katicha de Halleux « La toile de vie » prévu en novembre à Incourt, report à Juin 2021

Autres programmations sur l'année 2020 :

Tour de contes en plein air Festival resor's Jodoigne/ Place aux artistes « Les petits pieds en éventail » de Valérie Bienfaisant Jodoigne (Organisé par le centre culturel de Jodoigne-Orp Jauche)

Date : 25/07/20

Lieu : Dans la cour arrière du Château Pastur à Jodoigne

Partenaire : Le Centre culturel de Jodoigne-Orp Jauche

Nombre de personnes présentes : 40 personnes

Tour de contes en plein air Festival O bois des rêves à Ottignies les 26 et 27 septembre

Date : 26&27/09/2020

Lieu : Bois des rêves d'Ottignies
Partenaire : Le Centre culturel d'Ottignies/Louvain-la-Neuve
Nombre de personnes présentes : 105 personnes

11. Dans le cadre de la déclaration de politique provinciale 2018-2024, l'association s'engage à renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires. Les animations proposées favoriseront le vivre-ensemble et contribueront à améliorer la qualité d'un enseignement qui vise à faire de ses élèves des citoyens actifs, éclairés et responsables.
12. Pour ce faire, elle proposera dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence de jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer sa visite et/ou de la poursuivre en classe ;

Liens avec certains centres culturels à l'occasion de l'alliance culture-école

- Centre culturel de Jodoigne & Orp Jauche : à l'occasion des jours blancs depuis plusieurs années, la Maison du conte et de la Littérature via ses animatrices propose un spectacle pour toutes les maternelles (8 écoles) : pas possible en juin 2020
- Centre culturel de Beauvechain : ateliers et spectacles pour les interscolaires P1-P2 chaque année
- Gal Culturalité- Bibliothèques de Perwez Jodoigne Incourt, pour le projet Semeurs d'histoires (en stand-by en 2020)
- Participation au consortium PECA mené par le CCBW

Un Projet scolaire long terme entamé en 2020

Les animatrices ont participé à un projet scolaire initié sur la saison 2020-2021 :

« Petits cours et grandes aventures au fil de l'eau », projet coordonné par le Centre culturel de Jodoigne-Orp Jauche avec différents partenaires et avec l'aide de la Province du Brabant wallon (Gal Culturalité-Contrat rivière Dyle-Ghette, Réseau bibliothèques Jodoigne-Incourt, Maison du Conte et de la Littérature).

En 2020 : 4 dates d'ateliers ont pu être menées par les animatrices pour 16 élèves de P4 à l'école de l'Ardoisière de Jodoigne. Les animatrices y ont fait plusieurs ateliers sur la thématique de l'eau en proposant aux enfants le conte de Henri Gougaud « Le rire de la grenouille ». Avec les élèves, le conte a été transposé sur des planches de papier qui s'insèrent dans un butaï (Kamishibai : théâtre de papier qui trouve son origine au Japon). Les élèves ont pris part à l'élaboration de toutes les planches et donc des illustrations puis ils ont raconté eux-mêmes l'histoire en la proposant aussi aux élèves de classes inférieures. Le projet, dans son ensemble, avec les différents partenaires, fera l'objet d'une captation vidéo qui sera finalisée en 2021.

A côté du spectacle de novembre « La terre est mon pays » de Valérie Bienfaisant, qui a dû être annulé en novembre à Genappe, dans le cadre du Festival des droits de l'enfant « En avant », l'asbl a décidé de proposer des ateliers slams avec Valérie Bienfaisant. Ces ateliers slams n'ont pu se faire en présentiel puisqu'à cette période il était impossible d'aller dans les écoles secondaires.

Elle a proposé un atelier sur le slam à distance grâce à la vidéo conférence pour la présentation de la conteuse et pour la mise en texte de leurs slams.

La Maison du conte a organisé la création d'une vidéo-tutoriel (réalisée avec un professionnel/ Damien Chemin) qui proposait les 10 consignes d'écriture d'un slam pour s'entraîner chez soi ou à l'école. Les enseignants ont proposé de la visionner ensemble en classe et de créer leurs slams. Un enregistrement des slams a permis de partager leur travail dans le cadre du « festival 0-18 » en ligne, le 29 novembre par le biais des réseaux sociaux.

Dates : 3 ateliers en novembre

Lieu : avec l'école NESPA de Genappe (nouvelle école secondaire)

Partenaire : Le Centre culturel de Genappe

Nombre de personnes présentes : 21 élèves

Labo des histoires Ecole de l'ardoisière (atelier)- jodoigne M3 et P1 - 2 dates (33 enfants+ 4 adultes)

Labo des histoires (atelier) : Ecole communale de Saintes - 2 dates annulées pour les classes de P4
Contes détournés (atelier) : 2 dates prévues avec mes élèves de P1 à P4 à Genappe : ANNULE-report en 2021

Labo des histoires- écoles de Beauvechain (atelier) 4 écoles classes de P2 : 2 dates (78 enfants et 4 adultes)

Temps des histoires (animation) - semeurs d'histoires : à l'école communale de Saint-Jean-Geest Jodoigne - Annulation de 10 dates - Moyenne de 15 enfants

Le Murmure des oiseaux (Petite forme)

4 classes de P4 - écoles de la commune de Beauvechain - janvier 2020 (66 enfants et 5 adultes)

2 classes de P4 - Ecole primaire de Saintes - mars 2020 (42 enfants et 2 adultes)

- Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

Le nombre de participants est indiqué par activités, stages et animations, ...

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 72.000€ a été octroyée le 22 octobre 2020 avec une avance de 80% (57.600€) et mise en liquidation le 26 novembre 2020.

Le solde de la subvention (14.400€) a été liquidé le 18 mars 2021 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but la promotion du conte, de la littérature et de la poésie dans la Province du Brabant wallon et en Communauté française ainsi que la production et la diffusion de spectacles nature à assurer cette promotion.

La Maison du Conte et de la Littérature a touché 2879 personnes sur 2020. Elle a organisé des activités dans des écoles du Brabant wallon pour 605 élèves. Elle a permis à 63 adultes « fragilisés » de participer à des activités sur le conte. Elle a organisé 4 formations pour tous types de public à la pratique du conte. De plus, elle a collaboré à la préparation d'événements avec différents opérateurs culturels du Brabant wallon qui malheureusement n'ont pas eu lieu. Suite à la situation sanitaire, on peut estimer que le rapport est satisfaisant.

Situation suite à la crise sanitaire

La Maison du Conte a dû annuler ou reporter une partie de ses activités.

10 ateliers et une trentaine d'animations ont été annulés.

La soirée de clôture de l'artiste complice en juin 2020 a été annulée et reportée à juin 2021 : Spectacle Frida (nouvelle création) avec l'artiste complice de la saison 2019-2020 Christine Horman

Le spectacle « Open mic slam » à Genappe a été annulé. Il devait se tenir au Monty à Genappe en novembre. Il faisait le lien avec les ateliers slams que l'on a proposé dans les écoles.

Halloween à Jodoigne : annulation de la conteuse Stéphanie Witta. Report à Scène de villages mai 2021 à Orp-Jauche.

De plus, le PROJET LES SEMEURS D'HISTOIRES a été mis en stand-by avec la crise du covid. Cependant, la maison du conte a essayé de maintenir le lien avec les bénévoles en proposant des carrefours de livres et formations en visioconférence. Certains ont quand même pu aller dans les écoles à certaines périodes.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°16 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°2 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » ;

Vu les statuts de l'asbl « La Maison Ephémère » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35169) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 23 août 2021 par le Co-Directeur de l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs.
 - Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'asbl.
2. Indicateurs qualitatifs.
 - Contribuer au développement de l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélicine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « La Maison Ephémère » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs quantitatifs

Nombre de participants aux différents spectacles organisés par l'asbl

Malgré la crise sanitaire, 6 spectacles ont été programmés pour un total de 44 représentations dont 43 en Fédération Wallonie Bruxelles et une en France pour un nombre total de visiteurs de 8272 spectateurs.

- Création de Un MacBeth en coproduction avec l'Atelier Jean Vilar, le Théâtre de Liège et DC&J Créations : 8 représentations tout public et 2 représentations scolaires à l'Atelier Jean Vilar à Louvain-la-Neuve – 5023 spectateurs et 4 représentations tout public et 1 représentation au Théâtre de Liège - 2349 spectateurs.
- Correspondance confinée: dans le cadre de Place aux artistes – 8 représentations à Louvain-la-neuve, à Wavre, à Jodoigne et Orp-Jauche - 100 personnes.
- Parole et Musique : « Sauvez Herbert » - Château d'Hélicine – 70 spectateurs pour 2 représentations (jauge de 35 personnes/ spectacle)
- Eux sur la photo : Dans le cadre de Place aux artistes - Bois des Rêves – 10 représentations - 290 spectateurs.

- Ultime rendez-vous (spectacle à domicile) : 1 représentation pour un total de 48 spectateurs
- Machin-Machine (spectacle à domicile+Place aux artistes) : 8 représentations (1 aux Riches Claires, 4 chez l'habitant et 3 pour Place aux artistes) - 392 spectateurs.

Indicateurs qualitatifs

Contribuer au développement de l'axe Activités culturelles sur le site du Château d'Hélécine, dans le respect de son histoire, de son patrimoine, et en synergie avec les autres axes d'activités

2020 constitue pour beaucoup, dans le secteur artistique, culturel ou économique une mise à l'arrêt partielle ou totale des activités, la compagnie « la Maison Éphémère » a essayé de s'adapter, de faire face à de nombreuses problématiques. Grâce aux formes atypiques de ses spectacles, la compagnie a pu facilement rebondir et a donc pu participer à l'opération Place aux artistes sans trop de difficulté avec les spectacles « Eux sur la photo » et « correspondance confinée ».

Le Bar des Ephémères a aussi permis un diner-spectacle « Paroles et Musique ». Chaque spectacle est précédé, en principe, d'un diner en collaboration avec le Château d'Hélécine.

- « Sauvez Herbert » – 14 et 15/03/2020 - 2 représentations - 70 spectateurs

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de 28.000 euros a été octroyée le 10 décembre 2020 selon la répartition suivante :

- 20.000 € à titre d'intervention dans les frais de fonctionnement pour l'année 2020 - non justifiée ;
- 8.000 € au titre de soutien à la création artistique et la diffusion culturelle 2020 - non justifiée ;

De plus, une subvention en nature valorisée à 9.000 € pour la mise à disposition gratuite de locaux du Château d'Hélécine a été octroyée pour l'année 2020 le 10 décembre 2020.

Une subvention dans le cadre de Place aux artistes de 25.000 euros a été octroyée le 29 octobre 2020 – les justificatifs peuvent être introduits jusqu'au 31/10/2021.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Maison Ephémère » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but l'organisation, la création, la production, la promotion et la diffusion d'activités artistiques, tant en Belgique qu'à l'étranger et la sensibilisation du public et l'accès le plus large possible à ces activités.

L'asbl est une petite compagnie de théâtre qui est gérée par 3 personnes. Avec 44 représentations, l'asbl a accueilli 8.272 spectateurs belges. Elle a collaboré avec l'Atelier Jean Vilar et le Théâtre de Liège dans la création du spectacle « Un Macbeth ». Grâce au Bar des Ephémères, elle contribue au développement des activités culturelles du Château d'Hélécine qui a permis d'accueillir 70 spectateurs sur 2 représentations. Le rapport coût/service est satisfaisant.

Situation suite à la crise sanitaire

La crise a entraîné le report de la création « Bruit de la vie » à décembre 2021. La compagnie a dû annuler 16 dates (4 spectacles) et reporté 9 dates de Machin Machine et 2 dates pour Ultime rendez-vous.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 35123) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 12 avril 2021 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Indicateurs qualitatifs

- Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;
- Promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités à destination du public familial (Journée de l'Eau, Journées Portes Ouvertes, promotions diverses...) ;
- Participer aux différentes activités du Domaine du Bois des Rêves par notamment, la mise à disposition de personnel et/ou le partage d'expertise pédagogique ;
- Collaborer positivement et proactivement aux développements du Domaine ;
- Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'asbl Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;
- Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;

Indicateurs quantitatifs

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année, les chiffres de fréquentation de chaque activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

- *Promouvoir le tourisme scolaire en développant des activités à destination du public scolaire ;*

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine a reçu 36 groupes scolaires soit 1195 enfants et 98 accompagnants (40% de maternelle et 60% de primaire).

Les thématiques principales développées lors des ateliers sont :

- Sensibilisation à la problématique de l'eau
- Eveil scientifique
- Protection de l'environnement
- Visite du « Clos des Fontaines », mise en avant du patrimoine et de l'histoire.

Tous les groupes scolaires travaillent les mêmes thématiques mais avec une adaptation à chaque degré :

- maternelles : manipulation, activités sensorielles,...
- primaires : manipulation, activités sensorielles, éveil scientifique sous forme de questions/réponses comme par exemple la mise en avant des propriétés physiques de l'eau. Pour les 4-5-6, un atelier météo complète les activités.

Afin de faire connaître ses activités scolaires, le Musée de l'Eau et de la Fontaine fait de la promotion sur les sites gratuits (enseignement.be, la Boussole, ...) ou sur les réseaux sociaux (Facebook,

Instagram). Il effectue aussi des campagnes d'affichage et dépose des flyers dans les écoles autour du Bois des Rêves. Le Brabant wallon relaie les informations sur sa page régulièrement.

En 2020, le MEF est passé en radio à plusieurs reprises : Antipode, la Première, Bel RTL, Vivacité et a fait de la promotion via la presse écrite : le DH, Vers l'avenir, Femmes d'aujourd'hui, le Ligeur et le site Musées et sociétés en Wallonie ainsi qu'en télévision : Actu BW (Tvcom) et l'émission « Mes vacances au Musée » sur RTL.

- *Promouvoir le tourisme « Familles » en développant des activités à destination du public familial (Journée de l'Eau, Journées Portes Ouvertes, promotions diverses...)*

- 5 ateliers famille - 127 personnes dont 76 enfants

Ateliers intergénérationnels à thème en fonction des vacances scolaires :

Congé de carnaval : Les Pirates d'eau douce

Suite à la situation sanitaire de l'été 2020, les ateliers ont été remplacés par une activité autonome : Le Rallye des aventuriers – 290 participants dont 168 enfants.

- Organisation d'anniversaire pour les 4/10 ans – 2,5h (2h activités et 30' de goûter) – activités ludiques sur l'eau : 8 groupes - 97 personnes
- Accueil de groupes extrascolaires (plaines de vacances, écoles de devoirs...) – de 1h30 à 2h30 si visite du musée – activités avec fil rouge sur l'histoire de l'eau et réalisation de défis sur l'eau avec la thématique éveil scientifique : 3 groupes – 48 personnes
- Carnet familles – jeu de piste à acheter auprès du MEF ou du BDR. Ce jeu permet de découvrir en toute autonomie les différentes pièces installées dans le Domaine ainsi que l'histoire du Bois des Rêves : 101 carnets vendus pour 350 utilisateurs
- Visites guidées adultes- 1h30 – la visite démarre à la Brasserie jusqu'au bout de l'étang et visite du « Clos des Fontaines ». Visite plus liée à l'Histoire du BDR, de l'accès à l'eau à travers le temps... : 1 groupe adultes : 12 personnes
- 4 semaines de stages en juillet et août 2020 pour 52 enfants et un stage de 3 jours à Noël pour 15 enfants
- *Participer aux différentes activités du Domaine du Bois des Rêves par notamment, la mise à disposition de personnel et/ou le partage d'expertise pédagogique*

Le BW ça marche et les Afronauts 2020 ont été annulés mais le MEF a bien participé au « Festival Ô Bois des Rêves » : 26 et 27 septembre 2020 : activité Bar à eau

- *Collaborer positivement et proactivement aux développements du Domaine*

La Directrice du MEF participe activement aux réunions du Domaine (événementiels, organisation interne, ...). Chaque lundi, une réunion BDR et MEF est organisée.

Différentes collaborations sont envisagées :

- Pour le scolaire :

Malette pédagogique sur la Forêt – à destination des enseignants / à utiliser en autonomie

Animations Rivière - à destination des groupes scolaires primaires en collaboration avec le BDR et Contrat de rivière

Course d'orientation avec Lost – projet à l'étude et soutien du MEF.

- Pour le tout public : Géocoaching

- *Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de l'asbl Le Musée de l'Eau et de la Fontaine dans l'organisation de toutes ses activités ;*
- *Associer le Brabant wallon à l'ensemble des supports de promotion de l'asbl, de ses activités et de ses animations (en ce compris les supports digitaux) ;*

Le MEF a bien présenté le Brabant wallon comme partenaire de ses activités.

Il a, de plus, bien intégré le logo BW sur tous ses supports de promotion (site internet, page Facebook, Instagram, dossiers pédagogiques, affiches, dépliants scolaires, ...).

Indicateurs quantitatifs

Tous les chiffres sont intégrés aux indicateurs qualitatifs

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement et de soutien dans un salaire mi-temps de 45.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 18 juin 2020 avec une avance de 80% (36.000€) mise en liquidation le 8 juillet 2020.

Le solde de la subvention a été liquidé le 18 mars 2021 sur base des justificatifs.

L'asbl bénéficie de deux avantages en nature par la mise à disposition :

- de locaux au Bois des Rêves pour un montant annuel de 58.300€
- d'un local à l'IPAM pour un montant annuel de 7.000€

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Le Musée de l'Eau et de la Fontaine » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but la gestion et l'animation d'un Musée de l'Eau et de la Fontaine et d'un centre de documentation qui rassemblent des documents et des objets relatifs à l'histoire de l'eau, l'histoire des fontaines et qui met tout en œuvre pour sensibiliser le public à l'importance de l'eau dans la vie quotidienne. Elle sensibilise et informe le public et les pouvoirs publics pour la sauvegarde, la rénovation et le classement des fontaines et/ou des sites où sont situées des fontaines ainsi que sur l'importance de l'eau dans la vie quotidienne en organisant des actions et des manifestations culturelles.

Le Musée de l'Eau et de la Fontaine emploie 3,5 personnes et a accueilli 36 groupes scolaires soit 1195 enfants (40% de maternelles et 60% de primaires) et 98 accompagnants. Il a aussi organisé des activités à destination du tout public (anniversaires, visites guidées, accueil de groupes extrascolaires, stage, activité inédite...) pour 991 personnes. En tenant compte de la situation sanitaire 2020, on estime que le rapport coût/qualité est positif. En effet, le public familial est en augmentation en 2020 malgré toutes les annulations.

Situation suite à la crise sanitaire

En 2020, il y a eu de nombreuses annulations dans les réservations déjà prévues et confirmées avant les 2 vagues de confinement :

- 61 groupes scolaires (2986 enfants et 165 accompagnants).

- MEF en Fête le 22 mars (400 personnes attendues)

- Activités familles :

Pâques : 9 demi-jours d'activités « L'eau dans l'Art » et « La Forêt au fil de l'eau: 250 participants intergénérationnels

Toussaint : 5 journées d'activités « Les Monstres marins » : 180 participants intergénérationnels

Anniversaire : 4 groupes (44 enfants et 8 adultes)

- Extrascolaires :

1 groupe de 20 enfants et 1 adulte

Des réservations étaient encore en cours de finalisation et les réelles pertes de réservation ne peuvent être quantifiées.

On peut estimer la perte financière à 30.233,50€ pour 2020.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°18 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl CinéWa

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9 – Exploiter la richesse culturelle du territoire;

Vu la résolution du Conseil provincial du 3 septembre 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl « CinéWa » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion susvisé entre la Province du Brabant wallon et l'asbl « CinéWa » ;

Vu les statuts de l'asbl « CinéWa » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 26/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 10/11/2021 (NC 35411) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 7 octobre 2021 par le Directeur de l'asbl « CinéWa » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'asbl « CinéWa » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl « CinéWa » tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl « CinéWa »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs

- Poursuivre tout autre projet en vue de susciter l'éducation et la sensibilisation au cinéma d'auteur et à la culture ;
- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial...)
- Présenter, lors du festival, une sélection de films de fiction et de documentaires inédits, sensibilisant un large public, à différentes facettes de l'Histoire ;
- Sensibiliser le public aux métiers du cinéma et faire mieux connaître les entreprises du secteur établies en Brabant wallon.

Indicateurs quantitatifs

- Organiser, chaque année, le Waterloo Historical Film Festival (WaHFF) ;
- Organiser au long de chaque année un cycle de projections mettant en valeur la production cinématographique belge, à raison de huit à dix séances par an ;
- Accueillir, lors du festival, des activités pédagogiques, telles que des séances à destination des écoles du secondaires du Brabant wallon, en coordination avec les services provinciaux concernés ;
- Doter le festival de prix, valorisant les réalisateurs, comédiens et décorateurs/costumiers ;
- Accueillir, lors du festival, des invités des professions précitées, belges et étrangers, afin qu'ils partagent, avec le public, leurs expériences ;
- Organiser, lors du festival, une activité à destination des familles et des enfants, dans un lieu attractif de la Province tel que « Le Dernier QG de Napoléon »
- Veiller à une communication « grand public », présente dans les espaces publics et les réseaux sociaux ;
- Assurer la promotion du festival en Belgique comme à l'étranger ;
- Transmettre annuellement à l'administration provinciale les statistiques du festival :
 - o Nombre de séances de cinéma
 - o Nombre de spectateurs par séance
 - o Nombre de spectateurs au total

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'asbl « CinéWa » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'asbl « CinéWa » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs :

Poursuivre tout autre projet en vue de susciter l'éducation et la sensibilisation au cinéma d'auteur et à la culture

L'asbl organise chaque mois le ciné-club CinéWa, où elle présente des films d'auteurs en présence de leur réalisateur ou d'autres intervenants. En 2020, sur les 9 séances programmées, 4 ont eu lieu aux dates annoncées, 2 séances ont été déplacées.

Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial...)

Le logo provincial a bien été apposé sur tous les supports de promotion y compris lors des séances et sur les réseaux sociaux.

Présenter, lors du festival, une sélection de films de fiction et de documentaires inédits, sensibilisant un large public, à différentes facettes de l'Histoire

- 8 films en compétition officielle : « Captives » (Hongrie), « Daniel » (Danemark), « Helene » (Finlande), « Mosquito » (Portugal), « The Diary of Diana B » (Croatie), « The Domain » (Portugal), « Truth and Justice » (Estonie), « While at War » (Espagne) – Film d'ouverture
- 8 films en compétition documentaires : « Chained » (Grèce), « East Germany's Stolen Children » (France/Allemagne), « Farewell, L'Espion qui aimait la France » (France), « FBI, Le Dossier Chaplin » (France/USA), « L'Affaire Leprince » (France), « La Guerre des Frères » (France), « La Mort en Face » (France/Roumanie), « Les 76 Derniers Jours de Marie-Antoinette » (France)
- 8 films hors compétitions : « Born A King » (Espagne / Arabie Saoudite), « Des Hommes » - Film de clôture en présence de l'acteur belge Yoann Zimmer, « Je ne rêve que de vous » (France), « Petit Vampire » (France), « Summerland » (Royaume-Uni), « The Current War » (USA), « Those Who Remained » (Hongrie), « Yalda » (Iran)
- Un film documentaire en séances pédagogiques : « Cold Case Hammarskjöld » (Danemark)
- 3 films en rétrospective : « Une Promesse » (France/Belgique) – en présence de son réalisateur Patrice Leconte, « Le Parrain » (USA), « Le Parrain II » (USA)

Sensibiliser le public aux métiers du cinéma et faire mieux connaître les entreprises du secteur établies en Brabant wallon

L'asbl organise des visites dans des entreprises de production locale,... Les rencontres CinéWa permettent déjà d'approcher les différents métiers et de rencontrer des producteurs locaux. En 2020, il a été impossible de proposer ce type d'activités spécifiques.

2. Indicateurs quantitatifs

Organiser, chaque année, le Waterloo Historical Film Festival (WaHFF)

Cinéwa a bien organisé la huitième édition du WaHFF qui a eu lieu de 15 au 18 octobre 2020 à Waterloo et dans ses environs

Organiser au long de chaque année un cycle de projections mettant en valeur la production cinématographique belge, à raison de huit à dix séances par an

Elle a programmé en 2020 :

3/02/2020 : "Music Hole" en présence de l'équipe du film

2/03/2020 : « Jumbo » en présence de la réalisatrice Zoé Wittcock

1/07/2020 : « La Forêt de Mon Père » en présence de la réalisatrice Véro Cratzborn

3/08/2020 : « Adorables », en présence des comédiennes Stéphanie Crayencour et Ioni Matos, et de la réalisatrice Solange Cicurel par visioconférence,

7/09/2020 : « Bigfoot Family », en présence du réalisateur Ben Stassen

5/10/2020 : « Une vie démente », en présence du réalisateur Raphaël Balboni et du comédien Gilles Remiche

Accueillir, lors du festival, des activités pédagogiques, telles que des séances à destination des écoles du secondaire du Brabant wallon, en coordination avec les services provinciaux concernés

En 2020, 4 séances pédagogiques ont été proposées. Cependant, aucune n'a pu avoir lieu au vu de la situation sanitaire et des protocoles dans les écoles du Brabant wallon.

Un kit pédagogique sera fourni pour assurer le suivi autour du film proposé: "Cold Case Hammarskjöld" dont la projection a eu lieu durant le WaHFF en 2020.

Doter le festival de prix, valorisant les réalisateurs, comédiens et décorateurs/costumiers

CinéWa a bien remis les prix suivants :

- Meilleur Film : « The Diary of Diana B »
- Meilleur Film Documentaire : « East Germany's Stolen Children »
- Meilleur Comédien : Priit Võigemast pour « Truth and Justice »
- Meilleure Comédienne : Sandra Faleiro pour « The Domain »
- Meilleurs Décors et Costumes : « While at War »
- Prix du Public (en collaboration avec la Province du Brabant wallon) : « Daniel »
- Prix de la Critique : « While at War »

Accueillir, lors du festival, des invités des professions précitées, belges et étrangers, afin qu'ils partagent, avec le public, leurs expériences

Organiser, lors du festival, une activité à destination des familles et des enfants, dans un lieu attractif de la Province tel que « Le Dernier QG de Napoléon »

Lors du WaHFF For Kids, Adeline Blondieau est revenue avec Séverine Robic avec un nouveau spectacle pour enchanter les enfants. Pour garantir la distance entre les groupes d'enfants, et les bulles parentales, le spectacle a, cette année, été déplacé à la Salle Jules Bastin à Waterloo. Le DQGN était toujours mentionné comme partenaire organisateur. Un spot le présentant a été diffusé et le musée était systématiquement cité par les comédiennes.

Veiller à une communication « grand public », présente dans les espaces publics et les réseaux sociaux
CinéWa a présenté le Festival via une promotion sur le site internet, à la RTBF, dans le cinéma Wellington et à ses abords, sur les abribus dans Waterloo ainsi que la présence du programme dans le guide des restaurants.

Assurer la promotion du festival en Belgique comme à l'étranger

De la publicité vers l'étranger a été réalisée mais c'est un point qui doit encore être amélioré.

L'asbl souhaite planifier une communication internationale, notamment avec l'hôtel partenaire Martin's Hotel pour favoriser progressivement un tourisme autour du festival (complété à d'autres attractions comme le champ de bataille).

Transmettre annuellement à l'administration provinciale les statistiques du festival :

- Nombre de séances de cinéma
- Nombre de spectateurs par séance
- Nombre de spectateurs au total

Le WaHFF 2020 a accueilli :

- 1909 spectateurs lors des projections du festival
 - 739 pour les films en compétition
 - 602 pour les films hors compétition
 - 329 pour les documentaires
 - 239 pour les films en rétrospectives
 - 74 spectateurs lors des séances « WaHFF for KIDS »
 - 650 visiteurs pour l'exposition des affiches de films
 - Une centaine de couverts du « Diner à Downton Abbey »
 - 82 spectateurs au concert à la salle Jules Bastin
- Soit un total avoisinant les 2815 personnes

Toutes les pièces qui ont été remises par l'asbl « CinéWa » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention pour l'organisation du WaHFF de 27.000 € pour l'année 2020 a été octroyée le 3 septembre 2020 et a été liquidée en date du 25 février 2021 sur base des justificatifs.

Une subvention pour l'organisation d'activités au DQGN liées au WaHFF de 8.000€ a été octroyée le 3 septembre 2020 et a été liquidée en date du 25 février 2021 sur base des justificatifs.

Une subvention pour l'organisation du WaHFF de 7.000€ a été octroyée le 3 septembre 2020 et a été liquidée en date du 25 février 2021 sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl CinéWa a pour but la promotion du cinéma à Waterloo et dans sa région. Elle cherche à éduquer et sensibiliser à l'art cinématographique et à toute forme d'audiovisuel, ainsi qu'à l'éducation aux œuvres artistiques.

En outre, cette association favorise l'expression des métiers liés à l'audiovisuel en organisant toutes activités visant à les mettre en valeur et, pour ce faire, établit des relations étroites avec les professionnels du cinéma, de l'audiovisuel, de la communication et de l'édition.

En 2020, Cinéwa a présenté de nombreux films et documentaires originaux de pays tels la France, la Hongrie ou encore la Finlande. Elle a également mis en place des partenariats avec des acteurs culturels tels la RTBF, TV Com mais aussi avec la Province du Brabant wallon. Dans le cadre de cette dernière collaboration, l'association a proposé quatre séances pédagogiques dans des conditions sanitaires adaptées aux mesures prises pour lutter contre la propagation du virus « covid-19 ».

Le rapport coût/qualité est donc satisfaisant pour l'ensemble des subventions mentionnées dans le présent rapport.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°19 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne asbl

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du 3 septembre 2020 portant le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu la résolution du 17 décembre 2020 portant le premier avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu la résolution du 29 avril 2021 portant le deuxième avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre culturel de Jodoigne ;

Vu les statuts de l'asbl « Centre culturel de Jodoigne » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 30/09/2021 (NC 35056) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 23 août 2021 par la Directrice de l'asbl « Centre culturel de Jodoigne » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'asbl « Centre culturel de Jodoigne » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne asbl, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et le Centre culturel de Jodoigne asbl

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Respect, dans l'organisation et la mise en place des actions susmentionnées, dans le cadre du présent contrat de gestion, des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité en vue de lutter contre la propagation du virus « Covid-19 »
- Respecter la Charte graphique provinciale, notamment celle liée à l'opération « Place aux Artistes » dans ses supports promotionnels.

2. Indicateurs quantitatifs

- Participation à l'Alliance « Culture-École » durant les années 2020, 2021, 2022 ;
- Nombre d'écoles et d'élèves touchés par la participation du Centre culturel de Jodoigne à l'Alliance « Culture-École » durant les années 2020, 2021, 2022 ;
- Participer à l'opération « Place aux Artistes » par l'organisation des actions « Re-sors à Jodoigne » et « Re-sors à Orp-Jauche » ;
- Nombre d'artistes, d'acteurs culturels, ... et de citoyens ayant pu bénéficier des actions organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes » ;
- Nombre de représentations organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes ».

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, le « Centre culturel de Jodoigne asbl » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Il y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

- Respect, dans l'organisation et la mise en place des actions susmentionnées, dans le cadre du présent contrat de gestion, des mesures mises en place par le Conseil National de Sécurité en vue de lutter contre la propagation du virus « Covid-19 »

Les lieux des représentations ont été prévus à l'extérieur :

Pour Jodoigne : Le Stampia, le centre historique de la ville de Jodoigne (cour arrière du Château Pastur) et Place de la bruyère

Pour Orp : Parc communal de Jauche et espace de l'ancienne gare à Orp

Le public a été limité au nombre autorisé ; 400 personnes en extérieur et 100 en intérieur avec une billetterie en ligne.

L'espace a bien été délimité par des barrières Nadar. Une entrée et une sortie du public a été mise en place, ainsi qu'un sens de circulation pour éviter de se croiser.

Le public a été placé « par bulles ». Les distances de sécurité entre les bulles ont été respectées.

Le port du masque était obligatoire à tous les participants et du gel hydro-alcoolique a été mis à disposition du public.

Le Centre culturel n'a pas organisé de catering aux artistes à cause des mesures trop strictes imposées pour les repas.

L'espace de représentations (les chaises, etc.) a été intégralement nettoyé et désinfecté après chaque représentation

Le public a été averti de ces mesures via le site internet « Re-Sors » et sur celui du Centre culturel. Les mesures ont été rappelées sur place grâce à des panneaux.

- Respecter la Charte graphique provinciale, notamment celle liée à l'opération « Place aux Artistes » dans ses supports promotionnels

Le Centre culturel a bien respecté la charte graphique sur tous ses supports de promotion y compris celle liée à « Place aux Artistes »

2. Indicateurs quantitatifs

- Participation à l'Alliance « Culture-École » en 2020

Le Centre culturel avait prévu un projet sur la thématique du genre et de l'identité « Garçon=Fille ? ». Ce projet a dû être annulé au vu de la situation sanitaire en 2020.

Le Centre culturel a mis en place des réunions de préparation au projet « Petit court et grandes aventures au fil de l'eau » en collaboration de la Maison du Conte, Gal Culturalité, le Contrat rivière. Le choix de cette école a été fait par les partenaires afin de faire découvrir la culture, l'eau ainsi que permettre l'éveil à l'environnement et l'acquisition d'outils d'expression créative (création d'histoires, d'une fresque, échange entre enfants de leur réalité de vie) aux enfants. L'école n'a pas les moyens de participer à des activités culturelles payantes.

- Nombre d'écoles et d'élèves touchés par la participation du Centre culturel de Jodoigne à l'Alliance « Culture-École » en 2020

Le Centre culture a organisé 5 animations pour les 4^{èmes} primaires à l'école de l'Ardoisière (école qui accueille les enfants demandeurs d'asile qui sous-entend une grande diversité culturelle et sociale). 12 enfants pour les animations dans le cadre du projet « Petit court et grandes aventures au fil de l'eau »

- Participer à l'opération « Place aux Artistes » par l'organisation des actions « Re-sors à Jodoigne » et « Re-sors à Orp-Jauche »

Pour Re-Sors à Jodoigne :

Le Centre culturel a organisé des installations à travers la Ville. Les visiteurs pouvaient découvrir 10 bâches, 3 installations et 15 graffitis.

Il a organisé 22 représentations de divers spectacles dans le centre historique de la Ville de Jodoigne : Théâtre, arts de la rue, musique du monde, musique classique, arts de la parole.

Le centre culturel a collaboré étroitement avec les Baladins pour leur organisation dans le cadre de Place aux Artistes au Stampia pour Re-Sors. Les événements avaient lieu le samedi après-midi dans le centre de la ville et le samedi soir au Stampia.

Pour le Re-Sors à Orp-Jauche

Il a organisé 7 représentations de divers spectacles dans le parc de Jauche et derrière la gare d'Orp : Théâtre, musique classique, spectacle de marionnettes et musique d'ambiance festive.

- Nombre d'artistes, d'acteurs culturels, ... et de citoyens ayant pu bénéficier des actions organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes »

A Jodoigne :

Pour 22 représentations, le Centre culture a accueilli près de 1100 personnes (les fréquentations étaient plus élevées en juillet qu'en août).

Pour les installations dans la Ville : il est par contre difficile de comptabiliser les gens qui ont été touchés par les installations artistiques mais celles-ci ont été partagées de nombreuses fois sur les réseaux sociaux notamment.

Artistes : 17 compagnies qui ont été engagées tout au long de l'été, toutes issues du Brabant wallon

A Orp-Jauche :

Pour les 7 représentations, le Centre culturel a accueilli 650 personnes et 6 compagnies artistiques.

- Nombre de représentations organisées par le Centre culturel de Jodoigne dans le cadre de l'opération « Place aux Artistes »

Le Centre culturel a organisé 29 représentations et un parcours artistique dans le cadre de l'opération « Place aux artistes » 2020.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 8.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 7 mai 2020 avec une avance de 80% (6.400€) mise en liquidation le 28/05/2020. Le solde de 1.600€ a été liquidé en date du 30 juillet 2020 sur base de justificatifs.

La subvention pour l'opération Place aux artistes a été octroyée le 10 décembre 2020. Le montant de 30774,82€ a été liquidé en date du 25 février 2021. Le Centre culturel a renoncé à 7375,18€ par courrier en date du 1^{er} février 2021.

La subvention pour l'administration de la Chapelle Notre Dame du Marché de 15.000€ a été octroyée en date du 10 décembre 2020. Elle n'a pas encore été justifiée.

Toutes les pièces qui ont été remises par le Centre culturel de Jodoigne asbl ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le Centre culturel de Jodoigne a pour but de veiller de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations sur le territoire de la Ville de Jodoigne avec une extension à la commune d'Orp-Jauche.

Il garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Il poursuit la réalisation de ce but par tous moyens et notamment, sans que cette énumération soit limitative, encourager et assister les initiatives culturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ; favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ; assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de la

Communauté Française, de la Province du Brabant wallon, de la Ville de Jodoigne ; assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous établissements ou services culturels, mis à sa disposition ou créés à son initiative.

Le Centre culturel de Jodoigne fonctionne avec 5 personnes et a permis à 1750 personnes de reconnecter à la culture grâce à l'opération Place aux artistes. Malgré la situation sanitaire difficile pour le milieu culturel, le centre culturel n'a jamais arrêté de se réinventer pour permettre l'accueil de spectateurs. On peut estimer que le coût qualité est satisfaisant.

Situation suite à la crise sanitaire

Suite aux décisions du 13 mars et du 28 octobre imposant la fermeture au public des lieux culturels, le Centre culturel a dû procéder à 9 reports de spectacles et 11 annulations de représentations diverses. Les cours des ateliers ont également été suspendus. L'asbl estime avoir eu une perte de 10.000 euros pour la fermeture de ceux-ci.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°20 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » couvrant les exercices 2019 à 2024 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu les statuts de l'asbl « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2019 établi par le Collège provincial en date du 30/09/2021 (NC 35053) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 6 septembre 2021 par le Directeur de l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2024 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2024 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Renforcer une véritable alliance culture-école et placer la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;
- renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon.

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu «Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve»);
- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu «Habiter la terre»);
- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu «Habiter le monde»);
- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);
- veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire;

- préparation en amont;
- accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements;
- poursuite et exploitation en classe;
- projet prospectif: développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.

Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts: animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...

2. Indicateurs quantitatifs

- Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :
 - assurer la coordination générale, la coordination de la communication et la programmation artistique de deux festivals internationaux au Domaine provincial du Bois des Rêves. Pour chaque festival, l'association prend la charge financière des cachets artistiques à hauteur de 10.000 € ;
 - 1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) ;
- organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain(en 2021 et en 2024) ;
- programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public;
- programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire;
- mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale;
- promouvoir gratuitement les acteurs culturels de son territoire (Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Ferme du Biéreau, Musée Hergé, Aula Magna, ...) via notamment son site internet (agenda complet du pôle culturel), la distribution de flyers, la billetterie en ligne, la revue culturelle
- « Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon ».

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Le Centre Culturel d'Ottignies-LLN asbl » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateur qualitatif

- renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon ;

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité.

Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente, ...

L'association devra également veiller à poursuivre les enjeux définis dans son dossier de demande de reconnaissance :

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve »);
- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre »);
- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde »);
- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS);
- veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial.

Le Centre culturel a obtenu, le 20 décembre 2019, par arrêté ministériel, sa reconnaissance tant pour son action culturelle générale que pour sa spécialisation en arts de la scène. Le nouveau Contrat programme reprenant les nouveaux enjeux définis est conclu avec la Fédération Wallonie Bruxelles pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'opérationnalisation des enjeux est donc progressive durant toute la période du Contrat programme.

- rendre les gens acteurs du développement global du territoire (enjeu « Habiter Ottignies-Louvain-la-Neuve »);

Le Centre culturel souhaite renforcer cette question du territoire qui est l'élément principal qui ressortait de l'analyse partagée réalisée en vue de la création du nouveau contrat programme. En 2020, plusieurs chantiers de réflexion devaient se poursuivre tant pour la Ferme du Douaire (avec ses occupants et la Ville) que pour le Centre culturel lui-même. Toutefois, durant l'opération Place aux Artistes, l'ancrage local a largement été privilégié à la Ferme du Douaire, mais aussi dans les différents quartiers de la commune. En ce sens, les nouvelles actions menées permettent aussi de démontrer la pertinence du contrat-programme et la nécessité de sortir des murs du Centre culturel pour aller plus encore à la rencontre des publics non habituels.

Les nombreuses activités menées par le Centre culturel se font également pour la plupart dans une logique collaborative et participative avec les associations locales et les habitants. En 2020, malgré le Covid, plus de 100 activités culturelles publiques ont été organisées avec l'aide de plus de 100 partenaires brabançons wallons (écoles de danse, bibliothèques, Centres culturels, ...).

Le Centre culturel a aussi organisé la 5^{ème} édition du Tour des Cafés – débat citoyen avec les habitants et les associations locales sur la thématique « De la résistance créatrice à la désobéissance civile non violente ». Le Tour des cafés 2020, c'était vingt et une dates d'animation, dont, notamment, un spectacle, deux conférences gesticulées, un film et un documentaire, deux ateliers d'écriture et une formation qui ont été organisés de manière à comprendre ce qu'est une action de désobéissance civile, mais également de s'interroger sur les modes d'actions de la société civile. L'édition 2020 s'est organisée avec trente-trois partenaires associatifs locaux. Après un démarrage couronné de succès, le confinement a stoppé malheureusement la dynamique. Au total, l'action a malgré tout atteint plus de 450 personnes lors de 18 rencontres.

Le Centre culturel aide les comités de quartier à organiser les fêtes de quartier depuis plus de 15 ans. En 2020, toutes les activités ont été annulées.

A l'inverse, de nombreuses activités originales ont été portées de manière virtuelle durant les différents confinements.

- construire une ville en transition qui intègre le vivant dans sa manière de se penser (enjeu « Habiter la terre »);

Participation active à de nombreuses activités partenariales qui visent à interroger le citoyen sur notre manière de penser le vivant dans notre manière de vivre au quotidien. Cela se traduit concrètement par exemple par les liens réalisés entre l'activité théâtrale et débats suite aux représentations. Malheureusement, vu la crise sanitaire, la plupart des activités théâtrales ont dû être annulées ou reportées à la saison suivante.

Le salon d'hiver, exposition réunissant 29 artistes du Brabant wallon, avait pour thème « Habiter ». L'édition a dû être reportée en 2021.

Il est aussi partenaire du Festival International du Film Eau et Climat ainsi que du Festival « Alimentterre », qui lui, a dû être programmé en virtuel.

En collaboration avec la Province du Brabant wallon, il organise le festival « Ô Bois des Rêves » qui a été adapté à la situation sanitaire pour une édition plus interactive. 1200 personnes ont pu y participer.

- s'appuyer sur la diversité des habitants, des associations, des établissements d'enseignement et des opérateurs du Pôle culturel du Brabant wallon pour s'interroger sur le monde (enjeu « Habiter le monde»)

Comme pôle culturel du BW, il développe de nombreuses activités culturelles réunissant des partenaires et la population de toute la province.

En 2020, ils ont organisé les Nuits d'encre avec plus de 30 partenaires dont la bibliothèque centrale, les écoles secondaires, les éditeurs... Malheureusement, victime du confinement, le projet a été reporté à 2021.

- développer une action spécialisée en arts de la scène (ACSDAS)

Avec ses 20 mètres d'ouverture et ses 11 mètres de profondeur, le centre culturel dispose sans conteste d'une grande scène pour y développer une action spécialisée. Sa capacité de 605 places permet une programmation variée et d'envergure.

En 2020, vu la crise sanitaire, 61 représentations ont été tenues pour près de 12.000 spectateurs. Cela représente une diminution de plus de 30%

- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial

Le Centre culturel d'Ottignies a bien apposé le logo provincial sur toutes ses publications et les a remis à l'administration provinciale.

L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature et cinéma) qui associent des enfants, des jeunes, des écoles, des associations, des experts, des animateurs et des artistes, en vue de renforcer l'alliance culture-école.

L'association veillera à développer, en interne et avec ses partenaires, des dispositifs de médiation permettant d'inscrire ces opérations dans le parcours scolaire ;

- préparation en amont;*
- accueil soigné et médiation adaptée pendant les événements;*
- poursuite et exploitation en classe;*
- projet prospectif: développer des projets artistiques et culturels en extra-scolaire au sein de l'école.*
- Les moyens de médiation sont variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et experts : animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, bord de scène, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...*

5 spectacles - 35 scolaires et plus de 3.000 élèves en 2020. Cela représente une diminution de 50% par rapport à l'année 2019.

Dans le cadre du PECA, les relations de travail avec les enseignants sont primordiales. Vu l'arrêt des activités, il n'a été possible de recevoir les étudiants de l'ENCBW qu'à une seule reprise.

Ateliers de l'asbl EKLA au centre culturel et projet art à l'école (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse). Une seule classe en 2020. Rapprochement entre le monde de l'éducation et le monde artistique : formation artistique pour les enseignants et ateliers artistiques dans les écoles.

Festival En avant : 15 novembre 2020 - mettre en avant les droits de l'enfance. Partenariat avec la Ville, avec la MJ, les écoles de danse et de cirque et les écoles du territoire ainsi que le conseil communal des enfants. Malgré un programme prometteur, le projet a dû être reporté en 2021.

2. Indicateurs quantitatifs

Renforcer le développement et le rayonnement du pôle culturel du Brabant wallon, l'association contribue au rayonnement du pôle culturel provincial par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la Culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui : assurer la coordination générale, la coordination de la communication et la programmation artistique de deux festivals internationaux au Domaine provincial du Bois des Rêves. Pour chaque festival, l'association prend en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 10.000 € ;

Le festival Les Afronautes 2020 a été annulé et la programmation a été reportée à 2021. Le festival O bois des rêves a été adapté aux règles sanitaires édictées par le Conseil National de Sécurité. 4 groupes de 300 personnes sur deux jours ont pu assister à un festival adapté. Les activités choisies ont été très largement appréciées par le public.

- *1 festival de littérature annuel, Les nuits d'encre, coordonné avec la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (FWB) ;*

Du 15 au 31 mars 2020, Les nuits d'encre, le festival de littérature en Brabant wallon, a été organisé par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon (Fédération Wallonie-Bruxelles) et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. En 2020, Caroline Lamarche et Michel Van Zeveren ont accepté de composer la programmation du festival autour d'une thématique : Aux lisières. Ils ont veillé à soigner la forme des rencontres avec les publics de tous les âges.

À ces deux opérateurs principaux, s'ajoutent plus de 30 partenaires de secteurs différents (centres culturels, bibliothèques, CEC, maisons de jeunes, éditeurs, écoles secondaires, etc.), ce qui est une plus-value pour le festival, chacun apportant ses spécificités, publics et compétences. Le festival est conçu pour favoriser la rencontre entre les auteurs et les publics, mais également pour permettre la rencontre et la collaboration entre tous les partenaires en incitant à poursuivre ou mettre en place d'autres actions culturelles littéraires sur le territoire du Brabant wallon.

Les publics ciblés sont encouragés à participer en amont des événements ; à titre d'exemple, en préparant la rencontre, en imaginant une activité à présenter à d'autres ; ou pendant les événements en intervenant directement, par exemple en créant une œuvre, une affiche, un objet, une trace écrite ou en dialoguant avec les artistes et auteurs ou avec les autres participants. Dans chaque cas, les organisations préparent avec eux les activités, évaluent les besoins nécessaires et apportent le support adéquat, à savoir : en organisant des visites préparatoires, en mettant à disposition de la documentation, mais encore en donnant des pistes, etc.)

Plusieurs centaines d'élèves des écoles provinciales de Nivelles et de Wavre devaient s'immerger dans les œuvres des invités d'honneur pour créer des œuvres et une exposition. L'édition 2020 a malheureusement dû être reportée.

- *organisation, coordination et production d'une Triennale internationale d'art contemporain (en 2021 et en 2024) ;*

La prochaine Triennale d'art contemporain se construit avec, pour la première fois, un appel public à commissariat qui a obtenu de nombreuses réponses et qui a permis de retenir la proposition de Muriel Andrin et d'Adrien Grimmeau. La 10e Triennale d'art contemporain est donc en pleine préparation. Elle devrait se tenir du 15 septembre au 28 Novembre 2021 autour du thème de la Fluidité.

La 10e Triennale présentera les œuvres d'une trentaine d'artistes, principalement de la FWB, dans 3 lieux à Ottignies-Louvain-la-Neuve, mais aussi au Botanique et à la Médiatine à Bruxelles, ainsi qu'au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. La 10e Triennale développera également des projets participatifs

avec des publics variés, de tous les âges. Une programmation de spectacles (théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue) viendra ponctuer le calendrier de cette Triennale rassembleuse, stimulante pour les esprits et les sens

- *programmation, organisation et coordination de saisons de spectacle tout public*

En 2020, 407 abonnés (contre 738 en 2019) ont fait confiance pour la saison « tout public ». C'est 8 (22 en 2019) représentations en soirée pour 2.257 spectateurs (9.350 en 2019) et 5 (17 en 2019) représentations en après-midi pour les familles pour 1.003 spectateurs (2.274 en 2019).

La programmation se veut riche et variée, faite de sens et de découverte. Elle a été très largement impactée par la pandémie.

- *programmation, organisation et coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public et aux publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire*

Comme indiqué plus haut, les activités en lien avec le public scolaire sont nombreuses. Outre les activités et stages, 35 représentations scolaires ont été programmées pour 2.724 spectateurs en 2020. Cela représente une diminution de 50% de l'activité.

- *mise à disposition gratuite de ses locaux et de son personnel technique à la Province pour une à deux opérations culturelles annuelles (2 jours) organisées par l'administration provinciale*

Aucune de demande de la Province du Brabant wallon en 2020 ni en personnel, ni de gratuité.

- *promouvoir gratuitement les acteurs culturels de son territoire (Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Ferme du Biéreau, Musée Hergé, Aula Magna, ...) via notamment son site internet (agenda complet du pôle culturel), la distribution de flyers, la billetterie en ligne, la revue culturelle*
- *« Faire bénéficier les opérateurs d'Ottignies-Louvain-la-Neuve soutenus par le Brabant wallon (Ferme du Biéreau, Atelier Théâtre Jean Vilar, Musée L, Musée Hergé) de 2 demi-pages par an dans le bimestriel « la Boussole ». Quatre événements d'ampleur soutenus par le Brabant wallon (Welcome Spring Festival, Louvain-la-plage, Louvain-la-Neige et un quatrième) bénéficieront d'1 demi-page par an. D'autres opérateurs provinciaux pourront également bénéficier d'une demi-page. Chaque opérateur conserve son autonomie graphique et rédactionnelle. Le CCO doit quant à lui informer les opérateurs des modalités de transmission du visuel. Cette disposition se traduit par un total de 20 demi-pages par an, soit 2 pages par numéro, présentées dans la rubrique « La culture rayonne en Brabant wallon »*

Depuis septembre 2017, deux pages sont consacrées dans la Boussole à la rubrique 'La culture rayonne en Brabant wallon'. Ces pages mettent en évidence des événements culturels importants se déroulant tant à Ottignies-Louvain-la-Neuve que dans les autres entités de la province en veillant à un certain équilibre géographique.

C'est ainsi que des événements comme Le livre tout proche à La Hulpe, l'Incrock festival à Incourt ou encore le festival de la marionnette à Tubize, le festival Est-Ouest (Ferme du Biéreau), le festival international du film Eau et Climat (UCLouvain), les Carnavals et grands feux en Brabant wallon, le parcours musical de Court-Et-Etienne, Le voyage de la plateforme Pulsart (Objectif Ch'nord,), l'exposition Staged Bodies du Musée L, le festival En l'Air ou encore le festival Musiq3 Brabant wallon, ont pu bénéficier d'une visibilité dans La Boussole.

Les boussoles du 1er juin 2020 et 15 novembre 2020 ont été annulées au vu de la crise sanitaire.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 132.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 3 décembre 2020 avec une avance de 80 % (105.600€) mise en liquidation le 4 février 2021.

Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

La subvention facultative pour l'organisation de la Triennale de 25.000 euros a été octroyée le 3 décembre 2020.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but de promouvoir le développement culturel de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. De plus, elle doit encourager et assister les initiatives culturelles, en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics. Elle contribue à l'exercice du droit de la culture et à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains et favorise le plaisir des populations par la découverte et les pratiques culturelles. Elle assure une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté, de la Province, de la Ville.

Comme pôle culturel du Brabant wallon, le Centre culturel développe de nombreux projets qui visent à offrir à l'ensemble des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et des brabançons wallons des opérations culturelles de qualité. Par ces différentes actions, il permet la conjugaison des forces de nombreux opérateurs culturels de la Province. Il peut s'agir de cinémas, de bibliothèques, d'associations d'éducation permanente... 12129 visiteurs ont été accueillis au Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dont 4101 élèves pour 35 représentations scolaires et ce, malgré la crise sanitaire. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2024, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°21 à la résolution n°/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013 ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu les statuts de l'asbl « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35181) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 29 juillet 2021 par la Co-Directrice de l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant ;
- Soutenir et promouvoir les acteurs culturels du territoire dans l'ensemble de leurs démarches afin de favoriser la création et la diffusion de toutes les disciplines artistiques et de rendre la culture accessible à tous ;
- Veiller à la complémentarité et à la diversité de l'offre culturelle des opérateurs culturels en favorisant les partenariats et l'interdisciplinarité entre opérateurs culturels du territoire ;
- L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2017-2021) ;
- Valoriser les arts, les disciplines artistiques et les moyens d'éveiller les citoyens en renforçant les initiatives liées à la culture, à la jeunesse et particulièrement celles prônant une véritable alliance culture-école. L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics et de créer une véritable alliance culture-école au sein des établissements scolaires du Brabant wallon.

Cette alliance culture-école devra permettre :

- D'utiliser l'art/la culture comme un vecteur d'apprentissage plus attractif, plus vivant qui permet l'expérimentation, la mise en pratique, la mise en situation ;
 - D'éveiller nos jeunes aux enjeux de la société ;
 - De développer chez les jeunes, leurs talents et leurs goûts pour une discipline artistique ;
 - De faire connaître l'offre du territoire et d'inciter les citoyens et nos établissements scolaires à rencontrer les opérateurs culturels ;
 - L'accessibilité de nos lieux culturels au plus grand nombre ;
 - De renforcer le soutien aux artistes et à leurs créations artistiques ;
 - D'encourager davantage la jeunesse à la découverte des arts ;
 - D'améliorer la communication de l'offre culturelle à caractère pédagogique auprès des acteurs de l'enseignement.
- Le Centre culturel du Brabant wallon proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et d'outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer leur visite et/ou de la poursuivre en classe ;
 - Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon et amener les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions ;
 - Le CCBW contribuera au développement et au rayonnement artistique et culturel de l'ensemble des opérateurs culturels de son territoire d'implantation composé des 27 communes de la Province du Brabant wallon par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles ;
 - Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels ;
 - Le CCBW accordera un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels en leur facilitant la mise en réseau avec les centres culturels voisins ou les associations publiques locales ;
 - Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Maison de l'urbanisme)

L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du BW aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :

- Impliquer toujours davantage les citoyens dans les débats de société et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon ;
- Encourager le public à participer à la définition de son cadre de vie ;
- Prendre en considération les spécificités identifiées dans le Contrat de développement territorial réalisé par le Brabant wallon ;
- Informer, organiser le dialogue, le débat et la communication via notamment la publication de la revue Espace-Vie et l'édition d'un corpus de fiches valorisant les projets primés par le Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Province.

2. Indicateurs quantitatifs

- Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale.
Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activité de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciaux (Beach flags, banniers, ...) ;
- Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.

- L'association veillera notamment à mettre en place :
 - un évènement littéraire destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès d'un large public via la rencontre directe et la mise en place de diverses animations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture ;
 - un village d'associations en vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité ;
 - un projet musical qui permette d'accompagner les jeunes créateurs, de sensibiliser à la diversité musicale, d'encourager la participation des publics à la création, de fédérer un réseau d'opérateurs et de rayonner dans le Brabant wallon ;
 - un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extra-scolaires au sein de l'école ;
 - un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon.
- Les dispositifs de médiation doivent permettre de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.) Les moyens de médiation seront variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et acteurs de l'enseignement (animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...) tout en garantissant la liberté de création artistique.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilans, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Renforcer les initiatives liées à la culture, à l'expression de la liberté et les initiatives en faveur de la jeunesse et particulièrement l'alliance culture-école en plaçant la Culture et l'Art au service des apprentissages scolaires et de l'épanouissement de l'enfant

Du trac au tac ! :

Organisation d'ateliers théâtre dans 4 classes de l'enseignement secondaire en vue de présenter une scène sur les planches d'un vrai théâtre. L'animation des ateliers se fait par 3 comédiennes professionnelles. À l'issue de ceux-ci, les groupes devaient participer à une finale provinciale qui se déroulerait au Centre culturel de Perwez le vendredi 27 mars 2020. Deux groupes y auraient été sélectionnés pour représenter le Brabant wallon lors d'un weekend de résidence organisé à La Marlagne. Les ateliers ont pu se tenir jusqu'à l'annonce du premier confinement. Par contre, la journée de clôture ainsi que le weekend ont été annulés.

Art à l'École – Partenariat avec Ékla asbl : (voir point alliance culture école)

Diffusion scolaire – enseignement fondamental :

Les séances ont pu avoir lieu jusqu'au mois de mars et ont repris à l'automne. Depuis le mois d'octobre, seules les séances au sein des écoles ont été maintenues. 2794 élèves touchés.

Diffusion scolaire – enseignement secondaire :

Les séances ont pu avoir lieu jusqu'au mois de mars et ont été interrompues jusque fin décembre. Un partenariat avec Article27 a permis d'organiser des séances du spectacle « La question du devoir » au sein de l'IPPJ de Braine-le-Château. 221 élèves touchés.

Promotion auprès des programmateurs jeune public/aide à la création

(2 jours de programmation 29 et 30 décembre 2020) : Organisation de représentations pour les programmateurs jeune public. Ces séances ont été imaginées pour soutenir les compagnies privées des résidences et/ou des bancs d'essai au CCBW, mais également privées des espaces de diffusion comme les Rencontres de Théâtre jeune public de Huy, Noël au Théâtre 2020...

Comité des jeunes spectateurs :

Comité de jeunes entre 14 et 22 ans issus de 4 MJ du Brabant wallon (La Vitamine Z à Wavre, Squad à Nivelles, Le Cerceau à Genval et Le Prisme à Braine-l'Alleud) qui a pour objectif la découverte de spectacles vivants, de rencontres artistiques et d'ateliers de réflexion et d'expression autour des spectacles visionnés.

Le projet vise à constituer un groupe de jeunes spectateurs allant voir 6 spectacles multidisciplinaires répartis de septembre à juin. Chaque sortie est suivie d'une rencontre avec les artistes, metteurs en scène, programmateurs ... mais aussi d'un « atelier » constituant un moment d'échange, d'analyse, de réflexion et d'expression en partant de ce que les jeunes ont vu sur scène. Cette réflexion constitue le fil rouge de toutes les sorties. Les ateliers comportent deux parties : une première partie avec un retour en groupe sur le spectacle qui a été vu, le décortiquer, l'analyser, le critiquer, en débattre. Et une deuxième partie, plus pratique, sur une thématique ou discipline des arts de la scène.

Malgré la pandémie et le confinement, le comité a continué à se réunir et visionner des spectacles virtuellement.

Projet PECA (Parcours d'éducation culturelle et artistique)

Après avoir répondu à l'appel à projets de la FW-B, le CCBW a été nommé opérateur référent pour la mise en place, la coordination et l'animation du Consortium PECA en bassin scolaire Brabant wallon.

Objectifs du consortium :

- Favoriser, en bonne intelligence et dans le respect de chacun·e, la rencontre des secteurs de l'enseignement et de la culture, dans la mise en oeuvre du PECA, à savoir : Impulser/organiser la coopération entre la culture et l'enseignement
- Organiser/animer la/les plateformes territoriales PECA
- Rassembler/compléter l'offre culturelle vers l'enseignement
- Compléter la couverture territoriale/toucher les « écoles blanches »
- Alimenter un cadastre des démarches PECA/médiations culturelles

Veiller à la complémentarité et à la diversité de l'offre culturelle des opérateurs culturels en favorisant les partenariats et l'interdisciplinarité entre opérateurs culturels du territoire

Les partenariats sont nombreux. La pratique de la coopération est au cœur même du fonctionnement du CCBW.

Citons les partenariats avec les centres culturels du BW, le Gal Culturalité, les MJ du BW, les associations d'éducation permanente du BW, les CEC du BW et plus particulièrement les Ateliers d'art de la Baraque, la ferme du Biéreau (participation à la programmation du Kidzik), l'espace Columban, PointCulture, kots à projets...

De plus, en 2020, un projet itinérant de diffusion s'est mis en place autour du spectacle « Ni cage, ni nid » de la Compagnie des Chemins de Terre. Les comédiens ont parcouru à pied le CCBW d'Est en Ouest. Chaque soir, ils posaient leur valise chez l'habitant pour y jouer leur spectacle. Ce projet a pour objectif la rencontre entre habitants autour d'un spectacle.

Notons que le CCBW collabore avec certaines associations qui font de la diffusion sans bénéficier de **quota Art et Vie**, afin de leur permettre d'accéder à ces subventions via le quota du CCBW. Ceci permet aux artistes de jouer, à de petites structures de diffuser correctement les artistes, et à un public

toujours plus large d'accéder à différentes formes artistiques. En 2020, soutien au Kot Certino (Open Jazz Festival), Cabaret chez Émile, festival Kidzik, Bouts de Ficelle, Espace Columban, La Tchache, Commune de Chaumont-Gistoux, Syndicat d'initiative de Braine-le-château, Etable d'hôte, Melting Night).

L'association devra également veiller à poursuivre le projet d'action culturelle tel que défini dans son contrat-programme (2017-2021)

Originalité, attractivité et rayonnement de l'activité culturelle suivante :

Fiche 1 : Accès aux œuvres (diffusion et médiation)

EN L'AIR : festival de cirque et d'arts forains : sous forme virtuelle, soit 10 capsules vidéo ont été diffusées via les réseaux sociaux du CCBW et TVCom.

Chaque capsule vidéo représentait le projet suivi ensuite d'une interview des artistes pour aborder une thématique particulière.

Labo Phonique : valorisation des jeunes musiciens auprès du public et des programmeurs, coachings, programmation musicale diversifiée avec une pluralité de contenu, fédération des partenaires culturels...

Diffusion de spectacles « **jeune public** » dans le cadre de Spectacle à l'École

Projets littéraires : ateliers, conférence, travail avec les bibliothèques et la Maison du Conte, mise en évidence du travail des auteurs...

Fiche 2 : Création

Résidences d'artistes au Foyer populaire : accueil en résidence, aide à la création, médiation, réseau de diffusion et bancs d'essai

Aides à la création artistique : musique, théâtre, art du cirque, arts numériques...

Fiche 3 : Participation culturelle

MJ Verte et L'Amour en Vers : partenariat et soutien à la Fédération des Maisons de jeunes sur le thème du développement durable, citoyenneté active et participative, jeunes citoyens tolérants et responsables. Vu les circonstances pandémiques, le festival s'est tenu en virtuel « Amour en Vers-tuel ». (12.000 vues)

De la pensée globale à l'action locale : actions, débats, animations et formations réalisées par la Coordination de l'éducation permanente en vue de développer des attitudes démocratiques et citoyennes

Réseau brabançon pour le droit au logement : sensibilisation, information sur le logement public et l'habitat léger...

Suite à l'important travail juridique mené de 2013 à 2019 qui a abouti à la reconnaissance formelle et juridique de l'**habitat léger** dans le décret du 2 mai 2019, dans le Code du logement qui devient, par cette occasion, le Code de l'habitation durable, diverses actions ont été mises en place :

- des ateliers juridiques ont été mis en place relatifs aux 3 arrêtés du Gouvernement wallon
- 9 conférences-formations ont eu lieu
- Mise en place d'un cycle de 7 formations (approches juridiques, sociales, administratives, éthiques) pour former les futurs porteurs de projets « habitats légers » en Brabant wallon

Fiche 5 : Plateformes de coopération culturelle

Plateforme de coopération culture Est/GAL Culturalité Leader : Scène de villages, création d'outils de médiation artistique (« Impressionne ton village », Tournée cinéma en plein air...)

La tournée Scène de villages a été annulée à cause des conditions sanitaires liées à la pandémie. Toutefois, l'objet de médiation « Impressionne ton village » (caravane-atelier de gravure) a pu avoir lieu dans différents lieux de l'Est. Les participant.es aux ateliers étaient invité.es à illustrer leur ressenti par rapport au confinement.

Plateforme de coopération Zone de culture Ouest : le festival de la Marionnette a été annulé. Par contre, tous les ateliers en amont ont été maintenus. Ces ateliers ont impliqué 12 associations et écoles de l'Ouest du Brabant wallon. Le Kunsten Bo(!)s des arts a également été annulé.

Par contre, le projet « les petites recettes déconfinées » a sillonné les différentes communes de l'Ouest.

L'objectif de ce projet est d'amener les gens à s'exprimer et partager leur vision du confinement. Sur le modèle du professeur Gastéropidus¹, un Cuistot marionnette va à la rencontre des habitants.

Par le biais de la "nourriture", il a amené les gens à s'exprimer sur le confinement, de manière positive, en les invitant à partager leurs astuces, leurs coups de cœur avec leurs voisins

Il récolte : leurs meilleures recettes du confinement, leurs recettes pour tenir le coup (bricolage, jardinage, pâtisserie, développement personnel, sport, activités avec les enfants, cours en ligne, lecture, découverte d'artistes, cinéma, séries...) ce qui les a nourris pendant cette période.

Plateforme de coopération Art contemporain Pulsart : exposition de sensibilisation, visites guidées, voyages

Plateforme de coopération culturelle en Brabant wallon : Coopération en mouvement (Hélix), synergies entre acteurs culturels (soutien logistique, soutien en communication, soutien administratif...)

Plateforme de coopération Axe Vallée de la Dyle

- Activités culturelles sur Court-Saint-Étienne (aide logistique aux associations, résidences d'artistes et bancs d'essai au Foyer populaire...)
- Renforcement des axes existants avec les acteurs du Pôle culturel (participation à la programmation Spectacle à l'École et tout public, appui à la communication, participation à la gestion et à la programmation de la Ferme du Biéreau, partenariat avec le PointCulture de LLN...)

Valoriser les arts, les disciplines artistiques et les moyens d'éveiller les citoyens en renforçant les initiatives liées à la culture, à la jeunesse et particulièrement celles prônant une véritable alliance culture-école. L'association développera des opérations culturelles et artistiques (arts de la scène, arts de la rue, arts plastiques, littérature, cinéma, etc.) qui permettront d'amplifier l'offre culturelle locale, de favoriser les événements culturels, de soutenir la présence de la culture dans les espaces publics et de créer une véritable alliance culture-école au sein des établissements scolaires du Brabant wallon. Cette alliance culture-école devra permettre

- *d'utiliser l'art/la culture comme un vecteur d'apprentissage plus attractif, plus vivant qui permet l'expérimentation, la mise en pratique, la mise en situation ;*
- *d'éveiller nos jeunes aux enjeux de la société ;*
- *de développer chez les jeunes, leurs talents et leurs goûts pour une discipline artistique ;*
- *de faire connaître l'offre du territoire et d'inciter les citoyens et nos établissements scolaires à rencontrer les opérateurs culturels;-l'accessibilité de nos lieux culturels au plus grand nombre;-*
- *de renforcer le soutien aux artistes et à leurs créations artistiques ;*
- *d'encourager davantage la jeunesse à la découverte des arts ;*
- *d'améliorer la communication de l'offre culturelle à caractère pédagogique auprès des acteurs de l'enseignement.*

Le Centre culturel du Brabant wallon proposera, dans la mesure de ses capacités, de mettre les artistes et leur réalité de création en présence des jeunes et d'accompagner les animations pédagogiques et didactiques de supports et d'outils pédagogiques permettant aux professeurs de préparer leur visite et/ou de la poursuivre en classe.

Art à l'École – Partenariat avec Ékla asbl :

L'opération Art à l'école permet aux professeurs d'accueillir un artiste en résidence dans sa classe durant deux années scolaires. L'artiste vient partager son langage, son univers esthétique, son approche singulière, son regard sur le monde. Les élèves vivent l'expérience d'un processus de création et sont amenés à développer, à exprimer et à partager leur propre regard, leur parole, leur geste... Il s'agit d'une réelle rencontre artistique.

Cette opération est coordonnée par ÉKLA (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse). Le CCBW est le point de chute d'ÉKLA pour le Brabant wallon. En tant que Centre scénique, ÉKLA oriente son activité principalement autour des arts vivants (théâtre et danse) mais l'écriture et les arts plastiques y trouvent une place également.

Concrètement, un artiste intervient à l'occasion de 12 séances par an pendant deux années scolaires avec une même classe/groupe. Pour l'année scolaire **2020-2021, le CCBW a encadré 4 résidences (3 dans des écoles et une dans une crèche)** : à l'Institut de la Providence de Wavre, à l'Espace 2000 de Genappe, au Collège Notre-Dame de Basse-Wavre et au Centre de la Petite enfance à Nivelles.

Une partie des ateliers a pu avoir lieu, mais une autre a été annulée ou adaptée (ateliers en ligne, ateliers dans la rue).

Le rôle du point de chute est de veiller à créer les conditions de la rencontre. La présence du CCBW est donc un appui permanent au déroulement du projet : contacts avec les écoles, présentation du projet, organisation de rencontres (évolution, évaluation, restitution provinciale...).

Dans le cadre de ce projet, comme artiste et enseignant collaborent en partenaires égaux, la participation de l'enseignant est essentielle. Celui-ci participe aux différentes rencontres liées au projet (généralement en dehors des heures scolaires) : ouverture de la saison ÉKLA, formation en lien avec la résidence, évaluation... À cette fin, le CCBW co-organise avec ÉKLA (et l'IFC) une formation à destination des enseignants, des artistes en résidence et des médiateurs culturels.

Renforcer le développement et le rayonnement culturel dans l'ensemble du Brabant wallon et amener les centres culturels à collaborer et à mutualiser leurs actions.

- *Le CCBW contribuera au développement et au rayonnement artistique et culturel de l'ensemble des opérateurs culturels de son territoire d'implantation composé des 27 communes de la Province du Brabant wallon par la programmation, la promotion, l'organisation et/ou la coordination des acteurs majeurs de la culture du territoire du Brabant wallon et des grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles.*
- *Le CCBW doit être un facilitateur au sein du réseau des acteurs du territoire (culturels, sociaux, éducatifs, urbanistiques, etc.), il veillera à mettre en œuvre des actions communes et fédératrices et à développer des synergies entre acteurs culturels.*
- *Le CCBW accordera un soin particulier aux communes ne disposant pas de centres culturels en leur facilitant la mise en réseau avec les centres culturels voisins ou les associations publiques locales.*

Programmation, promotion, organisation de grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garant de la diversité des expressions artistiques actuelles en partenariat avec les autres centres culturels de la province.

Peca : pour mener à bien ce projet, le CCBW s'est entouré de nombreux partenaires actifs en médiation scolaire en Brabant wallon.

Partenaires : Membres du Comité de pilotage du consortium Brabant wallon : les centres culturels de Beauvechain, Braine-l'Alleud, Genappe, de Ittre, Jodoigne & Orp-Jauche, Ottignies-LLN, Perwez, Waterloo, le Théâtre des 4 Mains, la Maison du Conte et de la Littérature, la Bibliothèque centrale de Nivelles, le Musée L, les Jeunesses Musicales du Brabant wallon, PointCulture, Pulsart - plateforme d'Art Contemporain. Autres membres du consortium Brabant wallon : les Ateliers d'art de la Baraque (CEC), la Maison de la Mémoire (Beauvechain), Braine Culture (Braine-le-Château), le Centre culturel de Nivelles, Music Action, le Musée de l'Eau et de la Fontaine, Festivals Musiq3 Brabant wallon.

Actions menées par les plateformes de coopération :

À l'Ouest : regroupant les CC de Tubize, Rebecq, Ittre et le CCBW

Projets développés en 2020 : **Kunsten Bo(!)s des Arts, Festival de la Marionnette** ont été annulés. Par contre, les ateliers ont amont du festival ont vu le jour.

Le projet « Petites recettes déconfinées » s'est fait avec l'ensemble des centres culturels de l'Ouest.

En 2020-2021, Le CCBW a présenté son nouveau projet de contrat-programme aux différents directeurs des centres culturels ainsi qu'aux échevins de la culture.

À l'Est : regroupant les CC de Jodoigne & Orp-Jauche, Perwez, Beauvechain et le Gal Culturalité.

Projets développés en 2020 : Scène de villages a été complètement annulé. Tournée cinéma en plein air : seule une date sur les 7 a dû être annulée.

Plateforme d'art contemporain – Pulsart : regroupant les CC de Braine-l'Alleud, Waterloo, Rixensart, Genappe, Beauvechain, Nivelles, Jodoigne & Orp-Jauche

Projets développés en 2020 : tournée de l'exposition PLAY sur le thème du jouet, ayant pour but de sensibiliser au langage plastique contemporain et de lever le voile sur la diversité culturelle et sociale du Brabant wallon (aux CC de Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe et Beauvechain).

Deux projets ont été créés pendant le confinement « Dé-cri » et « Marcher avec ... » afin de récolter les témoignages des habitants concernant leur vécu pendant le confinement.

Rencontres entre les chargés de communication des centres culturels du Brabant wallon ont été réinstaurées afin de renforcer les synergies et de créer des espaces d'échange sur les défis et perspectives du métier. Au programme de ces réunions, des échanges de bons plans et de pratiques innovantes, un focus presse et une rencontre avec les acteurs de la communication locale. Une boîte à outils de communication collaborative a également été mise en place.

Rencontres entre les régisseurs des centres culturels à l'initiative du CCBW

Rencontres entre les directeurs des centres culturels à l'initiative du CCBW. Rôle fédérateur du CCBW notamment lors de l'évènement « Still Standing » (organisation d'une manifestation avec l'ensemble des opérateurs culturels du Brabant wallon pour montrer que la culture existe toujours et est essentielle à l'existence des opérateurs culturels).

Par les plateformes, les nombreux partenariats (centres culturels, écoles, MJ, acteurs de la musique non classique, organismes d'éducation permanente, associations locales...) et les rencontres entre partenaires, le CCBW peut être vu comme un facilitateur au sein des acteurs du réseau du territoire.

Sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Maison de l'urbanisme)

L'association veillera à impliquer, sensibiliser et encourager les habitants du BW aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en BW et plus particulièrement à :

- *impliquer toujours davantage les citoyens dans les débats de société et plus spécifiquement concernant les enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Brabant wallon ;*
- *encourager le public à participer à la définition de son cadre de vie ;*
- *prendre en considération les spécificités identifiées dans le Contrat de développement territorial réalisé par le Brabant wallon ;*
- *informer, organiser le dialogue, le débat et la communication via notamment la publication de la revue Espace-Vie et l'édition d'un corpus de fiches valorisant les projets primés par le Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Province.*

Organisation d'un cycle de conférences débats et midis de l'urbanisme

Ces conférences débats ont pour objectifs de :

- sensibiliser à l'aménagement du territoire et aux thématiques qui la concernent ;
- permettre le débat, la discussion et l'échange d'idées ;
- favoriser les échanges entre les professionnels du secteur.

Compte tenu du contexte sanitaire, la formule Midi de l'urbanisme a été adaptée. Les séances ont pu être maintenues avec des jauges étroites imposées par le protocole sanitaire en vigueur et en élargissant l'audience via des ressources numériques adaptées aux circonstances (captation en direct et/ou en différé).

Ces 4 séances ont été programmées sur les thèmes suivants :

- 1) « **Plus moche la Ville ?** » La standardisation des paysages en question » à Ottignies le 7 février 2020.

Cette séance a été organisée en partant du constat que les Villes du Brabant wallon se seraient développées, ces dernières années selon un même modèle menant à une standardisation des paysages. Cette conférence a été suivie en présentiel par 65 participants.

- 2) « **Et la nature dans tout ça ?** » à Court-Saint-Etienne le 23 octobre 2020.

Cette conférence avait pour but de trouver des solutions pour intégrer davantage la nature dans le développement territorial et d'adapter des projets de construction avec une inclusion de la nature.

Compte tenu du protocole sanitaire, 20 personnes ont pu assister à la conférence en présentiel. Elle a également été visionnée en direct ou en rediffusion par un large public. Ce lien vers cette conférence a également été mentionné dans la newsletter de février 2021.

- 3) « **Quel avenir pour Nivelles ?** » Rencontre organisée avec le Bourgmestre de cette Ville, le 4 décembre 2020 sous format virtuel réduit « Minis Midis de l'urbanisme ».

Cette rencontre était organisée virtuellement, elle a fait l'objet d'un dossier spécial publié dans l'édition d'Espace-vie de novembre 2020. Les thèmes abordés étaient les grands enjeux et les défis urbanistiques qui façonnent Nivelles et l'impact à court terme de la pandémie sur le futur de Nivelles au niveau de l'aménagement du territoire.

- 4) « **La Densification comment les communes assument-elles ?** » Cette séance a été annulée.

Ce midi de l'urbanisme prévu fin mars 2020 reposait sur un débat réunissant plusieurs experts, il était impossible à organiser compte tenu du contexte sanitaire. Cet enjeu a toutefois été traité dans 6 numéros d'Espace vie.

Deux conférences ont été reportées en 2021 sur les sujets de « Quand le vide fait le plein » à propos de l'urbanisme transitoire et de « Une construction ; combien de vies ? » à propos de l'urbanisme recyclable.

Activités et visites

Participation aux Arènes du territoire qui abordent la thématique de l'artificialisation des sols et l'étalement urbain. La séance plénière s'est tenue le 29/09/2020.

Organisation de visites dans le cadre de l'activité « Les explorations territoriales » Des quartiers pour éviter l'étalement urbain. Deux visites ont été organisées : « Les jardins de l'Orne » à Mont-Saint-Guibert avec le Directeur de la confédération belge des constructeurs et un Architecte et « le Domaine des vallées » à Gastuche en compagnie du Directeur de l'APIBW.

Les visites ont été organisées en respectant les jauges imposées suite au contexte sanitaire (46 personnes pour les deux visites).

Le contrat de Développement territorial

La maison de l'urbanisme a valorisé le travail réalisé dans le cadre du Contrat de développement territorial lors des Arènes du territoire, dans le cadre des formations données aux CCATM et de la préparation de différentes activités dont les Midi de l'urbanisme.

Publications de la revue Espace-Vie

Ces publications ont pour objectifs :

- Informer et sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie sous ses différents aspects ;
- Susciter une réflexion critique par la confrontation de points de vue différents ;
- Analyser l'évolution du territoire du Brabant wallon et stimuler une réflexion critique ;
- Assurer la promotion des activités de la Maison de l'urbanisme.

L'identité graphique, la trame éditoriale ont été retravaillées et l'enrichissement de la revue à travers un blog Espace-Vie hébergé au sein du nouveau site internet a vu le jour. La revue « Espace-vie » continue à investiguer les enjeux de l'aménagement du territoire en BW et en Wallonie. Une nouvelle mouture papier et digitale existe depuis janvier 2020.

En 2020, six numéros de la revue « Espace-vie » ont été édités et distribués en Brabant wallon et hors Province avec les numéros et thèmes suivants :

- Numéro 294 : Une densification sans vision : mesures d'accompagnement à mettre en place
- Numéro 295 : Les nouveaux quartiers et la standardisation du bâti ;
- Numéro 296 : Quels avenir pour les communes ? Analyse du cas de Braine-l'Alleud ;
- Numéro 297 : Les destins croisés d'Ottignies et Louvain-la-Neuve ;
- Numéro 298 : Wavre à la croisée des chemins ;

- Numéro 299 : Comment Nivelles a -t-elle balisé son futur ?

6.877 abonnés ont reçu la rue papier, 787 lecteurs reçoivent la revue sur support numérique. Il y a également une newsletter spécifique à la Maison de l'urbanisme avec 1.119 abonnés.

Publication – « La créativité urbanistique en Brabant wallon : des projets en exemples »

Dans le cadre de la valorisation de la créativité architecturale et urbanistique du Brabant wallon, notamment celle qui vise à un usage parcimonieux du sol et une intégration paysagère, la Maison de l'urbanisme a collaboré avec le Brabant wallon en vue de l'édition d'une nouvelle collection intitulée « La créativité urbanistique en Brabant wallon : des projets en exemples » qui remplace la série des tomes architecture.

Cette deuxième édition a été consacrée aux lauréats 2019 du Prix de l'Urbanisme et de l'Architecture récompensant 3 projets d'habitations avec des finalités sociales, écologiques et urbanistiques à savoir :

1. le Quartier du Bia Bouquet à Walhain: création d'un quartier réalisé par Notre Maison en collaboration avec le CPAS. ;
2. la Maison Jumelle BO à Walhain basée sur l'intégration paysagère ;
3. la Maison RD à Beauvechain exemplative en terme d'économie d'énergie aux niveaux de la construction et du fonctionnement.

Sensibilisation du jeune public

I. Aménagement du territoire je m'y frotte !

Des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires ont été sensibilisés aux enjeux de l'aménagement du territoire. Pour y parvenir, 5 maquettes sont manipulées par des élèves ainsi qu'un diaporama interactif. L'animation prend en compte le contexte géo – historique de la localité où l'école se situe.

Ces animations ont été adaptées au contexte sanitaire avec les restrictions en découlant au niveau du nombre de places disponibles.

Six écoles ont pris part à cette formation : l'Athénée royal Paul Delvaux, l'école communale de La Bruyère à Beauvechain, l'école Saint-Jean à Genappe, l'école communale de Tubize, l'école communale de Villers-la-Ville et l'institut du Sacré cœur à Nivelles, 184 élèves y ont pris part. Suite à la pandémie, trois animations ont dû être annulées dans les écoles communales de Tubize, Wisterzée et Chaumont-Gistoux.

II. Formation des enseignants à l'outil « Urbanistes en herbe »

De nouveaux outils ont été mis à disposition des élèves et des animateurs et professeurs ont été formés à ceux-ci sur demande du GAL (Groupement Agriculture Ruralité) à l'Est du Brabant wallon (2 enseignants et 4 animateurs ont aussi été formés à ces outils).

Formation des acteurs professionnels de l'aménagement du territoire

Différentes formations ont été organisées

« **Logement et CoDT : quelques clés** ». Cette formation a été organisée à destination des conseillers en aménagement du territoire, des agents des services urbanisme, des architectes et des élus des communes du Brabant wallon.

Deux formations ont eu lieu en 2020 et une table ronde :

-La formation du 8/10/2020 était axée sur la notion de création de logements et sur les critères de salubrité, elle était limitée à 8 personnes et pouvait être suivie en visioconférence ;

-La formation du 19/11/2020 abordait l'habitat léger à Wavre uniquement en distanciel compte tenu du contexte sanitaire.

Ces séances ont été filmées et transmises aux agents des services urbanisme des 27 communes et de la Direction extérieure de Wavre

-Le 27/10/20 une table ronde a également été organisée pour les mandataires et pour les fonctionnaires absents lors de la CPDT (Conférence Permanente de Développement Territorial) avec pour thème l'habitat léger.

Décoder le CoDT. Formation aux bases de l'aménagement du territoire en Wallonie et initiation au CoDT pour les CCATM.

Trois séances se sont tenues les 17/03/2020 à Court-Saint-Etienne (en distanciel avec 2 diffusions), le 23/06/2020 (30 participants (en distanciel) et le 2/11/2020 (31 participants en distanciel).

S'investir dans une CCATM. Accompagnement de la nouvelle et première CCATM de Wavre. Cette séance de présentation a été organisée à Wavre le 5/10/2020.

Cette séance avait pour but de présenter l'utilité et le sens d'une CCATM en vue de recruter des candidats pour celle-ci. Elle a été organisée sur base d'une invitation de la Ville de Wavre et a réuni 45 participants.

Initiation à WalOnMap. Formation pour les habitants de l'habitation légère. Elle a été donnée virtuellement à 10 participants le 21/12/2020.

Formations pour les citoyens habitants

Il s'agit du développement d'outils visant à promouvoir la participation citoyenne dans l'intérêt général.

- 1) « L'urbanisme une aventure dont vous êtes le héros » a pour but de guider la participation citoyenne et de donner des notions de base en urbanisme de façon ludique ;
- 2) « L'urbanisme, c'est nous » est un outil conceptualisé en jeu pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Communication

La communication de la Maison de l'urbanisme est assurée avec une collaboration fructueuse du secteur communication du CCBW. Parmi ces moyens, on peut citer :

- le site www.mubw.be avec le blog espace vie ;
- Newsletter spécifique (787 abonnés) ;
- Newsletter générale du CCIBW (5794 abonnés)
- Revue Espace vie

Cette liste n'est pas exhaustive.

2. Indicateurs quantitatifs

Respecter les obligations liées à la visibilité provinciale.

Le Centre culturel du Brabant wallon devra veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale non seulement en apposant sur tous les supports, le logo provincial et la mention du soutien provincial mais aussi en assurant la présence de stands provinciaux lors de certains événements mis en place par le CCBW ou dont le CCBW est partenaire (à déterminer annuellement, en accord avec les services de la province du Brabant wallon, lors de la programmation d'activité de l'association) et en apposant les supports de visibilité provinciaux (Beach flags, banners, ...)

Par ailleurs, toute activité réalisée en partenariat (CCBW, PBW) devra apparaître comme telle sur tous les supports promotionnels réalisés afin de valoriser et souligner cette collaboration.

Toutes les communications y compris celles en partenariat avec le logo provincial ont été remises à l'administration.

L'association veillera notamment à mettre en place :

- *un événement littéraire destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès d'un large public via la rencontre directe et la mise en place de diverses animations de sensibilisation à la lecture et à l'écriture ;*

Le CCBW a participé au salon « Le Livre tout Proche » destiné à promouvoir les auteurs du Brabant wallon auprès du public via la rencontre directe et diverses animations.

Le salon en 2020 a évolué en un appel à projets à destination d'opérateurs divers visant les initiatives littéraires dans le cadre d'une quinzaine littéraire avec des auteurs du Brabant wallon. Vu le contexte, la période de réalisation des projets a été prolongée jusqu'en mars, puis en août 2021. Le CCBW a donc renforcé les interviews d'auteurs réalisées par François Coune, bookstagrammeur, créateur et gestionnaire des comptes Facebook et Instagram « Livraison de mots ». 30 interviews ont donc été réalisées, dans le château, afin de décortiquer l'actualité littéraire des auteurs du Livre tout Proche et la partager virtuellement avec le public de l'évènement.

Il a aussi organisé, avec l'aide d'une comédienne, la lecture d'un extrait du livre de la lauréate du prix Laure Nobels, Inès Lamallem pour son livre Santana. Exceptionnellement, ce prix a été remis dans le cadre de la conférence de presse, qui a finalement eu lieu en virtuel, et non lors de l'évènement en tant que tel... Afin de donner corps à cette lecture, la comédienne Valérie Bienfaisant a réalisé une vidéo proche du court-métrage explicitant, de manière subjective, l'univers du texte de cette jeune auteure.

Et enfin, afin de permettre au public de rester en contact avec l'oralité, le CCBW a soutenu un projet porté par la Maison du Conte et de la Littérature, également partenaire du Livre tout Proche dans sa forme initiale, à savoir : Laléla. Ce projet vise à permettre à toute personne qui le souhaite, pour elle ou pour offrir, de prendre rendez-vous avec un comédien pour une lecture, une histoire, une poésie, un conte, un chant... au téléphone.

- *un village d'associations en vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité*

En vue de faire découvrir les différentes cultures, de susciter la compréhension, la réflexion, la déconstruction des idées préconçues, de rencontrer l'autre dans toute sa diversité et de fêter la multiculturalité, le CCBW était chargé d'organiser un village des associations lors du Festival « Les Afronautes ».

Après une édition 2019 charnière, porteuse d'un changement de nom (La Nuit africaine devenait LES AFRONAUTES) et d'une réaffirmation des valeurs constitutives du festival, l'élan des Afronautes et le redéploiement de son label ont été entravés par la crise sanitaire de la COVID-19. À l'instar de tous les festivals printaniers et estivaux, le festival a dû être annulé. L'équipe a cependant décidé de le faire vivre sur les réseaux sociaux à travers deux actions :

- un calendrier soutenu de publications sur Facebook rappelant les meilleurs moments de l'édition 2019 et des informations essentielles sur le festival (associations, partenaires). Une manière d'affirmer également l'identité profonde du festival.
- un débat d'1h15 interactif en Facebook Live le 18 juin sur le thème : « Covid-19, quels impacts sur le continent africain ? ». Ce moment d'échanges sur l'impact de la COVID-19 sur le continent africain a rassemblé les associations habituellement présentes lors du festival ainsi que Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International. Le débat a été modéré conjointement par le Centre culturel d'Ottignies-LLN et le Centre culturel du Brabant wallon.

Les associations et partenaires se sont montrées satisfaites de ce suivi virtuel en l'absence de festival. En effet, celui-ci permettait, malgré tout, la mise à l'honneur et la rencontre des associations qui auraient dû être présentes dans le village du Festival 2020.

- *un projet musical qui permette d'accompagner les jeunes créateurs, de sensibiliser à la diversité musicale, d'encourager la participation des publics à la création, de fédérer un réseau d'opérateurs et de rayonner dans le Brabant wallon.*

Voir supra « **Labo Phonique** »

- *un focus de théâtre jeune public à l'échelle du Brabant wallon comprenant la programmation de spectacles de compagnies professionnelles, la médiation culturelle, la formation à l'animation d'ateliers en classe, le développement de projets artistiques et culturels en extra-scolaires au sein de l'école;*

Ce point a été développé dans la partie Alliance culture école

- *Un support de communication et/ou tout système visant à améliorer l'utilisation par les acteurs de l'enseignement des offres pédagogiques mises à disposition par les opérateurs culturels du Brabant wallon.*

Les dispositifs de médiation doivent permettre de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique (exposition, concert, pièce de théâtre, performance artistique, œuvre littéraire ou cinématographique, etc.). Les moyens de médiation seront variés et conçus en intelligence entre artistes, animateurs et acteurs de l'enseignement (animation, atelier, dossier pédagogique, rencontre, carnet ou fanzine du spectateur, formation, exposition...) tout en garantissant la liberté de création artistique.

Les dispositifs de médiation permettent de mettre en relation le public avec l'œuvre ou la création artistique.

Ils sont nombreux :

Les bords de scène après les spectacles ou les résidences. Il s'agit de rencontres avec les artistes afin d'échanger sur le spectacle vu.

Développement d'outils de médiation spécifiques à des publics particuliers Ex : **Culture à domicile** : projet qui vise à aller à la rencontre de personnes âgées isolées en se rendant à leur domicile afin de leur faire vivre différentes propositions d'activités culturelles et artistiques. Devenu **Allô culture**

Le Comité de jeunes spectateurs : découverte de spectacles vivants, rencontres artistiques et ateliers de réflexion et d'expression (4 MJ du BW participantes).

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 311.000€ a été octroyée en date du 10 décembre 2020 avec une avance de 246.208,33€ mise en liquidation le 4 février 2021. Le solde de la subvention de 64.791,67€ est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation d'un village africain de 20.000€ a été octroyée le 10 décembre 2020 avec une avance de 15.833,33€ mise en liquidation le 4 février 2021. Seuls 9.060€ ont été justifiés sur base de justificatifs. Le CCBW renonce au solde de la subvention par mail du 9 septembre 2021.

Une subvention pour l'organisation de l'opération Grand Tremplin de 25.000€ a été octroyée le 10 décembre 2020 avec une avance de 19.791,67€ mise en liquidation le 4 février 2021. Le solde de 5.208,33€ est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation du Livre Tout proche de 14.000€, octroyée le 10 décembre 2020 avec une avance de 11.083,33€ a été mise en liquidation le 4 février 2021. Le solde de 2.916,67€ est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour des projets Alliance culture école de 10.000€ a été octroyée le 10 décembre 2020 et est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour l'organisation de la Maison de l'Urbanisme de 100.000€ a été octroyée le 10 décembre 2020 avec une avance de 79.166,67€ et mise en liquidation le 4 février 2021. Le solde de 20.833,33€ est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but de promouvoir le développement culturel du Brabant wallon. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Elle a pour mission d'encourager et d'assister les initiatives culturelles de la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ainsi que d'associer les communes et les groupements volontaires à l'action culturelle à développer dans le Brabant wallon et d'assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'État, de la Province, de la ou les communes concernées. De plus, elle favorise la coopération entre foyers culturels et leur apporter une aide de service, d'organiser la formation permanente des animateurs, de programmer et coordonner des actions de diffusion de niveau, de

soutenir les initiatives culturelles du point de vue technique, administratif et de gestion, de programmer les artistes, artisans et créateurs culturels afin de diffuser la spécificité culturelle ainsi que de sensibiliser à l'aménagement du territoire et à l'environnement qualitatifs du Brabant wallon.

Le Centre culturel du Brabant wallon a accueilli plus de 10 949 visiteurs sur 2020 dont 4205 enfants et adolescents pour les représentations scolaires. Il a aussi permis à 7535 spectateurs de consommer de la culture en virtuel. Il a permis 16 résidences d'artistes pour 480 personnes. De plus, le CCBW a mené en coopération des projets innovants et participatifs, et a développé de nombreuses démarches de médiation. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°22 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 20 décembre 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°2 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu les statuts de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 35072) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 5 août 2021 par la Directrice de la Fondation d'utilité publique Folon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique Folon a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique Folon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique Folon

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1er du contrat de gestion sont les suivants :

- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche ;
- Assurer l'accueil et la prise en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents
- Assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » via des visites et/ou activités adaptées ;
- Assurer l'organisation d'évènements ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, ...) pour le grand public ;
- Assurer l'organisation d'évènements de type « grand public » notamment l'un ayant trait à l'enfance et plus spécifiquement aux droits de l'enfant et à la protection de ceux-ci ;
- Assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon ;
- Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province) ;
- Assurer l'entrée gratuite au musée de la Fondation Folon à l'occasion du Salon des auteurs « le livre tout proche » organisé par la Province du Brabant wallon et assurer la promotion de l'évènement sur le site internet de la Fondation ;
- Dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance, assurer l'entrée gratuite du musée aux jeunes et aux enseignants lors de la journée « Musée sens dessus dessous » ;
- Autoriser, deux fois par an, l'accès au jardin et aux abords de la Fondation aux élèves de la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques ;
- Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;
- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation) ;
- Transmettre des entrées au musée et aux expositions temporaires, aux événements organisés (journée Prenez l'air et journée mondiale de l'enfance), aux ateliers intergénérationnels, des invitations aux vernissages, ... organisés par la Fondation Folon ;

- Renforcer le partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon pour les événements « Prenez l'air » et « Journée mondiale de l'Enfance ». Ce renforcement se matérialisera via l'élaboration d'activités communes assurant une visibilité à la Province du Brabant wallon (exemple : lâcher de ballons, atelier d'aquarelle « Dessine-moi ton Brabant wallon... »). L'organisation de ces activités devra faire l'objet d'un consensus entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon.

2. Indicateurs quantitatifs.

- Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier) ;
- Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation ;
- Réserver 2 journées par an (visite gratuite du musée) consacrées à recevoir des délégations étrangères ou autres invitées par la Province du Brabant wallon ;
- Fournir les publications (50 exemplaires) éditées par la Fondation Folon pour la distribution aux bibliothèques du Brabant wallon ;
- Description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la Fondation d'utilité publique Folon a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le musée a accueilli 20.500 visiteurs. On a recensé, parmi les 16.270 visiteurs individuels, environ 8.600 adultes (dont 2.400 détenteurs du MuseumPASS), 5.270 seniors et 2.400 enfants et jeunes de 0 à 18 ans. Parmi les 4.230 visiteurs venus en groupe (janvier à mars), 570 visiteurs en groupes adultes-seniors, 3.320 enfants en groupes scolaires et environ 340 personnes défavorisées.

1. Indicateurs qualitatifs

- *Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'œuvre de Folon, poursuivre la mission éducative et l'objet social et développer la recherche*

Atelier Folon à Monaco

L'Atelier a été fermé de mars et juin 2020

Malgré l'ensemble des activités et des initiatives mises en place avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme, les liens tissés avec les guides et les différents réseaux culturels, associatifs, touristiques, le développement de l'atelier est lent et les rentrées restent faibles ou inexistantes en raison de la crise sanitaire (fermeture complète du 19/03 au 30/06).

Pour ces raisons économiques, le Conseil d'administration a décidé de cesser les activités et de fermer l'Atelier Folon à Monaco.

Un chantier des collections a été organisé sur place du 1^{er} au 4 décembre en vue du déménagement et du rapatriement des œuvres vers la Belgique en 2021.

Restauration

Restauration de 37 œuvres sur papier (plusieurs peintures, 1 lithographie, 3 dessins et 5 carnets de croquis) par Laura Meerseman.

Restauration de 6 œuvres sur papier exposées depuis 20 ans dans le musée, par Artbee (Eleni Markopoulou, Nico Broers, Eugénie Falise).

Conservation et inventaire

Conservation

Collection exposée dans le musée : la plupart des œuvres exposées ont été encadrées par JM Folon. La plupart (œuvres très fragiles comme les aquarelles) n'ont pas été encadrées avec des techniques adaptées à la bonne conservation. 40 œuvres du musée ont été réencadrées suivant des normes de conservation strictes.

Il s'agit d'encadrements de conservation scellés et étanches, munis de composants neutres, non acides et durables, avec vitre anti-UV.

Consolidation et boîte de transport pour le masque Tu Pum exposé à l'Atelier Folon, par Magali Bonnet (10/2020).

Inventaire et chantiers des collections (CDC)

Inventorisation et numérisation des 40 premières œuvres décadrées du musée et d'autres œuvres de la collection : du 2 au 6 novembre (une soixantaine d'œuvres).

Chantier des collections dans la chambre forte de la Fondation : du 11 au 20 novembre (environ 200 œuvres).

Chantier des collections dans l'Atelier à Monaco : du 1^{er} au 4 décembre (160 œuvres).

Chantier audio-visuel : livraison de 4 films 16 mm et 35 mm. Collaboration avec la Sonim (Schaerbeek).

- *Assurer l'accueil et la prise en charge de groupes scolaires via des visites et/ou des animations spécifiques adaptées à l'âge des enfants et des adolescents*

De janvier à mars, organisation des activités (visites guidées, ateliers) : pour les groupes scolaires (notamment le combiné avec Cap Science, les projets d'école, ...), les visiteurs individuels (les cours d'aquarelle du dimanche, les anniversaires, combinés expo avec Villers, ...), les publics fragilisés (Sur nos ailes, ...).

- *Assurer l'accueil et la prise en charge des publics « fragilisés » via des visites et/ou activités adaptées*

La Fondation Folon a créé les visites « Folon au bout des doigts » sous la forme d'une visite tactile et sensorielle du musée. Plusieurs œuvres représentatives de Folon ont été revisitées par les équipes de l'Eqla (ex-Office national des Aveugles). Ces adaptations permettent au public aveugle, malvoyant ou non, de toucher et de se représenter les œuvres. Elles permettent de ressentir les émotions et d'appréhender les messages véhiculés dans l'œuvre de Folon.

3 ateliers artistiques sont destinés aux élèves de l'enseignement spécialisé (de 2,5 à 18 ans – max. 15 participants) :

- *L'arbre ensemble* : trouver sa place au sein du groupe, dans la société, à l'image des branches d'un arbre (technique : aquarelle et techniques mixtes)
- *L'autoportrait* : apprendre à se regarder et à apprécier ceux qui nous entourent (technique : crayon aquarelle et aquarelle)
- *Techniques d'impression* : adapté aux déficients visuels.

La Fondation propose l'animation « Sur nos ailes » à l'attention des enfants issus de milieux défavorisés et de structures d'accueil du Brabant wallon (enfants du juge). En collaboration avec les centres d'accueil du Brabant wallon, le Service des Publics a développé un projet éducatif sur mesure comprenant une visite de la Fondation Folon et un atelier artistique pour des petits groupes. Ces animations gratuites sont proposées tous les mercredis après-midi (sur réservation).

Malgré les 2 fermetures du musée, 340 personnes fragilisées ont été accueillies.

- *Assurer l'organisation d'événements ayant trait à la création artistique et plus spécifiquement à la peinture (ateliers, stages, journée d'initiation, ...) pour le grand public ; (P5)*

Pour la réouverture du musée, le 9 juin, l'équipe s'est activée à :

- La mise en ligne du programme de réservations Elloha (réservations obligatoires avec un nombre limité de visiteurs/créneau horaire, ...),
- L'adaptation du parcours du musée tenant compte des mesures sanitaires obligatoires, notamment en termes de distanciation sociale et d'hygiène (parcours fléché, installation de distributeurs de gel hydroalcoolique, ...),
- La mise sur pied d'une nouvelle programmation estivale visant à relancer et attirer les visiteurs individuels belges (dans le cadre de la campagne « Place aux Artistes » initiée par la Province du Brabant wallon).

Dans le cadre de l'opération Place aux artistes, la Fondation Folon a prévu un programme durant tout l'été : des activités qui rencontrent les besoins actuels de la société (évasion, nature, poésie, humour, humanisme) et qui tiennent compte d'un équilibre dans les missions : lieu de transmission (éducation, apprentissage, découverte, partage), lieu d'inspiration (expression artistique, émancipation, expérience), lieu de dialogue (ouverture, débat, valeurs), lieu de délectation (détente, sourire, plaisir, bien-être).

Des activités in situ en intérieur (musée) et extérieur (cour et parc) ont été organisées :

Aménagement de la cour qui devient la « première » salle du musée :

- installation d'une biographie trilingue de Folon (textes et images) le long des murs de la grange. installation sonore devant la mosaïque comme une salle supplémentaire du musée (en remplacement de la salle de cinéma non autorisée pour mesures de distanciation) : diffusion en continu d'une interview de Folon.
- la cour s'est également enrichie de l'extraordinaire banc/sculpture en bronze de Folon « Je me souviens » en face de la fontaine près des autres bancs (attire pour rencontrer le public et relayer la campagne sur les réseaux sociaux).
- remise en état de marche de la sculpture/fontaine en pierre « Tête » de Folon.

Rendez-vous de l'été :

Les mardis et vendredis en juillet et août : en continu tout au long de la journée (de 11h à 15h30), organisation d'ateliers de peinture, ateliers cerf-volant, devant les arbres dans la cour (sous tentes pour les jours de pluie).

Juillet : Ateliers organisés les 7, 10, 14, 17, 21, 24, 28 et 31 : 150 personnes y ont participé.

Août : Ateliers organisés les 4, 7, 11, 14, 18, 21, 25 et 28 : 187 personnes y ont participé.

Dialogue parc/musée :

Jeu/concours familles : proposition d'un jeu qui commence dans le domaine et se termine obligatoirement dans le musée. A télécharger gratuitement sur le site internet de la Fondation.

Promenade poétique dans le parc à partir de phrases de Folon peintes par une artiste, Charlotte Bergue, sur une série de bancs du parc, en collaboration avec l'ASBL Domaine régional Solvay.

Stage « Carnets de voyage » animés par Patrick Jacqmot et Catherine De Ryck, aquarellistes.

Semaine du 7 au 10 juillet (4 journées de stage) : 25 participants.

Semaine du 25 au 28 août (4 journées de stage) : 50 participants.

- *Assurer l'organisation d'évènements de type « grand public » notamment l'un ayant trait à l'enfance et plus spécifiquement aux droits de l'enfant et à la protection de ceux-ci*
- « Musée sens dessus dessous » le 15 novembre 2020 : reporté en 2021
- « Journée mondiale de l'enfance » le 15 novembre 2020 : annulation
- « Prenez l'air » - le 21 mai 2020 : annulation
- *Assurer une collaboration entre la Fondation et d'autres partenaires culturels et touristiques de la Province du Brabant wallon*

- « Folon les sculptures » à l'Abbaye de Villers la Ville 24/10/2020 – 21/03/2021

L'exposition a accueilli une vingtaine de sculptures monumentales de Jean-Michel Folon. Prenant place sur l'entièreté du site, celle-ci tisse un dialogue étonnant entre les oeuvres et les ruines. La Fondation Folon a prêté les sculptures, assuré le commissariat et le suivi logistique.

La réalisation d'un carnet du visiteur a été faite en collaboration avec la Fondation Folon. Des tickets combinés Abbaye de Villers-la-Ville/Fondation Folon ont été vendus.

Visiteurs : près de 80.000 personnes

- Journée du Patrimoine - 12 et 13 septembre 2020

Thématique : les parcs. La Fondation Folon a accueilli une soixantaine de visiteurs.

Durant tout un week-end, la Fondation rayonne vers le parc. Celui-ci s'impose comme l'un des plus beaux domaines paysagés de Belgique. Des histoires magnifiques s'y attachent, en résonance avec celles de Folon. Visites guidées afin de découvrir cette heureuse union entre nature et culture.

La Fondation Folon a un partenariat de tickets combinés avec :

- Le Musée Hergé
- Le Musée Wellington
- *Mettre le local « Espace Brabant wallon » à disposition de la Province (en accord avec la programmation de la Fondation) deux jours par an pour l'organisation d'un événement provincial (organisation à charge de la Province)*

Il n'y a eu aucune demande de la Province en 2020 au vu de la situation sanitaire.

- *Autoriser, deux fois par an, l'accès au jardin et aux abords de la Fondation aux élèves de la section Horticole La Hulpe de l'ITP à des fins pédagogiques ;*

La Fondation Folon n'a pas eu de demande de la section horticole au vu de la situation sanitaire.

- *Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial*

La Fondation Folon a assuré la visibilité provinciale sur tous ses documents de communication par l'apposition du logo provincial.

- *Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement lors de la programmation des activités de la Fondation)*

La Province n'a prévu aucune présence de stands provinciaux en 2020 au vu de la situation sanitaire.

- *Transmettre des entrées au musée et aux expositions temporaires, aux événements organisés (Journée mondiale de l'enfance), aux ateliers intergénérationnels, des invitations aux vernissages, ... organisés par la Fondation Folon*

La Fondation Folon a fourni uniquement des entrées au musée au vu de la situation sanitaire.

- *Renforcer le partenariat entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon pour les événements et « Journée mondiale de l'Enfance ». Ce renforcement se matérialisera via l'élaboration d'activités communes assurant une visibilité à la Province du Brabant wallon (exemple : lâcher de ballons, atelier d'aquarelle « Dessine-moi ton Brabant wallon ... », etc.). L'organisation de ces activités devra faire l'objet d'un consensus entre la Province du Brabant wallon et la Fondation Folon.*

Aucune organisation d'activités communes lors de certains événements en 2020 au vu de la situation sanitaire.

2. Indicateurs quantitatifs.

- *Assurer l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi (de 9h à 17h) et les samedi et dimanche (de 10h à 18h), toute l'année y compris les jours fériés (excepté les 24, 25 et 31 décembre et le 1er janvier)*

La Fondation Folon a assuré l'ouverture du musée au public du mardi au vendredi et les samedi et dimanche, toute l'année, y compris les jours fériés (excepté 24, 25 et 31 décembre et 2er janvier).

Au vu de la situation sanitaire, le musée a dû fermer du 14/03 au 8/06 et du 30/10 au 1/12. Lors de la réouverture, seules les visites individuelles ont été autorisées avec des mesures très strictes (p2).

- *Mettre à la disposition des professeurs des supports pédagogiques afin de préparer et/ou enrichir leur visite à la Fondation*

Sur son site internet, la Fondation Folon met différents outils pédagogiques à destination des professeurs afin que ceux-ci puissent préparer leur visite : dossier pédagogique et valise Droits de l'homme, dossier péda et valise environnement, jeu-quizz, brochure profs.

- *Réserver 2 journées par an (visite gratuite du musée) consacrées à recevoir des délégations étrangères ou autres invitées par la Province du Brabant wallon*

La Fondation Folon s'est tenue à la disposition de la Province pour l'organisation de visites de délégations étrangères et/ou autres invités de la Province mais aucune demande n'a été formulée par la Province.

- *Fournir les publications (50 exemplaires) éditées par la Fondation Folon pour la distribution aux bibliothèques du Brabant wallon*

Pas de publications réalisées en 2020.

- *Description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation*

Toutes les animations réalisées ou soutenues par la Fondation ont été décrites dans les indicateurs qualitatifs.

Liquidation des subventions

Une subvention de 300.000€ à l'extraordinaire a été octroyée en 2012, il reste encore un solde de 129.780,37€ à justifier.

La subvention annuelle de fonctionnement de 35.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 10 décembre 2020. Le solde de la subvention sur base des justificatifs est en cours de liquidation.

La subvention pour Place aux artistes de 40.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 29 octobre 2020 et a été liquidée le 25 mars 2021 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par la Fondation d'utilité publique Folon ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation a pour but de veiller au rayonnement de l'artiste Jean-Michel Folon et de son œuvre en Belgique et dans le monde entier, d'assurer sa réputation et ses droits et de faire toutes sortes d'actions en rassemblant et présentant au plus vaste public les œuvres significatives du parcours artistique de l'artiste mais aussi de contribuer au bien-être des enfants et des personnes handicapées. Elle a ouvert et développé un musée consacré à Jean-Michel Folon et organise des expositions temporaires qui circulent en Belgique et à l'étranger. Elle assure aussi la protection des archives de l'artiste.

La Fondation permet de rencontrer l'œuvre de Jean-Michel Folon par son musée et ses activités artistiques diverses pour un public très large (familles, personnes en difficulté, enfants...). Le rapport coût/service est positif au vu des 20.500 visiteurs de la Fondation Folon dont 2420 enfants en groupe scolaire ainsi que le rayonnement national et international du musée qui fait connaître le Brabant wallon et ce malgré la situation sanitaire de 2020.

Situation suite à la crise sanitaire

L'ensemble des activités et manifestations - intra et extra muros - programmées en 2020 à l'occasion du 20^e anniversaire de la Fondation Folon ont été annulées ou reportées :

- Report *sine die* de l'exposition *Folon – L'etica della poesia*, qui devait se tenir du 18/03 au 21/06 aux Musées du Vatican. Le catalogue de l'exposition, réalisé en co-édition avec les Musées du Vatican, est imprimé mais non diffusé.
- Report de la journée d'étude *Folon - L'éthique de la poésie* organisée à l'Academia Belgica à Rome, le 14/05.
- Report de l'exposition *Les affiches de Folon* à la Fondation Folon, qui devait se tenir du 30/05 au 29/11.
- Report de l'exposition des photographies des sculptures de Folon prises par Thierry Renaud à l'Espace Wallonie Wallonie à Bruxelles (27/10).
- Report des journées spéciales *Prenez l'air* (21/05) et *Musée Sens Dessus Dessous* (15/11).
- Report du don d'un costume Folon à Manneken-Pis, prévu pour octobre 2020.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°23 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 35119) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 9 octobre 2020 par le Co-président de la « Fondation Laure Nobels » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la Fondation Laure Nobels » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Originalité et rayonnement de l'activité

Attractivité et accessibilité de l'activité

Pertinence de l'activité

2. Indicateurs quantitatifs

1. Organiser annuellement un projet de littérature s'adressant aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans accomplis ;
2. Le projet devra mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon, ainsi que son logo.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation Laure Nobels » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Fondation Laure Nobels » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs :

La Fondation Laure Nobels finance la publication et la promotion d'œuvres littéraires en français, écrites par de jeunes auteurs belges âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans accomplis.

À cette fin, la Fondation soumet les manuscrits proposés par les jeunes à la lecture critique d'un jury indépendant. Composé d'experts en littérature, il évalue l'originalité et les qualités littéraires des œuvres soumises.

Chaque année, le lauréat est récompensé du Prix de la Fondation Laure Nobels. Il est issu du groupe 15-19 ans les années impaires et du groupe des 20-24 ans les années paires. Un deuxième lauréat est récompensé du Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels. Chaque prix consiste à introduire l'œuvre sur le marché de la littérature, selon toutes les normes professionnelles en vigueur dans le monde du livre. C'est-à-dire que plutôt que d'accorder une récompense financière aux lauréats, la Fondation leur offre de couvrir les frais d'édition et de promotion de leur œuvre et de la placer sur le marché du livre grâce à une convention avec les Editions Ker. Le lauréat est donc certain d'être publié, promotionné et distribué en librairies.

Indicateurs quantitatifs

Organiser annuellement un projet de littérature s'adressant aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans accomplis

A la Foire du Livre 2020, le Prix Laure Nobels 2019-2020 a été remis à Léopold Grafé pour son roman « La mélodie du sommeil ». Un roman sur un duo romantique transcendé par l'amour de la musique, symbole de valeur du temps, des échecs à surmonter, d'un soupir, d'un baiser, de la vie,....

En date du 31 juillet 2020, pour le Prix Laure Nobels 2020/2021, la fondation a reçu 7 manuscrits. Le jury indépendant s'est réuni le 14 octobre 2020 pour attribuer ce prix qui a été remis à la Foire du Livre 2021. Il s'est inscrit dans la tranche d'âge 20-24 ans.

Le Prix Jeune public Brabant wallon 2020 a été décerné à Ines Lamallem pour son roman « Santana », un récit percutant et sans concession sur l'adolescence en perte.

Avec l'accord du Brabant wallon, la Fondation a décidé de soutenir un projet mené par son coéditeur, Ker qui rentre parfaitement dans les critères susmentionnés à savoir l'organisation du Concours interprovincial d'écriture 'NO/s FUTUR/s'dans les écoles avec un public adolescent. Certaines des grandes thématiques environnementales sont abordées en classe. Ensuite, les élèves se les réapproprient par le biais de la fiction. Ce Livre « hors série » a été publié en 2020.

Un nombre croissant de professeurs de français, et donc de classes d'adolescents, travaillent avec des manuscrits de la Fondation. Cette initiative se termine par la visite de l'auteur pour un débat avec les élèves.

Le projet devra mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon, ainsi que son logo.

La Fondation a bien mentionné la Province du Brabant wallon à chaque étape du projet. Le logo apparaît sur le livre.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 10.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 26 mars 2020 avec une avance de 50 % (5.000€) mise en liquidation le 8 avril 2020.

Le solde de la subvention a été liquidé le 26 octobre 2020 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation Laure Nobels » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation a pour but de financer la publication et la promotion d'œuvres littéraires originales en français, écrites par de jeunes auteurs âgés de 14 à 18 ans. Elle met tous les moyens nécessaires aux artistes pour promotionner, publier, éditer et commercialiser les œuvres et collaborer avec tout intermédiaire public ou privé.

La Fondation Laure Nobels suit et effectue un coaching de jeunes écrivains dans leur démarche d'écriture grâce aux 2 concours lancés chaque année, Le Prix Laure Nobels et le Prix Jeune Public du Brabant wallon. La Fondation Laure Nobels, en accord avec le Brabant wallon, a décidé de mener à bien un autre projet en lien avec ses missions : un concours d'écriture de nouvelles dans les classes du Brabant wallon. 21 classes de 4e, 5e et 6e secondaire, à savoir 480 élèves, ont ainsi pu participer à ce concours. Les 10 meilleures nouvelles ont été publiées dans un ouvrage. Grâce à ce nouveau projet, le rapport coût/qualité du service est satisfaisant.

Par ailleurs, le contrat de gestion liant le Fondation Laure Nobels au Brabant wallon n'a pas été renouvelé pour la période 2021-2023.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été remplies de manière satisfaisante par la Fondation.

Annexe n°24 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2. Favoriser l'accès à la culture pour tous et 2.5. Utiliser la culture comme vecteur d'émancipation et d'apprentissage dans le cadre scolaire ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2018 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Promolecture » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu les statuts de l'asbl « Promolecture » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 35157) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 6 septembre 2021 par la Directrice – Bibliothécaire de l'asbl « PromoLecture » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « PromoLecture » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « PromoLecture»

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêt réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles
- Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune
- Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association

2. Indicateurs qualitatifs

- renforcer les pratiques de lecture auprès des publics. Développer des services de proximité et d'accueil de ces publics.
- démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture.
- faciliter l'accès au savoir, favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information.
- diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente
- participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tel que le salon « Le livre tout proche ».
- gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif, en matière de lecture publique.
- dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux,...)

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. «PromoLecture» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2020, « PromoLecture Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs quantitatifs

- *Nombre de prêts réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles*

- *Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune*
- *Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;*
- *Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association*

Bibliothèque locale : 87.874 prêts de livres pour 66.843 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public (12 pour EPN et 3 pour la consultation du catalogue) et 1843 jeux pour la section ludothèque. Il y a eu 384 heures de consultation par semaine, 2628 lecteurs inscrits à la bibliothèque et 133 collectivités. De plus, il y a eu 80 animations pour un total de 1775 personnes.

Service itinérant : 19.197 prêts de livres pour 60.715 livres proposés.

Sur les 80 animations de la bibliothèque, 65 sont organisées en partenariat avec entre autres : les autres bibliothèques, le Centre culturel de Nivelles, les services communaux, les groupes alpha (Lire et Ecrire...), les écoles, la prison, les crèches, les maisons de repos, les écoles de devoirs, l'AMO, le centre de soins pour personnes handicapées, les asbl d'éducation permanente (la Touline, Cribw,...),...

Des réunions avec le réseau reconnu de lecture publique du Brabant wallon s'organisent tous les 2 mois avec les responsables et aussi tous les 2 mois avec le service Animations.

Indicateurs qualitatifs

- Renforcer les pratiques de lecture auprès des publics et développer des services de proximité et d'accueil de ces publics en privilégiant les actions menées en faveur des publics éloignés de la lecture, des personnes socialement et culturellement défavorisées, des publics « particuliers » tels que détenus, apprenants, personnes âgées mais aussi les très jeunes enfants ou encore les adolescents via les écoles.

Pendant le 1^{er} trimestre 2020, Promolecture a proposé ses activités-lectures pour enfants de 6 mois à 2 ans et demi dans le cadre de l'activité mensuelle « Le temps des bébés ». C'est dans ce cadre que les parents, grands-parents ou autres membres de la famille peuvent partager un moment-lecture avec leurs jeunes enfants. Les enfants de plus de 2 ans et demi ne sont pas oubliés puisque l'asbl a organisé des « Heures du conte » thématiques destinées aux enfants de 2 ½ ans à 12 ans.

L'activité « Lire avec les détenus de la prison de Nivelles » n'a pas pu s'organiser en 2020 puisque les animatrices se sont vu refuser l'accès à la prison en raison des restrictions sanitaires. Ce projet, si les conditions le permettent, reprendra en 2021.

Les animations en partenariat avec la Touline ont également été annulées.

- Démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et notamment aux pratiques de la lecture

Promolecture démocratise la culture en adoptant une politique d'activités d'éducation permanente en partenariat, en développant des synergies avec les milieux scolaires et les associations socioculturelles de Nivelles. Mais c'est aussi réfléchir aux questions d'égalité des chances, d'égalité d'accès, d'appropriation des ressources et des biens culturels.

La bibliothèque souhaite développer la capacité à se documenter de manière pertinente et efficace, préparer les individus à pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences de la société en offrant notamment aux classes un accueil individualisé et en leur proposant des visites originales et « à la carte » qui permettront aux écoliers et élèves de s'approprier plus facilement l'outil bibliothèque.

- En 2020, les bibliothécaires de Nivelles ont accueilli 42 classes de maternelle, primaire, de secondaire pour une visite de la bibliothèque ou pour visiter l'exposition sur Michel Van Zeveren.
- Normalement, il était prévu que l'asbl mette l'accent sur la lecture plaisir dans le cadre de « Lire dans les parcs » en partenariat avec l'Ibby. Ce projet a été malheureusement annulé en 2020.
- Un partenariat existe déjà avec le home Nos tayons et la Résidence Samiette à travers l'activité « La voix est livre » qui permet la rencontre entre le livre et les personnes âgées placées en home avec des offres « à domicile ». Ce sont des lectures thématiques accompagnées ou pas de musique ou de la projection d'un film en rapport avec le thème abordé. Pour l'instant, ces lectures se font à la Résidence la Samiette. Il y a eu deux séances en début d'année 2020.
- Un cycle de formations qui serait prioritairement destiné pour le public des seniors devait être organisé, au sein de l'espace public numérique. Ces formations ont été maintenues jusque fin février ensuite l'epn a été fermé jusque 2021 et les animations annulées.

- *Faciliter l'accès au savoir et favoriser une meilleure utilisation des services de la bibliothèque en vue de l'appropriation de l'information et des nouvelles technologies de l'information*

- Promolecture a créé une chaîne You tube pour y proposer des lectures d'albums et des coups de cœur littéraires sous forme de courtes vidéos. Une fois à l'aise avec la technique, elle a proposé, dans un second temps, des vidéos plus longues consacrées à des ateliers « Do it yourself » (DIY) pour enfants et pour adultes. Pour exemple, la capsule « Réaliser son doudou en feutrine » dans le cadre de l'opération « La nuit des bibliothèques ». De plus, une série d'animations a été programmée via l'application ZOOM comme des ateliers d'écriture, le Comité de lecture Ados... La création de ces contenus vidéos a également permis d'alimenter les réseaux sociaux où la bibliothèque de Nivelles est davantage présente : Facebook, Instagram, Pinterest et dernièrement Tik Tok.

- Elle participe au groupe Caracol : base de données gérée par la Bibliothèque publique centrale de la FWB qui permet à l'utilisateur d'effectuer ses recherches de livres, d'articles de revues et de jeux dans les collections du réseau brabançon. Cette priorité est commune avec le service Place aux livres.

- L'asbl participe également au catalogue de dépouillement partagé d'articles de périodiques : projet mis en place par l'ensemble du réseau public de lecture de la FWB et qui consiste en l'élaboration d'une base de données commune de sujets divers référencés dans les articles de revues francophones disponibles en lecture publique. En 2020, 9 revues ont été indexées par la bibliothèque. Place aux livres participe également à ce catalogue en indexant 2 revues.

- *Diversifier et moderniser l'offre documentaire et de services en vue d'attirer de nouveaux publics, d'offrir des ressources modernes dans un souci d'éducation permanente*

En 2019, l'asbl a diversifié et modernisé l'offre documentaire en renforçant les fonds spécialisés et notamment la collection de livres en grands caractères, d'albums jeunesse destinés aux jeunes enfants de 0 à 6 ans, une collection jeunes adultes et le fonds spécialisé « Livres comme l'air ».

Cette année particulière et vu les restrictions sanitaires et le fait que bon nombre des usagers avaient peur de venir en bibliothèque, elle a surtout favorisé la modernisation des services. Ainsi, dès la fermeture de la bibliothèque et jusqu'en 2021, la bibliothèque a mis sur pied un système de réservations de livres par mail ou par téléphone. Ainsi, les lecteurs pouvaient réserver des titres et simplement venir les chercher 48h après la demande au comptoir du rez-de-chaussée sans devoir entrer physiquement dans les locaux. Ce service a eu un grand succès et a été maintenu à la fois par la bibliothèque locale et le service itinérant jusque maintenant.

Elle a également permis que la plateforme Lirtuel soit accessible gratuitement à nos usagers ; Lirtuel permet aux inscrits d'avoir accès à des livres sous format électronique. Enfin, la bibliothèque a continué à développer sa collection de livres audio et a proposé le prêt de liseuses.

- *Participer à des événements culturels organisés en Brabant wallon tels que le salon du Livre tout proche par exemple*

Habituellement, l'asbl participe aux événements provinciaux par le biais de Place aux Livres notamment : Salon du Livre tout proche, la Nuit africaine,... mais cette année, vu les restrictions sanitaires, aucun de ces événements n'a eu lieu.

La bibliothèque a pu seulement participer aux Nuits d'encre en partenariat avec l'opérateur d'appui, le CCBW et le Centre culturel d'Ottignies-LLN.

- *Gérer le service de bibliothèque itinérante destiné à desservir les communes du Brabant wallon et leurs institutions et ce, afin de répondre concrètement aux besoins réels, le cas échéant évolutif en matière de lecture publique.*

Pendant la crise sanitaire, les tournées du bibliobus ont été suspendues pendant plusieurs semaines de mars 2020 à mai 2020 c'est-à-dire pendant le premier confinement. A cette période tout était à l'arrêt : circuits, animations, travail en présentiel...

Au moment de la fermeture des écoles et des partenaires (crèches, maisons de jeunes etc...) les circuits étaient à l'arrêt d'abord parce que les établissements étaient fermés mais aussi parce que les usagers ne pouvaient pas entrer dans la bibliocamionnette. Dès qu'ils ont reçu le feu vert du Gouvernement, ils sont retournés chez leurs partenaires pour continuer à faire des animations avec les mesures sanitaires nécessaires, pour y faire des dépôts, pour que les enseignants puissent recommencer à monter dans le bus etc...

En outre, les livres étaient mis en quarantaine une semaine dès leur retour et nettoyés avant de retourner en sections. Même si cette mesure s'avérait nécessaire, elle a fait prendre du retard par rapport aux tâches bibliothéconomiques essentielles. Le télétravail obligatoire a en outre obligé à

repenser la manière de fonctionner puisque les bureaux n'étaient plus accessibles tout le temps et que le travail en présentiel était possible seulement avec du personnel réduit. Cette situation a obligé à repenser les procédures et à rationaliser le temps. Elle a également permis de prendre du temps pour des tâches qui jusque-là étaient restées en suspens comme l'élagage par exemple. Aujourd'hui, les lecteurs individuels remontent dans la bibliocamionnette en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

En 2020, "grâce" à la crise sanitaire, beaucoup d'écoles ont fait appel à aux services de dépôts de livres notamment et en termes d'inscriptions, Place aux Livres a 360 collectivités inscrites dont 271 classes ce qui représente 8555 usagers dont 6775 enfants de maternelle et de primaire. Le service a également 130 inscrits individuels.

Au niveau des animations, dès qu'ils ont pu le faire, le service a recommencé des lectures contées dans certaines crèches ou maisons d'accueil, quelques animations au sein de classes primaires mais uniquement à la demande. Par contre, afin de ne pas laisser les usagers sans livres, il a proposé de leur apporter des dépôts de livres thématiques (ou pas) et la proposition a été très bien accueillie. Le service itinérant a eu énormément de demandes. Ces dépôts ont pu s'effectuer grâce au second véhicule mis à disposition qui est plus petit que la bibliocamionnette et qui a permis de l'utiliser en solo. En effet, les mesures sanitaires ont imposé de fonctionner seul dans la camionnette et, vu la manutention importante, cela ne fut pas facile. Des dépôts ont été faits auprès de certains partenariats comme les crèches, les maisons de jeunes, les écoles de devoirs dont certaines sont en outre ouvertes aux adultes.

Les communes desservies sont Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-St-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo et Wavre c'est-à-dire toutes les communes du Brabant wallon à l'exception de Ramillies et Incourt.

Le service met à disposition plus de 20 dépôts thématiques, d'une douzaine de titres chacun, sur des sujets aussi variés que Noël, St Nicolas, les donjons et les dragons, la ferme, les couleurs, les chiffres, le Chaperon rouge, les saisons, le loup, la peur...

Il a également un fonds pédagogique à destination des professionnels ainsi que des albums en langue étrangère (néerlandais, anglais) ou encore un fonds à destination des crèches. En outre, les écoles inscrites peuvent bénéficier du fonds Jeunesse qui est un fonds de livres en multiple exemplaires (une vingtaine de fois le même titre) afin que l'ensemble de la classe puisse travailler sur le même ouvrage.

Enfin, Place aux Livres a finalisé le projet « Fonds conte » en collaboration avec la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne. C'est ainsi qu'ils ont mis en place, en partenariat, un fonds spécialisé autour du conte à destination des professionnels (enseignants, bibliothécaires, puériculteurs, éducateurs, artistes...). L'objectif est de re-découvrir le conte et de déconstruire les préjugés qui y sont liés. Il s'agit donc non seulement de faire connaître la littérature orale mais aussi de mettre en lumière le travail du conteur, de la conteuse, et sa démarche artistique.

Par contre, cette crise aura permis de faire fonctionner la créativité puisqu'il a été proposé dernièrement une expérience singulière de lecture de textes par téléphone. Un autre canal de communication original ! Ainsi, à la Saint-Valentin, le service a imaginé l'animation « Du bout des lèvres » qui proposait des lectures de textes littéraires liés à l'amour : des textes doux, poétiques ou parfois un peu plus osés suivant le choix de celui ou celle qui écoutait ! Le service a privilégié le téléphone qui induit une relation différente, plus individuelle et intime que les canaux web classiques. Cette animation s'est prolongée en mars avec la lecture de textes humoristiques, en mai avec la Fête des mères où les textes mettaient la figure maternelle à l'honneur et en juin, ce seront les papas qui seront fêtés.

Parallèlement à ce projet, Place aux Livres continue à construire le projet « Dans l'atelier de... », projet vidéo qui montre le travail des différentes personnes-relais dans le circuit du livre sous forme de podcasts filmés dans l'intimité de ces personnes.

- Dans le cadre du service de bibliothèque itinérante, offrir une présence et des animations lors d'événements provinciaux particuliers (Salon Le Livre tout Proche, événements dans les domaines provinciaux...)

En 2020, comme déjà dit précédemment, les événements ont tous été annulés ou reportés et Place aux livres n'a pas pu y participer.

Il est à signaler que l'asbl a rentré un nouveau dossier de reconnaissance pour un renouvellement en catégorie 3 de la bibliothèque locale et une nouvelle reconnaissance pour le service « Place aux Livres » en catégorie 1.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 67500€ a été octroyée le 3 décembre 2020 avec une avance de 50% (33.780€) mise en liquidation le 14 janvier 2021. Le solde de la subvention (33.780€) est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour les frais de fonctionnement non couverts par la Communauté française de 7.440€ a été octroyée le 3 décembre 2020. La subvention est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Une subvention pour le service itinérant « Place aux livres » de 130.000€ a été octroyée le 3 décembre 2020 avec une avance de 50% (65.000€) mise en liquidation le 14 janvier 2021. Le solde de la subvention (65.000€) est en cours de liquidation sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de promouvoir et de développer la lecture, la culture et l'éducation permanente en organisant une bibliothèque publique sur les territoires de la ville de Nivelles et de la Province du Brabant wallon conformément au décret organisant la Lecture publique en Communauté française de Belgique. Elle développe des synergies avec les milieux scolaires et les associations à vocation socioculturelle de Nivelles et du Brabant wallon. Elle suscite et soutient toute action en faveur des publics éloignés de la lecture et des personnes socialement et culturellement défavorisées ainsi que les publics particuliers comme les personnes âgées, handicapées, jeunes, ...

Promolecture a permis à la bibliothèque locale 87.874 prêts de livres pour 66.843 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public ainsi que 1843 jeux pour la section ludothèque. L'asbl a 2628 lecteurs inscrits à la bibliothèque ainsi que 133 collectivités. De plus, il y a eu 80 animations pour un total de 1775 personnes.

Promolecture a repris le service itinérant organisé par la FWB qui permettait aux communes sans bibliothèque d'avoir accès à des prêts de livres. Ce service itinérant est désormais « Place aux Livres ». Il a permis le prêt de 19197 livres. De plus, l'asbl a organisé 80 animations dont 65 sont organisées en partenariat avec d'autres associations du Brabant wallon. On peut donc estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant au vu de la crise sanitaire.

Situation suite à la crise sanitaire

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire, la bibliothèque et le service itinérant ont été contraints à rester fermés et à annuler l'ensemble des animations. Les activités n'ont pu avoir lieu que jusque mars et quelques-unes en octobre avant le reconfinement. En 2 mois et demi d'ouverture, la bibliothèque a organisé 80 animations et a accueilli 1775 personnes.

Cependant, même si la bibliothèque est restée fermée au public pendant de longues semaines, elle s'est réinventée et a imaginé des stratégies pour que chaque lecteur, chaque usager, chaque personne désireuse d'avoir un accès aux livres ou à la lecture puissent y parvenir malgré les restrictions sanitaires. Les sections de la bibliothèque ont été rouvertes au public mais en respectant les mesures sanitaires importantes et les circuits ont pu recommencer petit à petit. Ce n'est qu'en juillet 2021 que la bibliothèque a accueilli de nouveau du public "Enfant" dans ses locaux. L'espace numérique et la salle de lecture ont rouvert début juin 2021 pour permettre aux étudiants d'avoir accès à des pcs, du wifi et un espace de travail mais sont restés fermés depuis mars 2020 également.

Le public, malgré les conditions sanitaires strictes, n'est pas revenu en masse contrairement à ce que la bibliothèque aurait pu penser à la réouverture.

Les chiffres en termes d'inscriptions et de prêts ne sont donc pas significatifs en cette année 2020.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°25 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.7 Favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 mai 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) » ;

Vu les statuts de l'asbl « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 12/10/21 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35125) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 10 septembre 2021 par le Responsable de l'a.s.b.l. « SIEP » Wavre ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « SIEP » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SIEP », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP) »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

En ce qui concerne, le fonctionnement du Point-Info Wavre :

Pour l'organisation des séances d'orientation :

- Le nombre de séances organisées individuellement et par groupe.
- Le nom des organismes (maisons de jeunes, AMO...) et écoles ainsi que les classes ayant demandé une séance d'information.

Pour les documents mis à disposition :

Les catégories de publications ainsi que le nombre d'ouvrages proposés.

En ce qui concerne les « Journées de l'Orientation » :

Un rapport moral complet de l'événement mentionnant le nombre de visiteurs, de partenaires, de conférences, de démonstrations et d'animations.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « SIEP » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « SIEP » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Pour le fonctionnement du Point Info Wavre :

1.883 contacts lors des permanences info, par mail ou par téléphone. Les jeunes ont entre 12 et 26 ans.

- 3.124 jeunes accueillis lors de la 9ème édition des « Journées de l'Orientation » (6 & 7 mars 2020) ;
- 373 personnes qui ont eu recours à des entretiens d'aide à l'orientation scolaire et/ou professionnelle ;
- 51 jeunes informés dans le cadre d'animations collectives et participations à des événements d'information grand public. (10 élèves de l'athénée Royal de Braine-l'Alleud, 8 élèves 7ème professionnelle du Collège Sainte-Gertrude de Nivelles, 3 élèves lors du Sportema Namur, Animation particulière lors du salon : escape game : participation de 30 élèves).

Pour les documents mis à disposition :

- 6 domaines d'informations sont couverts : enseignement, formation, international (séjours linguistiques, bourses...), loisirs et vacances, travail et insertion socioprofessionnelle ainsi que protection sociale et aide aux personnes.

Des supports d'information réalisés (pour les jeunes et leurs parents) destinés, notamment, à travailler la question de l'orientation :

- « *Découvre ton mode de décision* » : support permettant de réfléchir à notre manière de réagir face à un choix important ;
- « *Dressez le portrait de votre jeune* » : reprend les questions clés à se poser et la possibilité de les travailler avec un adulte ressource ;
- « *Apprends à te connaître* » : support qui a pour objectif de soutenir une première réflexion sur la connaissance de soi ;
- « *Interroge un professionnel* » : compilation d'une dizaine de questions clés permettant de mieux comprendre/cerner la réalité d'une profession ;
- « *Bousculez les idées reçues* » : support qui propose de découvrir un point de vue sur des croyances relatives à l'orientation scolaire et professionnelle ;
- « *Rencontrez un conseiller* » : support, pour les 16 ans et plus, pour les questions clés à poser au professionnel de l'orientation
- « *Explorez des univers professionnels* » : comment s'informer sur le monde du travail
- Ligne du temps : quelles sont les filières de formation accessibles en fonction de mon âge
- Tableau enseignement secondaire : présentation de la filière et de certaines de ses caractéristiques ;
- Tableau enseignement supérieur : présentation de la filière et de certaines de ses caractéristiques ;
- Tableau autres filières : présentation d'autres filières de formations (EFP/IFAPME - Promotion sociale - Jury) et de certaines de leurs caractéristiques.

Un ordinateur disposant d'une connexion Internet est également mis à disposition du public avec la possibilité d'y consulter, notamment, plusieurs sites et bases de données d'information (base de données « Langues », « Pro-j », « Métiers », « Formations ») ainsi qu'une tablette tactile pour accéder aux mêmes domaines d'informations sur base de dossiers.

Pour les « Journées d'Orientation » :

Le Salon d'orientation a eu lieu les 6 et 7 mars 2020 à la Sucrerie à Wavre. Cet événement a pour but de mettre à disposition des jeunes de façon structurée et organisée, toute l'information nécessaire à leur choix d'orientation scolaire et/ou professionnelle. En 2020, 3124 personnes sont venues visiter le salon.

La 9^{ème} édition a été réinventée sur un nouvel espace : Explorer et se découvrir. Création de 5 univers professionnels (communication et culture - économie et législation - santé, sociale et gestion publique – construction et technique, sciences et environnement). Il y avait des démonstrations au centre de l'univers entouré par des professionnels du métier que les jeunes pouvaient rencontrer.

Pour le Salon, le SIEP a créé un nouveau site internet avec nouvelle identité visuelle plus dynamique, plus directe.

Les 45 opérateurs participants ont été répartis selon cinq univers professionnels, un espace citoyen international, un espace information / formation.

17 guides ont à nouveau été mis à disposition des écoles de façon à accentuer le caractère pédagogique de la visite. Ce dispositif d'accompagnement était coordonné par l'équipe d'Infor Jeunes Brabant wallon, en collaboration avec des travailleurs des centres AMO, des Maisons de Jeunes et des services jeunesse de communes du Brabant wallon.

Une nouvelle activité pédagogique, sous forme d'énigme, a été mise en place le vendredi 6 mars. 519 jeunes par petits groupes de 4 jeunes ont pu participer à cette animation. Le but était de rencontrer plus facilement les professionnels et d'expérimenter les 2 mots clés (se découvrir et explorer). Les jeunes devaient interroger plusieurs « témoins-métiers » dans les 5 univers professionnels afin de récolter des indices leur permettant de découvrir le métier mis en avant.

Animations/démonstrations

Diverses animations étaient proposées durant les deux journées de l'évènement. L'objectif était de présenter « en direct » les gestes professionnels de métiers dont les formations sont organisées dans

l'enseignement secondaire qualifiant du Brabant wallon. Les animations étaient réalisées par les élèves de ces options. 36 animations/démos par 22 opérateurs – 9 écoles participantes (dont les 2 CEFA du Brabant wallon) + Plastimobile.

Il est à signaler que le Centre de Wavre a été reconnu et agréé comme centre d'information niveau 2 par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 60.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 18 juin 2020 avec une avance de 80% (48.000€) mise en liquidation le 9 juillet 2020. Le solde de la subvention est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

L'asbl bénéficie d'un avantage en nature de 6.000€ pour la mise à disposition de matériel et personnel provincial ainsi qu'une aide logistique pour l'organisation des journées de l'orientation.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « SIEP » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

Le SIEP est une asbl composée d'une Fédération, et de 8 centres d'information, dont le centre de Wavre, reconnu et soutenus par le Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que Centre d'Information des Jeunes, le SIEP de Wavre a pour objectif de mettre à disposition de tous, toute information nécessaire sur les études, les formations et les professions tout en favorisant l'appropriation de celle-ci en permettant au public de s'inscrire dans une démarche consciente d'analyse et d'élaboration d'un projet scolaire et/ou professionnel.

L'asbl fournit aux jeunes du Brabant wallon des conseils et informations utiles pour soutenir leur démarche dans leur recherche d'études ou de professions. La réelle plus-value du SIEP s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi des jeunes du Brabant wallon. Malgré la situation sanitaire, le rapport coût/qualité est satisfaisant avec presque 5.500 jeunes touchés en 2020.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 26 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8.4 Favoriser le développement des citoyens libres, tolérants et responsables ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe » couvrant les exercices 2020 à 2022 ;

Vu les résolutions du conseil provincial des 17 décembre 2020 et du 29 avril 2021 relatives aux avenants 1 et 2 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « La Chaloupe » ;

Vu les statuts de l'asbl La Chaloupe ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 35127) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 15 mars 2021 par le Directeur de l'a.s.b.l. « La Chaloupe »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- ✓ Pour le projet « Délibère toi » :
 - la procédure de sélection des stages ;
 - une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
 - une évaluation des jeunes sur les stages ;
 - un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
 - une information sur les raisons de l'abandon des stages.

- ✓ Pour le projet « Solidarité » :
 - le profil des animateurs et le choix des formations ;
 - les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;

- une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
 - une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
 - une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
 - la procédure de sélection des jeunes ;
 - la répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
 - le listing des activités ;
 - une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
 - une évaluation des jeunes sur la formation ;
 - une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.
- ✓ Pour le projet de soutien scolaire pour les étudiants en décrochage scolaire : les moyens ainsi que les périodes de diffusion de l'information.

2. Indicateurs quantitatifs

- Pour le projet « Délibère-toi » :
 - Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions);
 - Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
 - Nombre d'écoles participant au projet ;
 - Nombres de jeunes ayant abandonné les stages ;
 - Nombres de jeunes n'ayant pas obtenu un stage ;
- Pour le projet « Solidarité »
 - Nombre de jeunes inscrits (par âge, par sexe et par profil)
 - Nombre de jeunes ayant terminé ou abandonné le cycle de formations ;
 - Nombres de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités);

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Pour le projet « Délibère toi » :

La procédure de sélection des stages

Afin de trouver des stages, l'asbl « La Chaloupe » utilise son carnet d'adresses d'opérateurs connus et celui des partenaires locaux tels que le service jeunesse des communes, les écoles... afin de trouver des stages. Il est nécessaire de trouver des partenaires locaux dans chaque commune afin d'aider « La Chaloupe » sur plusieurs niveaux, de la promotion à l'organisation réelle des stages.

Pour y arriver « La Chaloupe » est partie du principe de :

- Donner plus de responsabilités aux écoles en les impliquant davantage
- Offrir une plus grande diversité de stages citoyens (3650) tout en préservant l'aspect « citoyen ». Il s'agit à la fois de proposer plus d'actions citoyennes, plus de petites formations mais également la possibilité de découvrir plus de métiers.
- Améliorer la promotion du projet en optimisant le site internet, (plus performant, plus lisible, plus fonctionnel), en développant une page Facebook, en réalisant des spots radios, des bâches publicitaires, publicité radio NRJ. La communication du projet est en constante évolution.
- Étendre le projet à de nouvelles communes de la Province.
- Développer un forum de discussion avec les témoignages des jeunes des années précédentes.

La Chaloupe essaie de privilégier le contact « face-to-face » avec les écoles afin de maintenir une bonne participation. Ce contact permet d'avoir une meilleure fréquentation des élèves. Malheureusement, celui-ci dépend énormément de la personne relais. Certaines écoles ont vu leur fréquentation diminuer car la personne relais est partie. Le travail avec les écoles reste difficile malgré la notoriété croissante du projet auprès des jeunes.

Au vu de la situation sanitaire de 2020, la Chaloupe a créé une nouvelle « Formule Summer 2020 » qui s'est déroulée du 29/06 au 31/08. En effet, Le projet Délibère Toi a été réinventé au fur et à mesure des mesures sanitaires et il a fallu tenir compte de l'impossibilité d'aller dans les écoles. C'est pourquoi Délibère-toi a été prolongé sur tout l'été afin d'avoir plus de moniteurs soit sur 10 semaines au lieu d'une seule et uniquement en ligne.

En 2020, 1417 stages ont été organisés. 838 places ont été prises par 513 participants. Ces stages ont été mis en ligne sur 10 semaines d'activités (beaucoup de partenaires ont décliné) ; pour 257 stages, 53 actions citoyennes, 26 culturels, 30 stages métiers, 6 stages sport, 121 stages de soutien scolaire. 43 opérateurs ont reçu les jeunes - 19 annulés liés à la crise sanitaire et les mesures sanitaires y liées. Il y a eu un très bon retour.

A Noël, aucune école n'a permis de faire des stages sur les lieux scolaires au vu des mesures sanitaires.

Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions)

Le listing des stages par commune est à disposition à l'administration.

27 écoles s'étaient engagées à participer ; malheureusement certaines d'entre elles n'ont pu ouvrir leurs locaux. On peut souligner que l'Ipès de Tubize, l'Ipès de Wavre, le Collège du Christ-Roi, l'Institut Paul Delvaux ainsi que le Collège Saint Etienne ont trouvé les moyens d'accueillir des stages dans le respect des mesures sanitaires.

Des rencontres individuelles ont été organisées dans les communes de Braine-l'Alleud, Genappe, Braine-le-Château, Ittre, Beauvechain, Jodoigne, Perwez et Chaumont-Gistoux.

Cependant, il est à souligner que les communes de Chaumont-Gistoux, Braine-l'Alleud, Ittre, Jodoigne et Braine-le-Château ont apporté une aide précieuse dans l'organisation de cette édition 2020 en mettant à disposition des locaux.

- Actions citoyennes : (exemples : épicerie bio zéro déchet, rencontre d'adulte porteur d'un handicap, lutte contre le gaspillage alimentaire, découverte d'une coopérative, accompagnement d'enfants en stage, travail à la ferme, service aux associations...) Avec 105 places et 64 inscrits.
- Formations : (29 BEPS, 2 baby-sittings, 4 permis de conduire théorique, 1 formation en virtuel avec les repair cafés « les smartphones de la terre ») Avec 479 places pour 391 inscrits.
- Découverte des métiers : (gardiens de la forêt, une journée de journaliste, fleuriste, toilettage, médiateur, sophrologie...) Avec 129 places et 52 inscrits.
- Culture : (atelier graffitis, initiation à la lecture aux petits, atelier « pas que créatif », stage virtuel « 1,2,3 ...action », du stylo à la sono, photographie, initiation à la magie, peinture, gravure ...) Avec 162 places et 106 inscrits
- Sport : (le BW à vélo, atelier de remise en forme, hip-hop à la MJ) Avec 36 places et 25 inscrits
- Soutien scolaire : via le projet CQFD Avec 370 places et 202 inscrits

Il y a une demande croissante pour la formation : 47% garçons et 53% de filles. La Chaloupe essaie de renouveler les propositions de stages surtout dans la situation sanitaire covid 19. Il était important de mettre les jeunes sur le terrain. Dans cette année compliquée de situation sanitaire, pour La Chaloupe, il était très important de viser la qualité (partenaire indéfectible...) et non la quantité. Nouveautés en 2020 :

- soutien scolaire dans toutes les matières : surtout mathématiques et sciences
- médiation interculturelité
- initiation à la magie
- découverte du BW à vélo
- développement de son intelligence émotionnelle et relationnelle
- repaircafé

La Chaloupe a pris plus de temps avec les opérateurs afin de créer un lien plus fort avec eux. Malgré une perte d'opérateurs au vu de la situation sanitaire, on peut signaler qu'il y a eu une participation de 43 opérateurs dont 10 nouveaux.

De plus, pour pallier un manque d'opérateurs, 5 stages ont été animés par les animateurs de la Chaloupe : Découverte BW, Ose toujours expression, Photographie, Emotionnel, Interculturel.

Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire
Une évaluation des jeunes sur les stages

Afin d'évaluer le stage, un questionnaire est envoyé par mail à chaque jeune et à chaque opérateur (adultes). Les résultats sont croisés pour pouvoir permettre une amélioration chaque année. Ce type d'évaluation ne fonctionne pas vraiment. Seuls 274 jeunes ont renvoyé le formulaire. La Chaloupe est en réflexion pour abandonner le système des mails peu utilisé par les jeunes mais de créer un système de sms. Il apparaît que le jeune s'inscrit après avoir reçu l'information des parents. La Chaloupe va essayer de mieux promouvoir le projet auprès des parents. Afin d'éviter les oublis ou désistements, le jeune reçoit un mail après son inscription, un rappel toujours par mail le mois précédent ainsi que la veille.

Une information sur les raisons de l'abandon des stages

Sur les 1549 stagiaires enregistrés, 1036 jeunes qui se sont désinscrits soit parce que le stage n'a pas eu lieu, soit par peur du covid (pour 333 jeunes), mise en quarantaine, maladie...

Problème de salles : peu de salles disponibles suite aux mesures sanitaires ce qui a entraîné de nombreuses annulations de stage.

- Pour le projet « Solidarité » :

Le profil des animateurs et le choix des formations

L'équipe de l'asbl « La Chaloupe », pour le projet Solidarité, se compose de 2 personnes TP (2 assistants sociaux). Mais des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. L'équipe a été rajeunie. Elle a introduit plus de temps de chantiers manuels et un peu moins de temps de réunion psychologique. Elle a remis en place de l'accompagnement individuel – rencontre de l'équipe psychosociale minimum 3 fois par an.

Les chantiers nature et l'apprentissage du bien-être – prendre soin de soi (création d'un potager et réflexion sur l'alimentation, comment et quels produits frais pour se faire à manger soi-même) ont été les principaux axes ainsi que le service à la collectivité, la protection de l'environnement, la rénovation légère des bâtiments et le soutien aux plus démunis.

La procédure de sélection des jeunes

Le projet est mis en place par l'asbl « La Chaloupe » qui travaille uniquement à la demande du jeune et développe 3 axes de travail : l'individuel, le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe. Le jeune peut participer à un chantier (aide aux personnes, manuel) ou à des formations ayant pour thème : relations nord/sud, le développement durable, le handicap... Le choix est effectué en fonction du groupe et de l'offre.

Le projet est trop peu connu, uniquement par affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes ou les IPPJ ce qui permet de toucher uniquement des jeunes en grande détresse. Or, ce projet peut aussi s'adresser aux jeunes en décrochage scolaire. Il faudrait collaborer plus avec les écoles.

Sur 36 demandes, 14 dossiers déposés, 10 volontaires ont été accompagnés mais seulement 8 ont été présents en permanence (70% de garçons et 30% de filles). Les volontaires ont entre 16 et 20 ans et 90% vivent en famille. 4 CEB, 3 CE1D, 1 CESS, 1CE2D, 1 aucun diplôme. En 2020, 6 dossiers d'aides à la jeunesse et 6 avec un dossier en santé mentale.

La procédure de sélection :

- une présentation collective ou individuelle en powerpoint,
- un dépôt de candidature (dossier complet reprend une lettre de motivation, la description de leur parcours ainsi que la signature d'une convention de participation),
- un entretien de sélection individuel

Les jeunes de moins de 18 ans sont d'office inscrits au CEFA de Court-Saint-Etienne pour être en ordre d'obligation scolaire. La Chaloupe les prend en charge de 9.00-17.00.

Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes

Les deux temps pleins s'occupent de :

Accompagnement collectif :

Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :

- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- garantir d'un point de vue pratique mais aussi philosophique le cadre de Solidarité. En tant que premier référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Comme les années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers. Le travail est au coeur de tout et permet de bousculer le jeune.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

Accompagnement individuel :

Aide sociale et éducative soit :

- Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familial, social, scolaire, administratif, juridique, professionnel et économique ainsi qu'à soutenir le jeune et s'il échoue, ses proches, dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- Suivi psychosocial de l'équipe de La Chaloupe obligatoire au minimum 3x par an : travail sur le relationnel, le rapport à soi et aux autres... Espace permet aux jeunes de déposer ce qu'il ressent.
- Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales à la demande

L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe...);

Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (noël/janvier et fin d'année).

Le travail en réseau :

L'asbl « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les structures qui ont orienté un jeune vers Solidarité ainsi que les personnes et les structures sollicitées en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Aide à la jeunesse, AWIPH, ... S'il s'avère que le jeune présente des problèmes psychologiques et que l'équipe de l'asbl « La Chaloupe » ne peut pas les gérer, il est suivi par un professionnel, une fois par semaine. En effet, une relation avec l'éducateur devient très importante.

Une vingtaine d'anciens volontaires sont toujours suivis par la Chaloupe. Ils y trouvent toujours un répondant s'ils ont besoin d'aide. Leur éducateur est devenu leur référent.

Le listing des activités

L'année 2020 a permis : 213h de volontariat (chantiers), 45h de formations techniques, 84h de maturation personnelle (qui suis-je ?), 51h de gestion du collectif et évaluation (team building, sport en groupe, heures de conseil), 69h d'activités particulières (sorties culturelles), 36h de projet de rencontre, 72h de sensibilisation citoyenne, 9h de Séjour international

Exemple d'activités : protection de l'environnement, rénovations légères de bâtiment, diverses animations avec les personnes âgées, réalisation d'une œuvre collective sous forme de graffiti, formations aux métiers manuels, BEPS, distribution de colis alimentaires, maraîchage, éducation permanente aux médias, construction d'un bassin de pluie pour du maraîchage, construction d'une cabane en bois à la ferme de la Hulotte, nettoyage de Dyle avec AquaTerra...

Situation Covid :

« Arrêt » obligatoire de Solidarité pendant 7 semaines en présentiel mais un contact téléphonique pour un suivi individuel a été organisé durant cette période. La Chaloupe a aussi mis en place un projet radio « Radio Chaloupe » 1h par jour avec un invité journalier afin de garder contact avec les jeunes.

Certains partenaires ont annulé leur participation suite à la situation sanitaire, les animateurs ont pris le relais pour leur proposer des animations telles que la création de savon, construction meubles, activités interculturelles par des jeux de rôles.

Une évaluation des jeunes sur la formation

En fin d'année, le jeune remplit un questionnaire pour savoir :

- si cela a été rendu utile à la société : 4 tout à fait, 2 en partie et 1 pas du tout
- comprendre la société : 3 tout à fait, 3 en partie
- mieux préparé pour les projets d'avenir : 4 tout à fait, 3 en partie
- acquisitions de nouvelles compétences : 6 tout à fait, 1 en partie
- s'il a une image et estime de soi plus positive : 3 tout à fait et 3 en partie, 2 pas vraiment.

En 2020, seuls 8 jeunes ont répondu au questionnaire.

Le projet a eu sur l'ensemble un impact positif. Ils sont assez contents du programme même s'ils n'ont pas eu l'impression d'avoir participé à la construction. C'est une année enrichissante dans un groupe peu hétérogène.

Une évaluation des animateurs sur les jeunes

Cette année, la cohésion du groupe fut parfois mise à mal par certaines tensions dues aux réseaux sociaux et par un manque de maturité des volontaires. Le COVID-19 a également creusé un fossé entre ceux qui se voyaient en dehors et ceux qui respectaient le confinement. Cela a rendu la dynamique de groupe parfois plus difficile à gérer et a empêché certains membres de s'épanouir totalement au sein

de l'équipe. Le collectif et l'appartenance à un groupe n'a jamais réellement pris mais ils ont tout de même trouvé pour la plupart ce qu'ils étaient venus chercher en participant au projet Solidarité.

Néanmoins, la Chaloupe constate que l'année fut très bénéfique aux volontaires à différents niveaux. Pour certains, ce fut l'occasion de se remettre en action, de sortir d'une routine, de l'oisiveté ou d'une spirale d'échecs. Pour d'autres, cette expérience leur a permis de gagner en confiance et en estime de soi, d'acquérir de nouvelles compétences, manuelles et intellectuelles, qui leur seront précieuses dans leurs projets d'avenir. Ils sortent grandis de cette année et c'est avec confiance qu'ils abordent le futur.

Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune

Une volontaire suit des études de puéricultrice en humanité, 4 sont inscrits au CEFA, 1 a repris des études universitaires en littérature, 1 s'est inscrit en BAC soins infirmiers et un autre a repris des études de massages. 2 n'ont plus donné de nouvelles.

CQFD

CQFD est une plateforme en ligne qui met en relation partout en Brabant wallon un élève du secondaire (le tuteur) éprouvant des difficultés d'apprentissage et un étudiant du supérieur (le tuteur) désireux d'aider les plus jeunes en mettant ses connaissances à profit contre rémunération.

Cette plateforme a été développée suite à la demande du Brabant wallon face à une inquiétude de décrochage scolaire.).

Des tutorats scolaires gratuits ont été dispensés de juillet-décembre pour tous les élèves du Brabant wallon via une plateforme internet pour suivre les cours. Cela a commencé par Ottignies LLN et a été étendu à l'ensemble de la province.

En décembre 2020, CQFD compte 276 tuteurs. Soit, une augmentation de 150 tuteurs en 6 mois (contre une augmentation de 81 tuteurs en 2018-2019).

La promotion de l'opération a été concrétisée par : affiche, folders, tvcom présents sur les réseaux sociaux facebook- association des parents. Le relais via les écoles a permis une augmentation rapide de la fréquentation de la plateforme au vu de la situation sanitaire et le distanciel des cours.

Le recrutement des tuteurs s'est fait via un partenariat avec UCL faculté des sciences de l'éducation. Le nombre de 100 tuteurs au début juillet a augmenté pour arriver jusqu'à 280 tuteurs fin décembre. Au vu de la situation sanitaire, on peut voir une augmentation significative à partir d'octobre (+47 tuteurs et 450h de cours, en novembre 849h de cours et en décembre 650h de cours dispensés. (septembre : 38 tuteurs – 100h de cours).

Le présentiel a été difficile mais l'aide scolaire (tutorat) a pu se faire par zoom ce qui a permis de toucher des zones dites blanches comme Jodoigne et Tubize. Toutes les communes ont été touchées. Ces cours en ligne ont permis à certaines familles précarisées de pouvoir bénéficier du service gratuit de CQFD.

Les horaires (du lundi au dimanche) ont permis une flexibilité. La première rencontre s'est faite en présentiel et puis il y avait une possibilité de suivre les cours en distanciel. 950 élèves inscrits / 280 tuteurs. 2039h de cours en individuel, 486h de tutorats de groupe soit 1400h de cours collectifs.

Cependant, le site s'avère peu professionnel, le codage est très léger et les gens ont du mal à se connecter.

Certaines communes (Chaumont-Gistoux, Braine-l'Alleud, Wavre, Walhain, Mont-Saint-Guibert, Chastre) se sont engagées dans le tutorat de groupe. Elles étaient en charge des inscriptions, la diffusion de l'information et la mise à disposition d'un local avec le respect des mesures sanitaires.

La Chaloupe s'est occupée du suivi des tuteurs, du remplacement en cas de maladie et de la mise en place de tutorats qualitatifs : 1 prof pour 3-4 élèves max. permet de faire des tutorats mais aussi de rencontrer d'autres jeunes avec comme objectif une reconnexion sociale de la part des élèves et des tuteurs. Les matières dispensées en groupe étaient principalement des cours de math, langues et sciences. 310 élèves

La gratuité et la subvention ont permis de faire connaître le produit CQFD. Les tuteurs et les élèves viennent du Brabant wallon. Le principe de dispenser des cours par les pairs ce qui permet un apprentissage d'égal à égal. CQFD met la jeunesse du Brabant wallon à l'honneur. La rencontre du milieu secondaire et du milieu universitaire permet de combattre le décrochage scolaire entre eux.

2. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle pour le projet Délibère-toi de 120.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 9 juillet 2020 avec une avance de 80 % (96.000€) mise en liquidation le 10 septembre 2020 et le solde de 24.000€ a été liquidé le 6 mai 2021 sur base de justificatifs.

La subvention annuelle pour le projet Solidarcité de 15.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 7 mai 2020 et a été liquidée le 22 avril 2021 sur base de justificatifs.

Par avenant n°1, une subvention de 100.000€ a été octroyée le 2 décembre 2020 et a été liquidée le 6 mai 2021.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but l'accompagnement des jeunes en difficulté et l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social par un travail d'aide individuelle et par des actions communautaires et collectives.

Le projet « Délibère-toi » organisé par l'asbl La Chaloupe a permis 257 stages citoyens différents pour 838 places disponibles et 1549 inscrits pour 543 jeunes différents participants dans 5 différents secteurs. Le projet est disponible quasi sur tout le territoire du Brabant wallon. Au vu des différents chiffres et malgré la situation sanitaire 2020, le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Le projet « Solidarcité » a permis à 10 volontaires d'être accompagnés (3 étaient en très grandes difficultés personnelles, 3 en grandes difficultés personnelles et 4 en difficultés). 7 ont repris des études à la fin de l'accompagnement, 1 est parti à l'étranger. On peut estimer que le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Le projet CQFD a permis à 950 élèves de suivre des cours grâce à 280 tuteurs. Sur 2020, 2039h de cours en individuel ont été dispensés ainsi que 486h de tutorats de groupe soit 1400h de cours collectifs. Au vu des différents chiffres et malgré la situation sanitaire 2020, le rapport coût/qualité est très bon.

Situation suite à la crise sanitaire

Délibère-toi

En 2020, il y a eu de nombreuses annulations dans les réservations pour le projet Délibère toi. Sur les 1549 stagiaires enregistrés, 1036 jeunes qui se sont désinscrits soit parce que le stage n'a pas eu lieu, soit (333) par peur du covid, mise en quarantaine, maladie...

En effet, 19 stages ont dû être annulés pour des raisons liées à la situation sanitaire (locaux non adéquats, quarantaine de l'opérateur, ...).

Solidarité

La Chaloupe a dû arrêter le projet en présentiel durant 7 semaines. Ils ont essayé de garder des contacts via des appels en zoom.

CQFD

Le projet s'est développé de façon exponentielle. Le nombre de demandes de tutorats a augmenté durant le 2^{ème} confinement.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°27 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » couvrant les exercices 2014 à 2016 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » prolongeant ledit contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°4 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu les statuts de l'asbl « Atelier Théâtre Jean Vilar » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34657) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 31 août 2021 par le Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2014-2016, prolongé jusqu'en 2022, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
- L'organisation d'une programmation culturelle ;
- La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger ;
- L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse ;
- La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels ;
- La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve ;
- La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1^{er} §§ 2 et 3.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année

Le spectacle « Miss Else », pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant Wallon a été accordée, a pu être créé et présenté chez un partenaire coproducteur (Théâtre des Martyrs à Bruxelles). Les représentations prévues à Louvain-la-Neuve ont dû être annulées mais ont été reportées en mars 2022.

L'Atelier Théâtre Jean Vilar était notamment coproducteur du spectacle « Georges Dandin ou le mari confondu » de Molière qui devait être présenté à l'Aula Magna. Ce spectacle annulé pour raison de crise sanitaire a été reporté en janvier 2022.

L'organisation d'une programmation culturelle

En août 2020, les 7 spectacles programmés dans le cadre de l'opération Théâtre en Vil'Art soutenue par la Province du Brabant Wallon ont pu être présentés en extérieur.

La saison culturelle comprenait 31 spectacles pour un total de 228 représentations.

Sur 31 spectacles programmés, 5 spectacles ont pu être joués, 14 spectacles ont été annulés et ne seront pas reportés, 12 spectacles ont été annulés et reportés sur des saisons ultérieures (principalement la saison 2021-2022).

La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger

Sur 31 spectacles, il était prévu :

- 27 collaborations belges.
- 4 collaborations avec des partenaires français.

Les 5 spectacles qui ont pu être joués concernaient des spectacles coproduits avec les scènes belges suivantes : La Compagnie Belle de nuit, le Rideau de Bruxelles, le Théâtre de Poche, La Compagnie l'Acteur et l'écrivain, le Théâtre de Liège, la Compagnie Pop-Up, La Tricoterie.

En tournée en Belgique :

sur 4 spectacles prévus en décentralisation pour 68 représentations programmées, seul 1 spectacle pour 8 représentations a pu être joué.

L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse ;
4 spectacles pour enfants ont été programmés pour 7 représentations.

La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels

Le logo de la Province du Brabant wallon est repris dans le programme de saison général de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, sur tous les programmes de spectacles et sur les affiches du spectacle pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon est octroyée.

La visibilité de la Province du Brabant wallon est également assurée dans le Hall du Théâtre Jean Vilar et du Théâtre Blocry.

La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve

Le dossier de permis unique a été approuvé le 25 février 2020 excepté pour l'œuvre d'art et l'enseigne au-dessus du bâtiment. L'œuvre d'art faisant partie intégrante du projet et un contrat ayant été signé avec les Artistes, un recours a été introduit auprès de la Région wallonne. L'appel à candidatures pour le marché d'entreprises a été effectué le 4 juin 2020. La date d'échéance de remise des offres était le 15 juillet 2020.

La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1er §§ 2 et 3

- *Présentation d'au moins une création artistique nouvelle.*

L'Atelier Théâtre Jean Vilar a présenté le spectacle **Miss Else** pour lequel l'aide à la création de la Province du Brabant wallon a été octroyée. Ce spectacle a pu être joué chez un de nos partenaires coproducteurs et a été reporté en mars 2022 à Louvain-la-Neuve.

- Fournir 50 places de spectacle.

Ces places n'ont pas été demandées par la Province du Brabant wallon lors de la saison 2020-2021.

- Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture.

De par les tarifs pratiqués, l'Atelier Théâtre Jean Vilar permet l'accès de tous à la culture : tarif lycéen, handicapés, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, + de 60 ans et moins de 30 ans, tarifs derniers rangs au prix forfaitaire de 10 euros.

L'ATJV participe aussi à l'opération Article 27.

Par ailleurs, la programmation très diversifiée touche de nombreux publics.

L'ATJV a tissé d'étroits liens avec les établissements scolaires en collaborant avec près de 60 écoles chaque année. Des dossiers pédagogiques et des animations sont organisés en lien étroit avec les établissements scolaires. Malheureusement dans le cadre de la crise sanitaire, la majorité des collaborations a été annulée.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Atelier Théâtre Jean Vilar » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

Une subvention extraordinaire de 2.000.000€ a été octroyée en 2014. Il reste un solde de 1.500.000€ à justifier.

Le dossier d'accord ferme a été envoyé à la Fédération Wallonie Bruxelles fin août 2021. L'accord de la FWB est attendu pour fin octobre 2021. Dès réception de cet accord, les marchés (Lot 1 construction générale et Lot 2 scénographie) seront notifiés aux entreprises.

Le début des travaux est prévu fin 2021. L'inauguration du nouveau Théâtre est prévue fin 2023.

Une subvention annuelle pour une aide à la création de 33.000€ a été octroyée le 10 décembre 2020 mise en liquidation le 6 mai 2021 sur base de justificatifs.

Une subvention pour Place aux artistes de 15.000€ a été octroyée le 29 octobre 2020 et mise en liquidation le 4 février 2021 sur base de justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de mener une action de création, d'animation et de promotion artistiques en Belgique ou à l'étranger.

L'Atelier Théâtre Jean Vilar a prévu 31 spectacles différents ce qui représentait 228 représentations sur la saison 2020-2021. Suite à la situation sanitaire, 5 spectacles ont pu être joués, 14 spectacles ont été annulés et ne seront pas reportés, 12 spectacles ont été annulés et reportés sur des saisons ultérieures (principalement la saison 2021-2022). Le rapport coût/service est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016 prolongé jusqu'en 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 8 qui est de favoriser l'émergence des talents et des compétences de demain;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW) ;

Vu les statuts de l'asbl Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieur à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 35195) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 15 juin 2021 par la Directrice de l'asbl MIRE BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022 pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon, pour les exercices 2020-2022, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon

Indicateurs de résultats confiés

Indicateurs qualitatifs

- mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés;
- procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi;
- informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes;
- précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes;
- liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes;
- dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles;

Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes :

- le nombre de jeunes sensibilisés ;
- le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi ;
- le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi ;
- le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante ;
- le nombre de séances d'informations dans les écoles ;
- le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les Directions d'école ;

Au niveau des entreprises :

- le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoaché.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « MIRE BW » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilans, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2020, « la Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon asbl (MIRE BW) » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap...) et le type de contrats d'emploi décrochés

27 jeunes sur 62 ont trouvé un emploi qui s'est concrétisé par un premier emploi (1 CDI, 15 CDD, 1 CDR, 1 CPE, 7 Intérim et 2 PFI, dans les secteurs suivants : cuisine de collectivité, commerce de détail, horeca, interim et autres.

Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi

Afin de répondre aux écoles et CPMS, un groupe de 3 jobcoachs reste disponible sur tout le Brabant wallon.

Malheureusement, toutes les animations ont été annulées ou non organisées. Cependant, les jobcoachs sont restés disponibles par visioconférence pour informer le public. Suite à la pandémie, les jobcoachs ont dû se former à ce type de mode de communication.

Informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes :

Accompagner vers et dans l'emploi un minimum de jeunes demandeurs d'emploi par zone :

- Zone du centre : 1 job coach sur Nivelles, Braine-l'alleud, Tubize et Waterloo
- Zone N4/est : 2 jobcoachs sur Ottignies, Louvain-le-Neuve, Jodoigne et Wavre (galerie des carmes) et Perwez.

Les jobcoachs ont accompagné de jeunes chercheurs d'emploi fragilisés et entrepris avec eux des actions concrètes de recherche d'emploi. Cet accompagnement peut avoir pour conséquence que le jeune prenne conscience qu'il n'a pas toutes les compétences nécessaires pour réaliser son projet professionnel. Dans ce cas, le jobcoach l'aide à trouver les formations nécessaires pour lui permettre d'améliorer son profil métier.

Malgré la situation sanitaire de 2020, des activités ont été organisées pour l'ensemble des candidats à distance ou en présentiel selon les mesures de sécurité comme quelques formations au second semestre : 62 jeunes dont 51 sans CESS ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi et 27 ont trouvé un emploi qui s'est concrétisé par un premier emploi. 3 d'entre eux ont atteint plus de 6 mois dans l'emploi et 7 autres devraient atteindre au moins 6 mois dans l'emploi en 2021.

On peut signaler que 33 étaient chercheurs d'emploi sans indemnités et 8 dépendaient du CPAS.

Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes

Le secteur de la logistique est particulièrement développé en Brabant wallon ce qui a permis de faire une formation de cariste au second semestre. Les mises à l'emploi sont en cours.

La prospection auprès des entreprises a été fortement perturbée. Les types de contrat proposés sont de plus en plus précaires (CDD, temps partiel, intérim...). Certains secteurs comme l'horeca et la cuisine de collectivité, le commerce de gros et de détail, la santé et l'action sociales, le service aux entreprises, la construction et l'entretien des espaces extérieurs, ...qui sont les secteurs qui offrent des opportunités d'emploi, ont été impactés par la crise ce qui n'a pas permis des offres d'emploi.

On peut signaler que le partenariat avec « INBW » a permis la formation d'un groupe de 12 personnes pour être ouvrier dans les parcs à containers du Brabant wallon.

Dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles

Tout au long de l'année, la Mire BW contacte les responsables du CPMS du Brabant wallon et des directeurs d'école pour leur présenter le projet ce qui permet l'organisation d'animations dans différentes écoles mais peu de demandes ont été formulées. Aucun salon n'a pu se tenir. Cependant, la collaboration avec Infor Jeunes Waterloo s'est poursuivie pour des animations sur la recherche d'emploi à distance.

Ces animations devaient être prévues en fin de 3^{ème} cycle, aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} technique de qualification et professionnelles ainsi qu'aux élèves de 7^{ème}. L'objectif est de pouvoir dialoguer avec les jeunes sur les représentations qu'ils ont du marché de l'emploi et ainsi les amener à se rendre compte des difficultés qu'ils vont rencontrer dans ce cadre. Il est important de leur faire comprendre qu'ils ont besoin de compétences valorisables sur le marché du travail.

Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs.

Liquidation des subventions

Une subvention de fonctionnement de 60.000€ a été octroyée le 16 juillet 2020 avec une avance de 60% (36.000€) mise en liquidation le 30 juillet 2020.

Le solde de la subvention (24.000€) a été liquidé le 8 juillet 2021 sur base de justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but de mettre sur pied des réseaux de relations avec des acteurs socio-économiques, de repérer systématiquement les emplois de faibles qualifications disponibles chez les employeurs publics ou privés. De plus, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'appui aux opérateurs de terrain spécialisés dans le travail de proximité avec les publics en difficulté et met en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement en vue de les conduire vers un emploi durable en s'intégrant dans le dispositif intégré d'insertion socio-professionnelle.

Mire BW a accompagné 62 jeunes (51 sans CESS) dans leur recherche d'emploi et suite à ce suivi, 27 jeunes ont trouvé un premier emploi. Cet accompagnement est un travail de longue haleine de l'équipe avec les jeunes en décrochage de la société.

Au vu de ces actions et de la situation sanitaire, le rapport coût/service est satisfaisant

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°29 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'asbl Les Baladins du Miroir ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 30 août 2018, du 25 juin 2020 et du 29 avril 2021 relatives à l'avenant n°1, l'avenant n°2 et l'avenant n°3 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35195) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 16 septembre 2021 par le Directeur général de l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2019 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- la création d'au moins un nouveau spectacle grand public ;
- l'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles primaires/secondaires du Brabant wallon ;
- la gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;
- la facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;
- la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels ;
- contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture.

Indicateurs quantitatifs :

- la fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question eu 1er tiret des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques;
- la réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux;
- la transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

- *La création d'au moins un nouveau spectacle grand public*

Festival RE'SORS

Fin avril, dans le cadre d'un possible déconfinement, suite au bouleversement général provoqué par la Covid, les Baladins imagine une programmation au Stampia, basée dans un premier temps sur de petites formes proposées par les comédiens de la troupe, pour s'ouvrir par la suite à d'autres artistes et compagnies : le festival RE'SORS.

En mai, avec les perspectives de « Place aux artistes », financement exceptionnel proposé par la Province du Brabant wallon, le Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche rejoint le projet « RE'SORS».

Le festival s'élargit au centre historique et commercial de Jodoigne et les parcs d'Orp-Jauche grâce au soutien des partenaires associatifs et des pouvoirs publics que sont la Ville de Jodoigne et la Commune d'Orp-Jauche.

Début juin, une programmation spécifique au Stampia ainsi qu'une programmation dans les rues de Jodoigne et d'Orp-Jauche se mettent en place en coordination avec les différents partenaires.

Lors de 8 après-midi/soirées entre le 4 juillet et le 29 août, le public a pu découvrir au Stampia une programmation à l'image des Baladins : originale, décalée et surprenante. De la culture vivante, de la poésie, de la musique..., proposées à toutes et tous.

CREATION « LA BALADE CABARET »

La tournée ayant été annulée, les baladins ont voulu répondre à la demande de la part des partenaires par une proposition artistique « baladine » compatible avec les protocoles sanitaires. Pour ce faire, dès sa conception, RE'SORS est pensé pour l'itinérance grâce à la création de « La Balade Cabaret » qui a pu être proposée aux partenaires dans une formule adaptable en fonction du territoire et des budgets.

Pour l'ouverture du festival Re'Sors au Stampia, il a été fait appel aux talents multiples des artistes baladins. La programmation de « La Balade Cabaret » se compose rapidement : de petites formes courtes jalonnent un parcours pour des groupes limités de spectateurs (+/- 40 pers.) qui sont guidés par un bonimenteur en charge avec humour et bienveillance, du respect des règles sanitaires. Le public voyage d'un spectacle à l'autre sans jamais se croiser. Contes, danse, théâtre et chansons rythment le parcours de 2 heures et demie qui se termine au bar et en musique !

Plusieurs lieux sont aménagés pour recevoir le public en respectant toutes les mesures sanitaires et la distance sociale (grand et petit chapiteau, guinguette, tentes, espaces plein air, ...).

Des départs différés, toutes les 1h30, pour chaque groupe de public, permettent une gestion optimale des flux de personnes. Les performances peuvent avoir lieu plusieurs fois sur la journée afin d'accueillir un plus grand nombre de spectateurs.

Le long du parcours, le public retrouve les artistes Baladins.

Durant l'été 2020, la « Balade cabaret » a été jouée trois fois lors du premier week-end du Festival Re'Sors, à trois reprises à Walhain avec Les Terrasses du Château au mois de juillet, à la Citadelle de Namur et au Festival Théâtre au Vert de Thoricourt en août. Soit un total de 14 représentations.

- *L'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles secondaires du Brabant wallon*

Six représentations du spectacle « Objets'ction » dans les écoles, prévues en mars 2020, ont été annulées à cause de la situation sanitaire.

- *La gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an*

L'année 2020 a été déterminante pour le Stampia qui a connu une transition de « port d'attache » en lieu culturel et d'accueil de spectacles appartenant à un réseau de proximité. La présence « forcée » des Baladins a permis de développer une dynamique dont le lieu pourra bénéficier dans le futur indépendamment de leur présence et a favorisé sa visibilité auprès du public et des acteurs culturels de la région.

Cet élan est enrichi par la finalisation du chantier des nouvelles infrastructures : un espace chapiteau de 40 mètres et un parking de 121 places qui permettront dès 2021 d'accueillir des projets itinérants de grande envergure et qui ouvrent l'accès au Stampia depuis la Chaussée de Charleroi pour les poids lourds ainsi que pour le public afin de désengorger la rue du Stampia.

L'équipe technique a également été mobilisée pour des travaux d'aménagement du Stampia afin de permettre un meilleur accueil du public et des compagnies en résidence ainsi que pour le confort de travail et de vie des membres de la compagnie.

- ✓ Construction d'ancrages fixes pour le chapiteau
- ✓ Préparation des fondations d'un hangar destiné à la maintenance du matériel
- ✓ Mise en place d'une penderie costume pour les créations et résidences
- ✓ Organisation de la gestion des déchets
- ✓ Construction d'une route pour améliorer la mobilité des véhicules sur le terrain
- ✓ Alimentation de l'ensemble du terrain en eau et en électricité enterrée et protégée.

Le Stampia a rempli une fois encore sa fonction de lieu de résidences artistiques avec un total de 130 jours d'accueil sur l'année 2020 dont 85 pour des projets dans le secteur des arts de la rue, arts forains et du cirque. L'intérêt croissant de la part de compagnie issu de ce secteur constitue une étape cruciale dans le développement du projet de pôle culturel de l'itinérance.

Dès le mois de février, la compagnie Tempo d'Eole, a présenté sa création A'BOIS lors de deux représentations sous chapiteau. Ces représentations marquent le résultat d'un travail de co-production entamé en 2018 lors d'une première résidence au Stampia. En parallèle, la compagnie Tempo d'Eole a profité du cadre du Stampia pour proposer une conférence sur l'impact écologique de l'itinérance artistique en collaboration avec le réseau professionnel Aires Libres.

- *La facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique*

Au vu de l'évolution constante des protocoles sanitaires appliqués en 2020, il n'a pas été possible pour la Compagnie d'accueillir des publics scolaires ou de jouer les spectacles dans les écoles.

Lors de la programmation du Festival Re'Sors, il a été fait attention à l'accessibilité des spectacles, notamment aux publics jeunes et familiaux.

On peut noter l'accueil de spectacles à destination du jeunes publics : « Les Affreux » (Théâtre des 4 mains), « Objets'ction » (Baladins du Miroir), Les Trois autres petits Cochons et Eugène (Vivre en Fol Cie).

- *La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels*

Le logo provincial a été apposé sur tous les supports de promotion ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon ».

- *Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture*

En cette période de crise sanitaire, les Baladins ont choisi d'adapter leur programmation en proposant des solutions originales aux difficultés d'accessibilité, de sécurité sanitaire, de communication, etc.

Ce travail a été réalisé lors du Festival Re'Sors sur différents aspects :

- Accessibilité financière avec la mise en place d'un système de tarification libre et responsable : ce système a permis de collecter un peu plus de 13 000€ en recette de billetterie soit un ticket moyen à presque 12,00 €/personne, ce qui suit les estimations faites par la compagnie.
- Diversité de la programmation : cette dernière a été pensée pour plaire à un maximum de spectateurs : enfants, adultes, familiale, humour, cirque, danse, théâtre...
- Sécurité du site : afin de garantir la sécurité sanitaire de tous, une scénographie ludique, la mise en vente de masques réutilisables sérigraphiés, la mise à disposition de gel hydroalcoolique et de points d'eau, un parcours unique, une réservation en amont, une jauge réduite, la désinfection des lieux... ont été mis en place.
- Nouveautés et points forts dans la communication :
 - Le QR code : présent sur l'ensemble des supports de l'évènement, il permettait un accès direct à toutes les informations de l'évènement (programmation, informations pratiques, photos, ...) via un simple scan photo avec son smartphone.
 - Un accent a été mis sur les plateformes numériques avec la création d'un site internet dédié à RE'SORS ! en collaboration avec le Centre culturel, et le renforcement de leur visibilité sur les réseaux sociaux.
 - Conscients que tout le monde n'est pas nécessairement à l'aise avec les nouvelles technologies, une permanence téléphonique a été mise en place au bureau des Baladins pour prendre les réservations et informer le public.

- Pour apporter un peu d'originalité à la communication, la camionnette des Baladins a déambulé dans les rues de Jodoigne en diffusant une bande annonce sonore sur l'évènement, à l'image des cirques traditionnels.

Indicateurs quantitatifs

- *La fourniture annuelle de 50 places d'accès au spectacle dont question eu 1er turet des indicateurs qualitatifs et ce, en vue d'une distribution aux habitants du Brabant wallon par le biais d'actions du service des relations publiques*

Les Baladins du Miroir n'ont pas fourni les 50 places prévues à la Province du Brabant wallon à destination des brabançons wallons dès lors que les spectacles ont été annulés en 2020.

- *La réservation de 2 journées et/ou soirées par an (en concertation avec les Baladins du miroir et en rapport avec leur programmation) consacrées à la Province du Brabant wallon pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux*

Le Brabant wallon n'a demandé aucune occupation en 2020.

- *La transmission à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, des chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.*

Les Baladins du Miroir ont bien transmis le listing chiffré demandé.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 29.000 euros ainsi que la subvention annuelle pour la création théâtrale au Stampia de 30.000€ et la subvention annuelle de 15.000€ pour des ateliers rencontres ont été octroyées le 2 décembre 2020. Aucune subvention n'a encore été justifiée.

La subvention Place aux artistes de 50.000 euros a été octroyée le 29 octobre 2020. Une première somme de 31.935,08 euros a été liquidée le 15 juin 2021 et le solde de 18.064,92 euros, le 9 juillet 2021 sur base de justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but la production et la réalisation sous quelque forme que ce soit, d'objectifs culturels et notamment la production et la réalisation de spectacles de théâtre, de films cinématographiques, d'émissions de télévision, l'animation culturelle etc. Depuis 40 ans, les Baladins du Miroir animent culturellement le territoire brabançon wallon et ils souhaitent accueillir de jeunes artistes ce qui leur permet d'anticiper et de porter l'avenir du théâtre itinérant à travers la jeune génération. De plus, l'asbl exporte la créativité brabançonne à l'étranger.

En 2020, ils ont permis d'accueillir 3153 personnes et 130 jours de résidences d'artistes malgré la situation sanitaire. Ils ont cherché à se réinventer constamment. On peut estimer que le rapport coût/service est satisfaisant.

Situation suite à la crise sanitaire

L'activité des Baladins, normalement tournée vers la création et la diffusion de spectacle, s'est orientée en 2020 principalement sur la programmation.

La principale mesure d'aide lors de l'arrêt des activités a reposé sur le chômage temporaire. Les Baladins ont eu recours au chômage temporaire en 2020, pour un total de 586 jours, ce qui représente 17% du total de l'emploi de la Compagnie en 2020. Cette indemnité de chômage couvre 70% du

salaires brut des travailleurs, et aucune indemnité pour la perte de revenu n'a, par contre, été versée par la compagnie.

Si l'emploi structurel (permanent et CDD de longue durée) a été en grande partie maintenu, le personnel permanent a été mis partiellement en chômage temporaire à certaines périodes, pour faire face à l'incertitude, ou lorsque le respect des mesures sanitaires n'était pas possible. Cela représente une diminution de 7% de la masse salariale par rapport à 2019 pour le personnel permanent. Les fonds d'urgence destinés à la culture ont permis par ailleurs d'indemniser seulement une petite partie des contrats perdus en 2020.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°30 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9.3 – soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2018 relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°2 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Vu les statuts de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35134) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 10 septembre 2021 par la General Secretary de la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs

- Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur l'ensemble des activités qu'elle propose avec un focus particulier sur les événements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».
- Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique :
 - Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité
 - Le logo de la Province associé à celui de la Chapelle sur tous les supports
 - Installation d'un stand mis à disposition de la Province afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels.
- Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :
 - Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces événements
 - Une visibilité provinciale d'envergure
- Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle ;
- Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon (visite guidée 10€, petit concert, film, collation, 7€) ;
- Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau... ;
- Mettre en place un nouvel évènement, consistant en un festival intitulé « MuCH Waterloo Festival » organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'évènement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon ;
- Favoriser l'accès à l'évènement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;

- Renforcer dans le cadre de l'évènement « MuCh Waterloo Festival », et dès janvier 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :
 - Renforçant les « MuCH for School » ;
 - Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par des jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth ;
 - Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH.

Indicateurs quantitatifs

3. Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique :
 4. 50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours
 5. Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :
 6. 200 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons.
- Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par la Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province ;
 - Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation ;
 - Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs :

Présenter la Province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».

La Chapelle Musicale a bien présenté la Province du Brabant wallon comme partenaire sur les évènements comme la série Laboratory, des activités Kids et les MuCH Family.

Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique

- Une promotion commune (Province et Chapelle) de l'activité
- Le logo de la Province associé à celui de la Chapelle sur tous les supports
- Installation d'un stand mis à disposition de la Province afin de diffuser ses brochures d'information et de distribuer ses objets promotionnels.

Dans la brochure de promotion, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth précise que l'événement est bien un partenariat privilégié avec la Province du Brabant wallon.

La Chapelle Musicale Reine Elisabeth a également précisé le partenariat avec le Brabant wallon lors des concerts digitaux développés suite à la crise sanitaire comme durant la série des 30 concerts digitaux de la série Laboratory, d'un concert digital de prestige et de 6 masterclasses publiques.

Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :

- Organiser un système tarifaire attractif permettant l'accessibilité de tout public à ces événements

Les tarifs vont de 5€ à 30€. La Chapelle a prévu des tarifs réduits qui vont de 5€ à 20€.

Malgré la situation sanitaire, le Chapelle a pu programmer 117 concerts soit en présentiel soit en format digital.

- Une visibilité provinciale d'envergure

Le Brabant wallon apparaît régulièrement sous la forme de page publicitaire ou l'apposition du logo provincial ou encore la digitalisation de la promotion

Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle :

La brochure « C'est joué près de chez vous » n'a plus été éditée en 2020.

Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon

La Chapelle Musicale multiplie les activités en parallèle tels qu'ateliers, conférences, rencontres avec des musiciens, visites guidées... Elle est également un outil où chaque citoyenne et citoyen, dès son plus jeune âge, a la possibilité de réfléchir sur le monde qui l'entoure, à travers l'art. Elle a programmé plus de 10 activités à destination du jeune public, des familles ou encore public scolaire.

MuCH Family qui s'articule normalement autour de 10 spectacles : annulés

MuCH for School

La Chapelle propose aux écoles une demi-journée avec la vision d'un film documentaire autour de la Reine Elisabeth et de la Chapelle, une visite du lieu et une rencontre avec les artistes en résidence lors d'un concert interactif. Des dossiers pédagogiques spécifiques à chacune des créations ainsi qu'un dossier général sur l'histoire de la Chapelle Musicale sont élaborés afin de permettre aux professeurs de préparer leurs visites en classe.

En 2020, 5 dates ont été programmées, une seule a pu avoir lieu pour 50 élèves d'une académie.

La Chapelle est aussi un lieu ouvert au grand public. Elle programme normalement une cinquantaine d'activités de médiation (conférences, ateliers, rencontre après concerts, présentation musicologique). Entre 10 et 40 visites guidées sont organisées autour des concerts Laboratory et la MuCH Waterloo festival avec un minimum de 30 discussions d'avant et après concerts.

On peut signaler que la Chapelle musicale a organisé 17 concerts community qui ont eu lieu dans des maisons de repos, dans le milieu carcéral, hospitalier, précarisé ou encore dans les centres de migrants. Elle renforce les possibilités d'accès à la culture.

En 2020, le milieu hospitalier a pu bénéficier de ce type de concert (Cliniques de l'Europe, Hôpital Saint Luc, la ligue braille, la ligue de la sclérose en plaques, hôpital Sainte Elisabeth, hôpital Saint-Michel, école Escale).

Les artistes en résidence ont souhaité participer à leur manière au mouvement de solidarité de la population en donnant des concerts dans les jardins des maisons de repos et auprès de personnes particulièrement isolées durant la crise sanitaire (concerts en plein air lors de la distribution de repas de Nativitas aux sans-abris, à l'IMP Héவில், au CPAS de Braine-l'Alleud).

Elle soutient également l'asbl Equinox qui se consacre à la création, au développement, à la promotion, de chorales composées de personnes n'ayant pas d'accès à un encadrement de qualité comme les enfants placés en SAJ, IMP Héவில்lers, les enfants autistes, le milieu carcéral...

Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, ... ;
Au vu de la situation sanitaire, aucun partenariat n'a été mis en place avec les opérateurs culturels

Mettre en place un nouvel événement consistant en un festival intitulé « Much Waterloo Festival » organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'événement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires cultures du Brabant wallon dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » ;
Le Festival a été annulé en juin 2020 en raison de la situation sanitaire.

Favoriser l'accès de l'événement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;
Le Festival n'a pas eu lieu.

Renforcer, dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » et dès la reprise en septembre 2018, les actions à destination d'un public jeune notamment en :

- Renforçant les « MuCH For School » :

Grâce la communication aux écoles en septembre 2019, la fondation devait recevoir 210 étudiants qui devaient venir au 1er semestre 2020 (pour la 1ère fois, des secondaires, de 1ère et 4e année) ainsi que 90 élèves de l'académie de Waterloo et une 20aine d'étudiants de l'Académie de Schaerbeek > mais tous annulés pour cause de Covid.

- Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par de jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth ;
- Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH.

Toutes les activités ont été annulées.

2. Indicateurs quantitatifs

Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle. Ceci implique : 50 places sont mises à disposition des autorités provinciales en vue d'une diffusion auprès des citoyens brabançons wallons via concours.
Les 50 places n'ont pas été transmises puisque le festival n'a pas eu lieu.

Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ». Ceci implique :
Pour 6 concerts par an (sur base d'une proposition transmise chaque année par le Chapelle en début de saison culturelle), 25 places par concert sont mises à disposition de la Province ;
Aucune place n'a été distribuée au vu de la situation sanitaire.

Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation ;
Aucune demande n'a été effectuée par la Province.

Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Répartition des 258 abonnements et types d'abonnements pour la Saison 2020/2021 -

22 Abonnements Family
25 Abonnements à la carte
190 Abonnements Too MuCH
21 Abonnements So MuCH

5 Abonnements Prestige

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2020 a été octroyée le 3 septembre 2020 ; elle est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

Une subvention dans le cadre de l'opération Place aux artistes de 20.000€ a été octroyée le 29 octobre 2020 et mise en liquidation le 26 août 2021 sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

La Fondation d'utilité publique Chapelle musicale Reine Elisabeth a pour objet de favoriser la diffusion et le développement de l'art musical parmi les jeunes artistes en élaborant et mettant en œuvre une programmation musicale ciblée vers le développement professionnel de jeunes talents musicaux. Elle collabore avec d'autres organismes et institutions culturelles en Belgique et à l'étranger afin d'offrir un maximum de possibilités d'insertion professionnelle de jeunes talents musicaux. Elle favorise par tous les moyens la transition de jeunes artistes vers le monde professionnel de la scène artistique.

Via ses actions, la Fondation offre des services uniques aux jeunes artistes musicaux et notamment des artistes brabançons wallons. Le rapport coût/service est satisfaisant au vu des 117 représentations dont 39 concerts digitaux, 55 en présence de public, 6 master classes et 17 concerts donnés en collaboration des hôpitaux, maison de repos, d'asbl aidant les plus démunis,... de la Chapelle musicale Reine Elisabeth ainsi que le rayonnement national et international du Brabant wallon grâce à leurs activités. Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 31 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment le 8.7 de favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 novembre 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea » couvrant les exercices 2018 à 2020 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 35148) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 6 juillet 2021 par le Président de l'a.s.b.l. « Odyssea » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Odyssea » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Indicateurs qualitatifs
 - Descriptif des parcours mis en place
 - Descriptif de la pédagogie utilisée
 - Listing des animations proposées
 - Listing des stages proposés
 - Evaluation des écoles ayant visité le musée
 - Evaluation des familles ayant visité le musée
 - La présence du logo provincial sur tous les imprimés et supports professionnels
 - La présence du logo provincial dans le centre
 - L'affichage de la réduction de 1.5€ dans les tarifs et les imprimés

- Indicateurs quantitatifs
 - Nombre total de visites
 - Nombre d'enfants et de familles ayant fréquenté le centre
 - Nombre d'écoles ayant fréquenté le musée (+ écoles du BW)
 - Montant total des réductions accordées
 - Nombre d'ateliers donnés
 - Nombre d'animations spécifiques proposées

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Odyssea » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2020, « Odyssea asbl » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Descriptif des parcours mis en place

Descriptif de la pédagogie utilisée

Listing des animations proposées

L'asbl Odyssea existe depuis 10 ans. Sa mission est d'animer, former et accompagner les jeunes, en proposant un espace et un décor où les enfants entre 3 et 15 ans explorent et questionnent la diversité du monde, confrontent leurs regards et leurs représentations. Adeptes des pédagogies actives, l'équipe du Tilt veille à mettre l'enfant au centre d'une écoute sensée et d'un questionnement. Durant la période scolaire, le Tilt accueille des groupes-classe différents chaque jour, maternelles et primaires, sauf le mercredi dont l'après-midi est consacré aux ateliers créatifs du CEC et à l'animation d'activités dans les écoles de Wavre. Les samedis sont disponibles pour l'animation d'anniversaires ou l'accueil de groupes (AMO, école des devoirs, maisons de jeunes, groupes spécialisés...). Un dimanche par mois, le Tilt ouvre ses portes à la CGE, son projet citoyen, constitué d'enfants jusqu'à 15 ans, qui explore la citoyenneté par le jeu collaboratif et le vivre-ensemble. Pendant les vacances d'hiver, le Tilt fait peau neuve pour accueillir les familles tel un musée, alors que les vacances de pâques et d'été laissent place aux stages. De manière générale, le fil rouge des animations proposées est la découverte du monde, et de soi-même.

En 2020, le Tilt a accueilli un nombre total de 4125 visiteurs toutes activités confondues, soit une différence de 6828 par rapport à 2019.

Les activités du Tilt durant l'année scolaire :

Pour les animations écoles le catalogue du Tilt compte 16 animations, 10 pour les maternelles, 6 pour les primaires. Les maternelles choisissent 3 animations par jour, qui leur permettent de voyager dans 3 continents. Les classes primaires choisissent une thématique parmi les 6 proposées, qui incluent toutes une réflexion/discussion dans les 5 continents. En 2020, les 6 parcours primaires proposés étaient : Arts, Identité, Environnement, Quotidien, Alimentation et Citoyenneté. Depuis 2020, l'équipe pédagogique a entamé un réel travail de réflexion et de transformation pour chacun de ses parcours, afin qu'ils répondent plus justement aux questionnements et défis contemporains (écologie, citoyenneté créative, questions de genre, bien-être et résilience... sont certaines pistes).

Que ce soit pour les groupes maternelles ou primaires, les classes sont divisées par groupes de maximum 15 enfants, pris en charge par un animateur pour un encadrement optimal. L'infrastructure permet au Tilt d'accueillir jusqu'à 75 enfants par jour en période hors Covid.

L'accueil des groupes classes maternelles et primaires a représenté 1462 élèves en 2020 (beaucoup moins que l'année passée dû aux annulations COVID), dont 421 enfants de la Province du Brabant Wallon provenant de 10 écoles différentes, qui ont bénéficié d'une réduction d'1.5€/enfant (soit un total de 631,50€ de réduction).

Le Tilt propose également l'activité "hors mur" qui lui permet d'aller directement à la rencontre des écoles primaires du Brabant Wallon et des provinces alentour. Ce programme permet aux classes de construire un projet lié à la découverte du monde selon une des thématiques choisie. Le projet est alors

construit en trois rencontres réparties sur l'année scolaire. Une première visite à l'école pour entamer le voyage et la réflexion avec les élèves, la visite au Tilt cadré par un des 6 parcours, choisis au préalable par le corps enseignant, et une deuxième visite à l'école pour atterrir et finaliser les échanges. En 2020, seule une école de la commune de Court-Saint-Etienne a participé à ce projet, soit 42 élèves. Bien moins que l'année 2019, en cause principale, la Covid.

Les mercredis après-midi sont consacrés à diverses activités :

- Les ateliers créatifs du CEC (systématiques)
- L'animation d'activités parascolaires dans les écoles maternelles et primaires de la Commune de Wavre (systématiques)
- L'animation d'anniversaire (selon réservations)
- L'animation de groupe (selon réservations)

Faisant suite à la décision d'augmenter les ateliers CEC à deux groupes en 2019, le Tilt a continué à accueillir un groupe 4-7 ans, et un groupe 8-12 ans en 2020. Toute l'année, les enfants ont créé autour de la thématique "constellation". Malheureusement, en juin 2020, l'annuelle fête de la créativité n'a malheureusement pu clôturer l'année pour cause de Covid. Les nombreuses secousses sanitaires n'ont pourtant pas découragé les enfants à se réinscrire en septembre 2020. Le Tilt constate d'ailleurs une demande croissante des inscriptions aux ateliers CEC qui affichent complets à ce jour et ont généré pour la première fois une liste d'attente.

Les ateliers CEC représentent les activités les plus stables de l'année 2020. Les deux groupes étant limités à 10 participants. Les rencontres ont donc pu continuer tout le long de l'année malgré les restrictions sanitaires. 8 enfants constituaient le groupe 4-7 ans dont une petite fille venant de l'asbl Fedasil de Rixensart avec qui le Tilt a établi un partenariat, et 7 enfants pour le groupe 8-12 ans.

Les activités parascolaires dans les écoles de la ville de Wavre ont suivi leur cours grâce au partenariat entre le Tilt et l'ATL de la ville de Wavre. Comme chaque année, l'équipe du Tilt crée une animation transportable par semestre adaptée aux sections maternelles, primaires et spécialisées (création de 4 animations/an). En 2020, l'équipe a pris contact avec le service ATL de la commune de Rixensart dans l'optique d'un possible partenariat du même genre au sein de sa commune.

Les animations parascolaires dispensées par le Tilt ont permis à 296 enfants des différentes écoles de Wavre (l'école de l'Orangerie, l'institut de la Providence, Les Moineaux, l'Athénée Royal Maurice Carême, l'île aux Trésors, l'école Vie, les Tilleuls, l'école de Profondsart, l'école de l'Amitié, l'institut Saint Jean Baptiste), de profiter d'un temps créatif les mercredis après-midi. En 2020, les pays mis à l'honneur ont été le Guatemala et le Pérou.

Les mercredis après-midi ainsi que les samedis durant l'année scolaire sont consacrés à l'animation des anniversaires à partir de 4 ans jusqu'à 12 ans. 2020 a été l'occasion d'adapter le catalogue des animations et de répondre à l'énergie débordante des enfants lors de ces rendez-vous de 3h. Celles-ci comportent toujours l'idée de la découverte du monde et se veulent un maximum sensorielles.

Le Tilt a fêté 51 enfants et accueilli 533 participant.es en 2020.

Si le Tilt n'accueille pas d'anniversaires, il anime des groupes non-scolaires comme : les maisons maternelles, écoles de devoirs, plaines de vacances, SRJ, foyers résidentiels, autres asbl, ou encore les scouts. Une animation d'une demi-journée consacrée aux différentes techniques d'impression dans le monde a spécialement été conçue pour ce type de public et est adaptable à toutes demandes particulières.

En 2020, un seul groupe de 12 enfants de l'asbl Dcliv à Rixensart a été accueilli un mercredi.

Le Tilt ouvre également ses portes un dimanche par mois lors des dimanches citoyens de la CGE (Cellule des Grand.es Explorateur.trices). Depuis sa création en septembre 2017, la CGE s'adresse aux jeunes entre 9 et 15 ans, le public le plus mature du Tilt. Ces enfants se rencontrent un dimanche/mois durant toute l'année pour penser et co-construire différents projets citoyens. Ces rencontres se clôturent par un camp en internat. Le camp 2020 s'est tenu à Ohain pour la 2^{ème} année consécutive et son focus portait sur le vivant qui entoure l'espèce humaine. Deux intervenants ont épaulé les animatrices du camp grâce aux partenariats établis par le Tilt. Un astrologue amateur de l'asbl "Jeunesse et Sciences" ainsi qu'une sorcière des temps moderne du "Grimoire d'Alessia", sont venu.es à la rencontre de la CGE.

La CGE a accompagné 7 enfants en 2020 sur les 10 places disponibles.

Comme chaque année depuis sa création, le camp en internat 2020 a affiché complet et a accueilli sa capacité de 10 enfants. L'année scolaire 2020-2021 avait débuté sur les chapeaux de roue avec l'inscription de 10 enfants. Même si la CGE s'est rapidement vue annulée, du fait de la 2ème vague de Covid et de ses restrictions pour les enfants de plus de 12 ans, le Tilt a dû annuler ses derniers rendez-vous mensuels de 2020.

Le dernier projet du Tilt est de partager ses connaissances et compétences en termes de pédagogie, un travail réalisé par le pôle formation de l'asbl. De ce fait, plusieurs modules de formation existent et sont destinés aux professionnels de l'enfance (institutrices, puéricultrices...).

En 2020, la Commune de Wavre a fait appel au Tilt afin d'accompagner une vingtaine de puériculteurs de la ville aux pédagogies actives.

Les activités du Tilt durant les vacances scolaires

L'asbl se transforme tel un musée lors des ouvertures aux familles 3x/an, durant les vacances d'automne, d'hiver et de détente (7j/7). Lors de ces ouvertures, les familles participent sans réservation préalable à des « explo-ateliers » qui associent l'exploration, les expositions et un atelier sur la thématique de l'année. En 2020, entre 4 et 6 ateliers ont été organisés quotidiennement. Il y a eu 7 jours d'ouverture en 2020 durant les vacances de carnaval, car les semaines d'automne et d'hiver ont été annulées à cause des restrictions Covid. Cette semaine fut la dernière de la thématique "toi, toit mon toit", thème développé durant 2 ans. Le Tilt aurait dû inaugurer son nouveau thème "Gigantoscopique" à la Toussaint 2020 mais celui-ci a été postposé en 2021 au vu de l'évolution des conditions sanitaires. Les accueils des familles d'hiver 2020 ont exceptionnellement été remplacés par des stages.

En octobre 2020, l'asbl a développé une plateforme de réservation en ligne en urgence pour leurs activités familiales, accéléré et favorisé par le contexte Covid. La carte de fidélité mise en place en 2018 reste de mise.

2020 représente des dizaines de familles, soit 967 personnes dont 465 de plus de 3 ans, dont l'entrée est payante. Les statistiques montrent que le public vient à 75% de la province du Brabant wallon, alors que les 25% restants viennent des provinces du Hainaut, Namur, Liège et Brabant Flamand.

Listing des stages proposés

Durant les vacances de printemps et d'été, l'équipe du Tilt anime des stages pour les enfants entre 3 et 12 ans, ainsi que le camp CGE pour les enfants jusqu'à 15 ans. L'asbl est agréée comme centre de vacances par l'ONE depuis 2011 et cet agrément a été renouvelé en 2020 pour une durée de 3 ans.

En 2020, les stages de printemps ont été annulés puisque l'asbl a été contrainte de fermer ses portes dû au Covid. Les stages d'été ont représenté par contre la reprise du travail en 2020. Neuf semaines de stage ont été organisées et ont accueilli 348 enfants répartis par bulles de 50 enfants maximum chaque semaine. 254 enfants de moins de 6 ans, et 94 enfants entre 6 et 8 ans. Les thématiques des stages pour les moins de 6 ans portaient sur : "l'émotion caméléon - peins ta vie en couleur - la musique dans la peau". Celles pour les 6-8 ans était : "Voyage fantasmagorique - Un jour mon héros viendra - Pierre, papier, ciseau ! ». Pour les 9/15 ans, le Tilt a accueilli 10 enfants à son camp en internat. Durant les vacances d'hiver, le Tilt ne pouvant pas ouvrir aux familles comme c'est normalement le cas, des stages à la journée ont été organisés. Cette formule a pu accueillir 254 enfants.

Au total, Le Tilt a donc reçu 558 enfants, 348 en stages d'été et 210 en stages d'hiver.

Les statistiques montrent que le public vient à 45% de la Province du Brabant wallon, 25% de Bruxelles-Capitale, 15% du Brabant Flamand et les derniers 15% d'autres provinces.

Les activités du Tilt toutes périodes confondues

L'inclusion de volontaires fait partie intégrante du projet Tilt et s'opère tout au long de l'année.

Ce travail se fait grâce au partenariat entre le Tilt et le Service Citoyen qui chaque année envoie plusieurs jeunes en stage dans l'asbl. Le Tilt avait déjà fait un partenariat avec l'Arche de Marie afin que l'un des résidents vienne aider sur le terrain. Le Tilt souhaite réitérer cette expérience dans les années à venir. L'objectif est réellement de rendre le Tilt accessible à toutes personnes, et d'en faire un lieu de partage et d'apprentissage pour tous.

Le Tilt a accueilli 8 volontaires en 2020.

Evaluation des écoles ayant visité le centre

Suite au système d'évaluation mis en place depuis 2017 à destination du public scolaire, 71 évaluations ont été récoltées en 2020. 98% sont positives ou très positives. Les éléments mis en avant sont : le décor, les activités ludiques, le matériel adapté aux âges et aux activités, la diversité et la possibilité de tout manipuler. Ce qui ressort du travail de l'équipe pédagogique : une bonne écoute de l'enfant et des besoins, des explications adaptées ainsi qu'une bonne capacité à rebondir sur ce que l'enfant dit ou veut. Les éléments à optimiser sont les escaliers extérieurs qui demandent un aménagement (projet en cours avec la commune), le nombre de toilettes trop limité au RDC (en cours également), des notions parfois trop compliquées pour les tout-petits. Pour ce dernier élément, l'équipe revoit ses animations chaque année pour s'adapter au mieux.

Evaluation des familles ayant visité le centre

Le Tilt a également mis en place un système d'évaluation en 2018 à destination du public familial. Sur les 50 retours récoltés par l'équipe du Tilt en 2020, toutes s'accordent à dire qu'elles ont passé un agréable moment. La majorité des familles (95%) affirme qu'elles reviendront l'année prochaine et cela même si le thème ne devait pas changer. Les points forts sont les animateurs et les activités proposées, le côté intergénérationnel, le thème qui est toujours très instructif en fonction des âges et le décor. Les thèmes les plus demandés sont les animaux et la nourriture (deux éléments que le Tilt a mis en avant dans le thème gigantesque de 2021).

La présence du logo provincial sur tous les imprimés et supports professionnels

L'asbl a bien mis le logo sur tous ses supports de promotion ainsi que sur son site Internet

La présence du logo provincial est dans le centre

L'asbl doit encore afficher le logo provincial dans ses locaux.

L'affichage de la réduction de 1.5€ dans les tarifs et les imprimés

Il est à signaler que l'asbl veille à ce que les prix ne soient pas un obstacle. Elle est attentive à pratiquer des prix accessibles à tous. La réduction est bien notée dans les tarifs et dans tous les imprimés ainsi que sur son site Internet.

Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été rajoutés dans les indicateurs qualitatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Odyssea » ont été examinées par l'administration.

Liquidation de la subvention

Une subvention annuelle de 60.000 € a été octroyée le 17 septembre 2020 avec une avance de 80 % (48.000€) mise en liquidation le 28 septembre 2020. Le solde de la subvention (12.000€) a été liquidé le 17 août 2021 sur base de justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Odyssea » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but de transmettre aux enfants les valeurs humaines de base dans un cadre ludique créatif et pédagogique. Elle développe un lieu de rencontre et d'accueil des enfants par l'organisation et l'encadrement de stages, d'animations, d'activités, de conférences, d'ateliers, d'événements dans les domaines culturels, artistiques et environnementaux divers.

L'asbl a accueilli 4125 visiteurs sur 2020 dont 967 personnes (465 de plus de 3 ans) pour des activités familles. 75% proviennent du Brabant wallon. Au total, Le Tilt a reçu 558 enfants, 348 en stages d'été et 210 en stages d'hiver. Au vu de ces éléments, le rapport coût/service est satisfaisant au vu de la crise sanitaire de 2020.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°32 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 octobre 2019 relative au contrat de gestion 2019 – 2021 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 et du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 et l'avenant n°2 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington ;

Vu les statuts de l'asbl « Les Amis du Musée Wellington » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35166) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 16 septembre 2021 par la Présidente de l'asbl Les Amis du Musée Wellington ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'asbl Les Amis du Musée Wellington a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).
- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).
- Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires...
- Organiser des expositions temporaires.
- Organiser des événements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.
- Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.
- Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale,
- Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.
- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.
- Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.
- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.
- Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.

2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).
- Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux événements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.
- Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.
- Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.
- Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux événements grand public organisés par le Musée...
- Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.
- Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.
- Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « Les Amis du Musée Wellington » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget

pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Les Amis du Musée Wellington » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).

Expositions : les dépliants, les affiches, dossiers de presse et les invitations comportent le logo de la Province du Brabant wallon.

- Du 06/06/2020 – 30/08/2020) : Zoom sur votre patrimoine » en collaboration avec l'AWaP, complétée par "Patrimoine artistique waterlootois" en collaboration avec le Centre Culturel de Waterloo
- Du 01/12/2020 – 31/01/2021 : « Clichés allemands en Wallonie » en collaboration avec l'AWaP et « La Grande guerre dans les grandes lignes » en collaboration avec la Province du Brabant wallon

Événement :

Champ d'artistes : pour répondre à l'initiative de la Province du Brabant wallon dans le cadre de l'opération Place aux artistes, réalisation d'un dépliant commun aux partenaires du champ de bataille avec logo de la Province avec mise en évidence du logo et de la Province. À cette occasion, des roll-up étaient disposés dans le musée.

La Province du Brabant est bien mise en avant également sur toute la communication (réseaux sociaux, site internet...).

La plaque dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial sera installée dès la fin des travaux.

- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).

Le musée Wellington organise des événements conjointement avec le DQGN comme les bivouacs, la promotion des 2 musées sur les salons... Distribution de matériel promotionnel sur le stand commun.

- Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires...

Les membres du Collège provincial ont bien été invités aux événements qui ont pu avoir lieu en tout début d'année (avant crise Covid). Les vernissages des expositions temporaires n'ont pu être maintenus. En temps normal, les autorités provinciales sont invitées aux drinks de début d'année, aux divers événements (nocturnes, ...), conférences de presse et vernissage des expositions temporaires.

- Organiser des expositions temporaires.

Du 06/06/2020 – 30/08/2020) : Zoom sur votre patrimoine » en collaboration avec l'AWaP, complétée par "Patrimoine artistique waterlootois" en collaboration avec le Centre Culturel de Waterloo

Du 01/12/2020 – 31/01/2021 : « Clichés allemands en Wallonie » en collaboration avec l'AWaP et « La Grande guerre dans les grandes lignes » en collaboration avec la Province du Brabant wallon.

- Organiser des événements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.

Musée :

Des conférences sont organisées au musée en collaboration avec nos partenaires associatifs. Plusieurs conférences et événements ont dû être reportés suite à la crise. Cependant, certaines ont malgré tout eu lieu :

- Mardi 21 janvier : conférence organisée par le Comité de Waterloo : « Le siècle des révolutions » par E. Dziemboski.

- Mardi 14 juillet : conférence en collaboration avec le Souvenir napoléonien : "Le docteur Dubois, gynécologue de l'Impératrice Marie-Louise", par le docteur gynécologue, Jan Bosteels. (Mesures Covid-19)
- Mardi 29 septembre : conférence organisée par le Comité de Waterloo. Monsieur Guy Trouveroy nous a présenté l'incroyable épopée de "Deux jésuites belges à La Cour Impériale en Chine au XVII^e siècle". (Mesures Covid-19).

Champ d'artistes

En collaboration avec la Province du Brabant wallon et la commune de Waterloo, le musée a participé à mettre en place un programme pour la relance de la culture en Brabant wallon. Le musée Wellington, le Mémorial de la bataille de Waterloo 1815 et le Dernier Quartier Général de Napoléon se sont associés à cette occasion pour présenter un programme riche en événements.

Promotion commune partenaires

Durant toute l'année, le Musée travaille en collaboration avec le Royal Syndicat d'initiative, le Mémorial 1815 et le Dernier Quartier Général de Napoléon ainsi qu'avec la Maison du Tourisme du Brabant wallon pour la participation aux foires et salons, la création d'actions de promotion communes, les visites de presse, l'accueil des groupes ou la présence des attractions dans des magazines et brochures.

- Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative

Le site internet commun est toujours en phase d'avant-projet. L'achat du domaine intitulé 1815.be comme page portail a été effectué.

La vente du Pass 1815 est mise en avant et privilégiée. Les visiteurs sont informés du territoire sur lequel ils se trouvent grâce au dépliant commun.

Les opérateurs touristiques du champ de Bataille se sont réunis à plusieurs reprises et communiquent régulièrement par mail.

Le personnel du musée a bien suivi différentes formations tout au long de l'année comme mentionné dans la feuille de route :

- Avril : le personnel assiste à la formation en ligne pour l'utilisation de l'ORC (confinement oblige).
- Mai : le personnel assiste à la formation en ligne pour la caisse Elloha
- 29 juin : formation en ligne donnée par Explore Brussels dont le thème est « Guider au temps du déconfinement »
- 13 octobre : formation Newsletter ou e-mailing avec Mailchimp qui se donne au CEPEGRA de Gosselies.
- 29 octobre : formation « réinventer ses services afin de maintenir une expérience de qualité ». Formation dans le cadre du label Wallonie Destination Qualité dispensé par le Commissariat Général au Tourisme (CGT)
- 27 octobre : formation « Être labélisée Wallonie Destination Qualité. Être familier de l'utilisation d'un traitement de texte ». Formation dans le cadre du label Wallonie Destination Qualité (CGT)
- Les 18 et 19 novembre : formation sur la stratégie marketing et tarifaire donnée par Attractions et tourisme.
- 26 novembre : formation Elloha – Préparer ses tarifs et son calendrier pour 2021

Le clip vidéo promotionnel du site est toujours visible à l'accueil du musée.

- Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ...

Le musée Wellington collabore avec les Guides 1815 (guidages), le comité de Waterloo et la SBEN pour les conférences.

Diverses collaborations ont été mises sur pied avec les acteurs culturels locaux, comme le Centre Culturel de Waterloo avec lequel nous avons réalisé plusieurs projets et collaborons étroitement pour l'organisation d'événements dans le futur ainsi qu'avec le Syndicat d'initiative de Waterloo et la Maison du Tourisme du Brabant wallon.

Le musée a mis en place des activités pédagogiques (stages, visites guidées) avec l'ASBL Le Tamanoir.

- Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap.

Dans le cadre du marché pour la nouvelle scénographie, l'intégration d'un ascenseur et de rampes permettant un meilleur accès aux PMR sont prévus. Des visites adaptées à tous seront également intégrées dans le système multimédia/audioguidage. Le tout sera validé par Access-I.

- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington.

400 à 500 pièces sont préservées dans une réserve à l'étage du Musée. Une restauration régulière des tableaux, gravures et médailles commémoratives est effectuée.

Restauration :

En vue de la dernière phase de la rénovation et nouvelle scénographie du musée et pour assurer leur conservation, les œuvres suivantes ont fait l'objet d'une restauration :

- Gravure La Bonne nouvelle par Boilly, 1824
- Gravure La Mauvaise nouvelle par Boilly, 1824
- Gravure Le Départ, par Boilly
- Gravure Le Retour par Boilly
- Gravure König Preuf Général en Chef Von Blücher
- Gravure The Battle of Waterloo de G. Jones
- Gravure La Charge de Cavalerie de Ernest Ibbetson
- L'album Ten views relating to the events memorable Battle of Waterloo
- Gravure encadrée Napoléon sur son lit de mort

Tout au long de l'année, des figurinistes bénévoles restaurent et nettoient les maquettes et dioramas qui seront intégrés dans la nouvelle scénographie.

Le Musée a aussi fait de nouvelles acquisitions :

Par don :

- Septembre : don d'une gravure qui pourrait être utilisée dans la salle du soldat.
- Octobre : don d'une lettre imprimée et signée par le général-baron Etienne d'Haestrel de Rivedoux au préfet de l'Ourthe.
- Novembre : don d'un tableau peint par Léopold De Moor représentant Hougomont.

Par achat :

- Septembre 2020 : Achat d'une copie d'un uniforme de cantinière avec son tonnelet tricolore.
- Achat d'un sabre de bord modèle de l'An IX. Ce sabre rejoindra la scénographie pour l'évocation de la marine, dans la vitrine de la Belle Poule.
- Bibliothèque : achat de nouveaux livres destinés à compléter la bibliothèque du musée, parmi lesquels :
- Howard Martin R, « Wellington and the British Army's Indian Campaigns 1798-1805 », Philadelphia (UK), Pen and Sword, 2020.
- Wilkin René et Bernard, « Lettres de grognards, la Grande Armée en campagne », Paris, Les éditions du cerf, 2019. Dedicacé par les auteurs.

Prêt à long terme :

La Province du Brabant wallon consent à prêter à long terme un buste de Napoléon. Il sera intégré à la nouvelle scénographie (Salle Napoléon).

- Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée.

Lors des expositions temporaires, des livrets pédagogiques sont créés. Des visites dédiées aux plus jeunes sont proposées (accueil pour un guide en uniforme de soldat, visites adaptées...). La scénographie qui sera mise en place prévoit, grâce au marché multimédia, l'intégration de tous les publics. Des publications scientifiques à mission éducative sont régulièrement postées sur la page Facebook ainsi que sur le site internet du musée.

Le Musée a aussi mis en place des activités pédagogiques (stages, visites guidées) avec l'ASBL Le Tamanoir.

- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille.

Après la fin des travaux, la scénographie et le multimédia insisteront sur l'aspect originel de l'auberge dans laquelle se trouve le musée. Comme les autres scénographies sont déjà installées chez les partenaires, le musée souhaite remettre le Quartier Général de Wellington comme à l'époque en présentant des collections authentiques. Il a émis le souhait de proposer une visite différente et complémentaire afin que tous les partenaires du site du champ de bataille puissent trouver leur place et offrir une visite complète aux visiteurs.

Indicateurs quantitatifs

- Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda).

Aucune demande ni de la Province ni de l'un de ses partenaires n'a été faite en 2020

- Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux événements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.

Aucune demande ni de la Province ni d'un de ses partenaires en 2020

- Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon.

Aucune demande faite par la Province en 2020.

- Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon.

Il n'y pas eu de nouvelles publications en 2020.

- Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux événements grand public organisés par le Musée...

Le musée transmet lors de ses expositions payantes, 100 entrées gratuites. En 2020, les expositions proposées étaient gratuites. La crise du Covid n'a pas permis de mettre en place toutes les expositions prévues.

- Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.

Grâce aux subsides, et aux marchés consultation scénographie et multimédias, le musée a entamé le travail de réalisation de la nouvelle scénographie. La deuxième phase commencera en 2021 prochainement. En outre, le musée a reçu l'accord d'octroi du permis pour les travaux de rénovation de la future taverne. En attendant la concrétisation de tous ces travaux, tout au long de l'année, un entretien régulier du bâtiment par la commune de Waterloo est assuré.

- Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.

En 2020, le musée a accueilli 6200 visiteurs

- Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.

Le musée a vendu 657 Pass 1815 sur un total pour l'année 2020 de 3.203 vendus.

Liquidation des subventions

Une subvention extraordinaire de 150.000€ a été octroyée en le 8 décembre 2016 – le délai de remise des justificatifs est prolongé jusqu'au 31 octobre 2021.

Une subvention de fonctionnement de 10.000€ pour l'année 2020 a été octroyée le 10 décembre 2020 et a été liquidée le 16 septembre 2021 sur base de justificatifs.

Une subvention dans le cadre de Place aux artistes de 17.000€ a été octroyée le 29 octobre 2020. Sur base de justificatifs, seuls 16.444,18€ ont été liquidés en date du 25 février 2021. Le musée a renoncé au solde de la subvention (555,82€) par mail daté du 9 février 2021.

Toutes les pièces qui ont été remises par Les Amis du Musée Wellington ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la Bataille de Waterloo du 18 juin 1815 et en particulier destinée à perpétuer le souvenir du Duc de Wellington. Elle veille à l'installation, l'entretien et la conservation du Musée Wellington dans l'ancien quartier général de Wellington à Waterloo. Elle soutient tout effort artistique, scientifique ou littéraire qui se rapporte directement ou indirectement au Duc de Wellington.

L'asbl a accueilli 6.200 visiteurs en 2020 et a vendu 657 Pass 1815 sur les 3203 vendus en totalité par les partenaires. Elle participe, aussi, au développement du Champ de Bataille avec les autres partenaires. Elle continue sa mission de conservation des œuvres qui lui sont confiées. On peut estimer que le rapport coût/service est satisfaisant au vu de la crise sanitaire.

Situation suite à la crise sanitaire

Comme tous dans le milieu touristique ou culturel, le musée a énormément souffert de la crise sanitaire. L'absence des nombreux visiteurs étrangers et les restrictions liées à la situation ont bien entendu eu d'énormes conséquences sur la fréquentation du musée. Grâce à l'exposition « L'Empire en Playmobil » qui vient de fermer ses portes en ce début de mois de septembre 2021, le musée a réalisé de très bon chiffres (près de 15000 personnes ont visité l'expo qui s'étendait de début mai à début septembre). Le public touché est majoritairement familial et belge.

Dans le respect des protocoles mis en place, il prévoit prochainement l'accueil de conférences et divers événements.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°33 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 8 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 avril 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, couvrant les exercices 2019 à 2021 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes ;

Vu les statuts de l'asbl Infor Jeunes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35178) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 14 juin 2021 par la Directrice de l'asbl Infor Jeunes BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Infor Jeunes a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019-2021 pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, pour les exercices 2019-2021, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes

Indicateurs de résultats confiés

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Liste des projets réalisés seul ;
- Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme ;
- Informations sur le travail réalisé par le centre ;
- Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation ;
- mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, commune,) ;
- formations des travailleurs ;
- moyens de communication avec le public ;
- évaluation annuelle des décentralisations sur base d'un questionnaire.

Pour le projet « J-Surf » :

- Liste des thèmes abordés par les cartes ;
- Lieux de distribution des cartes ;
- Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :

- Informations sur le travail réalisé avant l'événement ;
- Informations sur le travail réalisé durant l'événement ;

- Formations et réunions organisées ;

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Nombre de jeunes fréquentant le centre ;
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ;
- Nombre de partenaires ;

Pour le projet « J-Surf » :

- Nombre de cartes distribuées ;
- Nombres de porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :

- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement ;
- Nombre d'heures de préparation ;
- Nombre de jeunes touchés.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « Infor Jeunes» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

A. Pour le centre et les points de décentralisation :

Liste des projets réalisés seul et informations sur le travail réalisé par le Centre :

- Maintien et renforcement de l'accès à l'information jeunesse pour l'ensemble des jeunes du Brabant wallon. Une permanence de 29 heures par semaine est tenue dans les locaux d'Infor Jeunes Brabant wallon à Nivelles (hormis sur la période du 1^{er} confinement, l'asbl a été obligée de fermer par ordre du Ministre de tutelle). En 2020, 1997 demandes d'information ont été traitées par Infor Jeunes BW lors de ces permanences d'information à Nivelles. Infor Jeunes Brabant wallon a également réceptionné 349 mails de demandes d'information et 77 personnes via le site Internet et son « chat » ainsi que les réseaux sociaux. 13 demandes viennent des points de décentralisation (aide supplémentaire à la recherche d'information). 516 personnes se sont présentées physiquement à la permanence de Nivelles et 1052 personnes ont contacté par téléphone le centre Infor Jeunes
- Coordination de 13 décentralisations dans le Brabant wallon : approvisionnement en supports d'information (brochures et JSURF), informations et formations (outils d'animation ou thématiques), ce qui permet un accueil total minimum de 59h par semaine sur les différentes décentralisations.
- Développement de l'information et du soutien des jeunes sur le thème du job étudiant, par l'organisation d'un salon du job étudiant du 19 février 2020 dans les locaux d'Infor Jeunes : simulation d'entretien d'embauche, création de CV et lettre de motivation, informations sur la législation en lien avec le job étudiant, trucs et astuces pour décrocher son job (fonctionnement d'une agence intérim, candidature spontanée, etc.), pour 40 jeunes présents, issus de l'ensemble de la Province. Organisation de multiples animations *Action Job étudiant* à travers le Brabant wallon : école, partenaires décentralisés... Ces événements se déroulent dans le cadre de l'Action Job Etudiant (organisé en Wallonie et soutenue par la Fédération Infor Jeunes).
- Organisation de permanences thématiques avec un focus : « Et toi, quel est ton impact numérique sur la planète ? » lors de la semaine numérique en octobre 2020.

- Diffusion du catalogue d'animations à destination des écoles, des maisons de jeunes et des décentralisations et diffusion dans l'ensemble des écoles secondaires et supérieures du brabant wallon, organisation des réservations d'animations via une messagerie email dédiée : animations@ijbw.be
- Diffusion des brochures/BD School Aventure (environ 500 exemplaires), dans de nombreuses écoles (secondaires et primaires), services partenaires, etc. Diffusion du guide pédagogique permettant l'utilisation du support School Aventure. Formation de nombreux professionnels à l'emploi du support.
- Gestion annuelle d'un WordPress concernant les problématiques rencontrées par les jeunes ainsi qu'un wordpress sur la BD School Aventure pour gérer la diffusion de la BD. Lancement du nouveau site web adapté aux usages des jeunes en 2021 avec la création d'un chat instantané.
- Création d'une animation « Permis de conduite » pour préparer à l'examen théorique de façon ludique et adaptée à une animation en classe.
- Réalisation d'une bande dessinée sur le harcèlement scolaire

Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme

- Réalisation d'un projet sur le Harcèlement scolaire avec des acteurs nivellois ayant permis la création de deux jsurfs ainsi que d'un jeu de société autour du harcèlement scolaire qui sera utilisé en animation en classe.
- Réalisation d'animations au sein des services de l'Amarrage
- Participation aux Journées de l'Orientation en Brabant wallon à la Sucrerie les 6 et 7 mars 2020 avec une animation
- Participation à Eté solidaire à Braine-l'Alleud et animation « Action Job étudiant »
- Participation à Délibère-toi en décembre 2020 avec animation Action job étudiant et Permis de conduire – annulé au vu des mesures de sécurité
- Participation au forum des professionnels à Namur (aide logistique), le 15 janvier 2020
- Réalisation de 30 animations sur les différentes thématiques d'Infor Jeunes (Les différents protocoles qui régissent le secteur jeunesse et le secteur enseignement ont empêché de réaliser des animations durant de nombreux mois, ce qui explique la diminution importante par rapport à l'année 2019) pour 856 jeunes ayant pour thèmes les démarches après les études, l'orientation scolaire, l'accrochage scolaire, les dérives d'Internet ou le job étudiant dans l'ensemble de la province.
- Participation à Solidarité à Jodoigne avec animation « démarches après études » et « the Choice » en juin 2020.
- Participation à l'organisation de la journée « On sème » du 13 octobre 2020 sur l'éco-citoyenneté avec les MJ du Bévé et le CCBW – événement annulé
- Préparation du projet « Balance ton rêve » avec le CCBW, participation aux groupes de travail.
- Deux animations numériques en visio-conférence pour l'école Charles Péguy et l'une par la création de supports numériques pour les démarches après études pour l'Institut Cardijn
- Organisation d'une semaine de prévention durant la semaine du 1^{er} décembre (Journée mondiale de lutte contre le sida) en partenariat avec le Planning Familial de Nivelles et la Maison de Jeunes MJ Squad à Nivelles. (750 personnes touchées) : distribution de packs avec promotion des services, dépistage gratuit, distribution de préservatifs et de jsurfs, informations et sensibilisation sur le SIDA et les IST.
- Préparation d'une brochure sur « tout ce qu'il faut savoir pour prendre son indépendance » avec l'AMO TEMPO
- Participation aux réflexions PECA avec le CCBW et ces partenaires
- Projet sur la fracture numérique avec la Ville de Nivelles
- Rallye des associations de janvier à mars 2020
- Création d'un site « Keep calm and stay at home » pour lutter contre l'isolement des jeunes en confinement et la création de nombreux articles pour aider dans les difficultés – 800 visites le 1^{er} mois.

Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation

- Une formation à destination des points jeunesse sur l'Action Stage (suivi du projet créé en 2019) et mis en place dès 2020 / une information/formation aux nouveaux membres des points jeunesse (BUG 1 + Amo Chaloupe + Ittre)
- Organisation des journées de l'Emploi BW avec le Service Communal de Braine l'Alleud (Annulé malgré les préparations suite au confinement)
- La rencontre trimestrielle des points jeunesse avec mise à jour post-covid en fonction des besoins des Point Jeunesse.
- Séminaire sur « Comment communiquer avec ses publics en période covid »
- Une formation à destination des points jeunesse sur l'allocation d'études en visio-conférence et les recours en supérieur et secondaire ainsi que le prêt d'études
- Formation à l'accueil des publics LGBTQIA+ dans les permanences d'information
- Journées de l'Orientation des Jeunes en BW- guides
- Action Job dans les Point Jeunesse.
- The Choice (Amo Jodoigne)
- Rencontre préparatoire pour les Journées de l'Orientation.
- Groupe de travail sur l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS° pour créer les projets EVRAS à venir de l'institution

Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'études, commune...)

En 2020, l'asbl observe que deux thématiques se détachent et font référence à des questionnements sur l'enseignement ainsi que les jobs étudiant. Les deux tranches d'âges majoritairement touchées sont les 12-15 ans (2^{ème} place) et les 19-26 ans (1^{ère} place) avec un public légèrement plus féminin à l'image de 2019 (56% des demandes proviennent de personnes de genre féminin contre 44% de genre masculin).

Plus précisément comme en 2019, il y a un pic de demandes sur les thématiques liées à l'enseignement (orientation scolaire, allocations et prêts d'études, statut étudiant et les démarches après études), s'en suivent les demandes liées à la législation sur le job étudiant. Beaucoup de demandes d'aide liées aux allocations d'études dans le supérieur et dans le secondaire (essentiellement de compréhension de la loi et d'accompagnement sur le site Internet de la FWB). En matière de service, c'est également l'aide à la création de CV et de lettre de motivation qui sont le plus sollicités. Enfin, les autres thématiques en forte demande sont : l'orientation scolaire, les allocations familiales, les demandes liées à la promotion sociale et les démarches après les études et de l'utilisation du cyberspace.

Infor Jeunes a rendu 331 services aux jeunes dans leur permanence, à savoir des aides à l'obtention d'allocations d'études et attestations Student @ work. Ils mettent également la photocopieuse à leur disposition pour l'impression de CV, lettres de motivation ou document administratifs, des préservatifs et également des lecteurs de carte ID à leur disposition.

Les jeunes proviennent du Brabant wallon ou sont scolarisés en Brabant wallon (et du coup proviennent d'autres provinces ou régions). Pour les demandes d'allocations d'études, l'asbl touche des personnes provenant de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles grâce à un référencement efficace sur Internet et un travail de réseautage avec le service de la FWB.

Formation des travailleurs :

Les travailleurs ont suivi des formations individuelles en ligne ayant pour thèmes : bourse aux outils et animations (FIJWB), fracture numérique, orientation, formation site web, Habitat un défi pour les jeunes, fracture numérique, international, Formations EVRAS généraliste, Sexualité des jeunes, Jeunes et addictions, Potentiel pédagogique des jeux vidéo, Précarité des familles, Je me forme et je m'informe, logement des jeunes, formation à la semaine numérique, Harcèlement sur 3 jours.

La direction a suivi une formation sur « Coronavirus : les mesures de prévention et de prévention pour prévenir les risques biologiques » et une formation sur les risques psychosociaux.

Moyen de communication avec le public :

Les réseaux sociaux :

- Facebook avec différentes pages
- Linked in

- Google page entreprise
- Site Internet
- Instagram
- Newsletter

B. Le projet J Surf

Le projet J Surf a lieu sur 3 provinces. Effectivement, les Centres Infor Jeunes de Namur et de Mons ont rejoint ce projet notamment en termes de création de cartes.

En pratique, il s'agit de l'organisation de 3 réunions par an, lors desquelles l'ensemble des travailleurs dédiés au projet J Surf dans chaque centre discutent des thématiques pour l'ensemble de l'année. Les thématiques sont dispatchées entre les Centres et les cartes sont réalisées localement. Les équipes travaillent avec l'aide d'un cloud afin de faciliter le transfert de données graphiques. Un canevas ainsi qu'une bannière spécifique permettent de réaliser les cartes pour chaque province. Les commandes et facturation sont réalisées par chaque centre individuellement.

Suite aux actions et réflexions de l'année 2019, l'asbl a continué la mise en place en 2020 de différentes cartes dont des cartes EXTRA (pour l'enseignement spécialisé avec l'Exception ASBL) ainsi que des cartes RESEAU.

Liste des thèmes abordés par les cartes en 2020 :

- Développement d'une nouvelle collection les Cartes Extra : adaptation du message de la carte J Surf à l'enseignement spécialisé :
 - La carte Xtra « Centre de jour », imprimées en 500 exemplaires ;
 - La carte Xtra « Formation », imprimées en 500 exemplaires.
- Création et impression de cartes en fonction de l'actualité et des demandes/besoins de jeunes détectés via les statistiques et animations :
 - La carte « Harcèlement », imprimée en 7500 exemplaires ;
 - La carte « Harcèlement : services de Nivelles », imprimée en 2500 exemplaires ;
 - La carte « Décentralisation » avec la liste et les coordonnées des différents points jeunesse mis à jour, imprimée en 750 exemplaires ;
 - La Carte réseau « Syndicats », imprimée en 2500 exemplaire ;
 - La carte réseau « CPAS », imprimée en 1000 exemplaires.
- Ré-actualisation et réimpression :
 - 2500 cartes réseau « AMO » ;
 - 2500 cartes « Décroche un stage à ta hauteur » ;
 - 2500 cartes « Pose ta candidature » ;
 - 2000 cartes « IST » ;
 - 1500 cartes « Permis de conduire » ;
 - 500 cartes « Accro au smartphone » ;
 - 1500 cartes « Accrochage scolaire – School adventure » ;
 - 750 cartes « MJ du bévé » ;
 - 500 cartes « Conseil Provincial des Jeunes du Brabant-Wallon ».

Lieux de distribution des cartes :

- 15 répartis dans la commune de Nivelles
- 8 répartis sur la commune de Braine-l'Alleud
- 3 sur la commune de Genappe
- 4 sur la commune de Waterloo
- 1 sur la commune de Grez Doiceau (Police Ardennes Brabançonnaises)
- 4 sur la commune de Tubize
- 12 sur la commune de Wavre
- 2 sur la commune de Genval
- 2 sur la commune de Court Saint Etienne
- 3 sur la commune de Jodoigne (+ 1 dans Bus4you)
- 4 à LLN (administration communale et CIO)
- 1 sur la commune de Rixensart (MJ)

- 1 sur la commune de Beauvechain
- 1 sur la commune d'Orp Jauche (MJ)
- 2 sur la commune de Perwez (SCAJ et Da Vinci)
- 1 sur la commune d'Incourt
- 1 sur la commune de Chastre (décentralisation Carrefour J)
- 1 sur la commune de Mont Saint Guibert
- 1 sur la commune d'Ittre
- 5 à Ottignies (La chaloupe, Ecole de devoirs de Limelette et Espace Cœur de Ville)

Les nouveaux lieux en 2020 (comptabilisé dans la liste précédente) :

- Le Cabestan à Braine l'Alleud (aide à la jeunesse – lieu d'hébergement)
- L'Atalante à Nivelles (aide à la jeunesse – lieu d'hébergement)
- Le Colombier à Houtain le Val (aide à la jeunesse – lieu d'hébergement)
- L'Estacade à Braine l'Alleud (aide à la jeunesse – lieu d'hébergement)
- Ecole Jean Bosco à Louvain la Neuve
- Service jeune à Ittre

Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes :

- Les Zones de police du Brabant wallon
- Les services communaux des Communes du Brabant wallon
- Les bibliothèques du réseau provincial

Les Journées de L'orientation

Avant l'évènement

Le projet nécessite d'organiser des réunions en interne mais également avec la Province et le SIEP pour évaluer l'ensemble des paramètres (événement global, stand Infor Jeunes, accueil, guides, objectifs visés, ...). La coordination d'Infor Jeunes travaille en lien étroit avec la coordination du SIEP (par mail ou téléphone et des réunions préparatoires). Ils organisent également des réunions avec les décentralisations dans ce cadre.

- 1 formation « accompagnement JO » a été organisée avant l'évènement à Nivelles afin de mettre les travailleurs au courant des éventuels changements et d'expliquer les méthodes prévues (liens avec les stands, ...).
- C'est également à ce moment-là qu'ils distribuent les T-shirts, ticket repas et badges.
- Réalisation d'une capsule vidéo sur le Game Design pour l'animation du jeu et de l'ensemble du scénario de la vidéo.

Durant l'évènement

Durant l'évènement, Infor Jeunes a proposé 1 stand cette année. L'accueil et la gestion du flux ayant été pris en charge par le SIEP et les stewards de la Province du Brabant wallon. Infor Jeunes BW a également construit une vingtaine de parcours guidés pour les écoles en ayant fait la demande. L'évènement a eu lieu les 6 et 7 mars 2020 à la Sucrierie à Wavre.

- Un jeu d'énigme sur le thème de la découverte d'un métier, cette année, les groupes de jeunes ont été amenés à explorer des univers professionnels en interrogeant des personnes de terrain passionnées par leur métier. À chaque rencontre, ils obtenaient un indice qui leur permettait de découvrir un métier bien précis, choisi par l'équipe d'Infor Jeunes et le Siep, celui de GameDesigner.
- Infor jeunes a accueilli 1 522 jeunes le vendredi 6 mars 2020. Le samedi, 1 602 personnes sont venues à la Sucrierie.
- Pour guider les groupes scolaires inscrits, ils ont accompagné 500 jeunes sur la journée du vendredi.
- 101 demandes d'informations généralistes ont été comptabilisées durant les deux journées de l'orientation des jeunes en Brabant wallon
- 15 guides issus des points jeunesse et 4 guides Infor Jeunes.

- L'accompagnement des jeunes dans le salon a été géré par Infor Jeunes grâce à une équipe de volontaires (15) provenant de tous les points jeunesse Infor Jeunes du Brabant wallon mais également de la Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles.

Après l'événement

Le projet des Journées de l'Orientation des Jeunes en Brabant wallon nécessite de rester concentré sur lui toute l'année car il y a énormément de paramètres qui sont hors de la zone d'influence d'Infor jeunes : la participation des guides, la date de l'évènement et les partenaires, par exemple. Ainsi, ils commencent à travailler sur l'évènement dès la semaine qui suit les journées de l'orientation des jeunes. Ils mettent rapidement en place l'évaluation afin de réfléchir aux perspectives pour l'édition suivante en lien avec les partenaires et les travailleurs externes.

Ensuite, l'asbl organise une évaluation externe vers les guides (envoi par email, screening téléphonique et dépouillement). Elle comporte l'ensemble des choses que l'on pourrait faire évoluer voire changer, ou les apports nouveaux qui seraient nécessaires en lien avec la société ou les phénomènes nouveaux liés aux jeunes.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Nombre de jeunes fréquentant le centre :
 - En permanence physique : 516 personnes
 - En permanence téléphonique : 1052 personnes
 - Par email / chat : 426 personnes
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ; 102
- Nombre de partenaires ; 93

Pour le projet « J-Surf » :

- Nombre de cartes distribuées ; 18 000 cartes
- Nombres de porte-cartes ; 76

Pour les Journées de l'orientation :

- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement : 19
- Nombre d'heures de préparation : 100
- Nombre de jeunes touchés : 606

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 50.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 10 décembre 2020.

La subvention a été liquidée le 15 juillet 2021 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Infor Jeunes » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'association a pour but, désintéressé, d'informer, d'aider et de conseiller les jeunes dans tous les domaines qui les concernent, au moyen, notamment, de permanences d'accueil, de publications, d'animations et de formations. Ces services favorisent chez les jeunes des choix libres et responsables, à les aider à conquérir leur autonomie.

L'asbl fournit aux jeunes du Brabant wallon des conseils et informations utiles pour soutenir leur questionnement (orientation scolaire, allocations et prêts d'études secondaires et supérieures, statut étudiant et les démarches après études, législation sur le job étudiant, allocations familiales et l'utilisation du cyberspace...). Elle aide aussi les jeunes par exemple à la création de CV et de lettre de motivation. Plus 1990 de jeunes ont pris contact par divers moyens avec Infor Jeunes.

L'asbl collabore avec 93 associations différentes. La réelle plus-value d'Infor Jeunes s'inscrit, donc, dans l'accompagnement et le suivi des jeunes du BW. Le rapport coût/qualité est satisfaisant avec presque 2600 jeunes touchés en 2020 malgré la situation sanitaire difficile.

Situation suite à la crise sanitaire

L'asbl a dû fermer les locaux durant le 1^{er} confinement ce qui explique une fréquentation moindre qu'en 2019. De plus, plusieurs animations ont été annulées.

Pour les J Surfs :

Durant l'année 2020, la première distribution (mars 2020) a dû être interrompue, suite à la mise en place du confinement. La seconde qui devait avoir lieu au mois de mai n'a pas pu être effectuée pour les mêmes raisons. Ils ont réalisé la troisième distribution à partir du mois de novembre 2020 et ont étendu leur temps de distribution jusqu'à la fin du mois de janvier 2021 afin de pouvoir s'adapter aux mesures sanitaires mises en place dans chacune des structures où se trouvent les panneaux J-surfs. Ils n'ont pas pu se rendre dans toutes les structures ; certaines étaient fermées ou fermées au public extérieur durant cette période, suite aux mesures sanitaires.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2019-2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°34 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « C'est Tout Com »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des Sociétés et des Associations ;

Vu le programme stratégique transversal 2019-2024 de la province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 9.3 « *Soutenir la diversité de l'offre culturelle en Brabant wallon* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « C'est Tout Com » couvrant l'exercice 2020 ;

Vu les statuts de l'asbl « C'est Tout Com » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 35121) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « C'est Tout Com » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « C'est Tout Com », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. « C'est Tout Com »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs

1. Proposer gratuitement le recours à l'action « Les caravanes des Artistes » aux communes et lieux touristiques, à raison de 30 journées (dont au moins une par commune) entre le 4 juillet et 6 septembre ;
2. Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).

Indicateurs quantitatifs

1. Conclure des partenariats privilégiés avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon ;
2. Participer à l'opération Place aux artistes.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « C'est Tout Com » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Indicateurs qualitatifs :

- 1. Proposer gratuitement le recours à l'action « Les caravanes des Artistes » aux communes et lieux touristiques, à raison de 30 journées (dont au moins une par commune) entre le 4 juillet et 6 septembre ;*

C'est Tout Com a bien proposé gratuitement 30 représentations pour 20 communes du Brabant wallon entre le 4 juillet et le 6 septembre. On peut signaler que les Caravanes des Artistes ont accueilli 4240 spectateurs brabançons wallons en respectant les jauges imposées par le CODECO.

2. Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).

L'asbl a bien mentionné le partenariat avec la Province du Brabant wallon par l'apposition du logo sur tous les supports de communication ainsi que lors des activités grâce au roll up « Place aux artistes » fourni par l'administration provinciale.

Indicateurs quantitatifs :

1. Conclure des partenariats privilégiés avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon

Lors de l'opération Place aux artistes, C'est Tout Com a mis en place un partenariat avec la Fondation Folon, le Bois des Rêves et le Château d'Hélécine.

2. Participer à l'opération Place aux artistes

C'est Tout Com a bien participé à l'opération Place aux Artistes en proposant aux communes du Brabant wallon, le projet « Les Caravanes des Artistes ».

Liquidation des subventions

La subvention pour l'opérationnalisation du projet « Les Caravanes des Artistes », dans le cadre de Place aux artistes, de 75.000 euros a été octroyée le 29 octobre 2020.

La subvention a été liquidée le 31 décembre 2020 sur base des justificatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « C'est Tout Com » ont été examinées par l'administration.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour objet le conseil et le soutien promotionnel, organisationnel, matériel et/ou financier des artistes ou événements à caractère culturel ou historique ou associations sans buts lucratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'ailleurs. L'association peut ainsi entreprendre toute action et organiser toute manifestation pour les réaliser. L'association peut également entreprendre certaines activités économiques à condition que le produit soit affecté exclusivement à l'objet social.

L'asbl a permis à 20 communes du Brabant wallon d'intégrer un spectacle gratuit dans leur programmation dans le cadre de l'opération Place aux Artistes. Grâce aux caravanes, 4240 spectateurs ont pu se divertir durant l'été 2020. Le rapport coût/qualité est satisfaisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°35 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau asbl »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme stratégique transversal 2019-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 9 « *Exploiter la richesse culturelle du territoire* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2018 relative au contrat de gestion 2018 – 2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu les statuts de l'asbl « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35180) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 7 septembre 2021 par le Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2022 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Organiser annuellement des concerts à destination du grand public.

- Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzkik ».
- Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée.
- Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon »

2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl.
- Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités.
- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Organiser annuellement des concerts à destination du grand public.

Organisation de 69 concerts pour 13.325 spectateurs sur la saison 2019-2020 de la Ferme du Biéreau. L'asbl a aussi permis nombreux festivals comme : Open Jazz festival organisé en collaboration avec le Kot à projet Certino, festival Est-Ouest en partenariat avec l'ASBL Festival Est-Ouest... La Ferme du Biéreau a accueilli 28.150 visiteurs/an (diminution de presque 40% par rapport à la saison précédente). Abonnés : 378

La ferme du Biéreau a programmé 11 Midzik (3 reportées et une annulée). Ce sont des concerts qui se déroulent entre 13.00 à 14.00 pour un public principalement universitaire. 2593 personnes ont pu y assister. Et a aussi organisé 4 (dont une annulée) concerts labellisés « siestes acoustiques ». Les spectacles ont lieu le dimanche après-midi tout en douceur et en musique (150 personnes max) dans la grange aménagée comme espace intimiste – 330 personnes.

La ferme du Biéreau a aussi participé à des coproductions comme entre autres :

- Le spectacle « Pierre et Le Loup » créé en 2015 a été joué (en Belgique et à l'étranger) comme par exemple au Centre culturel de Marche en Famenne, à la Maison de la culture d'Arlon, au Forum de Liège (1100 personnes) et 4 représentations aux Folies Bergères à Paris (5000 spectateurs) pour les Fêtes de Noël.
- « L'Envol », un projet jeune public porté par Marie-Rose Mayele, alias Lily dans les Déménageurs. Un duo musical, Mazima, qu'elle forme avec Esinam Dogbatse et qui raconte l'histoire de 2 sœurs musiciennes sur des rythmes AfroUrban Jazz.

Une coproduction de la Ferme du Biéreau avec la Cie SQueezz avec le soutien de la Maison qui chante. Le spectacle est reconnu par Arts et Vie pour les scolaires. 2 représentations.

- La Famille Handeldron, un projet jeune public qui emmène le public pour un voyage déjanté grâce au rock festif. L'album a été enregistré dans le studio de la Ferme du Biéreau. 5 représentations.

- La Ferme du Biéreau a coproduit avec le Théâtre Le public, le spectacle « NinaLisa ». C'est une odyssée musicale qui met en relation Nina Simone et sa fille Lisa.
- « NinaLisa » a été joué 18 fois au Festival Off d'Avignon. Les retours ont été incroyables.
- La traversée – spectacle de comédienne et pianiste - voyage musical poétique à partir de 10 ans
 - Le roi qui n'aimait pas la musique : jeune public – conte musical

Ce Pôle prend de l'ampleur. Il y a eu 54 représentations pour 15500 spectateurs.

La Ferme met également ses locaux à disposition pour des artistes émergents ou plus reconnus pour des résidences (Suarez, Arménia, Blanche et Tandem 66 (annulé)...).

- Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzik ».

Le 10^{ème} Kidzik festival est dédié à un public familial et les enfants de 0 à 12 ans pour 18 concerts associés à 16 différentes activités comme des ateliers musicaux, parents-bébé, chants, danses, fabrication d'instruments, percussions... 1507 spectateurs - 2019-2020 ne fut pas une bonne édition à cause du temps maussade.

- Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée.

La Ferme du Biéreau a bien apposé le logo provincial sur tous ses supports de promotion. La pancarte provinciale dans le hall d'entrée est bien apposée.

- Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon »

Les travaux ont commencé le 2 septembre 2019. L'inauguration a eu lieu le 10 octobre 2020. « L'espace d'Est » devenu une salle polyvalente à taille humaine disponible à la location pour les habitants et les étudiants de Louvain-la-Neuve.

Les écuries peuvent accueillir jusqu'à 180 personnes, une scène mobile de 20m², une loge, un bar, un foyer,... Un nouveau lieu sur 2 étages pour les artistes émergents, les concerts jeunes public ou encore un jazz-club. La cour a été aussi repensée afin d'intégrer harmonieusement l'ensemble.

Le nom de la salle du 1^{er} étage est à l'étude avec le Président du collège.

2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl.

340 places ont été données à la Province pour pouvoir les offrir aux brabançons wallons par le biais de concours. La collaboration entre la Province du Brabant wallon et la Ferme du Biéreau continue d'être positive. Il faut noter une moyenne de 50% de présence effective pour les places mises en concours.

- Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités.

La Province du Brabant wallon n'a fait aucune demande en 2020

- Transmettre à l'administration provinciale, à la fin de chaque année culturelle, les chiffres de fréquentation de chaque spectacle et activité

Les chiffres de fréquentation ont bien été transmis à l'administration provinciale.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2019 - 2020.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ont été examinées par l'administration.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 45.000 euros pour l'année 2020 a été octroyée le 10 décembre 2020 avec une avance de 80% (36.000€) et mise en liquidation le 29 janvier 2021. Le solde de la subvention (9.000€) a été liquidé le 28 juin 2021 sur base des justificatifs.

La subvention dans le cadre de Place aux artistes de 24.000€ pour 2020 a été octroyée le 29 octobre 2021 est en cours de liquidation sur base des justificatifs.

Rapport coût du service/qualité

L'asbl a pour but la programmation culturelle et artistique de la Ferme du Biéreau sur le site de Louvain-la-Neuve ainsi que l'affectation des locaux et la gestion de l'infrastructure, de manière à la mettre à disposition d'utilisateurs extérieurs. Les locaux de la Ferme du Biéreau sont destinés à l'exercice d'activités culturelles principalement liées à l'étude, à la promotion et à la pratique de la musique ainsi qu'à l'organisation d'événements par l'asbl. De plus, elle travaille en étroite collaboration avec l'UCL et la Ville d'Ottignies-LLN.

En plus de l'organisation de concerts et festivals tout public, l'asbl fournit aux artistes un lieu de résidence pour leur création musicale dans les meilleures conditions possible. Elle participe aussi à des coproductions avec des asbl belges qui sont jouées en Belgique et à l'étranger. Le rapport coût/qualité est satisfaisant avec presque 29.000 spectateurs accueillis sur la saison 2019-2020 malgré la situation sanitaire.

Situation suite à la crise sanitaire

La Ferme du Biéreau, comme tous les opérateurs culturels, a subi de plein fouet la crise du covid. Toutes les activités en ont souffert. C'est notamment le cas de la saison de la Ferme, mais aussi des locations de salles (importante source de revenus), de concerts organisés hors des murs, activités de création artistique. Avant le confinement, l'année s'annonçait excellente, nettement plus favorable que le budget initialement prévu, notamment grâce au grand succès de la production du spectacle Pierre et le loup aux Folies Bergère de Paris et à de gros concerts qui n'étaient pas prévus initialement (Tryo, Suarez). La situation financière a pu être maintenue grâce aux aides covid.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°36 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.2 « Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 mars 2018 relative au contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34521) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 29 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2018-2020 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptées ;
- Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies ;
- Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon ;
- Statistiques sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétole de l'association ;
- Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site internet performant et les réseaux de promotion.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches ;
- Grille et agenda de l'ensemble des manifestations accueillies ;
- Rapport du suivi de la convention avec la Commune de Court-Saint-Etienne ;
- Rapport des conventions de collaboration avec les autres acteurs publics locaux et supra-locaux ;
- Procès-verbaux des réunions du Comité de Pilotage.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptées :

Le Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM) est composé de 16 membres dont des représentants de la Province du Brabant Wallon, de la Commune de Court-Saint-Etienne, du Centre Culturel du Brabant Wallon et de six membres particuliers.

Depuis 2018, la gestion de l'association fait appel hebdomadairement aux services d'un ALE, ce qui permet d'assurer les petites réparations quotidiennes et un entretien régulier des divers espaces. La collaboration avec la Commune de Court-Saint-Etienne permet également de solliciter certains services.

Suite à l'analyse de l'unique offre reçue et ouverte en date du 7 janvier 2019, le Collège communal de la Commune de Court-Saint-Etienne a décidé, en sa séance du 13 février 2019, d'arrêter la proposition d'attribution pour le Lot 1 (travaux d'aménagement et de transformation des bâtiments du parc d'exposition) et le Lot 2 (travaux d'aménagement et transformation des voiries, revêtement de sol en hydrocarboné) pour cause de dépassement important des prix de la soumission déposée par rapport à l'estimation du montant des travaux et d'offre hors budget.

En vue de relancer un nouveau marché, les cahiers spéciaux des charges ont été adaptés par les bureaux d'études. Le Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Parc à Mitrailles (PAM), du 12 mars 2019, a validé les adaptations à apporter aux cahiers des charges et la fermeture du PAMexpo, pour une période allant du 10 janvier jusqu'au 08 mai 2020, en vue de l'exécution. Le dossier relatif au nouveau marché des travaux d'aménagement du PAMexpo a été présenté au Conseil communal de la Commune de Court-Saint-Etienne en date du 25 juin 2019. Par décision du Collège communal, le Lot 1 a été attribué le 06 novembre 2019 et le Lot 2 le 11 décembre 2019.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 et du premier confinement, l'exécution a été interrompue du 24 mars au 26 avril 2020. Les entrepreneurs devant s'adapter aux mesures sanitaires en vigueur, l'exécution s'est prolongée jusqu'au 20 août 2020.

1.2 *Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies :*

Si les événements récurrents fréquentant le PAMexpo n'ont pu être organisés en 2020, le contact avec les organisateurs a été maintenu tout au long de l'année. Plusieurs d'entre eux souhaitent mettre en place leurs manifestations dès septembre 2021, d'autres en 2022.

1.3 *Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers :*

Malgré le peu d'organisations accueillies, le PAMexpo a pu accueillir le tournage du magazine d'informations « Investigation » de la RTBF ce qui a offert une visibilité supplémentaire du hall ainsi que les occupations de l'école l'Escale et de l'exposition Dinoshark, de nouveaux occupants qui ont été satisfaits de l'accueil et des infrastructures.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 *Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon :*

Le PAMexpo a accueilli 6 manifestations, soit 18 jours d'occupation (9 jours événements et 9 jours de montage/démontage).

2.2 *Statistiques sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétole de l'association :*

Une collaboration avec la Province du Brabant wallon.:

En raison de la période réservée aux travaux d'aménagement et de la crise sanitaire, aucun événement n'a pu être mis en place par la Province du Brabant wallon au PAMexpo.

Une collaboration avec la Commune de Court-Saint-Etienne.:

En raison de la période réservée aux travaux d'aménagement et de la crise sanitaire, seule la Fête Stéphanoise a pu se dérouler en janvier 2020 (5 jours d'événements et 2 jours de montage/démontage).

Par ailleurs, l'association Parc à Mitrailles (PAM) collabore également avec d'autres acteurs locaux tel que le Centre Culturel du Brabant wallon (CCBW). Cependant, en raison de la période réservée aux travaux d'aménagement et de la crise sanitaire, le CCBW n'a, malheureusement, pas pu développer ses activités au sein du PAMexpo en 2020.

2.3 *Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site internet performant et les réseaux de promotion :*

Le PAMexpo dispose de son propre site internet (www.pamexpo.be), s'y retrouvent l'agenda des manifestations, un historique du Hall, une présentation de l'A.S.B.L. et un formulaire de contact. Les organisateurs peuvent y télécharger le logo du PAMexpo, la fiche de renseignements d'un événement ou encore les plans du hall. Etant donné le peu d'événements ouverts au public qui ont pu être organisés, le trafic généré en 2020 a été moindre, d'environ 30%, par rapport à 2019 (52 300 visites).

Une page Facebook dédiée (<https://www.facebook.com/pamexpo>) annonce également les activités, les communications officielles et relaie certains articles de presse qui concernent le PAMexpo. Cette page a obtenu 163 nouvelles mentions "J'aime" en 2019, pour un total de 603 mentions au 31 décembre 2019 et 640 abonnés. La fréquentation de la page n'a pas sensiblement augmenté en 2020, l'organisation d'événements publics n'étant pas autorisée durant la crise sanitaire. Un profil Instagram a également été créé courant 2019.

De nombreux médias diffusent l'actualité du lieu. En 2020, les travaux d'aménagement du PAMexpo ont été relayés par plusieurs médias dont la RTBF, TVcom, La DH et l'Avenir :

- https://www.lavenir.net/cnt/dmf20200117_01431813/cure-de-jouvence-pour-le-pamexpo-a-court-saint-etienne ;
- https://www.rtf.be/info/regions/detail_gros-chantier-en-perspective-au-pam-expo-de-court-saint-etienne?id=10399318 ;
- <https://www.dhnet.be/regions/brabant/un-chantier-de-cinq-mois-pour-relifter-le-pam-expo-a-court-saint-etienne-5e0f9a9b9978e272f995525a> ;
- https://www.tvcom.be/video/info/societe/court-saint-yotienne-le-parc-a-mitrailles-fait-peau-neuve-_25439_89.html.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2020, octroyée en date du 26 novembre 2020 a été liquidée en date du 04 août 2021.

Une subvention extraordinaire de 1.045.000,00 € pour soutenir les travaux de mise aux normes et d'aménagement du PAMexpo, octroyée en date du 15 décembre 2015, et ayant bénéficié de reports de délai, à savoir :

- en sa séance du 18 octobre 2018, le Collège provincial a décidé d'accorder une prolongation de délai jusqu'au 30 novembre 2019, avec la possibilité de solliciter une nouvelle prolongation ;
- en sa séance du 12 décembre 2019, le Collège provincial a décidé d'accorder une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2020, avec la possibilité de solliciter une nouvelle prolongation ;
- en sa séance du 10 septembre 2020, le Collège provincial a décidé d'accorder une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2021, sans possibilité de solliciter une nouvelle prolongation ;
- en sa séance du 18 août 2021, le Collège provincial a décidé d'accorder une prolongation de délai jusqu'au 31 octobre 2021, sans possibilité de solliciter une nouvelle prolongation.

Il est à noter que cette subvention est liquidée par tranche, à savoir :

- une avance de 25%, soit 261.250,00 €, en date du 20 janvier 2016 ;
- une 1ère tranche de 5.134,27 € en date du 07 avril 2020 ;
- un correctif de 2.000,00 € portant sur la 1ère tranche en date du 25 juin 2021 ;
- une 2ème tranche de 161.502,31 € en date du 19 mai 2020 ;
- une 3ème tranche de 32.379,30 € en date du 06 juillet 2020 ;
- une 4ème tranche de 101.020,19 € en date du 22 juillet 2020 ;
- une 5ème tranche de 209.873,75 € en date du 18 août 2020 ;
- une 6ème tranche de 68.543,79 € en date du 03 décembre 2020 ;
- une 7ème tranche de 1.935,12 € en date du 03 décembre 2020 ;
- une 8ème tranche de 40.519,84 € en date du 12 janvier 2021 ;
- une 9ème tranche de 7.566,68 € en date du 08 mars 2021 ;
- une 10ème tranche de 15.888,95 € en date du 15 mars 2021 ;
- une 11ème tranche de 84.901,45 € en date du 18 mai 2021.

A ce jour, sur base des pièces justificatives reçues, le montant justifié se porte donc à 992.515,65 €, l'association devant encore justifier 52.484,35 €.

Analyse qualité / coût du service

L'association a pour but de concevoir et gérer, notamment sur le site du Parc à Mitrailles à Court-Saint-Etienne, un centre d'évènements à caractère socioculturel, artistique, économique et touristique. La vocation de ces évènements est régionale, européenne et internationale.

Le site du PAMexpo se veut être un instrument de dynamisation des divers secteurs de la vie provinciale et, en particulier, un outil au service du développement économique du Brabant wallon et à ce titre, il joue, directement ou indirectement, un rôle moteur dans le déploiement de l'économie et le

rayonnement culturel du Brabant wallon. De plus, le PAMexpo, au vu de son architecture, de sa dimension et de sa modularité, uniques en Brabant wallon, permet une gamme de produits évènementiels incomparables. En termes d'accueil, le PAMexpo peut accueillir, au maximum, 1.600 visiteurs.

Malheureusement, en raison de la période réservée aux travaux d'aménagement et de la crise sanitaire, le PAMexpo n'a pas pu accueillir son nombre habituel de manifestations. En 2020, le PAMexpo a accueilli 6 manifestations pour un total de 18 jours d'occupation (9 jours d'événements et 9 jours de montage/démontage) contre 23 manifestations, représentant un total de 137 jours d'occupation (57 jours d'événements et 80 jours de montage/démontage), en 2019. Le rapport qualité/coût du service est donc négatif pour l'année 2020 mais à cause d'une situation indépendante de la volonté de l'association (crise sanitaire). D'années en années, le PAMexpo a su démontrer la qualité de ses services (accueil et infrastructures) et de nombreux organisateurs ont émis le souhait de mettre en place leurs manifestations dès septembre 2021 et dans le courant de l'année 2022. Une reprise de l'activité est donc à prévoir pour l'année 2022.

Situation financière du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

Le premier semestre de 2020 était réservé aux travaux d'aménagement du hall, la seconde partie de l'année annonçait une occupation similaire aux années précédentes. Cependant, la crise sanitaire, les différents confinements et les mesures sanitaires liées ont contraint les organisateurs à annuler les évènements prévus. Ne pouvant accueillir des manifestations d'envergure, le PAMexpo a, malgré tout, réussi à recevoir quelques petites occupations tout en respectant les mesures sanitaires (tournage RTBF, école Escal, exposition Dinoshark). De cette année difficile pour le PAMexpo et pour l'ensemble du secteur évènementiel, l'association retiendra donc essentiellement la mise en œuvre des travaux d'aménagement du hall grâce au subside extraordinaire octroyé par la Province du Brabant wallon.

Si les évènements récurrents fréquentant le PAMexpo n'ont pu être organisés en 2020, le contact avec les organisateurs a été maintenu tout au long de l'année. Plusieurs d'entre eux souhaitent mettre en place leurs manifestations dès septembre 2021, d'autres en 2022.

En 2020, les travaux d'aménagement devaient initialement s'étaler de janvier à mai mais l'association avait prévu de réserver un mois supplémentaire en cas d'éventuels retards. Tenant compte de ce semestre sans possibilité de pouvoir accueillir des occupations, l'association avait présenté un budget annonçant un chiffre d'affaires de 32.000,00 € lors de son C.A. du 20 novembre 2019. Pour rappel, en 2019, le chiffre d'affaires de l'association s'élevait à 51.799,35 €, 66.570,00 € en 2018, 48.615,00 € en 2017 et 65.036,29 € en 2016.

La crise sanitaire a retardé la fin des travaux d'aménagement au mois d'août 2020 et les occupations prévues de septembre à décembre 2020 n'ont pu être maintenues suite à la crise sanitaire. Seules quelques petites occupations ont pu être accueillies lorsque les mesures le permettaient.

Le budget adapté à la crise sanitaire et approuvé lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association du 07 septembre 2020 présentait un chiffre d'affaires de 9.250,00 €. Au terme de l'année 2020, c'est finalement un chiffre d'affaires de 8.715,00 € qui a été réalisé par l'association. L'impact de la crise sanitaire a donc entraîné une perte de 23.285,00 € (32.000,00 € - 8.715,00 €) sur le chiffre d'affaires 2020.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité (BWAQ)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « *Mobiliser une force d'investissements durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Brabant Wallon, Agro-Qualité (BWAQ) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34558) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmis en date du 30 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Brabant wallon, Agro-Qualité, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association ;
- Rapport qualitatif de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique « Made in BW » ;
- Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux ;
- Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées,...) ;
- Rapport qualitatif de l'automatisation du système de gestion (process de la commande à la facturation) ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyses de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Statistiques du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage ;
- Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA ;
- Evolution du nombre de géo-références des terres agricoles ;
- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ;
- Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon ;
- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP ;
- Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » ;
- Evolution de l'offre de produits « Made in BW » ;
- Evolution du nombre et du type de points de vente ;
- Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW » ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;
- Nombre d'évènements de promotion des produits locaux.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Rapport annuel d'activités du Réseau REQUASUD ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Rapports commercial et financier de la plateforme logistique et de promotion « Made in BW ».

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 *Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association :*

La plateforme est certifiée BIO depuis octobre 2019 afin de répondre aux demandes de certaines enseignes et s'ouvrir à de nouvelles opportunités.

L'audit de prolongation a eu lieu en décembre 2020 et la plateforme est certifiée comme plateforme logistique BIO jusqu'en janvier 2023.

La plateforme compte actuellement 44 producteurs BIO pour une offre de 860 produits BIO qui continue à s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux producteurs et produits.

1.2 *Rapport qualitatif de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique « Made in BW » :*

Aucune modification à la Charte n'a été apportée en 2020.

1.3 *Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux :*

Suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19, elle n'a participé à aucun événement provincial.

1.4 *Rapport des collaborations établies avec des tiers (Province du Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, ...) :*

En ce qui concerne la collaboration avec Sodexo, suite à la mise en place forcée du télétravail, la fréquentation des restaurants d'entreprise a considérablement diminué, voire a été nulle dans certains établissements. Les commandes en ont souffert.

Malgré cela, grâce au très bon contact avec le responsable du Sodexo GSK Wavre qui accorde une importance particulière aux produits locaux, l'association a vendu certains produits à destination des lunchs box.

Quant aux autres Sodexo, déjà clients de Made in BW en 2019, BWAQ observe un regain des commandes depuis le dernier quadrimestre 2020.

Début 2020, la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, qui s'inscrit dans une démarche de consommation de produits locaux au sein de ses crèches, a fait appel à la plateforme Made in BW. A l'été 2020, les livraisons de fruits et légumes bio ainsi que les produits laitiers bio ont débuté dans les 8 crèches de la commune.

Avant mars 2020, la collaboration avec le Bois des rêves était sur la même lancée que 2019. Après le confinement strict, l'autorisation de réouverture en take away a permis de maintenir des commandes. Pour 2021, les discussions sont déjà en cours et un rendez-vous est programmé.

En ce qui concerne le Château d'Hélécine, avant mars 2020, la collaboration s'est développée de manière identique à celle déjà bien établie en 2019. Suite à la fermeture temporaire, les commandes ont temporairement pris fin.

Quant à la collaboration avec la Province du Brabant wallon, les commandes ont été mises à mal suite à la crise sanitaire. L'annulation de la fête du personnel de la Province a tout de même donné lieu à la distribution d'un coffret cadeaux de produits locaux Made in BW.

L'association précise avoir contribué à l'événement privé TEDxUCLouvain – qui s'est réinventé en organisant des conférences à distance et en petits groupes – en fournissant des produits locaux placés dans une box destinée aux participants.

En septembre 2020, Made in BW a également participé à un événement organisé par l'Alliance Centre BW. Cet événement a rassemblé 80 entreprises et avait pour but de redynamiser le contact entre elles.

1.5 Rapport qualitatif de l'automatisation du système de gestion (process de la commande à la facturation) :

Au vu du nombre toujours croissant aussi bien de producteurs que de produits et de points de vente, l'association indique qu'il lui est apparu essentiel de réaliser une transformation digitale de son système de commandes afin d'automatiser tout le processus.

La première phase du projet consistait à présenter le catalogue « produits » (cadenciers Excel) sous la forme d'un WebShop. BWAQ a lancé une version B2C de ce WebShop lors du premier confinement pour tester l'outil et continuer à proposer les produits de ses producteurs. Ce service sous forme de "drive-in collect and go" rencontrant un certain succès, l'association continue à le proposer.

La deuxième phase en cours de finalisation consiste à coder un module pour le WebShop B2B permettant aux producteurs de se connecter à un espace professionnel de la plateforme. Dans cet espace, ils peuvent visualiser les commandes en cours, télécharger et imprimer les documents nécessaires à la préparation de la marchandise et à la facturation, notifier leurs produits éventuellement indisponibles...

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable :

La plateforme a initié des rencontres pour introduire la mobilité douce dans son process logistique, qu'elle précise avoir fait auditer dans un souci de diminution de son empreinte carbone.

Dans cette optique, une collaboration avec un transporteur externe a également été initiée.

En complément et dans une démarche zéro déchets, l'association a élargi son offre de produits en vrac.

1.7 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Via sa participation au projet Empreinte BW, l'association a été missionnée par la SOWALFIN pour coder un autre module connecté à sa plateforme, permettant aux producteurs de commercialiser des surplus de production. Cet outil sera opérationnel en même temps que le WebShop B2B.

1.8 Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube :

Sans objet.

2. Indicateurs quantitatifs

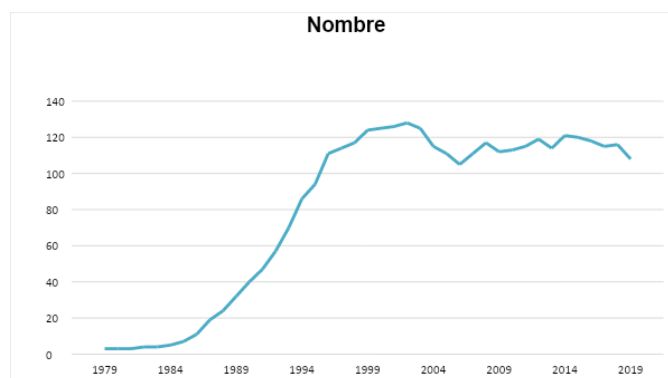
2.1 Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) :

En 2020, le nombre d'échantillons transmis est de 3.339 et le nombre de coordonnées GPS de 2.248 coordonnées, qui se répartissent comme suit :

Chaîne	Nombre d'échantillons qui ont été transmis	Nombre de coordonnées GPS
Qualité des Sols	2511	1701+547
Qualité des Nitrates Sols	685	
Qualité Minérales Fourrages et NIR Fourrages	116	-
Qualité des Amendements organiques	27	-

2.2 Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association :

Le nombre de comptabilités de gestion agricoles est passé de 118 en 2019 à 105 en 2020.



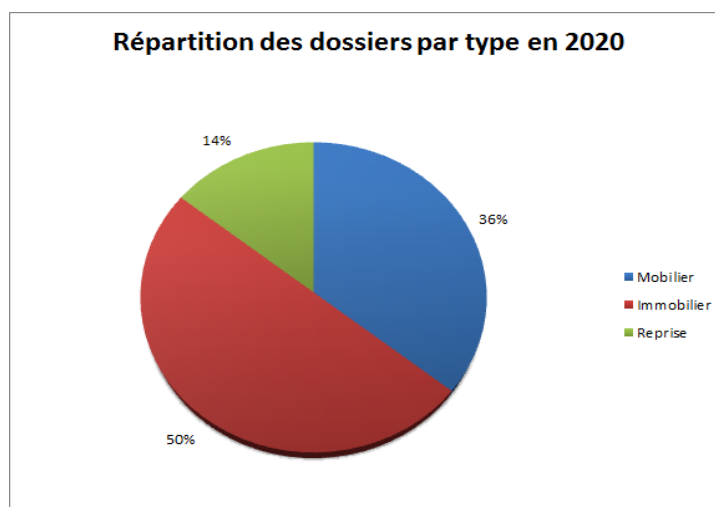
2.3 Statistiques du nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage :

En 2020, il n'y a eu qu'une comptabilité dans le secteur maraîchage.

2.4 Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA :

En 2020, il y a eu 31 dossiers introduits contre 20 en 2019.

Ci-après la répartition des types de dossiers, qui montre que la majorité étaient des dossiers d'investissement immobilier.



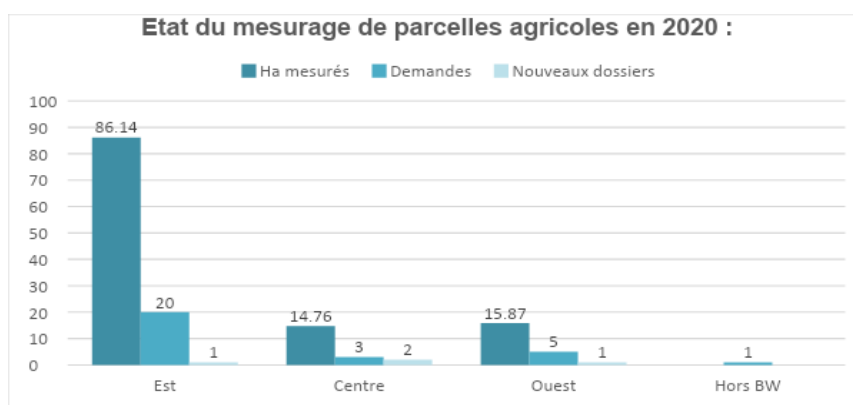
2.

2.5 Evolution du nombre de géo-références des terres agricoles :

2.248 terres ont été géo-référencées en 2020.

2.6 Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées :

Il y a eu 29 demandes, réparties comme suit : 20 pour l'est, 3 pour le centre, 5 pour l'ouest et une demande hors de la Province.



2.7 Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon :

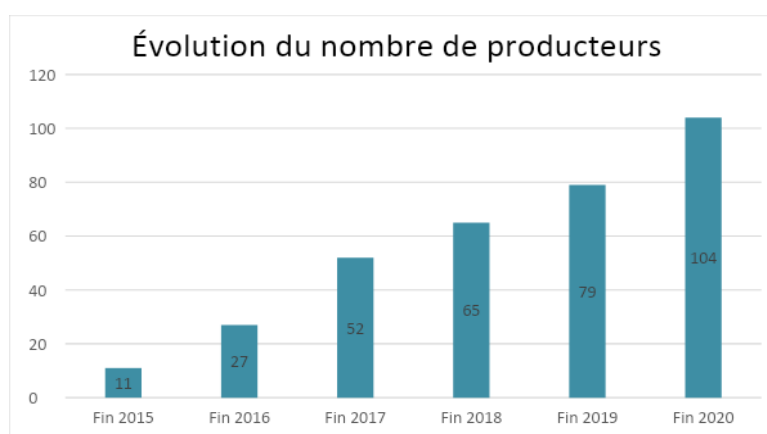
Sans objet.

2.8 Evolution des ressources humaines de l'association en ETP :

Le nombre d'ETP's est passé de 10 à 11 en 2020, suite à l'engagement d'un profil commercial supplémentaire en vue de renforcer la proposition de l'offre et répondre ainsi à la demande des épiceries qui s'est intensifiée suite aux changements de consommation rencontrés pendant la crise sanitaire liée au COVID-19.

2.9 Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » :

Le nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme est passé de 79 à 104 fin 2020.



2.10 Evolution de l'offre de produits « Made in BW » :

L'évolution du nombre de produits a suivi l'augmentation du nombre de producteurs pour avoisiner les 1.200 produits fin 2020.

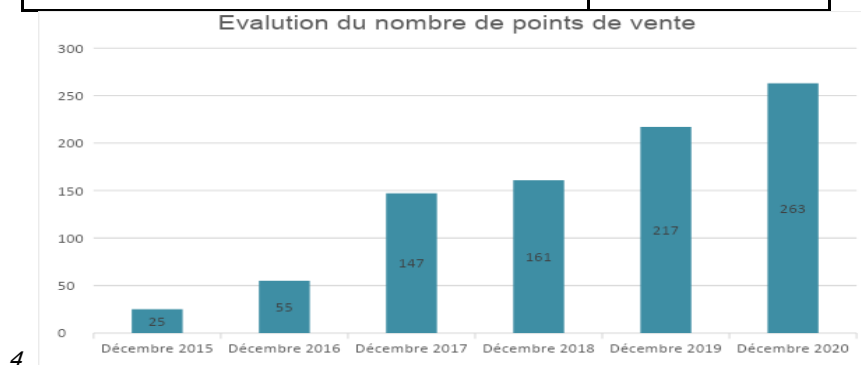
Soutenus par la plateforme, les producteurs locaux (déjà membres de Made in BW) peuvent diversifier leurs gammes de produits, tandis que de nouveaux producteurs adhèrent aux services proposés et viennent, de ce fait, compléter la liste des produits distribués. Cette offre constamment élargie permet d'accroître l'intérêt des distributeurs pour Made in BW.

2.11 Evolution du nombre et du type de points de vente :

Le nombre de points de vente est passé de 217 à 263 avec une augmentation significative du nombre d'épiceries.

3.

Carrefour intégrés & franchisés	53
Delhaize intégré & franchisés	36
Mestdagh	18
Cora	5
Epicerie/Magasins bio	58
Divers	93



2.12 Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW » :

Le chiffre d'affaire de la plateforme « Made in BW » a évolué de 803.607,96€ en 2019 à 990.833,91€ en 2020.

2.13 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Aucun support n'a été édité en 2020.

2.14 Nombre d'évènements de promotion des produits locaux :

Aucun évènement n'a eu lieu en 2020, ceux-ci ayant dû être annulés suite à la crise sanitaire.

Liquidation des subventions

Subvention 2020 : 265.000,00 €, octroyée en date du 20 février 2020, avec une avance de 80% (soit 212.600,00 €) liquidée en date du 21 février 2020. Le solde de la subvention (soit 53.000,00 €) est à liquider sur base des justificatifs avant le 31 octobre 2021.

Subvention extraordinaire 2020 : 20.000,00 €, octroyée en date du 20 février 2020, avec une avance de 80% (soit 16.000,00 €) liquidée en date du 21 février 2020. Le solde de la subvention (soit 4.000,00 €) est à liquider sur base des justificatifs avant le 31 octobre 2022.

Indice coût / qualité

L'A.S.B.L. BWAQ a pour objet d'encadrer techniquement et économiquement les agriculteurs brabançons wallons, y compris dans le cadre d'une reconversion ; de développer des outils d'aide à la décision pour une agriculture raisonnée de qualité ; d'organiser des programmes de formations techniques et informatiques à destination des agriculteurs, particulièrement des agriculteurs débutants ; favoriser et d'encourager la diffusion des produits locaux via les circuits courts, mais aussi le rapprochement avec la grande distribution, l'HORECA, les collectivités et les petites épiceries et comptoirs fermiers.

Via ses actions, l'A.S.B.L. offre des services uniques aux acteurs agricoles du Brabant wallon.

Dans le cadre du renouvellement de son contrat de gestion 2020-2022, l'association inscrit ses activités dans le cadre du nouvel écosystème ID2FOOD, développé par l'A.S.B.L. CAP Innove à Nivelles.

Le bénéfice coût-qualité du service est jugé très positif.

Situation financière du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

Afin de faire face à la crise et permettre à tout à chacun de consommer des produits locaux, la plateforme a mis en place un drive in avec commande via son webshop.

Elle s'est efforcée également de renforcer l'offre des épiceries de villages et comptoirs fermiers, initiatives qui ont permis de booster son chiffre d'affaires en fin d'année, alors que celui-ci était au plus bas au mois de mars 2020 lors de la première vague.

Durant la crise, le pôle agricole de BWAQ a lui maintenu l'ensemble de ses activités de conseil et encadrement en présentiel pour être au plus près des agriculteurs et les soutenir dans ces moments difficiles.

L'association indique avoir pu maintenir une situation financière stable durant la crise.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022 avec l'A.S.B.L. BWAQ, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°38 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34510) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 1^{er} août 2021 par l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises *sensu lato*, public-cible habituel de CAP Innove (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois...) ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2MOVE (y inclus, en 2020, rapport qualitatif de la création du Fab Lab) ;
- Rapport qualitatif du pôle ID2FOOD (y inclus, en 2020, rapport qualitatif de l'aménagement d'une cuisine mise à disposition des porteurs de projets, et de l'installation des activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2FOOD) ;
- Rapport qualitatif de la création d'un hub logistique de commercialisation et d'un atelier de transformation de productions locales ;
- Rapport qualitatif des Trophées Incidences ;
- Rapport qualitatif du projet Stimul'I ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif de la participation, le cas échéant, aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2MOVE ;
- Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2FOOD ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation) ;
- Statistiques quantitatives de l'évènement Stimul'I (nombre de participants) ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association ;
- Rapport d'activités du Cube établi en concertation avec le chef de projet du Cube.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. *Rapport qualitatif de l'accompagnement des entreprises sensu lato, public-cible habituel de CAP Innove (durée de l'accompagnement, taux de viabilité, création d'emplois...) :*

L'association indique que la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 l'a contrainte à réinventer une série d'activités et d'événements ayant pour but de recruter des porteurs de projet et les aider à créer leur entreprise, d'accélérer la croissance des entreprises existantes et de soutenir l'animation économique au sein du territoire.

Le virtuel a fait place au présentiel pour une bonne partie des activités. Ceci a permis à CAP Innove de mettre en place de nouveaux outils afin de pouvoir apporter une pertinence dans les contacts avec les entrepreneurs durant cette période particulière ainsi que de générer des échanges et des réflexions sur la résilience de ceux-ci face à la crise.

2020 a également vu la mise en place d'une série de chantiers organisés par la SOWALFIN afin de préparer au mieux la prochaine programmation FEDER 2021/2027.

L'utilisation des outils de communication (Teams, zoom, ...) a été mise en œuvre avec réussite.

La durée moyenne des accompagnements est de 5 jours. Les créations d'emploi durables sont de 23.5 ETP.

1.2. *Rapport qualitatif du pôle ID2MOVE (y inclus, en 2020, rapport qualitatif de la création du Fab Lab)*

En 2020, ID2Move a étendu son réseau via le renforcement ou la création de nouvelles relations : tant pour élargir les zones de test en réalisant de nouveaux partenariats, tels que l'Euro Space Center et Carrière de Rochefontaine pour les zones aquatiques, ou le RACB (Royal Automobile Club of Belgium) et Spa-Francorchamps pour le terrestre, que pour nouer des partenariats à l'international avec notamment Hellenic Drone, en Grèce, qui a ouvert à CAP Innove les portes de ses zones de test, tant aériennes que maritimes.

Au niveau international, ID2Move était présent sur le salon CIVOP à Madrid, en janvier 2020, et est intervenu sur des thématiques propres au secteur ainsi qu'à Paris, en février 2020, sur le salon Tech Innov. D'autres participations ont été organisées en virtuel dont le salon ILA Berlin, Drone Days ou encore le « Robotic & Aeronautic Tech for solar & wind O&M ».

L'association indique également avoir mis son expertise à disposition des entreprises pour de l'accompagnement, dont notamment Deltacooper, SkyAngels, Helodrone, C Ki le Roi, Aviatize, Look4Drone, Qualitics ou encore EuroUSC.

En parallèle, ID2Move s'est lancé dans la production de podcasts. Un premier a été lancé en avril 2020 sur les thématiques de l'actualité du secteur drones et sur l'utilisation des systèmes autonomes en période de confinement. Un second a été diffusé en novembre 2020, traitant du lien entre agriculture et systèmes autonomes. L'association précise qu'il s'agit d'une activité énergivore, mais qui plait aux membres et aux passionnés du secteur.

En septembre 2020, CAP Innove a pu lancer le Maker Space d'ID2Move grâce à l'aide financière du Brabant wallon. Un espace aménagé d'imprimantes 3D, laser, découpeuses pour la réalisation de prototypage divers. Plusieurs entreprises ont réalisé des projets depuis ce lancement, dont le premier projet réalisé : la jeune start-up Greenzy (passée par le Story Camp) pour un prototype de broyeur de déchets organiques.

1.3. *Rapport qualitatif du pôle ID2FOOD (y inclus, en 2020, rapport qualitatif de l'aménagement d'une cuisine mise à disposition des porteurs de projets, et de l'installation des activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2FOOD)*

L'association indique que 2020 fut pour ID2Food une année de sensibilisation et de rencontres des acteurs composant l'écosystème (startups, entreprises et acteurs du monde de l'agroalimentaire).

L'accompagnement à la croissance de Made in BW logé au sein de l'A.S.B.L. BWAQ a été mis en place et différents ateliers ont été réalisés en vue de poser le diagnostic de la plateforme. Ce diagnostic fut utile pour répondre à l'appel à projet de la Région wallonne « Relocalisation de l'alimentation durable ».

Cet appel à projet, conduit par CAP Innove et la Province pour Made in BW, a été accepté par la Région, permettant ainsi de conduire la plateforme vers une autonomie stable financièrement. Le financement sur 3 ans permet de réaliser un diagnostic comptable et juridique afin de poser les nouvelles bases de la structure et de mettre en place tous les aspects organisationnels et de ressources humaines pour Made in BW. Dans le même temps, la nouvelle infrastructure se construit à Nivelles afin d'accueillir le HUB principal de Made in BW en 2021.

ID2Food a également été associé au FOOD HACK organisé en septembre 2020 avec FOOD C et Charleroi Métropole. Cet événement virtuel sur 3 jours a été dédié à l'entrepreneuriat dans le domaine de l'agroalimentaire.

L'association indique que, les travaux de manière générale ayant été retardés, l'aménagement de la cuisine est prévu pour 2021.

1.4. *Rapport qualitatif de la création d'un hub logistique de commercialisation et d'un atelier de transformation de productions locales*

Les travaux en vue de recevoir les activités de Made in BW au sein des locaux de CAP Innove sont en cours.

L'association souligne que ceux-ci sont réalisés en concertation permanente avec l'équipe de Made in BW afin de répondre au mieux aux attentes de la plateforme. La cuisine partagée est également en chantier. Les travaux devraient être terminés au dernier trimestre 2021.

D'autre part, des discussions sont en cours afin d'analyser l'opportunité d'installer un atelier de transformation de légumes.

Cette opportunité doit s'inscrire dans le cadre des travaux liés aux priorités énoncées dans la stratégie de développement territorial et d'un appel à projet de la Région wallonne prévu fin 2021 (pour autant que le projet prouve une rentabilité financière au niveau de son exploitation).

1.5. *Rapport qualitatif des Trophées Incidences*

Vu la crise sanitaire, la cérémonie de remise des Trophées Incidences s'est tenue de manière virtuelle le 19 octobre 2020.

L'association estime très positive l'évolution du concours en 2020, et relève entre autres les points suivants :

- Hausse du niveau des candidats ;
- Jury très qualifié ;
- Renforcement de la collaboration entre organisateurs ;
- Renforcement de la notoriété du prix malgré la situation sanitaire.

1.6. Rapport qualificatif du projet Stimul'I

Stimul'I est un concours initié par la Province du Brabant wallon et organisé par CAP Innove. Il s'adresse aux élèves de 4 et 5e secondaire des écoles du Brabant wallon.

L'association rapporte que l'édition lancée en janvier 2020 a malheureusement dû être écourtée en raison de la crise sanitaire. Un feedback personnel a néanmoins été réalisé sur base des 8 vidéos tournées suite à la journée de lancement.

Une seconde édition – entièrement digitale – a été lancée en octobre 2020 avec plus de 100 participants.

Enfin, CAP Innove explique avoir mis en place « Reconnexion », un programme d'animation dans les écoles lancé à la fin des vacances scolaires et imaginé suite aux différentes fermetures des écoles dues à la crise sanitaire liée au virus COVID-19.

Ce programme est composé de 2 moments : une matinée dédiée à la remédiation pour les étudiants et l'après-midi à des activités ludiques avec le soutien du Tech truck, Les Jeunes Entreprises et l'évènement Stimul'I.

1.7. Rapport qualificatif de la démarche du développement durable

L'association indique qu'elle est, depuis 2014, reconnue comme le référent Economie Circulaire/Bas Carbone pour le Brabant wallon. Cette activité a été couverte en 2020 par 1 ETP et deux types de financement.

Du 1er janvier au 30 avril 2020, le Pôle Economie Circulaire a été financé par la SOWALFIN, via le Plan Marshall. Les 8 derniers mois de l'année ont été couverts par la fiche FEDER « Vers une Economie Circulaire 4.0 ».

Au sein de CAP Innove, cette spécialité se divise en 2 activités fortement liées entre elles :

1) Sensibilisation et réalisation de diagnostics

Dans le cadre du dispositif Easy'green, le rôle de l'association consiste à sensibiliser les entreprises brabançonnaises wallonnes aux enjeux environnementaux (raréfaction des ressources matérielles et énergétiques, changements climatiques, etc ... causant notamment une incertitude au niveau des marchés et une volatilité des prix) et à les aider à déceler leur potentiel 'bas carbone' par la réalisation d'un diagnostic.

En 2020, et malgré la crise sanitaire : près de 50 acteurs ont été sensibilisés individuellement ; 26 ont bénéficié d'un accompagnement ponctuel ; 11 ont réalisé un diagnostic bas carbone ; 14 ont été accompagnés dans leur démarche de transition (la durée d'un accompagnement oscille entre 4h et 30h) ; 8 ont été transférés vers d'autres services internes et 3 ont obtenu un financement pour leur projet.

2) Facilitateur

En parallèle, CAP Innove joue un rôle de point de contact 'économie circulaire', dans le cadre du réseau Enterprise Europe Network auprès des autres partenaires du réseau, mais également auprès des Services du Brabant wallon. L'association participe/intervient lors des workshops organisés sur le thème

(Forum Echo-Entrepreneurs notamment), aiguille et répond à des questions ponctuelles d'entreprises ou de porteurs de projet, met en relation des acteurs économiques (clusters, pôles ou autre) et des entreprises, des entreprises entre elles, etc.

Toujours dans ce cadre, CAP InnoVe s'est positionné comme facilitateur dans le cadre des Green Deal Achats Circulaires.

Enfin, le Pôle Economie Circulaire a renforcé sa collaboration avec les autres services de CAP InnoVe, menant notamment à des transferts de dossiers vers le Pôle Création/Croissance et Internationalisation ou en intervenant lors d'événements spécifiques.

1.8. Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

A l'initiative de DIGITAL BW et en association avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), CAP InnoVe a organisé une session de pitches financiers pour les entreprises ayant un focus digital. Cet exercice débouchera en 2021 sur un nouveau programme plus pertinent pour ces entreprises afin de les accompagner dans la levée de fonds nécessaire au développement des activités digitales.

1.9. Rapport qualitatif de la participation, le cas échéant, aux activités du Cube

Un premier test impliquant l'association dans les activités du Cube était prévu début 2020 mais il a dû être arrêté en raison de la crise sanitaire liée au virus COVID-19.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées

- Création : 144 porteurs de projets rencontrés • • 34 accompagnements • 13 créations ;
- Croissance : 12 entreprises rencontrées • • 8 entreprises accompagnées • • 14 plans d'action ;
- Bas Carbone : 50 sensibilisations • 26 accompagnées • 11 diagnostiquées • 3 financées ;
- International : 50 projets accompagnés • 70 mises en relation • 5 contractualisations (+3 en cours) ;
- Général : 9 projets suivis spécifiquement en vue de lever des fonds.

2.2. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2MOVE

L'association liste les événements suivants :

- 1 événement international avec une délégation virtuelle de 7 membres ID2Move + 1 vidéo du ministre de la Mobilité et le bourgmestre de Nivelles ;
- 3 Failsafe Café, afterworks dédiés aux systèmes autonomes (2 virtuels, 1 présentiel). 65 participants chez ID2Move et une cinquantaine en virtuel ;
- Université des enfants à Charleroi ;
- 5 permanences Skywin, le Pôle de compétitivité wallon dédié à l'aéronautique et au spatial ;
- 8 entreprises accompagnées dans leur développement ;
- 200.000,00 € levés auprès d'investisseurs publics et privés pour 2 entreprises.

2.3. Statistiques quantitatives des activités du pôle ID2FOOD

L'association liste les événements suivants :

- FoodHack : 1 soirée + 2 jours, 1 coach ID2Food et 6 projets BW à suivre sur 31 projets inscrits ;
- 6 demi-jours de travail Lean Canvas en vue de poser le diagnostic commercial de Made in BW ;
- Coréalisation de l'appel à projet de la Région wallonne pour Made in BW ;
- Général : 23 nouveaux projets rencontrés dans le cadre ID2Food.

2.4. Statistiques quantitatives de l'évènement Trophées Incidences (nombre de candidatures, statistiques de fréquentation, ...)

- 44 candidats ;
- 12 finalistes ;
- plus de 60 personnes ont assisté à la cérémonie virtuelle du 19 octobre 2020 ;
- 6 lauréats ont été primés à l'issue de cette cérémonie, un par catégorie, un désigné par un jury d'étudiants et le dernier désigné par le public ;
- 1000 votes reçus pour le prix du public ;
- 16 candidats accompagnés pour leur projet dans la foulée.

2.5. Statistiques quantitatives de l'évènement Stimul'1 (nombre de participants)

Edition 2019/2020 : 4 écoles et 65 participants

Edition 2020/2021 : 5 écoles, 100 élèves - 6 coaches et 3 sessions en classe ou à distance

Evènement « Reconnexion » : 4 écoles participantes et 74 élèves inscrits

2.6. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale

- Présence de roll-up, stickers et plaque dans les locaux de CAP Innove ;
- Présence du logo provincial sur les propres roll-ups de l'association et sur les visuels d'évènements ainsi que dans toutes ses présentations ;
- Présence du logo provincial sur la devanture du bâtiment et à l'intérieur du bâtiment pour le subside d'investissement.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 247.000,00 € pour l'année 2020 a été octroyée en date du 23 avril 2020, avec une avance de 50% (123.500,00 €) liquidée en date du 30 avril 2020. Le solde de cette subvention est à liquider sur base de présentation des justificatifs, pour le 30 octobre 2021 au plus tard.

Une subvention de 160.000,00 € à l'extraordinaire pour l'année 2020 à titre d'intervention dans les frais liés à la création d'un FabLab ainsi qu'à l'aménagement des infrastructures hébergeant les activités de l'A.S.B.L. BWAQ au sein de l'écosystème ID2Food, et l'aménagement d'une cuisine à disposition des porteurs de projets et de l'A.S.B.L. BWAQ, a été octroyée en date du 23 avril 2020, avec une avance de 50% (80.000,00 €) liquidée en date du 30 avril 2020. Le solde de cette subvention est à liquider sur base de présentation des justificatifs, pour le 30 octobre 2022 au plus tard.

Analyse qualité / coût du service

Les activités de l'A.S.B.L. Centre d'Accompagnement de Projets Innovants (CAP Innove) contribuent au développement économique du Brabant wallon en offrant une aide aux entreprises qui ont besoin d'un appui en matière d'innovation, de technique, scientifique, logistique et de gestion, notamment par la mise à disposition de locaux, de services communs d'appui logistique, d'informations, de conseils et de formations.

En collaboration avec la Province du Brabant wallon, l'A.S.B.L. CAP InnoVe organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon via, entre autres, la mise en réseau et la construction d'une dynamique de collaboration entre les acteurs du développement territorial et sa spécialisation dans les trois écosystèmes thématiques « ID2Move » et « ID2Food » et plus récemment dans "ID2Green".

Le volume et la diversité des programmes organisés et la qualité des résultats observés permet de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2020 (à l'ordinaire et à l'extraordinaire) versus la qualité des prestations de l'association est positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

Suite à la crise du COVID-19, les équipes de CAP InnoVe ont dû s'adapter et faire preuve de flexibilité pour repenser la majorité de leurs activités.

La digitalisation a été au cœur de l'exécution des missions de l'association, et lui a permis de proposer de nombreux rendez-vous pour les start-ups et les PME's de son réseau.

Avec le confinement et l'obligation de télétravail, le centre de séminaires a particulièrement souffert de la crise, au contraire de l'hébergement qui s'est relativement bien maintenu et même renforcé.

Néanmoins, 2020 a été synonyme d'agrandissement : du point de vue des ressources humaines d'une part, avec l'arrivée de 3 nouveaux collaborateurs. Au niveau des infrastructures également, les travaux des 5000 m² de bâtiments de DiginnoV' ayant été lancés fin 2020 (bureaux, stockage, restaurant, espace drone intérieur et salles de réunion-dont une salle pouvant accueillir 400 personnes).

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 39 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019- 2021 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » et 4.4 « *Connecter les écosystèmes d'innovation* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mars 2019 relative au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant 1 au contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Africa Rise ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 34568) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Africa Rise n'a pas réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2019–2021, pour ce qui concerne l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire et donc indépendamment de la volonté de l'association ; que la conclusion de cette impossibilité de remplir sa mission en 2020 a été tirée par l'a.s.b.l. elle-même puisqu'elle n'a pas sollicité de subvention pour l'exercice et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2019-2021 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Africa Rise

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif sur l'organisation du forum, notamment, en abordant les aspects relatifs à la digitalisation, au développement durable et à l'économie circulaire, et ce en tant que thématiques abordées, mais aussi par la spécificité des startups présentes ;
- Rapport qualitatif sur les contacts d'affaires noués lors du forum entre les entrepreneurs belges et africains ;
- Présentation de « success stories » émergentes des éditions du forum (dernière édition ou les précédentes) ;
- Rapport qualitatif sur les contacts noués avec les acteurs politiques belges et étrangers ou les administrations référents ;
- Rapport qualitatif sur les partenariats noués avec des autorités universitaires ou avec un apport au niveau du contenu du forum ou à sa marge ;
- Présentation des outils, individuels ou collectifs, mis en place pendant ou en marge du forum (B2B, B2C, ...).

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de participants au forum avec l'origine géographique et sectorielle des participants et recueil des statistiques des entreprises participantes (brabançonnaises et autres) ;
- Nombre de nuitées et de repas associés des délégations participant au forum (indice sur le tourisme d'affaires en Brabant wallon) ;

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Rapport d'évaluation

En raison de la crise sanitaire, l'association n'a pu organiser le Forum Africa Belgium Business Week (ABBW) en 2020 et ne peut par conséquent pas répondre aux indicateurs repris dans le contrat de gestion 2019-2021 le liant à la Province, pour l'année 2020.

En outre, aucune demande de subvention n'a été introduite pour l'année 2020.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que l'association a elle-même conclu à l'impossibilité de remplir sa mission et n'a pas sollicité de subvention et que, ce faisant, du point de vue des obligations légales liées au régime des subventions, le dossier est en ordre.

Annexe n° 40 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.3 « Mobiliser une force d'investissement durables et innovants sur le territoire avec les publics/privés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34476) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 12 juillet 2021 par l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique ;
- Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon ;
- Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux ;
- Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles ;
- Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province du Brabant wallon ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'association.

Rapport d'évaluation

Dans le contexte très particulier de l'année 2020, l'équipe du GAL indique s'être organisée autant que possible pour interagir en interne, avec ses partenaires, faire preuve de créativité dans l'animation de réunions à distance, d'adaptation dans la mise en œuvre de ses actions mais aussi pour saisir les enjeux du moment et tenter de se rendre utile, d'accompagner et d'orienter les actions en conséquence. C'est ainsi qu'à côté d'actions planifiées fin 2019, d'autres initiatives ont émergé pour répondre aux défis nouveaux amenés par cette crise sanitaire sans précédent.

Les modes opératoires du GAL qui se retrouvent au cœur des actions énumérées ci-après sont :

- METTRE en RESEAU et faciliter la mutualisation ;
- PROSPECTER les projets inspirants et dénicher les bonnes pratiques et les opportunités ;
- INNOVER & CREER des projets par l'intelligence collective ;
- SENSIBILISER aux ressources locales et accompagner la mise en compétences des acteurs.

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif de la stimulation et de l'accompagnement du développement économique, agricole et touristique

L'association précise que les actions reprises ci-dessous sont spécifiquement soutenues par la Province du Brabant wallon ; d'autres actions à vocation agricole sont déclinées dans le rapport annuel de l'association, disponible à l'administration.

Les objectifs sont le renforcement de la communication et la mise en réseau des acteurs économiques du territoire, ainsi que l'analyse de l'opportunité et le cas échéant de l'accompagnement de projets novateurs inscrits dans une logique d'économie locale axée sur la transition énergétique.

Document 'Lignes de conduite pour la création d'une filière miscanthus à l'est du BW'	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Par ce document étayé, le GAL cible des recommandations pour le développement pertinent sur le territoire de la filière miscanthus (impact écologique, paysager, etc.) Le document complet est disponible à l'administration.	Janvier -février	-Partenaires de la filière miscanthus -Ville de Jodoigne -Agriculteurs -Province du BW	Les recommandations du GAL ont été incluses dans le cahier des charges biomasse de sélection d'un tiers-investisseur, rédigé par la Ville de Jodoigne fin 2020.
Partenaires : Ville de Jodoigne, C.I.P.F., Valbiom, Belcanthus, Promisc, Province du BW, FRW, agriculteurs			
Plus-value GAL : coordonner l'ensemble et réunir les partenaires			

Plantation 7 bandes de miscanthus anti-érosives	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires

<p>Plantation de 3,5ha de miscanthus en bandes anti-érosives sur les terres de 7 agriculteurs du territoire.</p> <p>Plus de 12.000 rhizomes plantés.</p> <p>Ces bandes ont été implantées par le C.I.P.F. grâce à un subside de la Province du Brabant Wallon</p>	<p>Jodoigne (5 agriculteurs) Ramillies (1 agriculteur), Jauche (1 agriculteur)</p> <p>mai 2020</p>	<p>Agriculteurs locaux</p>	<p>Agriculteurs motivés de s'inscrire dans le projet</p> <p>Mauvaise levée du miscanthus dans certaines bandes à cause de la sécheresse exceptionnelle.</p> <p>Toutes les bandes ont une plus-value anti-érosive.</p> <p>Les plantations réalisées par le C.I.P.F. et soutenues par le BW ont été conditionnées aux recommandations du Mémoire</p>
Partenaires : C.I.P.F., agriculteurs locaux, communes, Province du BW			
Plus-value GAL : recherche de parcelles pertinentes (selon les recommandations de la note rédigée par le GAL en 2019) en tenant compte des recommandations des communes à propos des zones sensibles de coulées boueuses.			

L'association soutient la filière maraîchère en circuit-court, le développement d'initiatives entrepreneuriales agricoles, l'accès au foncier agricole et la mise en valeur d'une alimentation durable et locale.

Journée "Le maraîchage vu par les maraîchers"	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Événement de réseautage et de formation sur la vi(v)abilité du maraîchage diversifié sur petites surfaces	28 janvier 2020 Ferme de la Maladrerie	Maraîchers et étudiants en maraîchage-120 participants	Le public a répondu à l'appel, nombreux articles dans la presse. L'évènement va devenir annuel.
Partenaires : maraîchers, CIM, Biowallonie, réseau des ET – GAL Pays Condruzes, GAL ESEM, Graines de vie, CRABE			
Plus-value GAL : rassembler les partenaires, bons canaux de diffusion / Ancrage du réseau des Espaces-test wallons avec les GAL partenaires			

Espace-test 'Les Jardins de l'Espinette'	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Encadrement des 3 nouveaux maraîchers des jardins de l'Espinette : -Coordination du travail du référent maraîcher -Vérification des plans de culture -Postes Facebook pour faire connaître les 3 porteurs de projet et leurs productions -Recherche d'un futur terrain pour Hadrien pour sa sortie d'espace-test -Réunion avec les autres partenaires qui encadrent le projet: Crabe, Créajob, Terre-en-Vue -Organisation d'un atelier "boussole"	Toute l'année L'espace-test est localisé à Beauvechain, il jouxte la base aérienne sur une terre de 1.5 ha	Les 3 porteurs de projets	Très bonne entente entre les 3 maraîchers qui ont démontré de bonnes compétences techniques et continueront une deuxième année sur le terrain. Ils restent tous les 3 sur la parcelle une nouvelle année en 2021.

de viabilité pour les porteurs de projets (annulé à cause du covid)			
Partenaires : CRABE, Terre en vue, Créa-Job			

Événements de réseautage et mise en place d'outils pour faciliter les synergies entre maraîchers	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Création d'un listing mail pour permettre aux maraîchers de faire des commandes groupées et d'échanger du matériel et des légumes Souper des maraîchers du territoire Visite du potager d'Elise entre maraîchers	Continu Février 2020	22 Maraîchers du territoire	Peu de synergies développées au vu du contexte sanitaire mais un petit groupement de maraîchers commence à organiser des commandes groupées. Les événements de réseautage (visite de ferme, souper) ont été annulés à cause du covid
Plus-value GAL : Bonnes connaissances de chaque maraîcher – mise en réseau à réactiver en 2021 sur des pistes de projets plus collectifs			

Formations à destination des maraîchers	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
1) "Communication digitale" : apprendre aux maraîchers à mieux utiliser les réseaux sociaux 2) fabrication de coulis de tomates : apprendre les techniques professionnelles de fabrication de coulis de tomates	1) Février 2020 2) Septembre 2020	1) Maraîchers et agriculteurs 2) Maraîchers et traiteurs	Belle participation à l'événement sur la communication digitale (18) 10 participants à la formation coulis de tomate (organisée en partenariat avec le Gal Pays des 4 bras)
Partenaires : Gal Pays des 4 bras, Diversiferm, Diderick Legrain (formateur)			

Outils de communication consacrés au réseau des maraîchers	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Carte des 22 maraîchers du territoire (diffusion dans les magasins et lieux publics et sur les réseaux sociaux) 3 Vidéos réalisées par le GAL où 6 maraîchers expliquent leurs réalités	Février 2020 Septembre 2020	Consommateurs, habitants de la Hesbaye brabançonne	Meilleure visibilité des maraîchers du territoire Beau succès lors de diffusions sur les réseaux sociaux Maraîchers se sont rendus disponibles pour participer à ces vidéos
Plus-value GAL : ancrage local, belle diffusion			

Sondage alimentation durable	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires

<p>Sondage réalisé auprès des collectivités (écoles et crèches) afin d'identifier leurs modes de fonctionnement au niveau des cantines et préparation des repas. Les objectifs du sondage:</p> <p>1) connaître les modes de fonctionnement des collectivités au niveau des repas et identifier les éventuels projets d'approvisionnement en circuits courts.</p> <p>2) identifier le rôle plus spécifique du GAL dans des actions de sensibilisation ou d'accompagnement de projets de cantines durables ou d'alimentation plus durable sur le territoire.</p>	<p>Le sondage a été entamé en février et mars 2020 auprès des écoles et fut terminé en novembre auprès des crèches des 7 communes.</p>	<p>32 Écoles maternelles, primaires et secondaires, 12 crèches et maisons d'enfants.</p>	<p>Évaluation du sondage en cours (MRS à inclure) mais premières conclusions marquent un intérêt général pour les produits locaux et de saison. Dans la gestion pratique et logistique souvent difficile à mettre en place (cahiers des charges, coûts des produits et nécessité de se faire livrer).</p>
<p>Plus-value GAL : prendre connaissance de ces aspects alimentaires au niveau des collectivités et permettre de créer des liens (voire des projets) entre différents acteurs de l'alimentation et les collectivités.</p>			

Sondage des entreprises locales	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
<p>Afin d'y voir plus clair sur les attentes et besoins des entreprises locales, diffusion d'un sondage en ligne vers les réseaux locaux. Promotion par une vidéo créée à l'interne.</p>	<p>Diffusion de décembre 19 à fin février 2020</p>	<p>Entreprises locales</p>	<p>Chouette expérience de création de vidéo</p> <p>Clôture du sondage au moment du confinement</p> <p>Pas de prise en compte des résultats en tant que tels – estime que la crise avait pu trop influencer les réponses en période pré-crise.</p> <p>La rencontre physique de networking post sondage n'a pu se tenir.</p>
<p>Partenaires : services éco, communication et ADL des communes dans la diffusion</p>			
<p>Plus-value GAL : Leader du projet, connaissance acteurs locaux, créativité</p>			

Actions confinement : Plateformes "Services ouverts covid19" et "Resto chez Vous"	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
--	-------------------	------------------------------	--------------

Répertoires collaboratifs visant à soutenir les acteurs locaux de l'Horeca et commerçants, forcés d'adapter leurs activités, suite à la (re-)fermeture de leurs enseignes. Chacune de ces plateformes recense ainsi les services restant ouverts (commerces alimentaires, etc.) les offres de service de livraisons et de commandes à emporter des commerces, snacks et restaurants de communes. Cette liste peut également être complétée directement sur la plateforme par l'encodage de son enseigne par les restaurateurs ou par simple demande aux GAL.	Mars 2020 (Services ouverts) Octobre 2020 (Resto chez vous)	Citoyens Commerces et HORECA	Retours positifs des citoyens, engouement limité de la part des commerçants et restaurateurs, surement dû aux autres préoccupations qu'ils rencontr(ai)ent 3 articles presses 2 passages radio interview 1 reportage TVCom
Partenaires : services éco, communication et ADL des communes			
Plus-value GAL : Leader du projet, connaissance acteurs locaux, créativité			

monboncoin.be	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
<p>MonBonCoin est une campagne de communication et sensibilisation interactive poursuivant 2 principaux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inspirer les citoyens pour trouver des cadeaux qui feront plaisir à eux ou à leurs proches et leur insuffler par la même occasion des pratiques responsables en matière de développement durable (cadeaux utiles, cadeaux produits localement, etc.) Soutenir l'économie locale dans les communes représentées en les incitant à acheter toutes leurs idées cadeaux dans les commerces locaux près de chez eux. <p>La campagne se centre autour de la plateforme web qui s'articule, en plus d'un blog actu, en 3 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Inspirez-vous : 8 personnalités très différentes, avec pour chacune une dizaine d'idées cadeaux en rapport avec elles. Trouvez où acheter : répertoire organisé de plus de 1.050 commerçants locaux en région hesbignonne liégeoise et brabançonne. Faites votre liste : formulaire pré-construit permettant de réaliser sa liste directement sur le site et de l'envoyer à ses proches. <p>Une attention particulière a été portée à la</p>	Lancé en décembre 2020 pour les fêtes de fin d'année, le projet continue encore aujourd'hui par des actions régulières de communication	Citoyens Commerces	<p>Retours positifs des commerçants, partenaires et citoyens.</p> <p>En quelques chiffres :</p> <p>13 articles blog sur le site</p> <p>Facebook : + de 600 abonnés</p> <p>Instagram : + de 65 abonnés</p> <p>500 à 1500 pers touchées par publication</p> <p>30 publications et stories du 8 au 24 du 12 + 1 par semaine (environ) de janvier à aujourd'hui</p> <p>8 vidéos, entre 1000 et 6000 vues par vidéos</p> <p>6 articles journaux et 1 interview télé</p>

<p>communication autour de ce projet. Des pages Facebook et Instagram dédiées ont été créées et alimentées quotidiennement en décembre et à raison d'une publication par semaine depuis janvier.</p> <p>Un concours a été lancé sur Facebook pour faire gagner un panier gourmand.</p> <p>10 vidéos "fast interview" ont été réalisées dans lesquelles un(e) commerçant(e) se porte ambassadeur de son secteur d'activité et explique pourquoi se rendre dans un commerce local pour ses cadeaux de fin d'année.</p>			(L'Invité TVCom)
Partenaires : ADL Perwez, Service économique Jodoigne, échevins économie			
Plus-value GAL : Leader du projet, connaissance acteurs locaux, créativité. Création du projet sur base de consultations des commerces (enquête entreprises début 2020), des communes (midi du Smart) et d'un brainstorming réalisé avec les ADL et services économiques (30 septembre 2020)			

1.2 *Rapport qualitatif du renforcement du patrimoine biodiversité de l'Est du Brabant wallon*

L'objectif est de créer des espaces de dialogue et de rencontre entre les différents utilisateurs de la zone agricole, ainsi que d'augmenter la biodiversité au sein des terres arables par l'intermédiaire d'actions de plantation et/ou d'entretien de massifs d'arbustes indigènes appelés « buissons ».

Poursuivre le déploiement du maillage écologique, via la plantation de buissons et de haies	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
<p>Prospection d'agriculteurs partenaires (=disposés à accueillir des plantations)</p> <p>Prospection de communes disposées à accueillir des plantations</p> <p>Plantation de haies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la commune d'Orp-Jauche dans un projet de plantation de 625 m de haies sur talus communaux • Aide à la plantation de 320 m de haies à dans le cadre du PCDN de Beauvechain • Accompagnement de l'association RIAL dans un projet de regarnissage de haies existantes et de plantation de 30m de haies supplémentaires • Accompagnement de Ram nature pour un projet de plantation d'une haie au sein du refuge de la petite coyarde à Mont-Saint-André. <p>Plantation de buissons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incourt : 6 buissons (sur emprise privée) • Jodoigne : 30 buissons (sur 	<p>En continu</p> <p>En continu Orp-Jauche - hiver 2020-2021</p> <p>Beauvechain - 01/02/20</p> <p>Incourt - printemps 2021</p> <p>Plantation prévue à l'automne 2021</p> <p>Printemps et automne</p>	<p>12 agriculteurs contactés par téléphone, 4 ayant accepté un RDV, 3 ayant accepté des plantations</p> <p>4 communes approchées, 3 ayant accepté des plantations (Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies)</p> <p>975 m haies plantées en 2020</p> <p>65 buissons plantés en 2020</p>	<p>72 agriculteurs partenaires au total</p> <p>3526 m de linéaire de haies planté au total de l'opération Mille feuilles</p> <p>537 buissons plantés au total de l'opération Mille feuilles</p>

<ul style="list-style-type: none"> emprise privée et publique) • Orp-Jauche : 3 buissons (sur emprise privée) • Perwez : 2 buissons (sur emprise privée) • Ramillies : 24 buissons (sur emprise privée et publique) 			
Partenaires : agriculteurs, communes, associations, chasseurs			
Plus-value GAL : mise à disposition d'expertise au service des communes, agriculteurs, associations... pour monter les dossiers et organiser la plantation			

Suivre l'évolution de l'état des populations d'oiseaux des champs sur les zones concernées par le projet.	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Organisation d'inventaires ornithologiques pour suivre les populations d'oiseaux.	15/04 au 31/05	6 ornithologues	9 groupes de 4 points d'écoute suivis
Partenaires : ornithologues volontaires			

L'association œuvre à identifier les caractéristiques du maillage écologique et participer à la préservation et au renforcement des espaces naturels qui le composent.

Elle sensibilise le public et les acteurs locaux aux richesses biologiques, à la conservation et à la restauration des habitats naturels et semi-naturels de la région.

Accompagnement des initiatives locales en faveur de la nature	Public cible / fréquentation
<ul style="list-style-type: none"> -Aide à la complétion de la candidature relative à l'appel à projet « Une naissance, un arbre » pour la commune de Ramillies -Aide à la complétion de la candidature de RIAL relative à l'appel à projet « Biodiversité » de la Province du Brabant Wallon concernant la plantation d'une série de haies et de buissons sur les communes commune d'Incourt et de Jodoigne. -Réalisation pour RIAL d'une carte destinée à avertir la commune de la disparition d'un bosquet boisé à Incourt -Suivi de la légalité de la disparition d'un boisement à Perwez -Participation au projet de liaisons du maillage écologique provincial (transmission de données cartographiques, remise d'avis, etc.) -Participation aux groupes de travail du projet 4000km de haies porté par le cabinet de la ministre Céline Tellier. -Participation au processus d'engagement d'un conseiller en environnement à Incourt -Conseils à la commune d'Orp-Jauche concernant la bonne gestion d'un pré fleuri. -Participation aux comités de gestion et des réunions des différents partenaires « nature » 	Communes et associations du territoire
Partenaires : associations, communes, province, région, ...	
Plus-value GAL : l'expertise de la chargée de mission du GAL aide de façon ponctuelle dans la recherche de financements, la gestion administrative de dossiers ou l'organisation logistique des plantations	

Valorisation biologique du site du Stampia à Jodoigne	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
Organisation de 3 chantiers de gestion participatifs des milieux naturels (gestion des balsamines, rénovation de l'observatoire)	06/07 et 20/08	Personnes porteuses de handicap et jeunes / 15 participants	Renforcement des partenariats – sensibilisation – valorisation biologique du site
Guidance de balades à la découverte du site	13/09	Grand public / 60 participants	
Accompagnement et sensibilisation des gestionnaires pour protéger la biodiversité	En continu	Baladins du miroir	
Réparation/entretien du parcours didactique	En continu	Grand public	
Partenaires : CRDG, Baladins du miroir, été solidaire Jodoigne, Interaction Hannut			
Plus-value GAL : la présence du GAL sur le site permet cette interaction directe entre les gestionnaires du lieu, la compagnie Les Baladins du miroir, et ?			

1.3 Rapport qualitatif de la coopération culturelle et sociale pour une implication créative et solidaire des acteurs locaux

L'association précise que les actions reprises ci-dessous sont spécifiquement soutenues par la Province du Brabant wallon ; d'autres actions à vocation culturelle et sociale sont déclinées dans le rapport annuel de l'association, disponible à l'administration.

L'objectif est le renforcement de la coopération culturelle supra communale, notamment dans les logiques de médiation et de communication, ainsi que la valorisation, à travers les dynamiques culturelles, de la spécificité rurale du territoire.

L'association entend soutenir le sentiment d'appartenance et le nécessaire besoin de convivialité et de rencontre entre populations.

Tournée de cinéma en plein air	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires

<p>Tournée annuelle et itinérante de cinéma en plein air sur les 7 communes de l'est du Brabant wallon.</p> <p>Objectif : recréer des moments de rencontre et de convivialité entre les habitants.</p> <p>En 2020, suite à la crise sanitaire, le nombre de participants aux séances de cinéma était limité à 200 personnes par séance.</p>	<p>31 juillet - Stampia Jodoigne 12 aout - Beauvechain 28 aout - Héléciné (annulé) 29 aout - Jodoigne 30 aout - Incourt 5 septembre - Ramillies 12 septembre - Perwez 19 septembre - Orp-Jauche</p>	<p>Tout public, public intergénérationnel, familles, enfants</p> <p>Fréquentation totale : environ 900 personnes sur toute la tournée</p>	<p>La tournée de ciné en plein air est un événement que l'association a toujours souhaité maintenir, malgré la crise. Il s'adaptait facilement aux mesures sanitaires en vigueur. Les partenaires et les communes étaient ravis de pouvoir proposer des séances de cinéma à leurs habitants.</p> <p>Cela a permis d'animer le territoire cet été et de créer des moments de rencontres entre les habitants, malgré le contexte.</p>
<p>Partenaires : Centre culturel du Brabant wallon, CC de Beauvechain, CC de Jodoigne & Orp-Jauche, CC de Perwez, les communes de Beauvechain, Héléciné, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies, les Baladins du Miroir, les Sentiers de Sart-Risbart</p>			
<p>Plus-value GAL : Evénement caractéristique de la Hesbaye brabançonne, et attendu chaque année. Certains habitants ont pour tradition de suivre la tournée et les différentes escales cinéma.</p>			

Place aux artistes	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
<p>Opération lancée par la Province du Brabant wallon pour soutenir les artistes brabançons. Le GAL a soutenu les communes sans centre culturel du territoire dans l'organisation et la mise en place de cet événement, la tournée Scène de villages étant annulée.</p>	<p>28, 29 et 30 aout - Incourt 5 septembre - Ramillies</p>	<p>Tout public, public intergénérationnel, familles, enfants Fréquentation totale : 1.000 personnes environ</p>	<p>Cette collaboration avec les communes était très intéressante. Elles étaient totalement à la manoeuvre et l'association était en soutien, ce qui renversait la tendance des autres partenariats (comme Scène de villages par exemple).</p>
<p>Partenaires : Centre culturel du Brabant wallon, Communes d'Incourt et de Ramillies, GRACQ</p>			
<p>Plus-value GAL : La plateforme de coopération portée par le GAL Culturalité et le CCBW a facilité l'échange et le partenariat avec les services communaux. Elle est perçue comme partenaire culturel pour les communes sans centre culturel, et représente pour celles-ci une véritable valeur ajoutée.</p>			

Plateforme des acteurs culturels Est BW	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
---	-------------------	------------------------------	--------------

Concertation de l'ensemble des acteurs de l'Est du Brabant wallon afin de définir les perspectives de la plateforme de coopération Est.	13 février	Citoyens	Ces réunions ont permis d'évaluer les différents projets de la plateforme et de continuer à les confronter au contexte actuel afin de les faire évoluer. La réunion d'octobre a également permis aux différents acteurs culturels d'échanger et de partager des expériences par rapport au contexte particulier de l'année 2020
Réunion des acteurs culturels de l'est du Brabant wallon pour évaluer les activités de l'été suite à la crise sanitaire et pour organiser les projets de l'année 2021.	16 octobre		
Partenaires : Centre culturel du Brabant wallon, CC de Beauvechain, CC de Jodoigne & Orp-Jauche, CC de Perwez, les Sentiers de Sart-Risbart, la bibliothèque de Jodoigne, la Maison du Conte et de la Littérature, les communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez et Ramillies			
Plus-value GAL : Vision d'ensemble, à l'échelle du territoire. Connaissance fine des acteurs et des initiatives.			

1.4 Rapport qualitatif de la sensibilisation transversale aux particularités du monde rural

L'objectif est de mettre en valeur les particularités naturelles, paysagères, architecturales, culturelles, patrimoniales, etc., du territoire à travers une sensibilisation ciblée des jeunes et moins jeunes, ainsi que d'informer sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la nature, d'urbanisme, de préservation et de développement durable du cadre de vie rural.

L'association met en lien les différents acteurs du monde rural pour favoriser des synergies entre différents types d'acteurs, et d'accompagner ces acteurs, citoyens, bénévoles dans la réalisation d'actions et de projets d'éducation, de sensibilisation et d'innovations sur le territoire.

Animations terroir dans les écoles	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
13 animateurs terroir issus des promotions des formations « animateurs terroir » de 2013 et de 2017 ont réalisé leurs animations terroir dans les écoles du territoire. Ils proposent des animations sur des thématiques liées à la Hesbaye brabançonne et aux patrimoines : naturel, bâti, historique et culturel, artistique, éco-citoyenneté, etc.. 5 animations ont eu lieu contre 30 animations prévues (25 ont été annulées suite aux deux confinements.) Chaque animation est décrite dans une fiche d'animation et ces fiches sont reprises au sein d'un catalogue qui propose aux écoles, depuis septembre 2019, 19 modules d'animations	De septembre à octobre 2020 dans des écoles d'Hammee-Mille et Jodoigne.	Écoles primaires et parfois secondaires des 7 communes (Enfants de 6 à 12 ans et de 12 à 18 ans) 88 enfants sensibilisés par les animations en 2020 (567 enfants initialement)	Évaluation très positive de la part des enseignants et des écoles sur le contenu et sur la forme de ces animations. - Mise en place d'une dynamique de découverte et d'apprentissage pour les écoles dans leur région. - Création de liens entre des citoyens (animateurs volontaires) et du jeune public.
Partenaires : citoyens animateurs, apiculteur Ramillies, base militaire Beauvechain, espace collectif fungaia (Mélin)			
Plus-value GAL : projet unique sur le territoire – les animateurs sont des citoyens formés et passionnés			

aux caractéristiques du territoire. Activités lucratives de sensibilisation au terroir pour les enfants et les jeunes.

Ateliers du GAL & Tablons sur le durable	Date/lieu/période	Public cible / fréquentation	Commentaires
<p>Les ateliers du GAL sont un programme semestriel proposé au public et à la communauté de l'Est BW afin de se retrouver pour se former et acquérir de nouveaux savoir-faire ou s'informer dans des domaines spécifiques. Ces ateliers sont animés par des professionnels ou par des citoyens passionnés.</p> <p>Certains de ces ateliers étaient proposés dans le cadre du programme 'Tablons sur le durable' organisé par la bibliothèque et le service environnement de Jodoigne</p>	<p>De janvier à octobre avec une interruption de mi-mars à septembre avec le confinement.</p> <p>6 ateliers sur 11 (5 annulés Covid) :</p> <p><u>atelier zéro déchet</u> (19/01 et 1/03) à Thorembais les béguines (so vrac so good)</p> <p><u>atelier wallonmap</u> (27/01) à Jodoigne chez Upskill</p> <p><u>visites de projets en éco-construction</u> (12/09) à Hélécinne et Piétrain</p> <p><u>Balade biodiversité au stampia</u> dans le cadre de la journée du patrimoine naturel (13/09) à Jodoigne</p> <p><u>visite d'un projet de maraîchage</u> dans un nouvel espace collectif d'artisans Fungaia (3/10) à Mélin</p>	<p>Tout public ; citoyens, élus, intergénérationnel en fonction des thématiques et des ateliers.</p> <p>104 personnes ont participé aux ateliers et ont été sensibilisées et informées sur les thématiques proposées.</p>	<p>Évaluation très positive de la part des participants. Création de lien entre différents types de publics ; professionnels et citoyens, acquisitions de connaissances et valorisation de ressources sur le territoire.</p>
<p>Partenaires : Service environnement Ville de Jodoigne, Bibliothèque Jodoigne-Incourt, Antenne Nature et progrès Est Brabant, partenariats ponctuels avec des intervenants en fonction des ateliers.</p>			
<p>Plus-value GAL : Création de liens et de partenariats ponctuels avec des acteurs sur le territoire et en dehors du territoire en fonction des thématiques. Permet de toucher différents types de publics et de faire connaître en parallèle es projets du GAL.</p>			

1.5 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

De manière générale, les actions menées par le GAL (celles décrites ci-dessus et les autres déclinées dans le rapport annuel de l'A.S.B.L., disponible à l'administration) s'inscrivent toutes et transversalement dans une démarche de transition durable :

- En matière de transition énergétique et environnementale par les actions dédiées au développement de filières biomasse afin d'alimenter le projet de pôle sportif à Jodoigne en cours de développement, par les actions visant à renforcer le maillage écologique de la région et à mettre en valeur le patrimoine naturel par la préservation et la sensibilisation, par la préparation d'un challenge climat, le Young Climathon, dédié aux jeunes de l'Est BW... ;
- En matière d'économie avec un soutien opérationnel apporté au développement des circuits-courts locaux, d'une agriculture sur petite surface et de techniques innovantes de conservation des sols en culture de céréales sur grande superficie ;
- En matière de cohésion sociale avec la création de la dynamique 'Place aux liens' comme réponse aussi à l'isolement des aînés, accru durant la crise sanitaire.

De façon plus transversale, le GAL a souhaité sonder la population et sa communauté via les réseaux sociaux en diffusant une enquête « *Aujourd'hui et demain : quels sont vos besoins et envies de changement pour vivre plus localement ?* », une enquête online sollicitant un feedback de la part des citoyens quant à leurs envies de vivre localement en post confinement.

Une action pensée en période de confinement par l'équipe du GAL et qui a permis de se mobiliser collectivement et de stimuler le lien avec les acteurs locaux et la population.

Cette enquête a été diffusée durant le mois de juin 2020 et a recueilli 309 réponses. Des résultats très instructifs et qui ont permis d'aiguiller les actions ultérieures de l'association.

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

Par son projet de coopération avec un GAL voisin de la Province de Liège, le projet Smart Hesbaye soutenu par la mesure Leader, le GAL Culturalité soutient à la fois la mise en compétences d'opérateurs locaux sur les outils et démarches numériques mais aussi en appuyant les démarches d'intelligence collective. Ces actions sont décrites en détail dans le rapport annuel du GAL Culturalité.

Ainsi, le projet et la plateforme « Mon bon coin », reprenant le répertoire des commerces locaux, répond à ces objectifs et s'est initié également en réponse aux difficultés rencontrées par le secteur suite à la crise sanitaire.

En réponse à la fermeture du secteur HORECA durant de nombreux mois, le GAL a souhaité se rendre utile et a créé des plateformes recensant les possibilités take-away du territoire et des répertoires collaboratifs visant à soutenir les acteurs locaux de ces secteurs forcés d'adapter leurs activités, suite à la (re-)fermeture de leurs enseignes. Chacune de ces plateformes recense ainsi les services restant ouverts (commerces alimentaires, etc.) les offres de service de livraisons et de commandes à emporter des commerces, snacks et restaurants de communes.

1.7 Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube

Le GAL Culturalité a eu l'occasion de s'impliquer dans la réflexion initiale liée à la mise en œuvre du Cube, notamment en faisant part de propositions dont le résumé de processus pour une approche créative.

Par la suite, le GAL, par l'intermédiaire de sa chargée de mission Biodiversité a eu l'occasion de s'impliquer dans les divers groupes de travail Biodiversité portés par le Cube.

Le GAL sera acteur de l'activation et concrétisation de projets biodiversité Est BW en adéquation avec la cartographie provinciale coconstruite et ce, dès 2021.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre d'activités organisées et nombre de participants à chacune d'entre elles

- Activités à vocation économique

Participants à la journée 'Labyrinthe fleuri' à Perwez	282 participants
Participants à la journée networking entre brasseurs et agriculteurs chez Cultivae	90 participants
Réseau fermes accueillantes	16 agriculteurs
Nombre de porteurs sur l'Espace test maraicher	3 porteurs
Event 'Le maraichage vu par les maraichers'	120 participants
Agriculteur ayant planté min.1 bande de miscanthus	7 agriculteurs – 3.5 ha – 12000 plants
Activités de networking entre maraichers de l'Est BW	22 maraichers
Producteurs recensés sur www.mangeonslocal.be	87 producteurs
Participants maraichers aux deux formations organisées	28 participants
Restaurateurs recensés sur www.culturalite.be/restochezvous	58 restaurants
Commerces recensés sur www.monboncoin.be (deux régions en Hesbaye)	1050 commerçants
Structures sondées en matière d'alimentation durable	32 écoles – 12 crèches et maisons d'enfants

-Activités à vocation culturelle et sociale :

8 séances de cinéma en plein air sur les 7 communes	900 personnes
Soutien 'Place aux artistes sur Incourt, Ramillies, Héléciné (annulé)	1000 personnes
Escales de la caravane 'Impressionne ton village'	250 participants
Semeurs d'histoires	42 séances
Place aux liens	50 volontaires et 23 aînés

- Activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire

Balades patrimoine et biodiversité diverses et variés, ateliers adultes et enfants	104 personnes
Animations terroir	111 jeunes
Plantation de buissons « Mille-feuille » comprenant chacun 8 plants	65 buissons
Plantation de haies	975 m
Agriculteurs concernés par ces plantations	au total, 72 agriculteurs
Éléments du petit patrimoine recensés	1200 éléments

Sondage « Aujourd'hui et demain : quels sont vos besoins et envies de changement pour vivre plus localement ? »

Exclusivement en ligne,	309 répondants
Site internet www.culturalite.be	(Google analytics)18095 utilisateurs
Nombre de posts Facebook	292 posts
Nombre d'abonnés à la page FB	1630 abonnés
Nombre de newsletters	12 newsletters
Nombre d'abonnés à la newsletter	2016 abonnés

2.2. *Volume et qualité de la participation de l'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province du Brabant wallon*

- Participation aux rencontres dédiées au projet 'Croix de Hesbaye' et au GA et comité de pilotage de l'étude CREAT visant la définition du concept théorique et urbanistique NPOW ;
- Apport de l'expertise et des données récoltées par le GAL sur le terrain en vue d'alimenter les politiques et stratégies provinciales : données carto, cadastre propriété publique, données déplacements mobilité, retour du terrain sur l'état des lieux du réseau point nœud... connexion en aller-retour entre la dynamique GAL et la stratégie provinciale ;
- Participation à certaines séances des groupes de travail 27+1 ;
- Participation aux groupes de travail économie – scénarios divers pour l'est BW, ciblant les volets alimentation, agriculture et tiers lieux ;
- Participation aux groupes de travail Biodiversité organisés par les services provinciaux.

Pour l'A.S.B.L. Culturalité, la participation aux initiatives et évènements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à sa promotion, et permet d'assurer la complémentarité et les synergies entre certaines démarches.

2.3. *Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale*

- Cinéma plein air : 5000 flyers, 100 affiches ;
- Place aux liens : 20 000 flyers, 500 affiches ;
- Vidéo sondage entreprise : 1 vidéo ;
- Vidéo de commerçants monboincain.be : 8 vidéos ;
- Labyrinthe fleuri : 1000 flyers ;
- Les rendez-vous du GAL : 1500 dépliants ;
- Challenge mobilité : 1000 flyers, 300 A3, 14 bâches, 16 capsules vidéos ;
- Catalogue animations terroir : 40 versions imprimées.

Plusieurs évènements ont été annulés avec le début de la crise sanitaire. De nombreux visuels ont été diffusés via les réseaux sociaux et le web, la communication du GAL s'étant essentiellement organisée en ligne durant plusieurs mois.

Liquidation des subventions

Subvention annuelle de 215.000,00 € pour l'année 2020, octroyée en date du 20 février 2020, avec une avance de 60 % (129.000,00 €), mise en liquidation le 05 mars 2020.

Le solde de la subvention a été liquidé en date du 02 juin 2021 sur base des justificatifs.

Indicateur coût / qualité

L'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a pour objet d'encourager les initiatives locales de développement rural en Hesbaye Brabançonne, de soutenir les actions innovantes, démonstratives et transférables illustrant les nouvelles voies que peut emprunter le développement, de multiplier les échanges d'expériences et les transferts de savoir-faire, d'appuyer les coopérations transnationales et de proximité émanant des acteurs locaux des zones rurales (les actions de l'association s'étendant sur le territoire des 7 communes du canton de Jodoigne, à savoir les communes de Beauvechain, d'Hélécine, d'Incourt, de Jodoigne, d'Orp-Jauche, de Ramillies et de Perwez.)

L'association a pour mission la valorisation des ressources du patrimoine naturel, historique, architectural, archéologique et culturel du territoire concerné, notamment à des fins de tourisme rural, le renforcement du tissu économique et socioculturel des communes rurales concernées, la mise en place d'opérations expérimentales ou porteuses de développement, notamment en matière de protection de l'environnement, de développement du tourisme intégré, d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de productions artisanales locales, la promotion et la commercialisation de produits artisanaux du terroir.

Le volume des actions entreprises et la qualité des résultats observés en termes d'adhésion des publics-cibles aux actions proposées, et d'animation du territoire des 7 communes permettent de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2020 de 215.000,00 € versus qualité des prestations de l'association est très positif.

Situation financière du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus Covid19

L'A.S.B.L. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne s'est organisée autant que possible pour interagir en interne, avec ses partenaires, pour faire preuve de créativité dans l'animation de réunions à distance, d'adaptation dans la mise en œuvre de ses actions mais aussi pour saisir les enjeux du moment et tenter de se rendre utile, d'accompagner et d'orienter ses actions en conséquence.

C'est ainsi qu'à côté d'actions planifiées fin 2019, d'autres initiatives ont émergé pour répondre aux défis nouveaux amenés par cette crise sanitaire sans précédent. Elles sont décrites dans ce rapport.

Le GAL Culturalité termine son année 2020 avec un avenir budgétaire assez flou. Les perspectives trop lointaines de l'appel à projet Leader 2021-2027 (budgets européens en attente et retard de vote) et les incertitudes liées à l'avenir de son contrat de gestion (post 2022) avec le Brabant wallon posent de très nombreuses questions au Conseil d'administration et impactent l'équipe par les incertitudes que ces interrogations apportent.

Malgré la réduction du budget 2020 de son contrat de gestion, le GAL a pu opérer les réductions budgétaires nécessaires au maintien d'un budget à l'équilibre et au développement des actions sans que l'emploi ne s'en trouve menacé. La crise sanitaire en tant que telle n'a pas impacté les budgets du GAL Culturalité en 2020.

En 2021, le GAL Culturalité poursuit le déploiement de ses actions à distance et en présentiel avec, comme lignes conductrices, les actions définies dans un plan de transition (disponible à l'administration). Les actions et événements sont mis en place en tenant compte des mesures sanitaires en vigueur aux moments de leur mise en œuvre.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont correctement été remplies.

Annexe n° 41 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois », l'objectif opérationnel 4.3 « Veiller à l'implémentation des nouvelles technologies sur le territoire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34447) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 05 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif pour chaque mission développée : animation sur le territoire du Brabant wallon, sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques », starters 0-6 mois, post-crétion 0-3 ans, réussir mon entreprise, Lunch Link BW, Salon Jobs ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif de la participation, le cas échéant, aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de fréquentation des services développés ;
- Nombre d'activités organisées ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association (donc pour un cycle comme les Lunch Link BW : nombre de participants à chaque lunch) ;
- Origine géographique et sectorielle des participants ;
- Statistiques des besoins des participants (sujets proposés, autres besoins détectés) ;
- Nombre d'entreprises, d'associations présentes, taux de fréquentation du Salon Jobs ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif pour chaque mission développée : animation sur le territoire du Brabant wallon, sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques », starters 0-6 mois, post-crétion 0-3 ans, réussir mon entreprise, Lunch Link BW, Salon Jobs :

1.1.1 Animation sur le territoire du Brabant wallon :

L'ensemble des activités et services développés dans le cadre du contrat de gestion s'adressent en priorité aux porteurs de projet et indépendants du Brabant wallon et sont organisés sur l'ensemble du territoire provincial lorsque le présentiel est autorisé.

Les associations d'entreprises, les opérateurs économiques, les représentants des commerçants locaux et/ou aux autorités communales sont invités à relayer l'information vers leurs bases de données et à participer.

1.1.2 Sensibilisation et accompagnement à la création et au développement d'activités « classiques » :

Jusqu'au jour du premier confinement, le lundi 16 mars 2020, l'Office Création d'Entreprises d'UCM BW avait reçu, en présentiel, près de 50 porteurs différents, tant dans ses bureaux de Louvain-la-Neuve que dans les bureaux de Nivelles et Waterloo.

A partir du 16 mars 2020, le télétravail a été de mise. Ce télétravail a été effectif au sein d'UCM BW tout le reste de l'année 2020.

Les mois de mars, avril et mai 2020 ont été très agités. Au début, une baisse très significative des nouvelles demandes de renseignements de porteurs désirants se lancer s'est faite ressentir alors que, dans le même temps, l'UCM BW a enregistré une demande exponentielle de renseignements de la part d'indépendants ayant vu leur activité réduite à néant et ne s'y retrouvant pas dans les aides mises à leur disposition. Durant ces 3 mois, le nombre de demandes de droit passerelle ainsi que de report ou d'annulation de cotisations sociales a été de plus de 100 par semaine.

A partir du mois de juin 2020, l'UCM BW a constaté une reprise accrue des demandes de conseils de la part de porteurs potentiels.

Juillet et août 2020 ont été 2 mois identiques à ceux de 2019 en termes de demandes, malgré le fait que les rendez-vous en présentiel n'étaient pas permis.

La fin d'année 2020 a été une période à nouveau très chaotique pour l'UCM BW, marquée par un deuxième confinement et des rendez-vous en présentiel toujours non permis. Cependant, l'UCM BW a ressenti une augmentation des demandes de conseils et une certaine impatience de la part des porteurs désirant se lancer malgré la situation.

Depuis la mi-mars 2020, les rendez-vous ont tous été réalisés par téléphone ou par visio-conférence et n'ont, malheureusement, pas toujours été consignés rendant le nombre de porteurs de projets reçus difficile à préciser de manière exacte. Néanmoins, l'UCM BW estime le nombre de porteurs reçus pour l'année 2020 entre 330 et 350.

Beaucoup plus que les années précédentes, une grande partie des porteurs de projets sont revenus vers l'UCM BW pour un deuxième contact, très souvent pour aborder les mêmes questions ou les mêmes craintes. L'UCM BW a ressenti un réel besoin d'être rassurés de la part des porteurs de projets.

En cette année particulière, la grande majorité des porteurs de projets sont venus par le biais d'internet, le reste est venu des 3 guichets d'entreprises de l'UCM BW. Il est aussi à noter qu'une partie, non négligeable, des porteurs de projets est venue via le bouche-à-oreille par les recommandations d'un ami ou d'une personne s'étant lancée après un ou plusieurs passage(s) via l'Office Création d'Entreprises d'UCM BW.

1.1.3 Starters 0-6 mois :

En ce qui concerne les ateliers « post-crédation », l'UCM BW a mis en place des séances d'informations collectives, d'une durée de 2h30, afin d'apporter les informations juridiques indispensables au lancement d'une activité (conformité des factures, tenue d'une comptabilité, TVA, obligations déclaratives, conditions générales de ventes, ...). Toutes ces séances (tenues en date des 13, 14 et 21 janvier ; 12 et 20 février ; 13, 24 et 30 mars, 7 et 21 avril ; 8 et 19 juin ; 16, 23 et 28 septembre ; 14 octobre ; 25 novembre et 15 décembre 2020) se sont déroulées à distance mis à part celles de janvier 2020.

1.1.4 *Post-cr ation 0-3 ans :*

Parce qu'apr s la cr ation, il y a le d veloppement, les « Matin es du Mouvement » s'adressent aux entrepreneurs qui souhaitent  tre  paul s pour d velopper leur activit . Ces matin es sont anim es par des ind pendants ou chefs de TPE/PME qui font profiter d'autres entrepreneurs de leur expertise, afin de cr er des synergies, de s'entraider mais aussi dans l'optique d'apprendre et d' voluer. Afin de privil gier l'interaction entre les participants et l'orateur, le nombre de participants est limit    25 personnes maximum.

L'essentiel de ces activit s (tenues en date des 11 f vrier, 8 septembre, 6 octobre, 10 novembre, 14, 17 et 18 d cembre 2020) se sont organis es   distance, ce qui n'a pas eu de cons quence n gative sur le taux de participation, ni sur l'interaction entre les participants.

1.1.5 « *R ussir mon entreprise* » :

Le charg  de ce projet FEDER a accompagn  les porteurs de projets dans diff rentes th matiques telles que : les formalit s administratives, le statut social de l'ind pendant, la forme juridique, les aides financi res, le business plan, l' tude de march  ou encore des conseils en communication.

Sur l'ensemble de l'ann e 2020, 100 porteurs de projets/starters ont  t  accompagn s durant la phase de pr paration de leur projet concernant principalement des demandes relatives aux formalit s administratives, au statut social de l'ind pendant et aux aides financi res. Les accompagnements plus « importants » tel que la r alisation d'un business plan ont  t  beaucoup moins demand s qu'  l'accoutum e.

Par ailleurs, compte tenu de la situation exceptionnelle li e au COVID-19, le conseiller de l'UCM BW a r pondu aux diff rentes demandes lui parvenant en termes d'aides financi res mises en place par la R gion wallonne et le F d ral.

En 2020, des ateliers de formation ont aussi  t  organis s sur les th matiques de Facebook et LinkedIn.

1.1.6 *Lunch Link BW :*

Dans la continuit  des th matiques abord es en 2019, le r seautage, l'environnement/circuits courts et l'e-commerce devaient ainsi  tre privil gi s. Seules les 2 premi res th matiques ont pu  tre r alis es en janvier et f vrier 2020. En septembre 2020, une rencontre d dic e aux entrepreneures a pu  tre organis e avec pour sujet « la n gociation est aussi une affaire de femmes ».

Face   la situation li e au COVID-19, une s rie de rendez-vous ont  t  organis s via webinaire,   savoir :

- o RGPD ;
- o L'identit  visuelle ;
- o Piloter son entreprise pendant la crise et en anticiper la sortie ;
- o Prospection/vente ;
- o La gestion pr visionnelle ;
- o Identifier et se lib rer des relations toxiques ;
- o 90 minutes pour r ussir (ou rater) ses premiers contacts   l'international ;
- o Le bien- tre au travail ne suffit plus – place   la QVG (Qualit  de Vie Globale) ;
- o Le recouvrement de cr ances ;
- o Consultation en mati re de propri t  intellectuelle.

1.1.7 *Salon Jobs – Forum Ec(h)o R silience BW :*

Le d but de la pand mie, en mars 2020, correspondait avec les premi res d marches qui auraient d   tre accomplies afin de lancer l' dition 2020 du Salon Jobs (salon de l'emploi et de la cr ation d'activit s). Il est tr s vite apparu que les entreprises ne pouvaient se projeter sur des plans de recrutements futurs   cette p riode et avaient d'autres priorit s en termes de p rennisation de leurs activit s. Le confinement g n ralis  et l'interdiction d'organiser des rassemblements ont rapidement fait comprendre que l'organisation d'un salon de l'emploi en pr sentiel ne serait pas possible en 2020.

D'autre part, les besoins d'accompagnement des indépendants et PME dans le cadre de la crise afin de les aider à rebondir et à se relancer sont vite devenus criants.

Dans ce contexte, le Brabant wallon et l'UCM BW ont souhaité mobiliser les compétences de tous les acteurs économiques du Brabant wallon étant donné que la crise liée au COVID-19 contraignait les (futurs) entrepreneurs et les entreprises du Brabant wallon à s'interroger sur les fondements de leur activité et de leur modèle économique.

La première édition du Forum Ec(h)o Résilience BW 100% digitale était donc lancée et s'est tenue du 16 au 20 novembre 2020, soit pendant la semaine mondiale de la création d'activités.

Durant cette semaine, 5 tables-rondes ont été proposées :

- La digitalisation, incontournable facteur du business actuel ;
- De la suite dans les idées. Vous avez une idée et cherchez à en évaluer le potentiel ;
- Les nouveaux business models ;
- Le parcours du créateur d'entreprise ;
- Les solutions de financement de la SOWALFIN.

Tout au long de la semaine, les opérateurs économiques du Brabant wallon ont mis leurs experts à disposition des (futurs) entrepreneurs en vue de répondre à leurs questions dans des domaines variés :

- Création/mise en œuvre du projet/transmission d'entreprise ;
- Innover, grandir jusqu'à l'exportation ;
- Pistes de financement ;
- Aborder le business autrement
- Ressources humaines : engagement de personnel ou dépôt de candidature.

1.2 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable :

La transition durable fait partie des thématiques qui sont régulièrement abordées par l'UCM BW en vue de sensibiliser et de conscientiser les indépendants et chefs d'entreprises à ces enjeux du futur.

Ainsi, sont listés ci-dessous quelques ateliers organisés dans ce cadre :

- Se lancer dans les circuits courts : les chiffres clés et les attentes clients qu'il faut connaître
- Changer son modèle économique : des exemples d'entreprises belges qui ont osé et réussi
- Les nouveaux business models

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

La digitalisation fait partie des thématiques qui sont régulièrement abordées par l'UCM BW en vue de sensibiliser et de conscientiser les indépendants et chefs d'entreprises à ces enjeux du futur.

En 2019 et 2020, des « Lunch Link BW », animés par l'Agence du Numérique, ont été organisés.


En 2020, deux ateliers Facebook (débutants et initiés) ont été mis en place à destination des artisans.

1.4 Rapport qualitatif, le cas échéant, sur la participation aux activités du Cube :

L'UCM BW a relayé, via ses supports de communication, l'initiative du Cube lancée par le Brabant wallon.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques de fréquentation des services développés :

		Contrat de gestion - rapport d'exécution 2020			
		Total	Waterloo	Nivelles	LLN
Indicateurs qualitatifs					
Nbre de n° d'entreprises attribués par UCM en BW		1.092	297	282	513
Indicateurs quantitatifs					
Accompagnement à la création d'entreprise	Personnes rencontrées	345			
	- Femmes	42%			
	- Hommes	58%			
Indépendants accompagnés dans le cadre de la crise dûe à la COVID		+/- 600			
Séances d'information starters	Nbre d'ateliers	20			
	Nbre participants	142			
Les Matinées du Mvt et autres webinaire	Nombre d'ateliers	21			
	Nombre de participants	665			
Lunch Link BW	Nombre de Lunch Link BW	3			
	Nombre de participants	102			
Forum Ec(h)o Résilience BW	Nombre de participants	200			

2.2 Nombre d'activités organisées et de participants :

		UCM BW - activités 2020	
Date		Thème	Participants
JANVIER - 01.2020			
13-01-20	Séance info juridique		18
14-01-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	4
21-01-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	5
21-01-20	Lunch Link	Se lancer dans les circuits courts: les chiffres clés et les attentes client	37
29-01-19	P'tit déj	Les accords toltèques	80
FÉVRIER - 02.2020			
12-02-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	5
11-02-19	Matinée Mvt	7 étapes pour communiquer comme 1 pro	25
18-02-20	Lunch - Link BW	ABC du réseautage	49
20-02-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	6
20-02-20	Matinée de l'Emploi Braine-L'Alleud		
21-02-20	Atelier FEDER	Facebook initiation	14
28-02-20	Atelier FEDER	Facebook avancé	15
MARS - 03.2020			
05-03-20	Journée Réseau DIANE	Le storytelling	18
Reporté Covid	Lunch - Link BW	Lundi de l'e-commerce	
13-03-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	7
24-03-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	4
30-03-20	Séance info juridique pour starters		13
AVRIL - 04.2020			
07-04-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	7
Reporté COVID	Lunch - Link BW	Changer son modèle économique: des exemples d'entreprises belges qui ont osé et réussi	
21-04-21	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	5
Reporté COVID	6 @ 8	Code des sociétés et impacts fiscaux	
MAI - 05.2020			
Reporté COVID	Matinée du Mvt	Prospection/vente	
07-05-20	BW Start & Grow Meeting avec CEI et Cap Innove	Il n'est de permanent que le changement	25
Annulé COVID	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	4
Reporté COVID	Matinée Mvt	Les 4 accords Toltèques	
Annulé COVID	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	3
25-05-20	6 @ 8	GDPR	82
JUIN - 06.2020			
08-06-20	Séance info juridique		12
12-06-20	6 @ 8	Identité visuelle	70
19-06-20	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	4
23-06-20	6 é 8	Piloter son entreprise pendant la crise et en anticiper la sortie	46
			558

SEPTEMBRE - 09.2020			
08-09-20	Matinée du Mvt	Prospection/vente	16
15-09-20	Lunch Link	La négociation est aussi une affaire de femmes	16
16-09-20	Séance d'info porteurs de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	11
18-09-20	Atelier FEDER	LinkedIn - base	10
23-09-20	Séance d'info porteurs de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	6
25-09-20	Atelier FEDER	LinkedIn - avancé	9
28-09-20	Séance info juridique starters		10
OCTOBRE - 10.2020			
06-10-20	Matinée du Mouvement	La gestion prévisionnelle	14
14-10-20	Séance d'info porteurs de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	6
20-10-20	P'tit déj avec InBW	90 minutes pour réussir (ou rater) ses premiers contacts à l'internation	43
26-10-20	6 à 8 _ WEB (titre à confirmer)	Secret d'affaires	37
NOVEMBRE - 11.2020			
10-11-20	Matinée du Mouvement	Comment identifier et se libérer des relations toxiques	21
du 16 au 20/11	Forum Echo Résilience BW		
16-11-20	11h - webinaire - Forum	La digitalisation, incontournable facteur du business actuel	24
17-11-20	11h - webinaire - Forum	De la site dans les idées. Vous avez une idée et cherchez à en évaluer	17
18-11-20	11h - webinaire - Forum	Les nouveaux business models	27
19-11-20	P'tit déj avec InBW	Le bien-être au travail ne suffit plus - place à ma QVG	49
19-11-20	11h - webinaire - Forum	Le parcours du créateur d'entreprise	24
20-11-20	11h - webinaire - Forum	Les solutions de financement de la SOWALFIN	22
23-11-20	6 à 8 web (titre à confirmer)	Le recouvrement de créance (part 1)	39
25-11-20	Séance d'info porteurs de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	7
DECEMBRE - 12.2020			
07-12-20	6 à 8 web (intitulé à confirmer)	Le recouvrement de créance (part 2)	29
15-12-20	Séance d'info porteurs de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	5
14-12-20	Atelier FB débutants pour artisans	Atelier Facebook débutants pour artisans	15
17-12-20		Journée consultation Propriété Intellectuelle	42
18-12-20	Atelier FB initiés pour artisans	Atelier Facebook initiés pour artisans	15
			514
			1072

2.3 Origines géographique et sectorielle des participants :

2.3.1 Accompagnement à la création :

Les participants proviennent exclusivement du Brabant wallon : la proximité géographique est ici un facteur essentiel.

Au niveau des projets, il y a toujours eu les « classiques » : commerces de détail, e-commerce, snacks, sandwicheries, entrepreneurs de jardin, soins aux personnes, coachs dans divers domaines, ... et des projets, toujours fort présents et encore en hausse, en matière de consultance (conseil en relations publiques et en communication, conseil informatique, ...).

L'année 2020 a aussi vu l'apparition de plus en plus de projets vers le bio : alimentation, circuits courts, produits en vrac, fabrication de biscuits, biscottes ou autre pâtisserie, permaculture et même construction de maison avec des matériaux durables. A noter qu'au sein d'UCM BW, il existe un service de consultants spécialisés sur les matières suivantes : circuits courts, produits durables, valorisation des déchets, diminution de l'empreinte carbone et économies d'énergies diverses.

2.3.2 Post-crédation :

Pour la plupart des activités en post-crédation, les participants sont essentiellement originaires du Brabant wallon.

En ce qui concerne les « Lunch Link BW », s'agissant d'une activité récurrente depuis plus de 9 ans, certains des participants proviennent des communes limitrophes du Brabant wallon à la fois en raison de la qualité et de la diversité des thématiques abordées et pour les opportunités de réseautage qui leur sont offertes.

En ce qui concerne les secteurs d'activités représentés, ceux-ci sont le reflet du tissu économique de la Province (services, consultances, ...) pour les activités exercées par des indépendants exerçant en personne physique ou des petites structures actives en personnes morales.

2.3.3 Forum :

Les entrepreneurs et PME participantes proviennent toutes du Brabant wallon ou y disposent d'un siège d'exploitation.

2.4 Statistique des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté) :

Les sujets abordés lors des ateliers se doivent d'être au plus proches des besoins et attentes des indépendants et chefs de TPE/PME. Malheureusement, ces besoins sont peu exprimés : il est donc important que les équipes du Brabant wallon et d'UCM BW restent attentives et proactives afin de détecter les thématiques susceptibles de bénéficier aux indépendants.

L'association précise ne pas avoir des statistiques à proprement parler ; elle s'adapte aux besoins et attentes des indépendants en fonction de l'actualité.

Généralement, l'administration effectue un sondage ; mais celui-ci n'a pas eu lieu en 2020 dans le contexte de crise sanitaire.

2.5 Nombre d'entreprises et d'associations présentes, fréquentations du Forum :



L'ensemble des acteurs économiques du Brabant wallon ont été associés à la mise en place du Forum Ec(h)o Résilience BW 2020, de même que les associations d'entreprises :

2.6 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Tous les visuels réalisés pour communiquer autour des activités organisées dans le cadre du contrat de gestion 2020-2022 font état du soutien du Brabant wallon et reprennent le logo.

Le nombre exact de supports est difficile à quantifier : une invitation et un rappel sont envoyés par mail par l'association pour chaque évènement.

Lors de l'organisation d'activités en présentiel, le banner du Brabant wallon est installé dans le lieu où se déroule l'activité.

Enfin, l'UCM BW veille également à partager, via les réseaux sociaux, les activités à caractère économique organisées par le Brabant wallon.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 87.000,00 € pour l'année 2020 a été octroyée en date du 05 mars 2020, avec une avance de 80% (69.600,00 €) liquidée en date du 09 mars 2020.

Le solde de cette subvention (17.400,00 €) a été liquidé en date du 13 juillet 2021 sur base des justificatifs.

Analyse qualité / coût du service

L'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a pour but l'étude, la défense, la représentation et la promotion syndicale des intérêts moraux, économiques et sociaux des travailleurs indépendants (artisans, commerçants, industriels, titulaires des professions libérales, ...) comme des PME établies dans le Brabant wallon.

De plus, l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) organise des activités variées et spécifiques et offre des services spécialisés en faveur de la création, du développement et de l'ancrage d'activités économiques en Brabant wallon.

En 2020, l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a organisé un total de 50 activités (Lunch Link BW, séances d'informations starters, Matinée du Mouvement, Forum Ec(h)o Résilience BW, ...) pour un total de 1.072 participants. L'UCM BW a également accompagné 1.092 entreprises (297 par le bureau de Waterloo, 282 par le bureau de Nivelles et 513 par le bureau de Louvain-la-Neuve).

Le volume des activités organisées sur l'ensemble du territoire et la qualité des résultats observés en termes de participation, malgré une année 2020 fortement impactée par la crise liée au COVID-19, permet de déclarer que le rapport coût de la subvention provinciale 2020 de 87.000,00 € (diminution d'environ 17% par rapport à l'année 2019 où la subvention était de 105.000,00 €) versus la qualité des prestations de l'association au profit des entrepreneurs du Brabant wallon est positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

En raison de la pandémie causée par le coronavirus, l'année 2020 aura été une année particulière pour l'A.S.B.L. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) nécessitant des adaptations dans la mise en œuvre des actions prévues par le contrat de gestion 2020-2022.

Pour l'essentiel :

- Les activités et les rendez-vous en présentiel ont été limités tenant compte des obligations imposées par les autorités en vue de réduire les contacts physiques ;
- Les activités et les rendez-vous « à distance » ont été privilégiés : des applications telles que « TEAMS » ou « ZOOM » ont été largement utilisées pour la mise en place de rendez-vous et l'organisation de webinaires ;
- Le salon de l'emploi « Jobs 2020 » a été remplacé par l'organisation du 1^{er} « FORUM EC(H)O RESILIENCE BW ».

La réduction des dépenses a permis de maintenir le bilan 2020 d'UCM Brabant wallon en positif, d'autant qu'une opération de vente immobilière a engendré une plus-value.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 42 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Engine – Innovation Methods Provider

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Creative Wallonia Engine, adopté par le Collège provincial en sa séance du 9 avril 2020, en vertu des pouvoirs spéciaux prévus par l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°8 relatif à l'exercice des compétences attribuées au Conseil provincial par l'article L2212-32 du Code de la démocratie locale ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider (anciennement dénommée A.S.B.L. Creative Wallonia Engine) ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34502) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 22 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du programme Nest In
- Rapport qualitatif du programme MvP Lab
- Rapport qualitatif des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor)
- Rapport qualitatif des programmes destinés aux PME (Parcours digital)
- Rapport qualitatif du Pilote média
- Rapport qualitatif de l'adaptation des outils d'innovation et de la thématization de certains programmes
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives du programme Nest In
- Statistiques quantitatives du programme MvP Lab
- Statistiques quantitatives des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor)
- Statistiques quantitatives des programmes destinés aux PME (Parcours digital)
- Statistiques quantitatives du Pilote média

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités détaillé ;
- Comptes et bilan.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative. Ils ne sont pas exhaustifs.

Il appartient à l'A.S.B.L. de fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du programme Nest In

L'association indique que suite à la situation sanitaire, le programme Nest'in, initialement prévu à Marrakech, n'a pas pu voir le jour en 2020, et qu'il est probable qu'il soit postposé à l'automne 2021, mais que la situation actuelle ne permet pas encore de le confirmer formellement.

1.2 Rapport qualitatif du programme MvP Lab

Au cours de l'année 2020, Engine - Innovation Methods Provider a mené 3 éditions du MVP Lab :

- L'édition n°9, au mois de mars, au Nest de Mont-Saint-Guibert, édition thématisée sur le secteur des sports et loisirs ;
- L'édition n°10, au mois d'août, adaptée en format digital et réalisée en partenariat avec le Click (Creative Innovation Center de Mons) ;
- L'édition n°11, au mois de novembre, adaptée en format digital et réalisée en partenariat avec l'AREBS (Association pour le redéploiement économique du bassin sérésien) et l'ALPI (Actions locales pour indépendants).

L'association indique qu'étant donné la situation sanitaire, les éditions 10 et 11 du MvP Lab ont été menées en format digital via ZOOM. La garantie du maintien de la qualité du programme a nécessité d'une part d'étaler quelque peu les différentes journées d'accompagnement afin d'assurer des jours « off » pour les participants, et d'autre part de limiter le nombre de participants par édition afin d'éviter au maximum le sentiment de solitude derrière les écrans lors des ateliers.

Pour répondre à une contrainte constatée lors des évaluations, l'équipe projet a modifié les outils numériques utilisés lors de la création de la landing page. Au lieu d'utiliser Instapage (qui fournissait un accès limité dans le temps), c'est désormais l'outil WIX qui est utilisé.

Concernant les aspects méthodologiques, l'association souligne deux points :

- 1) L'adaptation au format digital : pour les éditions n°10 et 11, les supports méthodologiques ont été revus pour s'adapter aux contraintes digitales. Plus spécifiquement l'ensemble des outils utilisés ont été rendus accessibles aux participants via MURA, espace de travail numérique pour la collaboration visuelle, où chacun peut travailler au mieux ensemble.
- 2) Le développement d'outils méthodologiques « durables » : en vue de s'inscrire dans une démarche de transition durable, Engine - Innovation Methods Provider a décidé de thématiser la prochaine édition du MvP Lab sur l'accompagnement des projets à impact positif (économique, social et environnemental). Dans cette optique, l'équipe projet a commencé à développer en 2020 et en partenariat avec l'université de LAVAL au Canada des outils méthodologiques à orientation durable : l'impact Wheel et le Lean Canvas durable. Ces outils ont été intégrés au programme dès l'édition n°12 qui a eu lieu en mars 2021.

1.3 Rapport qualitatif des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor)

La troisième édition du programme d'accélération « **Reaktor** » a débuté le 17 mars pour se terminer le 23 juin 2020.

Compte tenu de la situation sanitaire causée par la crise du COVID-19 et le confinement qui s'en est suivi, l'équipe projet a été contrainte de revoir l'organisation complète du projet et surtout la manière dont il a été dispensé.

Pour garantir son bon déroulement, en fonction du planning qui avait été prédéfini, l'entièreté du programme s'est organisée par visioconférence. Cette formule « à distance » a eu pour conséquence de revoir quelque peu le contenu du programme notamment en termes d'activités de networking et de workshops disponibles uniquement en présentiel.

De plus, étant donné l'impact qu'a eu la crise sanitaire du coronavirus sur l'ensemble des startups participantes au programme, l'équipe projet a pris la décision de postposer l'événement de clôture du programme, le Demo Day, au 30 septembre 2020 afin que celui-ci corresponde davantage à leur situation en termes de relance économique et de préparation à la levée de fonds.

Au niveau du contenu, et suite au débriefing des deux premières éditions, les aspects liés à la vente ont été renforcés, avec un bootcamp totalement dédié à cette thématique.

Enfin, des réflexions sur la durabilité et notamment la question de l'économie circulaire, ont également été menées.

1.4 Rapport qualitatif des programmes destinés aux PME (Parcours digital)

PME Camp

Initialement prévu pour se terminer à la mi-juin, le programme a été une première fois repoussé à cause de la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19, pour finalement démarrer le 18 mai 2020 « à distance ».

Après les premières sessions virtuelles, les participants ont souhaité se rassembler.

Le programme a donc continué en présentiel, selon les consignes sanitaires en vigueur. Avec ce décalage, la fin du programme tombait dans la période estivale. L'association a donc convenu avec les participants de planifier la dernière journée de travail le 2 septembre 2020, avec un « atterrissage » le 30 septembre 2020 afin d'analyser le stade d'évolution des projets.

Finalement, ce sont trois PME wallonnes qui ont suivi le programme :

- Burogest de Namur (4 personnes) ;
- EASI de Nivelles (2 personnes) ;
- Coceptio de Mons (6 personnes).

Burogest est active dans le secrétariat médical. Sa principale activité est d'offrir des services centralisés à des médecins, spécialisés ou non. Comptabilité, permanence téléphonique, prise de rendez-vous... Dans ce cadre, Burogest offre aussi des services de location de salles pour des séminaires par exemple.

EASI est une société de service informatique basée à Nivelles. Elle développe des solutions en B2B entre autres dans le domaine de la vente, de la comptabilité, de la supply chain, de la cybersécurité.

Enfin, l'entreprise Coceptio répond à des demandes d'études et de conception de bâtiments pour le secteur biotech. Plus spécifiquement, elle réalise des salles dites « blanches » (« ou propres ») pour la production de médicaments.

La première a validé son projet d'augmentation des services (basé sur l'intelligence artificielle). La seconde a pivoté par rapport à son idée initiale et a démarré une nouvelle activité liée à la cybersécurité. La dernière a affiné son projet, en réorganisant les priorités de développement de fonctionnalités.

Engine - Innovation Methods Provider indique avoir énormément appris du PME Camp, qui a permis à l'association de réaliser une première approche des PME, de leurs besoins et de leurs modes de fonctionnement. C'est grâce aux différentes éditions du PME Camp que l'équipe projet a pu construire un parcours digital cohérent et complet, mieux adapté aux réalités des entreprises.

Engine - Innovation Methods Provider a dorénavant comme ambition de mélanger tous les ingrédients qui ont été un succès (design thinking, lean startup, méthode agile, focus sur les projets innovants...) pour proposer de nouveaux formats (par exemple : le parcours digital).

KEEP

Dans ce contexte de crise, Engine - Innovation Methods Provider a décidé de maintenir les programmes d'accélération planifiés mais aussi, parallèlement, de lancer une nouvelle forme de sensibilisation aux méthodes : KEEP, qui vise à équiper les startups et PME d'outils et méthodes pour faire face au contexte difficile.

Couvrant un large spectre de thématiques (communication, existence numérique, ressources humaines, finances...), le programme prend une forme exclusivement numérique dans le but d'être immédiatement disponible en ces temps de confinement et de permettre au plus grand nombre de profiter des contenus. Comme toujours, une dynamique collective y est intégrée.

L'association indique que l'utilisation de l'outil KEEP a des objectifs multiples :

- En tant qu'opérateur de l'animation économique, se montrer présent et solidaire dans une situation souvent très délicate pour la cible de bénéficiaires ;
- Initier le plus grand nombre d'entrepreneurs aux méthodes agiles appliquées dans tous les programmes d'Engine - Innovation Methods Provider, et décisives lors de moments clés de la vie d'une entreprise ;
- Offrir une porte d'entrée au trajet d'accélération des PME pour ceux qui souhaitent aller plus loin dans la démarche, comme le fut précédemment le Comptoir des Entrepreneurs lorsque Engine - Innovation Methods Provider pouvait encore organiser des événements en présentiel. Certaines sessions peuvent aussi amener les participants vers les autres programmes de l'A.S.B.L. (MVP Lab, Reaktor, Pilote.Media...).

Le Parcours digital

Développé en collaboration avec Agoria (organisation patronale spécialisée dans l'industrie technologique) et s'inscrivant au sein de l'initiative DigiCoach, le parcours digital proposé par Engine - Innovation Methods Provider vise à aider les PME à développer leur offre de produits et/ou services grâce aux technologies digitales.

Ainsi, il vient compléter les initiatives telles que Made.Different ou les industries 4.0 (programmes d'accompagnement des entreprises vers l'industrie du futur).

Ce parcours comprend 3 étapes :

- A) Le DigiTour - Sensibiliser au digital ;
- B) Le DigiSprint – Détecter les opportunités du digital ;
- C) Le DigiAccelerator - Valider le projet digital.

La première étape (Digitour) consiste à sensibiliser les entreprises à l'enjeu de la digitalisation. Ce programme, réalisé en une journée, emmène une dizaine de dirigeants d'entreprise à la rencontre de 3 ou 4 entreprises qui ont développé des innovations à partir de nouvelles technologies. La journée se termine sur une note méthodologique.

L'association déplore que la première édition du DigiTour ait dû être annulée à cause du confinement. Elle devait avoir lieu dans la région de Charleroi, avec des entreprises telles que le Spiroudôme ou XL Construction. Les conditions sanitaires n'ont, depuis, pas été suffisamment souples pour organiser ce type d'activités.

La seconde étape (DigiSprint) propose de faire germer des idées de produits ou services à un groupe d'entreprises. Le public cible est alors les dirigeants, les responsables de développement de produits ou les responsables marketing. Avec 2 à 3 personnes par entreprise, le programme rassemble une quinzaine d'individus pendant deux jours.

La première journée est consacrée à fixer le cadre, tandis que la seconde est consacrée à l'idéation concrète. Au terme de ces deux journées, les entreprises repartent avec plusieurs dizaines d'idées de développement de produits.

La première édition du DigiSprint a eu lieu en juin 2020 et s'est réalisée entièrement à distance. La seconde édition s'est déroulée en septembre 2020 dans les locaux d'Engine - Innovation Methods

Provider, au NEST de Mont-Saint-Guibert. La troisième édition qui a eu lieu en décembre 2020 a à nouveau dû avoir lieu en format digital afin de respecter les mesures sanitaires.

Au total, ce sont une quinzaine d'entreprises qui ont participé à ce programme, et qui ont généré plus de 200 idées de nouveaux produits ou services digitaux.

La dernière étape du parcours digital (DigiAccelerator) est la plus importante et la plus longue. Lors de ce programme, l'association entend déployer toute la méthodologie Lean Startup pour emmener les entreprises dans des boucles de validations de produit par le marché. L'objectif est de vérifier que l'innovation répond à un vrai besoin chez la cible, et d'utiliser cette méthode pour confirmer chaque hypothèse à travers l'élaboration d'un Minimum Viable Product.

Même si ce programme n'a pas pu avoir lieu en 2020 (la première édition s'est tenue en février 2021), sa construction s'est finalisée et l'appel à candidatures a été lancé début décembre 2020. Ces étapes constituaient déjà un travail conséquent et ont mobilisé des ressources importantes.

Pour assurer sa bonne réalisation, l'équipe projet a en effet rassemblé plusieurs partenaires autour du projet : le CETIC (Centre de recherche appliquée en informatique), Wallonie Design et DigitalWallonia. Engine - Innovation Methods Provider a également fait appel à un coach « digital », un coach lean, un expert UX Design ainsi qu'un expert "tech". Le résultat recherché est que l'entreprise identifie et valide son innovation et qu'elle établisse sa feuille de route pour la mettre sur le marché.

Ces trois étapes constituent un seul trajet que les entreprises sont invitées à suivre en entier selon leur avancement et leurs ressources. Dans tous les cas, ce sont des sessions collectives qui sont organisées, l'association estimant que l'intelligence collective apporte une dimension supplémentaire et enrichit l'innovation.

1.5 Rapport qualitatif du Pilote média

En raison du confinement, le format de **Pilote.Media** a, lui aussi, été revu pour être étalé sur plusieurs mois : les master classes ont eu lieu aux mois de mai et juin 2020 ; une activité plus réduite a été maintenue pendant l'été, pour finir par le prototypage à la rentrée de septembre 2020.

Au regard de la première édition, l'adaptation et la « plateformesation » du programme a entraîné plusieurs aspects positifs que l'association souhaite souligner. De la contrainte est née une série d'opportunités qu'Engine - Innovation Methods Provider a effectivement pu saisir, parmi lesquelles :

- Une plus grande individualisation dans l'accompagnement ;
- Une plus forte autonomie et, a fortiori, une mise en action plus rapide des participants ;
- Une mise à disposition complète et en replay de toutes les sessions théoriques et l'essentiel des keynotes et masterclasses des experts invités ;
- Des outils et des plateformes adaptés au contexte et au partage de contenu (Slack, Zoom, application Mural, Airtable, ...).

Durant la période estivale, et jusqu'en décembre 2020, un suivi collectif à distance a été proposé à l'ensemble des candidats. Les sessions ont été organisées en ligne, via l'outil Zoom et les plateformes collaboratives évoquées plus haut. Le prototypage des solutions média a été, lui aussi, organisé à distance, en proposant aux candidats un appui logistique appuyé par les partenaires (RTBF, télélocaux, MiiL de l'UCL).

Après deux sessions, Engine - Innovation Methods Provider communique un bilan chiffré significatif : parmi la vingtaine de profils accompagnés, seule 1 personne est inoccupée aujourd'hui. Les indépendants ont tous consolidé leur réseau et revu leurs tarifs. Leurs compétences rencontrent une réelle demande sur le marché. Deux-tiers ont valorisé leur projet ou en ont développé d'autres. Tous soulignent l'étape-clé qu'a représenté le programme dans leur carrière. Beaucoup parlent d'un "avant" et d'un "après".

L'association précise que, pour perdurer et pouvoir décliner une nouvelle session d'accompagnement, le programme Pilote.Media doit :

- S'appuyer sur un réseau d'experts en matière de gestion de projet et de méthodes entrepreneuriales (les coachs Engine - Innovation Methods Provider sont rompus à cet exercice) ;
- Être ancré dans le secteur médiatique (les partenaires multiples jouent ici un rôle majeur) ;
- Toucher directement les porteurs de projets par le biais d'un réseau et la création d'une communauté d'entrepreneurs et de professionnels du secteur média (la plateforme évoquée plus haut y contribue largement) ;
- Faire preuve d'une maîtrise de l'outil digital (cette expérience a été confirmée durant le confinement).

1.6 Rapport qualitatif de l'adaptation des outils d'innovation et de la thématization de certains programmes

Sous réserve de l'adaptation des outils à la cible, au terrain, et aux entrepreneurs suivis, en 2020, Engine - Innovation Methods Provider a mis l'accent, dans ses programmes, sur la numérisation de l'offre des entreprises, cette thématization suivant une tendance lourde de l'économie actuelle.

L'association poursuit sa démarche de digitalisation dans tous les aspects de son organisation interne et de la mise en œuvre de ses programmes.

1.7 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable

L'association souligne être de plus en plus attentive, dans ses démarches d'accompagnement ainsi que dans la construction du business model de l'entrepreneur, à la durabilité et l'impact de son activité, que ce soit au niveau environnemental, social ou économique.

Un nouvel outil a vu le jour et est disponible en open source sur le site d'Engine - Innovation Methods Provider : l'Impact Wheel. Cet outil permet d'évaluer l'entreprise ou le projet sur les trois piliers du développement durable : le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental.

Chaque pilier comporte 5 axes sur lesquels le projet est mesuré. Grâce à sa vue complète, l'Impact Wheel permet de dégager des pistes d'amélioration afin d'inscrire son projet dans le développement durable.

2. Indicateurs quantitatifs

L'association introduit ses données quantitatives 2020 par les résultats de ses programmes sur 4 axes :

1. Le nombre de programmes : **11**.

Engine - Innovation Methods Provider a réalisé 11 programmes d'accompagnement en 2020. La variété des accompagnements proposés et le large spectre des cibles, constituent autant de possibilités de contacts avec et entre les bénéficiaires, ainsi que l'amélioration continue du contenu des programmes.

2. Le nombre de projets accélérés : **62**.

Ces projets représentent les potentielles entreprises de demain ou les nouveaux produits et/ou services des entreprises.

3. Le nombre de personnes touchées par les activités de l'association : **515**.

C'est le nombre de personnes qui ont été sensibilisées aux méthodologies utilisées par Engine - Innovation Methods Provider, soit à travers le développement de leur projet, soit à travers la découverte des outils.

4. Le taux de satisfaction : **83%**.

Il reflète la qualité et l'utilité des programmes de l'association pour les participants.

Ces quatre indicateurs sont utilisés pour qualifier l'ensemble des activités d'Engine - Innovation Methods Provider, et permettent d'évaluer une année complète d'activités ; l'inconvénient étant qu'ils ne reflètent pas les actions de l'association à long terme.

L'A.S.B.L. précise que ses programmes se situent en effet, souvent, très en amont de la mise sur le marché. Dès lors, une entreprise qui participe à un programme d'idéation (comme le DigiSprint) mettra des mois, voire des années à implémenter la solution imaginée lors de l'accompagnement initial. Les ressources de l'organisation ne permettent pas de suivre de tels indicateurs.

Dans ce contexte, Engine - Innovation Methods Provider s'estime très satisfait de ses résultats, qui sont en croissance, particulièrement sur l'axe des PME (qui était le 'focus' pour 2020).

2.1 Statistiques quantitatives du programme Nest In

- Sans objet.

2.2 Statistiques quantitatives du programme MvP Lab

	2020 MVP Lab #9	2020 MVP Lab #10	2020 MVP Lab #11
Projets accompagnés	7	6	8
Nombre de personnes	12	10	8
	2 personnes du BW et 1 de BXL	2 personnes de BXL	3 personnes de BXL/BW

2.3 Statistiques quantitatives des programmes accélérateurs de startups (Nest Up, Starter Camp, Reaktor)

	2020 Reaktor Edition 3
Projets accompagnés	8
Nombre de personnes	8
	1 startup du BW (Tribu) et 3 de BXL

2.4 Statistiques quantitatives des programmes destinés aux PME (Parcours digital)

	2020 PME CAMP	2020 DigiSprint	2020 Keep
PME accompagnées	3	15	
Nombre de personnes	12	35	411
	1 PME BW (Easi)	3 PME BW (IBA, Ajinomatrix, Phi services)	

2.5 Statistiques quantitatives du Pilote média

	2020 Pilote Media Edition 3
Projets accompagnés	18
Nombre de personnes	18
	2 personnes du BW

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 155.000,00 € a été octroyée en date du 4 juin 2020, avec une avance de 60% (93.000,00 €), mise en liquidation le 9 juin 2020.

Le solde (40% soit 62.000,00 €) est à mettre en liquidation sur base des justificatifs d'utilisation le 31 octobre 2021 au plus tard.

Analyse coût / qualité du service

Par les programmes qu'elle propose, l'A.S.B.L. Engine - Innovation Methods Provider accompagne le 'Scale-up' d'entreprises à haut potentiel d'innovation, accélère la mise en place d'innovations en utilisant des méthodes créatives, accompagne les jeunes entrepreneurs pour valider l'adéquation entre leur produit et les besoins des utilisateurs, leur permettant de développer leur projet en limitant leurs contraintes et en (in)validant le plus rapidement possible leur hypothèse.

Ses actions et ses contacts sont de nature à créer un réseau et un partage de connaissances et d'expériences entre experts et entrepreneurs.

L'association accompagne les startups, PME et les grandes entreprises dans l'exploration de nouveaux gisements de progrès et d'innovation, en adéquation avec leur stratégie et les besoins du marché; elle agit comme une courroie de distribution, en donnant aux entreprises et startups les méthodes pour atteindre leurs objectifs en toute autonomie.

Comme indiqué explicité dans le point suivant, l'A.S.B.L. s'est montrée réactive pour maintenir au maximum ses activités et l'interaction avec son public cible. L'indice coût / qualité du service est jugé positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

L'association indique que, depuis le mois de mars 2020, elle a eu à cœur de continuer et même d'amplifier son rôle de soutien économique. Dès le premier confinement, Engine - Innovation Methods Provider a en effet proposé une série d'ateliers en ligne pour aider les entrepreneurs et entreprises à faire face à la situation ; elle a également adapté tous ses programmes au travail à distance, ce qui lui a permis de maintenir 95% de son activité.

Ceci étant, les programmes d'Engine - Innovation Methods Provider étant exclusivement collectifs, il est clair que la qualité des échanges entre participants a été négativement impactée, en particulier lors des sessions de créativité.

Dès lors, et depuis que les règles le permettent, l'association a opté pour des formats hybrides, mêlant des séances en présentiel et des séances en vidéoconférence.

Enfin, la crise liée au COVID-19 aura eu une grande influence sur l'organisation de l'A.S.B.L. Le télétravail est devenu la norme, l'association a amplifié sa digitalisation. Ceci a d'ailleurs permis à Engine - Innovation Methods Provider un meilleur accès à l'expertise internationale, et une meilleure intégration de cette dimension digitale dans son offre d'accompagnement.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 43 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Créa-Job

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Créa-Job ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Créa-Job ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Créa-Job ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 34565) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 11 août 2021 par l'a.s.b.l. Créa-Job ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Créa-Job a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Créa-Job, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons (agro-tourisme et transformation alimentaire) ;
- Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles ;
- Elaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet ;
- Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement ;
- Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon auprès des porteurs de projets.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projet (cf. étapes de 1 à 6 de l'article 1 du contrat de gestion) ;
- Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :
 - Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs ;
 - L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes ;
 - Leur répartition géographique en Brabant Wallon ;
- Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement ;
- Nombre de réunions du comité d'accompagnement ;
- Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles ;
- Nombre de publications émises (article, newsletter, etc) ;
- Type d'outils de communication utilisés et créés ;
- Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon ;
- Nombre et type de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;
- Comptes et bilan de l'a.s.b.l. Créa-Job ;
- Procès-verbaux des réunions du comité d'accompagnement.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs :

- 1.1. Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons :

1.1.1 Résilience COVID et adaptations des services

Suite au confinement imposé par la crise COVID depuis mars 2020, les services de l'a.s.b.l. ont été immédiatement adaptés afin de permettre une continuité de suivi pour les porteurs de projet en cours d'accompagnement, et l'accueil en accompagnement de nouveaux porteurs de projet.

1.1.2 Formation de la nouvelle chargée de projet

- Participation ponctuelle aux formations entrepreneuriales de Créa-Job : Programme couveuse et formation Entreprendre ;
- Renforcement des compétences en analyse et gestion financière : Webinaires de la Sowalfin « bases en analyse financière » (3x2h) ;
- Participation à des ateliers thématiques de manière ponctuelle :
 - o Rendez-vous de la diversification (Diversiferm)
 - o Journée des débouchés (BioWallonie)
- Cycle de formations spécifiques « Rentabilité des projets maraîchers » :
 - o Le dimensionnement d'un projet maraîcher (0,5 jour) ;
 - o Augmenter son revenu horaire en maraîchage (1 journée) ;
 - o Prix juste et commercialisation en circuit-court (1 journée) ;
- Production de fromages fermiers :

14 demi-journées de formation pratiques et théoriques débutées en septembre 2020 (formation suspendue suite aux mesures de crise COVID).

1.1.3 Renforcement des services d'accompagnement : Outils

- Plan d'affaires :

Mise à disposition et utilisation en routine depuis janvier 2020 d'un nouveau plan d'affaires basé sur le Business Model Caneva.

- Plan financier et suivi de rentabilité :

Mise à disposition et utilisation en routine depuis janvier 2020 d'un nouveau plan financier, permettant également au porteur de projet de réaliser un suivi de ses objectifs financiers au mois le mois.

- Road book :

Début 2020, Créa-Job a également initié l'utilisation du Road book, outil permettant d'avoir une vision complète et détaillée de l'évolution du projet du candidat, et de la manière dont s'est déroulé l'accompagnement, depuis son entrée en phase de diagnostic, jusqu'à sa sortie d'accompagnement.

- Plan financier spécifique maraîchage :

Un plan financier spécifique pour les projets maraîchers a été développé ; il est aujourd'hui utilisé en routine.

Cet outil permet entre autres de mieux prendre en compte l'évolution du projet sur deux saisons de production, ainsi que l'évaluation de la valeur marchande au champ comme variable de départ.

1.1.4 Renforcement des services d'accompagnement : Digital

Depuis 2019, l'a.s.b.l. a initié une révision en profondeur du programme de la formation Entreprendre afin qu'il soit plus adapté à la nécessaire transition numérique des projets entrepreneuriaux.

En 2020, l'association a poursuivi cet objectif, notamment en proposant un module concernant l'analyse des statistiques numériques dans le cadre des journées Créa-Day : Google analytics, statistiques Facebook.

1.1.5 Collaborations et partenariats

- Made In BW

Régulièrement, Créa-Job aiguille des porteurs de projet actifs sur le territoire régional vers Made in BW. Certains partenariats peuvent alors être noués avec la plateforme dans le cadre de sa stratégie de

commercialisation et de distribution. Courant 2020, ceci a principalement concerné trois projets : « Les fleurs de Mag » (éco floriculture) ; « Capucine à table » (fleurs comestibles et herboristerie) ; « Les micro-pousses de Wendy » (micro pousses).

- Brabant Wallon Agro-qualité

Les partenaires échangent au sujet de la problématique d'accès aux aides ADISA à la suite du test en couveuse.

- Le CRABE

Dans le courant de l'automne 2020, l'association a dispensé un module d'1/2 journée concernant le statut des travailleurs en agriculture ; deux modules d'1/2 journée consacrés à l'étude de marché ; une introduction aux SAACE.

- L'Espace-Test maraîcher (avec Gal Culturalité, Terre-en-Vue, le CRABE)

Début 2020, trois nouveaux candidats maraîchers se sont installés sur l'Espace-Test de l'Espinette, où ils seront hébergés pour deux saisons. Ils bénéficient d'un co-encadrement par l'équipe de Créa-Job, et les autres partenaires impliqués : CRABE, GAL Culturalité, TEV. Les partenaires se sont réunis en réunion de coordination le 12 mai 2020.

- L'annuaire des acteurs Wallons de l'agriculture (avec Diversiferm, GAL Culturalité, RWDR, Biowallonie)

Courant 2020, ce site a été développé, et est actuellement hébergé sur le serveur de BioWallonie ; il est en phase de finalisation.

- Co-création d'un évènement sur la thématique de la transmission des fermes

Il était prévu que Créa-Job organise, avec Terre-en-vue, un évènement autour de la thématique de la transmission des fermes, qui devait se tenir courant novembre 2020, à l'Ecole d'agriculture de la Reid (Haute école de la Province de Liège). Cet évènement devait regrouper une série de partenaires : Terre-en-vue, la FJA, la FUGEA, le RWDR, la Sowaccess, Agrical, le GAL Pays de Herve, et Crédal.

Le projet était de réaliser un évènement d'une journée proposant, entre autres, une conférence plénière et une série d'ateliers autour de la thématique de la transmission des fermes, ainsi que l'organisation d'un « village d'experts » permettant la mise en relation des candidats repreneurs avec les acteurs clés du secteur pouvant les aider dans cette démarche.

Plusieurs réunions de travail autour de ce projet ont eu lieu courant 2020 (4 mars, 6 octobre, 19 octobre, et 17 novembre 2020), mais les organisateurs ont été contraints de renoncer à l'évènement dans sa version initiale dans le contexte de la crise sanitaire.

Courant 2020, des capsules vidéo en format teaser ont été réalisées en vue de communiquer autour de ces évènements à venir.

L'association indique que le contexte de crise sanitaire n'a pas été favorable à la participation à beaucoup d'évènements ; nombre d'entre eux ayant été annulés, ou non programmés. Deux évènements auxquels la participation de Créa-Job était planifiée début 2020 et qui ont été annulés sont « la Semaine du bio 2020 », et l'évènement « Tous au jardin » au Château d'Hélécine.

Le 9 décembre 2020, l'association a participé à une réunion portant sur la stratégie territoriale en Brabant wallon, suite à laquelle Créa-Job a intégré le groupe de travail Best Food dans le cadre de la stratégie de développement territorial du Brabant wallon début 2021.

1.2. Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics-cibles :

Description du service	Public-cible	Outils
Sensibilisation dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture	TOUS, aucun pré-requis	Présentation power-point, Organisation de

<p>A travers des salons, évènements ou interventions lors de formations de ses partenaires, l'association présente les services de la filière agriculture et tourisme de Créa-Job et les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.</p> <p>Parmi les nombreuses personnes rencontrées lors des présentations de ses services, beaucoup sont tentées par l'idée d'un projet d'entreprise dans le secteur agricole mais ils ne sont pas toujours bien armés pour se lancer directement.</p> <p>Le rôle de Créa-Job consiste alors à présenter les réalités de l'économie des circuits-courts mais également du statut d'indépendant</p>		<p>débats...</p>
<p>De l'idée au projet, le diagnostic du projet</p> <p>La première étape du suivi de l'association consiste en la rencontre du porteur de projet. Il s'agit de poser un diagnostic de l'état d'avancement du projet, d'analyser les besoins pour, ensuite orienter au mieux le porteur de projet, vers un des services interne de Créa-Job ou vers un partenaire extérieur.</p> <p>L'association observe parfois que le porteur de projet n'est pas prêt à démarrer un parcours d'accompagnement qui déboucherait sur une installation à moyen terme. Dans ce cas, les porteurs sont réorientés vers des partenaires ad hoc. En fonction du timing, ils peuvent soit bénéficier d'une formation de gestion en interne (appel à projets Forem), soit ils sont orientés vers une structure Ifapme ou équivalente. Certains porteurs n'ont pas suffisamment de formation agricole ou manquent clairement d'expérience. Ils sont alors mis en contact avec un organisme de formation reconnu (comme le CRABE ou l'EPI).</p>	<p>TOUS</p>	<p>Diagnostic de l'environnement personnel</p>
<p>Du projet à la réalisation, la préparation du projet</p> <p>Une manière simple et éprouvée de réduire le risque d'entreprendre est de réfléchir son projet en profondeur, et de traduire ces réflexions dans la réalisation d'un plan d'affaires et d'un plan financier.</p> <p>La phase de préparation dure généralement de 1 à 6 mois.</p> <p>L'accompagnement en préparation de projet peut prendre deux formes, au choix pour le porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement dans le cadre d'une formation en création d'entreprise – la formation « Entreprendre ». Il s'agit d'une formation en groupe de maximum 12 porteurs de projet, étalée sur environ 12 semaines, à raison de 2 à 3 jours par semaine. Cette formation permet au porteur de projet de structurer son idée entrepreneuriale sous la forme d'un plan d'affaires complet. - Accompagnement individuel. L'objectif de l'accompagnement individuel reste le même que dans le cas des porteurs de projets accompagnés dans le cadre 	<p>TOUS STATUTS</p> <p>mais projet suffisamment réalistes en termes de compétences déjà acquises, de situation personnelle propice et de réalisme du projet</p>	<p>Modèle de plan d'affaires</p>

<p>de la formation en création d'entreprise. Seul le cadre change : l'accompagnement est réalisé en binôme avec le chargé de projet</p> <p>C'est lors de cette étape que le porteur de projet signe une convention d'accompagnement avec l'association.</p> <p>Au terme de cette phase de préparation, plusieurs scénarios peuvent être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Scénario 1 : Le projet est suffisamment mature et solide pour envisager une installation directe, à titre principal ou complémentaire. - Scénario 2 : Le plan d'affaires semble démontrer que le projet est faisable et suffisamment solide pour envisager une installation à titre principal à moyen terme, mais nécessite un petit coup de pouce au démarrage. Le projet va démarrer par une phase de test en couveuse d'entreprise <p>Scénario 3 : Suite aux réflexions menées pendant cette phase de préparation, il peut également arriver que le candidat décide finalement de ne pas poursuivre le développement de son projet.</p>		
<p>De la réalisation au financement</p> <p>L'association travaille en collaboration avec différents partenaires : la SOCAMUT, Crédal, Micro-Start, l'AEI (dispositif wallon d'accompagnement des starters), le FOREM et la Région wallonne (Prime Airbag), ainsi que le réseau bancaire classique. C'est l'organisme partenaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi. Le rôle de Créa-Job est de conseiller le porteur de projet pour que son projet ait le plus de chance d'aboutir.</p>	<p>TOUS STATUTS</p> <p>Porteur de projet qui dispose d'un plan d'affaires complet, nécessitant un investissement plus conséquent</p>	
<p>De l'activité à son développement, le test en couveuse d'entreprises</p> <p>Au terme de la phase de préparation, les personnes bénéficiant d'allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale peuvent dans certains cas prétendre à tester leur projet grandeur nature par le biais de la couveuse d'entreprises.</p> <p>Pour intégrer la couveuse, le porteur de projet doit démontrer au travers de la réalisation d'un plan d'affaires qu'il existe une fenêtre d'opportunité pour le lancement de son projet (taille de marché, intérêt de la clientèle, zone de chalandise, marketing, stratégie de vente, etc...).</p> <p>Le test en couveuse consiste en un hébergement fiscal et commercial ce qui permet au porteur de projet de démarrer son activité sous le numéro d'entreprise de Créa-Job, en conservant son statut de départ (demandeur d'emploi, ou bénéficiaire du CPAS). Il est accompagné, formé et coaché pendant une durée s'étalant généralement sur 12 mois, afin de faire évoluer la rentabilité du projet jusqu'à pouvoir se rémunérer avec un salaire décent.</p>	<p>Demandeur d'emploi uniquement.</p> <p>Porteur de projet qui dispose d'un plan d'affaires complet</p>	<p>Suivi de rentabilité Comité de suivi</p>
<p>Suivi post-création</p> <p>Après une période d'accompagnement de 24 mois</p>	<p>Indépendant ayant bénéficié au minimum du</p>	<p>Tableau de bord de gestion Tableau de</p>

maximum (préparation + couveuse), les porteurs qui décident de s'installer comme indépendants à titre principal peuvent encore bénéficier d'un suivi individuel avec un chargé de projets. Ce suivi vise surtout à amortir le choc de l'installation. L'association maintient donc l'accompagnement pendant 18 mois après l'installation.	service préparation de la filière	trésorerie
--	-----------------------------------	------------

1.3. Élaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet :

1.4. Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement :

Les procès-verbaux des réunions et plans de suivi sont disponibles.

1.5. Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon :

Un questionnaire anonyme Google Form a été envoyé aux 20 personnes accompagnées en 2020.

Sur les 20 personnes auxquels Créa-Job envoyé le formulaire, l'association indique n'avoir malheureusement récolté que 8 réponses, soit moins de 50% de retours. Les résultats sont donc à considérer avec précaution.

La grande majorité des répondants sont passés par la formation *Entreprendre* pour la préparation de projet.

Peu de personnes en couveuse ont répondu à l'enquête (une explication possible, selon l'association, est que les personnes en couveuse en 2020 sont encore presque toutes en test actuellement).

En ce qui concerne **l'accompagnement individuel**, de manière générale, les personnes sont satisfaites à très satisfaites de l'accompagnement du conseiller. Le plus haut taux de satisfaction est enregistré par rapport à la disponibilité. Aucun répondant ne juge « mauvais » l'accompagnement individuel du conseiller, toutes questions confondues.

Certaines remarques dans les commentaires libres par rapport à l'accompagnement individuel suggèrent néanmoins que dans le cadre spécifique de la crise COVID, certains ont pu ne pas se sentir suffisamment soutenus ou compris dans leurs difficultés. D'autres remarques mettaient également en évidence un manque de temps du conseiller lié à une charge de travail trop importante. L'association est consciente de ce second problème, et met actuellement en place un coaching spécifique en interne en vue d'une réorganisation du travail en équipe.

En termes **d'accompagnement comptable**, seul 4 répondants sur les 8 ont eu accès à ce service. Les résultats sont assez similaires à l'année précédente. De manière générale, les personnes sont satisfaites de l'accompagnement reçu. Un seul répondant a estimé « mauvais » les conseils reçus. Malheureusement, les commentaires libres ne permettent pas à Créa-Job d'en savoir plus par rapport à cette situation de mécontentement. L'association remarque par contre que le critère de disponibilité du comptable s'est amélioré.

Il est à noter que cette année 2020 a été marquée par un changement au niveau de l'équipe comptable, avec l'arrivée d'un nouveau comptable de l'antenne de Louvain-la-Neuve.

En termes de programme de formation, il s'agit du volet de l'accompagnement pour lequel l'association enregistre la plus forte disparité dans les retours reçus. En effet, si la majorité des répondants sont satisfaits à très satisfaits du programme suivi, on remarque que 3 répondants sur 8 estiment quant à eux négativement la plus-value générale de la formation sur leur projet.

Les commentaires libres permettent à l'a.s.b.l. de déduire que certaines personnes considèrent parfois les sessions de formation comme une perte de temps qu'ils ne peuvent investir directement dans leur projet. Ils déplorent souvent qu'un programme spécifique ne soit pas mis en place pour la filière et

tienne compte de leur saisonnalité. Un travail de réflexion pourrait encore être mené dans le cadre des formations couveuse pour établir une meilleure distinction entre les formations obligatoires et optionnelles.

Créa-Job note en 2020 que différents commentaires vont dans le sens de porteurs qui ne se sont pas sentis suffisamment encadrés ou soutenus lors des formations ce qui n'apparaissait pas explicitement les années précédentes. L'association avance que ceci est peut-être à mettre en lien avec le distanciel imposé par la crise sanitaire, et la difficulté pour les formateurs de devoir se réinventer « formateur online » sans avoir eu le temps de réellement se former à l'exercice. A cela s'ajoute la difficulté que représente le fait de devoir animer un groupe en visioconférence sur plusieurs semaines. L'association indique qu'il serait intéressant, au vu du très faible nombre de retours de l'enquête filière, de comparer ces résultats au regard des résultats globaux reçus pour l'ensemble des porteurs de projets accompagnés chez Créa-Job, avant d'envisager ce qui serait pertinent de faire évoluer ou non en termes d'offre de formation.

A la question « Pouvez-vous choisir entre 1 et 3 mots qui qualifient ce que Créa-Job vous a apporté dans le cadre de la filière agriculture et tourisme ». Voici les associations d'idées qui ont été sélectionnées par les répondants en 1^{er} choix :

- L'apprentissage
- L'écoute
- La rigueur
- L'organisation
- La remise en cause

En conclusion, l'association constate que 6 répondants sur 8 sont certains de pouvoir recommander Créa-Job à un proche, certains d'entre eux l'ayant déjà fait.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projets :

2.1.1 Etape 1 : la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

En 2020, environ 148 personnes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture locale et du tourisme rural. En 2020, Créa-Job a présenté ses services à l'occasion de 6 événements distincts :

- 3 séances d'information organisées dans le cadre d'un appel à projet commun porté par trois structures actives dans le domaine agricole : Permaprojects – La ferme de Froidefontaine – Les Jardins d'Arthey. L'objectif de l'appel à projet était de recruter des porteurs de projet souhaitant s'installer sur des terres mises à disposition par chacune des trois structures. L'objectif de la participation de Créa-Job était de proposer ses services d'accompagnement aux porteurs de projets répondant à cet appel ;
- Présentation des services de Créa-Job aux stagiaires de l'a.s.b.l. CRABE, dans le cadre de la filière installation en maraîchage biologique (2 séances) ;
- Présentation des services de Créa-Job dans le cadre de la formation « Créer sa micro-ferme agroécologique » organisée par Graine d'Avenir (François Wiaux et Quentin Ledoux).
- L'association indique que ce chiffre est relativement stable par rapport à l'année précédente.

Elle souligne également que dans le contexte particulier de la crise COVID, peu d'événements accueillant du public ont pu être organisés, d'où moins de possibilités de sensibilisation.

Créa-Job devait par exemple présenter ses services dans le cadre de « La semaine du bio », et participer à l'événement « Tous au jardin » au Château d'Hélécine, mais ces deux événements ont été annulés.

2.1.2 Etape 2 : de l'idée au projet - le diagnostic du projet

En 2020, l'association a rencontré 30 personnes dans le cadre d'un premier diagnostic individuel. Elle rappelle que depuis 2016, elle a opéré un changement de méthodologie qui consiste à ne comptabiliser que les personnes ayant leur domicile ou leur lieu d'exploitation en Province du Brabant wallon. Créa-Job constate une reprise du nombre de premiers rendez-vous en 2020 par rapport à 2019.

2.1.3 Etape 3 : du projet à la réalisation : la préparation du projet

En 2020, 17 porteurs de projet ont effectivement bénéficié d'un accompagnement dans la préparation de leur projet entrepreneurial dans la cadre de la filière agriculture et tourisme en Brabant wallon. Parmi ceux-ci, 7 porteurs de projet ont entamé la phase de préparation de projet dans le courant de l'année 2020, et 10 porteurs de projet ont poursuivi l'accompagnement qui avait été entamé l'année civile précédente. Depuis 2014, Créa-Job a accompagné 85 porteurs de projet dans cette phase de préparation.

L'association observe un nombre d'accompagnements en phase de préparation de projet en baisse par rapport à 2019, même si le nombre d'accompagnements reste conséquent par rapport aux premières années d'existence de la filière.

Une information importante est l'issue donnée à la phase de préparation de projet. L'association constate que dans environ 20% des cas, l'accompagnement en phase préparatoire entamé en 2020 a donné lieu à une installation directe dans le courant de l'année.

2.1.4 Etape 4 : de la réalisation au financement : la recherche de financement

En 2020, un porteur de projet de la filière a demandé le soutien de l'association afin de construire une demande de prime Airbag, dans le cadre du développement de son magasin vrac à Jodoigne.

2.1.5 Etape 5 : de l'activité à son développement : le test en couveuse d'entreprise

En 2020, 7 nouveaux projets ont entamé un test en couveuse d'entreprise, et 3 autres projets ont continué le test initié en 2019. A titre de comparaison, seulement 3 projets avaient débuté une phase de test en 2019. L'association explique cette augmentation significative du nombre d'entrées en phase test par le nombre élevé d'accompagnements en phase de préparation de projet en 2019, qui se sont traduits par un passage vers la couveuse dans le courant de l'année 2020.

Un seul test a été finalisé début 2020, et n'a pas donné lieu à une installation : Cette sortie anticipée, réalisée à la demande de la porteuse de projet, a malheureusement été imposée par un changement de situation familiale incompatible avec la poursuite du projet.

2.1.6 Etape 6 : le suivi post-crédation

L'association dénombre 4 installations en 2020, suite à un accompagnement dans le cadre de la filière, portant à 30 le nombre d'entreprises créées dans le cadre de la filière agriculture et tourisme sur la période 2014-2020.

Parmi ces 4 installations en 2020, 1 porteur de projet s'est installé après un parcours couveuse, les 3 autres se sont installés suite à un accompagnement sans période de test.

2.2. Statistiques annuelles (2020), concernant le Brabant wallon, depuis 2014 reprenant :

2.2.1 Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs :

L'association indique que 30 personnes ont reçu un premier diagnostic.

Par ailleurs, 20 personnes domiciliées en Brabant wallon ou ayant leur lieu d'activité en Brabant wallon ont effectivement été accompagnées dans les étapes 3 à 5 de leur parcours (préparation, couveuse, financement). Par rapport à l'année 2019, Créa-Job enregistre une diminution du nombre

d'accompagnements en phase de préparation, et une augmentation du nombre d'accompagnements en phase de test.

2.2.2 L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes :

Sur les 20 personnes accompagnées en 2020 (étape 3, 4 et 5), la répartition en termes de secteurs d'activité accompagnés s'effectue comme suit :

- 5 projets de culture maraîchère ;
- 4 projets axés autour de l'herboristerie : tisanderie, fleurs et comestibles et herbes aromatiques, produits dérivés et animations ;
- 2 projets d'autres productions végétales : culture de micro pousses et vini-viticulture
- 2 projets de floriculture écologique (non alimentaire) ;
- 1 projet de pépinière ;
- 4 projets axés autour de la transformation alimentaire (1 traiteur, 1 producteur de sauce pour pâtes, 1 productrice d'alimentation pour sportifs) ;
- 1 projet de commerce alimentaire ;
- 1 projet de service aux entreprises ancré dans une offre de produits alimentaires locaux ;
- 1 projet de voyages oeno-touristiques ;

Parmi ces projets, 2 concernaient des indépendants en demande d'accompagnement pour le développement d'un projet déjà existant.

Les autres accompagnements concernaient l'accompagnement d'un salarié ou demandeur d'emploi visant la création d'une nouvelle activité indépendante.

2.2.3 Leur répartition géographique en Brabant wallon :

Commune BW	CP	Nombre de projets accompagnés
Wavre	1300	6
Incourt	1315	2
Beauvechain	1320	8
Chaumont-Gistoux	1325	3
Rixensart	1330	6
Ottignies-LLN	1340	11
Orp-Jauche	1350	4
Perwez	1360	2
Jodoigne	1370	5
Lasne	1380	4
Grez-Doiceau	1390	3
Nivelles	1400	2
Waterloo	1410	3
Braine-l'Alleud	1420	1
Mont-Saint-Guibert	1435	2
Braine-le-Château	1440	2
Chastre	1450	3
Walhain	1457	4
Ittre	1460	1
Genappe	1470	1
Court-Saint-Etienne	1490	3
Villers-la-Ville	1495	4

2.3. Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement :

La vérification du maintien de l'activité a été réalisée par l'association au mois de juin 2021. Depuis le lancement de la filière en 2014, ce sont au total 29 entreprises qui ont vu le jour. A cette date, 26 des 29 entreprises lancées depuis le démarrage de la filière en 2014 sont toujours en activité.

L'association souligne que ces deux arrêts d'activité sont donc dus à des contraintes de la vie et ne sont pas directement liées à l'entreprise (mauvaise rentabilité ou mauvaise gestion).

2.4. Nombre de réunions du comité d'accompagnement :

Le comité d'accompagnement s'est réuni deux fois en 2020, le 28 janvier et le 30 juin.

2.5. Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles :

Dans le courant de l'année 2020, l'association a eu l'occasion à 6 reprises d'aller à la rencontre de porteurs de projet afin, entre autres, afin de présenter les services de la filière.

1. 05/07/2020 Présentation des services de Créa-Job dans le cadre d'un appel à projets commun Jardins d'Arthey / ferme de Froidefontaine / Permaprojects
2. 11/07/2020 Présentation des services de Créa-Job dans le cadre d'un appel à projets commun Jardins d'Arthey / ferme de Froidefontaine / Permaprojects
3. 22/08/2020 Présentation des services de Créa-Job dans le cadre d'un appel à projets commun Jardins d'Arthey / ferme de Froidefontaine / Permaprojects
4. 09/09/2020 Présentation au CRABE dans le cadre de la formation installation en maraîchage biologique
5. 07/10/2020 Présentation au CRABE dans le cadre de la formation installation en maraîchage biologique
6. 10/10/2020 Participation à la formation « démarrer sa ferme en agroécologie » organisée par Graine d'Avenir (François Wiaux)

Créa-Job a par ailleurs participé à 22 autres évènements de rencontre, travail, et/ou de réseautage, qui lui ont permis de continuer à structurer un réseau de partenariat solide.

1. 01/01/2020 Présentation des services de Créa-Job chez BioWallonie
2. 14/01/2020 Rencontre de la cellule Agri-Innovation
3. 14/01/2020 Participation aux journées de débouchés (BioWallonie)
4. 24/01/2020 Rencontre avec Empreinte BW
5. 13/02/2020 Visite de CAP Innove, échange autour du projet ID2Food
6. 17/02/2020 Rencontre des services touristiques provinciaux
7. 20/02/2020 Participation aux Rendez-vous de la diversification (DiversiFerm)
8. 04/03/2020 Réunion de travail "transmission des fermes en Wallonie"
9. 11/03/2020 Réunion de travail "Annuaire Wallon agriculture"
10. 13/03/2020 Rencontre avec Miimosa
11. 27/03/2020 Rencontre des services touristiques provinciaux
12. 31/03/2020 Réunion de travail "Annuaire Wallon agriculture"
13. 12/05/2020 Réunion de coordination Espace Test maraîcher
14. 14/05/2020 Participation au comité de pilotage d'Empreinte BW
15. 14/07/2020 Rencontre des services touristiques provinciaux
16. 25/08/2020 Rencontre avec la Ferme de Froidefontaine
17. 03/09/2020 Rencontre à l'initiative de CAP Innove – accompagnement agroalimentaire en BW
18. 06/10/2020 Réunion de travail "transmission des fermes en Wallonie"
19. 14/10/2020 Rencontre avec Permaprojects
20. 19/10/2020 Réunion de travail "transmission des fermes en Wallonie"
21. 17/11/2020 Réunion de travail "transmission des fermes en Wallonie"
22. 09/12/2020 Réunion Stratégie de développement territorial en Brabant Wallon

L'association note que l'année 2020 n'a pas été favorable à l'organisation d'évènements de sensibilisation avec public dans le contexte de la crise sanitaire. Sa participation était par exemple prévue à deux évènements qui ont été annulés, à savoir « Tous au jardin » en avril 2020 et « la Semaine du bio » en juin 2020.

2.6. Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc) :

La communication de Créa-Job passe désormais essentiellement par sa page Facebook qui se fait le relais de ses actions quotidiennes, permet de mettre en valeur les projets de ses porteurs de projet, et lui permet également de communiquer sur les possibilités d'accompagnement spécifiques dans le cadre de la filière.

Par ailleurs, les porteurs de projet dans le cadre de la filière sont régulièrement mis à l'honneur via différents canaux presse. L'a.s.b.l. donne un exemple avec les publications concernant le projet « Capucine à table » :

- Vers L'Avenir, "Une petite feuille qui fait la différence", 16 mai 2019
- Vers L'Avenir, "Capucine à table en pleine croissance", Vers L'Avenir, 22 janvier 2020
- Emission Zéro Trace, Recette du chef Curtis Mulpas - Tartelette au fromage de chèvre et sauce verte, 23 novembre 2020
- WAW - n°51, "Des fleurs à croquer!", Décembre 2020
- Emission Jardin & Loisirs, Capucine à table - Des fleurs bio et locales dans l'assiette et la tasse, 21 mars 2021

2.7. Type d'outils de communication utilisés et créés :

En 2020, l'association a totalement revu ses outils de communication, et principalement :

- Nouveau logo Créa-Job et nouvelle charte graphique ;
- Développement d'un nouveau site web avec intégration d'un onglet spécifique à la filière : www.creajob.be ;
- Renouvellement des supports papiers de présentation de la filière.

2.8. Nombre de participations aux évènements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon :

Comme chaque année, la Directrice de l'a.s.b.l. est membre du jury de Mind & Market. Elle a donc activement participé à l'édition en ligne du 23 avril 2020. L'association invite aussi ses porteurs de projet à participer à cet évènement.

2.9. Nombre de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon :

En 2020, les partenariats mis en place jusque-là se sont globalement poursuivis, et certains nouveaux contacts ont été noués, notamment au travers de la co-création de l'évènement sur la transmission des fermes wallonnes.

CPAR	Institutionnel	Mise en œuvre et justification de la subvention provinciale. Formation, conférence et débat thématique ouvert aux porteurs de projet de Créa-Job. Participation à des évènements en commun. Services à destination des professionnels de l'agriculture.
Brabant Wallon Agro- Qualité	Institutionnel	Mise en place de la comptabilité de gestion agricole pour les porteurs de projet en deuxième année de test. Introduction des demandes ADISA lors de l'installation. Echange d'expertise concernant le plan d'affaires adapté aux porteurs de la filière agriculture et tourisme.

Gal culturalité	Privilegié	Projet d'ETM : opérationnalisation du projet, validation des plans d'affaires des candidats, accompagnement en préparation et en test, participation aux réunions de coordination trimestrielles, ... Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Made in BW	Privilegié	Mise en valeur des produits des porteurs de projet. Soutien dans la commercialisation de plusieurs porteurs de projet. Présence réciproque lors de conférences et débats. Commande de produits dans le cadre d'organisations d'évènements.
Crabe	Privilegié	Les maraîchers en couveuse ont souvent suivi la formation du Crabe en maraîchage biologique Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse. Présentation des services de Créa-Job à leurs stagiaires. Participation au jury de fin de formation.
Terre en Vue	Privilegié	Mise en évidence des problèmes d'accès au foncier. Conseils juridiques pertinents. Aide à la recherche de terre. Projet d'ETM à Tourinnes-la-Grosse. Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie
Ferme de Froidmont	Privilegié	Leurs stagiaires en permaculture se renseignent afin d'être suivis par Créa-Job, présentation ponctuelle de nos services.
MAP, Fugea	Occasionnel	Intervention dans leur formation. Prise de contact avec les coordinateurs de formation. Diffusion des supports de communication de l'association.
Diversiform	Occasionnel	Echange lors d'évènements et conférences. Renvoi de porteurs de projet pour questions spécifiques aux gîtes et chambres d'hôtes à la ferme principalement. Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web.
Crédal	Privilegié	Possibilité de financer le démarrage d'un projet grâce à leur micro-crédit « développement durable ». Conseils sur l'installation de projets en coopérative. Co-organisation d'une rencontre rassemblant des entrepreneurs et des porteurs de projet dans le cadre du Forum Alimentaire. Crédal est également un prescripteur pour les services de l'association. Participation aux comités de validation.
RWDR	Occasionnel	Collaboration étroite sur le projet d'annuaire des acteurs agricoles wallons sur le web. Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie
FJA	Occasionnel	Conseils dans le cadre de projets d'installation agricole (notamment CODT, aides ADISA) Collaboration dans le cadre de l'évènement sur la transmission des fermes en Wallonie.

Liquidation des subventions

La subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2020, octroyée en date du 27 août 2020, avec une avance de 60% (soit 36.000,00 €) a été mise en liquidation le 05 novembre 2020, le solde (24.000,00 €) étant à mettre en liquidation sur base de présentation des justificatifs, le 31 octobre 2021 au plus tard.

Analyse qualité / coût du service

En tant que service d'accompagnement à la création d'entreprise, l'a.s.b.l. Créa-Job permet à des personnes sous statut de chômage de tester leur nouvelle activité et d'être accompagnées aux différentes étapes de maturation du projet, dans les domaines de la transformation alimentaire locale et du tourisme rural.

Il s'agit d'un accompagnement spécifique des chômeurs dans le développement de leur propre emploi.

Les missions confiées à l'association s'inscrivent dans les objectifs du Brabant wallon d'accompagner le développement de nouveaux modes de production et la structuration de filières de production et de distribution alimentaires, de poursuivre le développement des circuits courts et de favoriser les exploitations agricoles dans leurs démarches de diversification, dans l'agro-tourisme et dans la transformation alimentaire.

Le rapport coût / qualité du service est jugé positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Comme indiqué précédemment, suite au confinement imposé par la crise COVID depuis mars 2020, les services de Créa-Job ont été immédiatement adaptés afin de permettre une continuité de l'accueil et du suivi de ses porteurs de projets, en adaptant en version digitale ses modules de formation ainsi que l'ensemble des étapes d'accompagnement.

L'association a également obtenu du Forem de pouvoir maintenir l'entrée en couveuse des projets agro-alimentaires malgré la crise.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022 du Brabant wallon avec l'a.s.b.l. Créa-Job, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été remplies.

Annexe n° 44 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34474) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 02 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Mind & Market ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mind & Market a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mind & Market

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du Forum Mind & Market ;
- Rapport qualitatif du marché de financement y intégré ;
- Rapport qualitatif des projets accompagnés ;
- Rapport qualitatif de la plateforme web ;
- Rapport qualitatif de la stratégie de communication ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market ;
- Statistiques quant aux porteurs de projet accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
- Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement ;
- Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du Forum Mind & Market :

Dans le contexte lié à la crise du COVID-19, le Forum Mind & Market a dû se réinventer et se transformer en version complètement virtuelle, en exploitant essentiellement les technologies de vidéoconférence et de Facebook Live, et en étant actif uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn). Pour rappel, toute l'organisation a dû être revue en 6 semaines.

Les pitches :

Les pitches ont été organisés en 2 phases.

Phase 1 : 3 minutes pour capter l'intérêt

Les projets candidats ont envoyé une capsule vidéo de 3 minutes. Les 58 capsules vidéos sélectionnées ont été réparties en 5 catégories (agroalimentaire, impact sociétal, IT, services aux entreprises et technologies) et postées sur la page Facebook de Mind & Market. Pour chaque catégorie, un finaliste était sélectionné par un jury d'experts, et un autre finaliste par la communauté Facebook (nombre de partages de la capsule vidéo). Cette procédure de sélection s'est déroulée du 6 au 13 avril 2020.

Phase 2 : 15 minutes pour convaincre

Pour chaque catégorie, les deux projets finalistes ont pitché par vidéoconférence devant le jury attribué à cette catégorie : 5 minutes de pitch, et 10 minutes de questions réponses avec les experts. Ces pitches ont été diffusés sur la page Facebook Mind & Market les 20, 21 et 22 avril 2020. Ils ont été enregistrés et montés par le MiiL, partenaire de l'UCLouvain.

Speed meetings – Opération « carnets d'adresses » :

Les speed-meetings entre cadres-dirigeants / administrateurs de grandes entreprises et des startups ont été organisés par vidéoconférence. L'objectif était de booster le développement de ces jeunes pousses qui présentent de belles perspectives de croissance. De nombreuses sociétés ont répondu présentes : ING, Engie, Realco / OneLife, Mercuri Urval, Shared Values, Guberna, Business Decision, WeSmart, Sogepa, LyondellBasell, Degroof Bank, ...

L'A.S.B.L. Guberna (Institut des Administrateurs) a été un partenaire dans l'organisation de ces speed meetings et a permis de mobiliser un nombre suffisant d'administrateurs de sociétés, malgré la crise COVID-19.

La clé du succès : s'entourer :

Un projet solide n'avance pas seul : il faut échanger, réseauter, s'associer, s'améliorer... Dans un Forum classique, les projets présents bénéficient d'un espace de discussion pour rencontrer des visiteurs intéressés par une rencontre en face à face. Cette édition numérique n'a pas permis cette richesse et multiplicité des contacts. Afin de quand même assurer un minimum de feedbacks vers les porteurs de projets, il a été demandé à l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial lié au Forum Mind & Market (65

partenaires) et aux membres de tous les jurys de pitch d'interagir avec les projets sur la page Facebook Mind & Market, pendant la première partie du Facebook Live, le 23 avril 2020.

Les projets qui l'ont demandé ont également pu recevoir les évaluations faites par les jurys de leur session de pitch. Les workshops Mind & Market ont donné l'occasion à cinq de ses partenaires d'organiser des ateliers sous forme de webinaires. Afin de donner un maximum de visibilité à ceux-ci, leur diffusion a été planifiée après le Forum, entre le 11 et le 15 mai 2020 :

- Le 11 mai 2020 à 11h30 : « Se lancer en tant qu'indépendant : démarches et statut social » par Xérius ;
- Le 12 mai 2020 à 11h30 : « Comment utiliser cette crise pour se lancer dans un projet food » par la Province du Brabant wallon ;
- Le 13 mai 2020 à 11h30 : « StartUp your Governance » par l'A.S.B.L. Guberna ;
- Le 14 mai 2020 à 11h30 : « Comment faire face aux challenges grâce aux soft-skills entrepreneuriales ? » par Poseco ;
- Le 15 mai 2020 à 11h30 : « Le design, un vecteur de performance pour votre projet » par Wallonie Design.

1.2 Rapport qualitatif du marché de financement y intégré :

En-dehors du fait que toute l'organisation de cette version numérique a été en elle-même une succession de nouveautés et d'innovations, une activité était totalement neuve :

Les speed-meetings financiers, précédemment organisés par CAP Innove, ont été incorporés dans le Forum Mind & Market, à l'instigation de la Province du Brabant wallon.

Sur le même principe que les speed meetings administrateurs / CEO, des rencontres de 30 minutes sont organisées entre divers acteurs du financement et des start-ups en quête de financements et d'investisseurs. Ils ont répondu présents : Crédal, NivelInvest (devenu Invest BW), Leansquare, Comptaplan, Be Angels, Bee Founders, Lita.co, Crélan, ING, Sowecsom, The Factory, W.IN.G, Subsiconseils, Scale Up Fund, Sowalfin.

36 speed meetings financiers ont pu avoir lieu via l'application Zoom.

1.3 Rapport qualitatif des projets accompagnés :

Cette édition du Forum Mind & Market a rassemblé 72 projets, dont 1 projet spin-off de l'UCLouvain, 1 spin-off de l'UCLouvain, 16 projets CPME (option en entrepreneuriat insérée dans 30 programmes de master, dans 9 facultés de l'UCLouvain), 7 projets de l'Yncubator! (4 en cours d'accompagnement et 3 alumni).

1.4 Rapport qualitatif de la plateforme web :

Le développement de la 4^{ème} version du site web www.mindandmarket.be a été lancé en décembre 2019. Le prestataire sélectionné est l'agence Alive & K, qui a fusionné avec l'agence « La Niche » en mars 2020.

Principales nouveautés de la plateforme :

- Collecte de données sur les startups et les porteurs de projets ;
- Amélioration du processus d'inscription aux différentes activités d'un Forum Mind & Market ;
- Automatisation de l'organisation des sessions de pitch (catégories et horaires)
- Mise en réseau des participants (speed meetings et matching).

Pour l'organisation du Forum Mind & Market d'avril 2020, l'équipe Mind & Market s'est cependant encore appuyée sur l'ancienne version du site web.

1.5 Rapport qualitatif de la stratégie de communication :

La stratégie de communication de Mind & Market est engageante et centrée sur ses publics cibles pour les informer de la qualité des Forums, elle leur montre également qu'ils peuvent en faire l'expérience par eux-mêmes. Le message stratégique est un cadre de communication fondé sur la valeur des Forums que Mind & Market utilise dans toutes ses interactions avec les parties prenantes - organisateurs, prospects, participants, partenaires et sponsors.

Le message stratégique employé est une extension de la vision de Mind & Market qui est de connecter l'innovation et le marché et de ses missions relatives à la communication qui sont de :

- Être un label de qualité en renforçant l'image de marque de Mind & Market ;
- Communiquer sur les résultats et les avancées des participants et porteurs de projets ;
- Rassembler les écosystèmes actifs en entrepreneuriat innovant ;
- Fournir des outils aux organisateurs locaux pour faciliter et accélérer l'organisation de Forums.

En créant un dialogue par le biais de sa stratégie de communication, Mind & Market a permis aux parties prenantes d'en savoir plus sur la culture de l'innovation, de contribuer à bâtir sa communauté et par-dessus tout, de développer des projets innovants. Le tout premier Forum Mind & Market numérique a été un succès grâce à la refonte de son site web qui a été un atout organisationnel, à une présence médiatique plus forte sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Instagram) et à une solidarité intarissable de la part de ses partenaires.

1.6 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Juste avant le début de la crise sanitaire et le premier confinement, un état des lieux lié à la durabilité du Forum classique (100% présentiel) a été fait sur différents aspects :

- Transports et accès ;
- Déchets et plastique ;
- Energie ;
- Catering ;
- L'intégration de la durabilité dans l'évaluation des projets participant au Forum.

Pour chacun de ces postes, Mind & Market a relevé les points positifs déjà existants, ceux à améliorer et ceux qui manquent avec des pistes de solutions à court et à moyen terme.

Par exemple :

- Organisation de solutions de transport vers le lieu du Forum ;
- Utilisation de gobelets réutilisables ;
- Eléments de décors réutilisables ;
- Compensation de l'empreinte carbone via des plantations d'arbres ;
- ...

Si cette étude est devenue temporairement obsolète suite à la virtualisation complète du Forum, le critère de durabilité a lui bien été pris en compte dans l'évaluation des projets par les experts.

1.7 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

Comme expliqué, dans le contexte de la crise du COVID-19, le Forum Mind & Market a dû se réinventer et se transformer en version complètement virtuelle, en exploitant essentiellement les technologies de vidéoconférence et de Facebook Live, et en étant actif uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn).

Vidéoconférence (application Zoom) :

- toutes les réunions d'équipes préparatoires au Forum ;

- tous les speed-meetings entre start-ups et CEO et acteurs du financement ;
- les pitches des finalistes devant les panels d'experts.

Réseaux sociaux Facebook et LinkedIn :

- publication de toutes les capsules vidéos pitch des porteurs de projets ;
- sélection d'une partie des finalistes via l'engagement sur les réseaux sociaux ;
- publication des sessions de pitch devant les experts sur les réseaux sociaux ;
- crosspostage des éléments de promotion du Forum sur les pages Facebook des partenaires ;
- Facebook Live pour la cérémonie de clôture et l'annonce des lauréats ;
- publication des webinaires (voir ci-dessus) dans les jours qui ont suivi le Forum.

1.8 Rapport qualitatif, le cas échéant, sur la participation aux activités du Cube :

L'A.S.B.L. Mind & Market n'a participé à aucune activité du Cube lors de l'année 2020.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quant au taux de fréquentation du Forum Mind & Market :

- 72 projets ont participé au Forum Mind & Market ;
- Pitches : parmi les 72 projets, 58 ont souhaité participer au concours de pitch et ont envoyé leurs capsules vidéo, qui ont ensuite été réparties en 5 catégories (agroalimentaire, impact sociétal, IT, services aux entreprises et technologies). Ces capsules vidéos ont généré, à elles seules, plus de 30.000 vues sur la page Facebook de Mind & Market ;
- Les jurys d'experts étaient composés de 6 personnes par catégorie, issues des mondes de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement, de l'investissement et de l'enseignement, soit 30 experts ;
- Speed-meetings : 24 projets ont participé aux speed-meetings. Les speed-meetings étaient répartis entre speed-meetings financiers (15 experts) et speed-meetings CEO/décideurs (15 experts).

2.2 Statistiques quant aux porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée :

72 projets ont participé au Forum Mind & Market, dont 1 projet spin-off de l'UCLouvain, 1 spin-off de l'UCLouvain, 16 projets CPME (option en entrepreneuriat insérée dans 30 programmes de master, dans 9 facultés de l'UCLouvain), 7 projets de l'Yncubator! (4 en cours d'accompagnement et 3 alumni) : 46% des projets sont originaires du Brabant wallon, 21% de la région bruxelloise, 14% de la région liégeoise, 13% du Hainaut et 6% de la région namuroise (pourcentages arrondis).

Secteurs d'activités :

- Durabilité : 21% ;
- IT : 20% ;
- Services : 17% ;
- Engineering : 13% ;
- Agroalimentaire : 13% ;
- Ressources humaines, bien-être au travail : 7% ;
- Médical, santé : 6% ;
- Autres : 3%.

2.3 Statistiques quant au nombre de rendez-vous programmés dans le volet du marché du financement :

Nombre d'experts financiers : 15

Investisseurs publics: 5 (Nivelinvest (devenu Invest BW), Leansquare, Sowalfin, W.IN.G, Sowacsom)

Banque : 1 (ING)

Investisseurs privés : 3 (BeeFounders, The Faktory, Scale-up Fund)
 Crowdfunding : 1 (Lita.co)
 Crédit alternatif : 2 (Credal, Crelan)
 Business Angels : 1 (BeAngels)
 Services connexes : 2 (Comptaplan, Subsiconseils)

24 start-ups ont bénéficié de ces rencontres.

2.4 Statistiques quant au taux de visite de la plateforme web :

Dans la mesure où le Forum Mind & Market s'est essentiellement déroulé via les réseaux sociaux, il apparaît plus opportun de présenter les statistiques quant à ceux-ci :



2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

- Sur le site web (présence permanente) :
- En intro de toutes les capsules vidéo pitches postées sur la page Facebook de Mind & Market :
- Sur les posts promotionnels Facebook :
- Sur la Cover LinkedIn :
- Sur la Cover Facebook :
- Sur les intros aux sessions de pitches :
- Lors d'une interview avec Madame Isabelle Kibassa-Maliba, Députée provinciale en charge de l'économie et du commerce au moment du Forum :
- Lors du webinaire organisé par la Province du Brabant wallon :
- Lors du livestream de clôture :

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 100.000,00 € pour l'année 2020 a été octroyée en date du 20 février 2020, avec une avance de 60% (60.000,00 €) liquidée en date du 05 mars 2020.

Le solde de cette subvention (40.000,00 €) étant à liquider, sur base des pièces justificatives, avant le 31 octobre 2021.

Analyse qualité / coût du service

L'A.S.B.L. Mind & Market a pour objectif de soutenir des projets entrepreneuriaux innovants, issus de l'ensemble du tissu économique et académique, et de fédérer des synergies entre les différents acteurs, notamment par l'organisation du Forum Mind & Market et via la gestion de la plateforme web de la communauté Mind & Market, dans l'objectif de connecter l'innovation et le marché. L'innovation s'entend ici au sens large (innovation de produits, procédés et services) et dans tous les secteurs d'activité (santé, TIC, ingénierie, chimie, agro-alimentaire, marketing, management, développement durable, ...).

La participation au Forum permet aux porteurs de projets de rencontrer un réseau d'entrepreneurs, experts, coaches, entreprises et organismes de soutien, dont les compétences, l'expérience et la connaissance du marché sont autant de catalyseurs à la concrétisation de leurs idées, d'accélérateurs de développement de leur projet, et de soutien dans les premières étapes de lancement d'une startup. Au fil des éditions, l'association a démontré gérer et coordonner la croissance du Forum Mind & Market en Brabant wallon, en incluant notamment un marché du financement pour les startups, ainsi qu'approfondir la digitalisation de la plateforme web et amplifier sa communication, notamment sur les réseaux sociaux.

72 projets ont participé à l'édition 2020 du Forum.

Le rapport coût/qualité du service est jugé positif.

Situation financière du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

Dans le contexte de la crise du COVID-19, le Forum Mind & Market a dû se réinventer et se transformer en version complètement virtuelle, en exploitant essentiellement les technologies de vidéoconférence et de Facebook Live, et en étant actif uniquement sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn). Malheureusement, cette édition numérique n'a pas permis la richesse et la multiplicité des contacts générés par le Forum, organisé habituellement, en présentiel à l'Aula Magna.

Cependant, afin de quand même assurer un minimum de feedbacks vers les porteurs de projets, il a été demandé à l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial lié au Forum Mind & Market (65 partenaires) et aux membres de tous les jurys de pitch d'interagir avec les projets sur la page Facebook Mind & Market, pendant la première partie du Facebook Live final qui s'est tenu en date du 23 avril 2020.

Au niveau budgétaire, les montants dédiés au volet logistique de l'organisation du Forum (location Aula Magna, HORECA) ont été transférés vers un renfort des ressources humaines et vers les moyens techniques afin de réaliser les divers montages vidéos et le Facebook Live.

L'association indique avoir conservé une situation financière saine, clôturant l'année 2020 avec un bénéfice de 39.016,00 euros et une trésorerie de 35.220,00 euros. La crise liée au Covid a eu pour conséquence une diminution des frais relatifs à l'organisation du Forum, entièrement digitalisé, mais une augmentation des ressources humaines, nécessaires à cette transition.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7. visant à renforcer une mobilité intermodale et de proximité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 modifiant ce contrat de gestion ainsi que ses annexes pour la période 2021-2022 ;

Vu les statuts de la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile publiés au Moniteur Belge du 28 septembre 1984 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 05/10/2021 ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 34737) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 12/08/2021 par l'administrateur délégué ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Ecole de Maîtrise Automobile tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 établi entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Ecole de maîtrise automobile

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

I. Indicateurs qualitatifs

▪ Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux points suivants :

- Le contact avec l'école de maîtrise automobile
- Le délai de traitement de la demande de stage
- Le contenu du stage
- Le formateur

▪ Contenu des stages :

- Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs âgés de 18 à 30 ans
- Stages de maîtrise automobile pour les personnes handicapées
- Stages de maîtrise automobile « seniors »
- Stages de maîtrise moto à 3 niveaux de difficulté selon l'expérience des stagiaires (initiation, débutant, perfectionnement).

II. Indicateurs quantitatifs

- 1) Stages de maîtrise automobile pour les conducteurs de 18 à 30 ans :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
- 2) Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
- 3) Stages de maîtrise automobile « seniors » :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
- 4) Stages de maîtrise moto (3 niveaux : initiation, débutant, perfectionnement) :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage ;
- 5) Stages de maîtrise pour le personnel des services médicaux d'urgence :
 - Date stage
 - Nombre total de participants à ce stage
- 6) Formations en vue de l'obtention du permis G (tracteurs) :
 - Dates de réservation de la piste.

Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base du nombre de participants recensés, des documents et justificatifs

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Pour tous les stages mentionnés ci-après, les inscriptions se font directement auprès de l'école de maîtrise automobile. L'E.M.A. est tenue de vérifier que les personnes qui s'inscrivent respectent les

conditions de participation mentionnées pour chaque type de stage. Les factures sont ensuite envoyées et contrôlées à l'administration. C'est l'EMA qui fixe les dates de stage.

En 2020, les stages dispensés se chiffrent par catégorie comme suit :

- 66 stages de maîtrise auto pour les jeunes de 18 à 30 ans avec une intervention forfaitaire de 145 euros par stage ;
- 1 stage de maîtrise auto pour personne handicapée avec une intervention forfaitaire de 240 euros a été mise en liquidation ;
- Aucun stage de maîtrise auto pour les conducteurs de 65 ans et plus (intervention prévue de 140 euros) n'a été organisé en 2020 car il n'y a pas eu de demande ;
- 24 stages de maîtrise moto destinés à 3 niveaux de difficultés (initiation, débutant et perfectionnement) ont été dispensés. Ce forfait est identique pour les 3 catégories et il s'élève à 50 euros par stage ;
- 5 sessions de deux jours chacune regroupant 12 personnes par journée (pompiers, SMUR) ont été organisées pour le personnel des services médicaux d'urgence du Brabant wallon en 2020. Un forfait de 5.425 par groupe de 12 personnes est prévu mais cette formation est facultative. Ces 5 sessions de formations aux dates suivantes :
 - o 14 et 15 janvier 2021 ;
 - o 18 et 19 janvier 2021 ;
 - o 25 et 26 janvier 2021 ;
 - o 1^{er} et 2 février 2021 ;
 - o 11 et 12 février 2021.

Ces formations étaient prévues en 2020 et imputées sur les crédits de 2020 mais elles ont été reportées en 2021 avec la crise sanitaire.

- Aucune mise à disposition d'une partie de la piste du centre de maîtrise de la route de Nivelles pour l'organisation de stages en vue d'obtenir le permis G (tracteur) n'a été réalisée. En effet, des travaux sont en cours par inBW sur ce site où la piste est implantée, elle n'est donc plus accessible depuis 2019 et ce, jusqu'à la fin du chantier.

L'Ecole de maîtrise automobile a remis une attestation de suivi à chaque participant aux stages mentionnés ci-dessus. Tous les participants ont en outre bénéficié d'un accueil avec un café, d'une collation le midi et bien sûr des véhicules et de l'infrastructure de la société ainsi que des moniteurs spécialisés.

En travaillant avec des formateurs professionnels dans des infrastructures haut de gamme dotées d'équipements à haute valeur technologique, l'Ecole de maîtrise automobile démontre que donner des formations en matière de sécurité routière ne s'improvise pas. Au contraire, c'est le fruit d'une recherche de chaque instant tant dans les domaines technologiques que pédagogiques.

Tableau d'évolution des stages les plus demandés par année :

Année	Stages auto jeunes	Stages moto	Stages seniors auto
1996	338	/	NA*
1997	403	10	NA
1998	254	31	NA
1999	438	36	NA

2000	382	61	NA
2001	363	90	NA
2002	562	124	NA
2003	512	129	NA
2004	481	88	NA
2005	450	115	NA
2006	636	127	NA
2007	330	/	NA
2008	260	/	NA
2009	268	/	NA
2010	300	72	NA
2011	304	66	NA
2012	360	53	40
2013	250	39	13
2014	262	24	10
2015	188	27	13
2016	184	32	50
2017	165	27	22
2018	147	50	5
2019	148	43	0
2020	66	24	0

**NA = Non applicable - Le stage senior, destiné aux personnes de plus de 65 ans, existe depuis le 29 septembre 2011. Il a fait l'objet d'un avenant au contrat de gestion 2011-2013 et a été adopté en séance du 29 septembre 2011 avec entrée en vigueur dès son adoption.*

Le nombre de participants aux stages autos et motos ont fortement diminué comme cela est le cas depuis plusieurs années. Toutefois, le contexte sanitaire provoqué par la pandémie covid 19, a accéléré cette tendance.

Liquidation des subventions

En 2020, une subvention de 38.135 euros a été mise en liquidation au profit de l'EMA, en 2020, pour les différents stages dispensés.

Rapport coût du service/qualité

Les actions reprises à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et la société anonyme Ecole de Maîtrise Automobile E.M.A représentée par son administrateur délégué, Monsieur Frédéric Maeyens, démontrent que la s.a. Ecole de Maîtrise Automobile réalise une série d'actions afin de renforcer la sécurité et la vigilance des automobilistes qui doivent faire preuve d'une bonne perception des risques notamment envers les cyclistes et autres usagers faibles. En effet, la Province met de nombreuses politiques en place afin de favoriser la mobilité intermodale de proximité qui a également pour conséquence d'augmenter le nombre de cyclistes et aussi de piétons. Tous les utilisateurs devant faire preuve d'une plus grande vigilance sont concernés : jeunes conducteurs, seniors, personnes à mobilité réduite.

La s.a. Ecole de maîtrise propose également en partenariat avec le Brabant wallon des stages de maîtrise à destination de professions spécifiques : les conducteurs des véhicules d'intervention SMUR, pompiers, police.

Des formations sont également proposées pour aider les agriculteurs pour l'obtention du permis G tracteur mais elles sont délocalisées, le piste de Nivelles étant actuellement en travaux.

L'EMA propose des formations de qualité à prix abordables qui ont des prix abordables pour les automobilistes mais aussi pour les professionnels amenés à conduire des véhicules dans des situations d'intervention souvent extrêmes. De plus, les agriculteurs ont également accès à des formations à un prix démocratique.

Le changement des mentalités dans les modes de déplacement a vu diminué le nombre de demandes de stages de conduite automobiles mais ces stages restent utiles pour assurer une vigilance efficace des automobilistes notamment envers les usagers se déplaçant en modes doux.

En conclusion, si l'on calcule le ratio coût de la subvention/qualité/public touché, on arrive au constat que l'intervention provinciale au profit de l'EMA est correctement calculée pour les stages dispensés aux particuliers. Seule l'intervention financière pour les stages SMUR ne donne pas un ratio satisfaisant et débouche sur un coût trop élevé. Aussi, sur base de cette analyse faite au sein de l'administration, il a été proposé au Conseil provincial d'établir un avenant au contrat de gestion en 2021 pour ne plus financer les stages SMUR. Cet ajustement permet de répondre aux exigences budgétaires imposées dans le cadre du financement des zones de secours et ce, de façon efficiente et pragmatique conformément à la réforme souhaitée par la Région wallonne et des restrictions financières en résultant.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Les restrictions imposées par la pandémie ont impacté les activités organisées par l'EMA : on constate une diminution du nombre de stages puisque leur organisation n'était pas possible, les rassemblements étaient interdits et ou reportés. En toute la logique, la situation fut analogue dans les centres qui font passer des examens pour l'obtention du permis de conduire. Les stages SMUR ont été reportés à des dates ultérieures et organisés dès que le contexte sanitaire s'est amélioré.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°46 à la résolution n°154/1/21

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Velo

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.7 - Renforcer une mobilité intermodale et de proximité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Velo ;

Vu les statuts de l' A.S.B.L. Pro Velo ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 33157) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 9/07/2021 approuvée par l'administrateur mandaté pour représenter Pro Velo ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l' A.S.B.L. Pro Velo a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l' A.S.B.L. Pro Velo, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 établi entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Velo

Indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'A.S.B.L.

I. Indicateurs qualitatifs

- 1) Opération, l'école à vélo : bilan succinct de l'opération et des formations sur base des évaluations complétées et reçues de la part des professeurs responsables des différentes classes ayant participé à la formation.
- 2) Actions d'éducation à la mobilité et à la sécurité pour les adultes : bilan succinct des formations sur base des évaluations comptées et reçues de la part des participants ;
- 3) Organisation des journées « Mobilité » et « sécurité » : Compte rendu succinct de chaque activité ;
- 4) Gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies :
 - Description des services proposés au point vélo ;
 - Plage horaire d'accessibilité pour les visiteurs ;
 - Visibilité provinciale du « Point Vélo » à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

II. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

- 1) Opération « L'école à vélo » :
 - Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
 - Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
 - Dates auxquelles les formations ont été dispensées ;

- 2) Actions d'éducation à la mobilité vélo et à la sécurité routière pour les adultes :
 - Nombre de modules organisés ;
 - Nombre de personnes inscrites ;
 - Dates et lieux auxquels les formations ont été dispensées.
- 3) Organisation des journées mobilité (3.1) et d'actions sécurité (3.2) :
 - Nombre de participants ;
 - Nombre de participants ;
- 4) Gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies :
 - Nombre de visiteurs ;
 - Nombre de réparations techniques effectuées au Point Vélo ;
 - Nombre de places de stationnement vélo gérées.
- 5) Mise à disposition de vélos et de trottinettes dans le cadre de l'action visant à favoriser le transfert modal pour les trajets domicile-travail-école :
 - Nombre de mises à disposition par type de matériel.

III. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont déterminés sur base des documents et justificatifs fournis par l'A.S.B.L. lors des contrats de gestion précédents. Ils donnent une idée précise des activités proposées et des services offerts.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2020, Pro Velo a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1^{er} du Contrat de gestion :

1. Formations « Vélo et sécurité routière »

Lors du renouvellement du contrat de gestion couvrant la période 2020-2022, Pro Velo et la Province du Brabant wallon ont décidé de proposer un nouveau programme pédagogique. L'autre formule étant en place depuis 16 ans, un relooking et des adaptations s'imposaient malgré le succès croissant du concept auprès des écoles primaires tous réseaux confondus.

Ce concept est basé sur des formations dispensées par module de 3 journées par classe. Cette nouvelle version a pour finalité d'amener chaque élève à élaborer son itinéraire de déplacement en tenant compte des points dangereux sur son parcours, en les contournant et, si ce n'est pas réalisable, en les traversant de la manière la plus prudente possible. Dans la mesure du possible, le réseau points-nœuds est utilisé. L'explication de son fonctionnement aux enfants fait donc partie de la formation.

Ce projet est intitulé « construire son REVe », l'abréviation trouvée pour désigner le Réseau des Ecoliers à Vélo. Via ce programme, les élèves ont la possibilité d'acquérir les bons réflexes en concevant et en expérimentant un itinéraire vélo, encadré et validé par les animateurs chevronnés de l'équipe de Pro Velo. Au fur et à mesure, l'école dispose de différents itinéraires sécurisés pour se rendre à l'école. Ces itinéraires sont réutilisés pour les années suivantes et de nouveaux itinéraires sécurisés sont créés chaque année.

En 2020, 33 classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires, de 15 écoles différentes du Brabant wallon, ont pris part à cette formation, soit 676 élèves au total, tous réseaux confondus. Cinq écoles n'ont pas été retenues par manque de places ou pour avoir rentré leur candidature hors délai. Les écoles respectant le règlement ont été inscrites sur une liste d'attente et certaines d'entre elles ont finalement obtenu une place suite à des désistements décidés par les directions dus à la crise sanitaire découlant de la pandémie. Certaines écoles ont annulé la formation sur le terrain car les formations étaient prévues en code rouge au niveau de la crise sanitaire : chaque sortie était placée sous la responsabilité exclusive des directions respectives. Il n'était pas possible de leur proposer d'autres dates de formations pratiques car les animateurs avaient déjà un emploi du temps plus que complet. Ces classes (au nombre de 2) ont malgré tout pu bénéficier d'une formation à distance et Pro Velo a fourni des supports pédagogiques et des itinéraires personnalisés pour leurs élèves. Cette intervention a été valorisée sous la forme de 2 journées par Pro Velo.

Tous les élèves qui ont suivi cette formation ont reçu un livret pédagogique ainsi qu'une attestation de participation au projet « construire son REVe ».

Toutes les évaluations complétées par les instituteurs sont unanimes quant à la qualité de la formation, à son utilité pour la sécurité des enfants sur les routes et à l'intérêt que ces derniers ont eu à la suivre.

Pour les exercices à vélo sur les routes proches de leur école, chaque élève porte un gilet fluo reprenant le logo du Brabant wallon.

Les 96 journées de formation dispensées dans les écoles ont été subventionnées. Dans la pratique, 95 journées ont été dispensées comme il est convenu dans le contrat de gestion. Seule une journée a dû être annulée à cause du COVID. Le coût d'impression du livret pédagogique remis à chaque élève est pris en charge par la Province (repris dans le forfait).

2. Organisation d'actions d'éducation à la mobilité à vélo et à la sécurité routière pour les adultes

Il s'agit de modules proposés aux adultes du Brabant wallon afin de les former de manière soit individuelle soit groupée. L'objectif final de la formation est de les sensibiliser à la mobilité à vélo pour permettre un transfert modal. Il y a 50 modules de formation prévus au contrat de gestion.

Suite à la crise sanitaire et aux mesures de confinement, les premières formations en présentiel ont seulement pu se tenir à partir du mois de juin. Entre la mi-février et la mi-juin, les rassemblements de ce type étaient interdits.

Durant le printemps 2020, l'équipe Pro Velo a tout mis en œuvre afin de réinventer le concept en proposant deux formations virtuelles en live sur le réseau social Facebook. Ces animations en ligne avaient pour objectifs de donner des conseils et de répondre aux questions des nouveaux cyclistes dans le contexte du confinement.

Bien que disposant d'un temps très restreint pour leur organisation, des sessions adaptées au contexte ont pu être mises en place en trois semaines. Elles ont rencontré un certain succès :

- La première animation dispensée en ligne le 20/5 avec pour thèmes « mon vélo en ordre » et « le code de la route pour les cyclistes » a touché 1600 personnes avec 140 réactions, commentaires et/ou partages.
- La deuxième animation a eu lieu le 27/5 et a abordé la problématique du positionnement du cycliste dans la circulation et la question des itinéraires. Il y a eu 900 personnes qui ont marqué un intérêt pour cette formation pour laquelle 84 réactions, commentaires et/ou partages ont été enregistrés.

En juin 2020, les formations ont enfin pu commencer sur le terrain. Au total, 100 participants ont pris part à ces formations.

Ces formations (28) se sont étalées sur la période couvrant les mois de mars à décembre 2020 :

- 2 live facebook ;

- 14 formations « Ma Ville à Vélo » ;
- 7 modules « Via Vélo » ;
- 5 formations personnalisées « Cargo ».

Ces formations ont été réparties sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon.

Plusieurs formations programmées ont dû être annulées à la fin de l'année 2020 lorsque les rassemblements de plus de 4 personnes étaient interdits suite au pic du nombre de contaminations du covid 19 et des mesures en découlant.

3. Organisation des journées « Mobilité » et sécurité (compte rendu succinct/activité)

Les formations « Ma Ville à Vélo » prévues à Jodoigne en octobre dans le cadre des journées MobiBW et dans les communes (9/11, 10/11, 7/12) ont dû être annulées.

3.1. Journées « Mobilité » réparties comme suit :

- *Formations « Ma Ville à Vélo »*

Les formations « Ma Ville à Vélo » ont rassemblé entre 3 et 11 participants, rencontrant un plus grand succès dans certaines villes par rapport à d'autres. Elles visaient essentiellement des particuliers, excepté deux formations à destination des travailleurs qui furent dispensées dans le zoning sud de Nivelles dans la cadre d'un partenariat avec l'intercommunale inBW.

- *Formations « Via Vélo »*

Ces formations ont pour objectif d'apprendre aux cyclistes à rouler dans la circulation routière en les sensibilisant aux dangers présents sur les grands axes, en leur expliquant les bons comportements à adopter ainsi que les bons réflexes à mettre en place pour éviter ou traverser les points noirs tout au long de leurs parcours. Un coach accompagne des petits groupes dans une atmosphère décontractée pour leur permettre d'adopter des comportements adéquats et de prendre confiance. L'objectif final est de repenser leurs modes de déplacement en y intégrant autant que possible le vélo.

Chaque sortie, d'une durée d'environ deux heures et d'environ 15 km, était précédée d'un module d'informations sur le vélo en ordre et son équipement.

Le premier module Via Velo a été dispensé à Waterloo entre le 16/9 et le 28/10, il se donnait chaque mercredi en fin de journée. Six personnes étaient inscrites et 4 y ont pris part. Toutes les séances ont été dispensées malgré une météo qui n'était pas optimale.

Ces formations développent les possibilités de transfert modal et d'intermodalité et assurent la promotion du réseau points-nœuds développé et financé par le Brabant wallon sur l'ensemble de son territoire.

- *Formations individuelles pour la conduite d'un vélo cargo*

En 2020, les formateurs de Pro Velo ont dispensé 5 formations pour permettre aux utilisateurs d'améliorer leur conduite de vélos cargos. Ces formations se font de façon personnalisée et individuelle afin de permettre aux utilisateurs de maîtriser au mieux leur vélo cargo avant de l'utiliser en famille. Elles ont contribué à améliorer ou modifier l'itinéraire des cyclistes pour leur garantir une meilleure sécurité.

De manière générale, suite à la crise sanitaire provoquée par la pandémie covid 19, aucune formation n'a pu être dispensée avant juin 2020. Comme la demande des écoles primaires était supérieure à l'offre pour les formations vélo et sécurité, 18 modules de formation adultes ont été reconvertis en 6 journées de formations dans les écoles.

Au total, en tenant compte de cette conversion, 28 modules prévus au contrat de gestion ont été organisés et 4 ont dû être annulés inopinément pour des mesures imposées par la crise sanitaire. Ces modules ont été toutefois payés vu que les frais avaient été engagés et le personnel prévu.

Comme il est prévu dans le contrat de gestion, Pro Velo organise, en partenariat avec le Brabant wallon, 3 journées mobilité par an afin de faire découvrir aux habitants de la Province différentes solutions pour passer à une mobilité active et répondre à leurs questions en la matière.

- *3 journées MobiBW étaient prévues :*

Elles proposent plusieurs actions et organisations visant à promouvoir le vélo à savoir : une bourse aux vélos, un stand de check-up et de gravures sécurité, un stand propre à Pro Velo proposant l'ensemble des actions mobilité à savoir les projets menés en partenariat avec le Brabant wallon, la promotion du réseau points-nœuds initié et financé par le Brabant wallon, d'autres partenaires comme le Gracq, We are Mobility,...sont également conviés à ces journées.

En 2020, l'organisation de ces trois journées avait été planifiée en avril, mai, septembre-octobre mais la crise sanitaire a également impacté ces événements engendrant des reports de dates voire des annulations.

Première journée MobiBW à Waterloo :

Cette première édition a donc eu lieu le 12 septembre 2020 à Waterloo. En principe, elle devait se tenir en y incluant l'évènement « Verger en fête » mais celui-ci a été annulé vu le contexte sanitaire et les mesures restrictives en découlant.

Pour sa part, Pro Velo a été informé trois semaines avant l'échéance que la manifestation pouvait avoir lieu et a relevé ce défi.

Pro Velo, le Brabant wallon, We Are Mobility et Waterloo ont couvert l'organisation en collaborant de façon fructueuse et constructive et en établissant des synergies. De plus, le beau temps était de la partie et 14 animateurs issus des différentes associations précitées ont couvert l'évènement.

Cette journée a rencontré un franc succès avec 500 visiteurs, 118 vélos déposés à la bourse vélos dont 35 ont trouvé un acquéreur. 73 vélos ont été révisés ou remis en état et 96 gravures ont été effectuées.

La promotion de cet évènement a été majoritairement couverte par le réseau social Facebook. En effet, 37 000 internautes ont lu l'invitation, 601 personnes ont répondu à l'invitation virtuelle en s'inscrivant et/ou marquant leur intérêt.

D'autres communications ont été assurées : via newsletter, le bulletin communal, le site Web officiel de Waterloo et des bâches promotionnelles placées sur le territoire de Waterloo une semaine avant l'organisation.

Deuxième journée MobiBW à Wavre :

Basée sur le même principe et avec les mêmes partenaires, cette deuxième journée MobiBW s'est tenue à Wavre le 3 octobre 2020.

Les conditions météorologiques étaient très mauvaises, ce qui a fortement impacté l'organisation et la fréquentation de cette journée.

Cette journée a été fréquentée par une centaine de personnes, 91 vélos ont été déposés à la bourse vélos et 13 ont trouvé un acquéreur, 10 vélos ont été révisés ou remis en état et 7 gravures ont été effectuées.

La promotion de cet évènement a été majoritairement couverte par le réseau social Facebook. En effet, 25 000 internautes ont lu l'invitation et ont marqué un intérêt.

Une newsletter, le bulletin communal édité par la commune, le site Web officiel de Wavre ont également assuré la promotion de cet évènement.

Troisième journée MobiBW à Jodoigne :

Cette journée était programmée le 24 octobre 2020. Vu l'évolution constante de l'épidémie et des règles pour l'organisation des événements, il a été décidé, de commun accord avec Pro Velo, d'annuler l'évènement. Les frais engendrés par l'organisation ont toutefois été pris en charge dans la cadre du contrat de gestion.

3.2. Journées sécurité

Ces opérations permettent de sensibiliser le public à la sécurité routière à vélo en offrant un contrôle technique du vélo (parfois complété de petites réparations ou réglages), une vérification de l'équipement obligatoire et une gravure de sécurité.

Le service comprend :

- la vérification du bon état du vélo (point de vue technique) et de l'équipement légal (point de vue sécurité) ;
- le contrôle de la bonne position du cycliste sur le vélo ;
- la gravure de sécurité (numéro de registre national) ;
- la démonstration de cadenas pour vélos ;
- facultatif, en fonction de l'affluence, le réglage du vélo (freins, pneus, vitesses) ;
- la fourniture de kit-éclairage, catadioptrés, bracelets fluo, voire de patins de freins si nécessaire.

Ces actions sécurité permettent d'offrir un service gratuit aux cyclistes afin de les responsabiliser en matière de sécurité à vélo. Elles ont eu lieu aux dates et endroits suivants en 2020 :

- 17 septembre 2020 à Wavre (siège principal de l'administration provinciale): 8 checks-up et 4 gravures ;
- 21 septembre 2020 à l'Axis parc (Mont-Saint-Guibert) : 5 checks up et 3 gravures
- 30 septembre 2020 à Nivelles au zoning sud chez CAP Innove: 7 checks-up et 5 gravures.

Comme pour toutes les autres activités, la crise sanitaire et le télétravail a aussi fortement impacté l'organisation des actions sécurité.

Une quatrième journée était également prévue à l'Hôpital Saint-Pierre d'Ottignies mais elle a été annulée à plusieurs reprises et n'a finalement jamais pu avoir lieu car l'hôpital était proche de la saturation et le personnel avait énormément de travail avec la pandémie. Cette action a toutefois été financée dans la cadre du contrat de gestion.

4. Gestion du « Point Vélo » de la gare d'Ottignies

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- locations de vélos : 156 locations ont eu lieu durant 2020 (118 en 2019) sur court terme, long terme, vélotec ainsi que locations-test (vélo pliant, vélo à assistance électrique) malgré la pandémie ;
- réparations : 1257 petites réparations ont été effectuées en atelier en 2020 (1154 en 2019) ;
- formations mécaniques: 3 formations ont été organisées en 2020 ;
- véloboutique : accessoires, équipements, petites pièces ;
- bibicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- gravures de sécurité: 57 gravures ont été effectuées en 2020 contre 72 en 2019 ;

- gestion et entretien de places de parking vélos gratuit (218 places) et sécurisés (85 places) autour de la gare et gestion de boxes (117 boxes). Pro Velo espère pouvoir récupérer l'espace qu'elle occupait dans les bureaux containers pour y aménager des places de parking vélos supplémentaires ;
- infos et conseils.

La fréquentation a été de 4.613 personnes en 2020 contre 7.396 en 2019. Durant le confinement, des liens virtuels ont été maintenus avec 3.201 personnes. Le taux de fréquentation est très élevé par jour d'ouverture car le point vélo n'a pu ouvrir que 26 jours entre janvier et fin mai 2020 à cause de la pandémie et l'accès a été limité à une personne à la fois au début de la réouverture. Un peu plus de 3.200 personnes sont abonnées à la newsletter et 1.428 citoyens ont indiqué la mention « j'aime » sur Facebook (+60 % par rapport à 2019). Compte tenu de ces restrictions et toute proportion gardée, sur la période réelle d'ouverture, le taux de fréquentation a augmenté de 9 % en 2020 par rapport à 2019. En plus, l'équipe de Pro Velo s'est agrandie et les locaux en face de la gare d'Ottignies dans le bâtiment de l'ancienne poste lui ouvrent de multiples possibilités qu'elle n'avait pas précédemment dans les containers exigus.

Pro Velo Brabant wallon propose au public une multitude de services détaillés ci-avant selon des horaires fortement élargis d'année en année. Le service gravure est proposé en permanence aux visiteurs et est gratuit.

L'intérêt principal des visiteurs du point vélo de la gare est l'aspect logistique : réparation, location, conseil à l'achat...

La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo.

5. Mise à disposition de vélos et trottinettes

Dans le cadre du projet de développement du transfert modal pour les trajets domicile travail-école (MobiBw), qui propose un coaching et un teste gratuit de solutions de mobilité alternatives, Pro Velo assure la mise à disposition de vélos et trottinettes.

Une flotte de 12 nouveaux vélos a été achetée via cette subvention. Elle comprend 6 vélos standards électriques, 2 vélos pliants (1 électrique et 1 mécanique), 1 vélo Bike43, 1 vélo cargo Douze et 2 trottinettes électriques.

Les 16 vélos et trottinettes mis à disposition en 2020 sur une période de 4 semaines sont répartis sur le territoire provincial comme suit : 9 au départ d'Ottignies, 1 au départ de Braine-l'Alleud, 2 à Nivelles, 1 à Perwez, 1 à Mont-Saint-Guibert, 1 à Bierges et 1 à Sart-Dames-Avelines.

L'usage du matériel se répartit de la manière suivante : vélo à assistance électrique (9), vélo cargo Douze (4), vélo longtail Bike43 (2), trottinette à assistance électrique (1). Les vélos pliants ne sont pas sortis.

Le projet à destination des déplacements domicile - travail a été lancé en mars 2020 juste avant le début du confinement et a été largement impacté par le confinement et l'obligation du télétravail.

Liquidation des subventions

La totalité de la subvention de 130.000,00 euros prévue au service ordinaire a été liquidée et justifiée en juillet 2021. La moitié de la subvention de 35.000 euros, inscrite au budget extraordinaire pour l'achat des vélos/trottinettes, soit 17.500,00 euros a été mise en liquidation sous forme d'avance. Ce montant étant inscrit au service extraordinaire, il doit être justifié pour le 31 octobre 2023.

Analyse qualité/coût du service

Les actions reprises à l'article 1er du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'A.S.B.L. Pro Velo démontrent que l'A.S.B.L. réalise une série d'actions qui rencontrent les objectifs fixés par la Province afin de renforcer une mobilité intermodale et de proximité.

L'A.S.B.L. Pro Velo développe, en partenariat avec la Province, de nombreuses actions afin d'accompagner, sensibiliser et soutenir le transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école. Pro Velo est une A.S.B.L. fondée en 1992, elle se développe fortement est connue et reconnue unanimement pour ses compétences au niveau du Brabant wallon, de Bruxelles et aussi dans d'autres provinces. Elle dispose de personnel avec des compétences techniques leur permettant de donner des formations de qualité tant aux cyclistes qu'aux écoliers.

Chaque année, Pro Velo dispense, par le biais d'animateurs expérimentés, 90 modules de formation à des classes des écoles primaires du Brabant wallon, tous réseaux confondus. Cette A.S.B.L. propose également des animations axées sur la sécurité et visant à promouvoir le vélo comme mode de déplacement alternatif. Elle assure la promotion de notre réseau points-nœuds provincial et propose des ateliers de réparation mobile et un atelier proche de la gare d'Ottignies avec des parkings vélo et un point vélo d'informations.

Pro Velo offre de nombreux services qui s'étoffent et se diversifient. Ceux-ci répondent parfaitement aux besoins croissants en mobilité douce sur le territoire provincial et au-delà. Ils promeuvent également le réseau points-nœuds développé par le Brabant wallon. La qualité par rapport au coût des services est excellente comme le démontrent les indicateurs d'exécution présentés ci-avant.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°47 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « *Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2020-2022 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34479) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 10 août 2021 par l'a.s.b.l. Alliance Centre BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Alliance Centre BW a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Alliance Centre BW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau 'GO2REVE' (plateforme, site, programme, stages, ...) ;
- Rapport qualitatif sur les activités 'B2BWCONNECT' ;
- Rapport qualitatif sur la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif sur la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, sur la participation aux activités du Cube

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau « GO2REVE », nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) ;
- Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves ;
- Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises ;
- Nombre de visites sur les outils numériques, site web, App);
- Nombre de participants au programme 'GO2REVE' ;
- Nombre de participants aux 'B2BWCONNECT' ;

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association ;

- Comptes et bilan de l'association.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau 'GO2REVE' (plateforme, site, programme, stages, ...)

L'association indique que l'année 2020 a été celle d'un nouveau départ pour Go2REVE, notamment par la mise en place d'une nouvelle organisation, essentielle pour renforcer l'ouverture des écoles au projet et capter plus de stages en entreprise.

Un Comité de pilotage dynamique a été mis en place, constitué d'une équipe Alliance Centre BW pour la coordination et l'animation générale, dirigée par l'administratrice d'Alliance Centre BW, avec un responsable IT, un responsable coach et pédagogique, une responsable communication et les responsables des 4 bassins Go2REVE gérés par 4 associations d'entreprises locales :

- Pour le nord-ouest du Brabant wallon : le Cercle du Lion ;
- Pour le sud-ouest du Brabant wallon : Nivelles Entreprises ;
- Pour le centre du Brabant wallon : Alliance Centre BW ;
- Pour l'est du Brabant wallon : le Cercle des acteurs économiques de Perwez et l'ADL de Perwez.

Les autres associations d'entreprises sont actives via leur aide pour trouver des stages et en participant à des activités GO2REVE.

Chaque responsable de bassin Go2REVE a contacté toutes les écoles de sa zone géographique et a pu ainsi entamer une relation de proximité avec elles, répondre plus rapidement à leurs demandes ou besoins. En résumé, ce mode de fonctionnement leur a permis d'être plus agiles et réactifs.

L'association ajoute que la majorité des écoles concernées a reconnu et salué la nouvelle dynamique et la bonne réactivité des équipes Go2REVE.

Avec leur connaissance approfondie du réseau économique local, les associations d'entreprises du Brabant wallon sont les mieux placées pour sensibiliser et solliciter leurs entreprises membres, notamment pour les recherches de stages.

Avec les responsables des bassins Go2REVE, l'association a, en effet, pu répondre plus facilement et plus rapidement aux demandes de stages spécifiques ou urgentes grâce à la connaissance de ses réseaux locaux d'entreprises. L'association a pu se rendre compte qu'il est d'autant plus facile d'obtenir l'engagement d'une entreprise que la demande est spécifique. Il a donc été demandé aux écoles de décrire les besoins des élèves le plus précisément possible.

Les responsables de bassins ont également activé leurs réseaux locaux pour augmenter le nombre d'offres de stage dans les secteurs les plus recherchés. Ces offres sont implémentées dans la Plateforme/APP GO2REVE qui a été finalisée en 2020. Cet outil contribue à aider les élèves de toutes les écoles du secondaire en Brabant wallon, tous secteurs confondus, à trouver une entreprise accueillante pour son stage.

La crise du Coronavirus aura eu un impact important sur le développement de Go2REVE en 2020 : les confinements successifs, les mesures sanitaires, le télétravail obligatoire, ... ont empêché l'accueil des élèves dans les entreprises durant une grande majorité de l'année. De nombreuses écoles ont d'ailleurs supprimé les stages. L'association a néanmoins répondu à toutes les demandes de stages reçues des écoles et des élèves (mais la plupart du temps ils n'ont pas pu avoir lieu).

Pour améliorer la coordination et faciliter les contacts avec les différentes parties prenantes du projet (écoles, entreprises, témoins, coaches, ...), chaque responsable de bassin possède un email Go2REVE spécifique.

L'association a créé un répertoire Dropbox partagé avec tous les outils et documents utiles à l'organisation qui est accessible aux responsables de bassins et aux membres du comité de pilotage Go2REVE.

Les activités de Go2REVE peuvent dès lors toujours être assurées même si un prestataire fait défaut ; ne plus dépendre d'un seul prestataire est essentiel pour la pérennité et la croissance du projet.

Les documents suivants ont été élaborés pour soutenir l'organisation de Go2REVE :

- Contrats avec volet RGPD entre l'Alliance Centre BW et les responsables de bassins et les autres prestataires ;
- Feuille de route des bassins Go2REVE ;
- Outils pour la programmation et l'organisation de séances Go2REVE : todo list organisationnelle, formulaires relatifs aux écoles, fiche outil pour les élèves, ... ;
- Bases de données (écoles, témoins, coaches, ...)
- Outils stages – entreprises : annonces, demande d'informations aux écoles, communication vers les entreprises, encodage des stages dans l'APP/plateforme Go2REVE, ... ;
- Plateforme/APP ;
- Supports de communication, ...

Communication – Plateforme/APP Go2REVE

L'association indique qu'il est apparu nécessaire de rajeunir et redynamiser la communication de Go2REVE.

Pour ce faire, le Comité de pilotage et son équipe opérationnelle ont créé une nouvelle identité visuelle Go2REVE :

- Création d'un nouveau logo (avec l'accord de la Province du Brabant wallon) ;
- Changement des supports de communication : roll-up, cartes entreprises, nouveau design pour le site web, signatures électroniques, fiche outil et de promotion de l'APP Go2REVE pour les élèves, ... ;
- Animations sur les réseaux sociaux ;
- Création d'une chaîne YouTube Go2REVE ;
- Articles dans divers magazines des animateurs économiques en Brabant wallon ;
- Amélioration des fonctionnalités du site web Go2REVE pour une utilisation optimisée et une lecture plus agréable pour les visiteurs du site www.go2reve.be.

Qu'ils viennent des entreprises, des écoles, des élèves (via l'APP), le formulaire et/ou la demande sont directement transmis au responsable de bassin ad hoc.

Bassin nord-ouest du Brabant wallon : nordouestbw@go2reve.be

Bassin sud-ouest du Brabant wallon : sudouestbw@go2reve.be

Bassin centre du Brabant wallon : centrebw@go2reve.be

Bassin est du Brabant wallon : estbw@go2reve.be

Email info général : hello@go2reve.be

Cerle du Lion et WLBA, GO2REVE NORD-OUEST Brabant wallon
nordouestbw@go2reve.be | 02 306 42 50



www.go2reve.be

Réseau Entreprise Vers Enseignement secondaire
Réseau Enseignement Vers Entreprise



Une mise à jour en profondeur des offres de stages présentes sur la plateforme a été effectuée en 2020.

Une séance en classe améliorée

Précédemment, la séance se résumait à un entrepreneur qui se rendait en classe pour témoigner de son parcours professionnel et susciter l'envie d'entreprendre. Il était laissé à chacun une totale liberté d'organisation et de parole.

Pour arriver aux « séances en classe » que l'association propose aujourd'hui, Go2REVE s'est adaptée en vue de toucher son public : la séance est devenue totalement interactive.

GO2REVE fait appel à un coach certifié qui assure un contenu de qualité professionnel ; il est accompagné d'un entrepreneur témoin dont la tâche exclusive est de transmettre sa passion sous le cadrage du coach.

Alliance Centre BW a fait appel au coach et Directeur de la Haute Ecole Louvain en Hainaut pour recruter et former les coaches Go2REVE.

Un premier comité pédagogique a été organisé en 2020 pour faire évoluer le contenu des séances Go2REVE et surtout s'adapter aux besoins actuels des écoles. Dès le mois de septembre 2020, 9 coaches étaient opérationnels.

L'a.s.b.l. ayant remarqué que les élèves ont besoin de plus de temps, soit pour mieux se découvrir soit pour recevoir des conseils et avoir un échange riche avec un entrepreneur dans le cadre d'une séance consacrée à la recherche d'un stage, elle propose 2 types de séances Go2REVE, de 2 x 50 minutes chacune :

Première séance : Connais-toi toi-même

Lorsque les élèves de classes terminales sont face aux choix qui impactent leur avenir, l'association constate que des critères importants sont souvent ignorés.

L'objectif de cette séance est de permettre aux élèves de mieux se découvrir et exprimer ce qui est important pour eux.

Pour ce faire, Alliance Centre BW fait appel à l'intelligence collective pour développer la pensée et la connaissance autour de quatre thèmes :

- Mes valeurs, besoins, et désirs sur le plan personnel ;
- Mes valeurs, besoins et désirs sur le plan relationnel ;
- Mes compétences, capacités et savoir-faire ;
- Les caractéristiques des environnements que j'apprécie et où je me sens à l'aise.

A la fin de cette séance, chaque élève pourra se présenter sur base de ces divers critères. Ces mêmes critères lui serviront comme grille de lecture des opportunités qui se présenteront, stage ou emploi.

Deuxième séance : Décrocher un stage (ou un premier emploi)

A nouveau, il s'agit d'utiliser les connaissances et intuitions du groupe pour réunir des idées en intelligence collective. Le coach ne se positionne pas en professeur, mais bien en animateur de la réflexion du groupe. La séance commence par un contrat avec la classe : que voulons-nous explorer aujourd'hui autour du thème "décrocher un stage" ? En effet, les situations sont différentes d'une classe à l'autre. Par exemple, au niveau de ce qui a déjà été fait avec les professeurs (un CV, une lettre de motivation, ou certains élèves sont-ils déjà à la recherche d'un premier emploi, ou suite à l'actualité, un sujet relatif au monde du travail les interroge, etc...). Dans ce cadre, les thèmes abordés sont souvent :

- Le lien avec la première séance ;
- La stratégie de recherche ;
- Le réseautage utile ;
- Le curriculum vitae et la lettre de motivation ;
- L'obtention d'un rendez-vous ;
- La conduite d'un entretien ;
- Les outils utiles dans la recherche.

Le coach est accompagné lors de cette séance par un témoin professionnel, qui crée le lien avec le monde de l'entreprise.

L'association profite aussi de cette séance pour faire connaître l'application Go2REVE destinée à mettre les entreprises et les demandeurs de stage en relation. Alliance Centre BW attend de l'entreprise de faire connaître les opportunités de stage qu'elle peut offrir, et de l'étudiant de se faire connaître auprès de l'entreprise lorsqu'un stage correspond à ses attentes.

Cette professionnalisation des séances Go2REVE a été généralement bien accueillie par les élèves et leurs professeurs. Quelques exemples de feedbacks :

- Bonne organisation ;
- Participation plus active des élèves à la séance car sollicités par le coach ;
- Réaction des élèves lente et progressive mais réflexion plus en profondeur ;

- Les élèves ont interagi et se sont prêtés au 'jeu' de l'échange et de la réflexion ainsi qu'à contribuer à une dynamique du groupe positive et bienveillante ;
- La parole de l'entrepreneur témoin est plus libre.

Il y eut très peu de séances en classe organisées en 2020. En effet, les séances en préparation ont presque toutes été annulées. La pandémie du COVID a eu pour conséquence la fermeture des écoles durant plusieurs semaines en 2020 et puis l'impossibilité de recevoir des personnes externes mais également les difficultés liées à l'équipement des écoles en IT pour organiser des cours à distance.

L'association a néanmoins pu proposer aux écoles d'organiser des séances Go2REVE en mode virtuel dès le mois de septembre 2020. Le dialogue en mode virtuel est moins riche et plus compliqué à gérer avec des élèves car la communication non verbale est inexistante. Il est difficile dans ces conditions d'intégrer ou d'amener tous les élèves d'une classe à dialoguer. Les écoles n'étaient dès lors pas très intéressées par les séances Go2REVE en mode virtuel mais cette alternative a eu le mérite d'exister. De plus, les élèves étant déjà devant leur écran pour les cours, les écoles préféraient organiser les séances Go2REVE en présentiel, quitte à les reporter.

L'opération « SOS Classes Terminales » a été mise en place par l'équipe Go2REVE durant le second semestre de l'année scolaire 2020/2021, et a rencontré un succès certain auprès des écoles. L'association a organisé en dernière minute une trentaine de séances Go2REVE spécialement dédiées aux élèves qui n'avaient pas la possibilité de visiter des hautes écoles et universités, des salons d'orientation, ... au moment où ils devaient faire des choix importants pour leur avenir. Sensible à leur situation, Alliance Centre BW a cherché à leur apporter son soutien via du coaching personnalisé.

RE: Go2REVE : Opération SOS pour les élèves de dernière année



Sabbe, Gregory <gregory.sabbe@enseignementbw.be>
À centrebw@go2reve.be

Mme Goens,

Un tout grand merci pour votre flexibilité ainsi que pour toute l'organisation.

Je vous souhaite une excellente semaine.

Sincèrement,

Grégory SABBE

Directeur adjoint a.i.



Institut Provincial d'Enseignement Secondaire
Ecole Hôtelière Provinciale Pierre Romeyer
Quai aux Huîtres, 31 / Avenue Benoît Bohy, 51
1300 Wavre

Visites d'entreprises

« Go2REVE » met à disposition des écoles un catalogue d'entreprises disposées à accueillir des classes et leurs professeurs. Le rôle de l'association n'est pas d'organiser ces visites mais dans la mesure de ses possibilités, de veiller à répondre aux demandes spécifiques des écoles. L'association a vu légèrement augmenter le nombre d'entreprises prêtes à accueillir des classes mais aucune école n'a fait de demande dans ce cadre en 2020.

Foires et salons

La participation aux foires et salons reste un très bon moyen pour faire connaître « GO2REVE ». Malheureusement, de nombreux événements ont été annulés à cause de la crise du coronavirus. Toutefois, Alliance Centre BW a eu l'occasion de participer au salon SIEP début mars 2020, organisé à La Sucrierie à Wavre.

1.2 Rapport qualitatif des activités « B2BWCONNECT »

Par l'organisation des activités B2BW CONNECT, les associations d'entreprises du Brabant wallon marquent leur ambition d'offrir aux entrepreneurs de la province du BW des événements dynamiques et de soutenir le développement des jeunes entrepreneurs.

Il s'agit d'une approche innovante qui continue à répondre aux besoins des entreprises vu son succès. En fonction de son profil et de ses besoins, le participant va à la rencontre de personnes et projets sélectionnés pour lui. Le jour J, il se connecte de manière ludique et originale, le tout dans un esprit d'entraide et de collaboration, de nature à faire progresser les projets et sociétés de chacun.

En effet, cet événement se base sur un matching en amont des participants, permettant à chacun de rencontrer les personnes les plus intéressantes pour son profil / projet. Les participants ne sont dès lors pas perdus dans la foule (en présentiel ou en virtuel) et leurs rencontres sont optimisées.

55% de participants ont confirmé avoir rencontré au minimum un nouveau partenaire potentiel.
85% de participants ont découvert de nouveaux acteurs lors de cet événement.

Le B2BW CONNECT prévu le 20 mars 2020 chez Regus à Braine l'Alleud a dû être annulé à cause du Covid.

Avec l'accord de la Province, l'association a organisé un double B2BW CONNECT spécial économie circulaire et relance de son business durable le 15 septembre 2020 à la Ferme de la Balbrière à Ottignies. Cet événement réunissait 2 groupes de 50 participants, et s'est tenu dans le respect des mesures sanitaires et des autorisations du moment.

Cette session du B2BW CONNECT était entièrement gratuite grâce au subside du Brabant wallon et des sponsors du jour. Alliance Centre BW souhaitait en effet donner à un maximum d'entreprises en difficulté l'accès à cet événement de relance après le premier confinement.

Le 21 décembre 2020, l'association a organisé son premier B2BW CONNECT virtuel. 32 entrepreneurs et 7 partenaires ont participé à ce premier speed business numérique suivi d'un apéro virtuel. L'association avait invité 5 Startups issues de l'a.s.b.l. Mind & Market à y participer. L'événement était offert aux entreprises membres des associations locales afin de stimuler les circuits courts.

L'association ajoute que la coopération avec les 9 autres associations d'entreprises du Brabant wallon est constructive et continue à se développer.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de transition durable

Depuis 2017, Alliance Centre BW s'est donné pour mission d'aider toutes les entreprises à se développer localement et durablement sans devoir investir des sommes importantes.

L'association a lié toutes ses activités aux SDGs (Sustainable Development Goals) et est Neutral Carbon depuis 5 ans. Chaque année, elle développe des projets durables et met en place des solutions pour diminuer son empreinte environnementale, comme par exemple la diminution à 2 parutions papier de son magazine dès l'année 2020 au lieu de 4 précédemment.

En 2020, Alliance Centre BW n'a pas sollicité les entreprises dans le cadre de la campagne de reforestation Nord/Sud www.plantyourbusinessstree.be, mais la relancera lorsque la situation sanitaire et économique le permettra.

Les émissions de CO2 du B2BWCONNECT du 15 septembre 2020 ont été compensées grâce aux sponsors de l'association, via le financement de plantations à la Ferme de la Balbrière et en soutien à la coopération L'Arbre qui Pousse.

Le pilotage de Go2REVE et B2BW CONNECT a permis d'exercer une influence non négligeable sur les autres associations du Brabant wallon et sur les entreprises pour inspirer les entreprises et susciter leur

participation à des actions concrètes. A titre d'exemple, lors de l'événement de la rentrée, parallèlement au B2BW CONNECT, l'association a proposé aux entreprises de découvrir de manière ludique des projets durables locaux (Made in BW, BVI.BE, Torre Factory, Incredible Company, PlantYourBusinessTree & L'Arbre Qui Pousse et UWE, Entreprise Nature Admise (Ville d'Ottignies – LLN Science Park, inBW, UWE, ACBW), Projet LOCALISONS, Le Germe des Fontaines, Surv'Event).

Les séances Go2REVE actuelles sont davantage l'occasion de sonder les élèves sur les valeurs qui les animent et de sensibiliser les entrepreneurs sur les démarches durables qu'ils doivent mettre en place pour les générations futures.

1.4 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation

Le téléphone portable s'est définitivement imposé comme le seul outil efficace pour connecter un élève sur une plateforme d'échange. Go2REVE avait pressenti cette évolution et déjà entamé sa mue sur le précédent contrat de gestion. En 2020, Go2REVE a créé son APP, un outil central permettant un matching entre les offres et les demandes de stages.

L'association indique qu'un CRM (Customer relationship management) pour la gestion des bases de données Go2REVE était opérationnel en 2020, mais que toutes les données ont disparu dans l'incendie des locaux de l'entreprise OVH en 2021 ; elle ajoute que l'équipe Go2REVE va bien entendu recréer cet outil.

L'offre Go2REVE pour les séances en classe se développe sur le fond et la forme depuis 2020 :

- 2 types : séance « connais-toi toi-même » - séance « décrocher un stage » ;
- 3 formes : en présentiel, en ½ virtuel ½ présentiel, en virtuel.

L'association propose également aux écoles de programmer des séances pour une classe sur plusieurs années afin de réaliser un parcours d'apprentissage qui évolue avec les élèves.

Afin de pouvoir gérer ce service de manière professionnelle, Alliance Centre BW a besoin d'un nouvel outil digital de gestion dynamique performant pour la planification et l'organisation des séances Go2REVE. Celui-ci sera mis à disposition des responsables de bassins et des écoles dès le mois de septembre 2021.

Un outil digital pour les feedbacks séances Go2REVE sera également opérationnel dès le mois de septembre 2021.

L'association a organisé son premier B2BW CONNECT digital le 21 décembre 2020. L'objectif était de proposer des rencontres ciblées de manière ludique et conviviale. Les feedbacks furent très positifs.



1.5 Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube

Sans objet.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau 'GO2REVE', nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres)

	2020
Ecoles adhérentes	41
Nombre d'associations professionnelles impliquées	9
Nombre d'entreprises par catégorie d'actions	
Séances en classes	
Nombre de coaches opérationnels*	9
Nombre d'entrepreneurs s'engageant comme témoin	227
Stages	
Entreprises accueillantes de stagiaires	374
Visite d'entreprises	
Nombre d'entreprises dans catalogues de visites**	21

*L'association précise avoir en réserve un pool de 22 coaches à activer pour répondre aux demandes des écoles.

**Il n'y eut pas de demandes de visites d'entreprises en 2020 vu la crise sanitaire. Dans la nouvelle organisation d'Alliance Centre BW, les responsables de bassins répondront aux demandes spécifiques des écoles pour les visites d'entreprises locales.

2.2 Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves

	2020
Total du nombre d'écoles concernées de manière opérationnelle c-à-d pour programmation de séances en classe	18
Nombre de séances en classe en cours de programmation	67
Nombre de séances qui ont pu avoir lieu en 2020	4
Nombre d'élèves directement concernés si les séances en classe avaient toutes pu avoir lieu	1467
Nombre d'élèves sensibilisés lors du salon SIEP (approximatif)	70

2.3 Nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises

En ce qui concerne les métiers, sur les 67 séances en classe qui étaient prévues, il y eut :

En sections technique de transition & de qualification :

- 8 classes en bureautique ;
- 1 classe en comptabilité ;
- 4 classes en infographie – IT ;
- 5 classes en tourisme – hôtellerie ;
- 3 classes éducation physique ;

En section générale : 46 classes.

L'association souligne qu'une trentaine de séances Go2REVE ont été reportées et organisées en avril-mai 2021 dans le cadre de l'opération « SOS Terminales ».

2.4 Nombre de visite sur les outils numériques (site web, App)

1. Application

Nombre total d'offres consultées par des élèves depuis 12 mois : 1242 ;

Nombre de demandes de stage enregistrées sur l'App : 56 ;

Nombre total d'élèves inscrits sur l'année 2020 : 272 ;

Nombre de nouvelles offres de stage enregistrées et valides à ce jour : 254 réparties sur 160 sociétés.

2. Site internet

Nombre de visite en moyenne par semaine : 8,3.

2.5 Nombre de participants au programme 'GO2REVE'

L'association indique que le Comité de pilotage, les associations locales d'entreprises, les coaches, les témoins, les écoles et entreprises impliquées, représentent une communauté de 676 participants engagés et actifs dans le programme Go2REVE en 2020.

La crise du coronavirus a eu pour conséquence la diminution du nombre de demandes des écoles pour l'organisation de séances en classe. L'association avait pu programmer 67 séances en classe ou en mode virtuel qui, pour la plupart, ont malheureusement été annulées ou reportées par les écoles. Concernant les stages, l'a.s.b.l. a répondu à toutes les demandes qui lui ont été adressées mais ces stages ont également été annulés soit par les écoles soit par les entreprises qui n'avaient plus la possibilité d'accueillir des stagiaires en raison des mesures sanitaires en vigueur.

2.6 Nombre de participants aux 'B2BWCONNECT'

	2020
20 Mars	Reporté pour cause de COVID-19
15 Septembre	100 en présentiel (double) 100% offert
21 Décembre	39 en virtuel 100% offert
Total	139

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 101.000,00 € pour l'année 2020, octroyée le 16 juillet 2020 avec une avance de 60% (60.600,00 €) mise en liquidation en date du 4 août 2020, le solde étant à mettre en liquidation sur base des justificatifs pour le 31 octobre 2021 au plus tard.

L'association informe la Province que le solde de 40.400,00 € n'a pas été utilisé dans son entièreté puisque des séances en classe et stages n'ont pu être organisés en raison de la crise sanitaire, et qu'elle renonce par conséquent à la différence (dont le montant est encore à fixer précisément, l'administration étant encore en attente de certaines pièces justificatives).

Indice coût / qualité

L'a.s.b.l. Alliance Centre BW a pour objet de susciter et de promouvoir les relations entre ses membres dans la perspective d'un développement économique, social et culturel sur les territoires des entités d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre, Mont-Saint-Guibert et les communes avoisinantes.

Ces relations visent tant l'établissement de collaborations effectives que l'amélioration des communications au sens large, l'échange d'informations, l'accueil et la réflexion sur les préoccupations propres à tous ou partie de ses membres.

L'association a également pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts économiques, sociaux et culturels de ses membres en leur offrant un tremplin, ainsi qu'en stimulant l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises.

Ses activités sont structurées autour de 3 thématiques :

- le networking (« B2BWCONNECT », ...) ;
- les expertises (sur des thèmes variés et sous forme de conférences) ;
- l'éducation et l'aspect sociétal (« GO2REVE »).

Le volume global des activités organisées et la qualité des résultats observés permettent de déclarer que le rapport coût / qualité de la subvention provinciale 2020 est satisfaisant, même s'il est à noter

l'avis reçu de la Direction d'administration de l'enseignement, qui reste dubitative quant à la pertinence de GO2REVE au sein des écoles provinciales.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Durant l'année 2020, l'association a perdu 32 entreprises membres suite à la crise du Covid. Elle souligne néanmoins recevoir, depuis le mois de mai 2021, de nouvelles demandes d'affiliation, les entreprises ayant besoin de se reconnecter.

Alliance Centre BW maintient actuellement son nombre de membres au-delà des 300.

La situation financière de l'a.s.b.l. reste saine et sous contrôle notamment grâce au subside du Brabant wallon et à ses sponsors structurels, restés fidèles.

L'association a fait preuve de résilience en adaptant ses activités à ces circonstances particulières :

- Événements en mode virtuel ;
- 2 opérations de solidarité : « Se serrer les coudes » et « SOS membres » (Solidarité Organisée en Sécurité) ;
- Renforcement de sa présence sur les réseaux sociaux ;
- Maintien de l'emploi et des contrats avec ses prestataires-partenaires ;
- Diminution des coûts fixes (location de salle, etc.)

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2022, ont été correctement remplies.

Annexe n° 48 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 – 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » et l'objectif opérationnel 1.2 « Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 34471) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 30 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2018-2020, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du programme « Starters à l'international » ;
- Rapport qualitatif des formations ou info-sessions en matière de transition technologique, de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets ou encore de conscientisation à l'économie circulaire ;
- Rapport qualitatif du panel d'« ambassadeurs pays » ;
- Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (prospective BW) ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de formations ou info-sessions en matière de transition technologique, de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets ou encore de conscientisation à l'économie circulaire ;
- Nombre d'« ambassadeurs pays » trouvés et leur(s) intervention(s) ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif du programme « Starters à l'international » :

Au niveau de l'environnement international en 2020 : le BREXIT, de nouvelles normes douanières, de nouveaux INCOTERMS (terme normalisé qui sert à définir les droits et devoirs des acheteurs et vendeurs participant à des échanges internationaux et nationaux), de nouveaux challenges en matière de logistique liés au retour des frontières avec le Royaume-Uni, de nouveaux subsides à l'international, sont autant de sujets que l'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a traités afin de soutenir les sociétés brabançonnaises dans leurs démarches à l'exportation.

De nombreuses entreprises se sont tournées vers la CCIBW pour évaluer et analyser la possibilité et les opportunités de développement de leurs activités à l'export, voyant l'internationalisation comme une forme de résilience pendant la crise liée au COVID-19.

Au cours du premier trimestre 2020, la CCIBW a pu organiser ou continuer ses formations et activités en présentiel.

Ainsi, le programme « Starters à l'International » (15 modules destinés aux exportateurs – aspects marketing, culturels, logistiques, juridiques ou financiers) ainsi que le « Club Import-export Asie du Sud-Est » se clôturent avec succès.

Témoignages de participants :

Pour les Starters à l'International :

- « L'organisation de ces divers modules (accueil, ...). Les formations – concrètes, bien expliquées. Très bon orateur. » I.V. ;
- « Les orateurs restent disponibles pour questions ultérieures, Bonne organisation. » N.V. ;
- « Expertise du formateur. Très compétent. » V.B. ;
- « Le contenu des cours était vraiment plus que parfait. A chacun de s'orienter ensuite avec les outils reçus et le business propre à chacun. » S.W. ;
- « L'essentiel de cette formation a été le partage d'expérience du formateur et le rappel des bases, donc très instructif et rassurant aussi. Le fait d'être en petits groupes était aussi chouette pour échanger facilement, et puis une certaine familiarité s'est développée avec les semaines, ce qui est aussi un plus. C'est définitivement un domaine plein de surprises et en évolution permanente, donc enthousiasmant mais aussi décourageant (on n'en a jamais fait le tour...). Le lien avec l'actualité a été pris en compte avec le formateur du Risk Management (Covid) ». P.G.

Pour le Club Import & Export Asie du Sud-Est :

- « Génial : la rencontre avec des personnes très différentes notamment les conseillers des Ambassades et les autres participants. » D.F. ;
- « Même si nous n'avons pas pu participer à toutes les réunions, nous sommes très satisfaits de ce genre d'événement ! » G.L. ;
- « Les réunions sur les aspects financiers (CBC, Ebury et Euler Hermès), les Douanes et la Propriété intellectuelle étaient très intéressantes et m'ont énormément appris ! » M.C. ;

- « Faire connaissance avec les autres entrepreneurs : j'ai très apprécié car sont des secteurs différents. Les réunions qui se déroulent en entreprise : excellente idée, car « on est sur le terrain ». Les échos des participants étaient plutôt positifs, car on est dans le pratico-pratique. » P.L.

D'autres formations ont pu être organisées en présentiel jusqu'à la mi-mars 2020, notamment sur les nouveaux INCOTERMS, l'origine des marchandises ou encore les subsides à l'international accordés par l'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers).

Dès la mi-mars 2020, les actions du département international se sont focalisées sur la veille et les conseils d'urgence pour les exportateurs. L'objectif premier était de garder un contact permanent avec les entreprises malgré le confinement strict.

Des formations et séances d'informations en webinaires ont été la nouvelle manière d'assurer les missions de formation et d'information dans des matières cruciales : techniques douanières, logistiques, juridiques, financement des exportations, sans oublier cet événement de 2020 qu'a été le BREXIT.

Les missions d'assistance et d'accompagnement des entreprises tout au long de leur parcours d'internationalisation, depuis la détection de nouveaux marchés jusqu'à la résolution de litiges commerciaux, ont été remplies en incluant les paramètres de crise.

1.2 Rapport qualitatif des formations ou info-sessions en matière de transition technologique, de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets ou encore de conscientisation à l'économie circulaire.:

La CCIBW a, dans ses missions générales, l'organisation de formations et séances d'informations destinées au développement des compétences des entrepreneurs et de leurs équipes. Plusieurs projets étaient à l'analyse début 2020 s'agissant des thématiques reprises ci-dessus. Mais début mars 2020, la situation sanitaire a contraint la CCIBW d'annuler ce qui était planifié (le travail à domicile étant devenu obligatoire).

La CCIBW a pris sa mission à bras le corps pour aider les entreprises en organisant des formations et des séances d'informations sur des sujets proches des besoins immédiats des entreprises durant la crise. Si les thématiques relevées dans le contrat de gestion sont importantes, d'autres sont apparues comme plus urgentes face aux demandes et besoins analysés des entreprises.

La CCIBW n'a pas pu organiser autant de rencontres physiques ou visites d'entreprises qu'à l'habitude au vu des conditions sanitaires, mais elle a maintenu le maillage et a mis en lumière les initiatives résilientes des sociétés du Brabant wallon.

1.3 Rapport qualitatif du panel d'« ambassadeurs pays ».:

Certains projets n'ont pas pu aboutir même s'ils ont été entamés, mis sur les rails. C'est le cas des ambassadeurs pays.

Ce concept où des entrepreneurs qui sont sélectionnés grâce à leur expérience dans un pays ou dans une région du monde, acceptent d'être les personnes de référence pour ce pays ou cette région. Leur « mission » est d'être disponible pour répondre aux questions des entreprises désireuses de prospecter ces marchés et de les conseiller au mieux dans leur démarche, voire de leur faire profiter de leurs réseaux.

Pour construire cette « base de données » d'Ambassadeur Pays, cela demande de rencontrer les entrepreneurs et de leur expliquer clairement à quoi ils s'engagent. C'est une relation de confiance qui doit s'établir et cela ne peut se construire par des séances en digital, il faut le contact humain.

Dès la normalisation de la vie des entreprises, la CCIBW pourra redémarrer cette démarche.

1.4 Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (prospective BW) :

En 2020, la CCIBW a participé au groupe de travail « Mobilité du Conseil 27+1 », à la réunion web des opérateurs économiques du Brabant wallon, à la réunion web pour la relance économique du Brabant wallon, aux réunions de la Task Force Economie du Brabant wallon et au groupe de travail « Stratégie territoriale du Brabant wallon » animé par COMASE.

1.5 Rapport qualitatif de la participation aux groupes de réflexion (prospective BW) :

En 2020, la CCIBW a fait la promotion de toutes les initiatives citoyennes émanant du Cube qui ont été communiquées à son attachée de presse via ses canaux de diffusion : CCImag, revue de presse quotidienne et réseaux sociaux.

Le Président de la CCIBW a été Président du jury des Trophées Incidences 2020.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Rapport quantitatif du programme « Starters à l'international » et des actions de type international menées avec le soutien du Brabant wallon :

Programme « Starters à l'international » :

Les modules 8 à 15 du programme « Starters à l'international » ont eu lieu du 16/01/2020 au 05/03/2020 et portaient sur :

- Modules 8 et 9 : « Le cheminement d'une marchandise, de sa commande par le client à son arrivée chez le fournisseur » ;
- Module 10 : « Etablir la documentation nécessaire pour une expédition » ;
- Module 11 : « La négociation d'un bon texte de crédit documentaire avec son client » ;
- Module 12 : « L'organisation du transport et la rédaction/obtention de tous les documents » ;
- Module 13 : « Dommages pendant le transport ou à l'arrivée chez le client : sensibilisation au Risk Management » ;
- Module 14 : « Dommages pendant le transport ou à l'arrivée chez le client : sensibilisation à l'assurance transport » ;
- Module 15 : « L'internationalisation de l'e-commerce... et comment chacun peut en tirer profit ».

Le « Club Douane » :

Le « Club Douane », basé sur le même principe que le « Club Import-Export », formation et échanges sur les différents aspects des techniques de douane s'est déroulé du 24/01/2020 au 03/02/2020.

Le « Club Import-Export » :

Suite et fin du « Club Import-Export » consacré à l'Asie du Sud Est qui s'est tenu du 31/01/2020 au 06/03/2020 (rencontres diplomatiques et témoignages d'entrepreneurs expérimentés).

Exporter grâce à LinkedIn :

Découverte des possibilités offertes par LinkedIn pour assurer la promotion de son entreprise et de ses produits au niveau international lors de 2 webinaires qui se sont tenus les 11/02/2020 et 24/03/2020.

INCOTERMS 2020 :

Une journée consacrée à la découverte des nouveaux INCOTERMS en application depuis janvier 2020 a été organisée le 14/02/2020 suite à de nombreuses demandes d'entreprises ayant réclamé une formation.

D'autres séances sur les INCOTERMS ont eu lieu par la suite sous la forme de webinaires en date des : 20/06/2020, 11/06/2020 et 02/07/2020. Une séance, en anglais, s'est tenue en date du 17/09/2020.

L'origine d'une marchandise :

Une journée consacrée à l'origine des marchandises a été organisée en date du 18/02/2020. L'objectif de cette journée était de définir l'origine des marchandises car cela est capital pour connaître le traitement douanier auquel la marchandise sera soumise, le taux des taxes d'importation en dépend. Certains accords de libre-échange entre états suppriment ou diminuent fortement ces taxes si la marchandise provient d'un des états concernés par l'accord.

Séance d'information sur les subsides de l'AWEX :

L'AWEX met à la disposition des entreprises wallonnes une série d'aides financières afin de les soutenir dans leurs démarches à l'exportation. Ces aides ne sont pas toujours connues ou bien comprises, il était donc utile d'en faire le rappel avec l'aide d'intervenants de l'AWEX.

Les séances d'informations n'étant plus possibles en présentiel, l'ensemble de celles-ci ont eu lieu en webinaires.

Législation douanes :

2 séances ont été organisées les 17 et 24/03/2020 portant sur la révision des règles principales en matière de douane, sur les nouveautés et les changements.

Licences et biens à double usage

Une séance, en webinaire, s'est tenue en date du 12/05/2020. Présentation par le SPF des règles en matière d'obtention de licences d'exportation pour certains produits soumis à une réglementation stricte (armes, ...) et pour les produits dont l'usage pourrait intervenir dans la fabrication de produits dangereux.

Par la suite, pour coller au mieux à la particularité des webinaires, la CCIBW développé un format de petites séances de 30 minutes sur des sujets divers : les « 30 minutes pour... » :

- 30 minutes pour le transport et la logistique – 30/06/2020 ;
- 30 minutes avec la France – 07/07/2020 ;
- 30 minutes avec le Royaume Uni – Brexit – 10/09/2020.

Semaine Douanes :

La Semaine Douanes s'est tenue du 07 au 10/09/2020. Au cours de 5 demi-journées à distance, une formation en profondeur a été donnée sur les techniques douanières avec la participation du SPF Douanes & Accises.

La logistique avec un CREDOC (crédit documentaire) :

2 séances sur la logistique avec un CREDOC se sont tenues les 20 et 24/09/2020. La logistique est impactée en cas de règlement d'un marché par un crédit documentaire type lettre de crédit. Il est primordial de bien connaître la logique, les moyens de paiement et les obligations qui y sont liées : quels documents dois-je joindre ? à quel moment ? à qui les transmettre ? ...

Rendez-vous avec les attachés douaniers belges à l'étranger :

Une fois par an les 6 Attachés Douaniers détachés par le SPF dans divers pays et responsables chacun d'une région du monde reviennent en Belgique pour proposer des audiences aux entreprises qui le souhaitent. Celle-ci a eu lieu le 05/10/2020.

La Semaine Wallonne du Brexit :

En collaboration avec l'Union Wallonne des Entreprises (UWE), la CCIBW a organisé une semaine complète (5 matinées) du 14 au 18/12/2020, consacrée au BREXIT au travers des différents aspects qui sont impactés par cette sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Chaque matin, deux ou trois experts de la Finance, des RH, des Douanes, de la Logistique et du Transport se sont succédé pour répondre aux nombreuses préoccupations des entreprises. Cette semaine a été un grand succès, avec près de 200 participants.

2.2 Nombre de formations ou info-sessions en matière de transition technologique, de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets ou encore de conscientisation à l'économie circulaire :

- 1 webinaire a été organisé, le 18/09/2020, en collaboration avec la cellule mobilité de l'UWE ;
- 8 activités de maillage (soutenues par le Brabant wallon) : réception du nouvel an ; Gazelles du BW ; Welcome New Members ; « 10x10 » (2x) ; « 10x6 » (2x) et Movie Drive.

2.3 Nombre d'« ambassadeurs pays » trouvés et leur(s) intervention(s) :

En 2020, si la formalisation de cette démarche n'a pas été optimale, l'équipe internationale de la CCIBW a, malgré tout, mis de nombreux entrepreneurs en questionnement en contact avec des exportateurs aguerris. Le but a donc été rencontré mais de manière informelle et dans l'urgence liée à la crise sanitaire.

2.4 Nombre de participants à chaque événement organisé par l'association :

- 12 formations et info-sessions rassemblant 305 participants ;
- 6 networkings (dont 2 e-networkings) rassemblant 110 participants ;
- 4 événements ayant rassemblé 661 participants ;
- 31 formations et conférences à l'international rassemblant 356 participants.

2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

- CCIImag : reportages sur les Starters et Club (10 éditions par an, à raison de 8.000 exemplaires) ;
- Site web : sous chaque activité liée à l'international ou au networking placée dans l'agenda ou dans les articles et compte-rendu ;
- E-mailing : avec chaque activité de la CCIBW annoncée dans l'e-mailing (en moyenne 2.500 adresses mails à chaque envoi) ;
- Rapport d'activité annuel (envoyé aux membres et disponible en ligne) ;
- Sur les panneaux d'accueil dans les bureaux de la CCIBW ;
- Sur le roll-up « partenaires et soutien de la CCIBW ».

De plus, quel que soit le sujet, la CCIBW relaie systématiquement les communications du Brabant wallon qui sont envoyés à son attaché de presse.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 35.000,00 € pour l'année 2020, octroyée en date du 19 mars 2020, avec une avance de 60% (21.000,00 €) liquidée en date du 31 mars 2020.

Le solde de cette subvention (14.000,00 €) a été liquidé, sur base des pièces justificatives, en date du 05 août 2021.

Analyse qualité / coût du service

L'A.S.B.L. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a pour objet de promouvoir des liens entre les entreprises disposant d'un siège d'exploitation dans le Brabant wallon.

Elle assure également la défense des intérêts économiques et juridiques de ses membres et anime des réseaux dynamiques de relations d'affaires. La CCIBW fournit aux entreprises les conseils et les informations utiles pour assurer leur promotion auprès du public et des investisseurs.

Forte de son expérience avec des entreprises actives à l'international, l'association met en œuvre un programme d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation, avec pour objectif de sensibiliser les entreprises à l'importance d'être bien préparées pour démarrer une activité à l'international et ainsi maximiser la réussite de cette démarche. Grâce au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie en Belgique, en Europe et dans le monde, les affiliés peuvent accéder aux marchés internationaux et nouer des contacts commerciaux avec les entrepreneurs d'autres pays.

En 2020, malgré le contexte lié à la crise sanitaire, la CCIBW a organisé 53 événements (formations, séances de networking, conférences, ...) rassemblant 1.432 participants. Le rapport coût/qualité du service est très positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La pandémie qui nous a tous affectés en 2020 a obligé la CCIBW à s'adapter, se réinventer pour assurer ses missions et répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et d'information. Cette crise a entraîné une fermeture temporaire de nombre d'entre elles, le chômage temporaire et le télétravail ont fait leur apparition, les entreprises ont également dû se réinventer, se réorganiser.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°49 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 – 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 05/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 (NC 34567) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 31 août 2021 par l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif du programme INNOV2GO ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés ;
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés ;
- Nombre et qualité des animations économiques organisées ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :

Autocréation d'emplois suite à la participation à une des 2 sessions INNOV2GO : 4.

INNOV2GO accueille généralement 2 profils majeurs de participants : des entrepreneurs en phase de démarrage qui cherchent à créer de la croissance et des entrepreneurs en devenir qui cherchent à lancer leur activité.

Pour les participants de la première catégorie, la création d'emploi est plus difficile à distinguer car une croissance de l'activité conduit généralement, dans un premier temps, à rendre l'activité rentable avec les moyens humains qu'elle possédait déjà. Ensuite, une grande partie de la création d'activité se fera à travers le recours à de la consultance et de l'emploi très temporaire. Pérenniser l'emploi et créer des postes en CDI est assez rare dans la toute première phase de croissance d'entreprises de petite taille et dont le mode de financement repose sur l'autofinancement.

Pour le second profil d'entrepreneurs accompagnés, les entrepreneurs en devenir, la poursuite de la formation va conduire dans la plupart des cas à la création d'une unité d'entreprise dans les semaines ou mois suivant la formation, à l'inscription dans une couveuse d'entreprises ou bien à l'abandon du projet. Dans le premier cas, il s'agit majoritairement d'entrepreneurs inscrits en couveuse d'entreprise ou d'ex-salariés bénéficiant d'un matelas financier temporaire ou étant en période de préavis. Pour ces entrepreneurs, un des buts premiers de la formation (atteignable en 10 semaines), sera de tester la viabilité du projet grâce au digital qui offre un accès très fiable, très rapide et peu coûteux à un marché visé. L'obtention d'une réponse fiable et chiffrée, qu'elle soit positive ou négative, sera considérée comme une réussite, le but étant pour ces entrepreneurs d'accélérer fortement leur phase de démarrage, de la réorienter au besoin vers un réel besoin de marché ou bien de l'arrêter s'il s'avère que le marché envisagé n'existe pas (ou en tout cas, n'offre pas ou peu de réponse).

La notion de création d'emploi revêt dans ce cadre un sens particulier car l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) l'envisage davantage en termes de « rentabilité de l'activité ». Si cette rentabilité est démontrée, elle conduira l'entrepreneur à démarrer son activité ou à l'accélérer dans la bonne direction. L'évolution du statut de la personne dépassant largement la temporalité des formations de l'association, il est difficile d'observer ses évolutions et d'établir des liens de cause à effet fiables. Cependant, l'association souhaitant suivre ses participants dans la durée par la création d'une communauté autour de ses programmes, le recul qui fait encore partiellement défaut à ce jour, devrait lui permettre de mesurer et de comprendre de mieux en mieux ses effets.

Depuis 2020, la création d'une plateforme digitale accessible aux anciens participants uniquement et reprenant la matière vue lors des formations sous forme de capsules vidéos, leur permet de continuer leur apprentissage et l'assimilation des techniques apprises lors de la formation sans limite dans le temps. Cet outil permet dès lors aux porteurs de projet de continuer leur apprentissage et de développer leur marketing digital. Cette plateforme doit permettre d'augmenter le nombre de créations d'activités au sein des participants en leur laissant le temps nécessaire à la réalisation complète de leurs objectifs. La création d'emplois peut, dès lors, être plus importante que précédemment mais différée dans le temps par rapport au moment du suivi de la formation.

1.2 Rapport qualitatif du programme INNOV2GO :

L'année 2020 a vu la mise sur pied d'une plateforme en ligne qui reprend l'intégralité de la matière vue en formation en format court (capsules vidéo de quelques minutes). Le choix de la mise en ligne de la formation ainsi que le choix du format répondent à une difficulté constatée chez de nombreux participants de retenir toute la matière vue en formation couplée à une difficulté pratique pour bon nombre de faire appel à des séances de « speed coaching » censées jouer ce rôle de remise à niveau.

L'année 2020 est également l'année qui a été marquée par 2 confinements majeurs qui ont conduit l'association à basculer ses formations et accompagnements en mode virtuel. Cette réorganisation

imposée par les événements ainsi que la volonté de repenser entièrement les formations, ont réduit la possibilité d'organiser trois formations à deux. Les séances de « speed coaching » ont par contre connu un essor important.

2020 fut donc une année de transition puisqu'il fut décidé de repenser toute la formation en l'articulant autour de thématiques d'innovation qui doivent permettre d'intégrer des thématiques telles que l'environnement, la durabilité, l'innovation technologique et surtout la santé qui devient un axe prépondérant pour l'association dans le cadre des nouveaux pôles de compétences repartis entre les provinces. Ce changement s'inscrit également dans la volonté de continuer à se différencier afin de rester complémentaire vis-à-vis des autres acteurs/partenaires du secteur. En effet, l'utilisation du digital a connu un boom au niveau des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises depuis 2017.

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Suite à une formation sur l'entrepreneuriat sociétal et durable, donnée par l'a.s.b.l. Poseco et suivie par toute l'équipe du CEILv, une large réflexion a été entreprise afin de repenser en profondeur le format d'INNOV2GO pour y intégrer la dimension de durabilité (sous ses multiples facettes) à travers la thématique de l'innovation. Ainsi, les premières formations intégrant cette nouvelle dimension devraient voir le jour au cours du second semestre 2021. L'association a l'ambition de se positionner de plus en plus fortement sur cette thématique au cours des années à venir.

L'année 2020 n'a pas permis d'organiser ni de participer à des événements consacrés au thème du développement durable en raison de la crise sanitaire. L'organisation des formations en virtuel avec tous les aménagements que cela a nécessité afin de ne pas perdre en qualité, a concentré l'essentiel du temps de l'association.

Néanmoins, elle a fait en sorte de sensibiliser les participants à cette thématique lors des soirées de formation consacrées au business model (notamment par l'introduction du « Sustainable Business Model Canvas ») en les invitant à chercher dans leurs projets respectifs des moyens de l'introduire. La durabilité doit ainsi devenir une ressource supplémentaire pour le projet. Cette approche a l'avantage de ne pas mettre dos à dos les aspects économiques et durables mais bien d'intégrer la notion de durabilité à une approche entrepreneuriale qui met classiquement la rentabilité financière au centre du projet.

1.4 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

La digitalisation reste au cœur des formations INNOV2GO, tant au niveau du contenu des formations que au niveau des outils déployés pour soutenir celles-ci. Outre la création de la plateforme digitale, le suivi des projets s'appuie de plus en plus sur des outils digitaux (Notion, Podia, Discord, ...). Naturellement, le contexte de crise sanitaire a obligé l'association à migrer, dès mars 2020, vers la tenue des sessions en mode virtuel à travers des plateformes de vidéo conférence. Cette transition a présenté l'avantage d'amener l'association à digitaliser complètement ses formations durant toute l'année 2020. Cette expérience a permis de comparer les deux modes (virtuel et présentiel) et de sélectionner les atouts de chaque formule.

1.5 Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube :

Aucune activité en lien avec le Cube n'a été organisée en 2020.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Nombre de créateurs d'entreprises accompagnés : 17

2.2 Nombre d'entreprises existantes accompagnées : 3

2.3 Nombre de nouveaux entrepreneurs formés : 17

2.4 Nombre et qualité des animations économiques organisées :

Aucune activité d'animation économique autre que la participation au Forum « Mind & Market digital » n'a pu être organisée en raison de la crise sanitaire.

2.5 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Sur le site web (présence permanente), plateforme digitale, 2 campagnes d'emailing, publicités sur Facebook.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 100.000,00 € pour l'année 2020, octroyée en date du 12 mars 2020, avec une avance de 60% (60.000,00 €) a été liquidée en date du 18 mars 2020.

Le solde de cette subvention (40.000,00 €) est à liquider, sur base des pièces justificatives, avant le 31 octobre 2021 (en cours : l'administration provinciale a relancé l'association car certains documents sont manquants/incomplets).

Analyse qualité / coût du service

L'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) est l'incubateur et la base de lancement pour les startups et les PME innovantes de l'écosystème de Louvain-la-Neuve ; en partenariat avec UCLouvain et son Parc Scientifique, elle porte son soutien à l'entrepreneuriat étudiant.

L'association intervient dans la construction des projets d'entreprises et soutient les entreprises créées pendant les premières années de leur développement. Celle-ci offre également une gamme complète de services d'accompagnement (coachings et formations) et de support pour la création et le développement de projets innovants.

En proposant ses services d'accompagnement et de support pour la création et le développement de projets innovants, l'association favorise et met en valeur l'émergence et l'ancrage durable des entrepreneurs et de l'innovation en Brabant wallon, en basant essentiellement son accompagnement sur le digital et sa capacité d'évolution très rapide. La crise sanitaire liée au COVID-19, a forcé l'association à digitaliser complètement ses formations durant toute l'année 2020. Cette expérience a permis de comparer les deux modes (virtuel et présentiel) et de sélectionner les atouts de chaque formule. Le rapport coût/qualité du service est positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

Pour rappel, l'association abrite 2 programmes d'accompagnement : l'Yncubator (incubateur étudiant financé à 100% par la SOWALFIN) et la formation INNOV2GO (financée à 100% par la Province du Brabant Wallon).

La crise sanitaire a freiné plusieurs projets dans la phase « test du marché » et a donc ralenti le développement de la création d'entreprise.

D'autres projets ont par contre bien rebondi sur cette crise et ont fait évoluer leur produit/service pour ne pas être trop impactés par la situation difficile.

Dans ce contexte d'incertitudes et de travail à distance, l'association a remarqué que plus de jeunes que d'habitude ont pris le temps de réfléchir à l'idée d'entreprendre. L'Yncubator, l'incubateur étudiant, a par exemple connu depuis septembre 2020 une augmentation de 30% des candidatures avec un niveau de qualité supérieur à la moyenne.

Les équipes Yncubator et INNOV2GO ont aussi été forcées d'adapter leurs services et leur mode de fonctionnement. Cette situation les a poussés à développer une offre de services de formation en version numérique. Plusieurs événements de networking ou de focus groupes ont aussi été créés en ligne.

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur le financement des projets.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 50 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020- 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » et 1.2 « Se rapprocher des besoins vitaux des TPE et PME » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 09 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Vu les statuts de la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34505) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 29 juin 2021 par la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif du réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space ;
- Rapport qualitatif des synergies déployées avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;
- Rapport qualitatif de la démarche de développement durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives suite au réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale ;

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

L'association souligne que la crise COVID n'a pas permis de mettre en place des actions spécifiques ; le rapport qualitatif indique ce qu'apporte naturellement le coworking à la communauté du CEILv.

Par rapport aux étudiants entrepreneurs, c'est qu'ils puissent être hébergés par le Louvain Coworking à la fin de leur parcours dans l'Yncubator, de même que pour les personnes qui suivent le programme Innov2Go. Mais la situation liée au COVID empêchait de faire une promotion importante du coworking, puisque le nombre d'abonnements était limité pour respecter la distanciation sociale.

1.1 Rapport qualitatif du réaménagement et de l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space :

Le Louvain Coworking Space se situe au sein du Centre d'Entreprises et d'Innovation de Louvain-la-Neuve (CEI Louvain), incubateur de l'UCLouvain. L'animatrice actuelle, en poste depuis 6 ans, dispose d'une expérience de coach en création de startups. La mise à disposition de ses compétences permet de créer un cadre d'accompagnement privilégié pour tout coworker souhaitant lancer ou développer son business. Plusieurs startups ont d'ailleurs démarré au Louvain Coworking Space avant d'avoir leurs propres bureaux privés (source d'emplois).

Le Louvain Coworking Space est un endroit pour les indépendants établis souhaitant élargir leur réseau et sortir de l'isolement du travail à domicile, un endroit pour les jeunes startups qui démarrent et qui recherchent leur marché mais aussi un endroit pour les porteurs de projets qui démarrent seuls et qui recherchent un lieu de travail inspirant. Le soutien de la Province du Brabant wallon permet d'apporter plus de moyens au soutien de ces entrepreneurs, acteurs de l'économie wallonne.

En 2012, le Louvain Coworking Space avait subi sa première vague de travaux pour son ouverture. Début 2017, une 2^{ème} vague de travaux a été réalisée afin d'agrandir l'espace et afin d'accueillir plus de coworkers (passage de 24 à 34 postes de travail). Ces nouveaux postes de travail ont trouvé preneur quasi instantanément. Cependant, au vu de l'accroissement constant de la communauté, une 3^{ème} vague de travaux a eu lieu de septembre à novembre 2019 afin de transformer un étage de 450m² (le premier étage du CEI Louvain) pour y déménager l'actuel Louvain Coworking Space. Ce nouvel espace a permis au Louvain Coworking Space de passer de 70 à 450m² et de se doter d'une capacité de 180 postes de travail (contre 34 auparavant). Avec cet agrandissement, le Louvain Coworking Space est devenu le lieu de coworking phare du Brabant wallon et de l'écosystème de Louvain-la-Neuve. Ces aménagements ont aussi permis au Louvain Coworking Space de toucher un public de startups composées d'équipes plus nombreuses qui ne souhaitent pas travailler dans un bureau fermé et de se rapprocher d'entreprises de plus grande envergure pour favoriser l'offre de télétravail en coworking pour leurs employés.

1.2 Rapport qualitatif des synergies déployées avec l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) :

L'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) abrite 2 programmes :

- L'Incubator – l'incubateur étudiant : outre les workshops et les coachings, ce programme propose aux étudiants leur propre espace de coworking gratuit. Cet espace a également été agrandi et rénové lors de la 3^{ème} vague de travaux de rénovation du Centre d'Entreprises et d'Innovation en 2019. L'accès à cet espace est encore possible pendant 2 ans après la fin de l'accompagnement. Par la suite, les startups créées par les étudiants peuvent intégrer le Louvain Coworking Space (exemple de cas : INSENS). Cependant, après quelques années passées à Louvain-la-Neuve, force est de constater que la plupart des startups se délocalisent notamment vers Bruxelles.
- INNOV2GO : entre le programme INNOV2GO et le Louvain Coworking Space la synergie est d'autant plus marquée. En effet, certains porteurs de projets suivant la formation INNOV2GO intègrent, par la suite, le Louvain Coworking Space et, inversement, certains coworkers du Louvain Coworking Space suivent la formation INNOV2GO aux moments utiles lors de leur parcours d'entrepreneur. Les coworkers sont également un vivier d'experts pour intervenir dans la formation (marketing digital, RGPD, Business models innovants, ...).

1.3 Rapport qualitatif de la démarche de développement durable :

Le Louvain Coworking Space constitue un véritable levier pour le développement durable du Brabant wallon en augmentant la productivité des entreprises tout en améliorant la qualité de vie des collaborateurs. Il favorise l'innovation en mettant en contact des publics très différents, il réduit les déplacements domicile-travail et donc les émissions de gaz à effet de serre. Dans les zones éloignées des centres urbains, le coworking fixe une population active qui attire, à son tour, commerces et services.

En termes de mutualisation des ressources, le Louvain Coworking Space s'intègre dans une politique de durabilité car tout est mutualisé à l'ensemble de la communauté : chaises, tables, casiers, imprimantes, machines à café, vaisselle, ...

1.4 Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :

De nos jours, le cadre de travail et la relation managériale – employeur, employé – sont totalement modifiés par le digital. Suite à l'émergence des espaces de travail en coworking, les 2 parties sont à la recherche de solutions, d'environnements de travail qui offrent un bien-être « comme à la maison ». Avant la crise liée au COVID-19, le télétravail, le nomadisme digital, les New Ways of Working (NWO) s'invitaient déjà tout doucement aux portes des entreprises et bousculent les schémas de travail traditionnels. La crise et le confinement ont désormais imposé le télétravail et les réunions/formations à distance comme modes de fonctionnement qui perdureront.

Avec l'accès à des équipements informatiques et une connexion haut débit, les coworkers peuvent travailler dans les meilleures conditions possibles directement au sein du Louvain Coworking Space qui est équipé pour les recevoir et se place en alternative au télétravail seul à domicile.

Grâce au travail réalisé par Coworking Digital Wallonia et ses partenaires, les avantages de ce nouveau mode de travail et de réseautage ainsi que ses effets positifs sur l'entrepreneuriat dans notre région sont de plus en plus (re)connus. Les espaces de coworking permettent aux entrepreneurs confirmés ou débutants de travailler dans un environnement productif et dynamique, de bénéficier de conseils et d'accompagnement tout en ayant l'opportunité de participer à des ateliers, formations et événements de networking qui les aident à développer leur business. En période post-covid, le coworking séduit de plus en plus de télétravailleurs en recherche d'une solution permettant d'allier productivité, mobilité et réduction de l'isolement.

A travers un soutien dynamique au réseau Coworking Digital Wallonia, la Wallonie cherche à répondre aux nouvelles formes de travail, aux enjeux de mobilité et aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipements numériques, entre autres. C'est d'ailleurs un des grands objectifs de la stratégie numérique wallonne, Digital Wallonia. Désormais, la Wallonie est ponctuée d'espaces de coworking équipés de matériels performants qui assurent un accompagnement de qualité à l'ensemble des utilisateurs et le Louvain Coworking Space se positionne au sein des acteurs majeurs du coworking sur le territoire du Brabant wallon.

1.5 Rapport qualitatif, le cas échéant, de la participation aux activités du Cube. :

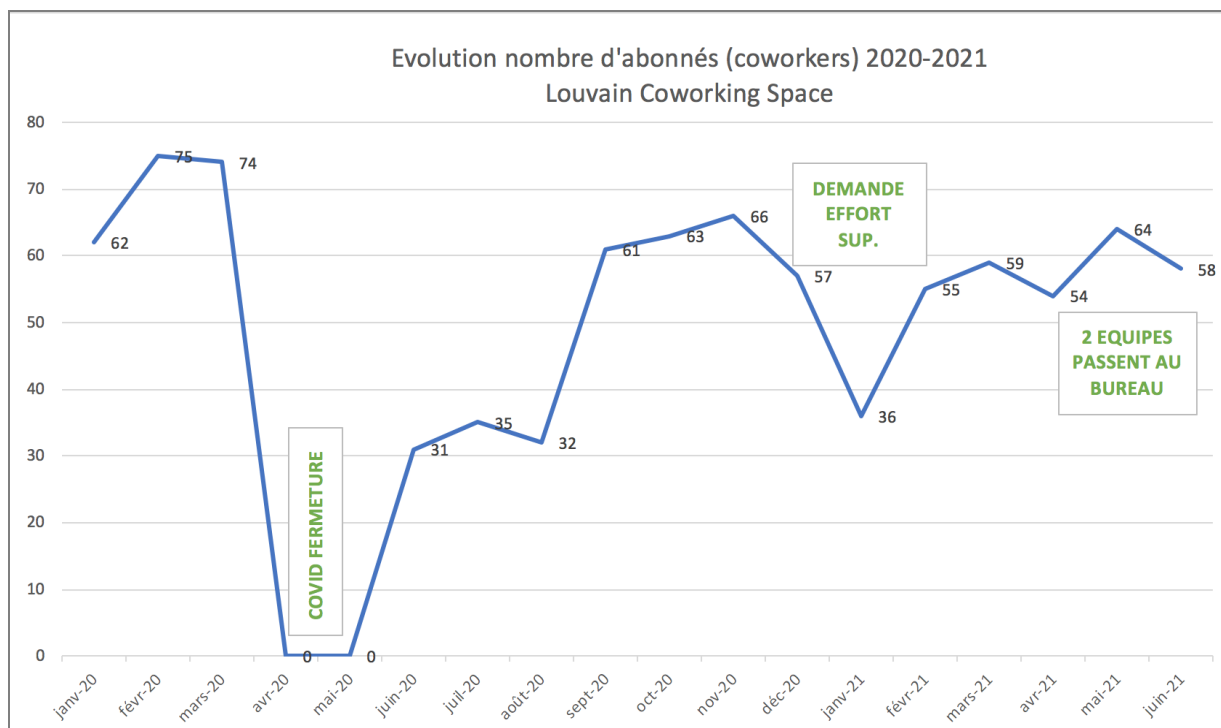
La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain n'a participé à aucune activité du Cube lors de l'année 2020.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 Statistiques quantitatives suite au réaménagement et à l'agrandissement de l'espace de travail partagé Louvain Coworking Space. :

L'année 2020 a été la première année de non-croissance pour le Louvain Coworking Space. Le début d'année, suite aux travaux, s'annonçait pourtant plus que positif avec l'arrivée de 13 coworkers supplémentaires lors du premier mois d'ouverture. Malheureusement, le Louvain Coworking Space a dû complètement fermer ses portes lors du premier confinement. Fin mai 2020, le Louvain Coworking Space a mis en place toutes les mesures sanitaires nécessaires afin de ré-ouvrir uniquement pour ses membres et sur inscription journalière. Ceci a permis aux membres qui étaient dans l'impossibilité de travailler depuis chez eux d'avoir accès à un espace de travail professionnel. Tout en maintenant les règles de distanciation sociale et le nombre maximum de personnes autorisées, le Louvain Coworking Space a progressivement augmenté le nombre de places disponibles pour ses membres. En fin d'année 2020, le Louvain Coworking Space accueillait 57 membres (sur les 180 postes de travail assis disponibles en temps normal).

Néanmoins, il est à noter que, grâce aux travaux et au réaménagement, le Louvain Coworking Space a su, malgré les difficultés, résister à la crise liée au COVID-19 notamment par son nouvel espace (450m²) qui lui a permis de rester ouvert et de pouvoir accueillir ses membres (ce que l'ancien espace n'aurait pas permis et aurait contraint le Louvain Coworking Space à rester fermé).



2.2 Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :

Le Louvain Coworking Space n'ayant pas pu vivre au rythme des différents événements de l'année, aucun support n'a été édité avec la visibilité provinciale. Le compte Instagram lié au Louvain Coworking Space présente une activité limitée et le site internet a été mis en maintenance en vue de sa refonte.

Liquidation des subventions

Une subvention extraordinaire de 150.000,00 € a été octroyée à la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain à titre d'intervention dans ses frais liés aux infrastructures de coworking pour l'année 2020 en date du 20 août 2020.

Cette subvention a été liquidée, sur base des pièces justificatives, en date du 15 septembre 2020.

Analyse qualité / coût du service

La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain est l'entité « soeur » de l'A.S.B.L. Centre d'Entreprises et d'Innovation. Tandis que l'association a une vocation d'encadrement économique, d'accompagnement à la création et à la croissance pour les porteurs de projets, la S.A. a une vocation commerciale : elle propose aux porteurs de projet l'hébergement et la connexion, via la location de bureaux privés et de salles de réunion, ainsi que l'occupation d'un espace de travail partagé, le Louvain Coworking Space. La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a pour objet de contribuer au développement économique du Brabant wallon en proposant ses services d'hébergement et de connexion pour la création et le développement de projets innovants. En raison d'une communauté en constante croissance, il est apparu nécessaire d'agrandir et réaménager cet espace de travail partagé. Les travaux ont été réalisés de septembre à novembre 2019. La S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain a bénéficié du soutien du Brabant wallon, dans le cadre la réalisation de ces travaux, dans le cours de l'année 2020.

Etant donné l'accroissement constant de la communauté, ces travaux ont été conçus pour transformer un étage de 450m² (le premier étage du CEI Louvain) et y déménager l'actuel Louvain Coworking Space, passant alors de 70 à 450m² et de 34 à 180 postes de travail. Malheureusement, la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas permis à la S.A. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain d'exploiter le plein potentiel du nouvel espace dédié au Louvain Coworking Space et a dû réduire le

nombre de postes de travail disponibles afin de respecter les règles sanitaires et de distanciation sociale (75 membres accueillis au plus fort de sa capacité pour l'année 2020). Cependant, au vu des objectifs stratégiques identifiés par Coworking|Digital Wallonia afin de répondre aux nouvelles formes de travail, aux enjeux de mobilité et aux nouveaux besoins de la population en termes d'équipements numérique, entre autres, il paraît évident que le Louvain Coworking Space sera, prochainement, amené à profiter de son plein potentiel en se positionnant, dès aujourd'hui, comme l'un des acteurs phares du coworking sur le territoire du Brabant wallon ainsi qu'au sein de l'écosystème de Louvain-la-Neuve. De ce fait, le rapport coût/qualité du service est positif.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

Surfaces de bureaux :

Les effets négatifs de la crise sanitaire (résiliations de baux et 1 faillite) ont finalement été contrebalancés par un effet positif, à savoir l'annulation du déménagement d'un locataire important. S'il y a effectivement eu un vide locatif significatif, celui-ci était prévu de longue date et non lié à la crise sanitaire.

Les perspectives en début 2021 sont néanmoins encourageantes, avec l'arrivée de nouveaux locataires, malgré des perspectives de sorties de crise encore relativement incertaines.

Espace de coworking :

Etant par définition un espace ouvert et collaboratif, le Louvain Coworking Space a dû être fermé dès le début de la crise, de la mi-mars à la fin mai 2020. Depuis sa réouverture en juin 2020, le Louvain Coworking Space travaille avec un nombre limité de 30 abonnements, pour assurer la distanciation sociale entre les coworkers.

Pour assurer sa rentabilité, le Louvain Coworking Space devrait fonctionner avec un nombre moyen annuel de 120 abonnements. Il est difficile de prévoir à ce stade combien de temps il faudra au Louvain Coworking Space pour retrouver une vitesse de croisière et atteindre ce seuil. La campagne de vaccination est en cours et l'obligation de distanciation sociale restera probablement d'application encore plusieurs mois.

Le chiffre d'affaires 2020 budgété du Louvain Coworking Space était de 90.000,00 euros. La crise liée au Covid n'a pas permis d'atteindre ce résultat et le chiffre d'affaires réel fut de 77.670,00 euros, en progression cependant par rapport à l'année 2019 (61.371,00 euros).

Les mois ayant directement suivi la fin des travaux étaient cependant prometteurs (de 70 à 100 abonnements entre décembre 2019 et février 2020). L'année 2022 pourrait être l'année du redémarrage et l'année 2023 la première année de fonctionnement en régime normal.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 51 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 1.1 « Préserver une dynamique positive en matière de maintien et de création d'emplois » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 28/09/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34472) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 30 juillet 2021 par l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Considérant qu'au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif de l'accompagnement général de projets d'entreprise ;
- Rapport qualitatif des ateliers collaboratifs ;
- Rapport qualitatif des ateliers femmes entrepreneures ;

- Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport qualitatif de la démarche de transition durable ;
- Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation ;
- Rapport qualitatif de la participation, le cas échéant, aux activités du Cube.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quantitatives de l'accompagnement général de projets d'entreprise ;
- Statistiques quantitatives des ateliers collaboratifs ;
- Statistiques quantitatives des ateliers femmes entrepreneures ;
- Statistiques quantitatives de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Nombre de support édités avec la visibilité provinciale.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités 2020 de l'association ;
- Comptes et bilan 2020 de l'association ;
- Rapport de gestion ainsi que la situation financière au 31/12/2020 ;
- Projet de budget 2022 ;
- Note d'intention 2022 pour l'exécution des tâches.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1 *Rapport qualitatif de l'accompagnement général de projets d'entreprise :*

L'association indique avoir accompagné 55 personnes en création ou développement d'entreprise (ce qui représente 50% d'une année hors crise COVID-19).

Elle a également continué le suivi entamé en 2019 pour une vingtaine de personnes.

A titre indicatif, la FJE précise que la quote-part hommes-femmes se maintient, 53 % pour les femmes, 47 % pour les hommes. La provenance géographique vient essentiellement du Brabant wallon, le niveau d'études est principalement le master, et la majorité des candidats vient du bouche à oreille (principalement via d'anciennes personnes suivies).

1.2 *Rapport qualitatif des ateliers collaboratifs :*

Un atelier a été organisé d'octobre à décembre 2020, suite à l'assouplissement de certaines règles sanitaires. 6 participants ont pu suivre le cycle en respectant la distanciation sociale demandée.

Par contre le comité "parrains-experts", censé terminer la session, n'a pu être organisé, de par le trop grand nombre de participants.

1.3 *Rapport qualitatif des ateliers femmes entrepreneures :*

L'atelier femmes entrepreneures a eu lieu de mi-mars à mi-novembre 2020, avec un total de 10 participantes, mais les comités "parrains-experts" ont dû être postposés en raison de la situation sanitaire.

A l'issue de chaque session, une fiche d'évaluation est remise à chaque participant. Ces fiches reprennent l'appréciation du formateur, de la matière, de la pertinence du sujet en rapport avec leur projet/activité. Le taux de satisfaction est resté stable, tournant autour des 90 %. Les remarques sont prises en compte par l'équipe FJE pour l'organisation des formations suivantes.

1.4 *Rapport qualitatif de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :*

L'association indique que pour les 55 personnes accompagnées, que ce soit en création ou développement de l'entreprise, la plupart commence dans une configuration à une personne.

1.5 *Rapport qualitatif de la démarche de transition durable :*

Sans objet.

1.6 *Rapport qualitatif de la démarche de digitalisation :*

En 2020, la démarche de transition digitale est planifiée pour faire partie de la stratégie de 2021.

1.7 *Rapport qualitatif de la participation, le cas échéant, aux activités du Cube :*

Sans objet.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1 *Statistiques quantitatives de l'accompagnement général de projets d'entreprise :*

55 personnes accompagnées, en création ou en développement d'entreprise, et 20 personnes dont le suivi avait été entamé en 2019.

2.2 *Statistiques quantitatives des ateliers collaboratifs :*

1 atelier avec 6 participants.

2.3 *Statistiques quantitatives des ateliers femmes entrepreneures :*

1 atelier avec 10 participantes.

2.4 *Statistiques quantitatives de la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :*

3 (la situation sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 a beaucoup freiné le démarrage d'activités de par ses nombreuses exigences de distanciation sociale et de sécurité au niveau de l'environnement à respecter).

2.5 *Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale :*

3 supports édités et présence d'un roll-up du BW lors des activités.

Liquidation des subventions

Une subvention annuelle de fonctionnement de 60.000,00 € pour l'année 2020 a été octroyée en date du 26 mars 2020, avec une avance de 60% (36.000,00 €) liquidée en date du 31 mars 2020.

Le solde de cette subvention (24.000,00 €) a été liquidé en date du 29 avril 2021 sur base des justificatifs.

Analyse qualité / coût du service

La Fondation pour la Jeune Entreprise est une A.S.B.L. créée en 2000 à l'initiative de plusieurs chefs d'entreprise du Brabant wallon, conscients des difficultés rencontrées par les personnes qui souhaitent lancer ou développer leur activité.

L'objet social de l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise réside dans l'aide aux entreprises de zéro à cinq ans ou plus généralement l'aide aux candidats entrepreneurs, aux nouveaux projets d'entreprises, aux jeunes entreprises ou à leur création.

La mission confiée par le Brabant wallon à l'association consiste en l'accompagnement de projets d'entreprise avec l'appui d'un réseau de parrains : mise à disposition des compétences et du temps d'un réseau de patrons d'entreprises, d'experts ou d'anciens cadres dirigeants, quel que soit le niveau de maturité du projet.

La FJE a également pour vocation d'accompagner l'entreprenariat féminin et mixte au travers d'une approche collaborative (co-entrepreneurship). La cible est ici les PME traditionnelles (non technologiques), la méthode étant la mise en commun de réseaux, jusqu'à l'international (Réseau mondial des Femmes Chefs d'Entreprise).

Le bénéfice coût – qualité du service, au vu des indicateurs qualitatifs et quantitatifs précités, est jugé positif.

Situation financière du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

L'association indique que l'équipe a été essentiellement en télétravail suite à la crise sanitaire.

Quand les règles se sont quelque peu assouplies, des rendez-vous en face to face ont été organisés dans des salles suffisamment grandes pour respecter les mesures de distanciation sociale.

En ce qui concerne les ateliers collaboratifs, les participants potentiels étaient frileux à l'idée d'y participer en présentiel. Or, l'organisation de tels ateliers à distance n'aurait pas permis la plus-value d'une intelligence collective. Par conséquent, ils ont été, en grande partie, postposés.

Par contre, l'atelier en soirée des femmes entrepreneurs s'est déroulé de façon régulière. Seules les réunions des comités "parrains-experts", brassant trop de personnes et de déplacements au sein du Centre, ont été annulées.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022 avec l'A.S.B.L. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 52 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 25 juin 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à l'avenant 1 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 (NC 34566) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 4 août 2021 par l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.)

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Rapport qualitatif des activités du C.I.P.F. pour ses actions en Province du Brabant wallon et relatives à l'accompagnement des agriculteurs cultivant du miscanthus ;
- 1.2. Rapport d'enquête de satisfaction des actions du C.I.P.F. auprès des agriculteurs adhérents aux différents projets brabançons wallons.

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis du projet (cf. article 1 du contrat de gestion) ;
- 2.2. Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2020 reprenant :

- 2.3. le nombre d'agriculteurs accompagnés à chaque étape pour les projets 1 et 2 ;
- 2.4. l'évolution de la surface agricole implantée en miscanthus pour les projets 1 et 2 ;
- 2.5. la répartition géographique des agriculteurs accompagnés en Brabant Wallon ;
- 2.6. l'évolution du nombre de bandes de miscanthus antiérosives implantées dans le cadre des 2 projets ;
- 2.7. les observations du fonctionnement des aménagements antiérosifs lors des épisodes de fortes pluies ;
- 2.8. Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles concernant le projet « La Gadale » et l'utilité des barrières antiérosives ;
- 2.9. Nombre de publications émises (article, newsletter, etc.) ;
- 2.10. Type d'outils de communication utilisés et créés ;
- 2.11. Nombre, type de partenariats noués et évolution de ceux-ci avec les associations œuvrant en Brabant wallon concernant les projets 1 et 2.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport annuel d'activités de l'association;
- Comptes et bilan de l'A.S.B.L. Centre indépendant de promotion fourragère (C.I.P.F.) ;
- Rapport et conclusions des programmes de recherche sur la culture du miscanthus ;
- Publication d'articles scientifiques.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport qualitatif des activités du C.I.P.F. pour ses actions en Province du Brabant wallon et relatives à l'accompagnement des agriculteurs cultivant du miscanthus

L'association indique que durant cette première année sous contrat de gestion avec le Brabant wallon, elle a pu mener de nombreuses actions auprès des agriculteurs brabançons wallons.

Le premier volet concerne le projet de « La Gadale » à Jodoigne. Afin de garantir un certain pourcentage d'approvisionnement de la future chaudière du complexe sportif par de la biomasse produite localement, le C.I.P.F. assure différentes missions, dont notamment des contacts avec les agriculteurs, la présentation de la filière miscanthus, des visites sur site, la centralisation des commandes de rhizomes, l'implantation des bandes de miscanthus en zones propices, le suivi des parcelles implantées, des échanges avec les différents acteurs (GAL culturalité, Ville de Jodoigne, ...).

Une dynamique positive s'est rapidement installée parmi les agriculteurs. Une réunion initiale lors de l'assemblée annuelle du comice agricole de Jodoigne tenue en février 2020 a permis au C.I.P.F. de présenter la culture de miscanthus. Suite à ces premiers contacts, chaque agriculteur intéressé a été rencontré lors de visites en ferme. Les parcelles retenues ont ensuite pu être implantées dès le mois de mai 2020. Les plantations se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Illustration 1 : Plantation chez l'un des agriculteurs – Mai 2020



La sécheresse exceptionnelle observée durant le printemps et l'été 2020 a cependant impacté le taux de reprise des rhizomes. La majorité des bandes implantées présentent un nombre de plants par hectare suffisant. Par contre, certaines parcelles ont davantage souffert de la sécheresse et devront être regarnies voire partiellement replantées au printemps 2021.

Les photographies suivantes présentent le contraste de développement entre 2 bandes implantées dans le cadre du volet 1 du projet (photographies prises en octobre 2020).

Illustration 2 : Bonne reprise des rhizomes :



Quelques averses localisées lors de la sécheresse associées à une bonne préparation initiale de la parcelle et à un roulage de celle-ci après plantation ont permis d'obtenir ce bon résultat malgré les conditions extrêmement sèches de 2020.

Illustration 3 : Mauvaise reprise des rhizomes :



Malgré une préparation de sol adéquate et un roulage après plantation, le déficit hydrique exceptionnel allié au sol très drainant ont eu raison d'un pourcentage important des rhizomes sur ce site. (Le constat est identique dans la culture intermédiaire à l'arrière-plan à droite de l'image)

Les différentes parcelles présentant un taux de reprise insuffisant seront regarnies voire partiellement réimplantées en 2021.

Le second volet concerne l'implantation de bandes antiérosives de miscanthus au centre et à l'ouest du Brabant wallon. Deux bandes de miscanthus ont été implantées à Rebecq. Des échanges préalables avec le service environnement de la commune ont mis le doigt sur l'importance d'agir à cet endroit. En 2021, les deux autres bandes seront installées au centre de la Province.

1.2. Rapport d'enquête de satisfaction des actions du C.I.P.F. auprès des agriculteurs adhérents aux différents projets brabançons wallons

Une enquête de satisfaction a été réalisée par l'association auprès des différents agriculteurs impliqués dans le projet. Cette enquête a été réalisée par voie téléphonique. La majorité des agriculteurs impliqués a donné son degré de satisfaction par rapport aux 5 questions principales de l'enquête.

Les degrés de satisfaction proposés sont de 5 niveaux (insatisfait, pas totalement satisfait, satisfait, très satisfait, excellent)

Les questions portaient sur le degré de satisfaction des agriculteurs par rapport aux actions réalisées par le C.I.P.F.

Cette enquête a porté sur les 5 questions suivantes :

- *Degré de satisfaction relatif à la qualité de l'information fournie par le CIPF sur la culture de miscanthus*
- *Degré de satisfaction relatif à la centralisation des commandes de rhizomes*
- *Degré de satisfaction relatif à la qualité des plantations effectuées*
- *Degré de satisfaction relatif à la qualité des conseils relatifs au désherbage / au suivi de la plantation*
- *Appréciation globale du travail réalisé par le CIPF*

La tendance montre un degré de satisfaction équivalent à « très satisfait » pour 4 des 5 questions posées. La question 4 relative à la qualité des plantations effectuées ne reçoit qu'une appréciation « satisfait ».

L'association précise que, selon les retours des agriculteurs, ce degré de satisfaction est à attribuer aux conditions climatiques peu favorables aux plantations observées en 2020. Cela a mené à des résultats de reprise des rhizomes mitigés sur plusieurs parcelles.

L'ensemble des agriculteurs ayant répondu à l'enquête mentionne que le travail de plantation du C.I.P.F. a par contre été effectué de façon très satisfaisante.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivi du projet « La Gadale » (cf. article 1 du contrat de gestion)

L'association rappelle l'ensemble des prestations prévues dans l'article 1.

Le C.I.P.F. assure que chaque point a été mené à bien lors de la première année de ce contrat de gestion mis à part les point i et j qui ne seront réalisés qu'à partir de mars 2023 sur les plantations réalisées la première année du contrat (2020).

2.2. Statistiques annuelles, concernant le Brabant wallon, depuis 2020 reprenant :

- le nombre d'agriculteurs accompagnés à chaque étape pour les projets 1 et 2 :

Pour le Volet 1 (La Gadale) : 6 agriculteurs accompagnés (15 agriculteurs rencontrés).

Pour le Volet 2 : 1 agriculteur accompagné (contacts pris avec le service environnement de différentes communes).

- l'évolution de la surface agricole implantée en miscanthus pour les projets 1 et 2 :

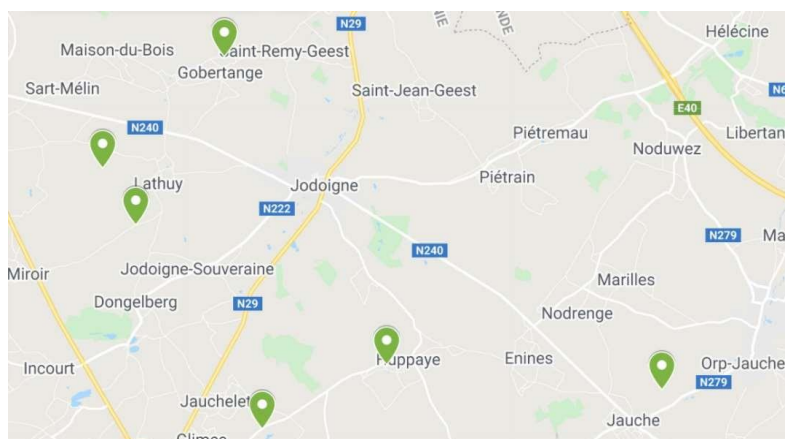
Pour le Volet 1 (La Gadale) : 3,5 hectares (plantation 2020).

Pour le Volet 2 (Rebecq) : 50 ares.

- la répartition géographique des agriculteurs accompagnés en Brabant wallon :

Pour le Volet 1 (La Gadale) :

Illustration 4 : Localisation des bandes de miscanthus implantées



Source : Google Maps

Pour le volet 2 (centre et ouest Brabant wallon) :

Illustration 5 : Localisation des bandes de miscanthus implantées



Source : Google Maps

- l'évolution du nombre de bandes de miscanthus antiérosives implantées dans le cadre des 2 projets :
 - 6 bandes implantées pour le volet 1 ;
 - 2 bandes implantées pour le volet 2.
- les observations du fonctionnement des aménagements antiérosifs lors des épisodes de fortes pluies :

L'association explique que les effets d'aménagements antiérosifs à base de miscanthus ne sont pas observables dès la première année d'implantation. Il faut en effet 2 à 3 années aux rhizomes de miscanthus pour se développer pleinement.

Ces observations seront dès lors effectuées en 2021 (voire 2022) sur les bandes implantées en 2020. Toutefois, des bandes de miscanthus installées précédemment montrent une réelle efficacité.

L'association illustre son propos par une photographie prise suite aux orages de juin 2021 (parcelle implantée précédemment au contrat de gestion) :



2.3. Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles concernant le projet « La Gadale » et l'utilité des barrières antiérosives :

Une importante réunion d'information a été tenue en date du 10 février 2020 à Jodoigne. Le C.I.P.F. y a largement présenté la filière miscanthus ainsi que les actions soutenues par la Province dans le cadre du projet « La Gadale ».

De nombreuses rencontres en privé avec les agriculteurs désireux de participer au volet 1 ou 2 du projet ont également été réalisées à plusieurs reprises préalablement aux plantations (14 février 2020 ; 27 février 2020 ; 3 mars 2020 ; 4 mars 2020 ; 31 mars 2020 ; ...).

2.4. Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc.) :

Des journalistes du Sillon belge et de Vers l'avenir ainsi que des télévisions locales se sont rendues sur place lors des plantations. Le soutien de la Province du Brabant wallon dans le projet a systématiquement été mentionné. Le projet a fait la première page du Sillon belge en date du 21 mai 2020.

2.5. Type d'outils de communication utilisés et créés :

Vu l'état de la situation sanitaire, les outils de communication via les plateformes de visioconférences ont été largement utilisés dans le cadre du projet en cours. Comme mentionné plus haut, la presse écrite et radiophonique ont également été utilisées.

2.6. Nombre, type de partenariats noués et évolution de ceux-ci avec les associations œuvrant en Brabant wallon concernant les projets 1 et 2 :

Au-delà des relations établies avec les différents agriculteurs partenaires, des échanges réguliers au sujet du volet « la Gadale » ont eu lieu entre le CIPF et le GAL culturalité.

Concernant le second volet, l'association est également en contact avec le service environnement de la commune de Rebecq.

Liquidation des subventions

Subvention annuelle de fonctionnement de 15.000,00 € pour l'année 2020, octroyée en date du 22 octobre 2020, et mise en liquidation sur base des justificatifs en date du 18 juillet 2021.

Analyse qualité / coût du service

En tant qu'association d'agriculteurs, l'A.S.B.L. Centre Indépendant de Promotion Fourragère (C.I.P.F.) a pour objectif de promouvoir et de vulgariser la culture du maïs et du miscanthus auprès du monde agricole.

L'association est reconnue pour expérimenter, en champs, les techniques de culture de maïs, la fertilisation et la protection phytosanitaire et assurer la vulgarisation de ses expérimentations auprès des agriculteurs du Brabant wallon et de Wallonie.

Le C.I.P.F. a également développé une expertise en matière de phytotechnie du miscanthus et de son utilisation en tant que barrière érosive.

Au vu de l'exécution de sa mission de prospection et d'accompagnement des agriculteurs pour la culture du miscanthus dans le cadre du projet « La Gadale » à Jodoigne et d'accompagnement des agriculteurs du Centre et de l'Ouest du Brabant wallon dans l'implantation de bandes de miscanthus en tant que barrières végétales antiérosives, le rapport coût/qualité est jugé très positif au regard de la subvention de 15.000,00 € octroyée pour l'année 2020.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19

L'association indique que la crise sanitaire a inévitablement impacté son travail, la plus grosse perte se situant au niveau des essais démonstratifs qu'elle met en place chaque année pour effectuer des visites avec les agriculteurs dans différentes parcelles agricoles.

Vu les contraintes imposées pour réunir des personnes en 2020, ces visites ont été annulées tout comme le soutien financier du SPW qui l'accompagnait.

Hormis l'aspect communication qui a été complètement revu, (formations en ligne, contacts téléphoniques, ...), la majorité des travaux effectués par le C.I.P.F. a pu être maintenue en 2020 et 2021.

L'association souligne cependant craindre un impact futur de la crise sur les soutiens dont elle dépend pour divers projets de recherche et/ou de développement.

En conclusion et au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été remplies.

Annexe n°53 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 11.2. « Encourager la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2020 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 04/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 6 septembre 2021 par le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du CLPS et le PACP ;
- Satisfaction des participants aux temps de rencontres du CLPS ;
- Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontres ;
- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;
- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS ;
- Nature de la demande (thématique de santé) ;
- Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique) ;
- Type de réponse offerte par le CLPS (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation, etc.)
- Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS ;
- Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;
- Données de fréquentation du site internet ;
- Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui EVRAS ;

- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontres, formations organisés par le CLPS (sous forme de brainstorming, questionnaires, etc.)

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Cohérence entre les activités du CLPS et le PACP¹

L'objectif principal du CLPS est de soutenir les professionnels issus de secteurs d'activité variés dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent aux besoins locaux de la population et ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur des pratiques des professionnels.

Cinq objectifs sont ainsi déclinés :

- Favoriser l'émergence et le développement de projets locaux en faveur de la promotion de la santé en Brabant wallon ;
- Favoriser les complémentarités et synergies entre professionnels et services ;
- Communiquer sur l'approche de la promotion de la santé, les initiatives locales et le CLPS en Brabant wallon ;
- Participer au développement de la promotion de la santé en Wallonie ;
- Développer la qualité de travail et les compétences du CLPS en veillant à être en adéquation avec le terrain.

Afin de répondre à ces objectifs, le CLPS :

- Répond aux diverses demandes de soutien, accompagnements documentaire ou méthodologique des acteurs des différents secteurs en Brabant wallon
- Organise des temps de rencontre
- Participe ou organise des réseaux entre professionnels

- Satisfaction des participants aux temps de rencontres du CLPS

En 2020, 18 temps de rencontre ont été organisés, dont 12 pour échanger autour de l'outil « Et si on en parlait d'abord ? ».

Temps de rencontre	Satisfaction des participants
<p><i>L'école pour toutes et tous</i></p> <p>Le CLPS a organisé une journée de découverte, d'échanges et de réflexion autour de « L'École pour toutes et tous », le jeudi 12 mars 2020 à Wavre. Cette journée était ouverte à tous les professionnels du Brabant wallon qui se questionnent et/ou sont en projet par rapport aux différences à l'école.</p>	<p>La journée a fait l'objet d'une évaluation le jour-même et en différé avec le comité de pilotage. Il ressort de l'évaluation des participants que ceux-ci étaient très satisfaits de la journée. L'organisation, le partage, les échanges, la diversité et la complémentarité de la journée ont été mis en avant ainsi que le côté positif et optimiste de celle-ci. Les participants repartent avec des idées, des projets, des outils, des partenaires et des informations. Il ressort à peu près les mêmes éléments de la réunion d'évaluation avec le comité de pilotage, les membres ont apprécié les réunions (collaboration avec le CLPS et autres partenaires) et ont trouvé leur place.</p>
<p><i>Et si on en parlait d'abord ?</i></p> <p>Lors du premier confinement et du</p>	<p>L'outil a suscité beaucoup d'intérêt et a été</p>

¹ Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel

<p>déconfinement qui a suivi, le CLPS a pensé et réalisé un outil visant à se poser et échanger en équipe autour de cette période troublée, avant ou au moment de reprendre le travail. Depuis, l'outil s'adapte et évolue en fonction de l'actualité et de son impact sur nos vies et notre travail. L'outil a été animé 2 fois à l'initiative du CLPS, et à 12 reprises dans des rencontres intersectorielles, au sein de réseaux existants ou d'équipes qui en faisaient la demande.</p>	<p>beaucoup emprunté. Son animation par le CLPS qui permet son adaptation à chaque contexte de travail et favorise l'expression de tous les membres de l'équipe de manière égale, est également appréciée. Certains aspects de l'animation rencontraient parfois un peu de réticence, et des alternatives étaient proposées.</p>
<p><i>C'est ta vie</i> En 2020, le CLPS a été un partenaire pour la diffusion de la pièce « C'est ta vie », de la Compagnie 3637, auprès des professionnels du Brabant wallon. Cette pièce, qui s'adresse à un public de 10 à 14 ans, aborde la thématique des relations interpersonnelles et de la sexualité naissante. Le théâtre, véritable outil pédagogique, est une manière originale et moins conventionnelle pour parler d'EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) avec les jeunes. Cette pièce était une belle occasion pour aborder les thématiques du respect, du consentement, de la puberté, de l'amitié, de l'amour, etc.</p>	<p>A l'issue de la représentation, un bord de scène était proposé par les artistes. Il a permis de récolter les avis quant au fond et à la forme de la pièce, et de récolter l'éventuelle possibilité de son utilisation avec le public des professionnels présents. Les retours étaient tous favorables : outil différent et ludique pour aborder l'EVRAS avec les jeunes, sujet pertinent et au plus proche de la réalité des jeunes, intérêt de la revoir avec leurs publics, etc.</p>
<p><i>Wavre numérique 2020 « Infos, intoxs : Comment aider son public, son équipe à y voir clair et se questionner pour mieux ré-agir ? »</i> Comme pour les précédentes éditions, l'AMO a réuni un partenariat local pour organiser des activités durant la quinzaine du numérique. Pour cette cinquième édition, le CLPS a décidé d'orienter le temps de rencontre autour du traitement de l'information et de la littératie numérique. Cette thématique a été choisie en raison de la crise COVID qui génère beaucoup d'angoisses, des théories du complot et jouent sur les biais cognitifs qui vont agir sur les attitudes et les comportements.</p>	<p>La journée a fait l'objet d'une évaluation qui montre que les participants ont apprécié celle-ci. Les échanges, les interventions, les ateliers et outils sont mis en avant. Tous les acteurs présents étaient d'accord sur la difficulté d'aborder ce sujet avec leurs publics. L'outil a eu un succès en dehors du Brabant wallon, le CLPS l'a présenté lors d'une concertation pour qu'il soit connu des chargées de projets hors Brabant wallon.</p>
<p><i>Ca dépend de moi</i> Le Collectif Consom'Sans Stress, constitué de l'AMO la Croisée, du PCS² de Rixensart et de la Maison de Jeunes le Cerceau, a réalisé l'outil « Ca dépend de moi » pour parler des dépendances avec les jeunes. Cet outil, utilisé depuis plusieurs années dans les écoles des services, a été mis en forme de jeu de plateau et le Collectif a fait appel au CLPS pour le diffuser lors d'un temps de rencontre sur le Brabant wallon. Celui-ci devait se faire en présentiel et a dû être réorganisé en visioconférence.</p>	<p>Les participants étaient satisfaits du temps de rencontre : la découverte de l'outil et les échanges en sous-groupes étaient les plus appréciés. Le seul bémol est que la visioconférence n'a pas permis de voir l'ensemble des questions et situations de l'outil. Une manière d'y répondre serait de faire une photo de celles-ci et de les afficher en menu déroulant.</p>

² Plan de Cohésion sociale

- Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontres

Temps de rencontre	Perspectives
L'école pour tou.tes	L'organisation de cette journée a demandé beaucoup d'investissement de la part du CLPS qu'il ne peut pas consacrer chaque année. La réunion d'évaluation a été le moment d'inviter les partenaires à rejoindre le groupe « scolarité et besoins spécifiques » du réseau Archipel qui traite cette matière. Le CLPS lui-même participe et soutient ce groupe de travail
« Et si on en parlait d'abord ? »	L'outil s'est adapté au fur et à mesure de l'évolution de l'actualité. Il continue à être prêté, et un temps d'animation dans une équipe est encore prévu en mai 2021. Une nouvelle communication sera par ailleurs lancée à la sortie de cette période de semi-confinement, afin de permettre aux équipes et partenariats qui le souhaitent d'échanger à ce sujet. Par ailleurs, cet outil a donné lieu à la réalisation d'un second outil, « La vie rêvée du Pangolin » qui lui aussi a été présenté à différentes reprises dans des réseaux ou équipes.
C'est ta vie	Le CLPS possède l'outil sur lequel la pièce a été construite (« C'est ta vie ! »). Le CLPS est également un relai pour la diffusion de la pièce auprès des autres CLPS lorsque celle-ci sera diffusée en FWB.
Wavre numérique « Infos, intoxs : Comment aider son public, son équipe à y voir clair et se questionner pour mieux réagir ? »	L'organisation par le CLPS d'un temps de rencontre pour les professionnels à l'occasion de Wavre numérique aura lieu en 2021, comme les années précédentes. La thématique abordée concernera les rythmes de vie et l'hyper-disponibilité derrière les écrans.
Ca dépend de moi	L'outil pédagogique du Collectif Consomm'sans stress est désormais disponible au CLPS pour les acteurs du Brabant wallon en 3 exemplaires. Une version électronique est disponible pour les acteurs hors Brabant wallon.

- Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique)

- L'école pour tou.tes :

167 professionnels issus de secteurs variés :

- Enseignement : 40 CPMS, 20 écoles fondamentales, 12 écoles secondaires, 6 SPSE, 6 enseignement spécialisé, 3 administration FWB, 2 écoles de tous, 2 enseignants retraités, 1 enseignant supérieur, 1 association de parents
- Jeunesse : 18 ATL, 4 écoles des devoirs
- Handicap : 10 service d'aide à l'intégration, 2 soutien à l'inclusion en extra-scolaire, 1 AVIQ, 2 associations de parents malentendants, 1 centre pour autistes, 1 association d'aide aux handicapés mentaux
- Santé : 6 hôpitaux, 3 équipes mobiles de santé mentale, 2 écoles à l'hôpital, 2 associations de promotion de la santé, 1 centre psychiatrique
- Aide à la jeunesse : 3 AMO, 2 service de prévention de l'aide à la jeunesse, 2 SAS, 1 facilitateur ENS/AJ
- Secteur public : 3 communes, 3 provinces
- Petite enfance : 2 ONE, 1 milieu d'accueil
- Justice : 1 IPPJ
- Education permanente : 1 Changement pour l'égalité

- Et si on en parlait d'abord ? :

10 professionnels ont participé au temps d'expérimentation de cet outil créé par le CLPS :

- Promotion et prévention de la santé : 2 CLPS et 2 associations de promotions de la santé
- Petite enfance : 1 milieu d'accueil et 1 ONE
- Social : 1 alphabétisation et 1 ISBW
- Santé mentale : 1 Archipel
- Enseignement : 1 PMS

L'outil a ensuite également été présenté et/ou animé auprès des secteurs suivants : soins de santé, handicap, aide à la jeunesse, justice, culturel.

- C'est ta vie :

9 professionnels étaient présents :

- Enseignement : 6 SPSE
- Santé : 1 PF
- Organisme de jeunesse : 1
- Aide à la jeunesse : 1 AMO

- Wavre numérique « Infos, intoxs : Comment aider son public, son équipe à y voir clair et se questionner pour mieux réagir ? » :

27 personnes se sont inscrites :

- Aide à la jeunesse : 8 AMO, 2 Prévention aide à la jeunesse BW
- Enseignement : 5 CPMS, 2 SPSE, 1 école secondaire
- Secteur aînés : 2 maisons de repos
- Education permanente : 2 éducations aux médias
- Social : 1 PCS
- Public : 1 commune
- Secteur du handicap : 1 association
- Santé : 1 association de promotion de la santé

L'actualité sanitaire a impacté la participation des personnes inscrites. 16 des 27 inscrits ont participé à l'événement qui réunit d'habitude une cinquantaine de personnes. Le CLPS a proposé une diffusion des conférences avec l'outil de visioconférence Zoom et des exposés qui ont été suivis par 4 participants supplémentaires.

- Ca dépend de moi :

La formation a rencontré beaucoup de succès. Le PAA³ a dû limiter les inscriptions aux personnes appartenant au territoire du Brabant wallon et proposer une deuxième date pour permettre une bonne dynamique de groupe en visioconférence.

25 personnes se sont inscrites, 17 y ont participé :

- Aide à la jeunesse : 4 AMO, 2 SARE, 1 SA psychosocial
- Santé : 3 associations assuétudes, 2 Promotion de la santé, 1 santé mentale
- Handicap : 1 centre de jour
- Education permanente : 1 association

- Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux

L'offre de service du CLPS évolue au cours du temps pour s'adapter aux réalités locales exprimées, observées ou pressenties. L'accompagnement méthodologique des professionnels de terrain constitue une part très importante du travail mené par l'équipe. Ces accompagnements visent à soutenir un professionnel, une équipe, un groupe de partenaires dans un projet de promotion de la santé. L'ouverture et l'appropriation des concepts et stratégies de promotion de la santé guident le travail de soutien de ces professionnels.

Cet accompagnement prend diverses formes :

- Prêt documentaire
- Accompagnement documentaire
- Accompagnement méthodologique
- Accompagnement à la demande de subsides

³ Point d'Appui Assuétudes

- Participation/pilotage/animation de dynamiques de réseau local ou supralocal
- Organisation de temps de rencontre, colloque, journée
- Diffusion d'objets de communication
- Soutien logistique
- Communication sur demande
- Communication à l'initiative du CLPS
- Demande d'information
- Réorientation

2. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS*

396 activités ont été réalisées par le CLPS en 2020. Depuis 2020, les modalités d'encodage ont été modifiées. Désormais, le CLPS encode les activités et pas uniquement les demandes formulées.

- *Nature de la demande (thématique de santé)*

- Prêt documentaire
- Accompagnement documentaire
- Accompagnement méthodologique
- Accompagnement à la demande de subsides
- Participation/pilotage/animation de dynamiques de réseau local ou supralocal
- Organisation de temps de rencontre, colloque, journée
- Diffusion d'objets de communication
- Soutien logistique
- Communication sur demande
- Communication à l'initiative du CLPS
- Demande d'information
- Réorientation

- *Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique)*

121 demandes à l'échelle communale, 101 demandes à l'échelle du Brabant wallon, 63 demandes à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 39 demandes à l'échelle supracommunale, 28 demandes à l'échelle de la Région wallonne, 16 demandes à l'échelle d'un quartier, 8 demandes à l'échelle de la Belgique et 4 demandes à Bruxelles.

En interne au Brabant wallon : 40 demandes viennent de l'Ouest du Brabant wallon, 112 du Centre, 19 de l'Est

Prêt et accompagnement documentaire :

- Enseignement : 45 (28%)
- Soins de santé : 36 (23%)
- Aide à la jeunesse : 17 (11%)
- Social : 15 (9%)
- Jeunesse : 7 (4%)
- Sans secteur : 4 (3%)
- Santé mentale : 7 (4%)
- Handicap : 8 (5%)
- Petite enfance : 5 (3%)
- Promotion et prévention : 6 (13%)
- Communication et culture : 2 (1%)
- Pouvoirs locaux : 2 (1%)
- Education permanente : 4 (3%)
- Travail : 2 (1%)

Accompagnement pédagogique :

- Enseignement : 21
- Social : 11
- Jeunesse : 9
- Aide à la jeunesse : 7
- Promotion et prévention : 6
- Santé mentale : 5
- Soins de santé : 5
- Sans secteur : 4
- Petite enfance : 2
- Culture : 2
- Pouvoirs locaux : 2
- Travail : 2
- Education permanente : 1

- *Type de réponse offerte par le CLPS (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation, etc.)*

Les demandes ont donné lieu à :

- 60 accompagnements méthodologiques
- 71 accompagnements documentaires
- 40 participations à des réseaux locaux
- 38 réorientations
- 32 diffusions d'objet de campagne
- 18 soutiens logistiques
- 18 temps de rencontre (6 initiés par le CLPS – 12 demandes au CLPS)
- 8 communications sur demande
- 6 accompagnements de demandes de subvention

- *Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS*

Le CLPS a organisé 18 temps de rencontres :

Initiés par le CLPS : 6

Demandés au CLPS : 12

- *Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions*

Outre les temps de rencontres, le CLPS a également :

- Initié des réseaux locaux (3)
- Participé ou soutenu des réseaux locaux avec un rôle de soutien méthodologique et/ou de co-animation (4)
- Participé ou soutenu des réseaux locaux avec un rôle de participation et de représentant de la promotion de la santé (5)
- Participé/animé 22 réseaux supralocaux

- 17 participations/animations à des réseaux actifs pour le territoire de la Région wallonne
 - Avec les CLPS wallons ou en tant que représentant des CLPS (7)
 - Au sein de la Fédération wallonne de la santé (2)
 - Au sein de la santé mentale (1)
- 6 réseaux actifs sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - Au sein d'institutions ou groupement d'institutions de promotion de la santé (4)
 - Au sein du secteur social/santé (1)
 - Au sein de réseaux harcèlement (1)

- *Données de fréquentation du site internet*

Le site internet permet d'annoncer les activités du CLPS mais aussi de faire écho des activités du tissu associatif en Brabant wallon. Le site se veut un outil dynamique mettant en avant des informations actuelles à l'échelle locale, communautaire et régionale.

Suite à une analyse de Google Analytics, on constate qu'environ 41.600 pages du site ont été visitées en 2020. Dans 62% des cas, les personnes visitent une seule page du site.

Le nombre d'utilisateurs est d'environ 15.800, dont 15.500 sont de nouveaux utilisateurs.

En moyenne, les utilisateurs restent un peu plus de 2 minutes sur le site par session et voient 3 pages par session.

Quant à la manière dont les usagers arrivent sur le site, elle est liée à 72% à une recherche par moteur de recherche, 21% en direct, 5% par un autre site internet et 2% via les réseaux sociaux.

- *Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés*

Historiquement, les secteurs de la santé et de l'enseignement ont toujours été les secteurs d'activités qui font le plus appel au CLPS.

L'activité du CLPS menée vers les professionnels travaillant avec les aînés a été importante durant 2020. Une nouvelle concertation des intervenants en maison de repos est née à l'initiative du CLPS. Elle a permis de mieux cerner l'offre de service et de rencontrer de nouveaux services apparus dans le paysage local suite à la crise. De plus, une plateforme « Santé des aînés » a été mise en place fin 2020 sur le site internet du CLPS.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui evras ;
- Base de données File Maker Pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontres, formations organisées par le CLPS (sous forme de brainstorming, questionnaires, etc.)

L'ASBL a fait parvenir à l'administration les documents utiles (bilan 2020, rapport d'exécution, rapport financier, note d'intention 2022) et un projet de budget pour l'année 2021.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 144.000€ est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020.

Ainsi, la subvention 2020 de 114.000,00 EUR a été liquidée en deux tranches :

- Une avance de 80%, soit 91.200,00 euros, dès la signature de l'arrêté d'octroi (liquidation demandée en mai 2020) ;
- Le solde de 20%, soit 22.800,00 euros, sur présentation des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en mai 2021).

De plus, la Province met à disposition du CLPS les moyens suivants :

- Un ensemble de locaux et places de parking pour un montant de 16.790 euros par an ;
- Des salles de réunion en fonction des besoins de l'association ainsi que la salle Saphir pouvant être estimées à 300 euros par an ;
- Offre de service large en matière de TIC et des informations du service informatique à hauteur de 25 jetons (montant évalué à 800 euros par an).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de soutenir le bien-être intérieur brut des Brabançons wallons en encourageant la promotion et la prévention de la santé en Brabant wallon.

Le CLPS est une ASBL dont l'objectif principal est de soutenir les professionnels locaux issus de secteurs d'activités variés dans le développement de projets de santé globale et positive et qui répondent aux besoins locaux de la population et d'ancrer les stratégies proposées dans le champ de la promotion de la santé au cœur de pratiques professionnelles.

Le nombre de demandes annuelles formulées, la variété des réponses offertes par l'ASBL, la quantité de rencontres organisées par le CLPS au regard de la satisfaction générale des participants, ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que l'ASBL a un impact positif.

Le CLPS fonctionne en grande partie grâce à des subsides publics.

Le CLPS emploie directement 6 personnes qui sont rémunérées sur base du barème de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au compte de résultat 2020, l'ensemble des frais de personnel s'élevait à 60.443,39 euros.

Les frais de fonctionnement du CLPS s'élevaient en 2020 à 51.966,22 euros.
Le compte de résultat 2020 se solde par un bénéfice de 11.740,31 euros.

Il peut dès lors être considéré que l'ASBL Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS) a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire a impacté les activités de l'association qui a notamment mis en place un nouvel outil visant à échanger en équipe sur la période troublée, avant ou au moment de reprendre le travail. Cet outil a d'ailleurs été sollicité par plusieurs équipes extérieures.
Toutefois, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'ASBL.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 54 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 3. « Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 01/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 07/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- 1) Service des accueillantes d'enfants conventionnées
 - Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune ;
 - Nombre d'accueillantes et co-accueillantes par commune ;
 - Nombre d'accueillantes salariées ;
 - Le cas échéant, nombre de places d'accueil, dans le cadre du réseau de mini-structures, par commune.
- 2) Milieux d'accueil collectifs
 - Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif ;
 - Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectifs.
- 3) Puéricultrices relais
 - Nombre de milieux d'accueil conventionnés ;
 - Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil.

- 4) Accueil des enfants de 3 à 12 ans
 - Liste des lieux d'accueil extrascolaire et des lieux de plaines ;
 - Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et le nombre de journées d'accueil pendant les plaines ventilés par commune.
- 5) Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes
 - Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'utilisateur aidé ;
 - Répartition des heures prestées par communes.
- 6) Formation
 - Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées) ;
 - Nombre de formations dispensées en Brabant wallon ;
 - Nombre de personnes inscrites aux formations ;
 - Secteurs professionnels concernés par les formations.
- 7) Accompagnement de la personne handicapée
 - Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement des dossiers job coaching) ;
 - Nombre de personnes accompagnées ;
 - Nombre de personnes dans une procédure de job coaching.

Rapport d'évaluation

1) Service des accueillantes d'enfants conventionnées

- *Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune*

Prestations 2020	Jours entiers d'accueil	1/2 jours d'accueil	Nombre d'enfants
Beauvechain	1361	62	18
Chastre	4096	243	43
Chaumont-Gistoux	1307	53	19
Grez-Doiceau	1286	128	19
Hélicine	0	0	0
Incourt	879	204	12
Jodoigne	951	181	15
La Hulpe	995	62	26
Lasne	1198	200	22
Mont-Saint-Guibert	221	2	3
Orp-Jauche	1852	294	27
Perwez	1264	23	17
Ramillies	3862	188	49
Rebecq	469	49	9
Walhain	0	0	0
Total	19741	1689	279

- *Nombre d'accueillantes et co-accueillantes par commune*

Prestations 2020	Nombre d'accueillantes conventionnées	Nombre de co-accueillantes
Beauvechain	2	0
Chastre	3	4
Chaumont-Gistoux	0	2
Grez-Doiceau	0	0
Hélicine	0	0
Incourt	0	2

Jodoigne	1	0
La Hulpe	1	4
Lasne	2	0
Mont-Saint-Guibert	0	0
Orp-Jauche	2	2
Perwez	1	0
Ramillies	3	0
Rebecq	0	0
Walhain	0	0
Total	15	14

➤ *Nombre d'accueillantes salariées*

Prestations 2020	Nombre d'accueillantes salariées
Beauvechain	1
Chastre	0
Chaumont-Gistoux	0
Grez-Doiceau	3
Hélocine	0
Incourt	0
Jodoigne	1
La Hulpe	1
Lasne	1
Mont-Saint-Guibert	1
Orp-Jauche	0
Perwez	1
Ramillies	3
Rebecq	1
Walhain	0
Total	13

➤ *Le cas échéant, nombre de places d'accueil, dans le cadre du réseau de mini-structures, par commune*

Information non communiquée.

2) Milieus d'accueil collectifs

➤ *Nombre de pouvoirs organisateurs ayant fait appel à l'expertise de l'Intercommunale pour la création ou pour l'accompagnement d'un milieu d'accueil collectif*

Rencontres avec des directions pour préparer les thématiques des Labos du 0-3 :

Commune	Nom du milieu d'accueil	Type de milieu	Nombre de rencontres
Chastre	Les P'tits mousses	Crèche	1
Chaumont-Gistoux	Bruyère et Coquelicots	MCAE	1
Court-Saint-Etienne	Les Petites Modèles	Crèche	1
Genappe	Les Minis Pousses	Crèche	1
Genappe	Les Petits Bateaux	MCAE	1
La Hulpe	-	S.A.E. communal	1
Lasne	Les Marmousets	Prégardiennat	1
Mont-Saint-Guibert	Les Boutchoux de l'axis	Crèche	1
Nivelles	La Maison des enfants	Crèche	1
Ottignies-LLN	Les Tournesols	Crèche parentale	1
Ottignies-LLN	Bébé Libéré	Crèche	1

Ottignies-LLN	-	S.A.E. communal	1
Ramillies	Les Ptêts poyons	Crèche	1
Tubize	-	S.A.E. communal	1
Walhain	Le Petit Favia	Crèche	1
Waterloo	-	S.A.E. communal	1
Wavre	Les Gais Moineaux	Prégardiennat	1
Wavre	-	S.A.E. communal	1

Labos du 0-3 :

Communes	Milieus d'accueil	Labos suivis
Court-Saint-Etienne	Les Petits Modèles	3
Genappe	Les Petits bateaux	2
La Hulpe	Clair Logis	2
La Hulpe	S.A.E. communal	2
Lasne	La Colinette	2
Ottignies-LLN	La Pyramide	2
Ottignies-LLN	Le bébé libéré	1
Ottignies-LLN	Les Poussin du coin	2
Ottignies-LLN	Les tournesols	6
Ottignies-LLN	Pomme d'happy	2
Ottignies-LLN	S.A.E. communal	1
Tubize	S.A.E. communal	2
Waterloo	La Sonatine	5
Waterloo	Pôle enfance	2
Waterloo	S.A.E. communal	2
Wavre	Logis de Louvranges	3

Consultance auprès de milieux d'accueil collectifs et de services d'accueil d'enfants

Communes	Noms du milieu d'accueil	Type de milieu d'accueil	Thème de la consultance	Nombre de rencontres
Chaumont-Gistoux	CPAS	S.A.E.	Transformation des co-accueils	1
Chastre	Commune	S.A.E.	Transformation des co-accueils	2
Chastre	P'tits mousses	Crèche	Réforme : budget et outil Butterfly	2
Chastre	La Farandole	Maison d'enfants	Réforme : Budget et outil Butterfly	4
Incourt	Commune	S.A.E.	Transformation des co-accueils	2
Incourt	Bébé Fûté	Maison d'enfants	Révision règlement de travail	1
Wavre	S.A.E.	S.A.E.	Transformation co-accueil (budget, rélexion, etc.)	2
Wavre	Crèche communale	Crèche	Elaboration de grilles horaires de travail	2

➤ *Description des autres dispositifs mis en place pour accompagner les milieux d'accueil collectifs*

- Donner accès à un portail d'informations en ligne pour répondre aux questions des pouvoirs organisateurs et des directions
- Ouvrir l'accompagnement personnalisé à une diversité de pouvoirs organisateurs et de directions de milieux d'accueil collectifs, à travers toute la Province
- Offrir un support pour la mise en place de lieux d'échanges et de réflexion pour les directions des milieux d'accueil (groupes « remue-méninges »)
- Offrir un support pour la mise en place de lieux d'échange et de réflexion pour les travailleurs sociaux des services d'accueillantes conventionnées (en ce compris les spécificités du co-accueil)
- Créer un jeu de l'oie des pratiques professionnelles des professionnels des 0-3 ans : jeu à destination des équipes pour soutenir la réflexion sur les pratiques professionnelles (projet abandonné)
- Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois de puéricultrices via la mise en ligne d'une banque de CV (projet reporté)
- Mettre en place une formation Start à destination des nouvelles directions (en attente de l'Institut Provincial de Formation Continué quant à la validation du programme de formation proposé)

En 2020, l'ISBW a également dû adapter ses pratiques et réorganiser les procédures dans le contexte particulier du Covid-19 pour rester au plus près des besoins des directions et des pouvoirs organisateurs et continuer à les accompagner au mieux. De plus, l'ISBW a assuré un accompagnement dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil de l'ONE.

3) Puéricultrices relais

➤ *Nombre de milieux d'accueil conventionnés*

Communes	Nombre de milieux d'accueil conventionnés	Noms des milieux d'accueil conventionnés
Beauvechain	1	MCAE Les Sauverdias
Braine-l'Alleud	5	Crèche Au Joli Bois
		Crèche Les Mazindjes
		Crèche Les Oisillons
		Crèche Les P'tits Dragons de l'Estrée
		Crèche Les P'tits Mouchons
Braine-le-Château	1	MCAE La Marmotine
Chastre	1	Crèche Les P'tits Mousses
Chaumont-Gistoux	2	MCAE Bruyères et coquelicots
		MCAE Bouton d'or
Genappe	2	ASBL Les petits Matelots
		MCAE Les Petits Bateaux
Jodoigne	2	Crèche Les Lutins
		Halte accueil Espace enfance
Lasne	3	Prégardiennat Les Marmousets
		MCAE Les Lucioles
		ASBL Les Petits Tambours
Mont-Saint-Guibert	2	MCAE Les Ptits Filous
		Crèche Les Boutchoux de l'Axis
Nivelles	4	Crèche de la Dodaine
		Crèche Les Bengalais
		Les 3 petits pas
		Les Ouistitis
Ottignies-LLN	1	Crèche La Pyramide
Waterloo	1	Maison d'enfants Bidouille et Cie

➤ *Nombre de journées prestées dans les milieux d'accueil*

Communes	Total des journées conventionnées	Total des journées facturées dans le contexte Covid-19
Beauvechain	15	13
Braine-l'Alleud	111	97
Braine-le-Château	20	17,5
Chastre	20	17,5
Chaumont-Gistoux	40	35
Genappe	22	16
Jodoigne	55	50
Lasne	52	46
Mont-Saint-Guibert	31	27,5
Nivelles	39	34
Ottignies-LLN	15	13
Waterloo	15	9
Total	435	375,5

4) Accueil des enfants de 3 à 12 ans

➤ *Liste des lieux d'accueil extrascolaire et des lieux de plaines*

Communes	Lieux	Tranches d'âge des enfants accueillis	Périodes d'accueil
Beauvechain	Ecole Communale de Tourinnes-la-Grosse	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi
	Ecole Communale de La Bruyère	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi + Congés scolaires
Braine-le-Château	Ecole Les Marronniers	2,5 - 12	Année scolaire
	Beau Bois	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires
	Rives du Hain	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi
	Ecole Communale de WB Les Coccinelles	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi
	Ecole Communale de Noucelles	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi
Genappe	Ecole Communale de Baisy-Thy	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires
Hélicine	Complexe sportif	2,5 - 12	Congés scolaires (été)
Incourt	Ecole Communale d'Opprebais	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi + Congés scolaires
	Ecole Communale de Piétrebais	2,5 - 12	Année scolaire + Temps de midi
Jodoigne	Ecole provinciale L'ardoisière	2,5 - 12	Congés scolaires
La Hulpe	Ecole Communale Les Colibris	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires
	Ecole Communale Les Lutins	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires
Nivelles	Ecole Communale de Baulers André Hecq	2,5 - 12	Année scolaire
	Ecole Communale de la Maillebotte	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires

	Ecole Communale de Bornival	2,5 - 12	Année scolaire
Ottignies-LLN	Ecole Communale du Blocry	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires
Ramillies	Ecole de Gérompont	2,5 - 12	Congés scolaires
Tubize	Ecole Communale Saintes Arc-en-ciel Maternelle	2,5 - 6	Année scolaire
	Ecole Communale Saintes Arc-en-ciel Primaire	6 - 12	Année scolaire
	Ecole Libre Saintes des Sacrés Cœurs	2,5 - 12	Année scolaire
	Ecole Communale d'Oisquercq	2,5 - 12	Année scolaire
	Ecole Libre Saint-Joseph	2,5 - 12	Année scolaire
	Ecole libre des 2 Tilleuls Gabrielle Petit	2,5 - 12	Année scolaire
	Ecole Communale Cheval Bayard Clabecq	2,5 - 12	Année scolaire + Congés scolaires
	Ecole Communale Cheval Bayard Clabecq	6 - 12	Année scolaire

- *Nombre de journées d'accueil pendant les périodes scolaires et le nombre de journées d'accueil pendant les plaines ventilés par commune*

Communes	Nombre de journées d'accueil
Beauvechain	14.154
Braine-le-Château	34.995
Genappe	14.758
Hélocine	826
Incourt	22.742
Jodoigne	2.240
La Hulpe	28.093
Nivelles	35.545
Ottignies-LLN	15.708
Ramillies	665
Tubize	76.263
Total	245.897

5) Aide aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes

- *Nombre d'heures prestées ventilé en fonction du type d'utilisateur aidé*
 ➤ *Répartition des heures prestées par communes*

Nombre, par commune, d'heures (décimales) prestées par les aides familiales

Communes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes en difficulté temporaire	Familles précaires
Braine-l'Alleud	1527,50	183,00	63,00	/
Braine-le-Château	451,25	/	/	/
Chastre	2673,25	585,25	78,50	157,50
Chaumont-	3055,00	626,00	55,00	/

Gistoux				
Court-Saint-Etienne	339,00	541,50	6,00	34,50
Genappe	/	4,00	/	/
Grez-Doiceau	2051,00	1101,75	59,50	/
Mont-Saint-Guibert	1845,00	209,00	223,50	199,50
Rebecq	446,75	424,75	/	/
Rixensart	357,50	264,75	/	/
Tubize	2328,00	761,25	3,00	41,50

Nombre, par commune, d'heures prestées (décimales) par les bricodépanneurs

Communes	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes en difficulté temporaire	Familles précaires
Braine-l'Alleud	84,25	/	12,00	/
Braine-le-Château	2,50	/	/	/
Chastre	53,25	28,75	/	14,00
Chaumont-Gistoux	182,25	68,25	1,00	/
Court-Saint-Etienne	83,00	69,25	/	/
Genappe	/	4,00	/	/
Grez-Doiceau	18,75	13,50	/	/
Mont-Saint-Guibert	34,50	1,00	/	/
Rebecq	19,50	19,50	/	/
Rixensart	65,25	31,25	/	/
Tubize	115,50	12,50	2,00	11,00

6) Formation

- Nombre de formations (en distinguant formations subsidiées et non subsidiées)
- Nombre de formations dispensées en Brabant wallon
- Nombre de personnes inscrites aux formations
- Secteurs professionnels concernés par les formations

- Formations internes

Département/Service	Intitulé de la formation	Public	Nombre d'inscrits
Département de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans	Supervisions (4 séances)	Cheffe de service + Assistantes sociales	5
	L'alimentation (2 groupes)	Accueillantes	27
Département de l'accueil de l'enfant de 3 à 12 ans	Gestion des conflits et médiation entre enfants	Animateurs	8
	Jeu de rythme et de créativité avec la nature	Animateurs	9
	La nature comme terrain de jeu, comment et pourquoi ?	Animateurs	16
	Activités ludiques faciles à improviser -	Animateurs	9

	activités minutes		
	Activités culinaires + formation yoga	Animateurs	9
	Activités musicales et découverte du son au service du développement de l'enfant	Animateurs	6
	Atelier Do It Yourself : créer des déguisements avec du matériel de récupération	Animateurs	6
	Lire avec des jeunes enfants dans le temps de l'accueil extrascolaire : Douceur, évasion, découverte et plaisir !	Animateurs	7
	Au plaisir des jeux de société	Animateurs	16
	Impro, théâtre, ... au service du métier d'animateur	Animateurs	10
Service d'aide aux familles et aux aînés	Supervisions (3 séances)	Cheffe de service + Assistantes sociales	4
Formations transversales	Formation Excel : base et révisions	Personnel ISBW	11
	Formation Excel : avancée	Personnel ISBW	14

- Formations externes agréées et subsidiées par l'ONE

En 2020, 39 modules de formations ont été proposées, 22 pour le public 0-3 ans et 17 pour le public 3-12 ans

Formations externes agréées et subsidiées par l'ONE	Nombre total de formations en Fédération Wallonie-Bruxelles	Nombre de formations en Brabant wallon	Nombre d'inscriptions
Subsidiées par l'ONE	63,5 jours	34,5 jours	755
Non-subsidiées mais agréées	14,5 jours	3,5 jours	129
Total	78 jours	38 jours	884

Les matinales de l'Enfance, reconnues par l'ONE, consistent en des conférences interactives destinées aux professionnels de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans. En 2020, 5 conférences ont été organisées par l'ISBW. Suite aux mesures sanitaires, une seule a pu être dispensée. Cette matinale a réuni 20 participants.

Les collaborations avec les communes du Brabant wallon : La cellule coordination ATL de la Commune d'Incourt a fait appel à l'expertise de l'ISBW pour organiser une formation sur « L'empathie et la gestion des conflits » à destination de leurs 11 accueillantes extrascolaires. Les animatrices de la Commune de Grez-Doiceau ont suivi une formation « Impro, théâtre, ... au service du métier d'animateur ».

La formation Baby-sitting destinée aux jeunes à partir de 15 ans a été organisée en 2020 en collaboration avec les communes de Braine-l'Alleud, Chaumont-Gistoux et Mont-Saint-Guibert. Ce cycle de formation a rassemblé en tout 40 participants sur les 9 jours de formations.

7) Accompagnement de la personne handicapée

- *Nombre de dossiers ouverts (en distinguant les dossiers accompagnement des dossiers job coaching)*

Type de handicap	Total SDE (job coaching)	Total SAC (accompagnement)	Total SDE + SAC	Binômes avec SAC
Déficiences intellectuelles et retards de développement	15	16	27	4
Déficiences physiques ou motrices	1	7	7	1
Déficiences auditives	1	1	1	1
Déficiences visuelles	0	2	2	0
Troubles des apprentissages	4	5	7	2
Troubles envahissants du développement	1	0	1	0
Troubles psychiques	12	8	17	3
Troubles graves du comportement	11	4	11	4
Cérébrolésions	0	2	2	0
Multi	7	0	7	0

- *Nombre de personnes accompagnées : 53 personnes accompagnées en 2020*
- *Nombre de personnes dans une procédure de job coaching : 24 personnes dans une procédure de job coaching accompagnées en 2020*

Comité d'accompagnement

En date du 21 janvier 2020, le Comité d'accompagnement s'est réuni afin d'aborder le déficit prévu au budget 2020 et l'organisation des formations EPI et puéricultrices.

Concernant le déficit prévu, l'ISBW a alors informé la Province du Brabant wallon qu'une réflexion sur la structure et le fonctionnement de l'ISBW était en cours. Une analyse des coûts de la masse salariale était également en cours.

Une nouvelle réunion du Comité d'accompagnement était fixée au 12 mai 2020 pour faire le point sur les comptes finalisés de 2019 et aborder les résultats des études et analyse en cours afin d'entamer une réflexion pour trouver une solution durable. Suite au contexte lié au Covid-19, la réunion a été annulée.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention de 2.384.329,45 EUR est accordée à l'ISBW pour financer les frais de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020. La même disposition précise que « *l'Intercommunale peut solliciter du Collège provincial la liquidation pendant le 1^{er} trimestre de l'année civile d'une avance égale à 80% de l'ensemble des sommes dues* ».

La subvention 2020 a ainsi été liquidée en deux tranches :

- Une avance de 80%, soit 1.907.464,00 euros, dès la signature de l'arrêté d'octroi (liquidation demandée en mars 2020) ;
- Le solde de 20%, soit 476.866,00 EUR, sur présentation des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en juin 2021).

Rapport coût du service/qualité

Pour l'année 2020, l'exécution des missions de l'ISBW s'est concrétisée par :

- 19.741 journées d'accueil pour les 0-3 ans ;
- Création de visio-labos pour continuer à proposer des moments d'échange entre les directions des milieux d'accueil ;
- 30 milieux d'accueil situés dans 17 communes, concernés par au moins une activité de l'équipe « expertise » ;
- 20 participations dans 6 communes pour de la consultance ou des participations aux jurys de recrutement ;
- 435 journées prestées par les puéricultrices-relais dans 25 milieux d'accueil ;
- 254.000 journées prestées pour l'accueil extrascolaire et les plaines ;
- 16.690,25 heures réellement prestées par l'équipe d'aides familiales ;
- 40 participants aux formations de baby-sitting ;
- 884 inscriptions pour les formations subsidiées par l'ONE ;
- 811 heures de prestations des brico-dépanneurs ;
- 98 dossiers d'accompagnement des personnes porteuses de handicap.

Le compte de résultat 2020 comprend, comme chiffres principaux :

- Total des recettes : 10.173.976,19 EUR (en croissance de 0,08% par rapport à 2019) :
 - Facturation aux bénéficiaires des services : 1.073.271,89 EUR
 - Facturation aux communes : 881.703,23 EUR
 - Facturation aux CPAS : 100.254,05 EUR
 - Subside de la Province : 2.424.403,45 EUR
 - Subside de la Région wallonne : 992.405,52 EUR
 - Subside ONE : 4.346.220,87 EUR
 - Récupération de frais : 99.596,51 EUR
 - Produits financiers : 21.912,56 EUR
- Total des charges : 10.417.925,50 EUR (en augmentation de 0,38% par rapport à 2019) :
 - Charges d'exploitation : 241.850,98 EUR
 - Frais généraux : 801.925,00 EUR
 - Frais de personnel : 9.332.562,58 EUR
 - Charges financières : 4.776,29 EUR
- Résultat de l'exercice : -225.996,40 EUR ;
- Masse salariale : 9.208.051,03 EUR (en augmentation de 3,19% par rapport à 2019) ;
- Ratio de la part salariale dans les charges en 2020 : 88,39% (contre 85,96% en 2019).

Depuis ces dernières années, la situation financière de l'ISBW est problématique et les prévisions pluriannuelles ne prévoient pas d'amélioration. Les services offerts par l'ISBW aux citoyens et aux communes du Brabant wallon sont essentiels d'un point de vue social. Le subside provincial est justifié et très utile à la continuité de l'ISBW.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 – 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12. « *Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 15 septembre 2021 par l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la maison maternelle Paul Henricot

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs ;
- Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants ;
- Provenance géographique des personnes hébergées ;
- L'origine des demandes (services de première ligne, police, etc.) ;
- Les ressources financières des personnes hébergées ;
- Les difficultés amenant la demande d'hébergement ;
- L'âge des enfants
- Les difficultés rencontrées chez les enfants ;
- La destination après la sortie.

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants ;
- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission ;
- Les perspectives ou points d'attention pour le futur.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Note d'intention pour l'année à venir.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demande d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs

L'ASBL a été contrainte de refuser 133 demandes pour les raisons suivantes :

- Manque de place : 60
- Inadéquation : 7
- Autres raisons : 66

- Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants

Nombre de personnes accueillies : 95

- Adultes : 33
- Enfants : 62

Nombre de nuitées : 7.315 (taux d'occupation : 95,24% - 20 personnes/nuit)

- Adultes : 2.661
- Enfants : 4.654

- Provenance géographique des personnes hébergées

La majorité des personnes accueillies sont de nationalité belge et originaire du Brabant wallon.

- Brabant wallon : 19
 - Bruxelles-Capitale : 4
 - Hainaut : 2
 - Namur : 4
 - Brabant flamand : 3
 - Autres provinces de Wallonie : 1
- L'origine des demandes (services de première ligne, police, etc.)
- Spontanée : 5
 - Famille/relation : 1
 - CPAS : 12
 - Services sociaux : 1
 - Police : 1
 - Hôpital : 2
 - SAJ : 1
 - SPJ : 1
 - SOS Enfant : 1
 - Autre MA : 1
 - Avocat : 1
- Les ressources financières des personnes hébergées
- Chômage : 6
 - CPAS : 20
 - Mutuelle : 5
 - Salarié : 4
- Les difficultés amenant la demande d'hébergement

Problèmes de logement : 24 femmes concernées
 Problèmes administratifs : 22 femmes concernées
 Problèmes d'assuétudes et dépendances : 3 femmes concernées
 Problèmes de violences sexistes et/ou intrafamiliales : 24 femmes concernées
 Problèmes de santé mentale : 8 femmes concernées
 Problèmes de parentalité : 18 femmes concernées
 Problèmes financiers : 14 femmes concernées

- L'âge des enfants
- Né à la Maison maternelle : 1
 - 0 à moins de 1 an : 5
 - 1 à moins de 4 ans : 19
 - 4 à moins de 7 ans : 12
 - 7 à moins de 9 ans : 8
 - 9 à moins de 12 ans : 6
 - 12 à moins de 18 ans : 11
- Les difficultés rencontrées chez les enfants

Problème de carences – apports : 39
 Carences éducatives/limites : 20
 Troubles de l'apprentissage/scolaires : 12
 Retard de langage/moteur : 10
 Handicap mental/trisomie/IMC : 1
 Dépression, angoisse, pleurs, TS : 24
 Exil, adaptation culturelle, langue : 3

Agressivité, crise : 12
Maternité adolescente de la mère : 1
Assuétude de la mère/sevrage : 8
Observation mère/enfants – mandats : 1
Errance, instabilité, mauvais traitement : 21
Limites intellectuelles – maladie : 10
Problème d'hygiène, négligence : 10
Maltraitements physiques : 11
Maltraitements sexuelles, abus, viol : 4
Violences parentales (enfants témoins) : 47

- La destination après la sortie

- Logement autonome : 15
- Institution : 8
- Famille : 2
- Inconnue : 8

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants

Pour chaque famille, l'équipe, en collaboration avec l'hébergée, établit un projet d'accompagnement individualisé tant pour elle que pour ses enfants. Le but de l'équipe est d'aider la personne à retrouver, dans la mesure du possible son autonomie.

Concernant les adultes :

L'ASBL organise en interne des groupes de parole autour de la problématique des violences, des ateliers à thématiques diverses centrées sur le bien-être, l'estime de soi, etc. ainsi que des soirées à thèmes (équilibre alimentaire, hygiène, contraception, etc.).

L'objectif est que les hébergées puissent exprimer leur vécu, libérer leurs émotions, travailler leurs ressentis afin de les soutenir et les accompagner au mieux dans le travail personnel qu'elles mettent en place.

La volonté de l'ASBL est de travailler la reconstruction des mères mais également la relation avec leurs enfants. En effet, les relations mamans-enfants ont souvent été mises à rude épreuve et il est primordial de pouvoir travailler cet aspect des choses également.

Les ateliers bien-être mis en place (massage, coiffure, esthétique, etc.) participent également à leur revalorisation et estime d'elles-mêmes.

Concernant les enfants :

Ils sont inscrits aux plaines de jeux communales durant leurs vacances.

Des réunions sont organisées entre les équipes-enfants des différentes maisons. Elles permettent de discuter autour du séjour des enfants, afin de mettre en place tout ce qui peut rendre ce séjour le plus accueillant possible.

Des activités sont organisées autour des enfants le mercredi après-midi, durant les week-ends et les vacances scolaires. Elles sont coordonnées par la psychologue et adaptées en fonction des besoins du public accueilli.

Les différents ateliers mis en place sont l'occasion pour les enfants de parler de leur quotidien en maison maternelle.

Des ateliers ciblés autour du travail des émotions sont également mis sur pied.

Des activités ludiques et pédagogiques, autour de la cuisine, de l'hygiène, du tri des déchets sont élaborées.

Le potager et le poulailler offrent la possibilité de développer quantité de thématiques intéressantes pour les enfants.

- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission

La crise sanitaire de 2020 n'a malheureusement pas permis à l'ASBL de mener à bien une partie de ses missions, de ses projets et de ses actions. Elle a impacté les personnes de façon majeure mais également tout le travail mené habituellement.

La vie en communauté dans un contexte de stress intensifié par le Covid-19 a profondément impacté la santé mentale de personnes déjà très fragilisées par la vie. D'une part, les accueils ont dû être interrompus durant une première phase de la pandémie, lors de la quarantaine mise en place au niveau national. D'autre part, l'accueil d'urgence a également dû être interrompu. En effet, afin de sécuriser le public et les membres du personnel, il était nécessaire de s'assurer d'un dépistage préventif avant une entrée en maison maternelle.

De plus, l'ASBL a été confrontée à une recrudescence importante de personnes présentant des troubles divers tels que des symptômes paranoïaques avec refus de contact vers l'extérieur, problématiques dépressives, symptômes anxieux ou décompensations d'ordre plus psychotiques.

Durant la première vague de contaminations, mars et avril 2020, l'ASBL a également constaté une augmentation manifeste des demandes d'accueil de personnes victimes de violences conjugales.

Cependant, dans le cadre d'un partenariat entre les six maisons d'accueil du Brabant wallon, la Province, le CPAS d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et l'ASBL, l'ASBL a pu bénéficier de deux logements du CPAS et un de l'ASBL, mis à disposition dans le cadre d'une quarantaine éventuelle des personnes hébergées. Les logements du CPAS sont toujours à disposition.

- Les perspectives ou points d'attention pour le futur

Le bâtiment de l'ASBL a déjà bientôt 10 et, étant donné le public accueilli et la conjoncture par laquelle l'ASBL est passée, les infrastructures ont fortement souffert. Pour ce faire, afin de poursuivre sa mission d'intérêt public dans des infrastructures accueillantes, sereines, rassurantes et respectueuses du public, des gros entretiens et réparations vont devoir être planifiées, et ce durant les trois années à venir.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Note d'intention pour l'année à venir.

L'ASBL a fait parvenir à l'administration provinciale les documents utiles (bilan 2020, rapport d'activité, rapport d'expert financier, rapport d'exécution des tâches) et un projet de budget pour l'année 2022.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 24.000 € est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020, liquidable en une seule tranche.

Ainsi, la subvention de 24.000,00 EUR a été liquidée sur base des justificatifs (liquidation demandée en août 2021).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral pour la Maison maternelle Paul Henricot rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison d'accueil Paul Henricot a une capacité de 25 lits (10 chambres).

Le nombre de personnes accueillies (95 personnes accueillies pour un total de 7.315 nuitées), la diversité des actions mises en place par la Maison d'accueil pour aider son public ainsi que la qualité des prestations de l'association permettent de déclarer que la mission de l'ASBL a un impact positif.

L'administration provinciale estime que l'ASBL Solidarité Groupement Social Féminin Libéral a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion pour la Maison maternelle Paul Henricot et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le compte de résultat 2020 fait apparaître une perte de 36.950,87 euros.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'ASBL.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 56 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 2.12. « *Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés* » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2021 transmise en date du 27 avril 2021 par l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs ;
- Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants ;
- Provenance géographique des personnes hébergées ;
- L'origine des demandes (services de première ligne, police, etc.) ;
- Les ressources financières des personnes hébergées ;
- Les difficultés amenant la demande d'hébergement ;
- L'âge des enfants ;
- Les difficultés rencontrées chez les enfants ;
- La destination après la sortie.

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants ;
- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission ;
- Les perspectives ou points d'attention pour le futur.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- Note d'intention pour l'année à venir.

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes d'entrée et les demandes non satisfaites et motifs

Les demandes d'hébergement : 312

Les demandes non satisfaites : 264 pour les motifs suivants :

- Manque de place : 261
- Inadéquation avec le projet pédagogique de l'ASBL : 3

- Le nombre de personnes accueillies, le nombre de nuitées en distinguant les adultes et les enfants.

Les personnes hébergées : 134

- Femmes : 48 (36%)
- Enfants : 86 (64%)

Les nuitées : 14.303 (soit un taux d'occupation de 72,59% - 39,2 personnes/nuit)

Afin d'avoir la possibilité de mettre des familles en quarantaine, 3 chambres ont été fermées du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.

- Adultes : 5.040
- Enfants : 9.263

- Provenance géographique des personnes hébergées

La priorité d'accueil reste Ottignies-Louvain-la-Neuve et la Province du Brabant wallon afin de maintenir un ancrage communal au maximum (école des enfants, suivi médical, etc.) : 41,5% proviennent de cette région.

Dans le cadre de la violence conjugale, certaines femmes décident volontairement de s'éloigner au maximum de leur ancien lieu de vie.

De plus, les structures d'accueil, souvent saturées, obligent les personnes à s'éloigner.

18,5% viennent de Bruxelles et 29% du Hainaut. Les 11% restant viennent d'autres provinces de la Région wallonne.

- Ottignies-Louvain-la-Neuve : 4
- Reste du Brabant wallon : 16
- Bruxelles : 9
- Namur : 1
- Hainaut : 14
- Liège : 2
- Luxembourg : 1
- Autres : 1

- L'origine des demandes (services de première ligne, police, etc.)

Les demandes spontanées, plus de 40%, sont généralement orientées par les CPAS, les services sociaux, la police, etc. mais la personne fait elle-même la demande.

23% des demandes sont directement adressées par la police et des services sociaux de première ligne (CPAS, etc.)

13% des demandes ont été orientées par les Services du Protection Judiciaire. Dans ce cadre, il s'agit généralement de difficultés liées à l'enfant (négligences, liens relations mère-enfant problématiques, etc.) et pour lesquelles un mandat s'impose et un travail à plus long terme.

- Les ressources financières des personnes hébergées

Ces femmes, précarisées, sans moyen de garde pour les enfants, n'ont que rarement accès aux formations. Ayant de nombreux soucis sociaux et familiaux, il leur est difficile de trouver du temps et de l'énergie pour travailler. Elles dépendent donc majoritairement des CPAS. Quelques exceptions existent cependant, certaines ayant un emploi, d'autres dépendent du chômage.

- Les difficultés amenant la demande d'hébergement

- Violences conjugales et intrafamiliales, qu'elles soient physiques ou psychiques ou relevant du harcèlement

- Problèmes liés à l'éducation des enfants, à la relation avec l'enfant, le suivi de grossesse, l'instabilité, la fragilité psychologique
- Le logement et notamment les mauvaises conditions de vie dans le logement, les pertes du logement suite à une expulsion, une fin de bail, etc.

- L'âge des enfants

L'accueil des enfants de moins de 7 ans reste majoritaire (58) et se fait en priorité, ce qui permet une prise en charge 24H/24.

28 enfants ont plus de 7 ans. A noter que l'accueil des grands enfants a été limité cette année avec la fermeture d'un des bâtiments pour les mises en quarantaine avec le COVID.

- Les difficultés rencontrées chez les enfants

Les enfants accueillis dans la structure ont, pour la plupart, vécu des périodes d'instabilité, des ruptures, des manques de soins, d'attentions, la souffrance importante de leurs parents, ...

Ils ont besoin d'un environnement sécurisant, tant au niveau de leurs besoins primaires qu'affectifs.

Un quart des enfants sont victimes de maltraitance ou négligence.

- La destination après la sortie

L'ASBL a connu 39 départs, dont plus de la moitié des personnes (21) se sont installées dans un logement privé, de famille ou social.

Personne n'obtiendra de logement AIS. En effet, il s'agit d'une collaboration difficile vu les critères de l'AIS : refus d'une garantie locative du CPAS, contrat de bail à court terme, ...

Pour 5 départs, l'ASBL ne connaît pas vers quelle solution la personne s'est tournée. Cela concerne essentiellement les accueils en urgence pour lesquels il n'y a pas eu d'hébergement à plus long terme.

2. Indicateurs qualitatifs

- Les projets, activités, ateliers mis en place avec les adultes et les enfants

La Maison d'accueil permet l'hébergement de 17 femmes et une trentaine d'enfants. Chaque mère et ses enfants occupent une chambre. Capacité agréée : 54 lits dont 45 lits subventionnés.

Le couvert n'est pas offert. Chaque famille organise son quotidien avec le soutien de l'équipe éducative.

L'hébergement est limité dans le temps : 9 mois + 3 dérogations possibles de 3 mois.

Un accueil d'urgence 24H/24 : une chambre d'urgence est prévue pour ce type d'accueil.

Une Maison de Vie Communautaire pouvant accueillir 4 adultes et 6 enfants.

L'hébergement n'y est pas limité dans le temps.

Capacité agréée : 10 lits. Capacité subventionnée : 10 lits.

Un espace enfant « La bulle en soie » où des ateliers d'accompagnement à la parentalité sont proposés.

Un service Post Hébergement « La Passerelle ».

- Les difficultés rencontrées par l'équipe lors de l'accomplissement de sa mission

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire depuis mars. L'ASBL a ainsi été amenée à se réorganiser, tant au niveau équipement que dans la manière d'accompagner les familles.

En mars, dès le premier confinement, ce fut une période de stress intense : l'ASBL a dû, sans moyens au départ, penser et équiper ses installations. Des horaires ont été réaménagés dans l'urgence.

L'ASBL s'est trouvée pendant une période de confinement avec une sur-occupation dans la maison due à la présence de familles nombreuses, les écoles fermées, des tensions dans la maison.

Pour seconder les équipes et surtout assurer la prise en charge des enfants, et avec les moyens financiers versés petit à petit par la Région wallonne, l'ASBL a pu, d'une part renforcer le personnel (par l'engagement d'étudiants), et d'autre part, commencer des achats groupés de gel désinfectant, distributeur de savon, masques, etc.

- Les perspectives ou points d'attention pour le futur

La volonté est de professionnaliser plus encore l'accompagnement qu'il soit individuel ou collectifs. Les ateliers et activités permettent à chaque enfant de pouvoir « se retrouver dans un monde d'enfants » et de déposer son « sac à dos » rempli de souffrances. Leurs mamans pourront également avoir ces moments de magie où elles se permettent de rire, de vivre du plaisir, d'oublier un instant leur situation de détresse et d'être simplement là, avec leur enfant, dans le moment présent rempli de bonheur.

Il est indispensable pour garder la qualité de l'accueil, d'élargir leur équipe par des emplois APE et non prévus dans le cadre : administratif, intendance. Cela ne peut se faire que sur fonds propres. La recherche de fonds est un défi constant pour l'ASBL.

Une centaine de personnes sont logées dans les infrastructures de l'ASBL chaque année ; ce qui exige des locaux régulièrement rénovés, des achats réguliers au niveau du mobilier, des équipements collectifs, etc. Ces frais sont souvent conséquents et ne sont pas prévus dans les subsides.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités reprenant les tâches énumérées à l'article 1^{er} du contrat de gestion ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière ;
- Budget prévisionnel pour l'année à venir ;
- Note d'intention pour l'année à venir.

Tous les éléments ont été transmis à l'administration provinciale par l'ASBL Maison Maternelle du Brabant wallon.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 24.000€ est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020, liquidable en une seule tranche.

Ainsi, la subvention de 24.000,00 EUR a été liquidée sur base des justificatifs (liquidation demandée en août 2021).

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Maison maternelle du Brabant wallon rencontrent les objectifs que s'est fixé la Province afin de rendre le territoire inclusif en prévenant les discriminations et en soutenant les publics fragilisés.

La Maison maternelle du Brabant wallon existe depuis 1978. Sa mission est l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social des mères avec de jeunes enfants ou de futures mères. Après avoir été sous la tutelle de l'ONE, les Maisons maternelles ont été transférées, depuis 2004, à la Région wallonne. De ce fait, la Maison maternelle du Brabant wallon est agréée par la Région wallonne qui subventionne le personnel éducatif.

Elle a pour mission d'assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie. On entend par maison d'accueil, tout établissement offrant une capacité d'hébergement d'au moins dix personnes en difficultés sociales et assurant, à titre habituel, les missions décrites ci-dessus.

Le nombre de personnes accueillies et la diversité des actions mises en place par la Maison maternelle du Brabant wallon pour aider son public ainsi que la qualité des prestations permettent de déclarer que la mission de l'ASBL a un impact positif.

L'administration provinciale estime que l'ASBL Maison maternelle du Brabant wallon a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Le compte de résultat 2020 fait apparaître une perte de 6.807,00 EUR.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué sur les finances de l'ASBL.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 57 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 2. « Rendre le territoire inclusif » et l'objectif opérationnel 2.9. « Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 15/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 6 août 2021 par le CPAS de Chaumont-Gistoux ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Les indicateurs quantitatifs

- Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues ;
- Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année ;
- Nombre de dossiers effectivement créés ;
- Thématiques rencontrées ;
- Thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées ;
- Nombre et dates des réunions du comité d'accompagnement.

2. Les indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;
- Participation à des événements extérieurs : liste et thématique ;
- Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service.

Rapport d'évaluation

1. Les indicateurs quantitatifs

- Nombre de rendez-vous par mois toutes communes confondues

En présentiel : 74

Par Webcam : 108

- Nombre d'individus venus aux permanences par commune durant l'année

Wavre : 6 en présentiel – 7 en visioconférence

Ottignies : 7 en présentiel – 13 en visioconférence

Braine-l'Alleud : 7 en présentiel – 21 en visioconférence

Jodoigne : 7 en présentiel – 26 en visioconférence

Chaumont-Gistoux : 26 en présentiel

Genappe : 4 en présentiel – 4 en visioconférence

Nivelles : 5 en présentiel – 10 en visioconférence

Rixensart : 3 en présentiel

Perwez : 1 en présentiel – 13 en visioconférence

Tubize : 4 en présentiel – 1 en visioconférence

SourDimension était également en présentiel à :

- Court-Saint-Etienne : 3 fois
- Grez-Doiceau : 1 fois
- Lasne : 2 fois
- Villers-la-Ville : 2 fois

- Nombre de dossiers effectivement créés

Perwez : 4 dossiers

Jodoigne : 13 dossiers

Braine-l'Alleud : 7 dossiers

Wavre : 7 dossiers

Rixensart : 5 dossiers

Ottignies-Louvain-la-Neuve : 4 dossiers

Genappe : 3 dossiers

Tubize : 2 dossiers

Chaumont-Gistoux : 2 dossiers

Nivelles : 10 dossiers

- Thématiques rencontrées

SourDimension est attaché au CPAS de Chaumont-Gistoux et œuvre pour l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes, en travaillant à l'accessibilité des services publics de proximité.

2020 a été une année particulière suite aux conditions sanitaires liées au Covid-19. Comme partout, leur mode de fonctionnement a été bouleversé et ils ont dû s'adapter et intensifier les moyens de communication à distance pour répondre aux différentes demandes sociales.

Cette distanciation, couplée du port du masque, a mis leur public souffrant de déficience auditive en difficulté.

A partir du mois de juillet 2020, la pandémie étant prise depuis près de 4 mois, et malgré le déconfinement programmé début juin 2020, des situations d'isolement et des problèmes d'angoisses, de peurs, de santé mentale se sont beaucoup exprimés chez les personnes sourdes et malentendantes qui font appel au service. Certains rendez-vous à domicile étaient nécessaires afin d'être dans une relation de réelle écoute et d'empathie ainsi que pour se rendre compte de la difficulté au quotidien. Pour certaines personnes, il était important d'avoir cette reconnaissance afin de se sentir moins angoissées et stressées par des situations d'isolement. Certains ont été orientés vers le service de santé mentale SELINA à Namur afin qu'un suivi thérapeutique/psychologique se mette en place.

- Thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées
 - Ateliers culinaires : 21 janvier et 17 février 2020 à Chaumont-Gistoux
 - Masques transparents : 60 masques transparents réalisés par des couturières bénévoles à Chaumont-Gistoux + commande, réception et distribution de 85 masques transparents de l'AVIQ + réalisation d'un mémo « pictos » pour l'utilisation et l'entretien des masques.
- Nombre et dates des réunions du comité d'accompagnement

Deux comités d'accompagnement se sont déroulés en 2020 : le 19 février et le 16 décembre 2020.

Ce comité est composé d'un membre de l'AVIQ, de la Présidente et de la Directrice Générale du CPAS, du Député provincial et/ou d'un membre de la Province du Brabant wallon délégué par ses soins et des assistantes sociales du service.

2. Les indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel

Le 9 mars 2020, les travailleurs sociaux en charge du projet au sein du CPAS de Chaumont-Gistoux ont suivi une formation du CICI (Cercle d'Interrogation et de Concertation Interservices) qui est un lieu de concertation et de réflexion sur la pratique professionnelle.

Au mois de décembre, le nouveau travailleur social en charge du projet au sein du CPAS de Chaumont-Gistoux a participé à une vidéo-conférence organisée par l'APEDAF (Association de parents d'enfants déficients auditifs francophones) dont le thème portait sur « L'insertion socio-professionnelles chez les jeunes sourds ».

- Participation à des événements extérieurs : liste et thématique

Le 30 novembre 2020, l'ASBL « La Besace » dont le siège social se situe à Bruxelles, a interpellé le service Sour'Dimension afin de mettre à jour ses outils de sensibilisation aux différents handicaps, nommé « HANDISTAND ». Sour'Dimension avait au préalable déjà travaillé en 2019 en collaboration avec cette ASBL afin de témoigner des pratiques au quotidien et de donner les outils, informations utiles et pointues concernant la sensibilisation à la surdité et au handicap de communication. Cette collaboration permet de continuer à sensibiliser de la population à travers d'autres antennes que Sour'Dimension.

+ Participation à la Journée Mondiale des Sourds : en 2020, celle-ci a été annulée et remplacée par une semaine d'animations et de sensibilisations par vidéoconférence, proposées aussi bien pour un public sourd qu'entendant.

+ Participation au CICI.

+ Participation à l'Assemblée Générale de Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) : elle s'est déroulée le 9 novembre 2020 par vidéoconférence.

+ Participer à la journée de la diversité par des activités de sensibilisation dans les écoles. Chaque année, le service Sour'Dimension réalise une animation lors de la journée de la diversité qui est une sensibilisation, l'animation d'un atelier sur le handicap de la surdité pour un public d'enfants des écoles de la commune. Celle-ci a été annulée en 2020 suite à la crise sanitaire.

- Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service

Diverses publications ont été partagées sur la page FACEBOOK du service Sour'Dimension.

Un outil d'accueil a également été créé pour que les personnes sourdes qui se présentent dans des services publics où des permanences étaient habituellement organisées puissent avoir accès à toutes les informations nécessaires pour contacter le service Sour'Dimension.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 27.000€ est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020.

La subvention 2020 sera liquidée en une seule tranche après réception et analyse des justificatifs de l'utilisation à bon escient. L'arrêté d'octroi du 3 décembre 2020 prévoit que ces justificatifs devront être remis pour le 31 octobre 2021 au plus tard.

Rapport coût du service/qualité

Les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et le CPAS de Chaumont-Gistoux pour son service Sour'Dimension rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le territoire inclusif en favorisant l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses d'un handicap.

SourDimension est un service de permanences mobiles pour personnes sourdes et malentendantes. Depuis 2015, toutes les communes du Brabant wallon ont adhéré au Service SourDimension.

L'objectif du service est de permettre, en Brabant wallon, l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux services publics de proximité.

En tant qu'interlocuteur privilégié, SourDimension a affiné et étoffé ses activités et ce, notamment via des sensibilisations du grand public, de professionnels, des ateliers, des animations, des conférences/débats, etc. lors desquels des thématiques sociales en lien avec la déficience auditive sont abordées. Aussi, aux sollicitations diverses des partenaires/collaborateurs, le service répond présent.

Enfin, SourDimension afin de poursuivre la réflexion quant aux bonnes pratiques compte un Comité d'accompagnement et un Comité de pilotage. Soit 4 réunions réparties 2 fois sur l'année.

Dans le contexte sanitaire, le nombre de rendez-vous et les thématiques rencontrées par le service SourDimension ainsi que la qualité des prestations permettent de déclarer que l'impact du service est positif. L'apport provincial permet d'aider les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches administratives. Aucun autre service de ce type n'existe en Brabant wallon.

L'administration provinciale estime que le CPAS de Chaumont-Gistoux pour son service SourDimension a bien rempli les missions qui lui sont attribuées et qu'il dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact fortement marqué au niveau financier pour le projet pris en charge par le CPAS de Chaumont-Gistoux.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 58 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Mobilité en Brabant wallon pour le projet CAP BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.9 « Favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap » et 2.12. « Prévenir les discriminations et soutenir les publics fragilisés » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Mobilité en Brabant wallon pour le projet CAP BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'ASBL Mobilité en Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 11/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 27 juillet 2021 par l'ASBL Mobilité en Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'ASBL Mobilité en Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Mobilité en Brabant wallon pour son projet CAP BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Mobilité en Brabant wallon pour son projet CAP BW

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels ;
- Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution ;
- Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation ;
- Nombre d'appels non pris en compte et raisons ;
- Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon et localisation ;
- Nombre de formations mises en place et nombre de personnes y ayant participé ;
- Nombre de demandes de location du véhicule par période demandée (jour/semaine/mois).

2. Indicateurs qualitatifs

- Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées ;
- Publicité de l'offre (site internet, folders, etc.).

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels*

En 2020, le Service CAP BW comptabilise 1.108 appels reçus sur la ligne 0800 et 87 demandes par mail.

Ces appels ont permis de répondre à 570 demandes de transport mais en raison de la crise sanitaire traversée durant cette année 2020, aucune inscription aux formations n'a pu se faire.

- *Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution*

Le Service CAP BW a permis d'aider 483 personnes à trouver un transport répondant à leurs attentes.

87 demandes n'ont pas abouti pour les motifs suivants :

- 44 annulations en raison de tarif trop cher ;
- 34 annulations de la demande (par le service pour manque de disponibilité ou par le bénéficiaire pour autre solution trouvé ou changement du rendez-vous) ;
- 4 annulations pour raison médicale (COVID ou hospitalisation) ;
- 5 annulations en raison de l'absence de nouvelles de la part du demandeur.

- *Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation*

En 2020, CAP BW a travaillé avec 31 opérateurs circulant sur le Brabant wallon :

- Contrepied (Bruxelles)
- SOS Médical Meuse (Liège)
- CPAS de Wavre
- CPAS de Court-Saint-Etienne
- CPAS d'Incourt
- CPAS de Ramillies
- CPAS de La Hulpe
- CSD de Wavre
- CPAS de Waterloo
- Taxi Grez
- SAM Drive (Lasne)
- B-car-Save (Wavre)
- MBW (Wavre)
- CAP N (Namur)
- Patients Assistances (Bruxelles)
- Appuie-Tête (Ittre)
- Joyce SCRL (Liège)
- Alteo (Nivelles)
- ASD (Nivelles)
- Génération (Perwez)
- Ambulance Belgium Care (Rixensart)
- AT Paramédical (Gembloux)
- Mobilité à Petit Prix (Louvain-la-Neuve)
- Monsieur Mobilité (Grez-Doiceau)
- Proximité Santé (Bruxelles)
- Mobility Team (Ittre)
- Balan Tordeur (Jodoigne)
- Transport Amical (Tubize)
- Un bout de chemin (Louvain-la-Neuve)
- Ambulance Réambu (Rebecq)
- Save-My-Life (Court-Saint-Etienne)

- *Nombre d'appels non pris en compte et raisons*

Tous les appels ont été traités, soit en direct soit via le répondeur mis à disposition.

- *Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon et localisation*

Durant l'année 2020, CAP BW a réceptionné 242 demandes concernant des transports au départ du Brabant wallon à destination de communes hors Brabant wallon, à savoir :

- 113 demandes à destination de Bruxelles
- 24 demandes à destination du Brabant flamand
- 1 demande à destination du Limbourg
- 42 demandes à destination de Namur
- 59 demandes à destination du Hainaut
- 2 demandes à destination du Luxembourg
- 1 demande à destination de la Flandre Occidentale

- *Nombre de formations mises en place et nombre de personnes y ayant participé*

En 2020, CAP BW a continué à collaborer avec l'IPFC de Nivelles par rapport aux formations de « chauffeur pour personnes à mobilité réduite ». Néanmoins, en raison de la crise sanitaire, aucune formation n'a malheureusement pu être mise en place.

- *Nombre de demandes de location du véhicule par période demandée (jour/semaine/mois)*

En 2020, le véhicule a été loué 41 jours, répartis comme suit :

- 3 jours en janvier 2020
- 2 semaines en février 2020
- 1 semaine et 1 jour en août 2020
- 1 semaine en septembre 2020
- 2 semaines en décembre 2020

2. Indicateurs qualitatifs

- *Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées*

Comme mentionné précédemment, aucune formation n'a pu être mise en place durant l'année 2020 en raison de la crise sanitaire.

Les sessions initialement prévues en avril et novembre ont donc été postposées à des dates pas encore fixées, tant CAP BW que l'IPFC attendant la fin des restrictions sanitaires.

- *Publicité de l'offre (site internet, folders, etc.)*

- Distribution de folders et flyers ;
- Site internet CAP BW ;
- Sur les réseaux sociaux – Facebook ;
- Dans les journaux trimestriels des différentes mutualités ;
- Représentations lors des salons et événements communaux.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 20.000€ est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020.

La subvention de 20.000,00 EUR a été liquidée sur base des justificatifs de l'utilisation à bon escient (liquidation demandée en août 2021).

Rapport coût du service/qualité

Les missions confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Mobilité en Brabant wallon rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de rendre le

territoire inclusif en prévenant les discriminations, en soutenant les publics fragilisés et en favorisant l'autonomie et la qualité de vie des personnes porteuses de handicap.

L'ASBL Mobilité en Brabant wallon a été créée à l'initiative de la Mutualité Solidaris du Brabant wallon et de la Mutualité Chrétienne du Brabant wallon ainsi que de leurs ASBL, à savoir la Centrale des Services à Domicile du Brabant wallon (CSD) et le Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées (ALTEO).

Le projet CAP BW a pour but la mise en œuvre et la réalisation de tous projets facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie dans l'ensemble de la Province du Brabant wallon, ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ce problème.

En plus de son service CAP BW, l'association a développé un partenariat avec le TEC afin de proposer un service de transport adapté PMR.

Le nombre d'appels réceptionnés et le nombre de solutions de transport ainsi que la qualité des prestations permettent de déclarer que le projet a un impact positif.

L'administration provinciale estime que l'ASBL Mobilité en Brabant wallon pour son projet CAP BW a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2020, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 24.298,11 euros.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire vécue en 2020 a impacté les activités de l'association (pas de formation, diminution des activités de location du véhicule et des transports). Le budget 2020 de l'activité CAP BW prévoyait un déficit de 28.588,00 EUR à la lumière des incertitudes économiques et sociales, l'ASBL clôture finalement l'année avec un boni de 24.298,11 EUR au compte de résultat. Le mali de l'activité CAP BW est compensé par les autres activités de l'ASBL permettant d'arriver à un résultat positif dans sa globalité.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°59 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Université des Aînés (UDA)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 2.2. « Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics », 2.3. « Répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie » et 2.7. « Permettre l'autonomie de nos aînés dans le respect de leur choix de vie et dans la dignité » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2020 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Université des Aînés (UDA) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de l'ASBL Université des Aînés (UDA) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 05/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 14/10/2021 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'ASBL Université des Aînés a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2022 transmise en date du 24 septembre 2021 par l'ASBL Université des Aînés ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Université des Aînés (UDA), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Université des Aînés (UDA)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

A. Les membres :

- Nombre de membres ;
- Pourcentage de femmes, d'hommes ;
- Âge des adhérents ;
- Nombre de membres provenant du Brabant wallon, de Bruxelles, autres.

B. Les activités :

- Nombre d'activités proposées sur le programme de l'UDA ;
- Lieu des activités ;
- Public présent (âge moyen et provenance : Brabant wallon ou non).

- C. Liste des activités mettant en avant les divers attraits du Brabant wallon ;
- D. Liste des publications sur le site web de l'ASBL des événements organisés par le Brabant wallon ;
- E. Liste des publications sur la revue trimestrielle des activités proposées par le Brabant wallon

2. Indicateurs qualitatifs

L'accès à la culture et à l'éducation :

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la formation pour tous.

Rapport d'évaluation

Le présent rapport d'évaluation a été établi sur l'année académique 2020-2021 (du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021)

1. Indicateurs quantitatifs

A. Les membres :

- Nombre de membres : 2.913
- Pourcentage de femmes, d'hommes : 68,25 % de femmes et 31,75 % d'hommes
- Âge des adhérents :

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Moins de 50 ans	23	0,79 %
De 50 à 59 ans	136	4,67 %
De 60 à 64 ans	340	11,67 %
De 65 à 69 ans	738	25,33 %
De 70 à 74 ans	768	26,36 %
De 75 à 79 ans	435	14,93 %
80 ans et plus	408	14,01 %
Inconnu	65	2,23 %

- Nombre de membres provenant du Brabant wallon, de Bruxelles, autres :

Catégorie	Nombre	Pourcentage
Bruxelles (1000 – 1210)	873	29,97 %
Brabant wallon (1300 – 1499)	1454	49,91 %
Périphérie bruxelloise (1500-1899)	77	2,64 %
Communes à facilités (1900-1999)	187	6,42 %
Autres provinces	322	11,05 %

B. Les activités :

- Nombre d'activités proposées sur le programme de l'UDA
- Lieu des activités
- Public présent (âge moyen et provenance : Brabant wallon ou non)

Activités	Planifiées				Organisées				Âge moyen
	Louvain-la-Neuve	Bruxelles	Distance	Total	Louvain-la-Neuve	Bruxelles	Distance	Total	
Conférences	26	23	0	49	3	2	40	45	74
Formations	184	176	60	420	171	112	40	323	69

Culture et découvertes				12				6	71
Voyages				10				0	73

Commentaires :

- Les conférences ont dû se donner uniquement à distance à partir du 25 octobre 2020.
- Parmi les formations organisées, beaucoup n'ont pu se faire que très partiellement (jusque fin octobre), elles ne sont pas considérées comme annulées. Les activités de marchés et randonnées sillonnant le Brabant wallon ont pu reprendre au printemps 2021.
- Les activités culturelles et de découvertes ont été organisées en septembre et octobre 2020 ainsi que durant l'été 2021. Deux visites du Musée L ont été organisées. La visite de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth a dû être annulée.
- Tous les voyages ont dû être annulés.

C. Liste des activités mettant en avant les divers attraits du Brabant wallon

Plusieurs activités de marche et de randonnée sont organisées dans le Brabant wallon. Certaines sorties culturelles et de découvertes sont organisées dans le Brabant wallon (Musée L de Louvain-la-Neuve).

D. Liste des publications sur le site web de l'ASBL des événements organisés par le Brabant wallon

Un espace est réservé pour mettre en avant un encart publicitaire de la Province du Brabant wallon (par exemple, Place aux Artistes).
De plus, le soutien de la Province apparaît clairement sur le site internet.

E. Liste des publications sur la revue trimestrielle des activités proposées par le Brabant wallon

Une demi-page du programme général et des trimestriels est réservé pour mettre en avant un encart publicitaire de la Province du Brabant wallon (par exemple, Place aux Artistes).

2. Indicateurs qualitatifs

L'accès à la culture et à l'éducation :

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la culture pour tous

6 activités ont été organisées pour promouvoir la culture

- Activités organisées qui ont pour but de faciliter l'accès à la formation pour tous

323 formations ont été organisées.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 25.000 euros est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020.

Ainsi, la subvention de 25.000,00 EUR a été liquidée sur base des justificatifs (liquidation demandée en mars 2021).

Rapport coût du service/qualité

L'ASBL Université des Aînés (UDA) est une association sans but lucratif fondée en 1979 qui est associée à l'UCLouvain. Elle exerce ses activités principalement à Louvain-la-Neuve (siège de l'ASBL) mais aussi à Woluwé-Saint-Lambert, c'est-à-dire sur les deux sièges de l'université.

L'UDA occupe 12 membres de personnel correspondant à 9,1 ETP et bénéficie de l'aide d'une trentaine de bénévoles qui s'occupent des diverses tâches administratives.

L'UDA propose 5 grands types d'activités et essaie d'établir des liens entre elles : conférences ; formations et ateliers ; culture et découvertes ; voyages culturels ; et séminaires de préparation à la retraite.

Le projet a également une dimension transversale puisqu'il permet à la fois de lutter contre l'isolement des aînés, tout en leur permettant de continuer à se former, d'avoir accès à la culture et met en avant les produits culturels et touristiques brabançons wallons. En ce sens, les tâches confiées à l'article 1^{er} du contrat de gestion conclu entre le Brabant wallon et l'ASBL Université des Aînés (UDA) rencontrent les objectifs que s'est fixés la Province afin de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, répondre aux besoins d'éducation et de formation du territoire, tout au long de la vie et de permettre l'autonomie de nos aînés dans le respect de leur choix de vie et dans la dignité.

L'analyse des comptes et bilans de l'ASBL pour 2020 laisse apparaître une perte de 108.757 euros due principalement à la prise en considération de deux mois supplémentaires (01/07/2019 au 31/08/2020) et aux retombées du Covid-19 à partir du mois de mars.

L'administration provinciale estime que l'ASBL Université des Aînés (UDA) a bien rempli les missions qui lui sont attribuées par son contrat de gestion et qu'elle dispose des outils nécessaires pour les poursuivre.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

L'ASBL Université des Aînés a été confrontée à des nombreuses difficultés pour organiser ses activités dans le contexte de la crise sanitaire. Beaucoup ont été annulées ou modifiées. Certaines activités ont débuté en septembre pour être aussitôt arrêtées en octobre et de nombreuses n'ont pas pu reprendre car il était impossible de les organiser à distance (cours de gymnastique, certaines formations, etc.).

L'ASBL a néanmoins pu garder près de 3.000 membres par rapport aux 4.100 membres de l'année précédente.

Bien que la crise sanitaire ait fortement impacté l'organisation des activités dont l'annulation de tous les voyages, la situation financière de l'ASBL n'en a pas été fortement marquée.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 – 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 60 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-9 et L2223-15 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000 relative à la création d'une Régie foncière provinciale autonome ayant pour objet de développer une politique visant à permettre aux ménages issus de la Province ou ayant des attaches réelles avec celle-ci d'accéder à la propriété à un coût raisonnable ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018 - 2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif opérationnel 3.9. « Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 février 2020 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome, exerçant son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu les résolutions du Conseil provincial du 17 décembre 2020 et du 29 avril 2021 approuvant respectivement les avenants n° 1 et n° 2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon, exerçant son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 novembre 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 10 novembre 2021 ;

Considérant le plan d'entreprise pour l'exercice 2022 transmis en date du 8 avril 2021 par l'APIBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon (APIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Situation du patrimoine privé provincial
- Situation des réserves foncières provinciales
- Situation du parc de logements de l'APIBW
- Âge des bénéficiaires des actions de l'APIBW

2. Indicateurs quantitatifs

- Valorisation du patrimoine privé provincial
- Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales
- Évolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon
- Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de développement Territorial
- Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW
- Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens

- Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilan
- Plan d'entreprise

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

a. Situation du patrimoine privé provincial

Pas d'application.

b. Situation des réserves foncières provinciales

- Braine-l'Alleud : Terrain situé Avenue de Drummondville + Terrain et bâtiment situés Avenue de la Croix-Rouge
- Braine-le-Château : Terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt »
- Hélécinne : Terrain situé Rue de Flône et Rue de l'Abbaye, jouxtant le Domaine provincial d'Hélécinne
- Incourt-Oppebais : Terrain situé Rue des Champs à Oppebais
- Jodoigne : Terrain situé Ry Saint-Jean + Terrain situé Boulevard des Rendanges + Terrains situés sur le site dit de « La Maladrerie »
- Orp-Jauche : Terrain situé à Jauche
- Ottignies-Louvain-la-Neuve : Terrain situé derrière le site sportif du Blocry
- Ramillies-Huppaye : Terrain situé à l'angle de la Rue Fauconval et du Ruisseau Saint-Jean
- Waterloo : Terrain situé à l'angle de la Chaussée de Tervuren et de l'Allée du Petit Paris + Terrain à front de la Drève du Garde
- Wavre : Ensemble de terrains situés entre la Chaussée de Bruxelles et la Chaussée de Wavre

c. Situation du parc de logements de l'APIBW

- Braine-l'Alleud : Terrain situé Rue du Moulin à Lillois-Witterzée, dont l'achèvement du projet immobilier s'est terminé en mai 2017. L'APIBW a construit 3 maisons et 34 appartements répartis dans 5 immeubles. Ces biens ont été mis en vente en juin 2017. A la fin du mois de décembre 2020, il restait 2 appartements à vendre.
- Court-Saint-Etienne : L'APIBW est propriétaire d'un site Avenue des Combattants, composé de parcelles de terrains et d'un ensemble immobilier formant le site « Henricot » (ancien site industriel classé SAR). Ce site a fait l'objet d'une vente en octobre 2020 à la société immobilière NEXAE BEL CSE. En contrepartie de la vente du site, 18 logements à destination des seniors construits par NEXAE seront rétrocédés à l'APIBW.
- Grez-Doiceau : 2 terrains mis en œuvre à Gastuche. D'une part, le projet immobilier « La Roselière » sur un terrain situé entre la Chaussée de Wavre et la Rue de la Duve, dont la construction de 18 appartements s'est achevée en 2019. Ces biens, propriétés de l'APIBW, sont mis en location par l'intermédiaire de l'AIS BW. D'autre part, le projet immobilier « Domaine des Vallées » sur un terrain situé entre la Rue Decooman et la Rue des Thils dont la mise en œuvre a été confiée à la Société Momentanée Thomas&Piron – Immobil. Entre 2015 et 2018, construction et commercialisation par la SM de 173 logements dont 88 en-dessous du prix du marché (l'APIBW vend les parcelles et la SM, les logements). En mai 2018, l'APIBW a mis fin au droit de superficie qui la liait à la SM. Depuis décembre 2017, l'APIBW est propriétaire de 34 logements mis en location dès 2018 par l'intermédiaire de l'AIS BW de 6 maisons d'habitation, 2 maisons ONE, 6 studios et 20 appartements répartis en 2 immeubles.

- Jodoigne : Projet immobilier « Grand Moulin » sur un terrain situé Rue de l'Abattoir sur lequel l'APIBW prévoit la construction de 20 logements. Le permis a été accordé en juin 2019. Le marché de travaux ayant été attribué en septembre 2020, les travaux débuteront en janvier 2021.
- Wavre : Projet immobilier « Val Vena », né de la reconversion de l'ancien site « Folon » situé Chaussée des Nerviens, sa mise en œuvre a été confiée à la société anonyme Développements et Promotions Immobiliers (DPI). Depuis le mois de juin 2019, la construction et la commercialisation de 152 logements dont 88 en-dessous du prix du marché, un espace professionnel et une salle polyvalente se poursuit.
- Autres biens :
 - Court-Saint-Etienne : L'APIBW est propriétaire depuis le mois de juin 2020 d'un immeuble repris au cadastre en nature de « bâtiment scolaire » situé Avenue de Wisterzée. Ce bien lui a été apporté par la Province.
 - Grez-Doiceau : L'APIBW est propriétaire au « Domaine des Vallées » depuis 2018 de 5 espaces commerciaux dont 2 ont été mis en location et 3 sont en vente et de 35 parkings (26 parkings et 2 box garages souterrains mis en location + 3 garages en sous-sols liés au 3 commerces mis en vente et 4 places de parking en sous-sol mises en vente).

De plus, l'APIBW est propriétaire à « La Roselière » de 4 commerces loués par l'APIBW et de 35 parkings (8 parkings extérieurs liés aux 4 commerces mis en location et 10 parkings couverts loués par l'AIS BW).

- Jodoigne : L'APIBW est propriétaire depuis le mois d'octobre 2020 d'une maison d'habitation avec jardin située à la Rue des Gotteaux. Ce bien lui a été apporté par la Province.
- Orp-Jauche : L'APIBW est propriétaire d'une maison située Rue de la Gare. Ce bien est destiné à la démolition.
- Ramillies-Offus : L'APIBW est propriétaire d'une maison de commerce situé Place de la Gare. Ce bien est destiné à la location.

d. Âge des bénéficiaires des actions de l'APIBW

Les prix d'acquisition des biens mis sur le marché par l'APIBW varient selon 3 catégories de bénéficiaires. Deux catégories peuvent bénéficier d'une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché :

Catégorie A :

- i. Les personnes âgées entre 18 et 40 ans accomplis ;
- ii. Les bénéficiaires doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 79.897,00 € (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000 € par personne à charge) ;
- iii. Les bénéficiaires doivent être domiciliés depuis 3 ans en Brabant wallon ou y avoir résidé pendant 10 ans cumulés.

Catégorie B :

- i. Pas de critère d'âge ;
- ii. Les candidats acquéreurs doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 91.881,00 € (montant indexé annuellement et à majorer de 5.000 € par personne à charge) ;
- iii. Les bénéficiaires doivent être domiciliés depuis 3 ans en Brabant wallon ou y avoir résidé pendant 10 ans cumulés.

La catégorie C est une catégorie résiduelle pour laquelle aucune réduction n'est appliquée.

Actuellement, sur l'ensemble des projets finalisés (vendus ou en cours de commercialisation), 160 logements sont réservés à la catégorie A, 142 logements sont réservés à la catégorie B et 242 logements sont réservés à la catégorie C.

2. Indicateurs quantitatifs

- *Valorisation du patrimoine privé provincial*

Pas d'application.

- *Superficie et valorisation des réserves foncières provinciales*

L'APIBW, c'est 434.557 m² de terrains en patrimoine valorisés au bilan au 31/12/2020 à 34.266.352 euros.

- *Évolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon*

L'évolution 2020 du baromètre immobilier sur le site Notaire.be⁴ pointe en Brabant wallon une chute de 8,4% de l'activité immobilière par rapport à l'année 2019. Outre cette baisse de l'activité liée aux mesures prises pour endiguer la crise du coronavirus et à l'hésitation de propriétaires à vendre leur bien, le Brabant wallon connaît encore une fois en 2020 une hausse des prix médians pour les biens, toujours au-dessus des prix médians wallons car la demande est toujours bien présente (le prix médian indique que la moitié des transactions a été conclue à un prix inférieur et l'autre moitié à un prix supérieur).

Toujours attractif pour les acquéreurs, le taux d'intérêt pour un prêt hypothécaire à plus de 10 ans est passé en-dessous des 2% pour se fixer en décembre 2020 à 1,37%.

En Brabant wallon, le prix médian d'une maison est passé de 310.000 € en 2019 à 330.000 € en 2020. Ce prix médian est de 82% plus élevé que le prix médian observé sur l'ensemble de la Région wallonne.

Ce prix médian varie fortement d'une commune à l'autre, allant du simple à plus du double (exemple : prix médian à Hélicine : 230.000 € et prix médian à Lasne : 587.500 €). L'analyse du baromètre des notaires démontre que ce sont les communes situées aux extrémités orientales et occidentales de la Province qui offrent des prix plus accessibles aux primo-acquéreurs.

Pour les appartements, le prix médian atteint 253.300 € en 2020 contre 230.000 € en 2019. Le prix médian est supérieur de plus de 44,7% du prix médian observé sur l'ensemble de la Région wallonne.

En conclusion, un prix médian d'une maison supérieur à 300.000 € et d'un appartement supérieur à 250.000 € contraint tant les jeunes que la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

L'APIBW a pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs au prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location afin d'endiguer l'exode des jeunes et garder la classe moyenne sur son territoire.

En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2020 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.

L'APIBW multiplie les contacts avec les communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements immobiliers et agir à leurs côtés pour augmenter et faciliter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

⁴ Notaire.be – « Analyse du marché immobilier – Année 2020 – Province du Brabant wallon » publiée à l'issue de la conférence de presse du 22 février 2021

En 2020, l'APIBW, c'est 528 logements réalisés ou en cours de construction (338 logements réalisés terminés et 190 en cours de construction) et 915 logements en projets.

- *Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code de développement Territorial : 5 projets*

- Lotissement du « Ry Saint-Jean » à Jodoigne : suite à l'attribution du marché pour la construction de 56 logements, les ventes ont été clôturées en 2012.
- « L'ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionnés en mai 2014.
- Le lotissement du « Domaine des Vallées à Grez-Doiceau : 207 logements dont 173 ont été mis en vente et 34 en location.
- L'ensemble immobilier de la « Drève du Moulin » à Braine-l'Alleud : construction de 3 maisons et 34 appartements réceptionnés en avril 2017 et mis en vente.
- « La Roselière » à Grez-Doiceau (Gastuche) : construction de 18 appartements réceptionnés et mis en location en décembre 2019.

- *Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW : 338 logements*

- 56 logements ont été créés à Jodoigne (Ry Saint-Jean)
- 20 logements ont été créés à Waterloo (Ancienne gendarmerie)
- 37 logements ont été créés à Braine-l'Alleud (Drève du Moulin)
- 225 logements ont été créés à Grez-Doiceau (207 au Domaine des Vallées + 18 à la Roselière)

- *Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens*

- Braine-l'Alleud – Lillois – Drève du Moulin : La commercialisation de 37 logements par l'agence immobilière Bonnivers a débuté en mai 2017. Au 31 décembre 2020, elle a vendu 35 biens (actes authentiques de vente) dont 12 appartements de catégorie A, 3 de catégorie B et 17 de catégorie C ainsi que 3 maisons de catégorie B.
- Court-Saint-Etienne – Henricot : En date du 28 octobre 2020, vente par dation en paiement du site Henricot soit une parcelle de terrain sise Avenue des Combattants (sur laquelle étaient érigées des constructions entretemps démolies) (70 ares 41 centiares).
- Court-Saint-Etienne – Wisterzée : En date du 9 juin 2020, acquisition sous la forme d'un apport de la Province d'un immeuble situé Avenue de Wisterzée, 56 (13 ares 82 centiares).
- Jodoigne – Gotteaux : En date du 27 octobre 2020, acquisition sous la forme d'un apport de la Province d'une maison d'habitation sur et avec terrain en nature de jardin d'agrément et de potager, sis à la Rue des Gotteaux, 77 (14 ares 18 centiares).
- Ramillies – Gare : En date du 22 juin 2020, acquisition d'un bien situé sur la Commune de Ramillies, Place de la Gare (24 ares).
- Wavre – Val Véna : En date du 18 décembre 2020, acquisition d'une cabine de distribution électrique sur et avec terrain, sise Chaussée des Nerviens, 25 (36 centiares). Par ailleurs, en décembre 2020, on dénombrait 58 ventes d'appartements (45 actes authentiques de vente et 13 compromis signés) par les immobilières Hendrix et Thomas&Piron dont 28 biens de catégorie A, 8 pour des biens de catégorie B et 22 pour des biens de catégorie C.

- *Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description*

- Commune de Braine-l'Alleud : En octobre 2017, Infrabel a octroyé à l'APIBW une autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public situé Drève du Moulin à Braine-l'Alleud afin de permettre l'accès au projet immobilier.
- Commune de Chastre : Deux droits de superficie d'une durée de 7 ans reconductible tacitement pour une durée maximum de 10 ans (2012-2022) ont été accordés au profit de l'APIBW par la Commune de Chastre et par l'InBW sur un terrain situé à Chastre, au lieudit « Boischamp ». En mai 2016, l'APIBW a cédé son droit de superficie accordé par l'InBW et la Commune de Chastre en 2010 à la Fondation Jardin'âges. Cette cession porte sur une parcelle d'une contenance de +/- 50 ares et s'accompagne d'une option d'achat de 70,00€/m². Elle a pris fin de plein droit le 14 décembre 2019. Par convention sous seing privée signée en date du 19 décembre 2019, les parties se sont accordées sur une prolongation de ce droit de superficie pour une durée de 3 ans s'éteignant le 10 décembre 2022 coïncidant à la date d'extinction du droit de superficie octroyé par l'InBW à l'APIBW.
- Commune de Chaumont-Gistoux : En novembre 2018, un droit de superficie d'une durée de 7 ans (2018-2025) a été accordé au profit de l'APIBW par la Commune de Chaumont-Gistoux sur le site de l'ancienne école de Gistoux.
- Commune de Grez-Doiceau : En novembre 2017 et à titre de charges d'urbanisme, l'APIBW a octroyé un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (2017-2067) à la Commune de Grez-Doiceau pour un terrain situé au Domaine des Vallées permettant la réalisation de 10 logements publics et la mise à disposition d'une salle polyvalente d'environ 100m². Au préalable, la SM Immobil-Thomas&Piron a renoncé purement et simplement à son droit de superficie octroyé par l'APIBW en 2015 sur cette parcelle.
- Commune de Jodoigne : L'APIBW a cédé à la Commune de Jodoigne une maison située Rue de l'Abattoir par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2112). En 2010, l'APIBW a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal sur le site des Rendanges à Jodoigne. En janvier 2017, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2017-2116) portant sur le bâtiment existant et une partie du site a été cédé par l'APIBW au profit des Baladins du Miroir, ces derniers devant disposer d'un droit réel sur le bien pour obtenir les financements nécessaires à la construction d'un bâtiment d'entreposage de leur matériel. En septembre 2019, la partie restante du site leur a été cédée par bail emphytéotique qui s'éteindra en janvier 2116. En tant que tréfoncier, l'APIBW a terminé en 2020 les travaux d'aménagement du site.
- Commune de Waterloo : Un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de « l'Ancienne gendarmerie ». En juin 2014, l'APIBW a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014-2044) pour un canon de 4.000.000 €.
- Commune de Wavre : En juin 2014, l'APIBW a octroyé au groupement DPI par renonciation au droit d'accession un droit de superficie avec un mandat de vente pour la réhabilitation du site Val Vena (anciennement dénommé « Folon ») à Wavre. Ce droit de superficie a pris cours en 2018 pour une durée de 7 ans (2018-2025). En date du 13 novembre 2019, l'APIBW a octroyé une extension de la RDA au groupement DPI pour la durée restant à courir. En date du 18 décembre 2020, l'APIBW a complété le droit de superficie octroyé au groupement DPI par la cabine électrique (36 centiares).
- L'APIBW possède également plusieurs terrains qui, au moment de leur acquisition, étaient occupés par des exploitants agricoles. L'APIBW a ainsi octroyé :
 - 4 prêts à usage gratuit pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Jodoigne (3) et à Wavre (1) ;
 - 1 commodat reconductible annuellement pour ses terres situées à Incourt ;
 - 1 bail à ferme pour ses terres situées à Ramillies (fin d'occupation en 2021) ;

- 3 conventions d'occupation précaire pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Louvain-la-Neuve (1), à Waterloo (1) et à Hélécinne (1) ainsi qu'une convention à titre précaire pour cause d'utilité publique pour des parcelles situées à Hélécinne ;
- 1 bail pour une durée indéterminée pour la location d'une prairie pour chevaux à Ramillies.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapport d'activités
- Comptes et bilan
- Plan d'entreprise

Tous les éléments ont été transmis à l'administration provinciale par l'APIBW.

Liquidation des subventions

L'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 prévoit qu'une subvention annuelle de 750.000€ est due par la Province du Brabant wallon pour l'année 2020.

Ainsi, la subvention 2020 de 750.000,00 EUR a été liquidée en trois tranches :

- Une avance de 40%, soit 300.000,00 EUR, à la signature de l'arrêté d'octroi (liquidation demandée en mai 2020) ;
- Une deuxième tranche de 298.508,93 EUR sur base des justificatifs (liquidation demandée en octobre 2020) ;
- Le solde, soit 151.491,07 EUR, sur présentation des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en janvier 2021).

De plus, l'avenant n° 1 au contrat de gestion 2017-2019 adopté par le Conseil provincial en date du 19 décembre 2019 prévoit l'octroi d'une subvention de 1.000.000,00 EUR à l'APIBW afin de finaliser le projet de centre européen du théâtre forain sur le site du Stampia à Jodoigne en partenariat avec l'ASBL Les Baladins du Miroir. Cette subvention a entièrement liquidée dont trois tranches sur base des justificatifs en 2020 :

- Une première tranche de 260.255,65 EUR (liquidation demandée en février 2020) ;
- Une deuxième tranche de 296.448,67 EUR (liquidation demandée en août 2020) ;
- Une troisième tranche 255.367,48 EUR (liquidation demandée en octobre 2020).

Le solde de cette subvention complémentaire, soit 187.828,20 EUR, a été liquidé sur base des justificatifs de l'utilisation à bon escient de la subvention (liquidation demandée en janvier 2021).

Rapport coût du service/qualité

La forte demande immobilière conjuguée à la raréfaction des terrains disponibles en Brabant wallon mène à une pression particulièrement vive dans notre Province. D'ici 2030, environ 15.000 nouveaux logements seront nécessaires pour répondre à la croissance démographique du Brabant wallon. C'est pourquoi l'APIBW développe une politique foncière qui vise à identifier les terrains valorisables à long terme. D'ici 2030, elle prévoit 1.500 logements soit 10% de la demande de nouveaux logements.

En 2020, l'APIBW avait réalisé 338 logements dont 37 à Lillois, 225 à Grez-Doiceau, 56 à Jodoigne et 20 à Waterloo. Elle a également terminé sa mission d'élaboration du Master plan pour le centre-ville de la Commune de Waterloo.

Il est à souligner que les projets immobiliers en cours en 2020 ont connu un ralentissement dans leur exécution qui s'explique en partie par la crise liée au Covid-19. D'autre part, pendant cette période, l'APIBW a continué à vendre et louer des biens. Plus que jamais, la stratégie politique en matière de logement est challengée afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens brabançons wallons tout en optimisant la structure financière de l'APIBW.

Outre la subvention annuelle, la Province du Brabant wallon met également à disposition les moyens suivants :

- Un plateau de bureaux avec kitchenette et 7 emplacements de parking pour un montant estimé à 20.250,00 EUR ;

- Les charges de fonctionnement relatives aux bureaux (eau, électricité, chauffage et entretien) pouvant être estimées à 2.062,50 EUR ;
- La prise en charge des envois postaux pour un montant estimé à 450 EUR par an ;
- Une offre complète en matière de TIC équivalente à 75 jetons pour un montant annuel de 2.400,00 EUR.

A l'analyse du bilan 2020, il peut être constaté que :

- L'actif de l'APIBW est passé de 44.752.707,23 EUR en 2019 à 44.454.787,81 EUR en 2020. L'actif se subdivise en actifs immobilisés et en actifs circulants :
 - Les actifs immobilisés passent de 13.935.849,02 EUR à 14.722.692,25 EUR ;
 - Les actifs circulants passent de 30.816.858,21 EUR à 29.732.095,56 EUR.
- Le passif de l'APIBW est passé de 44.752.707,23 en 2019 à 44.454.787,81 EUR en 2020. Le passif se compose de fonds propres et de dettes :
 - Les fonds propres passent de 30.456.403,68 EUR à 30.276.339,28 EUR ;
 - Les dettes passent de 12.568.713,29 EUR à 13.637.060,05 EUR.

Au compte de résultat clos au 31 décembre 2020, le total du bilan s'élève à 44.454.787,81 EUR et se solde par une perte de l'exercice de 664.200,63 EUR.

L'actif reste stable passant de 44,7 (en 2019) à 44,45 millions (en 2020), tout comme les fonds propres passant de 30,45 à 30,27 millions.

Les réserves restent au même niveau qu'en 2019, soit 7,5 millions. Les provisions augmentent de 839.000 à 1,293 millions.

Les dettes augmentent de 12,56 à 13,63 millions.

En 2020, 13,5 millions de dettes à plus d'un an sont portées au bilan comptable. La principale dette consiste en billets de trésorerie à hauteur de 12.800.000,00 EUR fin 2020 contre 13.000.000,00 EUR fin 2019, entièrement souscrit par la Province du Brabant wallon, afin de permettre le financement des importants projets en cours de réalisation et en début de commercialisation (non encore vendus).

Malgré les pertes successives enregistrées ces deux dernières années, les comptes de l'APIBW sont établis en continuité par le Conseil d'administration. Cette continuité est assurée par la hauteur des fonds propres et l'octroi de billets de trésorerie assuré par la Province du Brabant wallon.

Le besoin de financement est donc bien présent et pourrait impacter la capacité provinciale d'emprunt pour le budget 2022 si d'autres sources de financement ne sont pas trouvées.

L'APIBW assure majoritairement son financement par les ventes et les locations de ses biens immobiliers en proposant des prix attractifs à ses bénéficiaires par les économies d'échelle obtenues sur ses opérations. Les pertes mentionnées découlent du décalage entre les investissements et la perception des loyers et prix de vente.

La somme des produits d'exploitation est ainsi en hausse à 4.817.799,91 EUR contre 2.885.722,46 EUR fin 2019. Cela est dû principalement à des ventes de terrains, appartements et maisons ainsi que des revenus locatifs.

Les comptes 2020 reflètent la concrétisation et le début des phases de commercialisation de certains projets de grande envergure.

Quant aux frais en matière de personnel, ils sont passés de 573.809,18 EUR en 2020 contre 555.614,88 EUR en 2019.

L'APIBW entend notamment jouer un rôle essentiel dans la diminution de la pression immobilière en Brabant wallon afin de permettre aux jeunes ménages d'accéder plus facilement à la propriété. Les services offerts par l'APIBW sont nécessaires à certains citoyens du Brabant wallon et justifient la subvention provinciale annuelle.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire (le cas échéant)

Les projets immobiliers en cours en 2020 ont connu un ralentissement dans leur exécution qui s'explique en partie par la crise liée au Covid-19. D'autre part, pendant cette période, l'APIBW a continué à vendre et louer des biens. Plus que jamais, la stratégie politique en matière de logement est challengée afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens brabançons wallons tout en optimisant la structure financière de l'APIBW.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n° 61 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 ;

Vu la résolution du Collège provincial du 9 avril 2020 relative au contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 relative à la dissolution de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 novembre 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 10 novembre 2021 ;

Considérant que l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon n'a pas transmis de note d'intention pour l'année 2022 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2020 précité, il convient de considérer que l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 – 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020 - 2022 entre la Province du Brabant wallon et l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs.

2. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes ;
- Ventilation des aides financières octroyées (tout en respectant l'anonymat des demandeurs) ;
- Nombre de réunions du comité de gestion/du conseil d'administration/de l'assemblée générale.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Fournir toutes les informations utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs.

Rapport d'évaluation

3. Indicateurs qualitatifs

- Analyse des aides financières et de l'accompagnement social, tout en respectant l'anonymat des demandeurs

L'aide sociale et l'analyse de la situation ainsi que les démarches y afférentes sont du ressort de l'assistante sociale.

L'objectif principal est d'apporter une aide efficace dans la résolution des situations même les plus complexes, tout en évitant l'octroi d'un prêt. Si une aide financière se dessine, elle est destinée à débloquer une situation, le temps de prendre d'autres dispositions plus structurelles.

Dans la réalité, des agents dont les difficultés sont manifestes sont orientés vers le Fonds social par l'intermédiaire des responsables de service (enseignement, RH, ...) mais aussi de manière plus spontanée et d'initiative.

La confidentialité est de rigueur à partir du moment où la demande est introduite au Fonds social.

Les demandes sont peu nombreuses mais elles sont traitées avec soin et professionnalisme.

Une recherche de solutions alternatives à l'octroi d'un prêt est toujours envisagée dans le respect du secret professionnel et en fonction de l'analyse de la demande.

La mission sociale signifie l'accueil de la demande, l'examen de la situation, l'examen de stratégies d'intervention les plus favorables pour le demandeur, le contact avec des organismes divers afin d'éclaircir une situation et d'opérer un travail de médiation en cas de problème et/ou d'endettement, renvoi aux organismes spécialisés ainsi que le travail d'accompagnement voire d'écoute.

Des accompagnements individuels ont été réalisés pour des raisons diverses (maladies graves, dossier de pension incomplet, ...) sans intervention financière.

De manière générale, l'objet des demandes est lié à des situations de surendettement, des situations « limites » ou exceptionnelles qui dégénèrent en raison d'événements malheureux.

Les demandes mettent également en évidence la confrontation difficile avec certaines démarches administratives, le besoin d'accompagnement pour l'identification de services d'appui à la personne, l'impact des frais inopportuns sur des bas revenus et la solitude de la personne face à ses difficultés.

L'intervention du Fonds social est importante pour les situations qui échappent de par leur nature aux modalités de fonctionnement d'autres services sociaux. Souvent, il convient de rouvrir des droits sociaux ou de trouver des délais de paiement afin que la situation que rencontre le demandeur ne dérive complètement. Il s'agit souvent d'un travail à mener de manière persévérante.

De ce fait, le traitement des demandes nécessite plusieurs rendez-vous et divers contacts notamment en vue d'assurer un relais avec d'autres structures d'accompagnement : CPAS, ONSSAPL, services de médiation de dettes, ...

L'investissement en temps est dépendant de la nature et de la complexité des problèmes examinés.

L'approche de la demande se réalise toujours dans la confidentialité et dans le rapport aux administrateurs des éléments strictement nécessaires et suffisants pour l'analyse d'une situation.

Libre de ses choix par rapport à sa demande, le demandeur est cependant accompagné et invité par une mesure contractuelle à remplir ses obligations en cas d'aide financière (contrat de prêt) et à apporter la preuve de sa situation.

4. Indicateurs quantitatifs

- Le nombre de demandes

Demandes d'accompagnement :

Une demande d'aide financière liée à une situation de vie très particulière a été introduite en 2020 mais le demandeur n'a pas souhaité poursuivre sa demande.

Une seconde demande a été formulée sur conseil d'un syndicat. Cette demande a débouché sur un prêt pour le loyer du mois en cours. Il s'agit d'une personne seule avec enfants ayant dû faire face à une saisie sur salaire en raison d'un redressement fiscal de son ex-mari. La situation a été résolue avec succès après de nombreux contacts avec l'administration fiscale. Cependant, en raison du temps nécessaire pour établir des contacts avec cette administration, il a été nécessaire de faire une avance pour le loyer mensuel en cours.

Aides financières :

Pour 2020, deux prêts sont en cours. Un prêt a été remboursé en fin d'année avec un solde de 50€ en faveur du demandeur. Ce montant sera remboursé en 2021.

Le second prêt pour un montant de 940€, octroyé en avril 2020 est remboursé régulièrement à raison de 50€ par mois.

- Ventilation des aides financières octroyées (tout en respectant l'anonymat des demandeurs)

En 2020, cinq créances sur prêt restent actives et les remboursements sont bien enregistrés. Un de ces prêts a été accordé durant cette année.

Deux prêts ont été remboursés en fin d'année.

Un des prêts présentait un solde de 125€ en faveur de l'emprunteur, il y avait donc une mensualité en sa faveur et cette somme a été remboursée.

Fin 2020, deux prêts étaient en cours.

Prêt	Solde au 31/12/2019	Remboursements effectués en 2020	Solde dû au 31/12/2020
N° 19	357,93 €	357,93 €	0,00 €
N° 23	1.232,23 €	759,76 €	472,47 €
N° 25	-125,00 €	-125,00 €	0,00 €
N° 26	568,12 €	618,12 €	-50,00 €
N° 27		-940,00 €	490,00 €
Total	2.033,28 €	1.120,81	912,47 €

- Nombre de réunions du comité de gestion/du conseil d'administration/de l'assemblée générale

Pour l'année 2020, l'Assemblée générale s'est tenue le 15 octobre 2020 précédée d'un Conseil d'administration et d'un Comité de gestion.

5. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

L'ASBL Fonds social a transmis les éléments de référence utiles pour permettre une évaluation qualitative adéquate et permettant de compléter les indicateurs quantitatifs (rapport moral et financier, comptes et bilan 2020).

Liquidation des subventions

Le contrat de gestion 2020-2022 prévoit en son article 2 que la Province octroie, pour la période d'exécution du contrat de gestion et à titre d'intervention dans ses missions, une subvention de 5.000,00 EUR maximum destinée à couvrir annuellement ses frais de fonctionnement.

En date du 13 octobre 2020, l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon a transmis une déclaration de créance pour un montant de 2.030,19 EUR pour couvrir ses frais de fonctionnement. La subvention sera liquidée après analyse des pièces justificatives.

De plus, l'article 2 du contrat de gestion prévoit la mise à disposition des moyens humains et matériels suivants :

- Un agent de niveau B3, assistant social à mi-temps pour assurer un accompagnement social, dont la charge salariale est estimée à 38.680,31 EUR par an (montant non indexé) ;
- Un local de 12 m² ainsi que le matériel administratif nécessaire à la réalisation de son objet estimé à 2.000,00 EUR par an (1.560,00 EUR pour le local et 440,00 EUR pour le matériel) ;
- Une salle de réunion pour les séances du Comité de gestion, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, estimée à 300,00 EUR par an ;
- Les frais de déplacement et la couverture « assurance automobile missions de service relative à la couverture du véhicule personnel du personnel provincial lors des déplacements de service ou de formation » pour l'agent provincial mis à disposition de l'ASBL pour un montant estimé à 2.000,00 EUR par an.

Rapport coût du service/qualité

L'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon accorde des aides financières exclusivement individuelles, exceptionnelles et subsidiaires aux membres du personnel de la Province du Brabant wallon confrontés à une situation particulièrement difficile. Les bénéficiaires de l'aide sont donc les agents contractuels, temporaires ou statutaires, enseignants ou non enseignants, en fonction au moment de l'introduction de la demande, quel que soit le temps de travail effectivement presté. L'aide est considérée comme subsidiaire en ce qu'elle n'est octroyée que lorsque l'agent concerné ne peut l'obtenir auprès d'une institution publique ou privée ou de tout autre organisme comme une mutualité ou une compagnie d'assurances. Pour atteindre ce but, l'ASBL peut recueillir, gérer, administrer et attribuer tous biens, toutes sommes et valeurs quelconques. Elle peut faire toutes opérations accessoires se rattachant à son objet principal.

Le contrat de gestion conclu entre l'ASBL et la Province prévoit l'octroi d'une subvention annuelle de maximum 5.000,00 EUR destinée à couvrir ses frais de fonctionnement. En 2020, l'ASBL a sollicité une subvention annuelle de 2.030,19 EUR. Les frais généraux (téléphone, gestion de la comptabilité, etc.) s'élevaient à 1.831,65 EUR et les charges financières s'élevaient à 198,54 EUR pour cet exercice.

A noter que le Conseil provincial, en sa séance du 29 avril 2021, a décidé de proposer au Conseil d'administration de l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale la dissolution de l'association. En date du 4 octobre 2021, l'Assemblée générale du Fonds social a décidé de ne pas dissoudre l'ASBL. En effet, la majorité des 4/5^e des voix exprimées n'a pas été atteinte en faveur de la dissolution. L'ASBL est donc maintenue et l'assistante sociale continuera de se charger d'accompagner les demandeurs dans leur situation difficile en octroyant un prêt social dans les cas où cela est strictement nécessaire pour aider le demandeur à sortir d'une impasse.

Situation du partenaire suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur l'ASBL Fonds social des agents de la Province du Brabant wallon.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020 - 2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

Annexe n°62 à la résolution n°154/1/21

Résolution relative au rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2020 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13/10/2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2020 établi par le Collège provincial en date du 21/10/2021 (NC 35021) ;

Considérant la note transmise en date du 25 août 2021 par le Président de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'activités 2020 et des comptes et bilans 2020 ainsi que du rapport d'évaluation 2020 précités, il convient de considérer que la Fédération des Maisons de la Laïcité a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020 ;

Considérant que 31 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui ;

A l'unanimité ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale

Le Président du Conseil provincial,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Rapport d'évaluation 2020 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

- ➔ Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
- ➔ Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
- ➔ Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
- ➔ Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- ➔ Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;
- ➔ Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

Rapport d'évaluation 2020

1. Indicateurs qualitatifs :

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

La fédération a établi au long de l'année les contacts nécessaires pour coordonner l'ensemble des demandes de subvention des associations laïques ainsi que pour les travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité. Elle a fait les rappels nécessaires pour collecter les documents requis.

Elle rappelle à ce titre que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Une activité comme un ciné philo ou une conférence donne l'occasion de penser et de débattre d'un film ou d'un exposé qui aborde divers sujets de la société. Par le débat et la confrontation d'idées qu'il implique, les participants ne peuvent qu'améliorer leur esprit critique.

D'autres activités expriment un sentiment de solidarité et ne peuvent que renforcer la citoyenneté.

En effet, les cours d'alphabétisation qui sont donnés renforcent la cohésion entre les individus et permettent à certaines personnes de s'émanciper et d'acquérir une certaine liberté. Les cours de remédiation s'inscrivent dans la même logique. La mise à disposition des locaux pour certaines bonnes causes montre le soutien qui est donné à celles-ci. En effet, ces dernières veillent à ce que la dignité de tous les individus soit garantie.

Le soutien du Brabant wallon par l'intermédiaire de la Fédération des Maisons de la Laïcité à ces activités renforce les objectifs de cohésion sociale et d'accessibilité à la citoyenneté.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les Associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la summa divisio entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette summa divisio se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/640000/100137 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/262400/100143 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures.

A/ En ce qui concerne les Maisons de la Laïcité

- *Maison de la Laïcité de Braine l'Alleud (Maison d'Alembert)*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres :

La maison de la Laïcité a dû faire face en 2019 à des travaux importants et urgents d'assainissement et de réhabilitation de son 1^{er} étage et du palier du 2^{ème} étage (renouvellement solins, plafonnage, remplacement châssis et portes, remplacement sol des sanitaires) et remplacement de la citerne.

En 2020, la maison de la Laïcité a poursuivi ces travaux : châssis et portes ainsi que la peinture.

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

Elle ne sollicite aucun subside pour ses activités laïques 2020.

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

- *Maison de la Laïcité de Nivelles*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres: /

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications : /

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

Aucune demande de subside n'a été sollicitée.

- *Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres :

La demande de subsides « bâtiment » porte sur des travaux de plomberie et le remplacement d'une taque chauffante hors service.

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

Malgré la pandémie, la ML a organisé 2 activités : un spectacle « Inconnu à cette adresse » et une animation philo.

Elle sollicite un subside pour participation aux invitations et au spectacle ainsi que pour les mesures anti-covid (gel).

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

- *Maison de la Laïcité de Tubize*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres : /

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications : /

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

La ML de Tubize ne sollicite aucun subside.

- *Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres :

Les demandes relatives aux bâtiments portent sur la réparation de l'ascenseur, la détection incendie, l'aménagement du parking, l'achat de tables pliantes, armoire et frigo,

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

Le subside « activités » demandé porte sur l'impression et le postage de leur revue (2) « la pensée libre » PLN.

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

- *Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres :

La demande de subsides porte principalement sur les frais dus à l'extension du bâtiment (architecte, entrepreneur) et aménagements.

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

En collaboration avec l'extension de l'ULB, la ML a co-organisé, avant la pandémie, 2 conférences-débat sur la migration et les médecines alternatives.

La Maison a mis gratuitement ses grandes salles à disposition du CAL BW et d'ASBL de Wavre pour l'organisation de réunions nécessitant un grand espace à cause des mesures anti-covid.

Elle sollicite un subside pour couvrir des frais d'invitations aux activités organisées.

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

- *Maison de la Laïcité de Genappe*

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres :

Le subside concerne principalement le remplacement de l'escalier de la Maison de Genappe et des travaux d'aménagement (placard, peinture, alarme incendie).

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

Elle ne sollicite aucun subside pour les activités en 2020.

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

B/ Les associations laïques

La fête de la jeunesse laïque Est / Ouest :

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres : /

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications : /

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

La Fête de la Jeunesse Laïque 2020 n'a pas eu lieu pour cause de covid, aucun subside n'est donc demandé.

L'Association Laïque Perwez-Incourt

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres : /

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

Comme chaque année, l'Association Laïque Perwez-Incourt (ALPI) soutient les activités des professeurs de morale des écoles de l'entité (Perwez Incourt) par l'achat de livres et d'un prix du cours de morale. Malgré la pandémie, elle a organisé en 2020 un concours de dessin sur le thème « Le bonheur » pour les élèves de morale, mais n'a pu organiser la remise de prix cette année.

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

Les Amis de la Morale Laïque de Wavre

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres : /

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications : /

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

Les Amis de la Morale Laïque de Wavre ne sollicite aucun subside pour 2020.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR)

Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres : /

Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres : /

Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications :

Malgré la pandémie, le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) a accueilli les enfants de la 2^{ème} primaire à la 6^{ème} secondaire de milieux défavorisés et les aide à la réussite scolaire pour des cours de remédiation de français, sciences et mathématiques durant l'année scolaire.

Il organise également des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants défavorisés (durant les congés de carnaval, de printemps, d'été). Ces ateliers et animations ont été plus limités en 2020.

Le CAR sollicite un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales : /

Liquidation des subventions

Une avance de 20.000 euros a été liquidée pour la subvention ordinaire 2020. Les subsides sollicités sont inférieurs à cette avance. Le trop-perçu va être remboursé.

Une avance de 50.000 euros a été liquidée pour la subvention extraordinaire 2020. La liquidation du solde est en cours.

Rapport coût du service/qualité

Bien que la fédération des maisons de la laïcité soit une ASBL ayant sa propre identité juridique, elle est une association constitutive du Centre d'Action Laïque de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, la Province intervient dans le financement du Centre d'Action Laïque en Brabant wallon, conformément à l'article 26 de la loi du 21 juin 2002 (relatif au financement).

Par le rapport d'évaluation, il est assez évident que la subvention octroyée permet à l'association de couvrir ses frais d'activités laïques et de ses infrastructures sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon pour les 7 maisons de la laïcité et des 7 associations laïques. Le coût peut donc être relativisé, les diverses actions, notamment en termes d'éducation permanente, représentent une opportunité de visibilité importante pour un coût raisonnable dans la mesure où celui-ci ne prend pas en charge les salaires des différentes équipes de cet acteur du secteur associatif.

Il est néanmoins difficile d'établir un lien en termes de qualité dans la mesure où les activités correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Pour l'exercice 2020, la Fédération des Maisons de la laïcité précise que les subsides sollicités pour les activités des Maisons de la Laïcité de la Province ne dépassent pas les subsides alloués et sont même inférieurs à l'avance déjà liquidée. Un remboursement sera effectué pour le trop-perçu et non justifié de 3.422,08 €.

Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation, que les montants demandés par celle-ci pour l'année 2020, ont été, en ce qui concerne les activités, inférieurs à ceux alloués par l'article 2. Ces montants sont toutefois supérieurs en ce qui concerne les bâtiments et un arbitrage sera réalisé pour répartir le montant maximal alloué par la Province.

Dans le cadre de son rapport d'exécution, la Fédération précise que les montants demandés sont définitifs pour l'année 2020.

Aucun élément ne permet de mettre en cause le fait que la Fédération n'ait, au cours de l'année 2020, pas respecté ses engagements et obligations repris dans son contrat de gestion, et notamment ceux repris à l'article 3 et ce, malgré l'année particulière qu'a été 2020 eu égard à la pandémie et aux mesures prises pour endiguer sa propagation.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2020-2022, pour ce qui concerne l'exercice 2020, ont été correctement remplies.

63. Résolution portant avis sur la modification budgétaire n°2 du Budget 2021 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon

(Conseil central laïque – MB2)

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2212-32, §3, et L2212-48 ainsi que le livre II et le titre II du livre III de la troisième partie ;

Vu la loi provinciale en son article 69,22° ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des Communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et établissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et, plus particulièrement, ses articles 33 et 59 ;

Vu les arrêtés royaux du 4 avril 2003 et 13 février 2005 portant reconnaissance des services provinciaux et locaux d'assistance morale du Conseil central laïque ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2003 portant la détermination du cadre ad hoc des délégués affectés au secrétariat fédéral, aux communautés philosophiques non confessionnelles reconnues et aux services d'assistance morale reconnus ;

Vu l'arrêté royal du 17 février 2004 portant sur le règlement général de la comptabilité des établissements d'assistance morale et, plus particulièrement, ses articles 10 et 14 ;

Vu le budget 2021 de l'établissement d'assistance morale du Conseil Central Laïque approuvé par le Ministre de la Justice en date du 22 décembre 2020 ;

Vu la première modification budgétaire 2021 de l'établissement d'assistance morale du Conseil Central Laïque qui est toujours en attente d'approbation par le Ministre de la Justice mais, pour laquelle, en date du 24 juin 2021 le Conseil provincial a remis un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 26 octobre 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que l'objet de la modification budgétaire n°2 du budget 2021 est l'augmentation de 5.200 euros de charges financières compensée par une diminution équivalente des frais relatifs aux foires et événements ;

Considérant qu'en conséquence, les dépenses ordinaires restent inchangées, pour un montant de 673.250,00 euros et que dès lors, la deuxième modification budgétaire n'a pas d'impact sur l'intervention de la Province du Brabant wallon ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 32 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le Conseil provincial émet un avis favorable sur la deuxième modification budgétaire du budget 2021 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province du Brabant wallon, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 - 1300 Wavre

64. Résolution modifiant la résolution du 29 novembre 2018 relative à la représentation provinciale au sein du Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome (API BW)

(APIBW – Représentations provinciales)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L2223-4 et suivants ;

Vu la résolution du 29 novembre 2018 par laquelle le Conseil provincial a désigné Mesdames Fabienne PETIBERGHEIN et Laurence ROTTHIER ainsi que Messieurs Pierre HUART, Thierry MEUNIER, Mathieu MICHEL, Jacques OTLET, Louison RENAULT en qualité de représentants de la Province du Brabant wallon au Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome et Messieurs Luc D'HONDT et Olivier VANHAM en qualité de délégués de la Province du Brabant wallon au Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome en tant qu'observateurs avec voix consultative de même que Messieurs Jean-Luc MEURICE et Cédric VERTÉ en qualité de membres du collège des commissaires en charge du contrôle et de la situation financière et des comptes annuels de la Régie ;

Vu la résolution du 24 septembre 2020 par laquelle le Conseil provincial a désigné Madame Camille JANSSENS en qualité de représentante de la Province au sein du Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome en remplacement de Madame Laurence ROTTHIER ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome ;

Vu le courrier électronique du 14 octobre 2021 par lequel Madame Camille JANSSENS démissionne de son mandat de conseillère provinciale au 1^{er} novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 9 novembre 2021 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que le principe de la représentation proportionnelle au sein des conseils d'administration des régies provinciales autonomes est fixé à l'article L2223-5 du C.D.L.D. ;

Considérant que ce même article prévoit que le nombre d'administrateurs ne peut dépasser un cinquième du nombre des Conseillers provinciaux, en l'occurrence sept au maximum ;

Considérant qu'en application du principe de la représentation proportionnelle, le mandat de représentant provincial au Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome revient à un membre du groupe MR ;

Considérant que 32 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente proposition de résolution est adoptée par 32 oui ;

A la majorité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le Conseil provincial désigne au Conseil d'administration de la Régie foncière provinciale autonome Monsieur Joseph Tordoir, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province du Brabant wallon.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

65. Résolution relative au contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes *(Contrat de gestion – APW)*

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-13 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 9 novembre 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 9 novembre 2021 ; qu'en date du 12 novembre 2021, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a pour but d'assurer aux Provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur tous les services qui peuvent les aider à remplir leurs missions, d'assurer la promotion de l'Institution provinciale ainsi que la défense de son autonomie ;

Considérant la volonté des Provinces wallonnes d'avoir un organe représentatif commun, notamment au sein d'organes ou de commissions consultatifs mise en place par la Région wallonne, la Communauté française ou l'État fédéral ;

Considérant la volonté des Provinces wallonnes d'une coordination des avis rendus aux Gouvernement de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur des thèmes d'intérêt provincial ainsi que sur la coordination et la mise en exergue des actions provinciales ;

Considérant qu'au vu des rapports annuels d'évaluation, l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes a dûment exécuté les obligations découlant du contrat de gestion 2018-2020 du 30 novembre 2017 ;

Considérant que ce dernier contrat de gestion arrive à échéance et qu'il est proposé d'en établir un nouveau ;

Considérant qu'au vu de la circulaire budgétaire 2022, les crédits de dépense de transfert doivent être rediscutés chaque année afin qu'il ne soit pas effectué une reconduction automatique des montants alloués au cours de l'année précédente ; que, dès lors, chaque année, une discussion sur le montant de la subvention aura lieu eu égard notamment aux ressources de la Province et à la note d'intention déposée par l'association, au vote du budget de l'année ; que, dès lors, les actions subventionnées, les montants octroyés, les conditions d'utilisation et de liquidation, les justificatifs admissibles seront définis année par année dans les arrêtés d'octroi ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;
A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte le contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Annexe à la résolution n° 190/1/21, telle qu'adoptée par le Conseil provincial en séance du 25 novembre 2021

Contrat de gestion 2021-2023 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes ;

Entre les soussignés :

d'une part, **la Province du Brabant wallon**, ci-après dénommée « la Province », représentée par Monsieur Louison RENAULT, Président du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 25 novembre 2021 ;

Et

d'autre part, l'**A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes** (0445.141.611) dont le siège social est établi rue Henri Blès, n° 190 C à 5000 Namur et valablement représentée par Monsieur Serge HUSTACHE, Président, et Madame Annick BEKAVAC, Directrice, ci-après dénommée « l'association » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - §1^{er} - En vue de satisfaire des besoins d'intérêt public à la demande de la Province, l'association s'engage à remplir les tâches de service public suivantes en conformité avec la déclaration de politique générale du Collège provincial pour la législature 2018-2024 repris par extraits en annexe 1 :

- L'étude des questions générales et la recherche de documentation intéressant les Provinces wallonnes ainsi que l'examen des problèmes soumis par ses membres ;
- L'organisation de concertations interprovinciales dans les domaines relevant de la compétence des Provinces wallonnes (culture, enseignement, finances, ...) en vue de coordonner et de mettre en exergue les actions provinciales ;
- La représentation des Provinces wallonnes au sein des organes ou commissions consultatifs mis en place par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'État fédéral et la remise d'avis motivés sur des questions qui concernent les Provinces, soit d'initiative soit à la demande des autorités ;
- La coordination de l'opération « *Place aux Enfants* » ;
- La mise en place de deux supports de communication destinés à mieux faire connaître les actions provinciales : site Internet (www.apw.be) dont la mise à jour est assurée par le secrétariat de l'association et la newsletter envoyée, notamment aux mandataires et fonctionnaires provinciaux ;
- L'organisation de journées/matinées d'études thématiques ;
- L'organisation de groupes de travail interprovinciaux thématiques réunissant des fonctionnaires provinciaux techniciens et permettant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en outre d'une concertation utile à l'accomplissement des missions revenant à l'association ;
- Le développement et l'animation de tout autre secteur d'activités particulier à créer en vertu de l'article 32 des statuts de l'association ;
- La mise en place de mesures en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser.

§2 - Les indicateurs d'exécution de tâches énumérées au §1^{er} sont détaillés en annexe 2 du présent contrat.

§3 - L'association présentera les actions permettant de remplir les tâches énumérées au §1^{er} lors de sa demande annuelle d'octroi de la subvention provinciale.

Article 2 - Pour permettre à l'association de remplir les tâches de service public visées à l'article 1^{er} et sans préjudice de l'utilisation d'autres moyens dont disposerait l'association, la Province :

- octroie à l'association, en vertu de l'article 7 des statuts, une subvention annuelle fixée par décision de l'assemblée générale de l'association à un montant forfaitaire de maximum 10.000 euros augmenté de 0,15 euros par habitant.

Les subventions visées à l'alinéa précédent sont annuellement accordées par un arrêté du Collège provincial, au regard notamment des crédits votés annuellement par le Conseil provincial et du projet présenté pour remplir les tâches visées à l'article 1^{er}, qui précise spécifiquement pour l'exercice concerné :

- les actions subventionnées et le montant octroyé ;
- les conditions particulières d'utilisation ;
- les justificatifs admissibles et exigés pour ladite liquidation ainsi que les délais dans lesquels ces justificatifs doivent être produits ;
- les modalités de liquidation de la subvention.

Sans préjudice des dispositions des articles 5 et 6 du présent contrat, le Collège contrôle l'utilisation des subventions au moyen des justifications visées à l'alinéa précédent et, à l'issue du ou des contrôles, il adopte une délibération qui précise si la subvention a été utilisée aux fins en vue desquelles elle a été octroyée.

Article 3 - L'association s'engage à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} dans le respect des principes généraux du service au public, c'est-à-dire notamment traiter l'ensemble des bénéficiaires sans aucune discrimination, qu'elle soit fondée notamment sur la nationalité, le sexe, l'origine sociale ou ethnique, les convictions philosophiques ou religieuses, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

L'association s'engage, dans la mesure de ses moyens, à réaliser les tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi que dans l'arrêté d'octroi en limitant ses émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique et en renforçant la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique.

Article 4 - Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans. Il peut être renouvelé sur proposition de la Province.

Article 5 - Chaque année, au plus tard le 1^{er} septembre, l'association transmet à la Province, sur base des indicateurs détaillés en annexe 2 du présent contrat, un rapport d'exécution, relatif à l'exercice précédent, des tâches énumérées à l'article 1^{er} ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, ainsi que son projet de budget pour l'exercice à venir, s'il est disponible, à défaut une prévision d'actions. Ce rapport ne dispense pas le bénéficiaire de ses obligations reprises dans l'arrêté d'octroi annuel.

Article 6 - §1^{er} - Au plus tard dans le courant du mois d'octobre, le Collège provincial est saisi du rapport d'exécution et de la note d'intention visés à l'article 5. Un projet d'évaluation établi par l'administration provinciale y est joint.

Le Collège provincial arrête le projet d'évaluation et le transmet au Conseil provincial pour qu'il en soit débattu dans le cadre du débat budgétaire annuel. Le projet d'évaluation arrêté par le Collège provincial est transmis, en même temps, pour information à l'association qui peut déposer une note d'observations à l'intention du Conseil provincial.

En cas de projet d'évaluation négatif arrêté par le Collège provincial, l'association est invitée à se faire représenter lors de l'examen du projet par la commission *ad hoc* du Conseil provincial.

Le rapport d'évaluation adopté par le Conseil provincial est notifié à l'association. Si le Conseil provincial le requiert ou si l'association le souhaite, la note d'intention peut être complétée en fonction du rapport

d'évaluation adopté. Dans ce cas, le Collège provincial transmet la note d'intention modifiée pour information au Conseil provincial.

§2 - A l'occasion du rapport d'évaluation, il est mis fin anticipativement au présent contrat si la condition visée à l'article L2223-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'est plus remplie.

§3 - La troisième année, le rapport d'évaluation est transmis à l'association, s'il échet avec un nouveau projet de contrat de gestion.

Article 7 - Conformément à l'article L2212-33, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'association ouvre à chaque Conseiller provincial le droit de consulter ses budgets et comptes et les délibérations de ses organes de gestion.

Cette consultation intervient, au siège de l'association, dans le mois de la demande introduite par écrit par le Conseiller provincial auprès du responsable de l'association.

Article 8 - Conformément à l'article L2212-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, chaque Conseiller provincial a le droit de visiter les services de l'association.

Il adresse sa demande précise par écrit au responsable de l'association qui lui fixe un rendez-vous pour la visite dans le trimestre qui suit sa demande. Le responsable peut grouper les visites demandées par les Conseillers.

Article 9 - Le présent contrat est conclu sans préjudice des obligations découlant, tant pour la Province que pour l'association, de l'application des lois et règlements en vigueur et notamment du titre III du livre III de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

L'association est responsable du traitement des données à caractère personnel au sens du Règlement général sur la protection des données pour les traitements qu'elle serait amenée à effectuer dans le cadre de l'exécution du présent contrat de gestion.

Article 10 - Le présent contrat s'applique sans préjudice des relations juridiques existant entre la Province et l'association au moment de sa conclusion et reprises en annexe 3.

Article 11 - Le présent contrat produit ses effets le 1^{er} janvier 2021. Il est publié dans le Bulletin provincial et est accessible sur le site internet de la Province.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 25 novembre 2021

Pour la Province du Brabant wallon,

La Directrice générale,

Annick NOËL

Le Président du Conseil,

Louison RENAULT

Pour l'A.S.B.L. Association des Provinces wallonnes,

La Directrice,

Annick BEKAVAC

Le Président,

Serge HUSTACHE

Extrait de la déclaration de politique générale 2018-2024 de la Province du Brabant wallon

Le BW appartient à ses 400.000 citoyens

(...)

Dans cet esprit, nous souhaitons poursuivre la rationalisation des structures provinciales et para-provinciales, renforcer le rôle d'avis du Conseil 27+1, poursuivre les économies d'échelle en mettant les ressources provinciales au service des communes dans le cadre de politiques concertées (tourisme, incendie...), renforcer la participation citoyenne dans les réflexions d'avenir du territoire, notamment dans le cadre du Contrat de développement territorial, accélérer la mise en place d'un outil de e-gouvernance numérique accessible à tous, renforcer la qualité et la propreté des espaces publics, soutenir une politique du genre active au sein de l'administration, renforcer les synergies entre les différentes intercommunales et les structures et outils du Brabant wallon.

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- Mesures prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la capacité d'adaptation du territoire du Brabant wallon aux impacts inévitables du changement climatique dans les tâches à réaliser ;
- État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Indicateurs quantitatifs

- Inventaire des représentations des Provinces assurées l'Association des Provinces wallonnes dans des réunions auprès des autorités supérieures ;
- Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;
- Nombre de communes participant à l'opération « *Place aux Enfants* » ;
- Journées/matinées d'études thématiques : jour, thème et nombre de participants ;
- Inventaire des publications de l'Association des Provinces Wallonnes.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Le rapport d'activité de l'association ;
- Les comptes et bilans ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Relation juridique existant entre la Province et l'association au moment de la conclusion du contrat de gestion

La Province du Brabant wallon est membre de l'Association des Provinces wallonnes.

Le 30 novembre 2017, la Province du Brabant wallon a conclu un contrat de gestion avec l'Association des Provinces wallonnes pour les années 2018 à 2020.

Dans le cadre de ce contrat de gestion, la Province du Brabant wallon a octroyé une subvention de 70.893 euros à l'Association des Provinces wallonnes le 19 décembre 2020. Cette subvention a été justifiée et liquidée.

66. Résolution relative à l'avenant n° 2 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

(Contrat de gestion – ISBW)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et suivants ainsi que les articles L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment l'objectif stratégique 3. « Assurer un développement cohérent du territoire et coordonné » et l'objectif opérationnel 3.9. « Assurer l'équilibre des différentes fonctions du territoire » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 avril 2021 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'article budgétaire 80100/642600/100128 du budget provincial pour l'année 2021 ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ci-après dénommée l'ISBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 10 novembre 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 EUR ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8° C.D.L.D., l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 24 septembre 2021 ; qu'en date du 28 septembre 2021, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que, pour l'exercice budgétaire 2022, le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) tel qu'approuvé par résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 prévoyait initialement une dotation annuelle de 2.454.559,05 euros (double indexation du montant de 2020) ;

Considérant l'impossibilité financière de poursuivre la politique menée jusqu'à présent en matière de soutien financier aux associations para-provinciales et ce, suite aux projets de réforme des Provinces actuellement menés par la Région wallonne qui impactent les disponibilités financières de la Province et imposent de revoir en profondeur les différentes politiques de soutien ;

Considérant par conséquent que, par avenant n°1, il a été décidé, par le vote de la résolution du 29 avril 2021, et au même titre que les autres subventions provinciales, de diminuer de 5% en 2021 et de 5% supplémentaires en 2022 le montant de la subvention annuelle octroyée à l'ISBW, passant donc du montant global de 2.405.949,58 euros à 2.215.239,57 euros pour 2022 sans plus d'indexation ;

Considérant d'une part que le contrat de gestion prévoyait dans ses dispositions une indexation de la subvention annuelle et que cette indexation n'a pas été remise en question dans son principe ; qu'il y a donc lieu d'ajuster le montant de la subvention 2022 en tenant compte de cette indexation ;

Considérant d'autre part et au vu de la situation de l'ISBW, que le projet de budget 2022 présenté lors de ce même conseil provincial, prévoit le montant initialement prévu au contrat de gestion ; que ce montant non-diminué de 5% a par conséquent été pris en compte par l'ISBW lors de l'élaboration de son budget ; qu'il est donc proposé de modifier également le contrat de gestion sur ce point ;

Considérant en outre et pour l'exercice 2021, l'importance pour l'Intercommunale de ne pas présenter un déficit dépassant les 25% du capital social ;

Considérant qu'un crédit budgétaire complémentaire réservé à l'ISBW a été inscrit en MB2 et doit permettre de concrétiser la volonté de la Province d'offrir à l'ISBW la possibilité de mener à bien les missions définies dans le contrat de gestion 2020-2022 par une situation financière favorable ; que le contrat de gestion doit dès lors reprendre cette subvention complémentaire de 320.000€ pour 2021 ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte l'avenant n° 2 au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Annexe à la résolution n° 186/4/21, telle qu'adoptée par le Conseil provincial du 25 novembre 2021

Avenant n° 2 au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et suivants et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu les statuts de la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu le contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon par résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 ;

Entre les soussignés :

D'une part, **la Province du Brabant wallon**, ci-après dénommée « la Province », représentée par Monsieur Louison RENAULT, Président du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 25 novembre 2021 ;

Et

D'autre part, **la S.C.R.L. Intercommunale Sociale du Brabant wallon**, en abrégé ISBW, dont le siège social est établi à Rue de Gembloux, 2 à 1450 Chastre, et valablement représentée par Madame Anne MASSON, Présidente, et Monsieur Vincent DE LAET, Directeur, ci-après dénommée « l'Intercommunale » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - À l'article 2, premier alinéa, point a) du contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), la seconde phrase du deuxième paragraphe est remplacée par la phrase suivante :

« Pour l'exercice budgétaire 2022, la dotation structurelle destinée à financer les frais de fonctionnement s'élève à 2.454.559,05 euros. »

Article 2 - A la même disposition, il est ajouté un troisième alinéa libellé comme suit :

« Pour l'exercice 2021, une subvention complémentaire de 320.000,00 EUR est octroyée à l'Intercommunale pour intervenir dans son déficit. »

Article 3 - Le présent avenant au contrat de gestion 2020-2022 produit ses effets à la date de sa publication au Bulletin provincial.

Fait à Wavre, en deux exemplaires, le 25 novembre 2021

Pour la Province du Brabant wallon,

Pour l'Intercommunale,

La Directrice générale, Le Président du Conseil,

La Présidente, Le Directeur,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Anne MASSON

Vincent DE LAET

67. Résolution relative à l'avenant n°3 au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe

(Contrat de gestion – La Chaloupe)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13, L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial ;

Vu le Code des sociétés et des associations ;

Vu le Programme Stratégique transversal 2018-2024 de la Province du Brabant wallon et notamment les objectifs opérationnels 8.4 « Favoriser le développement de citoyens libres, tolérants et responsables » et 8.7 « Favoriser, en tant que pouvoir organisateur, un continuum pédagogique du fondamental au supérieur » ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 décembre 2019 relative au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe ;

Vu l'avenant 1 du contrat de gestion 2020-2022 adopté par le Conseil provincial en séance du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avenant 2 du contrat de gestion 2020-2022 adopté par le Conseil provincial en séance du 29 avril 2021 ;

Vu l'article 76101/640000/100033 du budget 2021 intitulé « subvention à l'A.S.B.L. La Chaloupe - Projet Délibère-Toi » ;

Vu la modification budgétaire n° 1 approuvée par le Conseil provincial en date du 26 juillet 2021 qui augmente l'article budgétaire 76101/640000/10033 à 144.000 euros ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. La Chaloupe ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 15 octobre 2021 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros ; qu'en application de l'article L2212-65, §2, 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 30 septembre 2021 ; qu'en date du 4 octobre 2021, le Directeur financier a émis un avis favorable ;

Considérant que les objectifs de l'association s'inscrivent également dans la politique provinciale en matière de jeunesse ;

Considérant que l'A.S.B.L. a pour mission d'organiser des séances de remédiation dans le cadre du projet « CQFD » ;

Considérant les difficultés scolaires de certains élèves suite à la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19 ;

Considérant qu'il est important de renforcer les cours de remédiation scolaire aux élèves suite aux difficultés scolaires qui persistent pour certains jeunes ;

Considérant dès lors que pour permettre à l'A.S.B.L. La Chaloupe d'ajouter 1.500 heures de cours individuels supplémentaires à leur programme et de professionnaliser la plate-forme « CQFD », il est proposé au Conseil provincial, via l'avenant n°3 au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe, d'octroyer une subvention de 30.000 euros à cette A.S.B.L. pour l'année 2021 ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

A l'unanimité ;

ARRÊTE :

Article unique - Le Conseil provincial adopte l'avenant n°3 au contrat de gestion 2020-2022 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 25 novembre 2021

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

A. Noël

L. Renault

Avenant n°3 au contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13, L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2018-2024 du Collège provincial de la Province du Brabant wallon ;

Vu le contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe adopté par le Conseil provincial du 19 décembre 2019 ;

Vu les statuts de l'A.S.B.L. La Chaloupe ;

Entre les soussignés :

d'une part, **le Conseil provincial de la Province du Brabant wallon**, ci-après dénommé « la Province », représenté par Monsieur Louison RENAULT, Président du Conseil provincial, et Madame Annick NOËL, Directrice générale, en vertu de la décision du Conseil provincial du 25 novembre 2021 ;

Et

d'autre part, **l'A.S.B.L. La Chaloupe** dont le siège social est établi à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, chaussée de la Croix 10, et valablement représentée par Monsieur Luc DESCAMPS, Directeur, ci-après dénommée « l'association »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} - A l'article 2 du contrat de gestion 2020-2022 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. La Chaloupe, un 3^{ème} tiret libellé comme suit est ajouté:

« - octroie à l'association La Chaloupe une subvention d'un montant de 30.000 euros pour l'année 2021 pour ajouter 1.500 heures de cours individuels supplémentaires au projet CQFD. ».

Article 2 - Le présent avenant au contrat de gestion 2020-2022 entre en vigueur à la date de sa publication au Bulletin provincial.

Fait en deux exemplaires, à Wavre le 25 novembre 2021

Pour la Province du Brabant wallon,

Pour l'A.S.B.L. La Chaloupe,

La Directrice générale,

Le Président du Conseil,

Le Directeur,

Annick NOËL

Louison RENAULT

Luc DESCAMPS

68. Note de politique générale MR – PS 2022

(Note de politique générale)

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Collège provincial, j'ai l'honneur de vous présenter notre note de politique générale 2022, qui reflète de manière aussi exhaustive que possible les grandes orientations politiques et budgétaires de l'année à venir.

Vous le savez, c'est toujours un moment essentiel pour notre démocratie.

Essentiel, car il nous permet de faire le point, ensemble, sur l'évolution globale des objectifs de législature que nous nous sommes fixés au début de celle-ci. Sur les projets entamés, sur les progrès enregistrés, sur les difficultés rencontrées, les obstacles franchis, les changements de direction ou encore les nouveaux défis à relever.

Cette année pourtant, ce moment qui nous réunit peut être qualifié de charnière, notamment parce que nous nous trouvons exactement à mi-chemin du temps de notre législature.

« Déjà ? » souffleront certains, « seulement ! » regretteront d'autres.

Et pourtant.

Trois premières années pour le moins compliquées. Complexifiées par des événements imprévisibles, des situations d'urgence, de nouvelles responsabilités financières et un virus impitoyable qui tarde décidément à passer la main.

Je ne vais pas ressasser les épreuves que nous avons tous traversées, c'est davantage sur l'avenir que nous voulons nous concentrer. Mais à l'issue de cette première moitié de mandat, je me dois d'évoquer notre situation actuelle dans un contexte qui a drastiquement bousculé notre trajectoire. En effet, aujourd'hui, notre Province amorce un virage historique.

En assumant le financement progressif de la Zone de Secours, le Brabant wallon endosse une nouvelle compétence régaliennne en appui des communes et des citoyens de son territoire.

Si ces nouveaux investissements s'inscrivent totalement dans la dynamique supracommunale que nous avons toujours privilégiée, le défi budgétaire n'en est pas moins colossal.

8.524.431€ y seront directement consacrés en 2022 et plus de 13 millions d'ici 2024. Le tout en faisant le choix de ne pas procéder à des licenciements économiques et de ne pas augmenter les impôts de nos citoyens.

Dès lors, préserver la capacité de financement de notre zone de secours nous impose des choix au regard des actions que nous menons et des ressources disponibles.

Notre majorité MR-PS l'avait annoncé dans sa Déclaration de politique provinciale, « il est de notre responsabilité de maintenir une stabilité budgétaire, d'équilibrer avec justesse le financement des projets et les capacités financières nous permettant de les réaliser ». Si nous ne pouvons pas tout faire, nous devons dès lors veiller encore plus pertinemment à optimiser chacune des actions possibles au regard de la plus-value qu'elle génère. Un exercice qui demande de l'impartialité, une bonne dose de souplesse, de lucidité et énormément de sang-froid.

Nous n'échapperons pas à ce travail d'introspection. Nous devons prendre nos responsabilités. C'est une question de survie pour notre Institution.

Nous nous appuyerons sur la connaissance de notre territoire et la maîtrise de nos missions pour maintenir, renforcer, ou réévaluer nos actions et nos partenariats en fonction de leur intérêt général, de leur caractère prioritaire et de leur efficacité.

Nous sommes conscients de la difficulté de cette tâche. Ce travail minutieux sera effectué en concertation étroite avec notre administration, conformément à notre volonté de l'impliquer dans un processus de management participatif.

Il est évident que nos communes, premiers partenaires dans les politiques que nous menons, sont également intimement associées à ce travail. Nous assumons plus que jamais notre rôle supracommunal en favorisant les synergies avec nos 27 communes. Nous continuerons à travailler avec chaque Collège communal, pour échanger et nous appuyer sur leur connaissance approfondie du territoire et de ses enjeux afin de construire l'avenir ensemble.

Dans ce contexte, des choix ont déjà pu être posés. Tant pour renforcer que pour diminuer un certain nombre de nos actions. Ce sont des choix nécessaires qui permettront de redéfinir une trajectoire pour le Brabant wallon. Et je veux vous en citer quelques exemples.

Ainsi, en 2018, notre Déclaration de politique provinciale indiquait notre volonté de prévoir « l'affectation d'un lieu spécifique dont l'aménagement sera adapté aux démarches modernes d'idéation. Véritable incubateur d'idées et de projets, le Cube ».

Il nous faut admettre que les résultats obtenus jusqu'ici en matière de participation citoyenne au sein du Cube ne sont pas à la hauteur de l'énergie déployée. Cela s'explique par l'accumulation de plusieurs facteurs dont notamment la complexité du processus de participation pour le citoyen ainsi qu'un contexte de crise sanitaire qui en aura passablement contrarié l'ambition.

Si nous voulons atteindre une efficacité durable, la relance de ce projet nécessiterait du temps, des moyens et des investissements que nous ne pouvons plus nous permettre aussi librement aujourd'hui.

C'est pourquoi nous ne persévérons pas dans cette voie. Admettre un échec, quelles qu'en soient les raisons, est une des meilleures manières d'aller de l'avant.

Notre volonté de développement des processus de partage d'intelligences, d'expertises et de rencontres de compétences pour construire ensemble notre territoire de demain reste néanmoins intacte. Nous continuerons à encourager cette participation citoyenne à travers nos actions d'écoute, d'évaluation et de construction avec l'ensemble des acteurs de terrain. Cela s'organise d'ailleurs déjà dans les secteurs culturels, sociaux et de la jeunesse avec notamment nos actions « Place aux Jeunes » ou « Place aux Artistes ». Le processus participatif très concret autour du maillage écologique est également un succès dont nous sommes fiers. Nous entendons dès lors prolonger l'expérience dans d'autres domaines sociétaux.

Si le Brabant wallon ne développe plus le « Cube », il ne travaille pas pour autant dans sa bulle.

Nous sommes pleinement connectés avec les acteurs de terrain. Dans l'enseignement, l'économie, le social, l'environnement, la mobilité, la Culture, nous entendons, nous construisons, nous progressons avec ces acteurs. Et nous maintiendrons des processus participatifs concrets pour impliquer nos citoyens et leur permettre d'exprimer au mieux leur talent et leur créativité au profit de leur territoire.

C'est d'ailleurs en mettant à profit ses atouts, ses ressources et ses talents que notre Brabant wallon a pu se développer et pérenniser sa prospérité et la qualité de son cadre de vie.

Aujourd'hui, dans une société dont les besoins évoluent en permanence, le Brabant wallon doit plus que jamais enrichir sa réflexion sur la place qu'il occupe, sur son avenir et sur ses enjeux de développement en phase avec les aspirations des citoyens.

Si notre territoire est considéré comme la locomotive de l'économie wallonne, il s'est néanmoins longtemps développé sans réelle concertation entre ses différents acteurs, sans posséder, hormis les

secteurs pharmaceutiques et des biotechnologies, une identité économique propre. Il était donc nécessaire d'anticiper les prochains cycles économiques et de ne pas manquer certains seuils technologiques.

Ainsi, en 2018, sur base du diagnostic du Contrat de développement territorial du Brabant wallon, plus de 80 acteurs influents du territoire ont été concertés afin de développer une stratégie de croissance prospective pour le Brabant wallon en identifiant plusieurs thématiques d'avenir.

À la suite à ces premiers contacts, quatre acteurs principaux (inBW, InvestBW, UCLouvain et le Brabant wallon) ont décidé de s'associer et d'aligner leurs stratégies en élaborant un portefeuille commun de projets répartis sur les principales thématiques identifiées ensemble.

Le Brabant wallon est tout d'abord une « terre du numérique et de réseaux ». 40 % de l'écosystème et des start-up wallonnes actives dans ce domaine se situent en effet sur notre territoire. Notre objectif est d'accompagner cette transition numérique en cours dans tous les secteurs et de concevoir une stratégie de croissance capitalisant sur quelques segments ciblés, croisés avec les secteurs économiques présents en Brabant wallon.

Le Brabant wallon est aussi une « terre des sciences du vivant », une « terre d'innovation en termes d'énergies et de traitement des matières » et une « terre d'agriculture durable ». Ces thématiques constituent l'épine dorsale de la stratégie de développement économique du territoire. Et il s'agit ici d'un axe de travail nouveau que nous entendons renforcer car il porte ses fruits grâce à l'expertise de notre administration, notre capacité à travailler en confiance avec différents acteurs économiques et à mobiliser le réseau des entreprises du territoire.

Nos choix s'expriment aussi dans nos investissements tels que la rénovation et l'agrandissement de l'IPET Nivelles, la nouvelle structure d'accueil de la personne porteuse de handicap à Mont-Saint-Guibert, les infrastructures de loisirs au Bois des Rêves... Notre budget 2022 ainsi que le plan pluriannuel d'investissement que vous découvrirez dans les prochaines semaines met ainsi l'accent sur les besoins prioritaires de nos infrastructures, mais aussi dans les économies d'énergie dans le cadre du « Plan Colibri » ou encore la lutte contre les inondations.

Car si nous parlons de présent, d'avenir et de développement, il me faut aussi évoquer les événements climatiques dramatiques qui auront touché notre pays cet été. En effet, même si le Brabant wallon n'a pas subi les mêmes drames que d'autres provinces wallonnes, il n'en a pas été épargné pour autant et certaines de nos communes ont subi des dégâts sans précédent.

Nous savons que la forte urbanisation de notre territoire et ses terres prisées par l'agriculture en font un espace très sensible aux inondations. Si nous ne pouvons pas toujours maîtriser des catastrophes aussi soudaines qu'incontrôlables, notre responsabilité est néanmoins d'être prévoyants, proactifs et de tout mettre en œuvre afin de protéger au maximum nos citoyens et d'anticiper les conséquences désastreuses. C'est pourquoi nous porterons à nouveau une attention extrêmement vigilante à l'entretien, au suivi et à la protection des cours d'eau dont notre Province assume la gestion.

Le Brabant wallon possède une vision globale du territoire qui le positionne comme un acteur supracommunal central dans cette problématique. Nous avons le devoir de collecter les données, de les analyser, d'identifier les solutions et de travailler sans relâche à les réaliser.

En coordination avec les communes et l'ensemble des intervenants concernés, nous étudierons chaque possibilité de création de bassins d'orage, de zones d'immersion temporaire et de zones d'extension de crues. Un soutien technique et administratif sera apporté, notamment via une centrale de marchés pour l'entretien des cours d'eau, la conception d'ouvrages de lutte contre les inondations et via un contrat de délégation de suivi des travaux pour certains ouvrages.

Cela signifie non seulement la mobilisation et l'expertise de notre service hydrologie, mais aussi de l'ensemble de nos ressources disponibles afin d'assumer toutes les actions nécessaires et réaliser les projets indispensables pour répondre à cet enjeu. C'est un effort particulièrement important, mais incontestablement prioritaire que nous engageons pour assurer la sécurité de nos citoyens.

Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Quelles que soient nos intentions, elles ne sont pour autant rien sans une équipe pour les mettre en œuvre, sans une administration provinciale solide et mobilisée dans les objectifs que nous nous sommes fixés.

Tout au long de l'année, le Brabant wallon a pu compter sur la qualité du travail effectué par l'ensemble des agents et des collaborateurs de notre Institution.

Des missions bien visibles ou plus discrètes, mais toujours essentielles et réalisées cette année encore dans des conditions compliquées et souvent éprouvantes.

Derrière chacune des lignes de ce budget 2022, quelle qu'en soit la hauteur ou la destination, nous pouvons identifier une volonté politique, mais aussi ce travail de femmes et d'hommes qui le concrétisent au quotidien.

Cette collaboration avec les forces vives de notre Institution m'inspire une confiance que je veux placer au cœur de notre action et de notre Institution. Une action plus que jamais guidée par l'optimisme, par nos capacités à nous dépasser et à progresser.

Une confiance qui engendre une forme de liberté, avec la responsabilité qui y est intimement liée. Celle de nous rendre réciproquement dignes de la confiance qui est placée en nous.

Cette confiance qui doit nous rendre meilleurs implique aussi l'écoute, la tolérance et la bienveillance. Elle implique de pouvoir tout se dire, dans le respect de chacun et dans le respect du rôle de chacun.

Et surtout, comme ce fut souvent le cas ces derniers mois, elle nous permet d'assumer de nouvelles compétences, de nous épanouir et de nous révéler face aux défis à relever. De transformer les contraintes en opportunités.

Je sais, nous savons, que l'année écoulée fut douloureuse à bien des égards, notamment en raison du contexte sanitaire ou de la reprise du financement de la Zone de secours qui apporte son lot d'incertitudes pour l'avenir.

Le Collège vous est infiniment reconnaissant de faire preuve de professionnalisme et de sang-froid dans ces épreuves. Nous vous demandons de croire, comme nous, qu'avec un tel attelage de talents, de volontés et d'intelligence, le Brabant wallon est entre de bonnes mains et peut avoir confiance dans l'avenir.

Avec Isabelle, Sophie, Marco, vous pouvez compter sur notre mobilisation, notre écoute et notre force de propositions pour surmonter les écueils et atteindre nos objectifs.

Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Chacune des actions reprises et détaillées dans cette note de politique générale illustre la volonté du Collège provincial d'assumer sa part et de placer le Brabant wallon dans le peloton de tête des territoires éco-innovants.

Nous voyons ce défi comme autant d'opportunités de développer des projets dans tous les secteurs de notre vie en société, qu'il s'agisse de notre enseignement, de nos modes de déplacement, de l'accompagnement de nos aînés, de notre ouverture aux arts et à la Culture, de notre vivre ensemble, de l'accueil de la petite enfance, de la préservation de notre environnement et de sa biodiversité, de l'écoute de notre jeunesse, de la stimulation de notre économie et de nos filières Made in Bw, de la lutte contre les inondations, de la garantie de notre sécurité et de notre cadre de vie, des offres de logement, de la mise en lumière de notre tourisme et de l'encouragement au sport pour tous afin de

permettre au Brabant wallon un développement harmonieux et durable pour l'ensemble des citoyens qui vivent, travaillent ou traversent chaque jour notre territoire.

L'ambition est un état d'esprit qui nous guide bien au-delà d'un constat, d'une analyse ou d'un budget. Chaque jour, aux quatre coins de notre province, des citoyens, des entreprises, des associations osent, entreprennent et forgent cet espace dans lequel nous nous reconnaissons : une terre de succès, de progrès et de cohésion.

Le contexte et les difficultés budgétaires auxquelles nous sommes confrontés ne nous empêcheront pas d'assumer et de développer les missions essentielles d'intérêt public et de service public dans lesquelles nous apportons une incontestable plus-value et sommes attendus par nos citoyens et par les forces vives du Brabant wallon.

Notre rôle est de proposer des solutions qui préservent la pleine capacité de réflexion et d'action pertinentes du Brabant wallon pour son territoire.

Les acteurs publics ont une responsabilité immense pour agir.
Comptez sur notre totale mobilisation en ce sens.

Un enseignement ancré dans la réalité

La crise sanitaire que nous vivons toujours impacte de plein fouet notre jeunesse. Les circonstances ont mis en exergue le rôle primordial de l'enseignement dans la construction personnelle, par les connaissances, par l'interaction avec les condisciples, professeurs, éducateurs et par l'ouverture au monde qu'il apporte.

Fondamentalement, le socle de notre projet pédagogique est « un enseignement officiel neutre, soucieux de qualité, proche et ouvert à tous, tourné vers l'entreprise, imprégné du monde qui l'entoure, et favorisant le développement de citoyens libres, tolérants et responsables ».

Dans le respect des différences, l'enseignement provincial accompagne chaque élève dans son développement personnel de sorte qu'il accède à ses aspirations, favorisant son intégration sociale et professionnelle en développant une pédagogie par projet.

De manière très pragmatique, les filières que nous organisons sont évaluées au regard des besoins du territoire, mis en exergue par le diagnostic du Contrat de Développement Territorial et le travail permanent de l'Instance Bassin Enseignement Formation Emploi du Brabant wallon.

Le travail sur la promotion des filières répondant aux métiers en pénurie est un défi qui doit mobiliser toutes les énergies, il s'agit d'aider à faire évoluer positivement la perception de ces métiers.

En 2021, le Brabant wallon est devenu partenaire de Skills Belgium et nous nous associons à ses actions et veillerons aussi à exploiter ses outils d'orientation avec nos élèves.

Il convient de ne pas négliger les aspirations légitimes envers des filières plus sportives ou artistiques, associées à une formation générale solide donnant accès à l'enseignement supérieur.

L'investissement dans les nouvelles technologies est permanent que ce soit pour l'équipement numérique (400.000€) ou pour l'équipement des filières qualifiantes.

Au-delà de l'aspect matériel, c'est aussi un investissement dans une cellule de recherche pédagogique. Elle a déjà permis d'élaborer un cours de codage, dans le tronc commun du 1er degré de l'enseignement secondaire, sans omettre les compétences déterminées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le travail sur l'enseignement du numérique et l'enseignement par le numérique se poursuit donc pour outiller les enseignants et les élèves.

Cette stimulation à l'apprentissage et à la maîtrise des nouvelles technologies est menée au-delà de nos écoles, dans les écoles primaires de tous les réseaux, grâce à l'outil « Teck Truck », développé dans le cadre d'un partenariat avec l'Open Hub de Louvain-la-Neuve (48.000€).

Un travail mutualisé de nos équipes pédagogiques contribue au développement d'outils partagés dans les matières qui relèvent du CE1D, c'est-à-dire les épreuves externes de fin de 1^{er} degré, que sont le français, les mathématiques et les langues. Ce travail de fond vise à soutenir les enseignants dans leur travail quotidien d'enseignement et de remédiation immédiate.

Un enseignement ouvert, suscitant l'esprit entrepreneurial, indispensable à l'acquisition de compétences donnant la capacité de s'adapter à une société en constante mutation.

C'est ainsi que le concours Stimul'I, organisé avec Cap Innove (24.000€), permet aux élèves tous réseaux confondus de participer à un challenge de créativité et d'innovation. Il prendra cette année la forme d'un « Hackaton » sur 2 jours.

La plateforme GO2REVE (50.000€), entièrement digitalisée, avec une pédagogie renouvelée, donne une ouverture aux écoles de tous les réseaux au travers des témoignages d'entreprises, de l'offre de stage ou de soutien à des projets découverte du monde de l'entreprise.

Répondre aux besoins du territoire... un leitmotiv du Brabant wallon...C'est ainsi que les travaux de création de 200 nouvelles places à l'IPET Nivelles seront entamés (7.110.000€), travaux soutenus par un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles notifié en 2021 (2.048.443,45€).

Motiver chaque jeune à suivre un parcours de formation enthousiasmant et l'aider à vaincre ses difficultés. Outre la philosophie de remédiation immédiate et d'accueil des enfants à besoins spécifiques, le Brabant wallon s'investit dans :

- la reconexion, à la fin de l'été, où activités de connexion ou de remédiation aux matières générales que sont les mathématiques, le français, les sciences et les langues, sont associées à des activités de découverte des nouvelles technologies, du sport, de la biodiversité...L'encadrement est assuré par des professeurs diplômés pour les cours-matières (129.000€) ou par des animateurs qualifiés pour les activités de découverte assurées par nos partenaires.
- Le travail des centres psycho-médico-sociaux qui suivent près de 20.000 élèves ;
- le volet « réinsertion dans l'enseignement » par le Service d'accrochage scolaire (27.000€) ;
- un enseignement de promotion sociale en phase avec les besoins du territoire ;
- l'octroi des bourses d'études aux étudiants de l'enseignement supérieur du Brabant wallon (350.000€).

Un défi de cette année 2022 sera d'opérationnaliser le Pôle territorial issu de la réforme de l'enseignement spécialisé. Le Brabant wallon aura en charge sa co-construction avec les pouvoirs organisateurs qui ont opté pour le Pôle territorial de l'enseignement officiel du Brabant wallon, composé des écoles communales de 22 communes et du Brabant wallon, rassemblant plus de 20.000 élèves.

Mobilité douce, favoriser les modes de déplacements alternatifs

Les enjeux de notre mobilité s'inscrivent dans un contexte global d'évolution socio-économique que nous voulons durable et harmonieuse en Brabant wallon. Maintenir nos libertés de déplacement, sans diaboliser un mode de locomotion par rapport à un autre, mais en favorisant l'offre de transports alternatifs, adaptés, sûrs et accessibles à tous est crucial pour préserver la qualité de vie de notre territoire.

Dans cette optique, nous encourageons l'utilisation du vélo au quotidien, notamment à travers le développement d'un réseau cyclable structurant, confortable et sécurisé qui relie efficacement les différents pôles d'attractivité que peuvent être les gares, les écoles, les lieux de travail, de loisirs, les commerces...

Aujourd'hui, dans sa configuration actuelle, grâce au travail et aux budgets importants précédemment investis dans cette politique, la longueur totale du réseau cyclable en Brabant wallon a été portée à 1500 kms.

Dans le cadre de la préparation du Plan d'investissements 2022 – 2024, une analyse des investissements à prévoir a été établie avec chacune des 27 communes. Une réflexion a été menée avec elles afin de réexaminer certains itinéraires dangereux ou identifiés comme prioritaires et n'ayant pas de perspective d'aménagement communal ou régional.

Pour 2022, 1.500.000€ sont donc inscrits, pour poursuivre la réalisation d'aménagements et de sécurisation de chemins cyclables sur notre territoire. 600.000€ entièrement subsidiés sont spécifiquement prévus afin d'attribuer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du corridor cyclable « L139 » entre la gare de Court-Saint-Etienne et Wavre.

Nous renouvelons également notre partenariat avec l'ASBL Pro-Vélo afin d'encourager les usagers à tester en toute sécurité les possibilités de déplacements à vélo. Un budget de 117.000€ est prévu pour soutenir leurs différentes actions.

L'opération « We are mobility », en collaboration avec la Fédération belge de l'automobile et du cycle (FEBIAC) sera également prolongée. 11.040€ les aideront à animer notamment des démonstrations et des séances de découverte de mobilité alternative (vélos, trottinettes...) dans les parcs d'activités.

Afin d'accompagner, sensibiliser et soutenir les projets de transfert modal dans le cadre des déplacements domicile-travail-école, 22.000€ seront consacrés à l'opération Mobibw « Réinventez votre mobilité ».

Enfin, 18.500€ sont inscrits pour permettre à l'asbl Mobilité en Brabant wallon la mise en œuvre et la réalisation de projets facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie dans l'ensemble du Brabant wallon, ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à cet enjeu.

Viellissement actif et accompagnement des aînés : renforcer les solidarités

Le vieillissement actif et l'accompagnement des aînés requièrent une attention toute particulière afin que nous puissions tous nous inscrire dans une société d'avenir solidaire et adaptée à l'épanouissement de chacun, à chaque étape de son existence.

En Brabant wallon, les études les plus récentes nous confirment que l'évolution démographique des seniors y est plus rapide qu'ailleurs. Les enjeux politiques, économiques et sociétaux dans l'ensemble des matières qui touchent à l'accompagnement de nos aînés n'en sont dès lors que plus cruciaux.

Qu'il s'agisse de mobilité, de santé, d'économie, de culture ou encore d'urbanisme et de logement, ces enjeux ont pris une dimension supplémentaire dans le contexte sanitaire compliqué que nous traversons et dont nos aînés auront payé un très lourd tribut.

Un diagnostic détaillé nous permettant d'identifier plus finement ces défis et ces besoins est d'ailleurs en cours d'élaboration.

Nous savons d'ores et déjà, par exemple, que ce vieillissement de la population a un impact très direct sur le logement, avec une tendance qui s'oriente vers une demande croissante de nouveaux types d'habitats et l'émergence de modèles hybrides, innovants et flexibles.

Nous prévoyons donc 500.000€ pour des projets spécifiques d'aménagements en faveur du bien-être de nos aînés. L'appel à projets « Initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées » reste financé à hauteur de 200.000€.

Dans la perspective d'améliorer la qualité de vie et de renforcer la participation des aînés à la vie sociale, le Brabant wallon entend également lutter contre l'isolement dont souffrent encore trop souvent nos aînés. L'isolement social a des effets dommageables sur la santé physique et psychique, qui tend à aggraver le déclin des aînés, parfois non conscients de leur perte d'autonomie et de leurs besoins.

125.000€ aideront les communes, les CPAS et les associations à acheter du matériel ou à organiser des activités à destination des séniors.

Nous continuerons à soutenir les acteurs publics à hauteur de 200.000€ et privés, à hauteur de 80.000€ pour les aider à mettre en oeuvre des solutions d'accompagnement à domicile des personnes âgées, malades ou porteuses d'un handicap ainsi que leurs proches.

Nous luttons encore contre cet isolement en facilitant les projets de volontariat et de transferts de connaissances via des plateformes telles que « Impacts days » mais également en soutenant les initiatives de voisinage solidaire de l'ASBL Bras dessus bras dessous.

Dans le cadre du contrat de gestion, 22.500€ sont prévus pour l'Université des aînés, qui est un partenaire privilégié dans la mise en oeuvre et la concrétisation de nombreuses activités à destination de nos aînés. Elle leur propose des actions riches et très variées à travers un programme qui met notamment en avant des produits culturels et touristiques de notre territoire.

Les primes provinciales octroyées pour l'installation d'un système de télévigilance seront financées à hauteur d'un budget global de 90.000€.

Nous restons également très pragmatiques dès lors que nous considérons les besoins spécifiques de nos aînés, non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité tant en termes de produits que de services. Dans un concept de « Silver Economie » totalement transversal, nous considérons l'accompagnement de nos aînés comme un facteur important de croissance qui s'étend dans tous les secteurs : immobilier, mobilité, formation, loisirs et tourisme, habitat et domotique, santé, nouvelles technologies... et qui offre une possibilité de développement pour de nombreuses sociétés qui adaptent leurs offres pour répondre à ces besoins qui évoluent.

Culture, vecteur d'émancipation, d'ouverture et d'esprit critique

La culture révèle la richesse et le potentiel d'une société. Elle est un levier extraordinaire pour s'éveiller au monde et aux autres, pour s'évader et continuer à grandir.

Au cœur d'une crise sanitaire qui les aura très durement touchés, les artistes restent essentiels à notre vivre-ensemble et à la cohésion de notre société. Leurs créations suscitent émotions, interrogations et réflexions auprès du public et renforcent les valeurs de tolérance, de respect, d'ouverture et de bienveillance.

En soutenant ses artistes et en rendant la culture accessible à tous, le Brabant wallon veut encourager partout où cela est possible, la diversité et la créativité culturelle de son territoire.

Ce soutien se traduit notamment par une aide directe aux opérateurs comme les Spectacles d'été à Villers (18.000€), l'Inc'Rock (27.000€), le Max Festival (9.000€), la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (54.000€), le Prix diagonale de la BD (25.000€), l'Espace culturel du Biéreau (40.500€), la Fondation Folon (31.500€), le Waterloo Historical Film Festival (37.800€).

Rencontrer des amateurs de théâtre, qu'ils soient sur scène ou dans le public, est toujours un immense plaisir. Le théâtre est un Art vivant qui donne tant de libertés en même temps qu'il impose une maîtrise de soi. C'est pourquoi nos partenariats avec les théâtres seront renouvelés et des montants importants investis pour permettre aux artistes de continuer à assurer leurs spectacles. Le Théâtre de La Valette percevra 26.100€, l'Atelier Théâtre Jean Vilar, 29.700€ et les Baladins du Miroir 26.100€.

En plaçant la culture comme vecteur d'émancipation et d'apprentissage dans le cadre scolaire, nous encourageons également nos jeunes à développer leurs talents, leur curiosité, leur imagination et leur

découverte du monde. Le Brabant wallon continuera à soutenir les « Spectacles à l'école » avec un crédit de 50.000€ et les « Tournées Art et Vie » avec un budget de 70.000€.

Côté lecture, 64.800€ sont prévus pour « la Maison du conte », 117.000€ pour « Place aux Livres » et 71.000€ seront engagés vers l'ensemble des bibliothèques du Brabant wallon. 30.000€ sont également consacrés à l'appel à projets « Le Livre tout proche ».

110.000€ sont inscrits pour permettre aux centres culturels locaux de poursuivre leurs missions. Le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pourra compter sur un budget de 118.800€ et 311.000€ serviront à financer plus spécifiquement les actions du Centre Culturel du Brabant wallon.

En matière d'éducation permanente, 153.000€ soutiendront le tissu associatif dans leurs missions, notamment auprès des publics les plus fragilisés.

TV Com pourra également compter sur une aide de 207.000€ pour assurer son travail essentiel d'information sur la vie, les activités et les projets du Brabant wallon.

Notre télévision locale sera par ailleurs soutenue pour rebondir suite aux inondations subies en juillet puisque le Brabant wallon a prévu dans sa modification budgétaire d'octobre 2021 un crédit de 150.000€ pour ses futurs investissements en matière d'équipement et d'aménagement de ses studios.

Enfin, suite à l'évaluation très positive des communes, des partenaires, des artistes et du public, le Brabant wallon a souhaité engager 350.000€ pour rééditer l'opération « Place aux Artistes » pour offrir un été artistique dans notre Province.

Améliorer notre cohésion sociale et notre vivre ensemble

Le Brabant wallon est bien conscient de la nécessité d'accueillir et d'offrir les mêmes opportunités d'intégration et d'épanouissement personnel aux personnes fragilisées ou porteuses d'un handicap pour qui, à chaque moment de leur vie, le plus petit obstacle peut devenir une véritable source d'exclusion.

Elles ont des besoins, des envies et des projets auxquels nous devons apporter des réponses adaptées et cohérentes dans tous les secteurs de notre vie en société.

L'accessibilité des services publics fera l'objet d'une attention particulière. 200.000€ sont prévus pour financer l'appel à projets relatif aux investissements d'aménagement liés à l'accessibilité des communes aux personnes porteuses d'un handicap.

24.300€ seront plus précisément consacrés à la poursuite du développement du service « Sour'Dimension » offrant aux personnes sourdes ou malentendantes un accès plus aisé aux différents services publics.

Une enveloppe de 56.500€ servira à financer les projets spécifiques d'intégration.

Pour les ETA (Entreprises de Travail Adapté), un montant de 20.000€ pourra les aider dans leurs projets d'intégration professionnelle.

Afin d'améliorer leur liberté de déplacement, 18.000€ sont prévus pour soutenir la plateforme facilitant l'organisation des transports des personnes à mobilité réduite, « Cap BW », et 7.200€ pour « AP3 ».

Une participation de 9.900€ servira à couvrir certains frais particuliers en matière de sécurité, de téléphone ou d'internet.

L'accès au sport et aux loisirs doit également faire partie intégrante de la qualité de vie à laquelle chacun aspire. Afin de promouvoir le handisport pour tous, 150.000€ seront donc consacrés à l'organisation d'un événement à portée nationale, les « Special Olympics » qui se tiendront en mai 2022 en Brabant wallon.

Au sein de nos instituts Médico-Pédagogiques provinciaux, nos équipes n'ont cessé de se relayer pour assurer courageusement leur mission essentielle. En 2022, ces établissements se répartissent un montant de 1.101.000€ (1.000.000€ en frais de fonctionnement et 101.000€ à l'extraordinaire) pour l'IMP d'Hévillers, pour ses sites des « Acacias » et des « Tilleuls » et 508.550€ pour l'IMP de Nivelles (460.000€ issus du budget ordinaire et 48.550€ à l'extraordinaire).

Pour continuer à encourager les initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants du Brabant wallon, 100.000€ à l'ordinaire et 300.000€ à l'extraordinaire sont inscrits pour soutenir les projets visant la rencontre des besoins sociaux.

Le Brabant wallon soutiendra les publics les plus fragilisés à travers une aide aux structures spécialisées dans l'accueil et l'hébergement des plus démunis, telles que notamment le Centre Paul Henricot (21.600€), la Maison Maternelle du Brabant wallon (21.600€), l'Églantier (14.000€), les 4-Vents(5.850€), le Goéland (6.175€), Un toit un Cœur (9.000€), le Chêne (9.000€), ...

Le Brabant wallon a aussi organisé, en collaboration avec les acteurs de terrain, la mise en place d'un Relais social intercommunal qui, par le biais d'un crédit à l'extraordinaire, recevra pour sa bonne installation une aide à l'achat de mobilier et d'équipement.

Nous continuerons, à travers cette structure permettant de mettre en relation les opérateurs existants, à apporter une réponse plus globale concernant l'hébergement, mais aussi la mobilité, la santé, la santé mentale, les assuétudes... aux personnes se trouvant en situation d'exclusion.

Accueil de la petite enfance, mieux concilier vie privée et vie professionnelle

Il est essentiel d'aider le secteur de la petite enfance à maintenir, sur notre territoire, une offre d'accueil de qualité suffisante assurée par un personnel compétent et qualifié favorisant l'épanouissement et le développement, tant sur le plan physique, psychologique ou social de nos plus petits.

En créant les conditions d'un environnement idéal qui répondent aux besoins des enfants et aux attentes des parents, nous permettons également aux familles du Brabant wallon de concilier plus sereinement vie privée et parcours professionnel.

Dans cette optique, nous prévoyons un budget de 700.000€ pour assurer le financement de l'appel à projets « Aide et développement à la petite enfance ».

Les accueillant(e)s conventionné(e)s souffrent encore d'un statut précarisé. 125.000€ serviront à les aider à maintenir leur activité dans les meilleures conditions.

En outre, nous nous concentrons beaucoup sur la réforme MILAC. Depuis le 1er janvier 2020, l'accueil de la petite enfance est en effet en plein renouveau. Cette période de transition s'étendra jusqu'en 2026 avec pour objectif de « renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en communauté française ». Cette réforme est ambitieuse et va engendrer de nombreux changements (fermeture des co-accueils subventionnés par exemple) mais il est possible que cette perte soit compensée par le fait que les subsides soient accessibles à toutes les structures.

A l'aide des données de Stabel, nous pouvons calculer qu'au premier janvier 2021, nous avons 8.049 enfants de moins de 3 ans. Si nous rapportons le nombre d'enfants sur le nombre de places possibles, cela porterait à 61% le taux de couverture en Brabant wallon.

Ce chiffre est à prendre avec précaution, car d'autres effets pourraient le faire varier comme un taux de natalité qui repartirait à la hausse dans le futur, la résilience des milieux d'accueil à la crise du Covid et la capacité du milieu d'accueil à s'adapter à la réforme.

Comme chaque année, nous resterons toujours particulièrement attentifs à l'évolution des normes et des règlements en Fédération Wallonie - Bruxelles. Afin de faire de notre mieux pour voir ce taux de couverture du nombre de places d'accueils grandir en Brabant wallon.

Environnement, adapter notre fonctionnement interne (plan Colibri) et développer notre biodiversité

Le Brabant wallon est bien conscient de l'importance de prendre en considération l'ensemble des facteurs environnementaux lorsqu'il s'agit de penser notre territoire à long terme en tenant compte de ses spécificités, de ses atouts et de ses ressources.

C'est notamment en changeant nos habitudes, en faisant évoluer nos techniques en termes de mobilité, de logement ou de consommation d'énergie, en favorisant l'utilisation responsable de nos ressources naturelles et en encourageant des filières économiques plus durables que nous rendons chaque jour notre territoire plus éco-innovant.

Face aux enjeux climatiques, économiques et sociaux auxquels est confrontée notre société, l'émergence de nouvelles technologies peut représenter une formidable opportunité de créer, d'innover, de progresser afin d'assurer au Brabant wallon une croissance harmonieuse tout en garantissant la préservation de son environnement et de son cadre de vie.

Nous prolongerons nos efforts de modernisation du patrimoine provincial en investissant dans nos infrastructures afin d'en améliorer les performances énergétiques et diminuer les émissions de CO2.

Plus que jamais, nous veillerons à la gestion raisonnée et responsable du patrimoine naturel de notre territoire en stimulant notamment l'essor de zones propices au maintien de sa biodiversité et en encourageant des projets visant à densifier et interconnecter des espaces naturels déjà existants.

Un budget global de 345.450€ (300.000€ à l'extraordinaire et 45.450€ à l'ordinaire en frais de fonctionnement) permettra de soutenir ces actions d'enrichissement de notre maillage écologique en développant ces liaisons que sont nos trames vertes et bleues.

Nous financerons par ailleurs à hauteur de 13.500€, le travail essentiel de AER Aqua Terra dans son impressionnant nettoyage de nos cours d'eau. Nous poursuivrons également notre collaboration avec Birds Bay, centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage via une subvention de 6.750€.

Enfin, nous continuerons à veiller à l'intégration de critères environnementaux dans nos marchés publics, à l'utilisation de véhicules électriques pour les services provinciaux ainsi qu'à la dématérialisation de nos factures et à l'informatisation des bons de commande.

Une jeunesse émancipée et confiante dans l'avenir

A un moment clé de leur construction identitaire, le manque de contacts, de rythmes, de structures et d'activités a profondément bouleversé le quotidien de nos jeunes. Que ce soit au niveau de leur parcours scolaire, des opportunités de stages ou d'emplois, de leurs loisirs ou de leurs interactions sociales.

Aujourd'hui, leurs besoins d'expériences, d'exploration, de mouvement et de liberté n'en sont que plus criants. Nous devons entendre cette volonté d'action et d'émancipation et tout mettre en œuvre pour les impliquer avec confiance dans la poursuite de leurs projets et dans l'organisation de notre société dont ils seront demain les principaux animateurs.

Dans ce contexte si particulier, l'action « Délibère-toi » leur offre cette opportunité de véritables perspectives d'épanouissement à travers de nombreuses possibilités de stages, d'initiations et de formations. Cette action citoyenne sera soutenue à hauteur de 114.000€ en 2022 et se déroulera maintenant toute l'année.

186.150€ seront destinés au financement spécifique de projets liés à la formation des jeunes à la citoyenneté, notamment : Solidarité, Place aux enfants, Plus jamais ça !, Education à la citoyenneté mondiale...

Une enveloppe de 42.750€ est à nouveau prévue pour soutenir L'asbl Improvisation.be dans l'organisation de ses initiations aux techniques d'improvisation théâtrale.

Dans un monde où les métiers évoluent de plus en plus vite et où de nouvelles professions naissent en permanence, l'enseignement est primordial. C'est pourquoi nous aiderons encore le Festival Out Of The Books pour la mise en place de son édition 2022. Nous accompagnerons également nos jeunes lors de « Place aux enfants », dans leurs démarches d'orientation scolaire.

Afin de coordonner toutes les actions touchant de près ou de loin les jeunes, nous comptons, à la suite de l'édition 2021, encore développer et améliorer notre outil de recensement d'actions, d'activités sportives, de citoyenneté, de sécurité routière ... pour les jeunes : « Grandir en Bw ».

L'année 2022 sera aussi l'occasion pour nous de voir naître de nouveaux partenariats afin de sensibiliser les jeunes au monde qui les entoure.

C'est cette volonté de vouloir réellement prendre en considération l'état d'esprit actuel de cette jeunesse du Brabant wallon et d'écouter avec attention ses doutes, ses inquiétudes, ses questionnements et ses souhaits pour demain qui nous a animés dans l'élaboration du projet « Place aux Jeunes ». Cet investissement illustre notre détermination à redonner des perspectives et de l'espoir à nos jeunes, à les motiver à affronter un présent encore un peu compliqué, mais surtout un avenir à vivre, à construire et à améliorer. Une édition 2022 sera envisagée après évaluation de l'opération 2021.

Un territoire Ec(h)o résilient sur le chemin d'une transition économique durable

La crise sanitaire a souligné l'importance d'une économie locale forte, appuyée sur les axes environnemental, social et économique, constituant son caractère durable. Le Brabant wallon engagé dans cette voie depuis plusieurs années poursuit avec conviction son chemin, par la spécialisation du territoire à partir de la recherche de synergies dans le cadre d'un dialogue permanent.

L'année 2022 verra la poursuite des actions des contrats de gestion avec les acteurs de l'accompagnement à l'émergence, la pérennisation et la croissance des start up, TPE, PME et artisans du territoire, tout en intégrant les travaux du contrat de développement territorial à hauteur de 403.000€. L'événement Ec(h)o résilience co-organisé avec l'UCM centré sur la résilience, la création et la croissance des entreprises ainsi que sur les métiers en pénurie avec la collaboration du Forem est plus que jamais d'actualité.

Team BW 2030 se révélera aux yeux des entrepreneurs et du grand public très prochainement. Le Brabant wallon, avec ses partenaires que sont InBW, Invest BW et l'UCL, prendra à bras le corps son rôle de catalyseur et d'ensemblier de la concrétisation des projets soutenant la stratégie de développement économique et territorial.

Un budget de 25.000€ est pour sa part alloué à la mise en connexion des plateformes technologiques de l'UCLouvain avec le dense réseau de TPE, PME du territoire. 40.000€ contribueront à la part du Brabant wallon dans le financement d'un poste RH de coordination du portefeuille de projets Team BW 2030 et 75.000€ d'honoraires extérieurs permettront, le cas échéant, de faire appel à des expertises nécessaires à la première phase opérationnelle de cette stratégie.

Les frais de fonctionnement du service de l'économie (108.290€), outre le financement du Forum Ec(h)o Résilience et 50% de l'abonnement à la plateforme Graydon, seront largement consacrés à l'opérationnalisation de Team BW 2030 et plus particulièrement au Programme Croissance BW et au Réseautage par groupe thématique avec la Task Force Economie et les groupes de travail 27+1.

Quant à l'important travail d'animation économique de Gal Culturalité (172.000€), il se poursuivra et l'infrastructure du Parc à mitrilles (54.000€) sera toujours bien utile aux acteurs économiques.

Une mission spécifique sera confiée à la SARSI (50.000€) afin d'accompagner le Brabant wallon dans la valorisation du site de l'ancienne grande porcherie de la station de quarantaine porcine à Wavre.

L'appel à projets de « Stimulation du commerce local et des circuits courts & digitalisation des points de vente » (400.000€) continue sur sa lancée. Il comprend un accompagnement des communes par le service de l'économie et un incitant à l'investissement nécessaire au développement de l'économie locale. Il vise également à soutenir la relocalisation des activités commerciales dans les centres villes et dans les villages et l'utilisation des technologies numériques dans les commerces.

Le Brabant wallon est ouvert sur le plan international et accueillera en mai 2022 une conférence internationale pour la Paix, sous l'égide du Docteur Denis Mukwege. Cette conférence inclura un volet économique. En effet la paix peut être facilitée dans un contexte de développement qui se veut durable. Africa Rise est coorganisateur de l'événement avec Kopax « Conscience congolaise pour la Paix – KoPAX », et, comme lors des Africa Belgium Business Week des années antérieures, de par le partenariat du Brabant wallon, une place privilégiée sera offerte aux entreprises du Brabant wallon qui s'engagent dans une activité économique qui doit contribuer au développement durable de la République Démocratique du Congo. Un budget de 60.000€ y sera consacré.

30.000€ seront alloués aux actions spécifiques telles que l'édition de Brabant wallon en chiffres, le soutien à l'emploi...

La transversalité entre l'enseignement et le monde économique reste essentielle et sera développée dans le point relatif à l'enseignement.

Un autre pan économique extrêmement important du Brabant wallon est l'agriculture, dont la dynamique d'innovation et la conscience de son rôle environnemental est soutenue au travers des Trophées Incidences et de formations, sans oublier les prestations de qualité des laboratoires d'analyses agricoles et l'encadrement technico-économique assuré par le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR) et l'ASBL Brabant wallon agro qualité (BWAQ).

35.500€ seront consacrés à la formation et aux acteurs du monde agricole, 48.000€ à l'accompagnement et à la couveuse d'entreprise Créa-Job pour le développement de la filière agro-tourisme et la transformation alimentaire, et 12.000€ à l'encadrement du développement de la filière miscanthus par le Centre Indépendant de la Promotion fourragère – CIPF.

Un important travail d'accompagnement des communes dans la lutte contre l'agri-bashing se poursuivra avec l'édition d'une charte de la ruralité pour le Brabant wallon et sa déclinaison locale au niveau des communes.

Le développement de la plateforme de promotion et de livraison des produits locaux Made in BW ne faiblit pas. Son déploiement plus large sur le territoire, les synergies qu'elle a avec ID2FOOD de Cap Innove et Créa-Job, les interactions qu'elle développe avec les territoires voisins, grâce à l'appui de la SOWALFIN en font un acteur essentiel de l'alimentation saine et de l'économie locale avec ses artisans de l'alimentaire ou non, ses acteurs touristiques, ses producteurs, ses transformateurs, ses commerçants.

La plateforme Made in BW poursuit son travail de facilitateur du Green Deal auprès des écoles et des collectivités et se positionne comme un outil au service de la Région wallonne au sein du Brabant wallon.

Ce sont 238.000€ qui sont inscrits au budget 2022 pour l'ASBL Brabant wallon Agro Qualité.

Lutte contre les inondations et gestion responsable de nos cours d'eau

Notre pays tout entier vient de traverser l'une des pires catastrophes naturelles de son histoire. Et même si, au regard d'autres provinces wallonnes, le Brabant wallon n'a pas été le plus dramatiquement touché, il n'en a pas été épargné pour autant et a subi lui aussi des dégâts sans précédent.

Les images de cours d'eau devenus en quelques heures torrents incontrôlables submergeant de manière soudaine et imprévisible de nombreuses communes de notre territoire resteront longtemps gravées dans nos mémoires.

Afin de protéger au maximum ses habitants des dommages liés aux inondations et aux coulées de boue, le Brabant wallon porte une attention extrêmement vigilante au suivi et à la protection des cours d'eau dont il assume la gestion.

470.000€ en couvriront les frais de maintenance et 375.000€ les entretiens et les curages. 260.000€ seront à nouveau destinés à poursuivre nos partenariats dans le cadre des contrats rivière « Dyle-Gette » et « Senne ».

La création de bassins d'orage, de zones d'immersion temporaire et de zones d'extension de crues fait partie des outils permettant de prévenir efficacement les risques d'inondations. Un budget de 1.000.000€ sera inscrit pour financer l'acquisition de terrains et leurs aménagements en espaces de retenue.

L'appel à projets supracommunal « Travaux et/ou acquisitions de matériel visant à remédier à la problématique des coulées de boue » aidera nos communes dans la réalisation de fascines, de barrages filtrants ou de murets de soutènement. 250.000€ y seront consacrés cette année.

200.000€ seront, quant à eux, spécifiquement destinés à la participation de construction d'ouvrages d'art par les communes. Il sera également possible pour ces mêmes communes de procéder à une délégation de maîtrise d'ouvrage vers la Province, moyennant une contribution de 7% du montant accepté des travaux.

Nous maintiendrons notre centrale de marché à destination des communes afin qu'elles puissent adhérer à un accord-cadre pour l'entretien et les petites réparations des cours d'eau de 3e catégorie.

Nous poursuivrons enfin les différentes actions de sensibilisation et d'information auprès des agriculteurs, interlocuteurs essentiels dans ce travail de lutte contre les inondations.

Garantir notre sécurité

La sécurité doit rester la première de nos libertés. Plus que jamais, nous devons assumer cette responsabilité fondamentale qui est d'offrir sérénité, confiance, bien-être et protection à celles et ceux qui vivent, travaillent ou visitent notre territoire.

Dans le contexte de la prise en charge progressive par les Provinces du financement des zones de secours, c'est un montant sans précédent que le Brabant wallon engagera pour assurer le financement de la Zone de secours du Brabant wallon et lui permettre de continuer à assumer pleinement et efficacement ses missions sur l'ensemble de notre territoire. Un montant de 8.524.431,90€ doit être inscrit au budget 2022 selon la circulaire du 3 septembre 2021 du Gouvernement wallon.

Nous continuerons à aider nos communes dans la gestion des sanctions administratives communales, notamment par le traitement annuel de plusieurs milliers de dossiers d'infractions traités directement par nos services provinciaux.

Enfin, en sécurité routière, nous renouvelerons les collaborations existantes en matière de prévention et de sensibilisation destinées aux usagers de la route avec notamment l'ASBL RED (18.000€), « Les Débrouillards » (5.400€) et l'École de maîtrise automobile (26.340€).

Soutenir l'offre de logement d'aujourd'hui et penser à l'aménagement du territoire de demain

Le Brabant wallon fait partie des territoires belges où le développement est le plus rapide et le plus intense. La pression foncière y est particulièrement importante avec les prix de l'immobilier qui grimpent beaucoup plus vite que l'inflation, compliquant l'accès à la propriété et poussant une partie de nos citoyens dont les plus jeunes à s'installer ailleurs.

Nous devons encourager les initiatives qui peuvent favoriser cet accès plus facile au logement et anticiper les nouvelles façons d'habiter dans une société qui évolue dans ses façons de travailler, de se déplacer et de consommer.

C'est pourquoi, avec un budget de 675.000€, nous continuerons à soutenir l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) pour implanter, à travers des solutions créatives, originales et innovantes, des offres de logement à des prix plus abordables dans notre province.

Avec une enveloppe de 1.213.000€ (800.000€ de subvention et 413.000€ de subvention en nature), nous soutenons également l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS-BW) dans ses missions importantes d'acteur public d'accession au logement locatif sur notre territoire pour des citoyens en plus grande difficulté ou aux moyens trop modestes face aux prix pratiqués.

Avec les évolutions sociétales, il incombe également à notre Province d'anticiper les nouvelles façons d'habiter, de travailler afin de les appréhender harmonieusement sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé une approche NPOW (New Places of working) dans le Brabant wallon qui intègre les notions de télétravail, coworking, circuit court, mobilité douce dans notre politique. La première opérationnalisation en sera la Croix de Hesbaye, ce vaste projet structurant à l'Est du Brabant wallon, qui vise à développer harmonieusement de nouveaux logements, de nouvelles activités économiques autour d'axes de mobilité douce. La rédaction du Schéma de cohésion territorial est en cours d'élaboration avec les communes.

Le tourisme, outil de promotion du territoire

Le potentiel touristique du Brabant wallon constitue un véritable atout, tant au niveau économique que culturel. Son caractère transversal lui permet d'être au service de notre territoire et de ses habitants. Sa situation géographique, son accessibilité ainsi que son patrimoine font du Brabant wallon une zone à (re)découvrir et à investir.

Le Brabant wallon continuera de soutenir les sites touristiques majeurs de son territoire tels que l'Abbaye de Villers-la-Ville (54.000€) ou encore la Fondation Folon (33.250€).

Les initiatives locales de promotion du patrimoine immatériel brabançon wallon (manifestations historiques, manifestations folkloriques, carnivals,...) continueront à être encouragées et soutenues pour près de 20.000€.

Outre ce soutien aux acteurs touristiques de son territoire, le Brabant wallon continuera à accompagner l'installation de la Maison du Tourisme du Brabant wallon (M.T.B.W.) comme principal acteur supra local de promotion touristique d'une part, et comme soutien de première ligne aux acteurs touristiques publics et/ou privés du Brabant wallon d'autre part. Pour rappel, l'action de la M.T.B.W. couvre désormais les 27 communes du Brabant wallon. La Province lui maintient son soutien en locaux et personnel, lequel est valorisé à près de 800.000€.

Le Brabant wallon assumera également son rôle supra local d'expert stratégique en matière de tourisme, par l'accompagnement de différentes études de développement touristique actuellement en cours. Elle le fera au travers des comités d'accompagnement auxquels elle participe, ou encore au travers du groupe de travail 27+1.

Les domaines provinciaux poursuivront leur positionnement touristique en tant que véritables ambassadeurs du Brabant wallon. Ils le feront au travers de leurs programmations culturelles, sportives et touristiques variées tout au long de l'année.

Ainsi, le Bois des Rêves poursuivra son redéploiement initié en 2021 par sa nouvelle identité tant visuelle que thématique. 2022 verra également la nouvelle plaine de jeux sortir de terre.

En effet, malgré le renoncement au projet de piscine, la majorité provinciale marque sa volonté de voir le Bois des Rêves proposer une offre de loisirs accessible à toutes et tous, et pour tous âges : un investissement de 2 millions d'euros est programmé pour la construction d'un nouveau spray park unique en Brabant wallon, ainsi qu'un mini-golf paysager.

Le Bois des Rêves proposera encore une importante offre de tourisme scolaire via l'ASBL Musée de l'Eau et de la Fontaine qui accueille au domaine pas moins de 6.000 élèves par an. Le Brabant wallon maintient son soutien à cette ASBL à hauteur de 40.500€ (avec également une occupation de locaux valorisée à hauteur de 65.300€), faisant d'elle un partenaire privilégié du Brabant wallon en général, et de ses domaines en particulier.

Le Dernier Quartier Général de Napoléon reste un haut lieu de notre patrimoine historique. Les collaborations avec les différents acteurs de l'ensemble du site de la bataille de Waterloo, tels que le Mémorial 1815, la Ferme de Hougoumont ou le Musée Wellington seront à nouveau prolongés.

Vitrine emblématique de notre territoire, le Château d'Hélécine illustre lui aussi à merveille la richesse du patrimoine culturel, historique et touristique du Brabant wallon. En 2022, il poursuivra ses investissements en vue d'améliorer encore la qualité de l'accueil réservé à ses visiteurs. Il prolongera également ses collaborations avec, entre autres, la Maison Ephémère et le MIABW en vue de proposer une offre culturelle diversifiée.

Le Brabant wallon, authentique « Terre de sports »

Dès le plus jeune âge, le sport participe directement au plaisir, à la détente et à la préservation de notre santé et de notre bien-être. Il véhicule des valeurs de volonté, de persévérance et de respect que nous aimons particulièrement en Brabant wallon. Les résultats de nos athlètes aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo qui ont illuminé notre pays de teintes bronze, argent et or confirment d'ailleurs l'extraordinaire talent de nos élites sportives.

C'est pourquoi le Brabant wallon encourage plus que jamais la promotion du sport sous toutes ses formes afin de permettre à chaque sportif, débutant, amateur ou professionnel, de le pratiquer dans les meilleures conditions possibles, en profitant d'infrastructures performantes, adaptées et accessibles à tous.

Aujourd'hui, il existe plus de 1000 possibilités de faire du sport en BW en profitant de 360 infrastructures sportives réparties sur notre territoire.

En privilégiant une logique d'investissement cohérente au niveau de la répartition du territoire, une enveloppe globale de 400.000€ est inscrite en 2022 pour les investissements dédiés à la création, l'aménagement et la rénovation d'infrastructures sportives.

50.000€ aideront les clubs sportifs à réaliser leurs projets spécifiques d'amélioration de l'accueil et de la sécurité de leurs membres et spectateurs.

L'opération « Vise ta forme » sensibilisant les écoliers à l'importance d'une alimentation équilibrée et à la pratique régulière d'une activité sportive sera soutenue à hauteur de 18.900€. Dans le cadre de cette opération, l'asbl « Spirit of Judo » bénéficiera également d'une subvention de 11.250€ afin d'organiser des séances de formation.

Un montant globalisé de 130.000€ sera destiné à la subvention d'événements sportifs et d'actions autour de la promotion du sport.

Un budget de 15.000€ permettra quant à lui l'organisation du « Tournoi inter-réseaux » multidisciplinaire rassemblant des équipes scolaires de tous les réseaux.

Enfin, chaque année, la FSEOS (Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné) permet à environ 4000 élèves de pratiquer une activité sportive. En 2022, une somme de 11.250€ servira à l'aider à nouveau dans l'organisation de multiples activités sportives en Brabant wallon.

46. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses écrites

Question écrite n° 15 de M. Olivier Vanham (CDH) relative aux pauses des éducateurs scolaires

Madame la Directrice générale,

Faisant application de l'article 36 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, j'ai l'honneur de vous adresser la question écrite suivante, pour laquelle je souhaiterais une réponse écrite.

Il est venu à la connaissance du groupe cdH que certains éducateurs scolaires travaillant dans l'enseignement provincial seraient mécontents de voir leurs pauses (pourtant assurées dans leurs horaires) être régulièrement supprimées et ce, sans possibilité de pouvoir les récupérer.

Le Collège a-t-il eu connaissance de plaintes à ce sujet ?

D'avance merci.

Réponse du Collège provincial à la question écrite n°15

Monsieur le Conseiller provincial,

En séance du 21 octobre 2021 et sur présentation du dossier par Madame Isabelle Evrard, Députée provinciale en charge de l'Enseignement provincial, le Collège provincial a pris connaissance de votre question écrite du 29 septembre 2021 et vous en remercie.

Le Collège n'a jamais eu à connaître de problèmes qu'éprouveraient certains éducateurs scolaires afin de prendre leurs pauses.

Toutes nos directions nous garantissent que leurs éducateurs ont bien un temps de midi, même si celui-ci peut être raisonnablement décalé pour des questions organisationnelles propres à chaque établissement.

Si un agent devait se sentir lésé, sa première démarche doit être de contacter la direction de l'école. Si une difficulté devait subsister, il convient que l'agent prenne contact avec les services GRH.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'expression de notre considération distinguée.

Question écrite n°16 de M. Olivier Vanham (CDH) relative à l'Administration provinciale et aux mandats électifs de certains agents

Madame la Directrice générale,

Faisant application de l'article 36 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial, j'ai l'honneur de vous adresser la question écrite suivante, pour laquelle je souhaiterais une réponse écrite.

J'ai récemment appris qu'une partie des agents de la province exercent, outre leurs fonctions au sein de l'institution, un mandat public qui entrainerait un certain absentéisme de la part d'une partie des individus concernés. Désireux d'en apprendre davantage à ce sujet, tout en préservant l'anonymat du personnel provincial concerné, je souhaiterais solliciter de l'administration l'information suivante : le nombre de membres du personnel provincial, personnel enseignant inclus, exerçant un mandat public pour lequel des congés politiques ont été sollicités. Je souhaiterais connaître leurs positions/fonctions, de manière globalisée (x directeurs, x attachés, x professeurs, x directeurs d'établissement, ...).

Je vous remercie.

Réponse du Collège provincial à la question écrite n°16

Monsieur le Conseiller provincial,

En séance du 21 octobre 2021 et sur présentation du dossier par Monsieur Tanguy Stuckens, Président du Collège provincial, Député provincial en charge du Personnel, le Collège provincial a pris connaissance de votre question écrite du 29 septembre 2021 et vous en remercie.

A toutes fins utiles, nous vous prions de trouver en annexe un extrait du statut administratif des agents provinciaux du personnel non enseignant concernant la matière dont question.

Concrètement, voici ce que nous pouvons dire :

- 1) Concernant les membres du personnel enseignant : 3 membres du personnel enseignant, tous les 3 professeurs, ont introduit une demande de congé politique, ce qui implique qu'ils sont en dispense de service pour certaines périodes de cours selon le type de mandat public exercé ;
- 2) Concernant les membres du personnel non enseignant : 19 membres du personnel exercent un mandat politique et disposent à cet effet soit de dispenses de service uniquement, soit de dispenses de service et de congés politiques d'office ou facultatifs, selon le mandat exercé et conformément aux dispositions du statut administratif.

Les fonctions exercées par ces agents sont les suivantes : 4 agents relèvent du personnel éducatif et de soin ; 5 agents exercent des fonctions managériales ; 7 agents exercent des fonctions de collaborateur administratif ; 3 agents exercent des fonctions de collaborateurs universitaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'expression de notre considération distinguée.

Extrait du statut administratif des agents provinciaux du personnel non enseignant

(...)

Article 237 - Les agents ne peuvent bénéficier du congé politique que dans le respect des incompatibilités qui leur sont applicables en vertu des dispositions légales ou réglementaires.

1. Dispense de service pour l'exercice d'un mandat politique

Article 238 - §1^{er} - A la demande d'un agent et dans les limites fixées à l'article 3 de la loi du 18 septembre 1986, tel que modifié par la loi du 4 mai 1999, instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics, une dispense de service est accordée pour l'exercice des mandats politiques suivants :

- conseiller communal qui n'est ni bourgmestre ou échevin,
- membre d'un conseil de l'aide sociale autre que le président : 2 jours par mois ;
- membre d'un conseil d'agglomération ou de fédération de communes, non président ou échevin : 1 jour par mois ;
- membre du Conseil de la communauté germanophone autre que le président : 2 jours par mois ;
- membre de la commission communautaire commune, de la commission communautaire française ou flamande autre que le président : ½ jour par mois ;
- conseiller provincial non membre du Collège provincial : 2 jours par mois.

§2 – La dispense de service se prend à la convenance de l'agent

Elle ne peut être reportée d'un mois à l'autre sauf lorsqu'elle est accordée pour l'exercice d'un mandat de conseiller provincial.

La dispense de service peut être prise, après en avoir avisé le chef de service, avec un minimum d'une heure sans pour autant que la somme des heures prises ne dépasse le total mensuel autorisé.

§3 - L'agent stagiaire ou définitif est, durant son absence, en activité de service. Il maintient ses droits au traitement, à l'avancement de traitement, à l'évolution de carrière et à la promotion.

2. Congé politique facultatif

Article 239 - §1^{er} – A la demande d'un agent et dans les limites fixées à l'article 5 de la loi du 18 septembre 1986 tel que modifié par les lois des 4 et 25 mai 1999, instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics, un congé politique facultatif peut être accordé pour l'exercice des mandats politiques suivants :

- bourgmestre d'une commune comptant :
 - o jusqu'à 30.000 habitants : le quart d'un emploi à temps plein,
 - o de 30.001 à 50.000 habitants : la moitié d'un emploi à temps plein;
- échevin ou président du conseil de l'aide sociale d'une commune comptant :
 - o jusqu'à 30.000 habitants : 4 jours par mois,
 - o de 30.001 à 50.000 habitants : le quart d'un emploi à temps plein,
 - o de 50.001 à 80.000 habitants : la moitié d'un emploi à temps plein;
- conseiller communal qui n'est ni bourgmestre ni échevin ou membre d'un conseil de l'aide sociale, à l'exception du président et des membres du bureau permanent d'une commune comptant :
 - o jusqu'à 80.000 habitants : 2 jours par mois, (modif bull 1/2005)
 - o plus de 80.000 habitants : 4 jours par mois; (modif bull 1/2005)
- membre du bureau permanent d'un conseil de l'aide sociale dans une commune comptant :
 - o jusqu'à 10.000 habitants : 1 ou 2 jours par mois,
 - o de 10.0001 à 20.000 habitants : 1,2 ou 3 jours par mois,
 - o plus de 20.000 habitants : 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par mois;
- conseiller provincial n'étant pas membre du Collège provincial : 4 jours par mois ;
- membre du Conseil de la Communauté germanophone, autre que le président : 2 jours par mois.

§2 - L'agent est, durant son absence, en non-activité de service. Cette absence entraîne la perte de rémunération mais donne droit à l'avancement de traitement dans les limites fixées à l'article 10, §1^{er}, de la loi du 18 septembre 1986 instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics, et à la promotion mais ce en application de l'article 10 §.1 al. 2 de la loi du 18 septembre 1986 instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics.

§3 – Le congé politique facultatif se prend à la convenance de l'agent. Il peut être pris, après en avoir avisé le chef de service, avec un minimum d'une heure, sans pour autant que la somme des heures prises ne dépasse le total mensuel autorisé.

A l'expiration du congé politique facultatif, l'agent recouvre ses droits statutaires ou contractuels.

3. Congé politique d'office

Article 240 - §1^{er} - Un agent est, dans les limites fixées aux articles 6, 6bis, 7 et 9 de la loi du 18 septembre 1986, tels que modifiés par les lois des 4, 13 et 25 mai 1999, instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics, en congé politique d'office pour l'exercice des mandats politiques suivants :

- bourgmestre d'une commune comptant :
 - o jusqu'à 20.000 habitants : 3 jours par mois,
 - o de 20.001 à 30.000 habitants : le quart d'un emploi à temps plein,
 - o de 30.001 à 50.000 habitants : la moitié d'un emploi à temps plein,
 - o plus de 50.000 habitants : à temps plein;
- échevin ou président du conseil de l'aide sociale d'une commune comptant :
 - o jusqu'à 20.000 habitants : 2 jours par mois,
 - o de 20.001 à 30.000 habitants : 4 jours par mois (modif bull 1/2005)
 - o de 30.001 à 50.000 habitants : le quart d'un emploi à temps plein,
 - o de 50.001 habitants à 80.000 habitants : la moitié d'un emploi à temps plein,
 - o plus de 80.000 habitants : à temps plein;
- membre du Collège provincial d'un conseil provincial : à temps plein;

- président du conseil de la Communauté germanophone ou de la Commission communautaire commune ou de la Commission communautaire française ou flamande : à temps plein;
- président d'une agglomération ou d'une fédération de commune : à temps plein.

§1^{er} bis – Un agent est, dans les limites fixées à l'article 1 §.1er de la loi du 18 septembre 1986, tel que modifié par la loi du 4 mai 1999, instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics, en congé politique d'office pour l'exercice des mandats politiques suivants :

- membre de la Chambre des Représentants,
- membre du Sénat,
- membre d'un Conseil de communauté ou de région,
- membre du Parlement européen,
- membre du gouvernement fédéral,
- membre d'un gouvernement de communauté ou de région,
- secrétaire d'Etat régional de la Région de Bruxelles-Capitale,
- membre de la Commission Européenne.

Le présent paragraphe ne s'applique pas aux membres du personnel qui exercent un mandat parlementaire au sein du Conseil de la Communauté germanophone.

§2 – Le congé politique d'office prend cours à la date de la prestation de serment qui suit la première élection du membre du personnel concerné.

§3 – L'agent est, durant son absence, en non-activité de service. Cette absence entraîne la perte de la rémunération mais donne droit à l'avancement de traitement dans les limites fixées à l'article 10, §1er, de la loi du 18 septembre 1986 instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics et à la promotion mais ce en application de l'article 10 §.1 al. 2 de la loi du 18 septembre 1986 instituant le congé politique pour les membres du personnel des services publics.

§4 – S'il n'a pas été remplacé dans son emploi, il occupe cet emploi lorsqu'il reprend son activité. S'il a été remplacé, il est affecté à un autre emploi.

A l'expiration du congé politique, l'agent recouvre ses droits statutaires ou contractuels.

§5 – Les membres du personnel provincial, titulaires d'un grade légal, ne sont remplacés que pendant la durée du mandat pour l'exercice duquel ils sont mis en congé politique d'office.

Article 240 bis – L'agent qui, pour l'exercice d'un mandat de bourgmestre, d'échevin ou de président d'un conseil de l'aide sociale, bénéficie d'un congé politique dont la durée n'excède pas la moitié d'un emploi à temps plein, peut à sa demande, obtenir un congé politique à mi-temps ou à temps plein.

L'agent qui, pour l'exercice d'un mandat visé à l'alinéa premier, bénéficie d'un congé politique à mi-temps, peut, à sa demande, obtenir un congé politique à temps plein.

Le congé politique qui peut être obtenu en application des alinéas précédents est assimilé à un congé politique d'office pour les effets qu'il produit sur la situation administrative et pécuniaire de l'agent.

Question écrite n°17 de M. Jacques Otlet (MR) relative aux CPMS

Madame la Directrice Générale,

Merci beaucoup pour ces informations relatives à la nouvelle répartition des enfants pris en charge telle que proposée par le Conseil.

Cependant et pour répondre concrètement à ma question de janvier dernier, je recevoir la même analyse pour les effectifs correspondant à la situation de l'année dernière avant la nouvelle répartition.

Mon insistance n'a pas pour but de faire travailler les services sur des données aujourd'hui dépassées, mais bien de leur faire réaliser que le contrôle démocratique via les conseillers passe par des réponses complètes aux questions posées, et dans les délais requis par le règlement.

Je vous prie de croire en l'expression de ma meilleure considération.

Réponse du Collège provincial à la question écrite n° 17

Monsieur le Conseiller provincial,

En séance du 21 octobre 2021 et sur présentation du dossier par Madame Isabelle Evrard, Députée provinciale en charge de l'enseignement, le Collège provincial a pris connaissance de votre question écrite du 30 septembre 2021 et vous en remercie.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau de synthèse reprenant la situation avant et après la nouvelle répartition. Nous vous confirmons qu'à chaque fois, les normes d'encadrement PMS définies dans la loi du 1^{er} avril 1960 sont parfaitement respectées.

	Population avant nouvelle répartition	Agents subventionnés avant nouvelle répartition	Population après nouvelle répartition	Agents subventionnés après nouvelle répartition
CPMS Nivelles	6488	8	8233	9
CPMS Wavre	5413	7	6580	8
CPMS Jodoigne	6682	8	4661	7

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'expression de notre considération distinguée.

47. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses orales

Séance du 30 septembre 2021

Questions n°20 à 23 relatives aux inondations

Monsieur Joseph Tordoir : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues. Durant les mois de juin et juillet derniers, notre territoire provincial, à l'instar de plusieurs autres en Wallonie, a été sévèrement impacté par le phénomène d'inondations lié aux très fortes chutes de pluie qui se sont produites durant cette même période. Les inondations intervenues entre le 14 et le 16 juillet ont lourdement impacté plusieurs villes et communes notamment celles de Wavre, de Tubize, d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Court-Saint-Etienne, de Mont-Saint-Guibert, de Grez-Doiceau, de Walhain, de Chastre ou bien encore celle de Perwez. Cette liste pourrait malheureusement être allongée puisque ce sont 20 communes, sur les 27 que compte la Province du Brabant wallon, qui ont été officiellement reconnues comme sinistrées : 18 dès le 28 juillet et 2 dernières le 26 août dernier, à savoir celles de Rebecq et de Braine-le-Château. Dans ces 20 communes, la Région wallonne a donc reconnu les inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021 comme « calamité naturelle publique ». La Région wallonne a, par ailleurs, placés les villes de Wavre, de Tubize et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve parmi celles devant bénéficier d'une attention toute particulière en raison de l'ampleur des dégâts y occasionnés. Si le « point d'orgue » enregistré du 13 au 16 juillet peut être qualifié d'exceptionnel, il n'en demeure pas moins – et les inondations observées sur le territoire de plusieurs communes du Brabant wallon dès le début du mois de juin, à Tubize notamment, nous le rappellent – que la problématique de la gestion des potentielles inondations par débordement de rivières et cours d'eau, tout comme par ruissellement, est malheureusement d'actualité depuis déjà plusieurs années. Nous savons tous que, de par sa compétence en matière de gestion des cours d'eau de classe 2, la Province du Brabant wallon s'intéresse, de longue date, à cette double problématique et s'est déjà largement impliquée dans la recherche de solutions préventives concrètes, même si elle n'est pas le seul acteur public à avoir un rôle actif à assumer en la matière (je pense évidemment aux communes ainsi qu'à la Région Wallonne de façon plus ponctuelle). A ce niveau, nous saluons d'ailleurs les initiatives qui ont été rapidement prises, notamment par les sept communes de l'est du BW, ou bien encore par celles traversées par l'Orne ou la Dyle, afin de donner, dans un futur proche, une réponse réfléchie et

organisée à la problématique. Nonobstant ces initiatives, la Province du Brabant wallon a évidemment un rôle important à jouer. Pour s'avérer efficace, une politique cohérente de lutte contre les inondations par débordements ne peut d'ailleurs réellement s'envisager qu'à l'échelle de bassins qui ne connaissent pas les frontières administratives communales. Je ne doute pas du fait que la Province du Brabant wallon, encore plus aujourd'hui qu'hier, soit bien décidée à développer plus que jamais son réseau de Zones d'Expansion de Crues (ZEC) et de Zones d'Inondations Temporaires (ZIT), en concertation et collaboration avec les autres niveaux de pouvoir. La politique de curage de nos cours d'eau est évidemment aussi à encourager. Nous savons que plusieurs réunions ont déjà été organisées ces dernières semaines. Nous aimerions dès lors connaître la teneur et les accents de la politique que le Collège provincial, sur la base de ses constats et ceux de notre administration, a décidé de mettre en œuvre dans les mois et années à venir dans l'intérêt du Brabant wallon et d'un grand nombre de ses habitants. Je vous remercie pour la réponse que vous ne manquerez pas de donner à cette question.

Madame Laurence Smets : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Cet été, les inondations ont frappé durement la Région wallonne. Certaines provinces ont été très durement touchées ; d'autres, comme la nôtre, en moindre mesure certes mais quelques communes n'ont cependant pas du tout été épargnées. La Province, dans son rôle de supracommunalité, pourrait-elle dresser un bilan des dégâts ? Pourriez-vous également nous rappeler :

- le nombre d'ouvrages (bassins d'orage, fascines...) en précisant également leur situation géographique, leur état d'avancement, ..., réalisés par la province depuis 2012 dans le cadre de la lutte contre les inondations ;
- Le plan d'entretien des cours d'eaux provinciaux pour 2021 à 2024 ;
- Les aides aux communes mises sur la table par la province (combien de communes ont répondu aux appels à projets, peut-être éventuellement des propositions de l'Agence immobilière sociale pour reloger des familles si elle dispose de logements libres, ...) ;
- le budget global affecté par la province tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire dans ce cadre ;
- les conseillers pourraient-ils recevoir les données transmises cette semaine lors du Conseil 27+1 ?

Enfin, on a pu lire, dans la presse, différentes initiatives prises par certaines communes en la matière. Certaines se tournent vers la Province, d'autres vers la Région. Ne serait-il pas utile que la Province joue son rôle de supracommunalité en la matière et mette autour de la table tous les acteurs potentiellement concernés ? Merci à la Province pour le rôle qu'elle a déjà joué et qu'elle jouera encore dans les prochaines semaines et les prochains mois. Je vous remercie.

Monsieur Benjamin Goes : (CDH)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Comme vous tous, j'ai été profondément choqué par les images qui nous sont parvenues, partout en Wallonie, des personnes sinistrées par les inondations qui ont frappés notre pays, au mois de juillet 2021. Au nom du groupe cdH, je souhaiterais d'ailleurs exprimer toute ma sympathie envers celles et ceux qui ont pu souffrir, directement ou non, de ces évènements tragiques. Notre Province a, elle aussi, souffert de ces inondations et lister le nombre de victimes collatérales de ces pluies diluviennes serait beaucoup trop long. Le premier choc passé, vient maintenant le temps de la reconstruction ainsi que de la réflexion sur ce qui, dans notre stratégie de lutte contre les inondations, n'a pas (ou pas correctement) fonctionné. Un travail qui a déjà commencé à la Région mais également dans nos communes. Une fois n'est pas coutume, je voudrais préciser d'emblée que l'objectif de ma question n'est pas de pointer le Collège comme responsable de ces inondations : les investissements et les réalisations de la Province attestent de la proactivité des majorités provinciales depuis plusieurs années. L'organisation d'une réunion des 27+1 sur le sujet des inondations mardi dernier est un autre exemple d'action provinciale, réunion à laquelle aucun membre de notre groupe politique n'a eu la possibilité d'assister, à notre grand regret. Je vous prierai donc de m'excuser si mes questions trouvent une réponse dans les échanges de ce début de semaine. Cela permettra cependant au Conseil provincial, dans son ensemble, d'être informé des projets du Collège en la matière. Tout d'abord, il

semblerait que, suite aux inondations, les Communes ont dû assumer, seules, les coûts liés aux opérations de curage des cours d'eau présents sur leurs territoires. Or, jusqu'à présent, la Province du Brabant wallon semblait mettre un point d'honneur à prendre en charge le coût de ce genre d'opération. Cette information est-elle avérée ? Si oui, pourquoi, cette année, en a-t-il été autrement, surtout après de pareils évènements ? Ensuite, en étudiant les investissements et les réalisations provinciales depuis plusieurs années, je n'ai pu m'empêcher de remarquer que, malgré de gros moyens octroyés à la réalisation de bassins d'orage, de Zones d'Immersion Temporaire et de Zones d'Extension de Crues (pour ne citer que ces exemples de réalisation), une bonne partie des communes sur lesquelles ces travaux ont été réalisés ont tout de même été fortement impactées par les inondations de juillet, 18 des 27 communes remplissant même les conditions d'obtention du Fonds des calamités. Ce constat me laisse perplexe. J'ai lu dans l'Espace-Vie de septembre que le Député provincial en charge de la lutte contre les inondations considérait que, je cite : « *La plateforme provinciale de gestion des risques d'inondation aura en effet un rôle capital à jouer. Elle doit faire en sorte qu'il n'y ait pas de dissonances entre les différents niveaux de pouvoirs. L'important est de fédérer les initiatives et d'avoir une coordination globale. Nous avons reçu de nombreuses demandes des communes ces dernières semaines. Nos services ont pris le temps de se pencher dessus pour leur fournir les réponses adéquates lors d'une réunion qui a rassemblé toutes les communes et la Province (27 + 1) et qui s'est tenue le 28 septembre. La Province a décidé de reprioriser ses projets en fonction de ces demandes. Il y aura une liste des priorités absolues. Ajoutons qu'il est important de se rendre compte que les initiatives isolées, même si elles ont du sens, ne pourront résoudre cette problématique. Il faudra travailler par bassin versant. Et rassembler les communes* ». Pourriez-vous expliquer comment va s'effectuer cette priorisation ? Quelle sera la méthodologie suivie, et avec quels partenariats ? Dans tous les cas je me réjouis du rôle de pilotage et de coordination qu'entend jouer la Province en la matière, répondant ainsi au souhait du bourgmestre de Court-Saint-Etienne exprimé dans la même revue. Enfin, un constat mis en évidence par le Conseiller communal (et ex-Conseiller provincial) Benoît Thoreau lors du dernier Conseil communal de Wavre n'a pas manqué d'attirer mon attention : lors du même évènement météorologique, Louvain a été épargnée par les inondations là où Wavre a été durement touchée. Dans une volonté de fournir une explication, Benoît Thoreau et notre groupe politique mettons en évidence l'objectif clair des autorités louvanistes de jouer la carte de la gestion des inondations par la végétalisation, le recours aux vastes espaces inondables, et ce, afin de permettre aux eaux de pluies d'être absorbées directement par les sols, là où Wavre (forte de son urbanisation) joue davantage la carte de l'évacuation des eaux de pluies vers la Dyle, faisant ainsi gonfler le débit de cette dernière en cas de fortes pluies avec les conséquences que l'on connaît désormais. Si cette pratique n'est pas forcément mauvaise en soi, ce constat me fait dire que le recours à des solutions d'absorption naturelle des eaux de pluies peut s'avérer parfois plus efficace que la construction d'infrastructures servant à faire ruisseler ces dernières vers les cours d'eau. On notera ici avec intérêt que, si une zone urbanisée a un taux de percolation très faible de 2 litres/m² – ce qui, de manière surprenante, est égal à celui d'une terre agricole – un bois c'est 150 litres/m² selon Yves Hanin dans la revue précédemment mentionnée. Je voudrais donc savoir si la Province compte réorienter son action en ce sens. Si oui, quels sont les projets envisagés ? La confection du budget provincial 2022 tiendra-t-elle compte des risques de multiplication des inondations ? Je vous remercie.

Monsieur Thierry Meunier (Ecolo) :

Monsieur le Président du Conseil provincial, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Gouverneur, Chers collègues Conseillers provinciaux, Mesdames et Messieurs qui assistez à ce Conseil provincial. Nous nous sommes vus fin juin dernier, date de la dernière réunion de notre conseil provincial, et nous nous sommes souhaité « bonnes vacances » ou « bel été ». Nous disions cela sincèrement, avec des souhaits pour chacun et pour tous. Nous voulions que cette période soit source de sérénité pour chacun, dans sa famille, ses amis, au cœur d'un été calme et doux. Hélas, nos vœux ne se sont pas accomplis. Nous avons vécu un été 2021 « pourri » (c'est le seul qualificatif qui convient), le plus pluvieux depuis des décennies, et le plus froid aussi. Et puis, au milieu du mois de juillet, la catastrophe. Des trombes d'eau ont provoqué des inondations, les rivières ont débordé, les égouts ont rejeté les excédents d'eau, les eaux de ruissellement mélangées aux boues ont déferlé dans les rues de nos villes et villages. Pour certains, ce fut une réelle catastrophe. Des habitants, des commerçants, des entreprises ont tout perdu. Des pans de vie entiers ont été engloutis en quelques heures. Avant tout, nous voulons assurer ces personnes de toute notre solidarité. Nous espérons sincèrement que les choses se rétabliront au plus vite pour tous. Nous savons les efforts considérables

que les services provinciaux font pour lutter contre les inondations. Bien sûr, personne ne peut prévoir des événements exceptionnels tels ceux de cet été, mais les mesures qui sont prises par la Province sont efficaces, on l'a vu à certains endroits. J'ai eu l'occasion, moi, d'assister comme observateur à cette réunion 27+1 de mardi dernier sur ce sujet, et je ne peux que confirmer l'impression générale qui s'est dégagée : la Province agit et elle agit même plutôt bien. Néanmoins, durant cette réunion, une difficulté est apparue : celle de bénéficier d'un foncier facilement accessible pour y envisager les infrastructures nécessaires, comme les bassins d'orage. C'est vrai que pour être efficaces, ces bassins demandent une superficie importante pour assurer la rétention de gros volumes d'eau. Et les terrains identifiés, géolocalisés comme les meilleurs emplacements ne sont pas toujours disponibles. En conséquence, des dossiers restent en rade et les procédures d'acquisition, surtout si elles appellent aux expropriations, sont lourdes, contraignantes et longues. J'en arrive à mes questions, qui sont plus d'ordre technique que générales. Dans le cas où un terrain identifié est exploité par un agriculteur, quelles sont les compensations que la Province offre au propriétaire ou à l'exploitant pour que les pertes économiques soient traitées de manière juste et équitable ? C'est ce qui se passe finalement à Grez-Doiceau, il me semble, où l'autorité communale a rejoint la Province en acceptant l'emplacement proposé. Pour ce dossier précisément, j'ai vu qu'un certain nombre de questionnements restaient en suspens. Pouvez-vous m'éclairer sur les éléments suivants :

1. La commune de Grez-Doiceau demande à la Province de faire des études complémentaires au niveau du Piétrebais, mais aussi du Train. Comment la Province compte-t-elle répondre à cette demande ? Une étude par un expert indépendant sera-t-elle commanditée ? Dans quels délais ? Avec quel cahier des charges ?
2. La Province assurera-t-elle une coordination des différents projets sur la zone (ZEC, bassins d'orage, aménagements locaux...) afin de fournir des solutions globales et complémentaires, et non ponctuelles ?
3. Comment l'impact environnemental et économique de tels ouvrages sera-t-il évalué de telle sorte que la demande de permis soit complète ?
4. Est-il possible d'avoir accès à l'ensemble des rapports liés aux inondations et touchant de près ou de loin Grez-Doiceau (dans la presse, le propriétaire a par exemple parlé d'une « étude UCL cachée ») ? Je vous remercie déjà des réponses que vous m'apporterez.

Réponse aux questions n°20 à 23

Monsieur Marc Bastin (MR) :

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues.

Les images terribles des inondations de juin et juillet sont encore dans toutes les mémoires. On a pu voir des cours d'eau gonflés atteindre des niveaux terriblement hauts, des coulées de boues ruisselant à travers toute la Province... Bref des images de chaos, même si le Brabant wallon n'a pas subi les mêmes drames que la Province de Liège. Combien de vies gâchées, de maisons dévastées, d'ouvrages d'art détruits... Je voulais donc tout d'abord exprimer ici toute notre sympathie aux sinistrés et les assurer de notre solidarité. En ce qui concerne le bilan que nous pouvons en tirer, outre les dégâts générés par les inondations sur les biens privés et publics, les épisodes pluvieux intenses et fréquents des mois de juin et juillet ont provoqué de nombreux dégâts le long des cours d'eau de 2^{ème} catégorie, ceux qui sont sous gestion provinciale : effondrement de berges, érosion, obstruction, embâcles, détérioration ou destruction d'ouvrages d'art, etc. Une estimation du coût lié aux dégâts observés le long des rivières est encore trop précoce à ce stade compte tenu de l'importance linéaire de nos cours d'eau (400 km). Une évaluation sera toutefois réalisée en continu lors des différentes campagnes de terrain et des différents travaux opérés. Concernant l' AIS, celle-ci n'a heureusement pas eu à reloger des familles de bénéficiaires. Cependant, ma collègue Isabelle Evrard a veillé à ce que des biens libres d'occupation soient directement mis à disposition des communes et des CPAS ayant à faire face à des situations d'urgences liées aux inondations. Le nombre de bassins d'orage opérationnels référencés sur la *Plateforme inondations* est actuellement de 189. Ils se répartissent en 10 ouvrages intercommunaux, 36 régionaux, 109 communaux, 17 provinciaux, 11 privés et 6 hors catégorie. La localisation de ces ouvrages et leurs caractéristiques sont directement consultables de manière dynamique sur le site de la Plateforme, au travers 2 types d'accès, un accès « citoyen » et un accès « gestionnaire ». Ce dernier

profil permet d'obtenir davantage de données techniques en lien direct avec la gestion de ces ouvrages dont les caractéristiques peuvent être variables. D'autres types de réalisations sont également intégrées dans ce référencement, comme certaines mesures antiérosives, de type fascines, fossés, talus, etc. Enfin, la Plateforme regroupe d'autres informations et outils en lien direct avec la thématique de la lutte contre les inondations, en particulier pour les gestionnaires techniques (cartothèque, encodage des événements inondations, etc.). Depuis 2016, 3 ouvrages de lutte contre les inondations ont été réalisés par la Province, à savoir le bassin d'orage du *Mille* à Beauvechain, la zone d'expansion de crue du *Gentissart* à Villers-la-Ville et la zone d'expansion de crue de l'*Orne* à Chastre. Une demande de permis est également en cours pour la réalisation d'une ZEC (zone d'expansion de crue) à Orp sur la *Petite Gette*. En ce qui concerne le plan d'entretien des cours d'eaux provinciaux pour 2021 à 2024, il faut savoir que la Province réalise plus de 150 interventions par an, en moyenne, le long des cours d'eau dont elle a la gestion. Ce sont des interventions de tous types : curages, remises à gabarit, renforcement de berges (enrochements, palplanches, tunages, gabions...), aménagements, terrassement, bétonnage, maçonnerie, élagage, abattage, remises en état, etc. Les bassins d'orage provinciaux font également l'objet d'entretiens réguliers, que cela soit en termes de curage ou de nettoyage de grilles. Par ailleurs, des interventions plus conséquentes sont également menées, par exemple récemment pour le bassin d'orage de Nodebais, le bassin d'orage des Forges et le bassin d'orage des Crawannes. Ceux-ci ont fait l'objet de travaux significatifs d'entretien et de curage afin de retrouver leurs capacités d'origine. La programmation des travaux est directement fonction de l'état des cours d'eau et des besoins identifiés en continu. En effet, la situation hydromorphologique des cours d'eau, notamment pour ce qui est de leur état de sédimentation, varie en fonction de différents facteurs dont, notamment, les événements météorologiques. Le programme des travaux est défini annuellement après les visites qui se réalisent chaque année en collaboration avec les communes. Lors de ces visites de terrain, la situation de chaque cours d'eau est analysée. Une fois l'ensemble des différentes communes parcourues, et en fonction des besoins identifiés, une priorisation est opérée et un programme des travaux est établi afin d'être proposé au Collège provincial. Les actions programmées sont ensuite retranscrites dans un rapport qui est soumis aux Communes. La politique de lutte contre les inondations fait partie des priorités pour le Brabant wallon, et s'articule en 4 axes. Le premier axe, j'en ai déjà parlé, est la création d'ouvrages de lutte contre les inondations le long des cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Huit ouvrages sont ainsi à l'étude :

- 1) Sur l'*Orbais* à Incourt ;
- 2) Sur la *Thyle* à Villers-la-Ville ;
- 3) Sur le *Piétrebais* à Grez-Doiceau ;
- 4) Sur les *Corées* à Orp-Jauche ;
- 5) Sur la *Petite Gette* à Orp-Jauche (le permis vient d'être déposé) ;
- 6) Sur le *Pisselet* à Chaumont-Gistoux (le dossier est passé au Collège ce matin) ;
- 7) Sur le *Stincup-Lobbecq* à Rebecq ;
- 8) Sur la *Cala* à Genappe.

Ces ouvrages viendront renforcer les bassins déjà existants et totaliseront un volume cumulé de plus de 300.000 m³. Un million d'euros par an est consacré à cet axe (pour les études, les travaux et les acquisitions). L'analyse des différents événements des mois de juin et juillet 2021 sera également mise à profit pour initier d'autres études. Le deuxième axe est l'aide directe aux communes, via le subventionnement des ouvrages de lutte contre les inondations de type bassins d'orage et zones inondables réalisés par les communes elles-mêmes (200.000€ de budget annuel), et des aménagements et du matériel nécessaires à la lutte contre les coulées de boues (250.000€ de budget annuel). Le troisième axe est la mise en place d'une plateforme provinciale de lutte contre les inondations, que vous pourrez retrouver à l'adresse . Cette plateforme permet d'identifier les informations-clé liées aux inondations et à leur gestion, notamment en identifiant l'ensemble des ouvrages de rétention existants ou encore en cartographiant les événements inondations depuis plus de 30 ans. Et enfin, le dernier axe concerne la gestion et l'entretien des cours d'eau de 2^{ème} catégorie, sous gestion provinciale (budget annuel de 800.000€). Un budget de 250.000€ est également consacré au soutien financier des deux *Contrats de rivière* présents dans le Brabant wallon (Contrat de rivière Dyle-Gette et Contrat de rivière Senne). Parallèlement à ces différents axes de travail, le Brabant wallon soutient également les communes d'un point de vue technique et administratif, notamment via une centrale de marché pour l'entretien des cours d'eau et la conception d'ouvrages de lutte contre les inondations. Une nouvelle possibilité consistera également, pour 2022, à proposer aux communes le

suivi de l'exécution des travaux par les services provinciaux via la centrale de marché. Cette dernière sera en outre étendue à la réfection de petits ouvrages d'art (murs, ponts...) et à l'entretien des bassins d'orage. La Province a également renforcé le réseau de mesures sur les cours d'eau et les bassins d'orage à des fins de monitoring et d'amélioration des connaissances. Un budget de 25.000 € est ainsi consacré annuellement à ces équipements. La volonté pour la Province d'assurer son rôle de pouvoir supracommunal a été rappelée lors du 27+1 tenu ce mardi 28/09 sur la thématique des inondations. Nous avons rappelé aux communes la nécessité de centraliser les informations et d'en assurer la meilleure communication possible. La rencontre a également été l'occasion de rappeler les différents outils provinciaux mis à disposition des communes. J'en profite également pour vous signaler que le *PowerPoint* présenté à cette réunion ainsi que le PV est en cours de validation et va donc être transmis aux communes le plus rapidement possible, à vous également. En ce qui concerne l'intox suivant laquelle les Communes auraient dû assumer, seules, les coûts liés aux opérations de curage des cours d'eau présents sur leurs territoires, cette information est totalement sans fondement. En effet, les cours d'eau non-navigables sont entretenus par leur gestionnaire respectif : les cours d'eau de 3^{ème} catégorie par les communes, ceux de 2^{ème} catégorie par les Provinces et ceux de 1^{ère} catégorie par la Région. La Province assure donc l'entretien des cours d'eau dont elle a la gestion, que cela soit en temps normal ou lors des récentes inondations. En ce qui concerne l'exemple de Louvain, soulevé par Monsieur Goes, il faut savoir que l'origine des inondations est multiple. Premièrement, lors du 27+1 organisé ce 28/09, il a été rappelé aux communes que les précipitations observées durant les mois de juin et juillet 2021 ont été exceptionnelles, malheureusement, tant du point de vue de leur intensité que de leur fréquence. Cette succession d'évènements a créé des conditions accentuant les effets néfastes des orages et notamment du ruissellement. Il faut savoir que le Brabant wallon est un territoire très spécifique de par l'occupation du sol. En effet, la Province est à la fois le territoire le plus agricole de Wallonie – on a tendance à l'oublier mais 62% de son territoire est occupé par des terres agricoles, et jusqu'à plus de 80% pour certaines communes – et simultanément le territoire le plus artificialisé de Wallonie, avec 19,4 % de ses surfaces urbanisées ou construites. Ces constats font à la fois du Brabant wallon un territoire extrêmement réactif face aux précipitations, c'est-à-dire que les eaux provenant des précipitations et tombant sur le territoire engendrent rapidement une montée des eaux au niveau des axes de ruissellement et des cours d'eau, mais également un territoire très sensible dans la mesure où le bâti est important et souvent directement exposé, par exemple à proximité du lit mineur ou dans le lit majeur des cours d'eau. Les quantités d'eau qui se sont retrouvées dans les cours d'eau, en termes de débit ou de hauteur d'eau, ne dépendaient pas uniquement des cours d'eau en tant que tels. En effet, si ces quantités sont en premier lieu fonction des précipitations, et elles ont été exceptionnelles durant l'été, elles sont ensuite directement fonction de la réaction du territoire dans son ensemble. Si le Brabant wallon, dans sa gestion des cours d'eau provinciaux, peut s'assurer du bon écoulement des eaux et créer des zones de retenues d'eau le long des rivières (bassins d'orage, zones d'immersion temporaire, zones d'expansion de crues...), cela ne constitue malheureusement que des mesures partielles dans une lutte qui doit être globale et à l'échelle du territoire. Il est donc essentiel de s'attaquer à l'origine du problème et non à ses conséquences. Ainsi, parallèlement à la gestion des cours d'eau, d'autres mesures prioritaires doivent impérativement être étudiées en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir afin d'identifier les pistes d'amélioration pour augmenter la protection des habitants. Il a ainsi été relevé la nécessité et l'importance de mettre en place et d'entretenir les aménagements destinés à contrer le ruissellement et les coulées boueuses dans le cadre de la lutte contre les inondations. Ces mesures doivent impérativement être généralisées à l'échelle des bassins versants car elles sont encore à ce stade trop ponctuelles. Pour ce qui concerne l'aspect lié aux aménagements des zones de retenue le long des cours d'eau et à leur priorisation, différents critères sont considérés comme la densité et la fréquence des évènements inondations sur ces 30 dernières années, le nombre de zones habitées impactées, le potentiel qu'offrent ces zones de retenue (par la topographie, la surface disponible, la complexité et le coût de réalisation, etc.). Toutefois, même si une approche coût/bénéfice est visée, l'avancement des différents projets, vous l'avez dit, Monsieur Meunier, est directement fonction des acquisitions patrimoniales. C'est donc cet élément qui conditionne l'avancée des projets et une priorité est inévitablement mise sur les projets ayant le plus de chances d'aboutir rapidement. Les mesures préventives et antiérosives à prendre sur l'ensemble du territoire sont donc essentielles, et cela a été rappelé lors du 27+1. Les quantités de boues et d'eau observées doivent ainsi faire prendre conscience qu'un ouvrage le long du cours d'eau ne pourra jamais, à lui seul, reprendre l'intégralité des quantités ruisselées provenant d'un évènement orageux extrême. Il est davantage à concevoir comme un outil de lutte complémentaire à une action plus large prenant place sur l'ensemble du territoire. Ce constat est d'autant plus important qu'il ne fait plus

aucun doute sur le risque réel d'observer des événements météorologiques de plus en plus extrêmes et fréquents à l'avenir suite notamment au changement climatique. Les solutions sont diverses et variées (mesures agro-environnementales en général, bandes de terrains enherbées ou aménagées, dispositifs antiérosifs, rotation des cultures adaptées, prairies inondables, réduction de la taille des parcelles, plantations de haies ou d'arbres) mais elles sont souvent en contradiction avec les rendements recherchés (augmentation de la zone des parcelles, mécanisation, cultures à haut risque érosif, etc.). On observe ainsi en Brabant wallon une augmentation de la taille moyenne des exploitations agricoles avec une superficie de 62 ha, pour une moyenne de 36 ha en Belgique. Les regroupements de parcelles ont également été observés afin d'augmenter les rendements, ce qui n'est pas sans conséquence sur la généralisation du ruissellement. Outre la gestion hydrologique, le Brabant wallon mène donc également des campagnes pour recréer des barrières naturelles sur l'ensemble du territoire au travers notamment du projet du maillage écologique. Cette lutte à l'échelle du territoire est également et inévitablement multi-niveaux et multi-acteurs. Dans ce sens, le CPAR mène des actions de sensibilisation, de prévention et d'aide aux agriculteurs, par exemple pour l'obtention d'aides afin d'appliquer des mesures agro-environnementales sur les territoires agricoles : bandes enherbées, haies, rotation des cultures ou toute autre mesure pouvant lutter contre l'érosion et le ruissellement. Il a également été rappelé aux communes l'importance de travailler en termes de prévention sur le bâti futur, en adaptant, limitant voire en interdisant la construction dans les zones sensibles du territoire. Enfin pour répondre plus directement à Monsieur Meunier sur les compensations offertes lorsqu'un terrain est pressenti pour devenir une zone inondable, je rappelle que deux possibilités existent :

- soit la Province acquiert les terres en pleine propriété. Dans ce cas de figure, elle gère l'entretien des parcelles concernées et peut toujours établir une convention d'occupation avec l'agriculteur ;
- soit la Province établit une servitude d'inondations. L'agriculteur reste propriétaire et est dédommagé pour les pertes et inondations que ses parcelles peuvent subir. Il peut continuer à exploiter ses terres, par exemple en pâturage.

Par parenthèse, nous privilégions toujours l'acquisition patrimoniale à l'endroit de la construction de la digue (ou de la zone que l'on doit construire) et, généralement, on fait des conventions servitude d'inondations, et il y a une indemnisation année par année, indépendamment du fait qu'il y ait ou non une inondation. C'est ce qu'on appelle le risque et la servitude d'inondations. Les montants en lien avec les acquisitions sont cadrés par le Comité d'acquisition. En ce qui concerne le bassin d'orage pressenti à Grez-Doiceau, outre les études menées sur le *Piétrebais*, la Province a également commandé une étude hydrologique par un bureau d'étude spécialisé sur le *Train*. Ce ne sont pas moins de 15 projets différents qui ont été analysés sur le *Train* et le *Piétrebais* pour convaincre la commune du bien-fondé de cet investissement. Ces études ont conclu que, pour avoir un effet de protection similaire à celui offert par le projet situé sur le *Piétrebais*, une zone de 50.000 m³ devait être identifiée le long du *Train*. Or, malheureusement, que ce soit par des zones Natura 2000, que ce soit par des zones urbanisées, aucun site ne présente un tel volume de stockage sur le *Train*. La solution prioritaire et offrant la meilleure protection est donc celle visant à mener à bien le projet de retenue sur la zone initialement envisagée située en amont du hameau de Cocrou. D'autres mesures sur le *Train*, avec des volumes de rétention plus faibles, seront également étudiées dans un second temps, la priorité restant sur le site offrant la meilleure protection pour les habitants de Grez-Doiceau. La Province assure déjà la coordination des différents projets de la zone (ZEC, bassins d'orage, aménagements locaux...) notamment au travers de la *Plateforme inondations*, et dans les limites de ses compétences. Et le bureau d'études vérifiera l'impact environnemental et économique du projet pour la demande de permis qui devrait intervenir dans les prochaines semaines. Et enfin, Monsieur Meunier, je n'ai pas connaissance d'une étude UCL cachée. Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Benjamin Goes : (CDH)

Je vous remercie, Monsieur le Député, pour cette réponse très complète. On a bien noté la quadrature du cercle puisque, je le soulignais, les zones agricoles comme les zones urbanisées percolent très peu, à deux litres du mètre carré, et avec les taux que vous avez communiqués, effectivement on a une province très urbanisée et très agricole, et avec un problème de manque de disponibilité des terrains

pour s'équiper, que ce soit avec des équipements naturels ou artificiels puisque, comme je l'ai souligné, les zones boisées aussi permettent la rétention d'eau de manière importante. Je retiendrai de votre intervention le fait de vouloir travailler non seulement avec les communes mais aussi avec les différents niveaux de pouvoir, c'est indispensable. Cela veut dire aussi avec la Région flamande et la Province du Brabant flamand pour travailler sur les bassins versants. Cela me permet de rappeler que nous avons déjà eu cette discussion lors d'un point qui était passé en Conseil pour savoir s'il y avait des relations avec la Flandre sur cette question, je m'en réjouis donc. J'ai quand même une petite proposition à faire, pour avoir siégé un moment à l'InBW. Il y a, au sein de cette institution, un gros département qui s'occupe de l'assainissement et qui, petit-à-petit, parviens à faire du Brabant wallon une des zones les plus équipées en matière d'assainissement des eaux usées, on arrive progressivement au bout du chemin. Je sais qu'il y a une réflexion à l'InBW pour savoir comment valoriser ce personnel qui a toute une expertise en matière de gestion de l'eau. Peut-être un partenariat avec l'InBW serait-il utile, surtout maintenant, après ce traumatisme ?

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Merci de votre proposition, mais cela fait six ans que nous travaillons avec l'InBW, qui est notre service qui assure pour nous une délégation de maîtrise d'ouvrage. A chacun son métier, vous avez raison. Les zones d'assainissement prennent doucement et l'InBW nous assiste dans la délégation de maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire depuis la rédaction du cahier spécial des charges jusqu'à la réception des travaux pour nos chantiers de réalisation de bassins d'orage (thème générique). Je rappelle par ailleurs que les études de faisabilité doivent impérativement être externalisées, ce qui, aussi, prend un petit peu plus de temps. La raison est très simple, c'est que, si nous les réalisons en interne et qu'on attaque notre permis de bâtir – puisqu'on doit demander un permis de bâtir pour pouvoir réaliser ces ouvrages de lutte contre les inondations – inmanquablement, c'est ce qui est arrivé à Grez-Doiceau en 2011, le permis avait été cassé au Conseil d'Etat parce que les études avaient été réalisées en interne et on a été estimés juge et partie. Dès lors, depuis 2012, on externalise toutes les études, ce qui coûte un peu plus cher et met un peu plus de temps, mais qui est absolument nécessaire pour le bon aboutissement de nos réalisations.

Monsieur Thierry Meunier : (Ecolo)

Je voudrais remercier M. Marc Bastin pour ses explications très fournies et pour son engagement à nous fournir les documents qui ont été présentés au 27+1 car ils étaient très éloquentes, explicites et complets. Je voulais juste rappeler qu'il y a un programme régional – on l'avait lors de la discussion budgétaire – qui est la plantation de 4000 km de haies et qui est un des outils de rétention d'eau et qui est naturel, sur lequel on doit absolument investir. J'engage la Province à s'inscrire dans ce processus, même si je sais qu'il y a déjà un processus en cours mais qui, à notre sens, n'est pas assez ambitieux.

Monsieur Marc Bastin : (MR)

Ce programme régional de 4000 km de haies est évidemment essentiel, on l'a rappelé. Le budget de 250.000 € réservé pour la lutte contre les coulées boueuses concerne essentiellement des appels à projets que les communes nous rentrent par exemple pour la pose de fascines, qui sont quelque part des haies inertes, non permanentes et finalement moins environnementalement acceptables car les haies jouent d'autres rôles que la rétention d'eau. On s'inscrit dans ce programme et on le complète. Par exemple on a lancé notre propre programme « planter une haie ». Il y a 300 demandeurs qui se sont manifestés. C'est un succès. On compte donc bien s'inscrire dans ce programme de 4000 km et on trouve que la Ministre Tellier a raison. On peut comprendre que c'est plus rentable d'avoir de grandes parcelles agricoles mais on constate que les agriculteurs commencent à embrayer et comprendre cet argument-là. La question qui nous est posée aujourd'hui par les agriculteurs est de savoir qui va

entretenir ces haies. C'est une question légitime. De manière pratique, on doit aussi venir avec cet élément.

Question n°24 relative à la rentrée scolaire.

Madame Laurence Smets : (PS)

Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, chers Collègues, Cette année, la rentrée scolaire a plus ou moins repris des couleurs de normalité et nous en sommes heureux. L'enseignement provincial a, semble-t-il, traversé la crise tête haute et nous pouvons en féliciter et en remercier tous les acteurs. Nous souhaitons cependant nous arrêter sur cette rentrée et faire le point. Pourrions-nous connaître le nombre d'élèves par institution provinciale et l'évolution par rapport à la précédente rentrée ? Pourrions-nous savoir si cette rentrée a vu déjà des classes mises en quarantaine et si oui, combien ? Pourrions-nous savoir si des sections ont dû fermer leurs portes faute d'élèves ? Si d'autres sections ont par contre vu le jour et, si oui, dans quelles disciplines ? De manière générale, la crise sanitaire a-t-elle plongé beaucoup de jeunes en décrochage ? Quel est le taux d'échec par rapport à l'an passé ? Quelles stratégies ont-elles été mises en place pour faire face aux difficultés rencontrées par ces jeunes ? Je vous remercie de votre attention.

Réponse à la question n°24 relative à la rentrée scolaire.

Madame Isabelle Evrard : (PS)

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues. Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre question d'actualité qui est traditionnelle évidemment en cette période. Même si les chiffres de rentrée scolaire ne sont fixés qu'au 1^{er} octobre, je dispose de statistiques arrêtées au 24 septembre qui permettent néanmoins de dégager les tendances. Outre l'aspect statistique, les préoccupations sanitaires et leurs conséquences sont évidemment toujours bien là. Nous allons examiner un peu la tendance de rentrée. Globalement, sur l'ensemble de nos écoles, la population scolaire est en augmentation de 2,6% sur 2 ans, alors que ces années ont été marquées par la crise sanitaire et par les transformations annoncées dans l'enseignement, tout particulièrement dans l'enseignement qualifiant. Ce sont près de 5000 élèves, exactement 4937 élèves, en date en tout cas du 24 septembre, et leurs parents qui ont fait le choix de l'enseignement provincial. L'IPES Tubize et l'IPET Nivelles dépassent respectivement les 1000 élèves, ce sont des grosses infrastructures. Nos autres établissements de l'enseignement ordinaires comptent, en général, entre 560 et 780 élèves. Je tiens ici à remercier publiquement l'ensemble des directions d'écoles et leur équipe pédagogique pour leur investissement et leur créativité, pour développer un projet d'accueil et d'encadrement pour tous, débouchant sur un enseignement de qualité. J'associe également à ces remerciements, l'ensemble de la direction d'administration de l'enseignement qui appuie bien entendu efficacement nos écoles. De manière plus précise, nous constatons une très bonne rentrée au niveau des classes du 1^{er} degré, où tous nos élèves travaillent dans un encadrement de qualité, à l'écoute de profils forts différents. Un succès des options générales et des humanités technologiques – aussi appelées « techniques de transition » – où nous offrons un très large éventail dans les domaines scientifiques, des sciences informatiques, des sciences sociales, des sciences économiques, de l'éducation physique, du sport et des arts. On constate aussi un succès des filières artistiques et d'animations. Par contre, on a une défection des options qualifiantes du secteur économique, c'est-à-dire des options de techniques de qualification ou options professionnelles en travaux de bureaux. On a aussi un tassement des sections hôtelières, que nous pensons ou du moins espérons temporaire, probablement dû à la crise Covid. La réouverture, par contre, des restaurants didactiques, motive pleinement les jeunes dans cette filière : je vous invite à découvrir, sur les sites des écoles, les délicieux menus qui sont proposés par nos sections hôtelières, à savoir le restaurant de l'IPES de Wavre, le restaurant didactique de l'IPAM de Nivelles et le restaurant de la Senne à l'IPES de Tubize. Nous aurions aimé qu'un plus grand nombre de jeunes soit attiré par les métiers de secteurs industriels, de la construction ou encore de l'horticulture, malheureusement ce n'est pas le cas alors que ce sont des filières de qualité, porteuses d'emplois et répondant à des pénuries. Nous avons

malheureusement dû fermer l'option « technicien en usinage », faute d'un nombre d'élèves suffisant. On constate que ce sont des métiers qui ont beaucoup de difficultés, que ce soit en construction ou en horticulture : beaucoup d'adultes vont vers l'horticulture, des personnes qui se recyclent à un moment donné dans un autre métier, mais qui n'intéresse pas les élèves et c'est vraiment des difficultés que nous avons. En ce qui concerne les nouvelles filières, nous avons ouvert une TTR paramédicale à l'IPET à Nivelles, une TTR sport-étude, football, au CEPES à Jodoigne et une TTR informatique au CEPES à Jodoigne. La question qui brûle évidemment toutes les lèvres, qu'en est-il de l'option sport-étude de hockey. Malheureusement, si l'IPES de Wavre a reçu un grand nombre de demandes de renseignements et que cette nouvelle filière suscite un intérêt certain, les informations la concernant sont arrivées fort tard au regard du calendrier d'inscriptions dans l'enseignement secondaire et le seuil d'ouverture fixé à 12 inscriptions n'a pas été atteint, cette option n'a donc pas pu voir le jour. Nous comptons relancer les choses l'an prochain et nous devons communiquer beaucoup plus tôt dans l'année les informations relatives à notre offre d'enseignement.

Un mot pour l'enseignement de promotion sociale, qui voit une défection des cours occupationnels de langues, du fait de la crise sanitaire, mais qui par contre rencontre un franc succès par la nouvelle option qui est la langue des signes ainsi que pour l'ensemble des formations qualifiantes de niveau secondaire de l'enseignement supérieur, à l'exception de l'option « technicien commercial » que nous arrêtons, faute du nombre suffisant d'étudiants. En ce qui concerne les difficultés générées par la crise sanitaire : au niveau du taux d'échecs nous n'avons aucune statistique pour le moment. Ces données sont généralement communiquées au niveau des indicateurs de l'enseignement par la Fédération Wallonie- Bruxelles de manière abrégée, jamais par écoles et par pouvoirs organisateurs. En termes de stratégie de prévention du décrochage scolaire et de la remédiation, tout a été mis en œuvre pour éviter un maximum les décrochages scolaires, en plaçant des éducateurs bien-être dans les écoles, afin de suivre de près les élèves qui sont en difficulté. Les enseignants ont veillé à mettre en place des remédiations immédiates, pour essayer d'aider directement les élèves. Pour remettre dans le tempo de cette année scolaire, le Brabant wallon a organisé une semaine de « reconnexion » qui a été ouverte aux élèves de tous les réseaux, associant des cours généraux, des activités ludiques, de découvertes et d'orientation. En ce qui concerne la gestion de la quarantaine, à ce jour nous n'avons aucune classe ayant dû être écartée, nos directions travaillent en synergie avec les PSE. Comme vous pouvez l'entendre, l'enseignement provincial, en connexion avec les besoins de son bassin sociologique et économique, répond aux attentes des citoyens et c'est ce que nous essayons de mettre en œuvre pour évidemment répondre un maximum à ces besoins sociologiques. Les directions et équipes pédagogiques épaulées par la direction de l'administration de l'enseignement poursuivent leurs analyses afin d'alimenter la réflexion du Collège provincial, dont l'objectif est que le Brabant wallon contribue toujours plus à répondre chaque jour au défi d'un développement socio-économique durable, en phase avec l'évolution technologique, tout en gardant un esprit ouvert d'accueil aux différences et de construction d'une citoyenneté responsable.

Monsieur Benjamin Goes : (CDH)

Je remercie Mme Evrard pour sa réponse mais j'ai quand même un souci car chaque année nous posons des questions relatives aux statistiques au niveau de l'enseignement et, ici, la question était très chiffrée mais la réponse ne l'était pas. Cela aurait dû être requalifié en question écrite avec possibilité de réponse orale. Quand j'ai entendu la question, j'ai été très étonné des choix de l'administration. On pourrait examiner la question en Bureau mais je me dois de poser ce point d'ordre.

Monsieur Louison Renault (Président) : (PS)

Monsieur Goes, ce n'est pas l'administration qui tranche par rapport aux questions. Je voudrais faire une parenthèse pour mettre en évidence la qualité de notre enseignement provincial, les directions, le corps enseignant, et féliciter nos médaillés aux EuroSkills 2021, car c'est une très belle performance de leur part.

Question n°25 relative à « Place aux Jeunes ».

Madame Laurie Semaille : (MR)

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, chers Collègues. Dans la foulée de l'action « Place aux Artistes », la Province a alloué un autre budget pour « Place aux Jeunes » qui a pour objectif de permettre aux jeunes de se retrouver autour d'un projet après la crise sanitaire que nous avons vécue. J'ai pu lire récemment dans la presse que la ville de Genappe a décidé de participer au projet et qu'il y aurait une représentation dans chaque village de la commune. Voici mes questions : Quelles sont les activités déjà organisées ? Sont-elles les mêmes à travers les différentes communes participantes ? Avez-vous un premier bilan de l'action ? Combien de communes y ont participé ? Quel est le budget moyen octroyé par commune ? L'objectif que vous vous étiez fixé est-il atteint ? Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse n°25 à la question relative à « Place aux Jeunes ».

Madame Sophie Keymolen : (MR)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, chers Conseillers, chères Conseillères, chère Collègue. Je vous remercie pour votre question qui me permet de reprendre les différentes actions qui ont répondu à l'appel à projet « Place aux Jeunes ». Pour rappel, suite à la situation sanitaire et à ses nombreuses conséquences sur la population, et plus particulièrement pour les jeunes, nous avons discuté avec de nombreux jeunes et associations de jeunesse. Nous avons constaté que leurs besoins, à la sortie d'un confinement, se résument, essentiellement, à se retrouver entre amis et partager des moments ensemble. En effet, l'interdiction d'activités tels que les festivals, les rassemblements, les soirées organisées, les activités et compétitions sportives, le fait de maintenir une scolarité en mode distanciel ainsi que le manque de contacts engendraient un réel malaise avec des effets sur la santé psychique et psychologique de nombreux d'entre eux. Le confinement nous a également montré à quel point chacun avait le pouvoir de créer et d'exprimer son talent, au travers des réseaux sociaux ou sur Internet, dans de nouvelles disciplines et au travers de nouvelles activités. C'est ainsi que nous avons imaginé le concept « Place aux Jeunes » comme une festivité, une activité ou encore une initiation dans un lieu sécurisé, dans le respect des normes sanitaires, qui permettait aux jeunes d'à nouveau se rencontrer et sortir de leur isolement. Le 27 mai dernier, ce nouvel appel à projet est passé en Conseil. Les communes avaient jusqu'au 31 juillet pour rentrer un dossier au sein de l'administration provinciale. Les disciplines proposées permettaient des animations de tout type avec des partenaires du Brabant wallon et devaient être destinées prioritairement aux jeunes de 12 à 18 ans. Un euro investi par la commune est complété d'un euro de la Province du Brabant wallon, avec un minimum de 1000 € et un maximum de 10.000€ octroyés. La programmation devant se faire entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2021, à l'instar d'un autre règlement bien connu maintenant. Un label « Place aux Jeunes » a été créé. Un montant de 200.000 € a été prévu à cet effet en modification budgétaire. Dix-neuf communes ont répondu par un projet « Place aux Jeunes », le budget global de l'action se chiffre à près de 219.000 € avec une intervention provinciale de 92.969 €, soit une moyenne de 4.893€ par commune. Suivant les programmations rentrées, l'édition 2021 rassemblera plus de 150 animations organisées entre juillet et décembre à travers tout le Brabant wallon. Comme spécifié dans votre question, différentes journées pour les jeunes auront lieu dans plusieurs villages de l'entité de Genappe. Les programmations des autres communes participantes sont toutes aussi riches que variées. Bien que la part belle soit faite aux initiations de skate ou aux skates parcs éphémères, pour cette première édition, nous retrouvons également des ateliers de chant, de danse, de graffe, des journées sportives, des ateliers créatifs ou encore des concerts. Chaque projet communal étant adapté aux réalités de son territoire. Notre volonté a été d'être le plus large possible et ne pas imposer de programme similaire ou identique afin que chaque acteur s'adapte à son public, ses goûts, ses envies ou ses idées. Une évaluation de l'opération est prévue dans le courant du mois de janvier 2022. Celle-ci permettra d'analyser les différentes programmations. Toutefois, à titre personnel, au vu du nombre de dossiers rentrés dans les temps impartis ainsi que du nombre d'activités organisées, je suis très satisfaite de la réactivité des communes et de leurs partenaires. Par ailleurs, les différents retours et échanges sur « Place aux Jeunes » sont jusqu'à présent tous positifs et beaucoup espèrent déjà une

reconduction pour 2022. J'espère avoir ainsi répondu à votre question et vous remercie de votre attention.

Question n°26 relative aux difficultés financières du théâtre de *la Valette* à Ittre.

Monsieur Olivier Vanham : (CDH)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. J'aimerais revenir sur un point d'actualité qui, à en juger par les nombreuses réactions qui en ont découlé, aura au moins eu le mérite de fédérer de nombreux acteurs. Je veux bien évidemment parler de l'annonce de la fin des subsides octroyés au théâtre de *la Valette*, à Ittre. Un véritable coup de tonnerre dans le ciel ittrois pour une institution qui s'était vu refuser sa demande de subvention de 125.000 € (montant annoncé par la presse) avant de se voir finalement heureusement accorder un subside *in extremis* de deux fois 75.000 € (d'abord en 2022, puis en 2023) par la Ministre Linard. Rappelons que cela fait maintenant plusieurs années que *la Valette* se bat pour justifier l'obtention de ses subsides, parfois au détour de solutions imaginées par des acteurs ouverts au dialogue (vous m'excuserez de citer en exemple les 200.000 € obtenus pour les années 2019 et 2020 auprès de la ministre de la Culture de l'époque, Alda Greoli). Une preuve parmi d'autres qu'il est toujours possible d'éviter que cette mauvaise pièce ne tourne à la tragédie ! Je ne reviendrai pas sur l'opinion déjà exprimée par notre parti sur la gestion de ce dossier. Je souhaite en revanche honorer notre engagement exprimé par voie de presse et vous interroger sur le rôle qu'entend jouer la Province à présent : le directeur du théâtre de *la Valette*, Michel Wright, a d'ores et déjà annoncé que ce coup de pouce financier, bien que bienvenu, serait clairement insuffisant et qu'il s'apprêtait à devoir se mettre à la recherche d'autres sources de financement. Le théâtre de *la Valette* a-t-il sollicité l'aide provinciale jusqu'ici ? Si oui, qu'envisagez-vous pour répondre à cet appel ? Pour le dire autrement : la Province du Brabant wallon suivra-t-elle l'exemple de la Ministre Linard (et celui d'Alda Greoli en son temps) pour contribuer à sauver le petit théâtre ittrois ? Je vous remercie.

Réponse à la question n°26 relative aux difficultés financières du théâtre de *la Valette*.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Monsieur le Conseiller provincial, je vous remercie de votre question, qui me permet de rappeler le rôle central que joue le Théâtre de *la Valette* sur notre territoire et tout le soutien que le Brabant wallon lui accorde à ce titre. Nous sommes tous d'accord pour affirmer que le Théâtre de *la Valette* est un acteur incontournable de la vie culturelle de la commune d'Ittre et de l'Ouest du Brabant wallon. Nul ne contestera l'ampleur du rayonnement de ce joyau pour notre Province et par-delà ses frontières. *La Valette* est aussi un théâtre à taille humaine, de proximité, comme il en existe trop peu en Wallonie et à Bruxelles. De par l'histoire du lieu, sa situation et ses particularités, le Théâtre de *La Valette* ne peut être analysé au travers des mêmes grilles de lecture que celles d'autres institutions qui disposent par exemple de grandes salles ou situées au cœur de certaines métropoles. C'est justement ce particularisme qui fait toute la spécificité de ce théâtre et qui nous invite à le soutenir, à l'accompagner, à l'encourager, à le protéger et à le pérenniser. Le théâtre n'est pas l'apanage des grandes villes et doit par conséquent rester présent dans les villages et milieux ruraux. Il en va de la préservation de la diversité culturelle et de nos territoires. C'est pourquoi la Province du Brabant wallon a toujours soutenu le Théâtre de *La Valette*. Outre l'aide financière récurrente octroyée depuis de très nombreuses années, nous n'avons cessé d'être aux côtés des équipes du théâtre, mobilisant toutes les forces politiques, économiques, culturelles et institutionnelles afin qu'une solution sur le long terme puisse enfin être trouvée. Au-delà du théâtre, ce sont donc des responsables, une direction, des équipes, un Conseil d'administration, des artistes et un public qui savent que la Province du Brabant wallon sera toujours derrière eux. Je tiens à cet égard à saluer les efforts de *la Valette* pour se remettre en ordre de marche, particulièrement ces deux dernières années. Le nouveau Conseil d'Administration du Théâtre – composé de personnalités des secteurs théâtral et artistique, mais aussi du monde

institutionnel et associatif de la région – s’est installé il y a moins d’un an. Une vingtaine de personnes attachées au Théâtre de *la Valette* se sont en effet organisées en 2020, avec le soutien de la Commune d’Ittre et de la Province du Brabant wallon, afin de se fédérer autour d’un projet commun : sauver et pérenniser ce joyau culturel. Nous avons ainsi assisté à une véritable prise en main par des acteurs locaux, publics et privés, afin de tirer les leçons des errements du passé et redémarrer l’activité du Théâtre sur des bases saines, solides et dont les premiers résultats sont encourageants. La ministre Linard a d’ailleurs reconnu les efforts fournis par cette nouvelle équipe menée avec beaucoup de courage et de ténacité par son directeur, Michel Wright. *La Valette* a déjà connu des coups durs, et permettez-moi de vous dire, Monsieur le Conseiller, que, dans votre question, vous ne racontez pas toute l’histoire. Il y a quelques années, la ministre CDH Alda Greoli avait pris la décision de ne pas reconduire le contrat-programme du théâtre sur base d’un avis négatif du Conseil d’Art dramatique. Ce n’est que quelques mois plus tard que la Ministre a, en effet, finalement permis un sursis via le subside que vous avez mentionné. Aujourd’hui, la ministre Ecolo Bénédicte Linard s’est retrouvée dans la même situation, et je tiens à saluer son implication dans ce dossier permettant de trouver en quelques semaines une solution. Bien qu’une solution de transition ait finalement pu être trouvée, avec l’octroi d’une subvention de 75.000€ pour les deux prochaines années, nous devons rester vigilants et prudents quant à l’avenir et la pérennité de cette institution du Brabant wallon. Cette aide permettra à la Valette de boucler sa saison 2021/2022, redonnant espoir tant aux équipes, aux artistes qu’aux spectateurs. Le Théâtre n’est pas sauvé pour autant et nous entendons maintenir l’étroite collaboration qui s’est créée voici plusieurs années. Une aide provinciale complémentaire n’a pas été sollicitée à ce jour par *la Valette*. Et inutile de souligner que la Province n’est pas là simplement pour pallier aux carences ou difficultés posées par d’autres niveaux de pouvoir. Soyez néanmoins assuré que nous travaillons main dans la main avec la nouvelle équipe de *la Valette* afin que la scène de *la Valette* puisse continuer à rayonner durant de nombreuses années encore.

Question n°27 relative à la condamnation de l’Etat belge dans le dossier du financement des zones de secours.

Monsieur Benjamin Goes : (CDH)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Permettez-moi de revenir sur l’un des points les plus sensibles de l’actualité provinciale de ces derniers mois : le financement des zones de secours. Il ne vous aura sans doute pas échappé que le Tribunal de première instance de Namur a, dans le litige opposant l’Etat fédéral aux dix communes namuroises de la zone NAGE, récemment rendu son verdict. Et quel verdict : l’Etat doit adopter dans les 9 mois l’arrêté royal d’exécution de l’article 67, alinéa 3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, sous peine d’astreinte ! Ce jugement, si certes il peut encore être contesté par un appel, devrait faire réfléchir le Collège provincial : sa décision de financer désormais la zone de secours, obéissant ainsi à une injonction de son pouvoir de tutelle, est basée sur un manquement clair du niveau fédéral, confirmant ainsi le sentiment exprimé par notre parti à cet égard depuis le début de cette affaire. Au vu de ce rebondissement, je ne peux m’empêcher de vous interroger sur vos intentions : le Collège a-t-il pris ou compte-t-il prendre connaissance du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Namur ? Que compte-t-il faire de cette information ? Un contact avec les autres Provinces wallonnes a-t-il été initié afin de doter les Provinces d’une position uniforme vis-à-vis de ce jugement ? Enfin, au vu de la condamnation de l’Etat belge, la Province du Brabant wallon pourrait-elle également insister auprès des autres Provinces pour mener pareil combat juridique, au vu des lourds préjudices pour les finances provinciales, voire accompagner les communes désireuses d’engager une telle action judiciaire ? En effet, si le Fédéral venait à enfin respecter ses engagements financiers vis-à-vis des zones de secours, cela aurait pour effet direct de soulager en contrepartie l’intervention provinciale à leur profit. Ces moyens retrouvés pourraient par exemple servir à la lutte contre les inondations, en partenariat avec les communes. L’enjeu est donc de taille pour notre Province ! Je vous remercie.

Réponse à la question n°27 relative à la condamnation de l'Etat belge dans le dossier du financement des zones de secours.

Monsieur Tanguy Stuckens : (MR)

Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, chers Collègues. Le Collège provincial a effectivement pu prendre connaissance du jugement du Tribunal de première instance de Namur du 8 septembre 2021. La décision prise est courageuse, le tribunal donne raison aux communes, c'est bien sûr une reconnaissance d'un sous-financement par le Fédéral des zones de secours (la non application de la règle de financement des 50/50). Cependant, il convient de ne pas se réjouir trop vite. D'une part, vous n'ignorez pas que cette décision est susceptible d'appel, lequel doit être interjeté dans un délai d'un mois à dater la signification par un huissier de justice. Sans cette signification par un huissier de justice, me disent les experts, le délai d'un mois ne commence pas à courir, le délai peut donc être très long. D'autre part, il est impossible de dire aujourd'hui quel sera l'impact de cette décision sur les finances tant communales que provinciales. Un contact a effectivement été pris avec les autres provinces via l'Association des Provinces wallonnes qui coordonne ce dossier et qui elle-même se fait conseiller sur la stratégie à adopter dans ce dossier par un avocat spécialisé. Par ailleurs, le Collège du Brabant wallon a sollicité une analyse juridique complémentaire quant à la portée de ce jugement à son conseil en date du 23 septembre 2021. En l'état, vous pouvez constater que des démarches ont été entreprises mais que le Collège provincial attend de réceptionner ces différents éléments d'analyse afin de se prononcer. En tout état de cause, en ce qui concerne l'intervention provinciale, il n'y a pas lieu d'adopter autre chose aujourd'hui qu'une attitude prudente et responsable, en soutien de notre zone de secours et des finances de nos 27 communes en brabant wallon. Quoi qu'il en soit, je vous rappelle que la compétence d'intenter éventuellement une action en justice est une compétence du Conseil et que dès lors, si nous devons adopter une telle option, nous reviendrons le cas échéant devant cette assemblée si pareille décision devait être proposée.

48. CONSEIL PROVINCIAL – Questions et réponses de fin de séance

Séance du 30 septembre 2021

Question de fin de séance n° 12 relative au lancement du projet Life-Riparias.

Monsieur Carl Cambron : (CDH)

Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, chers Collègues. Les averses et inondations de cet été nous ont servi, je pense, d'avertissement, le énième en la matière. De par nos activités, notre climat change et apporte avec lui son lot de désagréments (le mot est bien faible) ! Mais si le dérèglement climatique est le plus spectaculaire des phénomènes auxquels notre société est confrontée, n'oublions pas non plus que nos activités ont un impact bien plus vaste et, notamment, sur la biodiversité qui nous entoure. Heureusement, des initiatives sont prises à ce sujet. Je voudrais ainsi parler aujourd'hui du projet LIFE RIPARIAS, cofinancé par l'Union européenne et dans lequel les autorités belges doivent s'associer afin d'optimiser la gestion des espèces exotiques envahissantes en bordure de rivières et dans les étangs, par-delà les frontières régionales. Un magnifique projet donc, et qui devrait, dans les prochains mois, s'appliquer à lutter contre les espèces envahissantes dans trois grands bassins hydrographiques wallons, dont deux présents dans le Brabant wallon : celui de la Dyle et celui de la Senne. Le CDH-Brabant wallon se réjouit bien évidemment d'une telle nouvelle, d'autant plus que les moyens semblent avoir été mis pour assurer le succès de cette entreprise (7.000.000 d'euros d'après la presse). Nous nous interrogeons néanmoins sur les actions provinciales en la matière : la Province est-elle associée à ce projet ? A défaut, un partenariat pourrait-il être envisagé afin de mener, par exemple, des opérations de curage de nos rivières ? Enfin, à titre informatif, pourriez-vous également m'éclairer sur les montants déjà engagés cette année sur le budget total alloué par la Province en matière de protection de la biodiversité ? Je vous remercie !

Réponse à la question n°12 de fin de séance relative au lancement du projet Life-Riparias.

Monsieur Marc Bastin :

Monsieur le Président, mes chers Collègues. Qu'est-ce que le LIFE RIPARIAS ? C'est le Reaching Integrated and Prompt Action in Response to Invasive Alien Species. Il s'agit d'un nouveau projet financé par le programme LIFE de l'Union européenne et par les 3 autorités régionales de Belgique. Le projet LIFE RIPARIAS développe des approches innovantes qui visent à améliorer la détection des espèces exotiques envahissantes, les EEE en abrégé, et à définir des priorités de gestion de ces espèces. Une espèce exotique envahissante est une espèce introduite dans un milieu qui n'est pas son milieu d'origine et dont le développement va nuire aux espèces et à la biodiversité locales. Cette invasion biologique est désormais reconnue comme la deuxième cause, après la destruction des habitats, du déclin de la biodiversité. La Province n'a pas été directement associée à ce projet. Par contre, elle y participe activement via ses deux contrats rivière (le Contrat de rivière Dyle-Gette et le Contrat de rivière Senne) puisque le projet pilote qui a été lancé prend place sur le bassin versant de la Dyle et de la Senne. Les actions sur le terrain sont ainsi concertées, par exemple pour l'identification des zones sensibles à traiter et la priorité à y donner. Il n'existe toujours pas de solution miracle pour gérer efficacement les renouées asiatiques, les grandes berces, les Hydrocotyles fausse-renoncule ou encore les balsamines de l'Himalaya, pour ne citer que quelques exemples. Ce n'est pas pour autant que les choses restent en l'état : ainsi, chaque été, depuis 2010, le Contrat de rivière Dyle-Gette coordonne une campagne de lutte contre ces véritables pestes végétales. Et l'inventaire de celles-ci fait partie des missions du Contrat de rivière Senne, qui gère certaines stations avec l'accord de la Province. Une première saison d'inventaires d'EEE a commencé le printemps dernier et se poursuivra cet automne. Une deuxième saison est prévue en 2022. Une attention toute particulière à ces invasives est également portée par l'entreprise qui a été désignée pour l'entretien de nos cours de d'eau de deuxième catégorie. Au niveau des cours d'eau provinciaux, un budget annuel d'environ 50.000 € est consacré chaque afin de mandater des firmes spécialisées pour contenir, voire éradiquer leur prolifération, chacune de ces espèces demandant des procédés de retrait bien précis pour éviter leur dispersion sur le territoire. Plusieurs cours d'eau ont ainsi pu déjà voir une diminution de la présence de ces espèces rivulaires nuisibles. Enfin, pour votre bonne information, 80.000 € ont été prévus au budget 2021 en matière de maillage écologique. J'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet très bientôt. Et 255.000€ sont prévus pour le soutien aux deux contrats rivière, dont une partie doit être allouée spécifiquement à ces travaux de retrait d'EEE (respectivement 20.000 et 30.000 € pour les contrats de rivière Senne et Dyle-Gette). J'espère avoir ainsi répondu à votre question et vous remercie de votre attention.